



HAL
open science

La mise en politique du genre dans l'aménagement urbain : une contribution à la cause des femmes ?

Camille Martinez

► **To cite this version:**

Camille Martinez. La mise en politique du genre dans l'aménagement urbain : une contribution à la cause des femmes ?. Architecture, aménagement de l'espace. École Nationale des Travaux Publics de l'État [ENTPE], 2023. Français. NNT : 2023ENTP0011 . tel-04438478v2

HAL Id: tel-04438478

<https://hal.science/tel-04438478v2>

Submitted on 12 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2023ENTP0011

THÈSE DE DOCTORAT DE L'ENTPE
Membre de l'Université de Lyon

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Spécialité / discipline de doctorat :
Géographie, Aménagement et Urbanisme

Soutenue publiquement le 13/11/2023, par :

Camille Martinez

**La mise en politique du genre dans
l'aménagement urbain.
Une contribution à la cause des
femmes ?**

Devant le jury composé de :

Luxembourg Corinne, Professeure, Université Sorbonne Paris Nord, rapporteure
Monnet Jérôme, Professeur, Ecole d'Urbanisme de Paris/Université Gustave Eiffel, rapporteur
Latendresse Anne, Professeure, Université du Québec à Montréal, examinatrice
Desjardins Xavier, Professeur, Sorbonne Université, président du jury
Purenne Anaïk, Chargée de Recherche, École Nationale des Travaux Publics de l'État, co-directrice de thèse
Charmes Eric, Directeur de recherche, École Nationale des Travaux Publics de l'État, co-directeur de thèse

Résumé

La mise en politique du genre dans l'aménagement urbain.
Une contribution à la cause des femmes ?

Devant l'intérêt croissant dans les arènes politique, médiatique et universitaire pour intégrer les enjeux de genre à l'aménagement urbain, cette recherche doctorale s'attache à examiner la carrière de ce sujet. Une attention particulière est portée aux manières dont il est abordé au moment de son institutionnalisation. En prenant pour objet d'étude les recommandations formulées à l'échelle nationale et internationale, ainsi que les politiques locales conduites à Lyon, la présente thèse décrypte la mise en politique française du genre dans l'action publique urbaine. Il s'agit d'identifier les conditions institutionnelles d'émergence et d'élaboration des politiques d'aménagement qui entendent intégrer les enjeux de genre – et que nous nommerons « politiques d'aménagement genrées » – mais aussi, et surtout, de mettre au jour le prix de leur « survie » en même temps que leurs conséquences sur la réalité sociale.

Une sociologie compréhensive des acteur·rices impliqué·es dans l'élaboration de politiques d'aménagement genrées, s'appuyant sur des matériaux issus d'observations participantes et d'entretiens semi-directifs, révèle une euphémisation, voire une invisibilisation de la cause des femmes. L'objectif est alors de comprendre pourquoi la lutte pour la cause des femmes n'intervient qu'en mode mineur dans les politiques menées contre les inégalités de genre dans l'aménagement. Tout en identifiant à la fois la place de la cause des femmes dans la carrière de l'intégration du genre dans l'action publique urbaine et le rôle joué par les politiques d'aménagement genrées dans la défense des intérêts des femmes, la thèse questionne plus largement les processus de transformations de l'action publique et alimente les réflexions sur sa dépolitisation.

Mots clés : genre – aménagement urbain – politiques publiques – approche intégrée de l'égalité

Abstract :

Implementing gender in urban planning policies.
A contribution to the women's cause ?

Given the growing interest in the political, media and academic arenas in integrating gender issues into urban planning, this doctoral research examines the progression of this topic. Taking as its object of study the recommendations formulated on a national and international scale, as well as local policies conducted in Lyon, this research highlights the French political implementation of gender in urban planning policies. The aim is to identify the institutional conditions for the emergence and elaboration of planning policies that intend to integrate gender issues – which we will call "gendered planning policies" - but also, and above all, to uncover the price of their "survival", as well as their consequences on social reality.

A comprehensive analysis of the actors involved in the development of gendered planning policies, based on findings from observations and interviews, reveals the underplaying of the women's cause. The purpose is then to understand why the fight for the defense of women's interests only plays a minor role. This thesis investigates more broadly the processes of public action transformations and contribute to the reflections on its de-politicisation.

Key words : gender – urban planning – public policies – *gender mainstreaming*

Remerciements

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude envers Anaïk Purenne pour son encadrement et son soutien tout au long de cette recherche. Sa patience et son approche pédagogique ont su surmonter mes doutes et parfois mon entêtement. C'est grâce à ses conseils éclairés que j'ai pu mener à bien une recherche dont je suis fière. Son expertise et son dévouement ont été les piliers essentiels dans la réalisation de ce travail et je tiens à lui témoigner ma sincère reconnaissance pour son accompagnement qui a largement contribué à mon épanouissement académique et personnel.

Je tiens également à remercier Lucile Biarrotte qui, depuis dix ans s'attelle à des travaux qui constituent un socle précieux pour les recherches actuelles et futures sur le genre et l'aménagement. Le groupe national de doctorant.es qu'elle a fédéré au sein de GenrEspace s'est avéré un soutien précieux pour la doctorante lyonnaise que j'étais en favorisant les échanges et l'émulation sur des sujets communs. Son engagement a été une source d'inspiration, et aujourd'hui, son amitié m'honore.

Je remercie les chercheur.ses et les doctorant.es du laboratoire RIVES/EVS de l'ENTPE. Je tiens à souligner l'importance, à la fois sur le plan académique et moral, de travailler au quotidien au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Les échanges intellectuels stimulants et l'atmosphère euphorique de la recherche ont rendu les trois ans et demi passés au sein de ce laboratoire extrêmement agréables et enrichissants. Je remercie Eric Charmes, François Duchêne, Emmanuel Martinais, Antoine Guégan et Bruno Loustalet pour leurs relectures attentives et leurs remarques constructives.

Je remercie également Véronique Olivi et Richard Martinez pour la constante attention qu'elle et il ont portée à ce que rien ne vienne entraver la bonne réalisation de cette recherche.

Un grand merci également à Agathe Le Bourhis et Victor Hazan dont le soutien moral et l'intérêt pour ma recherche ont joué un rôle indéniable dans le maintien d'une vie sociale équilibrée lors de la rédaction de ma thèse. Au-delà de leur amitié, nos échanges et leurs retours ont été d'une grande valeur. En tant que professionnel·les de l'aménagement, Agathe et Victor m'ont aidée à affiner mes analyses – souvent – et à les remettre en question – parfois.

Je tiens aussi à remercier Mariam El Idrissi et Sonia Cénille dont la bienveillance a humanisé des procédures administratives qui mettent souvent les thésard·es à l'épreuve. Je remercie également Anne Guiheux dont la compréhension a contribué à rendre possible la conciliation entre mes missions au sein du Commissariat général au développement durable et la finalisation de ce travail de recherche.

Enfin, je remercie vivement Anne Latendresse, Xavier Desjardins, et tout particulièrement les rapporteur·rices, Corinne Luxembourg et Jérôme Monnet, pour avoir accepté d'être membre du jury de cette thèse.

Crédits : sauf mention contraire, les tableaux et cartes illustrant ce manuscrit sont de l’auteurice. Dans le cadre d’une utilisation à but non lucratif, ils peuvent être reproduits en précisant la source. Pour toute utilisation à des fins commerciales, médiatiques et publicitaires l’accord préalable de l’auteurice doit être demandé et la source rigoureusement mentionnée.

Sigles, acronymes et abréviations : outre la table des sigles en début de manuscrit, la signification des sigles, acronymes et abréviations est donnée à chaque première occurrence.

Traduction : sauf mention contraire, toutes les traductions de l’anglais au français sont faites avec le logiciel DeepL, corrigées par l’auteurice, et figurent en notes de bas de page.

Sommaire

Introduction générale.....	1
Le genre et la ville, un sujet au potentiel subversif	2
Étudier les politiques d'aménagement genrées, une sociologie de l'action publique	6
Problématique, cadre d'analyse et hypothèse.....	17
Méthodologie.....	22
Plan de la thèse	33
Partie 1 : Sociogenèse de la mise en politique du genre dans l'aménagement	35
Chapitre 1 : Perspectives historiques et actes manqués.....	37
Chapitre 2 : Le <i>gender mainstreaming</i> , une innovation au service de l'institutionnalisation de politiques d'aménagement genrées	67
Partie 2 : L'institutionnalisation d'une politique intégrée, de l'euphémisation à l'évitement d'un problème public.....	105
Chapitre 3 : L'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées : un nouveau système d'acteur·rices	107
Chapitre 4 : D'une politique d'égalité à une politique d'aménagement : technicisation et dépolitisation	153
Partie 3 : Une action publique territorialisée, un problème public tronqué	191
Chapitre 5 : La politique de la ville, un domaine privilégié des politiques d'aménagement genrées : entre effet d'opportunité et effet d'aubaine.....	193
Chapitre 6 : De la désignation des responsables au dévoiement des politiques d'aménagement genrées	225
Conclusion générale	257
Les politiques d'aménagement genrées : des solutions pour résoudre quel(s) problème(s) public(s) ?	258
En guise d'ouverture : perspectives de nouveaux terrains et exploration de nouveaux instruments.....	266

Liste des acronymes et abréviations

AMO	Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
ADEME	Agence de la transition écologique
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AUL	Agence d’Urbanisme de Lyon
CAF	Centre d’Archives Féministes
CCRE	Conseil des Communes et des Régions d’Europe
CECIF	Centre Européen du Conseil International des Femmes
CEEG	Comité Européen pour l’Égalité entre les femmes et les hommes
CEMAT	Conférence des ministres responsables de l’Aménagement du territoire
CERTU	Centre d’Etudes sur les Réseaux, les Transports, l’Urbanisme
CGET	Commissariat Général à l’Égalité des Territoires
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNV	Conseil National des Villes
CRDSU	Centre de ressources et d’échanges pour le développement social urbain de Rhône-Alpes
CUCS	Contrats Urbains de Cohésion Sociale
DDCT	Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
GIPIV	Groupe d’Initiatives Pour l’Intégration dans la Ville
GPV	Grand Projet de Ville
GRePS	Groupe de Recherche en Psychologie Sociale
HCEfh	Haut Conseil à l’Égalité entre les femmes et les hommes
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
Mission PAVEX	Mission Préfiguration, Aménagement, Valorisation et Expérimentation de l’espace public
NPNRU	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale

ONU	Organisation des Nations Unies
PCA	Plan Construction et Architecture
PIA	Programme Investissements d’Avenir
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine
PS	Parti socialiste
PUCA	Plan Urbanisme Construction Architecture
QPV	Quartier de la Politique de la Ville
RIFV	Réseau International Femmes et Villes
SCHL	Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement
SDFE	Service Droits des femmes et Égalité
SEII	Service Égalité Intégration et Inclusion
SERL	Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon
SG-CIV	Secrétariat général du Comité interministériel à la ville
UDI	Union des démocrates indépendants
UE	Union européenne
UFCS	Union féminine civique et sociale
UQAM	Université du Québec à Montréal
WHCS	Women, Homes and Community Super Coalition
ZUS	Zone urbaine sensible

« Dire la rigidité des assignations de genre et lutter pour l'estomper dans les lieux publics, c'est changer, avec la ville, la vie sociale dans son ensemble. C'est modifier les rapports de force, les rôles sociaux, l'intimité, la vie familiale, les formes de pouvoir. C'est s'inscrire fondamentalement dans un projet politique global et non pas seulement proposer des politiques publiques urbaines.

De ce fait, comme pour tout projet politique, on se retrouve ici avec toute l'utopie du projet, tout l'aménagement des réformes, tout le bouleversement des révolutions. Y a-t-il d'autres voies pour le politique que, d'une part, celle de dire ce qui ne va pas et ce qu'il faut pour changer la vie, celle, d'autre part, de s'appliquer à mettre en œuvre des modifications concrètes, cumulées et cohérentes mais partielles pour parvenir aux mêmes fins et celle, enfin, de bousculer tout l'existant pour faire naître des mondes nouveaux ? »

(Sylvette Denèfle, 2008)

Introduction générale

En France, « penser et faire les métropoles avec le genre est une perspective récente », souligne la géographe Sophie Louargant (2017, p.217). Des études proposant de lier les rapports sociaux de genre à l'aménagement urbain et à sa production se développent pourtant depuis près de cinquante ans. Les sociologues et les géographes qui se sont intéressé·es à la place des femmes dans la ville ont montré l'existence d'un usage différencié de la ville par les hommes et les femmes. Leurs recherches expliquent non seulement comment l'organisation des villes favorise une pratique androcentrée de l'espace urbain, mais aussi comment le modèle patriarcal de l'organisation sociale oriente la production de ces espaces. Dès la fin du XX^e siècle, ces constats engendrent, dans les pays développés comme dans les pays émergents, un traitement politique de la question jusqu'alors portée essentiellement par des universitaires. Dans le même temps, un ensemble de textes émanant d'organisations internationales comme l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et de cadres de référence européens incite les pouvoirs locaux à s'emparer de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce n'est cependant qu'au début des années 2010 que se déploient, dans plusieurs villes françaises (Lyon, Bordeaux, Aubervilliers...), des initiatives institutionnelles visant à intégrer une entrée par le genre aux réflexions sur l'aménagement urbain. À l'échelle nationale, deux lois viennent renforcer la compétence des gouvernements locaux en matière d'égalité femmes-hommes et conforter les dispositifs urbains genrés initiés : la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Enfin, en 2016, la mairie de Paris, s'inspirant du modèle de villes européennes comme Vienne, Berlin ou Madrid, confie à son service Égalité, Intégration et Inclusion (SEII), la rédaction du premier guide référentiel français à destination des aménageur·ses. Ce guide s'intitule « Genre et espace public, les questions à se poser et les indicateurs à construire pour un environnement urbain égalitaire ». La capitale est suivie en 2018 par la Ville de Lyon qui entreprend la rédaction de son propre guide. C'est à cet intérêt croissant pour le sujet du genre et de la ville que s'intéresse cette recherche doctorale, intérêt qui se déploie à la croisée des arènes politiques, médiatiques et universitaires. C'est la carrière de ce sujet au sein de ces différentes sphères, ses transformations au gré de ses circulations, mais surtout le moment de son institutionnalisation, que je me suis attachée à décrypter.

Le genre et la ville, un sujet au potentiel subversif

Depuis les années 1970, la littérature féministe internationale en géographie et sociologie met en avant le rôle de l'aménagement des espaces urbains dans le support et les mécanismes de reproduction de la domination masculine (Enjeu, Savé, 1974 ; Hayden, 1980 ; Coutras, 1996). La fabrique de l'urbain est alors analysée à la lumière des normes sociales dominantes, masculines, qui l'imprègnent. Ces travaux révèlent « les structures patriarcales [qui] se sont transposées dans la construction de la ville (espace public matériel) et de la citoyenneté (espace public symbolique) en excluant les femmes » (Biarrotte, 2014, p.32).

L'origine de l'exploration des formes urbaines par la mise en lumière des inégalités de genre en leur sein est liée à la dénonciation des logiques du système patriarcal qui les gouverne et qu'il s'agit d'ébranler. Néanmoins, en France, malgré les critiques radicales contenues dans les travaux des chercheuses féministes au milieu du XX^e siècle, le potentiel subversif du sujet ne se réalise pas dans les politiques d'aménagement qui entendent intégrer les enjeux de genre.

De la critique féministe d'un modèle urbain androcentré et patriarcal...

Dans la lignée des contestations des années 1970 sur la place des femmes dans la société, et en s'appuyant sur des conceptions féministes matérialistes¹, les critiques portent d'abord sur le maintien de la dissociation entre « la sphère privée et la sphère publique » (Hayden, 1980) et sur l'absence de porosité entre les lieux publics et les lieux privés. Le zonage incarne « une géographie matérielle de l'exclusion » (Kern, 2022, p.22) où le travail domestique n'est pas intégré aux considérations urbanistiques. Les modèles de l'urbanisme victorien développé au XIX^e siècle en Grande-Bretagne, de « la ville moderniste » issue de l'urbanisme fordiste américain de la moitié du XX^e siècle et de la ville fonctionnelle française sont passés au crible des analyses féministes (Greed, 2003 ; Wilson, 1992 ; Hayden, 1982 ; Coutras, 1996). Celles-ci montrent comment ces modèles, produits à partir de normes de genre hétéronormées, renforcent et perpétuent les inégalités entre les hommes et les femmes (Biarrotte, 2021, p.75)².

¹ Le courant du féminisme matérialiste revendique « l'espace domestique comme espace de travail » et rejoint le slogan rendu célèbre par les mouvements de la deuxième vague féministe : « le privé est politique » (Clerval et Delphy, 2015).

² Lucile Biarrotte, docteure en urbanisme et aménagement de l'espace, consacre le deuxième chapitre de sa thèse à la revue de cette littérature et détaille l'analyse genrée de ces formes spatiales.

En s'appuyant sur ces analyses critiques, les travaux de géographie féministe et de sociologie portent également sur les différentes manières de vivre la ville et de s'appropriier les espaces publics selon son genre. La répartition sociale des tâches productives et reproductives combinée à l'aveuglement aménagiste quant aux tâches reproductives entraîne des inégalités dans les manières dont les femmes et les hommes accèdent à l'espace public et se l'approprient. :

« Les lieux centraux, où s'effectuent les actes sérieux de la collectivité, lieux de pouvoirs, de prestige ou d'influence, sont fermés à l'ensemble des femmes ; l'entrée dans les espaces de la pratique urbaine, ceux de la production et du travail, ceux du loisir et du plaisir, est limitée, tolérée avec des restrictions. »
(Enjeu et Savé, 1975, p.34).

Ces recherches documentent également dans quelle mesure le manque de légitimité accordée aux femmes dans les sphères publiques (spatiale, politique et citoyenne) et la difficile conciliation travail-vie personnelle conditionnent la façon dont celles-ci se déplacent et utilisent les transports publics (Coutras et Fagnagi, 1977).

Ces travaux et leurs autrices entendent révéler les manifestations du patriarcat qui imprègne les sociétés, ce que résume cette citation de Jane Darke, géographe féministe anglaise : « Nos villes sont le patriarcat gravé dans la pierre, la brique, le verre et le béton » (Darke, 1996, cité dans Kern, 2022, p.23). En France, dans le numéro « Les Femmes s'entêtent » de la revue du Mouvement de Libération des Femmes, deux autrices sous pseudonymes publient un article intitulé « Structures urbaines et réclusion des femmes » qui analyse comment « la structure spatiale des villes reflète la division des sexes, la domination masculine » (Enjeu, Savé, 1974, p.33). Elles soulignent : « Pour nous, ce qui importe, nous le répétons, ce n'est pas l'appropriation des espaces urbains en vue du pouvoir pour le pouvoir, quel qu'il soit. Au contraire, c'est la destruction de ces hiérarchies qui nous exploitent, nous excluent, nous dévalorisent ». L'origine des inégalités de genre dans la fabrique de l'urbain est alors clairement identifiée : c'est le système patriarcal dominant qu'il s'agit de dénoncer.

Au début des années 2000, l'approche par le genre jusqu'alors « marginalisée au profit d'une géographie classique hégémonique » (Maruéjols-Benoit, 2004, p.25) se démocratise au sein du champ académique. Que ce soit sur les sujets de la mobilité (Tillous, 2009, 2017), de la planification urbaine (Luxembourg et Messaoudi, 2017), de la pratique sportive de loisir (Maruéjols-Benoit, 2014), de la sécurité urbaine (Lieber, 2007), ou des pratiques aménagistes (Biarrotte, 2021), la géographie du genre « s'intéresse à comment les espaces sexués participent

à la distinction entre les femmes et les hommes et favorisent l'intégration de normes de genre » (Maruéjols-Benoit, 2014, p.26).

...à une attention médiatique et politique contemporaine, centrée sur les inégalités d'usage de la ville

« La ville faite par et pour les hommes » – titre du livre du géographe Yves Raibaud publié en 2015 – est l'expression qui popularise la question du genre dans l'aménagement auprès de l'opinion publique et politique. Elle est rapidement reprise par les médias, et un certain nombre d'émissions de radio, d'articles de journaux, de reportages télévisés sont consacrés à ce sujet. Les chercheur·ses et expert·es sont alors invité·es à partager les résultats de leurs travaux et à sensibiliser le public sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'espace public. Le mouvement #MeToo contre les violences faites aux femmes renforce l'attention portée au harcèlement de rue et vient nourrir l'intérêt accordé à la place des femmes dans la ville. Des collectivités locales organisent des journées, des conférences ou des événements sur ce sujet. Depuis 2015, la Ville de Paris organise régulièrement des séminaires à destination de ses agent·es³ ainsi que des actions grand public⁴. En 2021, la Ville de Lyon programme une série d'événements autour du thème « La ville a-t-elle un genre ? » dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes⁵.

L'objectif est de sensibiliser un large public aux inégalités de genre dans la ville. Les arguments et les solutions relayés portent sur les manifestations des dysfonctionnements et des inégalités, plutôt que sur les facteurs qui en sont à l'origine. Ce faisant, ce travail de vulgarisation met davantage en lumière des « illustrations du problème » (Comby, 2014, p.48) que le modèle patriarcal qui les produit :

« Les aménageurs publics ont la conviction qu'ils vont pouvoir repérer les principales causes de dysfonctionnements générateurs d'exclusion pour les femmes et d'autres usagers : les recoins et niches créés par l'aménagement, la végétalisation ou un éclairage trop faible sont des facteurs très insécurisants pour les femmes, le mobilier urbain mal implanté, comme certains équipements de sport, est excluant. »
(*La gazette des communes*⁶).

³ Un séminaire « Genre et Espace public » a lieu une fois par an entre 2015 et 2017.

⁴ La soirée « un regard porté sur les marches exploratoires de femmes » organisée par le Service Égalité Intégration et Inclusion et l'association A places égales a réuni 70 personnes le 16 septembre 2019.

⁵ En 2022, la programmation de la Ville de Montpellier dans le cadre du 8 mars est intitulée « Place aux femmes dans l'espace public ».

⁶ <https://www.lagazettedescommunes.com/788978/quand-la-ville-se-conjuguera-au-feminin/>

De manière concomitante à son essor dans le champ médiatique, l'intégration du genre se manifeste également dans l'action publique, en particulier dans les politiques d'aménagement urbain. En effet, « de plus en plus de municipalités en Europe se donnent les moyens d'un diagnostic genré pour émettre des recommandations et des critères pour des politiques urbaines intégrant les questions de genre » (Luxembourg et Messaoudi, 2017, p.4). C'est l'occasion d'élargir l'intérêt à d'autres catégories invisibilisées dans l'espace public⁷ :

« L'aménagement de l'espace public en tenant compte du genre répond à un objectif de partage équitable. Il s'agit d'aménager une ville plus inclusive afin que les femmes, comme les hommes, mais aussi les enfants, les ados, les seniors et les porteurs de handicap se sentent bien dans l'espace public. »

(Propos de Pascale Lapalud relayés dans *La gazette des communes*⁸).

Une autre formulation est alors couramment employée : « une ville faite pour les femmes est une ville pour tous et toutes ». *Le Moniteur* publie par exemple, en 2018, un article intitulé « Penser la ville pour les femmes, l'aménager pour tous »⁹, et la Ville de Paris affiche l'objectif de la rendre « plus accessible et facile à vivre pour toutes et tous »¹⁰.

⁷ À l'exception toutefois de certains publics comme les prostitué·es, les personnes sans domicile fixe ou les usagers de drogues qui ne font pas partie des cibles identifiées.

⁸ <https://www.lagazettedescommunes.com/788978/quand-la-ville-se-conjuge-au-feminin/>

⁹ <https://www.lemoniteur.fr/article/penser-la-ville-pour-les-femmes-l-amenager-pour-tous.2007814>

¹⁰ <https://www.paris.fr/pages/genre-et-espace-public-18033>

Étudier les politiques d'aménagement genrées, une sociologie de l'action publique

Une politique urbaine genrée recouvre « l'ensemble des actions publiques réalisées dans des espaces urbains selon une approche de genre, ce qui ne la réduit ni à des pratiques urbanistiques ni aux actions dédiées aux femmes » (Biarrotte, 2017, p.27). L'expression « politiques urbaines genrées » est ainsi utilisée pour de nombreux dispositifs qui se différencient par le type de politique urbaine qu'ils incarnent et/ou le public qu'ils ciblent.

Ce terme est mobilisé pour la première fois par la géographe Claire Hancock pour désigner des « politiques urbaines ciblant le public féminin » (Hancock, 2012). Elle souligne déjà « l'ambiguïté » de ce terme dans la mesure où en ne considérant que « les femmes et leurs pratiques [...] on risque de réitérer, et de matérialiser dans l'espace urbain des schémas de différenciation entre hommes et femmes intrinsèquement problématiques, car liés à des rôles genrés eux-mêmes contestables » (Hancock, 2012, p.2). Elle invite ainsi à une vigilance particulière quant au risque d'essentialisation qui peut émaner à la fois des politiques étudiées et de la manière de les étudier.

Parce que les principaux objets d'étude retenus pour cette thèse concernent des initiatives institutionnelles locales qui entendent explicitement intégrer les enjeux de genre à l'aménagement urbain¹¹, nous les désignerons par le terme de « politiques d'aménagement genrées ». Ces initiatives locales sont alimentées – autant qu'elles alimentent – par des politiques urbaines¹² (genrées) nationales et européennes plus générales dont l'aménagement urbain n'est qu'un volet.

¹¹ Thierry Vilmin, chercheur en aménagement urbain, définit l'aménagement urbain comme « l'action volontaire des hommes pour organiser et équiper l'espace de la ville » (Vilmin, 1999). L'intervention qui découle de cette action volontaire est couramment appelée « projet d'aménagement urbain », entendu comme une « forme d'intervention volontaire sur l'aménagement spatial d'un morceau plus ou moins important d'une ville ou d'une agglomération » (Idt, 2003, p.33). Véritables « instruments d'action publique » (Pinson, 2005), les projets d'aménagement urbains se caractérisent « par de nouvelles manières de faire, à travers les négociations et les interactions qui s'établissent entre les différents acteurs qui portent ces projets et contribuent à leur conception » (Rode, 2017, p.145).

¹² Les politiques urbaines recouvrent ici des politiques publiques définies « au niveau européen, central ou régional [...] mises en œuvre à l'échelle des agglomérations » (Le Galès, 2020).

Encadré 1 – « Politique urbaine genrée », une dénomination non reprise par les acteur·rices institutionnel·les

Il est à noter que la dénomination « politique urbaine genrée » – ou ici, « politique d'aménagement genrée » – est une catégorie analytique produite et mobilisée exclusivement dans la recherche universitaire. Les dispositifs étudiés n'ont d'ailleurs pas tous recours au concept de « genre », et ceux qui le mobilisent ne le font pas de la même manière. Lucile Biarrotte détaille dans sa thèse le « foisonnement de termes » utilisés dans les documents institutionnels franciliens et dans l'intitulé de ces politiques publiques (Biarrotte, 2021, p.328) : on trouve « la place des femmes », « l'égalité femmes-hommes », « l'inclusion » et « le genre ». Elle dresse également un tableau comparatif des différentes définitions données au terme « genre ». Ainsi, la Ville de Paris intitule son guide « Genre et Espace Public » et le guide de la Ville de Lyon est finalisé sous le titre : « L'égalité de genre dans l'aménagement urbain » – après l'ébauche « Guide pour des espaces urbains égalitaires » et une version intermédiaire intitulée « introduire l'égalité femmes-hommes dans l'aménagement ». À l'échelle nationale, les auteur·rices de l'étude EGAlITer du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, utilisent le terme « inégalités sexuées » dans le titre du rapport « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales, dans les quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux fragilisés » tandis que le Conseil National des Villes, opte pour le terme « la place des femmes » pour son rapport « La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville » – même si tous deux valorisent à plusieurs reprises dans le corps du texte une approche en termes de genre. Enfin, le « genre » est mobilisé dans l'action publique uniquement comme un concept qui incarne une distinction binaire entre ce qui relève du féminin et ce qui relève masculin. Aucune remise en cause de cette binarité, ni du modèle hétéronormé qui la produit, ne fait l'objet d'une attention des politiques d'aménagement genrées étudiées.

L'approche par le genre permet non seulement d'introduire de nouveaux objets d'analyse, mais représente aussi une nouvelle manière d'approcher les problèmes. La présente recherche s'inscrit à la croisée de ces deux perspectives. En tant qu'objet de la recherche, les politiques d'aménagement genrées constituent une nouvelle catégorie d'action publique à explorer. Leur dimension explicitement genrée rend incontournable l'analyse de leur production et de leurs effets sur les rapports de domination à l'œuvre – analyse qui se place du côté de la sociologie de l'action publique (Engeli, Balmer-Cao et Muller, 2008). On considère en effet que « la spécificité de l'action publique tient à la légitimation politique des « réponses » qu'elle apporte

à des « problèmes sociaux », des ressources qu'elle distribue ou des formes d'organisation sociale qu'elle promeut » (Dubois, 2009, p.312). Les connaissances sur les usages genrés, sur la production genrée de l'espace et sur l'incidence des formes urbaines dessinent les contours des « problèmes sociaux » en question tandis que le développement de nouveaux modèles et utopies féministes proposent des solutions. Les « réponses » contenues dans les politiques d'aménagement genrées et les « formes d'organisation sociale » qu'elles sous-tendent doivent ainsi être éclairées.

Le genre des politiques publiques et les politiques de genre : vers une normalisation de l'objet

Les premiers travaux de sciences politiques s'intéressant aux rapports de domination patriarcale sont apparus dans les années 1970 dans le monde anglo-saxon et scandinave (Louargant, 2017). Ce n'est qu'à partir de 1980 que se développent en France des recherches croisant politiques publiques et genre (Boussaguet et Jacquot, 2009). Elles questionnent la place et la participation politique des femmes, la citoyenneté, le rôle de l'État-providence et des politiques publiques sur la situation des femmes et des hommes. Ces travaux mettent en évidence la « non-neutralité de politiques apparemment indifférentes au genre », mais qui « peuvent au contraire accentuer les inégalités qui existent entre les destinataires de ces politiques » (Perrier, 2013, p.397). L'introduction du genre a également fourni à l'analyse des politiques publiques et de l'action publique de nouveaux objets – notamment les politiques d'égalité dans des secteurs variés – longtemps laissés de côté par la science politique (Engeli et Perrier, 2015).

Au début des années 2000 – avec la montée en puissance des questions de genre au sein des organisations internationales et européennes ainsi que dans les politiques de nombreux états – le genre devient « un cas d'étude pertinent » (Engeli et Perrier, 2015, p.353) et un objet à part entière de la science politique. L'objectif est alors « de rechercher une légitimité scientifique hors du seul champ spécialisé que constituent les études de genre » (Boussaguet et Jacquot, 2009). Les recherches de Laurie Boussaguet et Sophie Jacquot, professeures de science politique, détaillent, par exemple, comment l'entrée par le genre révèle la mise à l'agenda de nouveaux types de problèmes publics (Boussaguet et Jacquot, 2009). Ces deux chercheuses placent leur analyse dans une « perspective de normalisation [qui] revient donc à intégrer le genre tant dans la boîte à outils que dans la boîte à idées de la science politique » (Boussaguet et Jacquot, 2009, p.176). Cela amène à considérer que « les politiques publiques ont toutes en elles quelque chose de très genré » (Engeli, Perrier, 2015, p.350). Des recherches portant

notamment sur l'impact différencié sur les hommes et les femmes des politiques de sécurité (Lieber, 2008) alimentent les connaissances sur les inégalités de genre dans la ville et viennent compléter les travaux sur l'influence du modèle patriarcal dans l'organisation urbaine. Le genre constitue alors une grille de lecture, un outil d'analyse qui permet de renouveler l'analyse des politiques publiques (Jenson, Lépinard, 2009 ; Muller, Sénac-Slawinski, 2009) et contribue à une compréhension plus large de l'action publique (Engeli, Perrier, 2015).

Tandis que ces travaux s'attachent à éclairer la dimension genrée de divers domaines d'action publique, d'autres se focalisent sur de nouveaux objets de recherche : les politiques qui cherchent explicitement à agir sur les rapports de genre. C'est le cas des travaux portant sur « l'objectif d'égalité des sexes dans la mise en œuvre des politiques d'emploi » (Perrier, 2015), sur « l'égalité femmes-hommes dans les politiques sportives » (Varetta, 2019) ou sur l'instauration de « voitures de métro réservées aux femmes » (Tillous, 2017). C'est également le cas des politiques d'aménagement qui intègrent explicitement les enjeux de genre – objet de la présente recherche – que nous nommerons par facilité de langage « politiques d'aménagement genrées ».

Parmi ces recherches, il importe de différencier des politiques qui s'inscrivent dans la lutte pour la *cause* des femmes, des politiques qui prennent en compte la *question* des femmes en tant que sujet parmi d'autres (Revillard, 2016). Dans le second cas, il s'agit de politiques publiques sectorielles qui invoquent la défense des intérêts des femmes comme prétexte pour atteindre d'autres buts (compétitivité économique (Jacquot, 2014), légitimité militaire (Delphy, 2008). « Le critère de l'intention est donc décisif pour identifier la politique étudiée » (Revillard, 2016, p.29). La cause des femmes est définie de manière générique comme « la défense des intérêts catégoriels des femmes visant l'amélioration de leur statut et de leurs conditions » (Blanchard, Jacquemard, Perrin, Romerio, 2018, p.5). Les recherches portant sur le « féminisme d'État »¹³ interrogent ainsi la défense de la « cause des femmes » par et dans les institutions. Elles concernent des politiques dont « la raison d'être est la défense des intérêts des femmes » (Revillard, 2016, p.29) et mettent au centre de l'analyse les acteur·rices institutionnel·les¹⁴ et leurs représentations (Bereni, 2007).

¹³ Le féminisme d'État désigne les structures institutionnelles destinées à lutter contre les inégalités, à l'attention des femmes. Ce terme « comprend à la fois une intervention institutionnelle [...] et un engagement de nature idéologique » (Dauphin, 2010) et renvoie à « l'expérience individuelle de féministes au sein de l'appareil de l'État (Banaszak, 2010, cité dans Revillard, 2016, p.19).

¹⁴ Aussi appelées *fémocrates*. Ce terme désigne les acteur·rices institutionnel·les appartenant aux institutions du féminisme d'État.

C'est précisément l'intention qui est mise en avant par les politiques qui sont l'objet de ce travail de recherche. Si les politiques d'aménagement genrées formulent bien des recommandations pour améliorer la situation des femmes dans l'espace public, cela ne suffit pas pour statuer sur leurs finalités. L'analyse des problèmes publics au nom desquels les politiques d'aménagement genrées sont mises en œuvre s'avère donc nécessaire.

Lorsque les travaux s'intéressent aux acteur·rices participant à l'élaboration des dispositifs d'action publique, c'est pour décrire l'action d'entrepreneuses de cause, élues ou fonctionnaires militantes, qui portent « la voix des femmes » (Louargant et Côté, 2017) ainsi que les résistances auxquelles elles font face, en mettant en évidence la persistance des logiques et des mécanismes de domination. Ces recherches établissent que « l'initiative d'introduire cette approche [le genre] surgit souvent d'une personne isolée, qui crée progressivement des alliances internes » (Biarrotte, 2020 p.6 ; Louargant, 2017, p.234). Dans un article publié en 2017, Lucile Biarrotte recense une centaine « d'initiatives d'aménagement institutionnelles ou publiques destinées à des femmes » (Biarrotte, 2017, p.27) et tisse des liens entre elles. Elle montre que « l'apparition d'une initiative n'obéit pas à une logique unique : tantôt provenant de la base militante féministe locale, tantôt imposée par des institutions transnationales, parfois inspirée de l'expertise de pays dits en développement, tantôt de modèles issus d'expériences de pays dits développés » (Biarrotte, 2017). Il importe alors d'analyser le système d'acteur·rices qui se crée autour de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées. Nous verrons que celui-ci « déborde » du système mis au jour par les recherches portant sur le « féminisme d'État ».

Les chercheuses elles-mêmes font d'ailleurs partie de ces systèmes d'action. Il est à cet égard intéressant de souligner que les recherches sur ces politiques prennent le plus souvent la forme de recherches-actions. Ce faisant, il s'agit de « faire advenir du sens et non de décoder un sens déjà là [et de] produire des transformations sociales dans un objectif final d'émancipation » (Vinet, 2017, p.245). En ce sens, les recherches-actions menées participent d'une coproduction de l'action à conduire et du changement à faire advenir. À la suite d'une sollicitation de la Ville de Gennevilliers, le collectif de recherche « les Urbain.e.s »¹⁵ a, par exemple, conduit la recherche-action « La ville côté femmes » dans le but d'établir un diagnostic des pratiques féminines de l'espace public et de leurs modes d'appropriation et de proposer des pistes d'action (Luxembourg, Messaoudi, 2016). À Aubervilliers également, les étudiant·es du master

¹⁵ Le collectif « les Urbain.e.s » rassemble des chercheur·ses en études urbaines, des artistes, et des habitant·es, et mobilise différentes méthodologies d'enquête, mêlant observations et productions artistiques scéniques et photographiques. La restitution de ces travaux prend souvent la forme d'événements culturels et artistiques.

Espaces, Sociétés, Territoires de l'université Paris-Est, encadré·es par les chercheuses Claire Hancock et Sophie Blanchard, toutes deux géographes, ont participé au travail engagé par la mairie et réalisé un diagnostic « afin de mieux cerner les enjeux de mixité des politiques jeunesse et de l'usage des équipements et espaces publics par les 10-18 ans de la commune » (Hancock, Blanchard, 2017, p.6). L'enquête sur les pratiques des acteur·rices institutionnel·les a été confiée au *think tank* Genre et Ville et au cabinet l'Arobe, dirigé par la géographe Edith Maruéjols. Enfin, Elise Vinet, chercheuse en psychologie sociale, a conduit, à la demande de la mairie de Lyon, une recherche-action sur les discriminations multifactorielles dans trois quartiers prioritaires lyonnais (Vinet, 2013). Elle s'est attachée à mettre en lumière les enjeux de genre dans la pratique quotidienne des espaces publics de loisir et a formulé des recommandations relatives à l'aménagement de l'espace urbain. C'est à la suite de cette recherche que la Ville de Lyon s'engage dans l'élaboration de politiques urbaines genrées.

Les objets et les terrains de recherche

En 2016, la Ville de Paris publie un guide intitulé « Genre et espace public, les questions à se poser et les indicateurs à construire pour un environnement urbain égalitaire »¹⁶ réalisé par le Service Égalité Intégration et Inclusion de la mairie. Même si des études et diagnostics ont déjà été réalisés par des chercheur·ses et des universitaires dans d'autres villes comme Bordeaux ou Lyon, il est le premier véritable « guide de bonnes pratiques »¹⁷ français. La maire de Paris, Anne Hidalgo¹⁸, et son équipe sont très impliquées dans les sujets d'égalité entre les hommes et les femmes.

Depuis le début des années 2000 et le premier mandat de Bertrand Delanoë¹⁹, cette question est affichée comme l'une des priorités de la Ville. Dans une interview parue dans la revue *Economie*

¹⁶ Le guide est disponible en version numérique ici : <https://api-site.paris.fr/images/85756> (consulté le 13/01/2023).

¹⁷ À partir de la grille d'analyse que proposent L. Devisme, M. Dumont et E. Roy dans l'article « Le jeu des « bonnes pratiques » dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », les « bonnes pratiques » renvoient « à ce qu'il convient de faire, désignant essentiellement des objectifs versés à l'agenda politique » et prennent le plus souvent la forme de « guides de « savoir-faire » [...] très normatifs et arrêtés, abordant les pratiques sur un registre technique » (Devisme, Dumont, Roy, 2007, p.131). Savoir-faire identifiés comme « exemplaires », les bonnes pratiques sont jugées reproductibles, ce qui en facilite et justifie la circulation. (Béal, Epstein, Pinson, 2015).

¹⁸ Anne Hidalgo est maire de Paris depuis 2014. Inspectrice du travail, elle adhère au parti socialiste en 1994 et travaille dans plusieurs cabinets ministériels du gouvernement Jospin (ministère de l'Emploi et des solidarités, secrétariat d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle où elle collabore aux lois sur la parité et l'égalité professionnelle, ministère de la Justice).

¹⁹ Bertrand Delanoë est maire de Paris entre 2001 et 2014. Il adhère au parti socialiste en 1971, est élu au Conseil de Paris en 1977, puis devient député du 18^e arrondissement en 1981. En 2014, il se retire de la vie politique.

et Humanisme en 2006, Anne Hidalgo, alors première adjointe au maire, en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, affirme que « *l'équipe municipale a mené une réflexion politique, s'est référée à des valeurs, s'est revendiquée féministe* » et que « *l'enjeu est d'inscrire l'égalité dans la réalité concrète* ». Dès mars 2001, un Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes a d'ailleurs été créé. Lors du second mandat de Bertrand Delanoë, Anne Hidalgo est nommée adjointe aux Transports, à la gestion des eaux et à l'Urbanisme. En 2014, elle succède à Bertrand Delanoë à la mairie de Paris. Le sujet du genre dans l'espace public bénéficie alors d'un portage politique au plus haut niveau local.

L'enjeu revendiqué dans le guide référentiel parisien est de « *faire la ville ensemble, femmes et hommes, une ville attractive, égalitaire et accessible à tous et à toutes* » en développant une « *approche intégrée de l'égalité femmes-hommes* » (p.7). Le guide s'adresse « *aux urbanistes et aux personnes en charge de l'aménagement, la planification, l'organisation, l'animation et la régulation de l'espace public* » (p.7), soit à toutes les personnes en charge de la fabrique de la ville et responsables des usages qui sont faits de l'espace public. Il a été élaboré en collaboration avec différent·es acteur·rices gravitant autour du service Égalité Intégration et Inclusions (SEII) de la mairie de Paris qui en a pris l'initiative. Un groupe constitué d'agent·es de différentes directions de la mairie, de chercheur·ses, d'universitaires, d'expert·es a travaillé à sa conception. Les orientations et recommandations formulées à travers la diffusion de « bonnes pratiques » tendent à se traduire concrètement dans des projets d'aménagement urbain²⁰. Plusieurs villes européennes, comme Vienne et Berlin, s'étaient déjà dotées de guides de « bonnes pratiques » ayant pour objectif d'inciter les aménageur·ses locaux·ales à intégrer les enjeux de genre à la fabrique de la ville. Le guide paraît ainsi l'outil privilégié des politiques d'aménagement genrées locales²¹.

À l'instar de la Ville de Paris, la Ville de Lyon entreprend, en 2018, la rédaction d'un guide à destination des aménageur·ses. Il formule des recommandations pour intégrer les enjeux de genre aux projets d'aménagement afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'espace public. L'élaboration de ce guide constitue le terrain principal de cette thèse. Il est complété par un travail de terrain conduit lors d'un mémoire de master 2, réalisé au cours

²⁰ À titre d'exemple, de manière concomitante à la rédaction du guide, la mission Préfiguration, Aménagement, Valorisation et Expérimentation de l'espace public (mission PAVEX) de la Ville a inclus un critère « genre » obligatoire lors de l'appel à projet « 7 Places » qui concernait le réaménagement de sept places parisiennes.

²¹ Le 7 mai 2021, la Ville de Paris publie un deuxième guide, dans le prolongement du premier, qui présente 47 bonnes pratiques qui se veulent plus concrètes et opérationnelles. Le calendrier de la thèse n'a pas permis d'intégrer son élaboration ou son contenu à l'analyse.

de l'année 2016, et centré sur le guide parisien. Ce travail antérieur a permis d'analyser « le contenu du guide, ses recommandations et les orientations choisies, mais également le réseau d'acteur·rice·s qui a fait aboutir le projet » (Martinez, 2017, p.14) en s'appuyant sur onze entretiens semi-directifs réalisés avec des acteur·rices impliqué·es dans l'élaboration du guide parisien.

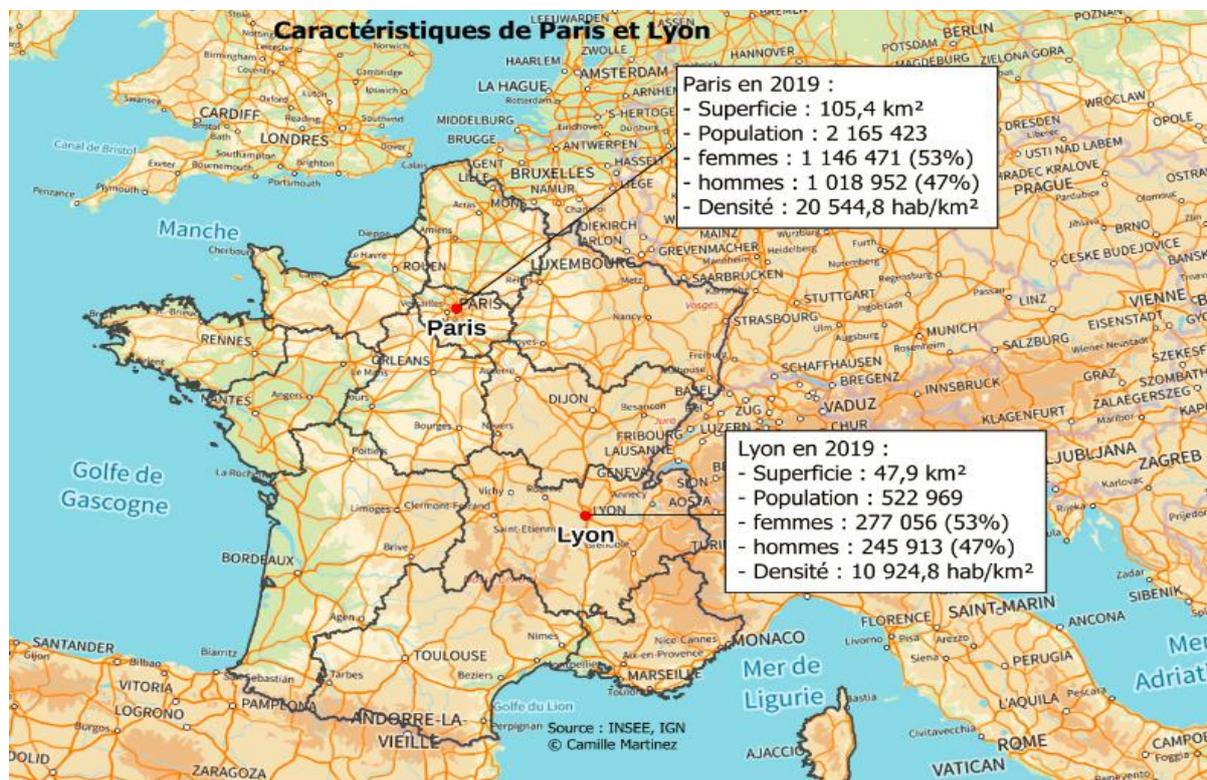


Figure 1 : Caractéristiques des villes de Paris et Lyon

La Ville de Lyon est particulièrement engagée sur les questions de lutte contre les discriminations et d'égalité (Vinet, 2017, p.246). La majorité élue en 2008 conduite par le maire PS (parti socialiste) Gérard Collomb²², affiche notamment dans son Plan de mandat « Notre Projet pour Lyon » son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2010, c'est la première ville française à obtenir le Label Diversité « alors que des politiques municipales d'égalité et de lutte contre les discriminations sont déjà institutionnalisées dans plusieurs domaines (handicap, égalité-femmes hommes, « intégration » ...) » (Bereni, Epstein, 2015, p.6). La Ville de Lyon s'intéresse à la question du genre et de l'espace public depuis le

²² Gérard Collomb est maire de Lyon entre 2001 et 2017, puis de 2018 jusqu'en 2020. Il assure également la présidence de la Métropole lyonnaise. Membre du parti socialiste, il est élu député en 1981, puis sénateur en 1999. Après avoir rejoint le parti la République en marche et soutenu Emmanuel Macron à l'élection présidentielle de 2017, il est nommé ministre de l'Intérieur dans les gouvernements Philippe 1 et 2. En 2018, après avoir démissionné du gouvernement, il reprend sa fonction de maire de Lyon jusqu'en 2020. En mai 2020, il n'est pas candidat à sa succession.

début des années 2010. Thérèse Rabatel²³, alors élue à l'égalité femmes-hommes et aux personnes en situation de handicap, inscrit la question de la place des femmes à l'agenda politique. En 2012, la mission Égalité de la Ville de Lyon commande au groupe de recherche en psychologie sociale (GRePS) une recherche-action sur « les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais » (Vinet *et al.*, 2013). Cette commande s'inscrit dans les actions portées par le premier plan d'action égalité femmes-hommes « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon » que la Ville a lancé à l'occasion de la signature de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale. L'étude livre des recommandations afin d'améliorer l'offre socio-éducative et de loisir d'une part, et renforcer la place des femmes dans l'espace public, d'autre part. Elle introduit ce faisant l'aménagement urbain comme un levier important de l'égalité, posant l'espace public non plus uniquement « comme miroir, à savoir comme un lieu où s'expriment les normes sociales » et où « l'espace public n'est donc pas la cause des inégalités et des discriminations », mais comme un « espace de projection et d'actualisation de ces inégalités et discriminations [...] un possible inflexibleur de ces inégalités et discriminations » (Vinet *et al.*, 2013, p.89).

En 2016, la Ville publie son deuxième plan d'action au sein duquel « l'aménagement urbain fait l'objet d'une attention renforcée à travers plusieurs actions envisagées suite aux expérimentations et acquis du premier Plan. »²⁴ C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de guide à destination des aménageur·ses. En 2017, la mission Égalité rédige un appel d'offres afin de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner l'élaboration du guide et développer des expérimentations au sein de trois territoires. Le chargé de mission responsable du projet constitue également un comité de suivi composé d'aménageur·ses de la Ville et de la Métropole chargé·es de participer et de nourrir la rédaction du guide. Après la première réunion du comité de suivi, en janvier 2018, je saisis la proposition qui m'est faite d'intégrer ce groupe de travail pour suivre l'évolution de la mise en politique lyonnaise du genre dans l'aménagement²⁵.

²³ Thérèse Rabatel est adjointe au maire, déléguée à l'égalité entre les hommes et les femmes et aux personnes en situation de handicap entre 2008 et 2020. Professeure d'histoire géographique, elle adhère brièvement au parti communiste avant de rejoindre « la convention pour une alternative progressiste », un mouvement de gauche alternatif dont elle sera la porte-parole nationale. Elle rejoint l'équipe de campagne de Gérard Collomb en 2001. En 2001 également, elle devient vice-présidente du Grand Lyon, en charge du temps des villes.

²⁴ Extrait de la commande pour le guide de la Ville de Lyon, en annexe.

²⁵ Les conditions d'entrées sur le terrain sont détaillées dans la partie « Méthodologie, travail de terrain ».

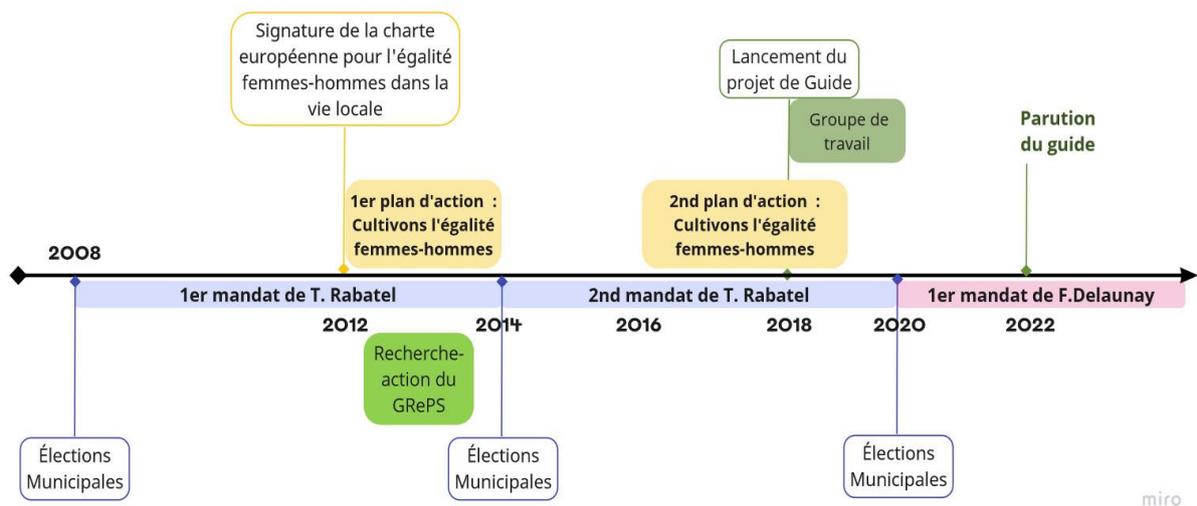


Figure 2 : Historique de la politique d'égalité femmes-hommes lyonnaise

Si l'aménagement urbain et la mise en place de mesures pour l'égalité femmes-hommes relèvent des compétences des collectivités territoriales et justifient une focalisation sur l'échelle locale, les recommandations transnationales et les politiques nationales constituent un cadre structurant pour l'institutionnalisation de politiques d'aménagement genrées à l'échelle locale. Afin d'adopter une approche multiscale, notre enquête intègre des objets satellites comme les documents émanant d'institutions nationales et européennes qui ont une incidence sur les politiques étudiées. Ainsi, la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale, publiée en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE)²⁶ et signée à ce jour par 312²⁷ communes françaises – notamment Paris en 2008 et Lyon en 2012 – a fait l'objet d'un intérêt particulier. Cette charte propose aux collectivités signataires de s'engager pour l'égalité entre les femmes et les hommes à travers différents domaines comme la participation politique, l'emploi, les services publics ou l'urbanisme. À l'échelle nationale, plusieurs rapports et avis de commissions sont des objets satellites de la recherche. Enfin, le guide de la Ville de Montréal « Pour un espace public sécuritaire », paru en 2002, fait référence en matière de politiques d'aménagement genrées locales. Une enquête exploratoire et

²⁶ Le CCRE est la plus grande association de collectivités territoriales en Europe et rassemble 40 pays européens. Elle est créée en 1951 pour la promotion de « la construction d'une Europe unie, pacifique et démocratique fondée sur l'autonomie locale, le respect du principe de subsidiarité et la participation des citoyens » (<https://www.ccre.org>). Depuis 1983, le CCRE travaille activement à la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans les processus de prise de décision en mettant en avant le rôle primordial que jouent les collectivités locales (<https://charter-equality.eu>).

²⁷ Au total, 1 978 municipalités, villes et régions de 36 pays européens ont signé la Charte. (<https://www.ccre.org>, consulté le 13/01/2023)

complémentaire a donc été menée à Montréal. Elle a permis de recueillir les témoignages à la fois des actrices ayant pris part à la dynamique montréalaise à la fin des années 1990 et des acteur·rices aujourd’hui impliqué·es sur le sujet du genre dans l’aménagement.

Date	Institutions	Titre
2006	Conseil des communes et des régions d’Europe	La Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
2016	Ville de Paris	Guide référentiel – Genre & espace public. Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire
2022	Ville de Lyon	L’égalité de genre dans l’aménagement urbain. Réflexions et préconisations pour une ville égalitaire
2002	Ville de Montréal	Guide d’aménagement pour un environnement urbain sécuritaire
2006	Conseil régional d’Ile-de-France	Prendre en compte le genre dans la révision du Schéma Régional Directeur d’Ile-de-France
2018	Centre Hubertine Auclert	Femmes et espaces publics
2018	Conseil National des Villes	La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Tableau 1 : Documents qui ont fait l’objet d’entretiens

Problématique, cadre d'analyse et hypothèse

La thèse se propose de retracer la carrière de l'intégration du genre dans l'action publique urbaine – du moins un moment de sa carrière, celui de l'entrée des enjeux de genre dans les préoccupations de l'action publique urbaine locale – afin d'élucider les conditions d'institutionnalisation d'une nouvelle catégorie d'action publique : les politiques d'aménagement genrées. En prenant pour objet d'étude les recommandations formulées à l'échelle nationale et internationale ainsi que les politiques locales conduites à Paris et à Lyon, la présente recherche entend décrypter la mise en politique française du genre dans l'action publique urbaine. Comment le genre se dépose-t-il dans l'action publique urbaine ? Il s'agit d'identifier les conditions institutionnelles d'émergence et d'élaboration des politiques d'aménagement genrées mais aussi, et surtout, de mettre au jour le prix de leur « survie » en même temps que leurs conséquences sur la réalité sociale. L'objectif est de comprendre pourquoi la lutte pour la cause des femmes intervient en mode mineur dans les politiques contre les inégalités de genre dans l'aménagement.

L'espace de la cause des femmes : un outil analytique heuristique

Les acteur·rices qui participent à l'élaboration des objets décrits précédemment sont au centre de l'analyse proposée : acteur·rices institutionnel·les, fonctionnaires, élu·es, chercheur·ses, professionnel·les de l'aménagement, militantes et spécialistes, sont impliqué·es à des degrés divers, pour des raisons différentes, et dans des dispositifs d'action publique multiples. Elles et ils contribuent à la mise en politique du genre dans les politiques d'aménagement urbain. Cette nébuleuse d'acteur·rices forme un « espace » – au sens de Laure Bereni (Bereni, 2007) – que l'on nommera « espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées ».

Dans sa thèse, Laure Bereni retrace « la carrière de la parité, de la naissance du slogan à son apparition publique, de sa transformation en enjeu politique à sa traduction en dispositif institutionnel » (Bereni, 2007, p.476). Afin de rendre compte du « caractère dynamique du processus de transformation » d'un slogan en dispositif institutionnel (Bereni, 2007, p.19), elle utilise la notion d'« espace de la cause des femmes ». Cette notion lui permet de saisir la « configuration des sites de mobilisation pour la cause des femmes dans une pluralité de sphères sociales » (Bereni, 2015, p.17). La notion d'espace est ainsi un outil propice à l'analyse diachronique qui met en lumière différentes séquences de la carrière de la parité et les arènes

qu'elle traverse, de l'invention et la négociation d'un slogan au sein du milieu militant à sa transformation en dispositif d'action publique dans les arènes politico-institutionnelles²⁸. Nous nous concentrerons ici sur la phase d'institutionnalisation du genre dans les politiques urbaines. L'analyse de l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées vise à saisir de manière dynamique une séquence précise dans la carrière de ce problème public : sa mise en politique et l'élaboration de dispositifs d'action publique.

Les travaux consacrés à l'analyse du processus décisionnel montrent les limites d'une approche où la décision serait imputable à un décideur en faisant valoir le poids des interactions entre une multiplicité d'acteurs. Cette vision rompt avec la conception rationnelle de la décision et « la vision héroïque de celle-ci mettant en avant le rôle d'un acteur clé » (Hassenteufel, 2014, p.72) et envisage la décision comme « le produit d'un marchandage politique entre plusieurs acteurs politiques et administratifs » (Hassenteufel, 2014, p.74). Les acteur·rices de l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées participent ainsi à la manière dont le « problème social » est défini et sont « engagés dans cette activité de production symbolique du monde » (Tissot, 2007, p.12). La notion d'« espace » permet de penser conjointement l'action des acteur·rices institutionnel·les (à différentes échelles) et des expert·es travaillant dans des organismes associatifs. À l'image de l'espace défini par Laure Bereni, la catégorie de l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées se caractérise par son intersectionnalité, « c'est-à-dire le fait qu'elle traverse et englobe des sphères sociales relativement autonomes les unes des autres, et qui sont traditionnellement analysées de manière séparée dans le modèle 'classique' opposant les mouvements aux institutions » (Bereni, 2007, p.28). En effet, la promotion de l'égalité de genre dans l'action publique urbaine se déploie à la croisée de différentes sphères sociales. Lors de la transformation du slogan pour la parité en dispositif institutionnel, Laure Bereni identifie un « déplacement » de l'épicentre des mobilisations vers le « pôle institutionnel » (Bereni, 2007, p.479) constitué des institutions

²⁸ L'espace de la cause des femmes fait d'ailleurs référence lorsqu'il s'agit d'interroger les logiques d'acteur·rices et la progression du traitement politique et institutionnel de la cause des femmes. Depuis la parution de la thèse de Laure Bereni (2007) dans laquelle elle développe le concept « d'espace de la cause des femmes », de nombreux travaux de sociologie et de science politique mobilisent ce concept particulièrement éclairant pour l'analyse des politiques d'égalité femmes-hommes et de leur institutionnalisation. Dans sa thèse de sociologie sur les accompagnant·es à l'égalité professionnelle, Soline Blanchard s'appuie sur ce concept pour délimiter son objet de recherche. Les acteur·rices de l'accompagnement à l'égalité professionnelle forment l'« espace de l'accompagnement à l'égalité professionnelle » (Blanchard, 2013) qu'elle délimite au regard de « l'espace de la cause des femmes ». En 2016, Anne Revillard publie un ouvrage intitulé *La cause des femmes dans l'Etat* où elle questionne les logiques du féminisme d'État et analyse la configuration des acteur·rices institutionnel·les de l'égalité en partant de « l'espace de la cause des femmes » pour en élargir le spectre.

étatiques en charge de l'égalité femmes-hommes. De la même manière, c'est dans l'arène institutionnelle que se joue la mise en politique du genre dans l'action publique urbaine locale.

De plus, l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées se caractérise lui aussi par son hétérogénéité, soit un faible degré de cohérence interne qui rend la notion de « mouvement » ou de « champ » peu féconde pour l'analyse de l'objet. Dans l'espace de la cause des femmes, Laure Bereni identifie des « mouvances », soit des « collectifs réunis selon la manière dont ils définissent la lutte au nom des femmes et pour les femmes », tandis que l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées s'avère, lui, plus éclaté. Il importe alors de s'attarder sur les représentations sociales portées par les acteur·rices qui élaborent les politiques d'aménagement genrées et le sens qu'ils et elles accordent à leur investissement.

L'approche cognitive se révèle particulièrement éclairante pour qui considère que l'action publique étudiée n'est pas réductible à de simples décisions techniques en matière d'aménagement et que sa compréhension dépend du déchiffrement des idées, des symboles et des argumentations utilisés par les acteur·rices sociaux·ales. Les politiques publiques expriment dans cette perspective le rapport au monde que construit une société et « les représentations qu'elle se donne pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu » (Muller, 2014, p.533). Dans la mesure où « les intérêts mis en jeu dans les politiques publiques ne s'expriment qu'à travers la production des cadres d'interprétation du monde » (Muller, 1995, p.193), l'approche cognitive a été complétée dans cette thèse par une approche néo-institutionnaliste qui introduit les variables institutionnelles et stratégiques à l'analyse (Lexton, 2005). En effet, les représentations des acteur·rices et le sens qu'ils et elles donnent à leur action sont conditionnés par « ce qu'il faut faire, mais aussi ce qu'on peut imaginer faire dans un contexte donné » (Hall et Rosemary, cité dans Lexton, 2005, p.42). En ce sens, il est nécessaire de replacer les résultats de l'approche cognitive dans un champ des possibles balisé par les logiques institutionnelles qui imprègnent les acteur·rices de l'espace²⁹.

²⁹ cf. Partie 2 de la thèse.

Hypothèse de travail : la dépolitisation du problème public comme condition d'institutionnalisation de politiques d'aménagement genrées

H. Blumer, sociologue, emploie le terme de « carrière » pour analyser non seulement le processus d'émergence, mais également le destin des problèmes sociaux. La carrière désigne ainsi un « processus de définition collective » depuis « l'existence » jusqu'au « sort » du problème social (Blumer, 1971). On entend alors ici par l'expression « carrière d'une solution d'action publique », le processus de définition collective qui, non seulement éclaire les conditions d'existence de solutions d'action publique, mais détermine également les conséquences de ces dispositifs sur la réalité sociale. A rebours d'une analyse constructiviste des problèmes publics qui observe « la transformation d'un fait social quelconque en enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique » (Neveu, 1999), l'entrée par les solutions d'action publique part des « objets d'action », des mesures pratiques, pour remonter aux « objets de mobilisation », les problèmes publics³⁰. A l'instar d'une approche pragmatique des politiques publiques, on s'intéresse ici au « parcours des propositions de politiques publiques et à leur mise à l'ordre du jour dans les processus décisionnels » (Zittoun, 2017, p.68). Devant la complexité des problèmes publics, les acteur·rices sont contraint·es de bricoler et d'élaborer des stratagèmes (Lindblom, 1959). Or, dans le cas de la question du genre et de la ville, les acteur·rices se mobilisent pour faire exister les solutions d'action publique plutôt que pour la reconnaissance du problème public et de son origine. Nous verrons qu'au cours de la carrière des solutions d'action publique analysées, « la prise en charge politique peut avoir des effets dépolitisants dès lors qu'elle n'implique pas de remettre en cause l'architecture des rapports sociaux » (Comby, 2017, p.21). La dépolitisation de l'action publique fait ici référence à « la manière dont elle est construite, présentée et éventuellement perçue, socialement » (Robert, 2021, p.18). Le phénomène de « dépolitisation » désigne dans la thèse l'évanescence du processus de politisation entendu comme une « requalification des activités sociales les plus diverses [par] des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités » (Lagroye, 2003, p.361).

L'entrée par ces solutions d'action publique permet d'éclairer le phénomène de dépolitisation du problème public. Loin « d'imputer [l]es causes [du problème] à l'organisation du monde

³⁰ Les travaux portant sur la sociologie des problèmes publics et ceux portant sur l'analyse des politiques publiques ont traditionnellement opéré une « distinction entre les dynamiques des problèmes et celles des solutions » (Zittoun, 2017).

social » (Comby, 2017), l'analyse des arrangements politiques et militants ainsi que les bricolages administratifs nécessaires à la mise en politique du genre dans l'aménagement révèle une euphémisation, voire une invisibilisation, du problème social. On observe alors un processus d'individualisation du problème public à l'origine des inégalités de genre dans l'espace public. La mise en politique du genre dans l'aménagement s'inscrit dans un « cadre d'interprétations individualisantes des problèmes sociaux [qui] laissent dans l'ombre le rôle potentiel des institutions et des dimensions structurelles, et, de la sorte, dépolitise les problèmes sociaux » (Gusfield, 2009).

La présente recherche se place dans une perspective de normalisation de l'intégration du genre dans l'aménagement pour questionner plus largement les processus de transformations de l'action publique et nourrir les réflexions sur sa « dépolitisation » (Robert, et al., 2021). Les politiques d'aménagement genrées sont élaborées par un système complexe d'acteur·rices ne relevant pas toutes et tous du féminisme d'Etat. L'enjeu est alors d'identifier la place de la cause des femmes dans la carrière de l'intégration du genre dans l'action publique urbaine, mais aussi le rôle joué par les politiques d'aménagement genrées dans la lutte. Le concept « d'espace », en mettant au centre de l'analyse la multiplicité des acteur·rices et des représentations qu'ils et elles portent, rend possible la mise en lumière de l'absence de luttes définitionnelles autour de la défense de « la cause des femmes ». Une sociologie compréhensive des acteur·rices participant à l'élaboration de ces politiques (élu·es, chargé·es de mission des directions techniques de la ville, militant·es et expert·es associé·es...), s'appuyant sur des matériaux issus d'observations participantes et d'entretiens semi-directifs, permet d'éclairer les motivations et les registres d'action.

Méthodologie

L'enquête s'appuie sur différentes méthodologies, adoptées en fonction des opportunités du terrain et des « découvertes ». Cette partie revient sur le travail de terrain local et national constitué essentiellement d'entretiens semi-directifs et d'observations (participantes et non participantes) ainsi que sur les enjeux d'une immersion localement négociée.

Le travail de terrain

L'objet de mon étude³¹ correspond à ce que le politiste Pierre Muller qualifie de « genèse d'une politique publique, à savoir la mise en évidence des processus sociaux, politiques ou administratifs à partir desquels naissent et se transforment les politiques publiques » (Muller, 2018, p.87). P. Muller établit « un rapport direct entre objet de recherche et méthodologie employée » (ibid.), et insiste sur le fait que ce type d'objet nécessitant d'appréhender les représentations des acteur·rice·s et le travail d'enrôlement qu'ils et elles s'attachent à effectuer pour diffuser ces nouvelles idées ou valeurs requiert des « méthodes plus qualitatives, particulièrement l'entretien avec les auteurs concernés » (Muller, 2013). Ainsi, une série d'entretiens semi-directifs a été réalisée avec les acteur·rices impliqué·es dans l'élaboration des politiques étudiées pour chaque objet d'étude identifié (répertoriés dans le tableau 1).

³¹ L'utilisation de la première personne du singulier me semble davantage cohérente avec l'approche réflexive et située dont je rends compte dans cette partie.

Encadré 2 – Retour sur la conduite des entretiens

Les entretiens ont duré en moyenne une heure et ont été réalisés en présentiel et quasi-exclusivement sur le lieu de travail des acteur·rices interrogé·es – la crise Covid n’était pas encore une contrainte avec laquelle composer. Toutes et tous ont accepté que j’enregistre les échanges afin d’en faciliter une retranscription exhaustive. Il a été relativement aisé d’obtenir des entretiens avec les acteur·rices identifié·es en les sollicitant, le plus souvent par mail ou à la suite d’événements auxquels ils et elles étaient présent·es et ont pu être abordé·es. J’ai en effet participé, dès que cela était possible, aux événements – institutionnels et associatifs – organisés sur le thème du genre, de la ville et de l’espace public et j’ai pu nouer des contacts et récupérer des coordonnées. Pour contacter certain·es acteur·rices institutionnel·les appartenant à des directions ministérielles, j’ai utilisé mon adresse email gouvernementale (@developpement-durable.gouv.fr) plutôt qu’universitaire, en me présentant comme une ingénieure-fonctionnaire réalisant une recherche doctorale pour le ministère de la Transition écologique et sociale sur le sujet de l’intégration du genre dans les politiques urbaines et d’aménagement. Pour les autres prises de contact, j’indiquais que je réalisais une thèse sur le genre et les politiques d’aménagement et que j’étais désireuse de mieux comprendre le dispositif qu’ils et elles pilotaient ou la démarche dans laquelle ils et elles étaient engagé·es. Je n’ai pas identifié d’incidence particulière sur la façon dont les enquêté·es me répondaient.

Quasiment toutes les sollicitations ont débouché sur des entretiens et, lorsque cela n’a pas été le cas, cela n’a pas été suffisamment préjudiciable pour que je m’en souvienne. La seule frustration reste de ne pas avoir réussi à échanger avec Najat Vallaud-Belkacem et/ou avec des membres de son équipe lorsqu’elle était ministre à l’Égalité femmes-hommes et à la Ville. Le retour de la ministre au sujet de la politique d’égalité intégrée qu’elle a mise en place aurait permis d’éclairer davantage les conditions politiques et institutionnelles qui ont rendu possible l’inscription de l’égalité femmes-hommes en tant que cadre de référence de la politique de la ville – cela pourrait faire l’objet d’un article futur.

Le caractère semi-directif des entretiens a permis de révéler les représentations que se faisaient les enquêté·es de la question du genre dans l’aménagement et de leur rôle dans la mise en politique du sujet. À travers ces entretiens, ils et elles ont pu s’exprimer de manière spontanée, avec leurs propres mots, et évoquer les éléments qu’ils et elles jugeaient pertinents, dans l’ordre qui leur convenait. Les grilles d’entretiens avaient pour but de lister les enjeux à aborder en fonction des acteur·rices interrogé·es, ainsi que des hypothèses à tester. Les entretiens ont été

réalisés après la publication des documents, ou, *a minima*, une fois la production demandée aux acteur·rices réalisée.

Encadré 3 – Exemple de fil conducteur pour les entretiens avec les acteur·rices du guide de la Ville de Lyon

Profils

Parcours universitaire et professionnel.

Éducation à l'égalité femmes-hommes : positionnement personnel féministe, engagement militant, influence féministe de l'entourage.

Généralités sur la perception sujet Genre et Aménagement

Définition pour l'enquêté·e de l'intégration du genre dans l'aménagement.

Comment l'enquêté·e a découvert ce sujet.

Quel(s) engagement(s) professionnel(s) pour l'intégration du genre dans l'aménagement.

Quelle(s) connaissance(s) des ressources universitaires et/ou de littérature grise sur le sujet du genre dans l'aménagement.

À propos du guide de la Ville de Lyon

Comment l'enquêté·e a été intégré·e au groupe de travail sur le guide.

Pour quelle(s) raison(s) l'enquêté·e participe au projet du guide.

Quelle implication / rôle de l'enquêté·e dans l'élaboration du guide.

Questions précises

Vous considérez-vous comme un·e « promoteur·rice » du genre dans l'aménagement ?

Quel est / devrait être, d'après vous, le rôle d'un guide d'aménagement sur le genre et l'espace public ?

Pensez-vous que vous auriez exploré cette thématique si vous n'aviez pas intégré ce groupe de travail ?

Un terrain central à Lyon

Le terrain lyonnais a été particulier. L'enquête locale s'est davantage rapprochée de l'ethnographie. En effet, le fait d'intégrer le groupe de travail dédié à la rédaction du guide lyonnais a rendu possible des observations *in situ*, des échanges informels ainsi que la transcription directe de propos tenus lors des réunions de travail. De plus, l'enquête lyonnaise s'appuie sur les données collectées par Agathe Le Bourhis à l'occasion d'un stage réalisé dans le cadre de son mémoire de master au sein d'un des bureaux d'étude mandaté par la mairie de Lyon pour l'élaboration du guide. Les entretiens qu'elle a conduits en 2018 avec les membres du groupe de travail, et qu'elle m'a permis de consulter, ont constitué une base de travail exploratoire sur laquelle j'ai pu m'appuyer pour réaliser une nouvelle série d'entretiens

approfondis, au printemps 2019³². Ce matériau a également rendu possible une analyse diachronique des témoignages des acteur·rices et a permis d'apprécier d'éventuelles évolutions et/ou processus d'apprentissage qui auraient pu se produire au fur et à mesure du travail collectif sur le guide (cf. chapitre 4). Enfin, les échanges réguliers entretenus tout au long du terrain lyonnais avec Agathe Le Bourhis dans le cadre de cette collaboration scientifique³³ ont été précieux tant pour la confrontation et la mise à l'épreuve des analyses de terrain que pour la réflexivité nécessaire à l'exercice de recherche « en immersion ». En effet, l'entrée sur le terrain lyonnais m'a été autorisée à condition que j'occupe une position d'observatrice participante au sein du groupe de travail.

C'est grâce à une rencontre fortuite avec la conseillère auprès de l' élu à l'Urbanisme Michel le Faou, lors d'une Conférence-Atelier « Genre, Ville et Numérique », organisée par le TUBA³⁴, le 22 novembre 2018 à Lyon, que j'apprends que la ville lance un projet de rédaction de guide à l'image de celui réalisé par la Ville de Paris, deux ans auparavant. Alors que nous sommes toutes les deux placées à la même table, j'évoque mon mémoire sur le guide parisien et mon travail doctoral en cours. À l'issue de l'atelier, elle me met en relation avec les élu·es à l'initiative du projet et le chargé de mission de la Mission Égalité qui travaille sur le guide. Intéressé·es par un retour d'expérience sur la politique parisienne, elles et ils me proposent de participer, en tant que doctorante, au groupe de travail qui est en train de se constituer. Mon statut est alors défini ainsi par le chargé de mission : « *On avance tous ensemble sur le sujet, ça n'aurait pas de sens que tu sois une observatrice extérieure* ». Les modalités et le degré de ma participation n'ont pas été davantage précisés. Cela m'a laissé la possibilité de garder une distance et de choisir les moments où m'impliquer. Ma participation a consisté à rendre compte, en réunion, des résultats de mon travail sur le guide parisien, à rédiger un encart pour le guide lyonnais portant sur « le genre dans les formations aux métiers de l'aménagement » et à faire un retour au chargé de mission sur une version intermédiaire du guide³⁵. Si le statut d'observatrice participante a nécessité des ajustements par rapport à la posture méthodologique « non participante » initialement envisagée, cela m'a permis d'entrer sur le terrain de manière

³² À plusieurs reprises, j'ai été contactée par des étudiant·es dans le cadre de leur mémoire. Grâce à nos échanges, je mobilise certains résultats de leurs travaux dans ma thèse.

³³ Cette collaboration a été réalisée par l'intermédiaire de ma directrice de thèse, Anaïk Purenne, sociologue au laboratoire RIVES-EVS, qui était directrice de mémoire d'Agathe Le Bourhis et qui m'a associée à l'encadrement de ce travail.

³⁴ TUBA est un tiers-lieu lyonnais consacré au numérique et aux transitions urbaines du territoire. Des rencontres, conférences et ateliers y sont régulièrement organisés sur des sujets variés.
<https://www.tuba-lyon.com/>

³⁵ Les travaux du guide ayant pris du retard, j'ai terminé mon terrain avant que celui-ci ne soit publié. Mon travail de terrain était donc terminé au moment de cette intervention.

légitime et sans que ma présence ne soulève d'interrogations de la part des autres membres du groupe de travail. J'ai participé aux réunions « à visage découvert » en indiquant mon travail de recherche et l'opportunité de réaliser mon terrain sur la démarche lyonnaise³⁶. Le fait d'avoir occupé une position d'observatrice participante a placé ma recherche dans une perspective collaborative au service de la mise en politique du genre dans l'aménagement.

Encadré 4 – Une série d'entretiens imprévue, une enquête vivante

Lors de mon travail de terrain lyonnais, le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon m'a conviée à l'organisation d'une conférence sur le Genre et l'Espace public dans le cadre du cycle de « Séminaires européens » organisé par l'Agence d'Urbanisme de Lyon à destination des aménageur·ses de la Ville et de la Métropole. Cette journée est l'occasion pour la Ville de présenter la thématique du genre et de l'aménagement devant un public non averti, et d'avancer sur le projet de guide de bonnes pratiques en cours d'élaboration. La journée connaît une participation importante et je m'interroge sur les motivations des agent·es présent·es (habitude de participer aux journées thématiques, intérêt personnel ou professionnel pour le sujet, ou demande de leur hiérarchie). Grâce à la liste d'émargement communiquée par les organisateur·rices, j'ai pu solliciter ultérieurement par mail les vingt-quatre agent·es des Villes de Lyon, Villeurbanne, Saint-Fons ainsi que de la Métropole et de la Préfecture, présent·es. Dix-sept d'entre elles·eux m'ont accordé un entretien téléphonique d'une durée de dix à trente minutes. Ces agent·es ne font pas partie des acteurs et actrices directement impliqués dans l'élaboration de politiques urbaines genrées. Ce n'est donc pas le type d'acteur·rices ciblé initialement, mais il semblait intéressant de savoir pourquoi ils et elles étaient présent·es à cette journée, s'ils avaient déjà entendu parler de l'intégration du genre dans l'aménagement, et ce qu'ils en avaient retenu. Le matériau récolté dresse un panorama des représentations d'aménageur·ses non-initiés aux enjeux de genre et est mobilisé dans le chapitre 6 de la thèse.

Un terrain exploratoire à Paris

Le terrain réalisé en 2016 à Paris au cours de mon travail de mémoire de fin d'études sur le guide référentiel parisien « Genre et Espace Public » a constitué une première enquête exploratoire. Il m'a permis de me familiariser avec les outils de guides de bonnes pratiques et

³⁶ Je l'ai indiqué lors de la première réunion. La question éthique se pose toujours de savoir si les enquêté·es ont bien connaissance des modalités et de la position qu'ils et elles occupent dans la recherche conduite. J'ai pu préciser à nouveau ma démarche au début de chaque entretien.

de commencer à identifier le système d'acteur·rices gravitant autour du genre et des politiques d'aménagement. Cela m'a également permis d'entrer dans ce réseau d'acteur·rice·s francilien·nes en tant que « novice » et d'avoir accès aux manifestations organisées par la mairie de Paris sur le thème du Genre et de l'Espace public. Ainsi, j'ai pu participer à des journées de sensibilisation « Femmes et Espace public » organisées par le centre Hubertine Auclert, de même qu'à une demi-journée de « l'université des cadres » de la Ville de Paris consacrée à la question du Genre et de l'Espace public. C'est notamment grâce aux relations avec le chargé de mission du Centre Hubertine Auclert en charge de ces questions que j'ai pu, pendant ma thèse, assister à la journée de remise du rapport « Femmes et Espaces publics » auprès de la présidente de la Région Ile-de-France, Valérie Pécresse, et que j'ai pu obtenir un entretien avec sa conseillère spéciale à l'égalité femmes-hommes, Marie-Pierre Badré – également présidente du Centre Hubertine Auclert.

De plus, mes séjours réguliers à Paris dans le cadre de la prolongation de mon terrain de mémoire, puis de thèse – afin de réaliser des entretiens avec des acteur·rices national·es et supranational·es notamment – ont également facilité mon intégration dans le réseau de jeunes chercheur·ses « GenrEspace »³⁷ créé par Lucile Biarrotte, Giulia Custodi, Milan Bonté et Daphné Caillol, alors doctorant·es à Paris et en région parisienne. J'ai ainsi pu participer régulièrement aux réunions organisées à Paris et rencontrer des doctorant·es pour échanger sur nos sujets communs, mais aussi sur la vie de thésard·es.

Une mise en perspective à Montréal

Enfin, le travail de terrain français a été complété par une enquête réalisée à Montréal afin de prendre le recul nécessaire à l'objectivation scientifique et à la mise en perspective des résultats du terrain français. Dix entretiens ont été menés avec des chercheuses expertes de l'intégration du genre, des fonctionnaires de la Ville de Montréal en charge de politiques inclusives et de politiques de participation citoyenne et des membres du Conseil des montréalaises. La ville de Montréal est systématiquement citée comme référence et comme modèle par les acteurs et les actrices institutionnel·les français·es que j'ai interrogé·es. Les travaux universitaires portant sur l'intégration du genre dans l'aménagement à Montréal se focalisent sur la période 1980-2010 (Biarrotte, 2011 ; Michaud, 1997). Les entretiens montréalais m'ont donc permis d'actualiser l'engagement de la ville et des actrices montréalaises et d'obtenir des témoignages et une

³⁷ GenrEspace regroupe des masterant·es, doctorant·es et post-doctorant·es dont les recherches portent sur les questions de genre dans les disciplines partageant une approche spatiale.

analyse rétrospective de l'action menée. Ce matériau est mobilisé dans l'analyse en contrepoint du terrain principal.

Au total, la thèse s'appuie sur 86 entretiens détaillés dans l'annexe 2. De manière générale, les noms et prénoms des enquêté·es n'apparaissent pas dans la thèse. Ils et elles sont identifié·es par leur fonction au moment de l'échange. Ce parti pris participe d'une volonté de ne pas individualiser les résultats de l'enquête en les restreignant à un individu nommé. Par ailleurs, *a contrario* des élu·es en fonction au moment de l'échange et des expertes lorsqu'elles portent un discours public qui ne sont donc pas anonymisé·es, je n'ai pas souhaité que les enquêté·es puissent se reconnaître nominativement (ou être identifié·es par leur entourage professionnel). D'abord, pour ne pas risquer de porter atteinte à la carrière ou la réputation des enquêté·es, mais également parce qu'il n'est pas exclu que l'avis des enquêté·es puisse évoluer. Enfin, s'il est toutefois fait, à plusieurs reprises, mention de trajectoires et de situations personnelles – ce qui rend possible l'identification des enquêté·es pour les lecteur·rices informé·es – c'est pour inscrire cette recherche dans une démarche compréhensive qui puisse nourrir la réflexivité des décideur·ses de la ville.

Les analyses apportées se veulent autant d'éclairages utiles pour alimenter une approche réflexive basée sur « la compréhension scientifique des processus d'un changement social en train de se faire » (Vinet, 2017, p.246).

L'utilisation d'archives pour une mise en perspective historique

Un travail de recherche de fonds d'archives a aussi été réalisé afin de nourrir les connaissances sur une série d'événements internationaux et européens qui ont eu lieu dans les années 1990. Les résultats de ces recherches sont principalement mobilisés dans le premier chapitre de la thèse. J'ai consulté, par exemple, les archives relatives à la préparation d'une conférence organisée à Paris par l'OCDE en 1994. Elles sont conservées au centre d'archives de l'OCDE situé au siège, à Paris. Il s'agit cependant majoritairement d'échanges de mails internes, souvent incomplets. Je me suis également appuyée sur les archives en ligne du Conseil de l'Europe où sont publiés les comptes-rendus des conférences et des réunions. Ces documents m'ont permis d'obtenir des informations factuelles et descriptives sur le contenu des conférences et sur les personnes impliquées. Cependant, je n'ai pu réaliser que quelques entretiens semi-directifs avec les acteur·rices concerné·es par ces initiatives ou avec les « entrepreneuses de cause » de cette période. D'une part, les conditions de réalisation de la thèse m'ont conduite à limiter mes

recherches aux acteur·rices français·es et montréalais·es. Des échanges avec Eva Kail, en charge du *gender mainstreaming* à la ville de Vienne en Autriche depuis les années 1990, ou avec Caroline Moser, professeure urbaniste experte de l'intégration du genre au Royaume-Uni, seraient utiles pour compléter les informations recueillies et mettre en perspective le cas français. D'autre part, compte tenu de l'ancienneté relative des événements, les personnes interrogées m'ont transmis des informations partielles et soumises au filtre de leurs souvenirs. Les informations recueillies concernant la conférence Habitat II et la quatrième conférence internationale des femmes de l'ONU proviennent essentiellement de matériaux de seconde main. Il s'agit d'articles rédigés par les entrepreneuses de cause et d'un entretien semi-directif réalisé à Montréal avec une militante féministe ayant représenté le Canada à Pékin en 1995. Il serait intéressant d'exploiter les archives de la commission Huairou, coalition de femmes qui se forme à l'occasion de réunions préliminaires à la conférence de Pékin, toujours active, et dont le siège se trouve à New-York. En 2019, son site internet présentait très peu de données sur la constitution de ce réseau et sur ses activités durant les conférences internationales, et mes sollicitations, adressées par mail, sont restées sans réponse. À ce jour, le site internet a été complété et les conditions d'élaboration du réseau y sont davantage détaillées³⁸.

Un positionnement situé

Le courant post moderniste remet en question « la fiction selon laquelle un savoir peut être produit en toute objectivité et d'une façon qui s'abstraie totalement des déterminations de son auteur » (Hancock, 2002, p.259). Cette théorie du *situated knowledge* est couramment revendiquée dans les recherches féministes. Elle remet en cause les croyances normatives qui réservent à la pensée occidentale, masculine et blanche, l'exclusivité de la production du savoir et de la légitimité scientifique. Il importe alors « pour une bonne pratique scientifique, de dire d'« où » l'on parle afin de valider son propos » (Hancock, 2002, p.259).

C'est lorsque qu'un étudiant qui m'a sollicitée pour un entretien dans le cadre de son mémoire sur le guide de Lyon me demande : « Êtes-vous féministe ? » que je prends conscience de l'importance, à plusieurs égards, de mon *corps*³⁹ dans la recherche et les analyses que je

³⁸ <https://huairou.org/>

³⁹ Le « corps » est entendu ici selon la définition qu'en donne la philosophe Camille Froidevaux-Metterie à travers l'approche phénoménologique des questions féministes qu'elle développe : « Le corps phénoménologique se saisit dans ses deux dimensions cognitive et intersubjective : vecteur de significations, il est tout autant fondement de la relation aux autres. L'existence physique revêt ainsi une portée ontologique, elle est la condition indépassable de la conscience simultanée de soi, d'autrui et du monde. » (Froidevaux-Metterie, 2018, p.81).

conduis. D'enquêtrice je deviens moi-même enquêtée, et de la réponse que je vais formuler va dépendre une partie de l'analyse de l'enquêteur. Mon positionnement féministe *compte* alors pour la première fois explicitement dans sa recherche, dans la mienne, mais aussi, certainement, dans les représentations de mes enquêtés. Ce dernier point m'est d'ailleurs confirmé lorsque l'étudiant m'indique que le directeur du Grand Projet de Ville d'un quartier de Lyon lui a recommandé de me contacter parce qu'il avait trouvé que « [je] ne [m]e présent[ais] pas comme féministe »⁴⁰. S'il ne m'a jamais paru nécessaire de préciser à mes enquêtés mon positionnement épistémologique ou féministe, la démarche réflexive s'impose ici, d'autant que ce travail de recherche m'a profondément influencée personnellement. La littérature féministe que j'ai découverte et les rencontres que j'ai faites ont inévitablement (et irrémédiablement sans doute) remis en question ma construction personnelle et mon quotidien au fur et à mesure que je mesurais l'ampleur de l'influence du système de genre patriarcal dans tous les domaines de la société. Après la réponse maladroite que j'apporte à l'époque à l'étudiant – « je suis de plus en plus féministe »⁴¹ – je peux aujourd'hui affirmer que c'est éclairée par un positionnement académique et personnel féministe relevant d'une pensée matérialiste et constructiviste que j'écris la présente recherche. C'est à partir de la reconnaissance de la dimension socialement construite des identités de genre, et des points de vue qui en découlent, qu'il est possible de questionner les structures de domination à l'œuvre. Sans cette perspective constructiviste, l'attention portée aux rôles joués par les systèmes de domination ne se retrouverait sans doute pas en filigrane de la recherche. Et la détermination à replacer la lutte pour la cause des femmes dans la mise en politique étudiée serait sûrement moins prégnante.

La forme pour dire le fond

La présente recherche ne peut s'exempter d'une attention particulière aux pratiques rédactionnelles à adopter. « La langue est un domaine où la domination masculine s'exprime beaucoup car elle a été normalisée par des hommes qui voulaient dominer l'espace public »⁴², explique Éliane Viennot, professeuse⁴³ émérite de littérature de la Renaissance. Les normes de

⁴⁰ Le discrédit qui peut être jeté sur le féminisme et sur les féministes fait l'objet d'un approfondissement au chapitre 3.

⁴¹ Ce que j'entendais alors, c'est que, si je me définissais comme « féministe » bien avant de commencer ma thèse, mon travail de recherche me donne désormais les outils nécessaires pour préciser ma pensée et mon engagement personnel féministe.

⁴² <https://madame.lefigaro.fr/societe/lecriture-inclusive-peut-elle-vraiment-changer-la-place-des-femmes-dans-la-societe-040621-196755>

⁴³ Elle utilise le terme de « professeuse » sur son site : <https://www.elianeviennot.fr/>

langage produites par le modèle androcentré au XVII^e siècle⁴⁴ ne sauraient être efficaces pour décrire et analyser l'impact de la domination masculine sur la production de politiques publiques, aussi bien que les effets des politiques publiques sur cette domination.

L'usage courant du masculin générique produit une asymétrie des représentations spontanées et « favorise l'activation de représentations masculines » (Arbogast, 2017, p.14). Afin de donner une juste image du terrain et des individus concernés, il importe de « nommer les femmes avec des mots féminins »⁴⁵. Les noms de fonctions, métiers, titres et qualités ont été féminisés lorsque les individus concernés sont des femmes⁴⁶ et le point médian est utilisé comme forme inclusive privilégiée tout au long de la thèse quand il s'agit de désigner un groupe composé de femmes et d'hommes. En tant que caractère spécial, le point médian « a pour lui de ne pas être confondu avec un autre signe comme le point sur la ligne (Arbogast, 2017, p.17). De plus, par rapport à d'autres formes inclusives comme l'ajout d'un « E » final ou l'utilisation de parenthèses (habitantEs, habitant(e)s), il est « le meilleur des candidats expérimentés [...] en raison de sa discrétion, de son insécabilité, de son emploi nouveau et spécifique à cet usage (et donc dénué de connotations positives ou négatives) » (Viennot, 2008). Ainsi on écrira « les professionnel·les ». En septembre 2022, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) publie une nouvelle version de son guide pratique « Pour une communication publique sans stéréotypes de sexe » qui recommande d'utiliser le point médian uniquement lorsque « la différence entre la forme masculine et féminine se fait par la substitution d'une syllabe à une autre » (HCEfh, 2022, p.16). Il préconise, dans les autres cas, de recourir à des doublets, comme « les acteurs et les actrices ». Cependant, compte tenu de la fréquence de cette occurrence dans la thèse et de l'absence de formule épécène équivalente, le doublet « acteurs et actrices » sera abrégé par « acteur·rices ». Cette typologie a également pour elle de ne pas isoler la forme féminine de la forme plurielle comme cela est le cas lorsqu'est choisi le double point médian (ex : « les acteur·rice·s »). Ce choix présente l'avantage d'alléger – autant que faire se peut – l'écriture et la lecture, mais aussi de ne pas « isoler » mentalement le féminin⁴⁷.

⁴⁴ Eliane Viennot décrit dans son ouvrage « La France, les femmes et le pouvoir » comment, au XVII^e siècle, l'Académie française masculinise la langue française (interdiction de l'utilisation des formes féminisées de noms de métiers, entrée en vigueur de la règle du masculin qui l'emporte sur le féminin, usage du mot « Homme » pour désigner les deux sexes) (Viennot, 2008).

⁴⁵ Entretien avec E. Viennot et L. Greco (sociolinguiste) dans *Médiapart*, 2021.

<https://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/181121/en-finir-avec-l-ecriture-exclusive>

⁴⁶ Je n'ai pas demandé en entretien avec quels pronoms les enquêt·es s'identifiaient (elle, il, iel...). J'ai estimé que cela aurait compliqué l'échange avec des personnes pour la plupart peu familiarisées avec ces questionnements féministes.

⁴⁷ Comme c'est le cas avec l'utilisation des parenthèses « qui n'est pas acceptable dans un Etat qui prône so-disant l'égalité » (Viennot, dans *Médiapart*, 2021).

Néanmoins, cette convention laisse la forme masculine accrochée à un radical « neutre ». Si la rédaction de la thèse n'avait pas été réalisée dans un contexte de vives polémiques autour de l'écriture inclusive – et notamment de l'utilisation du point médian – où des travaux se sont vus disqualifiés scientifiquement, politiquement et médiatiquement, j'aurais employé le néologisme « acteurices » pour désigner des « acteurs et actrices »⁴⁸.

L'écriture non genrée nécessite de s'affranchir des règles grammaticales communément apprises. Ce parti pris s'avère nécessaire quand il s'agit de mettre en accord le langage avec la contestation de la hiérarchie entre les sexes et les genres. Les règles adoptées dans cette recherche, et énoncées ci-dessus, sont à prendre comme autant de ressources sociolinguistiques qui visent, en démasculinisant la langue française, à connecter le langage à des pratiques sociales et à dire – et écrire – les changements sociétaux.

⁴⁸ Par exemple, la revue *Sociologie du Travail* préconise l'utilisation de cette convention : <https://journals-openedition-org.acces.entpe.fr/sdt/25611>. Ce terme permet également de gommer la binarité de genre, d'inclure et visibiliser les individus qui ne se reconnaissent pas exclusivement dans l'une ou l'autre des catégories.

Plan de la thèse

Pour éclairer la façon dont le genre pénètre l'action publique urbaine en France et ce qui en découle, la thèse s'organise en trois parties, chacune composée de deux chapitres. Si les chapitres ont été conçus pour fonctionner indépendamment les uns des autres, ils retracent ensemble la carrière de l'intégration du genre dans les politiques d'aménagement du territoire au moment de l'institutionnalisation de politiques d'aménagement genrées locales.

La première partie s'intéresse à l'apparition des enjeux de genre au sein des institutions liées à l'aménagement du territoire. Le chapitre 1 décrit une existence d'abord timide, à la fin des années 1990 où, malgré un engouement des organisations internationales et européennes pour la question du genre, la mise en politique française n'a pas lieu. Le chapitre 2 rend compte de l'« effet levier », au début des années 2010, du *gender mainstreaming*, paradigme européen qui rend possible en France le traitement institutionnel conjoint des enjeux de genre et d'aménagement à l'échelle locale. Ce chapitre détaille la façon dont le genre devient un sujet de l'action publique urbaine, entre *soft law* européen, circulations transnationales et compétitivité locale.

La deuxième partie de la thèse s'attache à analyser la politique d'aménagement genrée produite sur le territoire lyonnais. Le chapitre 3 porte sur le système d'acteur·rices qui se met en place à l'échelle nationale et locale autour de l'élaboration de ces politiques dont l'épicentre n'est pas toujours la défense de la cause des femmes. Nous verrons qu'à Lyon, les acteur·rices de ce système s'attachent à produire un guide de bonnes pratiques concret dans le but de « dégenrer » sans déranger les pratiques des aménageur·ses. Le chapitre 4 détaille les logiques qui soutiennent la dépolitisation de l'instrument d'action publique lyonnais ainsi que les stratégies, conscientes ou non, pour le faire exister.

La dernière partie questionne la territorialisation de l'action publique à l'œuvre. La mise en politique du genre dans l'aménagement s'effectue en mode mineur au sein de l'action publique urbaine locale, restreinte aux cadres dressés par la politique de la ville. Le chapitre 5 explique comment le cadre national conditionne l'action locale et alimente une vision restrictive du problème à résoudre. Enfin, le chapitre 6 éclaire dans quelle mesure, cantonnée dans les territoires de la politique de la ville, la mise en politique du genre dans l'aménagement amplifie des phénomènes de spatialisation des problèmes sociaux et de racialisation du sexisme. Finalement, les politiques étudiées renforcent une domination ethno- raciale et invisibilisent les enjeux structurels de la domination masculine.

Partie 1 : Sociogenèse de la mise en politique du genre dans l'aménagement

Il est une vision commune de considérer l'introduction du genre dans l'aménagement comme une affaire « neuve », impulsée sous l'effet d'un volontarisme politique. Or, si le lien entre inégalités de genre et espaces urbains a pénétré le débat public et l'agenda politique français ces dernières années, la thématique n'est pas nouvelle.

Des travaux féministes académiques, institutionnels ou militants révèlent l'existence d'inégalités de genre dans l'urbain et questionnent leur production depuis les années 1970. La culture urbanistique française est cependant restée hermétique aux perspectives féministes de remise en cause de la fabrication de l'espace, délégitimées, car en dehors des « normes patriarcales de production du savoir » (Biarrotte, 2021, p.103). Malgré « l'abondance des connaissances féministes explicitement genrées sur les enjeux urbains et d'urbanisme » Lucile Biarrotte, géographe et urbaniste, fait état dans sa thèse de « la méconnaissance généralisée, voire l'amnésie cyclique collective qui frappe ces réflexions et fait que jusqu'à [sa] thèse aucun·e chercheur·e contemporain·e n'a pris en compte cet héritage » (Biarrotte, 2021, p.57)⁴⁹.

Il s'avère aussi que la pensée féministe de l'espace pénètre les institutions internationales dès la fin des années 1980 (Michaud, 1997)⁵⁰, portée par des mobilisations de militantes féministes. Ce nouvel éclairage met en perspective une autre idée couramment répandue, celle d'un « retard français » concernant la mise à l'agenda des enjeux d'égalité femmes-hommes dans l'aménagement du territoire. Nous verrons en effet que le sujet passe la porte d'organisations internationales au sein desquelles la France est représentée, sans jamais parvenir à pénétrer totalement les institutions françaises.

À travers une perspective historique, cette partie s'intéresse à la carrière transnationale du sujet : de sa mise à l'agenda international aux entreprises inabouties qui se développent en France dans

⁴⁹ L. Biarrotte, urbaniste, retrace plus précisément dans sa thèse la « genèse de l'émergence du genre en études urbaines et urbanisme » (Biarrotte, 2021, p.57).

⁵⁰ Un article d'Anne Michaud, responsable de la mission Femmes et ville de la Ville de Montréal, publié en 1997, met au jour un certain nombre d'événements internationaux qui traitent la question des femmes et des politiques d'aménagement. La découverte de cet article m'a incitée à compléter mon enquête de terrain par une dizaine d'entretiens conduits à Montréal avec des actrices impliquées dans la mise en politique locale des enjeux de genre dans l'aménagement.

le cadre de différentes politiques sectorielles (Chapitre 1). Le constat que celles-ci n'ont pas réussi à s'imposer sur l'agenda politique dans les années 1990 est d'autant plus important que l'Union européenne (UE) promeut à la fin des années 1990 un nouveau cadrage pour les politiques d'égalité : le *gender mainstreaming*. Nous exposerons comment ce nouveau paradigme permet, au début des années 2010, de vaincre les réticences et de favoriser la diffusion de ces enjeux en France à l'échelle locale. Le *gender mainstreaming* permet aux institutions de penser et traiter conjointement l'égalité femmes-hommes et l'aménagement du territoire. En ce sens, nous verrons dans quelle mesure il propose un contexte discursif favorable à la mise à l'agenda des enjeux de genre dans l'action publique urbaine ainsi qu'un environnement cognitif et normatif dominant « accueillant » (Chapitre 2).

Chapitre 1 : Perspectives historiques et actes manqués

Ce chapitre s'intéresse à des événements institutionnels internationaux qui ont eu lieu dans les années 1990 au sujet de la place des femmes dans les politiques d'aménagement, en les envisageant comme autant de moments préfigurateurs de la mise en politique de cette question. Ces mobilisations, souvent tombées dans l'oubli collectif, témoignent de la relative ancienneté du sujet. Les revendications concernant la nécessité de prendre en compte les femmes dans la planification urbaine et dans les processus d'aménagement ne sont en effet pas nouvelles, contrairement à ce que pourrait suggérer la publicisation récente du sujet en France. Lucile Biarrotte parle à cet égard « d'amnésie cyclique » et détaille les mises sous silence récurrentes des productions urbanistiques féministes. Elle en attribue la raison à une disqualification systématique des savoirs féministes (Biarrotte, 2021 ; Blidon, 2018). Ce qu'elle qualifie de « théorie dhominante »⁵¹, soit l'androcentrisme qui a imprégné les théories fondamentales de l'urbanisme, a entraîné l'effacement récurrent des connaissances féministes en urbanisme. Néanmoins, la relecture des théories de l'urbanisme permet de montrer que, tout en restant implicites, les paradigmes genrés sous-jacents à certaines pensées urbaines réformatrices ont pu orienter l'urbanisme vers une plus grande égalité de genre, à l'image de la critique de l'urbanisme fonctionnaliste de Jane Jacobs. Cette philosophe de l'urbanisme, « bien qu'elle ne se soit pas ouvertement revendiquée du féminisme, prenait en compte les besoins des femmes liés aux grands changements sociaux de son époque » (Biarrotte, 2021, p.101) et préfigure l'urbanisme contemporain. Ainsi, bien qu'évacuées par le système dominant, les pensées féministes laisseraient, selon certaines autrices, une trace au gré de leurs circulations. Cette hypothèse rend incontournable l'exploration de plusieurs événements institutionnels marquants qui ont lieu dès les années 1990.

Ce chapitre pose les premiers jalons d'une sociogenèse de l'intégration des enjeux d'égalité femmes-hommes dans l'aménagement à l'agenda des institutions européennes et internationales et propose de s'interroger sur l'amnésie française qui a suivi. Il s'agira d'abord de détailler les différents événements internationaux qui s'intéressent à la place des femmes dans les politiques urbaines et qui ont eu lieu dans les années 1990, en les envisageant comme

⁵¹ À travers cette expression, elle reprend le concept de « *malestream knowledge* » développé par Clara Greed dans les années 1990.

des indices d'une mise à l'agenda international de la question. La deuxième partie du chapitre s'attachera à mettre en lumière ce que l'on peut considérer comme des « rendez-vous manqués » au sein de l'action publique française, qu'il s'agisse de secteurs de politiques publiques urbaines qui sont « passés à côté » des enjeux de genre, ou d'initiatives institutionnelles avortées.

Encadré 5 – La recherche à partir d'archives et les pistes à explorer

Il est difficile de proposer une analyse exhaustive et détaillée des événements des années 1990 et de leur impact sur l'action publique urbaine française. Le matériau sur lequel je m'appuie est principalement constitué d'archives éparses, et les informations disponibles restent à ce stade, lacunaires. Les résultats de mes recherches sur les événements internationaux et européens m'ont permis d'identifier des acteur·rices clés, voire des entrepreneuses de cause. Explorer leurs archives personnelles et s'entretenir avec elles et eux, ou, le cas échéant, avec leurs collaborateur·rices permettraient sans doute d'approfondir les raisons de « l'oubli collectif » dont le sujet a fait l'objet après les années 1990, les difficultés rencontrées pour légitimer ces questions en France et les obstacles à l'institutionnalisation du genre dans l'action publique urbaine française. Le présent chapitre brosse le portrait de ces acteur·rices qui auraient pu « faire pencher la balance ».

La place des mobilisations féministes sur les thématiques d'aménagement urbain et de planification du territoire dans les années 1990 a également été difficile à identifier. Lors des conférences de l'ONU (en particulier la Conférence sur les femmes en 1995 et le Sommet Habitat en 1996), le nombre de participants issus d'ONG et d'associations s'accroît très fortement (Cirstocéa et al., 2018, p.10). Ces conférences et leurs rencontres préparatoires représentent l'opportunité de développer des réseaux et de rassembler des individus partageant les mêmes préoccupations. C'est ainsi que plusieurs réseaux internationaux féministes dédiés à la défense de la cause des femmes dans l'aménagement du territoire se sont constitués. L'entrée par l'analyse d'archives institutionnelles n'a toutefois pas permis de remonter jusqu'à d'éventuelles mobilisations féministes agissant auprès des institutions sur ce sujet. Lorsque des initiatives institutionnelles sont engagées, l'approche semble davantage être *top down*.

I. Les années 1990, une circulation transnationale des idées

À la fin du XXe siècle, le constat que l'égalité entre les femmes et hommes dans l'espace public n'est pas acquise engendre, dans les pays développés comme dans les pays émergents, un traitement politique de cette question jusqu'alors portée essentiellement par des mouvements de femmes. La place des femmes et la prise en compte de leurs besoins spécifiques apparaissent désormais comme une préoccupation internationale dans les discours sur le développement des villes (Michaud, 1997). La Conférence mondiale des femmes organisée par les Nations Unies en 1975 à Mexico est, en particulier, un événement majeur pour l'inscription des enjeux d'inégalités entre les sexes à l'agenda international (Cirstocea *et al.*, 2018). Les revendications relatives à la place et au statut accordés aux femmes s'inscrivent dans les débats sur le développement et sont renouvelées par une approche par le « genre » plutôt que par le « sexe » qui questionne ainsi davantage les constructions sociales des identités genrées (Bacqué, Biewener, 2013, p.56). À la fin des années 1980, des réseaux internationaux de femmes se constituent autour de visées d'*empowerment*⁵² des femmes. Ces réseaux, proches de l'ONU et de différentes ONG, participent à l'internationalisation des enjeux de genre et à leur inscription dans les préoccupations institutionnelles sur le développement urbain.

Cette première partie esquisse quelques pistes d'analyse sur différents événements internationaux où les enjeux de genre et d'aménagement ont été portés à l'attention des participant·es. Il s'agit de rappeler la tenue de ces conférences tombées dans l'oubli collectif, d'en détailler le contexte et de proposer des pistes à explorer pour lever certaines zones d'ombre qui persistent.

⁵² Le terme d'*empowerment* désigne à la fois le « pouvoir, qui constitue la racine du mot, [et le] processus d'apprentissage pour y accéder » (Bacqué, Biewener, 2013, p.25).

A. La Conférence internationale « à haut niveau » de l'OCDE, entre engouement international et attentisme français

En 1994, une Conférence à haut niveau⁵³ intitulée « Les femmes et la ville : logements, services et environnement urbain » dont les actes seront publiés en 1995 (OCDE, 1995) – est organisée par l'OCDE à Paris. Elle réunit 27 pays et plus de 200 participant·es⁵⁴. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est créée en 1961 pour succéder à l'Organisation européenne de coopération économique chargée de la mise en œuvre du plan Marshall au sortir de la seconde guerre mondiale. En tant qu'institution d'études économiques internationales, elle n'inscrit pas à son agenda les questions d'aménagement urbain lors de sa création (Feriel, 2016). Mais, au début des années 1980, les pays Membres de l'OCDE prennent conscience que « l'avenir de leurs économies [est] étroitement lié à la bonne organisation de [leurs villes] » (Staffan Sohlman, Secrétaire général de l'OCDE ; OCDE, 1995, p.12). L'OCDE lance alors un programme sur les affaires urbaines⁵⁵, et en 1990, Jean-Claude Paye, son Secrétaire général, organise une conférence dite à haut niveau afin de discuter des problèmes économiques, sociaux et environnementaux des villes des pays Membres.

À la suite d'une première conférence sur le rôle des femmes (intitulée « Conduire le changement structurel : le rôle des femmes ») qui s'est tenue en 1991 et dont le rapport a été publié en 1992, Jean-Claude Paye⁵⁶ demande à tous les comités de l'OCDE d'intégrer la question du rôle des femmes dans leurs programmes de travail⁵⁷. Cette orientation donne lieu à des activités ou à des conférences organisées par chaque service et direction dans son domaine respectif. Un groupe de spécialistes de la participation des femmes au développement est par exemple créé au sein du comité d'aide au développement. Le groupe Affaires urbaines décide

⁵³ Ce terme désigne les conférences dont les délégations des pays Membres sont dirigées par un ministre ou un haut fonctionnaire.

⁵⁴ À cette conférence, ont participé des ministres, des haut-es fonctionnaires des administrations nationales, des représentant-es d'instituts de recherche, d'organisations européennes et internationales ainsi que des associations locales.

⁵⁵ Dans l'article « Du local au transnational, puis au national. Les apports des archives de l'OCDE en histoire urbaine », Cédric Feriel fait mention de la création, dès le début des années 1970, d'un Groupe sectoriel sur l'environnement urbain.

⁵⁶ Jean-Claude Paye est un diplomate français. Il commence sa carrière diplomatique en Algérie en 1961 à sa sortie de l'ENA avant d'être affecté au Quai d'Orsay et d'intégrer différents cabinets ministériels, notamment celui de Raymond Barre à la Commission européenne. Il deviendra plus tard son conseiller à Matignon. En 1984, il est nommé Secrétaire général de l'OCDE et occupera ce poste jusqu'en 1996.

⁵⁷ Dans un entretien de la revue *Histoire@politique* en 2013, Jean-Claude Paye retrace sa carrière et les causes qu'il a portées. Le sujet de l'égalité femmes-hommes n'est pas mentionné. Anne Dulphy et Christine Manigand. « Entretien avec Jean-Claude Paye », *Histoire@Politique*, vol. 20, no. 2, 2013, p.231-242.

quant à lui de mettre l'accent sur les besoins spécifiques des citadines en matière de logement et de services en organisant la conférence « Les femmes et la ville : logements, services et environnement urbain ». Pour la première fois, le groupe des affaires urbaines traite « *the gender aspect of urban policies* »⁵⁸ (archive ENV/UA (93)9 du 13 octobre 1993).

Dans un article rendant compte du travail de l'OCDE sur les enjeux de piétonisation des centres-villes dans les années 1970 et 1980, l'historien Cédric Ferial considère que les sujets portés à l'agenda de l'OCDE sont représentatifs « au moins a minima, des centres d'intérêt de ses Etats membres » puisque les « Etats membres conservent le contrôle des orientations de l'OCDE » (Ferial, 2016, p.3). On peut donc envisager la tenue de la conférence de 1994 comme le marqueur « d'un intérêt (même secondaire) des Etats membres pour le sujet » (Ferial, 2016, p.3) des femmes et de l'aménagement urbain. Les archives conservées au siège de l'OCDE, rue André-Pascal à Paris, et consultées le 3 juin 2019, confirment cette hypothèse.

Plusieurs mails rédigés par Lindsay McFarlane, chargée de l'organisation de la conférence au sein du groupe des affaires urbaines de l'OCDE, rendent compte de la volonté et de l'enthousiasme des différents pays Membres pour participer à une conférence sur le sujet. Au point d'obliger les organisateurs à supprimer les « pauses-café » qui rythment habituellement de telles conférences, tant le nombre de pays participants attendus et désireux d'exposer leurs travaux est important :

*« I agree that I should have kept the coffee breaks originally planned. However, due to pressure from Member countries to include presentations and concern about whether the Bar could cope with the numbers expected, I opted for the alternative solution of inviting participants to take their break at their convenience. »*⁵⁹

(Lindsay Mc Farlane à Chris Brooks – directeur du service développement territorial, le 14 octobre 1994).

Cette conférence est financée en majeure partie par le Canada (100 000 FF, soit l'équivalent de 15 000 euros) qui en assure la présidence en la personne de Jean Augustine, alors secrétaire parlementaire auprès du Premier ministre canadien. Le Canada est l'un des pays pionniers de l'intégration du genre et des *gender studies* dans ses politiques urbaines fédérales. Les villes de

⁵⁸ « L'aspect genré des politiques urbaines » (Traduction personnelle).

⁵⁹ « Je reconnais que j'aurais dû conserver les pauses-café initialement prévues. Toutefois, en raison de la pression exercée par les pays Membres pour inclure des présentations et de l'inquiétude quant à la capacité du bar à faire face au nombre de participants attendus, j'ai opté pour la solution alternative consistant à inviter les participants à prendre leur pause à leur convenance » (Traduction personnelle).

Toronto et de Montréal ont donné naissance aux principes des marches exploratoires de femmes,⁶⁰ et la Ville de Montréal a créé, en 1988, le programme « Femmes et ville », dirigé par Anne Michaud, actif jusqu'en 2004, et qui sert toujours de référence internationale. Le gouvernement australien, attentif à la place des femmes dans l'aménagement du territoire, a également apporté sa contribution financière à l'organisation de cet événement.

En 1993, Lindsay Mc Farlane, responsable de l'organisation de la conférence pour la division des affaires urbaines, se rend en Australie sur invitation du gouvernement australien dans le cadre d'échanges sur le « rôle des femmes » à l'occasion de la première conférence nationale australienne « *Women and Planning*⁶¹ » organisée par le *Department of Health, Housing and Local Government*⁶² (archive ENV/Urb/LMF/93.471). Le gouvernement australien souhaite alors inscrire au « Programme urbain » de l'OCDE de 1995 la création d'un « *OECD WOMEN'S URBAN FORUM* » et espère que la conférence de 1994 rendra possible cette ambition (condition de sa contribution financière à la conférence)⁶³.

Lors d'un entretien, Chris Brooks, ancien directeur du service développement territorial de l'OCDE, convient que malgré l'engouement de plusieurs pays pour le sujet, la « question des femmes » est restée marginale au sein de l'OCDE. Selon lui, la conférence sur les femmes et la ville avait provoqué un « grand amusement » chez certain·es de ses collègues. Dans un mail du 15 février 1994, il fait part à Lindsay McFarlane de son inquiétude quant au langage et aux formulations utilisés :

⁶⁰ « Le concept des marches exploratoires (Safety Audit) a été mis en place afin de donner aux citoyennes un moyen pour analyser la sécurité de la ville selon leur perspective. Un groupe de femmes accompagnées d'animatrices et d'hommes à titre d'observateurs, sillonnent un endroit (parc, campus sportif municipal, métro, etc.) et, en vertu des grands principes d'aménagement sécuritaire, analysent la signalisation, la visibilité, la capacité d'être entendues si elles ont besoin d'aide, de s'enfuir ou de demander du secours ainsi que l'entretien et l'aménagement général du lieu. Les observations sont compilées et envoyées aux autorités et à certains membres de la collectivité, comme les commerçants et les propriétaires, afin que des correctifs soient apportés. En plus d'améliorer concrètement la sécurité des citoyennes et des citoyens, les marches exploratoires visent aussi à développer chez les participantes un sentiment d'appropriation et de contrôle de leur environnement. » (Ville de Montréal, 2002).

⁶¹ « Les femmes et la planification » (Traduction personnelle).

⁶² « Ministère de la Santé, du Logement et des Collectivités locales » (Traduction personnelle).

⁶³ Je n'ai pas réussi à trouver d'éléments concernant la création ni l'existence de ce forum. Dans la note (archive ENV/UA (93)9 du 13 octobre 1993), Lindsay Mc Farlane évoque la possibilité de créer ce forum à la suite de la conférence : « *An OECD Women's urban forum which would function as a sub-group of the OECD Group on urban affairs, with a view to promoting a higher awareness of the gender factor in the domain of urban policy* » (Ce forum s'apparenterait à un sous-groupe des Affaires urbaines de l'OCDE dont le but serait de promouvoir une plus grande attention sur la question de genre dans le domaine des politiques urbaines – traduction personnelle). Lors de notre échange, Chris Brooks n'a pu me donner aucune information sur la concrétisation de cette démarche.

« I think that the themes are extremely interesting, but I would be grateful if you would watch the language and the semantics. The reason for this is obvious I think, but we must be careful with a subject that is potentially explosive like this; we do not want to become hostages to fortune! This does not mean that we cannot address the issues, but it does require a certain neutrality of language from the Secretariat. I know that you are conscious of this. However, I would not want the seriousness of the subject you are treating to be dismissed, because we are giving the impression of being lobbyists rather than analysts. »⁶⁴

(Chris Brooks à Lindsay Mc Farlane, le 15 février 1994, Archive DEELSA/ILE/94.260).

Les échanges de mails internes à la direction des Affaires urbaines entre Lindsay Mc Farlane, chargée de l'organisation de la conférence, et Chris Brooks, alors directeur du service du développement territorial, laissent penser que la conférence a fait l'objet de critiques, notamment quant à son format, comme en témoigne l'extrait de courriel suivant :

« I understand and entirely agree with your concern to focus Conferences on short synthetic papers. However, in this particular case, it was agreed from the outset that the Conference would be based on issue papers, case studies and national reports in order to allow the event to demonstrate the credibility, vitality and range of analysis and policy initiatives in this lesser recognized urban policy domain. »⁶⁵

(Lindsay Mc Farlane à Chris Brooks, 14 octobre 1994).

La réponse de Lindsay Mc Farlane confirme l'importance qu'elle accorde au sujet ainsi que l'intérêt qu'il a suscité chez les pays Membres, mais cet intérêt ne semble pas partagé par l'ensemble des agents. Elle précise notamment qu'il n'était pas possible de faire l'économie d'une conférence de trois jours puisqu'aucun moyen n'avait été prévu par la division des Affaires urbaines pour poursuivre *a posteriori* le travail sur ce sujet, et que le représentant allemand de la division souhaitait que cela reste un « *one-off event* »⁶⁶.

⁶⁴ « Je pense que les thèmes sont extrêmement intéressants, mais je vous serais reconnaissant de faire attention au langage et à la sémantique. La raison en est évidente je pense, mais nous devons être prudents avec un sujet potentiellement explosif comme celui-ci ; nous ne voulons pas devenir les jouets du destin. Cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas aborder les questions, mais cela exige une certaine neutralité de langage de la part du Secrétariat. Je sais que vous en êtes consciente. Cependant, je ne voudrais pas que le sérieux du sujet que vous traitez soit écarté, parce que nous donnons l'impression d'être des lobbyistes plutôt que des analystes. » (Traduction personnelle).

⁶⁵ « Je comprends et partage entièrement votre souci d'axer les conférences sur des documents synthétiques courts. Cependant, dans ce cas particulier, il a été convenu dès le départ que la conférence serait basée sur des documents thématiques, des études de cas et des rapports nationaux afin de permettre à l'événement de démontrer la crédibilité, la vitalité et le niveau d'analyses et d'initiatives politiques dans ce domaine moins reconnu de la politique urbaine. » (Traduction personnelle).

⁶⁶ « Événement ponctuel, unique » (Traduction personnelle).

Les contenus de la conférence devaient servir à nourrir la contribution de l'OCDE lors des deux grandes conférences internationales qui suivaient : la Conférence Internationale sur les femmes organisée par l'ONU à Pékin 1995, et Habitat II à Istanbul en 1996. Dans un « *status report* »⁶⁷ détaillant le programme des trois journées, Lindsay McFarlane, en charge à la fois de l'organisation de l'événement et du dossier « *Housing, Social Integration and Livable Environments* »⁶⁸, souhaite que soit valorisé le contenu des échanges à l'occasion des grandes conférences internationales à venir : « We hope to produce a Report of Women in the City Conference as an OECD contribution to the 1995 UN Conference on Women and the 1996 HABITAT II Conference »⁶⁹. Elle précise cependant qu'aucun financement n'est prévu pour la rédaction d'un tel rapport et invite les pays Membres à proposer une participation financière. Dans son compte rendu de la conférence, daté du 17 octobre 1994 et adressé au Secrétariat général de l'OCDE, Ariel Alexandre, chef de la division Affaires urbaines, rapporte que plusieurs participant·es ont insisté pour que soit diffusé le contenu de cette conférence et qu'il soit fait état de l'implication de l'OCDE sur ces sujets. Il rappelle également les recommandations du groupe Affaires urbaines faisant suite à la conférence en précisant que :

*« OECD should build on current international initiatives concerning gender relationships in urban affairs by transmitting the results of this conference for consideration in the preparation for the UN Conference Women in Beijing (1995) and Habitat II (1996). [...] It could be envisaged to prepare a consolidated OECD contribution to these events. »*⁷⁰

(Ariel Alexandre au Secrétariat général le 17 octobre 1994. Archive TDS/UA/AA/94.181).

Il n'a cependant pas été possible de trouver des archives témoignant de l'implication de l'OCDE sur le sujet des femmes et du développement urbain au cours de ces conférences. Chris Brooks indique en entretien que celui-ci a bien été évoqué lors d'Habitat II à Istanbul, mais sans pouvoir donner d'informations précises.

⁶⁷ « Rapport de situation » (Traduction personnelle).

⁶⁸ « Logement, intégration sociale et environnements habitables » (Traduction personnelle).

⁶⁹ « Nous espérons produire un rapport sur la conférence « Les femmes dans la ville » en tant que contribution de l'OCDE pour la conférence des Nations Unies sur les femmes de 1995 et pour la conférence HABITAT II de 1996. » (Traduction personnelle).

⁷⁰ « L'OCDE devrait s'appuyer sur les initiatives internationales actuelles concernant les relations entre les sexes dans les affaires urbaines en transmettant les résultats de cette conférence pour qu'ils soient pris en compte dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin (1995) et Habitat II (1996). [...] Il pourrait être envisagé de préparer une contribution consolidée de l'OCDE à ces événements. » (Traduction personnelle).

Ariel Alexandre souligne également dans le compte rendu qu'un des leviers de l'OCDE est d'inciter les gouvernements à examiner des questions et des sujets nouveaux. Même si les délégations nationales présentes étaient toutes dirigées par un ministre ou un haut fonctionnaire, ce qui faisait de cette conférence une « rencontre à haut niveau », la conférence de 1994 ne semble pas avoir joué un rôle structurant pour l'intégration des questions de genre dans l'aménagement du territoire, tout du moins en France. Il reste difficile d'évaluer la portée d'une telle conférence. Les archives afférentes sont lacunaires et les témoignages de participant·es sont rares et/ou flous. Cette conférence n'est jamais mentionnée par les actrices rencontrées lors de mes entretiens, et les participant·es que j'ai pu contacter n'en ont gardé aucun souvenir⁷¹. La délégation française, composée de neuf personnes⁷², était dirigée par George Cavallier, coordinateur des contributions françaises à l'OCDE et de la conférence Habitat II. Il faisait régulièrement appel à Hervé Huntzinger, directeur de l'agence de conseil TETRA pour l'accompagner dans ses missions et pour le suivi des dossiers de l'OCDE. Pourtant, alors qu'il figure bien sur la liste des membres de la délégation, M. Huntzinger indique, au cours d'un entretien téléphonique, qu'il ne se souvient pas d'avoir été missionné pour travailler sur ce sujet. Il ajoute que « le sujet ne devait pas être assez important » pour qu'il s'en souvienne.

En revanche, la conférence OCDE de 1994 a laissé une trace à Montréal, au Québec. En effet, Anne Michaud, responsable du programme montréalais « Femmes et ville » entre 1989 et 2004, rapporte, dans un article datant de 1997, que « le contenu de la conférence suscite un tel intérêt que les actes deviennent un des best-sellers de l'OCDE » (Michaud, 1997, p.181). Le réseau international Femmes et Ville International (RIFV), constitué en 2002 et implanté à Montréal, mentionne également cette conférence sur son site internet :

« Depuis le début des années 1990, et particulièrement à la suite des conférences mondiales organisées par les Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les femmes (Paris en 1994) et sur les villes (Istanbul en 1996), de nombreux partenaires se sont mobilisés autour de ces questions. »⁷³

⁷¹ À l'exception de Chris Brooks, directeur du service du développement territorial de l'OCDE en 1994, avec qui j'ai pu échanger par téléphone le 21 avril 2021.

⁷² En plus des membres de la délégation, les participant·es recensé·es pour la France dans les actes de la conférence sont au nombre de vingt-huit.

⁷³ <https://femmesetvilles.org/fr/a-propos/>, consulté le 10 juin 2020. Le site a depuis été supprimé.

Le Canada, comme neuf autres pays participants, a d'ailleurs rédigé un rapport national⁷⁴ préalablement à la conférence⁷⁵. J'ai pu consulter ce document à la bibliothèque de l'université du Québec à Montréal (UQAM) en juillet 2019. Il y est indiqué que, suite à la sollicitation du groupe des Affaires urbaines de l'OCDE, la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) a demandé à plusieurs universitaires canadiens « très au fait de la dimension urbaine et des préoccupations féminines » de rédiger une proposition intitulée « Canadian Women and Cities ». La SCHL insiste pour « mettre en relief les « meilleures pratiques » du Canada en matière de sécurité urbaine, de logements répondant aux besoins des femmes et de dispositifs législatifs permettant d'accroître l'accès des femmes aux installations et aux services que proposent les villes (p.2-3). Ce document a été diffusé par le groupe Affaires urbaines de l'OCDE pour servir de modèle et encourager les autres pays à formuler des propositions. La présidence de la conférence sera confiée à Madame Jean Augustine, secrétaire parlementaire du Premier ministre, vice-présidente du groupe de travail ministériel du gouvernement fédéral, chargée de l'examen de la politique sociale et ancienne présidente de la Commission de logement de la communauté urbaine de Toronto. Ces éléments montrent l'intérêt du Canada et son implication dans le déroulement et le suivi de la conférence. Sans doute sont-ils à relier à son implication sur le sujet des femmes et de l'aménagement au niveau national. Sans doute aussi est-il possible d'envisager qu'une moindre mobilisation des acteur·rices français·es traduit le faible traitement politique du sujet et l'absence d'initiatives locales à promouvoir lors la conférence⁷⁶.

Si la conférence de l'OCDE ne semble pas avoir participé à l'institutionnalisation de politiques d'aménagement genrées en France, sa tenue s'inscrit dans une dynamique d'échanges de bonnes pratiques, de mise en commun et de rencontres entre des individus intéressés par cette thématique, renforcée par les conférences internationales onusiennes et certaines conférences européennes.

⁷⁴ L'équipe organisatrice a demandé à tous les pays Membres de l'OCDE de rédiger un rapport national détaillant le rôle et la contribution des femmes dans les politiques urbaines (Archive TDS/UA/LMF/04.41, mail de Lindsay McFarlane adressé à Ruth Gordon le 1^{er} août 1994).

⁷⁵ Il s'agit de l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, les États-Unis, la Finlande, L'Islande, le Portugal, la Suède et la Turquie. La France n'a *a priori* pas produit de document semblable.

⁷⁶ Une initiative française est présentée lors de la conférence par Mme Yvonne Knibiehler, présidente de l'association « Les femmes et la ville » de Marseille. Cette association œuvre pour la reconnaissance de « marseillaises remarquables ». Elle n'a pas travaillé sur la question de l'aménagement du territoire (entretien avec Caroline Mackenzie, ancienne membre de l'association).

B. Le Conseil de l'Europe, des conférences CEMAT qui interrogent les politiques d'aménagement

C'est à partir de 1990 également que les institutions européennes, notamment le Conseil de l'Europe, inscrivent à leur agenda de travail la question des femmes et de l'aménagement du territoire (Sineau, 2004, p.61)⁷⁷. En effet, en octobre 1990, le Comité européen pour l'Égalité entre les femmes et les hommes (CEEG) organise à Athènes un séminaire sur « la participation des femmes aux décisions en matière d'aménagement du territoire et du cadre de vie », en collaboration avec la Conférence des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)⁷⁸ (Mayerl, 1994 ; Sineau, 2004). À l'issue de ce séminaire, il est proposé de mettre à jour la *Charte européenne de l'aménagement du territoire* et d'élaborer une charte « Femmes de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'environnement » (Conseil de l'Europe, 1990, p.313). Par la suite, en 1994, la CEMAT organise un colloque en Suède intitulé « Les défis pour la société européenne à l'aube de l'an 2000 : rôle et représentation des femmes dans la politique d'aménagement du territoire visant un développement durable » (Sineau, 2004, p.61). Trois thèmes sont abordés : démocratie paritaire et développement durable⁷⁹, perspectives de transports considérant les préférences des hommes et des femmes et infrastructures en fonction de divers modes de vie (archive COLL/ÖRNSKÖLDSVIK(94) 2 et 3), et stratégies pour l'application des conceptions féminines de l'aménagement (COLL/ÖRNSKÖLDSVIK(94) 4). On remarque que plusieurs des intervenant·es figurant sur les archives mentionnées ont également participé à la conférence de l'OCDE (cf. partie I. A de ce chapitre) et à la *Charte européenne des femmes dans la cité* (cf. partie I.C de ce chapitre). Ils et elles pourraient ainsi être considéré·es comme des « passeurs d'idées transnationaux » (Guiraudon, 2004). La temporalité de ma recherche ne m'a toutefois pas permis de retracer les trajectoires des acteur·rices qui interviennent de manière récurrente auprès des institutions européennes et internationales sur ces sujets⁸⁰. Des recherches approfondies dans les archives nationales des pays concernés et dans les archives personnelles des protagonistes permettraient

⁷⁷ Une session ordinaire de la CECIF (Centre européen du Conseil international des femmes) en octobre 1980 à Malte portait déjà sur la participation des femmes en matière d'aménagement du territoire.

⁷⁸ La conférence des ministres responsables de l'aménagement du territoire existe depuis 1970 et se donne pour objectif « la promotion de la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie pour un développement territorial durable du Continent. »

(<https://www.coe.int/fr/web/conference-ministers-spatial-planning/about>)

⁷⁹ Archive COLL/ÖRNSKÖLDSVIK(94)1.

⁸⁰ J'esquisse néanmoins dans les encadrés 6 et 8 les portraits de deux acteur·rices français·es qui ont participé aux conférences internationales.

de préciser la carrière transnationale du sujet, d'identifier plus précisément les logiques de réseaux qui se mettent en place et d'éclairer les conditions de possibilité de circulation des idées urbaines féministes ainsi que leur mise en politique.

Je n'ai pas pu trouver davantage d'informations quant aux réalisations et à la pérennité du sujet au sein du Conseil de l'Europe. Les comptes rendus des CEMAT⁸¹ qui ont succédé au colloque suédois ne font plus mention d'un suivi de ce sujet.

Il est intéressant d'observer que lors de ces conférences, l'intérêt des participant·es se concentre sur l'élaboration des politiques publiques. Le titre du colloque de 1994 interroge la construction de « politiques d'aménagement du territoire ». Les différentes contributions reviennent sur les dimensions genrées de l'aménagement et insistent sur l'existence d'une « spécificité féminine ». Mais le sujet de la conférence n'est pas de questionner en quoi l'aménagement des villes est inégalitaire. Il interroge plutôt la façon dont les politiques publiques peuvent contribuer à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'aménagement du territoire. La focalisation sur les politiques publiques laisse penser que les inégalités genrées dans la ville sont une donnée d'entrée qu'il ne s'agit plus de démontrer.

On peut alors souligner le décalage avec la manière dont le sujet est traité depuis les années 2010 en France. En 2017, E. Faure, E. Hernandez-Gonzalez et C. Luxembourg publient un livre dont le titre pose la question « La ville : quel genre ? ». Cet ouvrage, qui regroupe plusieurs articles sur la dimension genrée des villes et des métropoles (Hayden trad. Martinache, 2017 ; Tummers, 2017) et sur l'intérêt de « mettre les lunettes du genre » pour penser l'aménagement (Louargant, 2017 ; Vinet, 2017 ; Luxembourg, 2017), témoigne de la nécessité de réaffirmer les constats de la recherche féministe en géographie et en sociologie des années 1970 (Biarrotte, 2021)⁸². Cette réitération des travaux de la géographie féministe fait dire à la géographe Marianne Blidon que la géographie féministe « pourrait constituer un cas d'étude intéressant pour l'agnotologie⁸³ » (Blidon, 2018, p.27).

⁸¹ <https://www.coe.int/fr/web/conference-ministers-spatial-planning/ministerial-conferences>, consulté le 21 juin 2020.

⁸² Dans sa thèse, Lucile Biarrotte revient sur les productions académiques des années 1970 autour de la dénonciation des inégalités genrées de la ville et de l'aménagement urbain.

⁸³ Discipline développée dans les années 2000 par R. Proctor, historien des sciences, qui s'intéresse à la construction de l'ignorance.

Les événements publics et institutionnels actuels reviennent également sur la présentation et la mise en débat de ces inégalités. À Paris, lors des colloques organisés à partir de 2014 dans le cadre de la démarche « Genre et Espace Public », la pertinence du sujet fait systématiquement l'objet d'une intervention introductive : la première session du colloque du 13 octobre 2015 a pour titre « Pourquoi ce thème « genre et espace public » ? » (Actes du colloque, Paris, 2015). Lors de l'ouverture du deuxième colloque en 2017, Emmanuelle Faure, géographe, est invitée pour présenter une communication intitulée « La ville, quel genre ? De quoi parle-t-on ? » – en référence à l'ouvrage collectif cité précédemment. En 2021, à l'occasion de la journée des droits des femmes, la Ville de Lyon organise une série d'événements intitulée « L'égalité femmes-hommes, voyons la ville autrement ». Dans ce cadre, les mairies d'arrondissements animent des conférences ou des ateliers à destination de leurs adjoint·es et du grand public. Ainsi, en France, vingt ans après les conférences internationales et européennes, les inégalités de genre dans la ville doivent être à nouveau formulées et les professionnel·les de l'aménagement, comme les institutionnel·les, à nouveau convaincu·es.

Il est également frappant d'observer que les inégalités dénoncées dans les recherches des années 1970 et exposées lors des conférences des années 1990, restent aujourd'hui pleinement d'actualité : les inégalités professionnelles dans le monde de l'aménagement, l'inégale accessibilité des espaces et des services urbains en raison de la répartition genrée des rôles sociaux, l'entrave à une libre circulation dans les espaces publics, à une utilisation sereine des transports en commun qui résulte du sentiment d'insécurité que les femmes ressentent dans l'espace public. L'ancienneté du sujet et la persistance des inégalités dénoncées au siècle dernier confirment l'existence d'une « amnésie cyclique collective » (Biarrotte, 2021).

C. La Charte des femmes dans la cité, un instrument européen oublié

Entre 1993 et 1996, l'Unité pour l'Égalité des chances de la Commission de l'Union européenne, sollicitée par des associations et des expertes de l'aménagement, subventionne une recherche-action aboutissant à l'élaboration d'une « Charte européenne des femmes dans la cité ». Elle sera diffusée en Europe et dans le monde dans le but de créer un réseau international « ayant pour mission de faire valoir la dimension du genre » (Minaca, 1997). La Charte propose une nouvelle grille de lecture pour l'aménagement des villes avec l'expertise des femmes.

En 1993, six associations de six pays de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Danemark, Grande-Bretagne et Grèce) réalisent un rapport sur la répartition des modes de prise de décision entre les hommes et les femmes en matière d'espace urbain et d'habitat. Cette étude montre la faible implication des femmes dans ces domaines. À partir de ce diagnostic, dix-huit actions à mener sont définies afin de lutter contre la mise à l'écart des femmes et de promouvoir l'approche différenciée selon les sexes. Parmi celles-ci, la publication et la diffusion d'une charte sont décidées. En 1994, une nouvelle équipe d'expert·es entame une recherche-action aboutissant à la rédaction de la *Charte européenne des femmes dans la cité*. Le format « recherche-action » a réussi à créer des liens étroits entre le monde de la recherche et celui de la praxis, la Charte étant envisagée comme un « instrument de liaison, de réflexion et d'action » (Minaca, 1997, p.159). Pour Monique Minaca, principale instigatrice de la Charte, le domaine « trop inexploré de l'aménagement des villes est un très puissant levier pour engager une nouvelle étape d'action féministe » (Minaca, 1997, p.162). Selon elle, ce sont les différentes rencontres lors de conférences internationales qui ont nourri le contenu de la Charte européenne de 1994 :

« Le choix des cinq thèmes de base est né d'un consensus de l'ensemble des expertes et des experts de la Charte pour travailler en harmonie et dans la continuité des travaux déjà élaborés et approfondis antérieurement, exposés dans plusieurs conférences suscitées par le Conseil de l'Europe, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), divers séminaires professionnels et rencontres internationales. » (Minaca, 1997, p.165).

À partir de 1995, la Charte a été diffusée par deux relais principaux : le Lobby européen des femmes et l'association Quartiers en crise. Ce travail de diffusion s'est opéré auprès des associations féminines, des élu·es locaux·ales, des professionnel·les de l'aménagement. Un millier de documents autour de la Charte ont été diffusés en Europe, et 45 manifestations spécifiques ont été programmées. À l'échelle internationale, la Charte a été promue lors de la Quatrième Conférence internationale de l'ONU sur les femmes à Pékin en 1995, lors de la Conférence Habitat II à Istanbul et de la conférence préparatoire à New York en 1996 à la demande de la Super Coalition de femmes, ce qui fait de ce document un outil de travail « pleinement reconnu » (Minaca, 1997). « Groupe Cadre de vie » qui porte en France la Charte, et qui a été fondé par Monique Minaca, fait partie des différents réseaux internationaux qui se sont créés à l'occasion des conférences internationales de l'ONU (Super Coalition de femmes, Commission Huairou et Le Réseau International femmes et ville).

Encadré 6 – Monique Minaca, une entrepreneuse de cause⁸⁴

Monique Minaca (1938-2018) est une architecte française, écologiste et féministe⁸⁵. Elle étudie l'architecture aux Beaux-Arts et, en mai 1968, elle entreprend une réflexion sur le genre et l'espace (Minaca, 1998), en même temps qu'elle s'intéresse au féminisme « en tant que mouvement de réflexion et d'action » (Minaca, 1998, p.50). Interrogée par une chaîne de France Télévision à l'occasion des cinquante ans du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir, elle indique que cet ouvrage et le féminisme qu'il porte lui « [ont] permis d'entreprendre avec les moyens qu'[elle] sentait qu'[elle] avait. C'est-à-dire d'oser entreprendre envers et contre tout⁸⁶. « C'est au départ l'égalité professionnelle dans le monde de l'aménagement qui l'anime : « *Au début des années soixante-dix, on ne parlait pas de la dimension du genre, mais de l'émergence d'une reconnaissance. Nous voulions franchir cette première étape : que les architectes femmes soient considérées comme des professionnelles à part entière.* » (Minaca, 1998, p.50).

Lors de la première Conférence internationale de l'ONU sur les femmes, à Mexico en 1975, l'entrée du sujet ville et aménagement ainsi que l'émergence des *gender studies* la conduisent à intégrer la dimension de genre à ses pratiques professionnelles et à « agir en féministe » (Minaca, Paquot, 1999)⁸⁷.

Pendant dix ans, Monique Minaca travaille dans de grandes agences d'architecture où elle participe à la construction de bâtiments et se voit confier la réalisation d'une tour de bureaux sur le front de Seine. Elle fonde, en 1975, l'association féministe Groupe Cadre de Vie avec plusieurs femmes architectes, urbanistes, ingénieures et géographes afin d'agir contre l'invisibilité des femmes dans l'aménagement urbain (Minaca, 2002). Elle rejoint la Commission Huairou qui se forme à Pékin en 1995, et l'association Groupe Cadre de Vie est intégrée au Réseau International Femmes et Ville, basé à Montréal. Dès le début des années 1980, elle travaille avec l'appui de l'Unité pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes de la Commission européenne, et elle rédige, en 1994, la *Charte européenne des femmes dans la cité*.

⁸⁴ Les archives personnelles de Monique Minaca seront nécessaires pour compléter ce portrait et les différentes actions qu'elle a pu mener pour promouvoir la cause des femmes dans l'aménagement et l'architecture. Certaines des informations mentionnées ici figurent dans le répertoire des archives du Centre d'archives féministes, CAF, d'Angers (Minaca Monique – 68 AF).

⁸⁵ Ses archives personnelles sont disponibles au Centre d'archives féministes à la bibliothèque universitaire d'Angers depuis 2021.

⁸⁶ Archive INA « Simone de Beauvoir « Le Deuxième sexe » a 50 ans ».

<https://www.dailymotion.com/video/xfdps1>

⁸⁷ Archive INA de l'émission *Permis de Construire* diffusée le 8 mars 1999, consultée sur place en mai 2021.

Les ambitions de cette charte étaient de « donner une colonne vertébrale à tout un tas de connaissances, recherches, qui existaient sur les *gender studies* en termes urbains » (Minaca, Paquot, 1999) :

« À cette époque déjà, beaucoup de travaux avaient été faits par des femmes sur ces sujets, mais ils étaient restés cantonnés à la sphère étroite des gens du métier, une infime partie de spécialistes. Ces analyses n'avaient pas été partagées par les gens qui réfléchissent, font et gèrent les villes. Il était donc temps d'agir. C'est la raison pour laquelle nous avons écrit la Charte européenne des femmes dans la cité. »
(Minaca, 2002).

À l'occasion des différentes conférences internationales (OCDE, 1994 ; Beijing, 1995 ; Habitat II, 1996), elle diffuse les recommandations formulées dans la Charte. Elle continue à porter ce projet et à promouvoir l'intégration du genre dans l'aménagement en France dans les années 2000 en participant, en tant « qu'experte européenne sur la question des femmes dans les villes », à des séminaires organisés par les centres de ressources de la politique de la ville⁸⁸. En mai 2002, elle participe à l'une des soirées organisées par le Pôle de Ressources départemental Ville et Développement social. C'est à titre bénévole qu'elle poursuit son rôle d'entrepreneuse de cause tout en regrettant que la Charte ne se soit pas démocratisée au sein de la culture urbanistique (Minaca, 2002).

Déjà en 1999, dans une interview réalisée par Thierry Paquot et Pascale Charpentier dans l'émission Permis de Construire, Monique Minaca identifiait un « retard français » concernant l'intégration des enjeux de genre, par rapport à d'autres pays, notamment le Canada :

« Je crois qu'on a peut-être en France...une forme de...diabolisation des études féministes, alors que dans d'autres pays, on a compris que c'était une interrogation par rapport aux relations hommes femmes, on a commencé à expliciter un certain nombre de points, on a essayé de comprendre de quoi était faite cette relation, s'il n'y avait pas des points négatifs et malades, et donc on a commencé à bâtir un nouveau flux de connaissances. Et ces connaissances, au lieu de les jeter à la poubelle comme on a l'air de le faire en France, on en a tenu compte, et c'est très prometteur pour l'avenir parce que ça permet d'ouvrir un nouveau champ d'interrogation dans les relations, et aujourd'hui, on essaie de démocratiser les décisions. »
(Interview de Monique Minaca, Permis de Construire, Radio France, 1999).

Enfin, afin de prolonger les travaux entrepris avec la Charte, un programme européen devait voir le jour en 1996 pour se terminer en 2000 : le programme URBANA. Il s'agissait d'intégrer

⁸⁸ Preuve que le sujet ne disparaît jamais totalement en France.

des considérations liées aux spécificités de sexe et, à partir des quartiers de ville, de créer une dynamique urbaine avec l'expertise des femmes. Je n'ai pas pu identifier de réalisations venant concrétiser ce projet. Les archives de Monique Minaca permettront sans doute de mieux connaître le déroulement de ce programme. Elles ont été déposées en 2020 au Centre d'Archives féministes (CAF) de la bibliothèque universitaire d'Angers, et étaient, lors de l'écriture de ma thèse, en cours d'archivage et donc encore indisponibles.

D. Beijing 1995 et Habitat II, des événements catalyseurs de la mise en réseaux

De manière quasi concomitante, deux grandes conférences internationales font émerger sur l'agenda politique la question de la prise en compte des femmes dans le développement et l'aménagement du territoire. En mars 1995, lors d'une *UN Preparatory Committee Session*⁸⁹ pour la Quatrième Conférence mondiale sur les Femmes, une « Super Coalition de femmes » (Michaud, 1997) se forme. Son but est de créer un espace d'échanges entre femmes afin de permettre aux femmes pauvres du Nord et du Sud d'exposer leurs situations et de faire part de leurs revendications à des femmes plus influentes en position de relayer leurs paroles au cours des conférences internationales et auprès des institutions⁹⁰. C'est ainsi que voit le jour « *Women, Homes and Community Super Coalition* » (WHCS) qui réunit trois réseaux internationaux – *Groots international*, *Habitat International Coalition* et *Shelter Network, the International Council of Women*.

Ce réseau international, créé pour préparer les différentes conférences internationales qui vont suivre, succède à la *Women's Environment and Development Organisation* (WEDO) qui avait assuré la participation active des femmes au Sommet de la Terre de Rio en 1992 et organisé, à cette occasion, le « Congrès des femmes pour une planète en bonne santé ». Considérant que les revendications des femmes relatives à leur participation au développement urbain ne sont pas assez mises en avant dans la stratégie adoptée par WHCS, un groupe restreint de femmes de diverses régions se réunit pendant dix jours à Huairou, lors de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin :

⁸⁹ « Session préparatoire du comité » (Traduction personnelle).

⁹⁰ D'après l'article-témoignage de Sandy Schilen (Groots International) et Jan Peterson (Huairou Commission et WHCS). <https://huairou.org/history/>

« C'est vraiment au forum qui est lié à la Conférence mondiale de Beijing qu'il se passe des choses. Certaines des femmes présentes au forum de Huairou vont ensuite former la Commission Huairou : des femmes plus intéressées par les questions urbaines. »

(Entretien avec une experte montréalaise, militante féministe de la délégation canadienne à la Conférence de Pékin).

Ces femmes élaborent une déclaration officielle qu'elles présentent au directeur exécutif d'Habitat II, le Dr. Wally N'Dow⁹¹. Ainsi naît la Commission Huairou⁹² qui sera invitée à proposer des recommandations sur la conduite des politiques urbaines. Cette commission aura également pour mission de capitaliser et de diffuser les acquis de la Conférence de Beijing lors de la Conférence Habitat II à Istanbul.

En 1996, à Istanbul, les réseaux de femmes constitués, composés de représentantes des Organisations non gouvernementales (ONG) et des villes, d'expertes et de fonctionnaires de l'ONU et de déléguées femmes des gouvernements représentent « une force de frappe importante » (Michaud, 1997). Ces réseaux, dont le leadership est assuré par la Commission Huairou et WHCS, réussissent à faire adopter des engagements relatifs, notamment, à l'égalité participation des femmes au développement des villes et à l'adoption de l'approche différenciée selon les sexes dans l'ensemble de la planification et du développement urbain à l'échelle locale (Michaud, 1997).

« I established the Huairou Commission during the Fourth World Conference on Women and formally launched it in New York in February 1996 during the Third Prepcom Habitat II. The Commission was initiated to act as a link between the Women's Conference and Habitat II. [...] I am proud to acknowledge the significant work of the Commission [...] This resulted in, among other things, a gender-conscious Habitat Agenda that has reinforced and further developed many of the commitments of Beijing Conference. »⁹³

(Dr. Wally N'Do, Secretary General, UNCHS Habitat).

⁹¹ Dr. Wally N'dow commence sa carrière au ministère de l'Agriculture de Gambie avant de rejoindre UN Habitat où il sera nommé directeur exécutif d'Habitat II. Dr. Wally N'Dow deviendra par la suite Secrétaire général de UN Habitat.

⁹² La Commission Huairou est à l'origine un organe consultatif composé de 50 femmes issues d'organisations féministes de terrain, qui a pour objectif de changer le paradigme dans la manière dont les politiques de développement sont créées et mises en œuvre. La Commission Huairou est désormais basée à New-York et rassemble des femmes de plus de 45 pays « qui travaillent collectivement pour un changement transformateur qui améliore les conditions de vie, le statut et la qualité de vie des femmes, de leurs familles et municipalités. » <https://huairou.org/history/>

⁹³ « J'ai créé la commission Huairou lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et je l'ai officiellement lancée à New-York en février 1996 lors de la troisième conférence préparatoire d'Habitat II. La Commission a été créée pour servir de lien entre la Conférence des femmes et Habitat II. [...] Je suis fier de reconnaître le travail important de la Commission [...] Cela a abouti, entre autres, à mettre à l'agenda d'Habitat II

À l'issue de la conférence d'Istanbul, et sur proposition de la délégation montréalaise, un nouveau réseau est créé, avec pour ambition d'établir un « pont entre les réseaux » (Michaud, 1997) : il s'agit du Réseau International Femmes et Ville (RIFV). L'enjeu est de relier les réseaux existants dans les secteurs concernés qui souhaitent développer en leur sein une approche « Femmes et Ville » : réseaux de villes (Métropolis, Institut international de gestion des grandes métropoles, Coordination des associations des villes et des autorités locales...), réseaux constitués pour la diffusion de la *Charte européenne des femmes dans la cité*, réseaux du monde de la recherche universitaire, agences et programmes des Nations Unies (Programme de gestion urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes), réseaux de groupes de femmes (WHCS, Commission Huairou), ONG, personnes à titre privé. Le secrétariat du RIFV est établi à Montréal où le réseau, en tant qu'organisation internationale, peut profiter d'appuis financiers.

L'intérêt de ces conférences est avant tout de mettre en contact des actrices, de créer des relations, de faire circuler des idées et de légitimer des actions (Ripoll, 2017)⁹⁴. Monique Minaca, explique, dans une interview réalisée en 1998 par Thierry Paquot pour la revue *Urbanisme*, à propos de la première conférence onusienne des femmes en 1975, qu'« il était essentiel d'apprendre que d'autres personnes à travers le monde, telles les nord-américaines, réfléchissaient aux mêmes problèmes. » (Minaca, 1998).

Dès la fin des années 1980, les enjeux de genre dans l'aménagement passent la porte des institutions internationales qui portent le sujet à travers différentes formes. Des conférences internationales mêlant milieux institutionnels et milieux militants (I.A et I.D) donnent à voir différentes initiatives, mettent contact des acteur·rices de pays différents impliqués dans la

les enjeux de genre, ce qui a renforcé et développé un grand nombre des engagements de la Conférence de Pékin. » (Traduction personnelle).

⁹⁴ Samuel Ripoll, doctorant en sociologie, analyse le poids des conférences internationales sur les avancées en matière de questions urbaines. Les conclusions qu'il livre dans l'article « La question urbaine au prisme des Nations Unies » sont particulièrement éclairantes pour envisager ce qui s'est joué lors de la Conférence de Pékin et Habitat II : « Rechercher un lien direct entre ces événements et l'évolution de la situation urbaine mondiale relève probablement de la gageure [...]. Les questions urbanistiques s'y mêlent avec des enjeux diplomatiques et de développement, dans une équation qui trouve ses solutions dans la capacité des différents acteurs, étatiques et non étatiques, à créer des alliances et des stratégies en mesure de mettre en mouvement l'ensemble des échelles de l'action collective. Ces ponts sont bien sûr complexes à établir, car l'on devine que le diplomate, l'urbaniste, le maire ou encore le militant ne partagent pas nécessairement les mêmes référentiels, ni les mêmes langages, mais ils permettent de faire circuler les idées et les solutions au-delà des frontières, qu'elles soient nationales, intellectuelles, institutionnelles ou professionnelles. » (Ripoll, 2017, p.159).

promotion de l'égalité femmes-hommes dans l'aménagement, et les confortent dans leurs démarches. Des conférences européennes plus politiques portent les enjeux de genre à la connaissance des ministres en charge de l'aménagement du territoire et tentent d'infléchir les cadres normatifs européens. Une charte européenne, financée par la Commission de l'Union européenne, donne les clés pour intégrer les enjeux de genre aux pratiques des professionnel·les de l'aménagement.

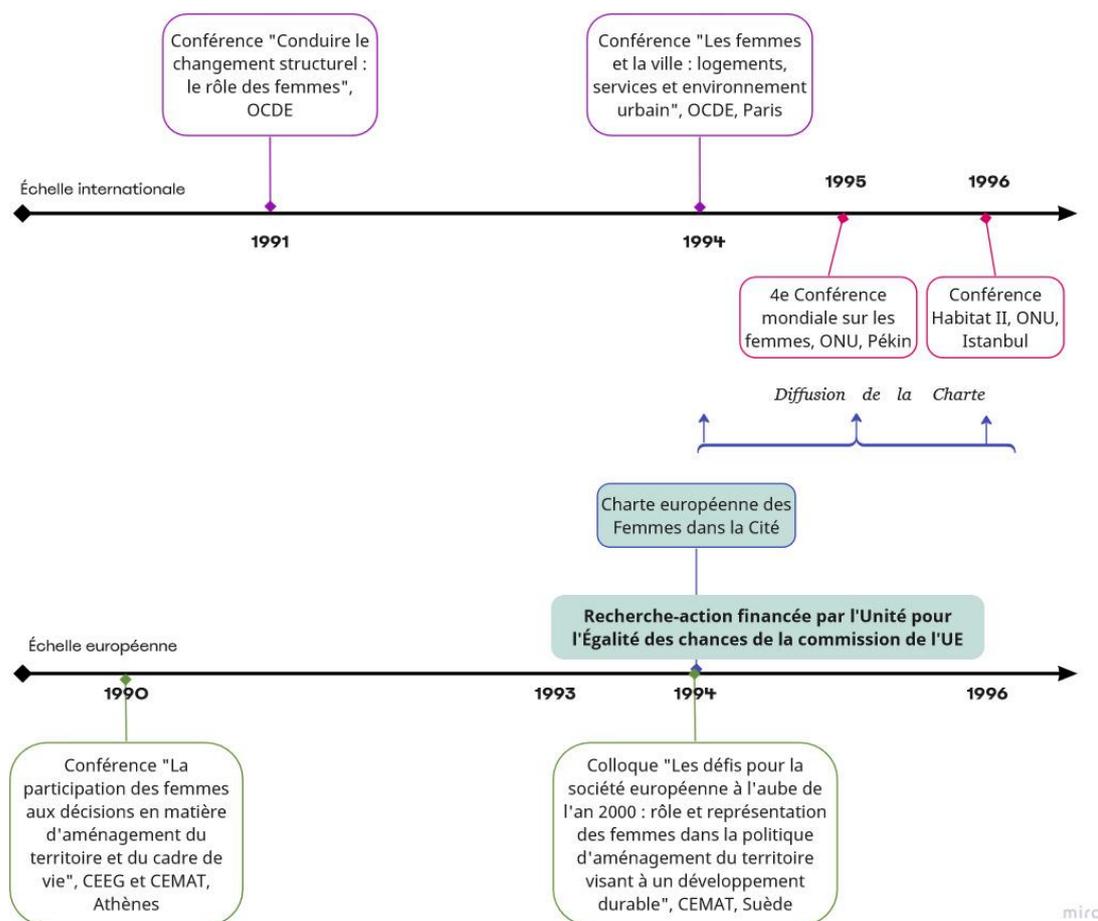


Figure 3 : Historique des événements internationaux et européens sur les femmes et la ville

Cependant, cela ne semble pas avoir donné lieu, en France, à un traitement politique – ou technique – du sujet, que ce soit à l'échelle nationale ou locale. La deuxième partie du chapitre met toutefois en lumière des initiatives françaises, restées à l'état embryonnaire avant de tomber dans l'oubli.

II. Les rendez-vous manqués de l'action publique urbaine française

Les archives urbanistiques françaises ne font pas ressortir des revendications sociales émanant de la base ou de professionnel·les de l'aménagement pour une prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce sont les archives féministes qui révèlent un traitement social des enjeux d'égalité femmes-hommes dans l'aménagement en mettant en lumière des associations de femmes qui traitent le sujet de l'aménagement⁹⁵. Les enjeux d'égalité femmes-hommes restent donc l'affaire d'associations de femmes et ne sont pas considérés comme un sujet par les professionnel·les de l'aménagement. Or, certaines féministes des mouvements militants s'interrogent sur le meilleur positionnement à adopter : s'associer aux institutions au risque de diluer leurs revendications, ou garder leur indépendance (Dauphin, 2010). On peut alors se demander si la résistance d'associations de femmes à participer au traitement bureaucratique des enjeux de genre a entravé leur mise en politique. Sans répondre directement à cette interrogation, cette partie propose toutefois de souligner certaines opportunités (manquées) de mise en politique du genre dans l'action publique. Des recherches ultérieures seraient nécessaires pour saisir les raisons d'un abandon de l'institutionnalisation des enjeux de genre.

A. Le Plan Construction : de la recherche institutionnelle sur Femmes et Logement passée inaperçue

Les événements internationaux consacrés à la place des femmes dans les politiques d'aménagement du territoire n'ont pas constitué un tremplin pour la prise en compte de cet enjeu en France. Néanmoins, un début de mise à l'agenda français de ces enjeux a précédé ces conférences internationales à l'occasion du Plan Construction lancé en 1971 avec le concours du ministre de l'Équipement et du Logement, du ministre du Développement industriel et scientifique, du ministre des Affaires culturelles, et du secrétaire d'État au Logement.

À la fin des années 1960, l'État souhaite mener une politique d'amélioration de la qualité des logements et encourage la recherche dans le domaine du bâtiment (Lambert, 2010). Le Plan Construction consiste alors « à fédérer professionnels, chercheurs et administrations autour de programmes de recherche incitative et d'expérimentations » (Lambert, 2010, p.56).

⁹⁵ L'Union féminine civique et sociale (UFCS) compte, par exemple, une section urbanisme. L'UFCS est une association de femmes créée en 1925, issue du mouvement du catholicisme social (Biarrotte, 2021, p.188).

À l'occasion du Plan Construction, une journée d'étude intitulée « Les femmes et l'habitat » est organisée en 1979⁹⁶. Ce qui fait la singularité de cet événement en France est que ce n'est pas la question de « l'aménagement » qui fait irruption dans des discussions sur la condition des femmes, mais bien le sujet « femmes » qui est intégré à une réflexion sur l'aménagement et la construction des logements :

« Je pense qu'il est important que cette journée ait lieu et que vous, qui êtes des professionnels, vous posiez réellement le problème des relations de la femme et de l'habitat. Lorsque j'ai pris la mission qui est la mienne aujourd'hui, c'est un des domaines où il m'a semblé que les femmes étaient encore plus absentes que dans d'autres. Je me réjouis donc que le Plan Construction ait pris l'initiative d'organiser cette journée d'études, point de départ d'une action de recherche et d'expérimentation qui sera menée dans le cadre de son programme 1980. »

Discours d'ouverture de Monique Pelletier, ministre chargée de la Condition féminine, Actes de colloque « Les femmes et l'Habitat », 1980.

Pourtant, si « l'influence du féminisme est palpable » sur les travaux et les réflexions présentés, la faible perméabilité entre actions urbanistiques institutionnelles et productions féministes demeure, et le terme « féminisme » est absent des discours. (Biarrotte, 2021, p.72). On retrouvera cette résistance institutionnelle au féminisme dans les initiatives contemporaines⁹⁷.

Encadré 7 – L'UFCS : Une association de femmes soucieuses des enjeux de logement.

L'Union Féminine Civique et Sociale pour l'Urbanisme est une association de femmes catholiques, fondée en 1925, qui prône une vision traditionnelle des rôles masculin et féminin, complémentaires et hiérarchisés. Cette association revendique une revalorisation de la figure de la mère au foyer passant par une reconnaissance des tâches ménagères et s'engage pour une meilleure éducation des jeunes filles. S'il est difficile de mesurer véritablement l'influence de cette association sur le milieu professionnel et politique, il est cependant intéressant de faire apparaître la proximité entre le bureau national de l'association et la sphère politique et associative, et de souligner son travail de lobbying (Biarrotte, 2021, p.200). L'UFCS s'est régulièrement associée avec d'autres associations familiales afin de former des coalitions capables de participer aux dialogues institutionnels. Elle est parvenue en particulier à participer

⁹⁶ « Les actions du Plan Construction piloté par un comité directeur et un secrétariat permanent s'articulent autour de groupes de travail thématiques dont le nombre s'accroît de treize à vingt entre 1971 et 1977 au fur et à mesure que de nouvelles missions lui sont attribuées. Son champ d'intervention s'est significativement élargi au fil des ans, comme en témoignent ses dénominations successives : en 1988, il devient le Plan Construction et Architecture (PCA), puis en 1998, il fusionne avec le Plan Urbain pour donner naissance au Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) » (Lambert, 2010, p.56).

⁹⁷ Notamment dans la Partie 2 de la thèse.

au Comité directeur du Plan lié au démarrage du Plan Construction⁹⁸. Les archives de l'association⁹⁹ permettent de dresser un bilan « positif » de son action au sein du Plan Construction, même si l'association « considère n'avoir été consultée que pour accord à des décisions déjà prises, en regrettant de ne pas avoir eu accès de manière plus transparente aux critères de choix » (Biarrotte, 2021, p.203).

Malgré les recherches financées par le Plan Construction¹⁰⁰, « la critique politique du modèle résidentiel genré est alors passée quasi inaperçue », selon la sociologue Anne Lambert¹⁰¹. Dans son ouvrage « Le monde privé des femmes », paru en 2018, elle fait le constat que même dans le milieu de la recherche féministe, la question du logement est restée une entrée peu explorée en France¹⁰² – à la différence du Québec où « les enjeux genrés du logement semblent être installés de manière durable dans les préoccupations des organisations qui militent dans ce domaine » (Dufour, Bergeron-Gaudin, Latendresse, 2022, p.22). Relevant de l'intime, du domestique, elle aurait pourtant pu s'inscrire dans le contexte des revendications féministes des années 1970 marquées par le slogan « le privé est politique ». A. Lambert émet l'hypothèse que « la volonté de politiser l'intime a davantage conduit à montrer comment les espaces dits publics étaient régis par des logiques privées en lien avec la division sexuée du travail, que l'inverse. Si le « privé » informe le « public », l'inverse est moins vrai au regard des recherches effectivement conduites » (Lambert, 2018). Cela permettrait peut-être d'expliquer en partie l'invisibilisation des questions de genre et de logement.

B. Le dossier « les femmes et la ville » dans la délégation française pour Habitat II

Une dizaine d'années après le traitement du sujet « Les femmes et l'habitat » dans le Plan Construction, le sujet des femmes et du logement est à nouveau porté à l'attention des institutions françaises, notamment lors de la Conférence de l'OCDE en 1994 (cf. partie I.A de

⁹⁸ Il serait intéressant d'explorer ce que disent les archives du Plan Construction au sujet du travail de l'UFCS.

⁹⁹ Disponible au CAF de la BU d'Angers. Lucile Biarrotte rend compte de leur contenu et de ce qu'elles nous apprennent de l'implication et de l'influence de l'UFCS dans le paysage institutionnel de l'aménagement français.

¹⁰⁰ Lucile Biarrotte dresse un tableau des Études sur les femmes & l'habitat financées par le Plan Construction (Table 5 – p.72).

¹⁰¹ https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/05/14/on-accorde-plus-de-confiance-aux-femmes-pour-creer-des-ville-inclusives-et-durables_5461994_3234.html, consulté le 23 juin 2020.

¹⁰² Jacqueline Coutras est en France l'une des seules chercheuses à s'intéresser au sujet femmes & habitat. Elle n'obtiendra pas la même reconnaissance que ses paires anglaises et américaines (Biarrotte, 2021).

ce chapitre). Georges Cavallier, chef de la délégation française, est nommé rapporteur de la thématique « *Logement et cadre de vie conçus pour les femmes et pour les enfants* ».

Encadré 8 – Georges Cavallier (1934-2012), acteur pivot, un « passeur d'idées transnational » français ?

Georges Cavallier est un ingénieur des Ponts et Chaussées, haut fonctionnaire et figure historique du ministère de l'Équipement, ancêtre du ministère de la Transition Écologique et Solidaire¹⁰³. Il fonde, aux côtés d'Yves Dauges, inspecteur général des Ponts et Chaussées et homme politique français, la Délégation interministérielle à la ville en 1988. Il occupe, en 1992 et 1993, les fonctions de directeur de cabinet des ministres de la Ville. Il sera également le coordinateur de la France à Habitat II.

Le numéro hors-série de la revue *Pour Mémoire* qui lui est consacré indique qu'il « aura marqué de son empreinte l'histoire de l'urbanisme et de la politique de la ville en France ». Sa position institutionnelle et les ressources dont il dispose font de lui un entrepreneur de politique publique. Et c'est du « droit au logement » qu'il fera son cheval de bataille : « *Du message d'Istanbul, Georges Cavalier retiendra plus particulièrement le combat pour le droit au logement* » (*Pour mémoire, p.11*). Il défendra cette cause en tant que président des PACT¹⁰⁴ et du Conseil national de l'Habitat. On peut également lire qu'il s'agissait d'un acteur « visionnaire sur bien des sujets d'actualité », comme la santé en ville et le développement durable.

Il fera part dans le n°288 de la revue *Urbanisme* du traitement par la délégation française à Habitat II du dossier « les femmes et la ville ». On peut ainsi avancer que Georges Cavallier avait connaissance de l'existence du sujet et des enjeux relatifs à l'aménagement et aux politiques urbaines ainsi que des initiatives étrangères en la matière.¹⁰⁵ Approfondir son positionnement sur ce sujet et le rôle qu'il a joué permettrait sans doute d'éclairer les raisons de la non-institutionnalisation des enjeux de genre dans l'action publique urbaine il y a trente ans.

¹⁰³ La revue *Pour Mémoire* du comité d'histoire du ministère de la Transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires rend en particulier hommage à son implication dans la coopération internationale et au rôle qu'il a joué à Habitat II. Il y est présenté comme « un ingénieur des Ponts humaniste et atypique, curieux et voyageur, qui avait fait de la ville le cœur de son engagement national et international » (p.6).

¹⁰⁴ Réseau associatif pour l'insertion par le logement et l'amélioration du parc privé à occupation sociale.

¹⁰⁵ L'analyse de ses archives personnelles permettrait de renseigner l'intérêt que portait Georges Cavallier aux enjeux d'égalité femmes-hommes dans l'aménagement. Pour ma part, je n'ai pu trouver aucune information sur son implication sur ce sujet après Istanbul. Les données que j'ai consultées sont pour la plupart des documents rendant hommage à son travail et elles sont donc soumises à la subjectivité de leur auteur. (Nous noterons par ailleurs que l'absence de mention du sujet ne permet pas de conclure à un manque d'intérêt pour ce même sujet).

Les communications publiques de Georges Cavallier concernant la participation de la France à Habitat II livrent des informations sur le traitement du « dossier les femmes et la ville » par la délégation française du deuxième Sommet mondial des villes. Des recherches dans les archives de la France à Habitat II permettraient sans doute de compléter l'analyse et de lever les angles morts qui demeurent. Dans une contribution pour la revue *Urbanisme* (numéro 288, 1996), Georges Cavallier détaille le mode opératoire choisi pour préparer les interventions de la délégation française. Il précise que le groupe de pilotage interministériel¹⁰⁶ s'est entouré de personnalités qualifiées issues d'associations d'élus·es nationaux·ales et de professionnel·les de l'urbanisme et de l'habitat ainsi que d'ONG opérant dans le domaine de l'aménagement, afin d'assurer une plus large prise en compte des enjeux couverts par le Sommet. Il mentionne la présence de « personnalités chargées de thèmes transversaux » et donne pour exemple « la place des femmes dans la politique urbaine ». Connaître l'identité des personnalités mobilisées sur ce thème apporterait un éclairage supplémentaire quant à l'importance de la mobilisation française sur ce sujet¹⁰⁷. « Les femmes et la ville » figure toutefois parmi les « thèmes donnant lieu à des contributions particulières » dont Georges Cavallier choisit de détailler les enjeux dans l'article. La question des femmes et de l'aménagement est ainsi inscrite à l'agenda de la délégation pour Habitat II, ce qui suggère qu'il s'agit d'un thème privilégié que portera la délégation française lors du Sommet. Cependant, lors des Entretiens de Taksim¹⁰⁸, la question de la place des femmes ou des enjeux d'égalité femmes-hommes ne semble pas figurer pas parmi les thèmes évoqués^{109 110}.

¹⁰⁶ Réunissant des représentants des directions d'administrations centrales directement concernées : ministère de la Justice (sous-direction des affaires criminelles – Bureau des méthodes de l'action éducative), ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme (direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, direction des Transports terrestres, direction de l'Habitat et de la Construction), ministère des Affaires étrangères (direction des Nations Unies et des organisations internationales, direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques), ministère de la Coopération (direction du Développement), ministère de l'Intérieur (direction générale de la Police nationale), ministère de l'Économie et des finances (direction du Trésor, Commissariat général du plan), ministère de l'Environnement (services des Affaires internationales, direction de la Nature et des paysages), ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration (délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale, délégation interministérielle à la Ville), l'ISTED et la Caisse des dépôts et consignations (Cavallier, 1996).

¹⁰⁷ *A priori*, Monique Minaca devait faire partie de ces personnalités. Ses archives personnelles disponibles au CAF de la bibliothèque d'Angers devraient permettre de confirmer cette hypothèse et de mesurer plus précisément l'implication française.

¹⁰⁸ Pendant le Sommet d'Istanbul, les délégations françaises se réunissaient le soir au consulat situé place Taksim pour une série de conférences.

¹⁰⁹ <https://oui.hypotheses.org/3109>

¹¹⁰ Le programme détaillé du Sommet et des conférences préparatoires, les *PrepCom*, ainsi que la liste des participant·es aux conférences et événements, permettraient de prendre la mesure de la place accordée à cette thématique par le Sommet et par les contributions françaises. Les archives en ligne d'Habitat II ne font pas mention d'événements précis sur cette thématique.

Georges Cavallier a également été chargé de préparer le bilan d'Habitat II au début des années 2000. Cinq ans plus tard, dans le numéro 318 de la revue *Urbanisme*, il revient sur l'héritage qu'a laissé la conférence Habitat II en France : « Que reste-t-il de l'esprit d'Istanbul ? » (Cavallier, 2001). Il ne fait jamais mention des enjeux d'égalité femmes-hommes et des perspectives ouvertes par ce dossier. La délégation française ne semble pas être rentrée d'Habitat II en ayant inscrit le sujet à son agenda. Dans le bilan qu'il dresse, Georges Cavallier regrette la réticence des acteur·rices institutionnel·les français·es à envisager la ville comme « le lieu privilégié, le moteur du développement ». Il explique que « nombre d'entre eux considèrent la ville comme une simple résultante, la trace au sol, en quelque sorte, des différentes politiques sectorielles ». Il déplore également que n'ait pas été intégrée « l'importance du devenir des villes pour le développement durable ». Pourtant, Habitat II permet l'avènement de la reconnaissance internationale des villes en tant qu'actrices privilégiées du développement urbain (Ripoll, 2017 ; Michaud, 1997).

Les initiatives de politiques d'aménagement genrées présentées lors des conférences européennes et internationales concernent pour la plupart l'échelle locale. Portée par des élus ou des associations de femmes à travers le monde, c'est en effet à l'échelle locale qu'est le plus souvent mise en politique l'égalité femmes-hommes dans l'action publique urbaine. On peut alors se demander si le fait que les villes françaises ne soient pas encore reconnues comme des actrices légitimes du développement urbain, comme semble le suggérer Georges Cavallier, permettrait d'expliquer, du moins en partie, la mise sous silence des enjeux d'égalité femmes-hommes dans les politiques d'aménagement françaises.

C. Les politiques du temps des villes : des politiques italiennes féministes aux initiatives françaises

La question de la conciliation des différents « temps sociaux » est apparue dans la recherche féministe dans les années 1970. Les villes italiennes, à l'initiative de mouvements féministes, sont les premières à développer des « bureaux des temps », dispositifs résolument féministes et novateurs, dénonçant « la séparation entre production et reproduction, l'assignation des femmes à la sphère reproductive et la dépendance de cette dernière de la sphère productive, qui s'exprime entre autres par un temps des femmes contraint » (Lépinard, 2002). En France, cinq villes expérimentent la mise en place de « bureaux des temps » au début des années 2000,

profitant du contexte favorable de la loi sur la parité. Aujourd'hui, on compte une quinzaine de bureaux des temps en France.

Si en Italie ces politiques se développent grâce à une impulsion locale et militante, en France, c'est sur la demande du ministère délégué à la Ville et du secrétariat d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle que la question du temps des villes est mise à l'agenda. Vidée de sa substance féministe, « la prise en compte des rapports sociaux de sexe dans la politique des temps des villes se trouve finalement diluée dans un ensemble d'autres priorités qui relèvent de la rationalisation du fonctionnement des villes, et parfois même détournée de ses premiers objectifs » (Lépinard, 2002, p.139).

Les femmes n'ont pas été totalement évacuées des discours sur les temps des villes, elles sont d'ailleurs souvent présentées comme « les premières bénéficiaires » de ces politiques en raison de leur double journée. Mais Eléonore Lépinard souligne que, par rapport aux initiatives italiennes, les priorités françaises sont différentes : « Les femmes sont présentes dans les discours, mais au même titre que d'autres catégories, comme celle des personnes les plus défavorisées, vivant à la périphérie des villes. Les bureaux des temps sont ainsi présentés comme des outils au service de la justice sociale — et non de la justice entre les sexes » (Lépinard, 2002).

Au sein de ces dispositifs qui permettent d'adopter des mesures pour l'amélioration de la mobilité ou l'accès aux services publics, l'approche « genrée » n'est pas privilégiée. On envisage « d'un côté le genre, de l'autre les temps, rarement les deux ensemble » (Haicault, 2003), ce qui constitue une « occasion perdue » (Lépinard, 2002) pour le développement de politiques d'aménagement genrées.

Si l'on prend l'exemple de la Ville de Lyon, il est intéressant de noter qu'avant d'être élue à l'égalité femmes-hommes, Thérèse Rabatel a été vice-présidente de la Métropole du Grand Lyon sur le Temps des Villes, à partir de 2001. Elle crée à cette période un bureau des temps où elle s'intéresse notamment à la question des femmes :

« En 2001, j'étais élue au Grand Lyon et je suis devenue vice-présidente au Grand Lyon sur les temps de la ville [...] Je me suis beaucoup intéressée aux questions de mobilité des femmes, du temps de travail, etc. Le travail du dimanche, les femmes avec leur double, voire triple, journée, donc, ce sont des sujets qui m'ont beaucoup intéressée et que j'ai beaucoup développés. Et puis, en me faisant repérer comme ça, en 2008, je suis devenue adjointe au maire de Lyon sur Égalité femmes-hommes. »

(Entretien avec Thérèse Rabatel, élue égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

En 2005, le service technique rattaché à Thérèse Rabatel, la direction Prospective Espace des temps, publie avec le Centre d'études sur les réseaux, les transports et l'urbanisme (CERTU), une brochure sur « La mobilité quotidienne des femmes ». Le sujet n'est repris dans aucun des documents actuels et semble être passé sous le radar :

« À l'époque, avec ma chargée de mission, on avait bien travaillé sur l'enquête ménages et déplacements, et on avait fait rajouter des questions sur le déplacement des femmes dans l'espace urbain, et sur les femmes. [...] Je me demande si ça n'a pas été un peu oublié quelque part. »

(Entretien avec Thérèse Rabatel, élue égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

L'expérience de Thérèse Rabatel est révélatrice de ce que nous tentons de mettre au jour. Car bien que des enjeux d'égalité femmes-hommes soient connectés aux réflexions relatives au temps des villes, c'est son mandat d'élue à l'égalité femmes-hommes et sa collaboration avec l'élue à la politique de la ville qui lui ont permis de mettre en place des dispositifs intégrant une approche genrée de la planification, de les rendre légitimes et reconnus.

Que ce soit à l'échelle nationale (cf. partie II.A de ce chapitre), transnationale (cf. partie II.B de ce chapitre) ou locale (cf. partie II.C de ce chapitre) l'intégration du genre dans l'aménagement n'a fait, en France, qu'effleurer les institutions. Porté par le milieu de la recherche, le monde associatif, sous l'impulsion de travaux internationaux ou d'une demande politique locale, le genre ne trouve pas sa place dans les politiques d'aménagement françaises à la fin du XXe siècle : trop privé pour s'inscrire dans des politiques de logement (II.A), trop local pour se décliner à l'échelle des villes (II.B) et pas assez universel pour être intégré à une politique des temps (II.C).

Conclusion du Chapitre

Les événements décrits s'inscrivent dans des logiques de transferts horizontaux, d'échanges de bonnes pratiques, (Ripoll, 2017) et ont permis d'attirer l'attention des pays et des villes qui ne s'étaient pas encore saisis de la question des femmes et de l'aménagement. Aucune politique contraignante n'a émané de ces événements et aucun processus top down de mise en politique n'a été identifié.

L'émergence d'initiatives et leur implantation durable dans les institutions tiennent à la volonté et la présence d'individus : Monique Minaca élabore et diffuse la *Charte des femmes dans la cité* (cf.I.C), Anne Michaud porte le programme Femmes et ville à Montréal. Aujourd'hui encore, les initiatives locales sont très fortement incarnées par les agent-es responsables du projet. À Paris, la chargée de mission Égalité femmes-hommes et Lutte contre les violences faites aux femmes du Service Égalité Intégration et Inclusion de la Ville, est à l'origine de l'émergence de la prise en compte du genre dans l'aménagement au sein de la mairie. Elle assure la pérennité de l'attention institutionnelle sur ce sujet. À Lyon, c'est le chargé de mission Égalité femmes-hommes de la mission Égalité de la Ville qui incarne l'implication de la mairie depuis le début des réflexions et expérimentations lyonnaises en 2011.

La mise en perspective des tentatives françaises avortées avec l'exemple montréalais permet de relativiser l'impact du prétendu retard français. En effet, bien que Montréal ait été une ville pionnière de la mise en politique du genre dans l'aménagement, le départ d'Anne Michaud du service Femmes et ville de la mairie, en 2005, marque une rupture dans la dynamique institutionnelle montréalaise : le programme Femmes et Ville a été « tabletté »¹¹¹ d'après les actrices montréalaises interrogées¹¹² et Anne Michaud dresse le constat suivant : « *C'est comme si les administrations [...] avaient une enzyme gloutonne qui détecte la volonté de véritablement intégrer une approche de l'égalité et qui la digère le plus rapidement possible.* »¹¹³

¹¹¹ Expression québécoise signifiant « relégué en arrière-plan ». Une expression française équivalente pourrait être « mis au placard ».

¹¹² Chercheuses et fonctionnaires impliquées sur le sujet des femmes et de l'aménagement aux côtés d'Anne Michaud.

¹¹³ Entretien avec Anne Michaud réalisé par Denyse Côté, 2013.

En remettant en question le « retard français », les éléments exposés dans ce chapitre permettent de mettre en perspective le traitement politique actuel du sujet en France. Une posture avertie alimentera l'analyse compréhensive de la légitimité accordée à ce sujet, souvent identifié, à tort, par les acteur·rices comme « nouveau ». Il s'agira alors de voir si les conditions actuelles de mise en politique sont plus favorables à une implantation pérenne du sujet au sein des institutions en France.

Chapitre 2 : Le *gender mainstreaming*, une innovation au service de l'institutionnalisation de politiques d'aménagement genrées

Les années 1980-1990 représentent un tournant dans la re-problématisation de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes (Jacquot, 2009). La persistance des inégalités conduit les militantes du secteur de l'égalité à envisager une nouvelle stratégie : agir sur la nature systémique et structurelle des inégalités afin de lutter en amont de leur production selon une logique de prévention. Cette nouvelle approche prend le nom de *gender mainstreaming*.

Ce chapitre s'attachera à établir comment le *gender mainstreaming* facilite l'émergence de politiques d'aménagement genrées locales. La promotion de ce nouveau paradigme permet en effet aux acteurs et actrices locales de penser conjointement les enjeux de genre et d'aménagement.

À partir de 1957 et jusqu'en 1997, la politique communautaire de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes est définie par l'article 119 du traité de Rome (Jacquot, 2009, p.49). Il s'agit à l'origine d'une politique de « prohibition de la discrimination » restreinte à la sphère économique (Jacquot, 2009) et qui concerne exclusivement l'égalité de rémunération. Toutefois, la légitimité juridique octroyée aux questions d'égalité femmes-hommes par le traité de Rome permet à la Commission européenne de faire émerger une véritable politique d'égalité femmes-hommes reposant sur le principe de « l'égalité de traitement ». Entre 1970 et 1980, une élite militante en faveur de la cause des femmes se mobilise afin de faire aussi reconnaître et promouvoir le principe de « l'égalité des chances ». Les inégalités entre les sexes ne sont alors plus considérées comme « des inégalités comme les autres » (Jacquot, 2009, p.253). La politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes se décline en « actions spécifiques » à destination des femmes et s'inscrit dans une logique correctrice de rattrapage. Devant l'inefficacité de cette approche, les militantes féministes des organisations et des institutions internationales promeuvent les concepts d'*empowerment* et de *mainstreaming* à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin, en 1995. Cet événement international sera une véritable « fenêtre d'opportunité » et servira de « catalyseur »

à l'adoption du *gender mainstreaming* au sein des institutions européennes¹¹⁴ (Jacquot, 2006, p.312).

Le *gender mainstreaming*, traduit communément en français par « l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes », est présenté par l'Union européenne et les organisations internationales comme une « nouvelle stratégie d'égalité » (Squires, 2005 ; Conseil de l'Europe, 2003 ; Sénac, 2006). La Commission européenne définit le *gender mainstreaming* comme :

« L'intégration de la dimension de genre dans toutes les étapes des processus politiques – conception, mise en œuvre, suivi et évaluation – dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'évaluer comment les politiques influent sur la vie et la situation des femmes et des hommes – et de prendre la responsabilité de les réadapter si nécessaire. »¹¹⁵

Ce nouveau paradigme transforme aussi bien les valeurs que les principes d'actions des institutions. Il introduit un changement théorique et pratique dans la façon d'élaborer les politiques d'égalité, ce qui conduit à l'envisager sous l'angle d'une innovation institutionnelle, soit un « processus d'action collective par lequel un nouvel arrangement institutionnel est introduit dans un système social spécifique. » (Delpeuch, 2016, p.61). Indépendamment des résultats que produit le *gender mainstreaming*, c'est « l'entreprise de changement institutionnel » (Delpeuch, 2016) qui lui confère sa dimension d'innovation institutionnelle.

On verra que cette innovation institutionnelle reste traduite dans les politiques communautaires d'égalité femmes-hommes par des instruments de *soft law* qui affaiblissent sa portée transformatrice. Néanmoins, c'est grâce à son caractère malléable que le *gender mainstreaming* réussit à s'imposer en tant que nouveau principe d'action (I.A). Il s'agira ensuite d'établir sous quelle forme il se manifeste en France (I.B).

Enfin, nous envisagerons les politiques d'aménagement genrées locales françaises comme le résultat combiné des effets d'une circulation « *top down* » du *gender mainstreaming* – de

¹¹⁴ Dans sa thèse, Sophie Jacquot parle d'« une conjonction de facteurs favorables à l'adoption du *gender mainstreaming* » en 1995 (Jacquot, 2006, p.305) après « l'échec d'une première institutionnalisation » en 1992 (Jacquot, 2006, p.294).

¹¹⁵ Cité dans Tummers, L., « Les contradictions des perspectives de genre en urbanisme » dans Faure E., Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017, p.47.

l'échelle européenne vers les collectivités locales (II.A) – et de logiques de transferts horizontaux entre villes européennes (II.B). À la lumière du concept d'eupéanisation¹¹⁶, nous interrogerons la façon dont circule le *gender mainstreaming* à travers les acteurs et actrices qui l'incarnent et nous examinerons dans quelle mesure la vision transversale qu'il propose rend possible l'élaboration locale de politiques d'aménagement genrées.

¹¹⁶ Ce concept invite à envisager à la fois l'impact « vertical » des politiques européennes sur les états Membres et les processus plus « horizontaux » de diffusion, imitation et émulation (M. Radaelli, 2019, p.240).

I. Un nouveau « concept-méthode » pour la fabrique de l'égalité

Il n'existe pas de définition consensuelle du *gender mainstreaming* dans la littérature universitaire (Sénac-Slawinski, 2006). Celui-ci y est essentiellement décrit comme « un instrument bâti sur l'ambiguïté et la polysémie, capable de recevoir et de porter des conceptions (du monde et de la politique communautaire d'égalité) et des intérêts différents » (Jacquot, 2006, p.44).

Ainsi, l'analyse du *gender mainstreaming* et de son impact sur la fabrique des politiques d'égalité nécessite de l'envisager à la fois en tant qu'« outil conceptuel et méthode d'action », ce que Sandrine Dauphin et Réjane Sénac désignent par « concept-méthode » (Dauphin, Sénac, 2008, p.7). En effet, la prise en compte de l'égalité en tant que politique transversale transforme aussi bien les valeurs que les principes d'action des institutions.

Nous verrons cependant que les enjeux théoriques que porte ce nouveau paradigme se heurtent aux contraintes inhérentes à son institutionnalisation. Au sein de la politique européenne, le *gender mainstreaming* est « avant tout un instrument d'action publique et une stratégie politique » (Jacquot, 2006, p.121). Sophie Jacquot, professeure de sciences politiques, souligne dans sa thèse l'évincement de réflexions théoriques autour de la notion de genre et des implications du *gender mainstreaming*, en termes de qualification du problème public associé aux inégalités entre les femmes et les hommes, au profit de réflexions sur les aspects techniques et procéduraux des outils et des structures à mettre en œuvre. Enfin, le *gender mainstreaming* se traduit dans l'action publique française, à l'échelle nationale, par une action interministérielle pour l'égalité femmes-hommes. À l'échelle locale, l'organisation sectorialisée rend difficile la collaboration entre services, et le *gender mainstreaming* semble avoir du mal à passer de l'état d'invention à celui d'innovation (Alter, 2002).

On adopte ici la typologie classique proposée par le sociologue Norbert Alter dans ses travaux sur la dynamique des organisations afin de cerner plus précisément l'impact de l'innovation institutionnelle que représente le *gender mainstreaming*. N. Alter introduit une distinction entre « innovation » et « invention » (Alter, 2002, p.16) : l'invention correspondant à « une nouvelle donne, la création d'une nouveauté technique ou organisationnelle » (Alter, 2002, p.16) et l'innovation, désignant un « processus social » correspondant à une accumulation d'innovations intermédiaires, « une constellation d'actions ordinaires » (Alter, 2002, p.16) qui

aboutirait à une nouvelle norme d'usage. L'innovation au sens d'Alter est une activité collective qui repose surtout sur la capacité des acteurs à conférer aux transformations un sens ou un usage, c'est-à-dire à se les approprier (Alter, 2002, p.16). Une innovation dogmatique, imposée par le haut, sera en ce sens inefficace et ne vaudra pas innovation.

A. Une innovation institutionnelle européenne

Le *gender mainstreaming* est considéré comme un « acquis communautaire des années 1990 » (Lombarde, 2005, cité dans Sénac, 2006). La mise en politique de ce concept-méthode à l'échelle communautaire s'étale sur toute la décennie, de son émergence à son institutionnalisation (Jacquot, 2006, p.351). Elaboré au sein du secteur communautaire de l'égalité femmes-hommes, le *gender mainstreaming* est institutionnalisé par des acteur·rices extérieur·es au secteur de l'égalité « dont l'objectif consiste à mettre en accord [la politique communautaire d'égalité] avec les modes de fonctionnement administratif et politique en vigueur au niveau européen ». Le traitement bureaucratique qui s'opère transforme le *gender mainstreaming* en un instrument de *soft law*, que les différents acteurs communautaires peuvent facilement s'approprier, voire adapter à leurs intérêts sectoriels.

Cette nouvelle approche vient finalement compléter, à défaut de remplacer, l'approche traditionnelle dite « spécifique » qui bénéficiait « d'une autonomie tant institutionnelle que cognitive » avant que le *gender mainstreaming*, « importé comme solution alternative, [représente] à la fois un nouveau mode d'action et de légitimation » (Jacquot, 2009, p.272) des politiques d'égalité.

a. Institutionnalisation communautaire d'une nouvelle approche de l'égalité

Ce concept apparaît pour la première fois dans le cadre de la Conférence mondiale des Nations Unies de Nairobi en 1985 au cours des débats sur le rôle des femmes dans le développement des pays en voie de développement. En 1995, la Quatrième Conférence, à Pékin, entérine « l'approche intégrée de l'égalité » (Sénac-Slawinski, 2006). Mais il faut attendre 1999 pour que le Traité européen d'Amsterdam incite les états Membres à « adopter une politique proactive d'égalité [le *gender mainstreaming*] » (Traité d'Amsterdam, 1999, cité dans

Tummers, 2017, p.47). Après un processus de légitimation fastidieux¹¹⁷, le *gender mainstreaming* devient un instrument de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes.

Une des nouveautés induites par l'adoption du *gender mainstreaming* comme nouvelle doctrine réside dans la dénonciation de la neutralité des politiques publiques (Dauphin, 2010). L'égalité femmes-hommes devient une thématique transversale que toutes les politiques sectorielles doivent prendre en considération. Ces dernières ne sont plus envisagées comme neutres du point de vue du genre, mais comme productrices d'inégalités qu'elles doivent s'attacher à résoudre. Il n'est plus question de corriger *a posteriori* les discriminations produites, mais de chercher à les prévenir en amont dans et par l'action publique. Ce nouveau paradigme suppose « *la réorganisation de l'ensemble des processus de décision aux fins de faire incorporer la perspective d'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux pour tous les acteurs généralement impliqués dans la mise en œuvre des politiques correspondantes* » (résolution du Parlement européen sur une approche intégrée de l'égalité des femmes et des hommes (2002/2025), cité dans Dauphin, 2010, p.91). La rupture avec l'idée de neutralité des politiques publiques correspond à « une remise en cause des valeurs et de l'univers de sens institués », caractéristique de l'innovation institutionnelle selon les sociologues Yves Bonny et Frédérique Giuliani (Bonny, Giuliani, 2012).

Malgré le caractère ambitieux des transformations qu'il entend incarner¹¹⁸, le *gender mainstreaming* reste un « instrument souple et non contraignant qui, pour produire un effet sur le monde, doit être pris en charge par des acteurs qui vont se l'approprier » (Jacquot, 2006). En tant qu'instrument d'une politique transsectorielle, il est nécessaire qu'il soit reconnu comme légitime par des acteur·rices institutionnel·les en dehors du secteur de l'égalité, « donc non sociabilisés dans ce secteur d'action publique, et n'en partageant pas nécessairement les représentations et encore moins les intérêts » (Jacquot, 2006, p.341). Afin de faciliter sa large acceptation – condition de son efficacité – son contenu reste flou et ambigu. Le processus de bureaucratisation – qui a consisté à « mettre en accord [la logique idéologique portée par les

¹¹⁷ Sophie Jacquot analyse dans sa thèse le processus d'institutionnalisation du *gender mainstreaming* au sein de la politique communautaire d'égalité femmes-hommes. Après avoir détaillé l'échec d'une première tentative d'institutionnalisation en 1992, elle examine les conditions de possibilités d'une acceptation européenne du *gender mainstreaming* qui s'établit autour d'une « ambiguïté comme base du consensus » (Jacquot, 2006, p.341).

¹¹⁸ En révélant le rôle des structures institutionnelles dans la construction des inégalités, le *gender mainstreaming*, tel qu'il est formulé par ses créatrices militantes, implique la reconstruction de l'action gouvernementale.

militantes] avec les modes de fonctionnement administratif et politique en vigueur au niveau européen » – a donné à ce nouvel instrument une « viabilité fonctionnelle, une légitimité administrative et politique » (Jacquot, 2006, p.352). Il est cependant important de préciser que c'est davantage en tant qu'alternative au modèle antérieur que pour les nouvelles valeurs et représentations qu'il incarne que le *gender mainstreaming* trouve sa place au sein de la politique communautaire. Il est envisagé comme un outil de normalisation permettant de décloisonner l'action publique communautaire en matière d'égalité femmes-hommes, sur le modèle des pays nordiques. Il s'agit alors moins de redéfinir le problème des inégalités, et leurs origines, que de « le traiter d'une autre façon » (Jacquot, 2006, p.287).

Le registre d'action octroyé au *gender mainstreaming* reste de l'ordre du *soft law*. Le *gender mainstreaming* reste dépourvu d'identité juridique et de pouvoir contraignant. Son application « repose entièrement sur les acteurs, qui ont toute latitude dans le processus de mise en œuvre » (Jacquot, 2006, p.357). C'est pourquoi la littérature scientifique consacrée à l'analyse théorique et empirique du *gender mainstreaming* ne lui attribue qu'un « potentiel transformatif » (Squires, 2005). Sa mise en œuvre doit remplir certaines conditions pour qu'il soit véritablement porteur de transformations (Woodward, 2001). Dans sa thèse, Sophie Jacquot souligne que c'est bien le « potentiel » que représente le *gender mainstreaming* qui est communément valorisé (Jacquot, 2006, p.92). Néanmoins, c'est bien le « potentiel de transformation et de mue » que le concept d'innovation nous permet d'appréhender à travers l'analyse de « séquences où l'institution se fait et se défait » (Bonny, Giuliani, 2012).

La trajectoire du *gender mainstreaming* oscille entre « potentially radical strategy »¹¹⁹ et « deceptively simple concept that is likely to be extremely difficult to operationalize »¹²⁰ (Mazey, 2000, p.343).

b. Approche intégrée et/ou actions spécifiques, l'entrechoc de deux paradigmes

Jusqu'à l'institutionnalisation du *gender mainstreaming*, l'égalité femmes-hommes est mise en politique à travers des mesures dites « spécifiques » (Dauphin, 2008) à destination des femmes, envisagées comme un groupe cible (Sénac-Slawinski, Dauphin, 2008). L'institutionnalisation

¹¹⁹ « Stratégie potentiellement radicale » (Traduction personnelle).

¹²⁰ « Concept faussement simple qui risque d'être extrêmement difficile à rendre opérationnel » (Traduction personnelle).

de ces « actions positives » (Calvès, 2004 ; Sénac-Slawinski, Dauphin, 2008) se traduit par la mise en place d'instances dédiées aux droits des femmes et par le recrutement de fonctionnaires – désignées par le terme « fémocrates » – le plus souvent issues du milieu militant féministe et ayant pour attribution explicite la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. La politique communautaire d'égalité femmes-hommes fonctionne alors comme toute politique sectorielle dotée d'une administration dédiée.

En 1985, à Nairobi, les mouvements de femmes œuvrant dans le secteur de l'aide au développement arguent de l'inefficacité des politiques spécifiques. Ces actrices militantes proposent une nouvelle approche de l'égalité : le *gender mainstreaming*. Cependant, au cours de son institutionnalisation au sein de la politique européenne communautaire d'égalité, le *gender mainstreaming* « a échappé aux mains de ses créatrices » – incapables « de combiner la logique idéologique qui les caractérise et la logique bureaucratique » (Jacquot, 2006, p.352) – au profit d'« acteurs réformateurs » en faveur d'une « normalisation » du concept (Jacquot, 2006). Devant la crainte de voir le *gender mainstreaming* devenir un outil de dilution des politiques communautaires d'égalité femmes-hommes (Dauphin, Sénac-Slawinski, 2008), les militantes s'évertuent à faire adopter une « double-approche » : la combinaison du *gender mainstreaming* et des actions positives. Ce compromis est finalement promu par les institutions européennes : ces deux approches sont présentées comme complémentaires et participant d'une « stratégie « double » » (Dauphin, Sénac-Slawinski, 2006 et 2008) :

« Les politiques « traditionnelles » doivent être considérées comme un préalable au *gender mainstreaming* [...] les politiques spécifiques pour l'égalité sont citées comme la seconde condition requise ou favorable à l'approche intégrée de l'égalité – après la manifestation d'une volonté politique. »

(Conseil de l'Europe, 1998, cité dans Sénac-Slawinski, 2006, p.16).

Les analyses concernant la déclinaison opérationnelle du *gender mainstreaming* font régulièrement le point sur l'entente entre l'approche intégrée et l'approche spécifique. La compatibilité de ces deux approches est questionnée dans la mesure où chacune repose sur des conceptions différentes quant à la « bonne » manière de mettre en politique l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour Amy Mazur, politiste experte des politiques d'égalité femmes-hommes, ces politiques n'ont vocation qu'à la transversalité puisque l'égalité entre les femmes et les hommes concerne l'ensemble des champs des politiques sociales (Dauphin, 2010). Aux yeux de Pierre Muller, en revanche, le fait que les politiques d'égalité fassent partie d'autres

politiques traduit un déficit de reconnaissance et un manque de visibilité (Dauphin, 2010). Dans cette perspective, le dilemme entre actions spécifiques et approche transversale illustre ce qu'il appelle « l'aporie classique de l'action publique [...] Tout se passe comme si l'on ne savait pas vraiment produire de l'expertise [...] autrement qu'en découpant le réel en « tranches » permettant la constitution d'un savoir spécifique. D'un autre côté, tout se passe comme si les instruments d'action publique sectoriels montraient de plus en plus clairement leurs limites compte tenu du caractère global des problèmes qu'ils entendent traiter » (Muller, 2006).

Comment concilier ces deux approches *a priori* divergentes ? La systématisation de l'approche intégrée peut questionner la nécessité de structures spécifiques. En 1998, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le *gender mainstreaming* soulignait que : « l'existence d'une structure particulière serait complètement redondante et sans doute même inconciliable avec la prise en compte de ce souci par d'autres acteurs » (Igas, 1998, p.14 cité dans Dauphin, 2010, p.93). Ce postulat suggère que la réussite de l'approche intégrée reposerait sur l'obsolescence d'institutions spécifiques en charge de l'égalité femmes-hommes. En s'attaquant en amont à la production des inégalités dans toutes les politiques sectorielles, le *gender mainstreaming* a pour vocation d'éradiquer les inégalités entre les femmes et les hommes, rendant inutiles l'existence d'instances spécifiquement dédiées à cette lutte. Or, Sandrine Dauphin souligne que « ce n'est finalement pas la fin des inégalités qui conduit à la disparition de ce type d'institutions mais l'intégration [des enjeux d'égalité] dans une approche globalisante » (Dauphin, 2010). Nous verrons dans le chapitre 3 que la mise en œuvre du *gender mainstreaming* s'accompagne effectivement non seulement d'un affaiblissement des structures spécifiques, mais également d'une euphémisation de la cause des femmes.

Finalement, « les politiques d'égalité entre les hommes et les femmes sont en quelque sorte condamnées à cette forme d'oscillation entre des actions spécifiques qui permettent d'identifier un public, des cibles et des soutiens clairs, et des actions horizontales plus globales, dont la cible est plus floue » (Muller, 2006). La combinaison des deux approches s'avère nécessaire pour garantir la survie de la lutte pour l'égalité et son traitement institutionnel. L'approche spécifique agissant comme un garde-fou face à la « plasticité » (Mazey, 2001) de l'approche intégrée, soumise à de multiples interprétations et usages.

B. La traduction du *gender mainstreaming* en France : une stratégie intersectorielle

Concept polysémique, le *gender mainstreaming* se prête à diverses interprétations selon le sens que lui donnent les acteur·rices qui se l'approprient. L'analyse de sa déclinaison nationale et de sa traduction pour les institutions françaises est révélatrice des « représentations qu'elle[s] se donne[nt] pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu ». Nous verrons alors que la « transversalité » inhérente au concept de *gender mainstreaming* s'est davantage traduite par de « l'intersectorialité », c'est-à-dire par l'articulation entre différents domaines d'action publique incarnée par l'interministérialité, plutôt que par de la « transsectorialité », entendue comme l'incorporation d'un enjeu dans l'ensemble des domaines de l'action publique.

Le *gender mainstreaming* est introduit pour la première fois en France en 1997 avec la création, dans le gouvernement Jospin, d'une délégation interministérielle confiée à Geneviève Fraisse, philosophe et historienne du féminisme. Cette délégation est « explicitement présentée comme la volonté politique de faire du *gender mainstreaming* une réalité » (Sénac-Slawinski, 2006). Nous verrons qu'à l'échelle nationale, le *gender mainstreaming* s'est systématiquement accompagné de stratégies interministérielles – qui existaient également indépendamment de ce nouveau paradigme. À l'échelle locale, la mise en œuvre d'une véritable approche intégrée apparaît plutôt comme un idéal à atteindre que comme un mode d'action réellement applicable.

a. La carrière en accordéon de l'égalité femmes-hommes dans l'action gouvernementale

La France est le premier pays à se doter de structures politiques spécifiquement dédiées à la condition féminine avec, notamment, la création d'un secrétariat d'État à la Condition féminine confié à Françoise Giroud en 1974. Ces structures sont initialement envisagées comme « temporaires », vouées à disparaître une fois l'égalité obtenue (Dauphin, 2010, p.12). Il s'agit d'organes essentiellement consultatifs, et les revendications d'émancipation des femmes restent marginales et traduites en « objectif d'amélioration de la condition féminine et non de changement » (Dauphin, 2010, p.12).

Jusqu'à la fin des années 1970, il est question de garantir une égalité des droits entre les femmes et les hommes. Il est intéressant de noter que, malgré une approche dite « spécifique de

l'égalité », c'est-à-dire incarnée par les institutions dédiées exclusivement à l'égalité femmes-hommes, les missions confiées d'abord à Françoise Giroud, puis à Monique Pelletier (ministre déléguée à la Condition féminine en 1978) relèvent d'une vision transversale du traitement politique des inégalités : les décrets du 23 juillet 1974 et du 11 septembre 1978 les enjoignent de « promouvoir toute mesure destinée à améliorer la condition féminine », sans restriction de leur champ d'action. Son statut de ministre facilite l'action transversale de Monique Pelletier. En 1978, elle préside un comité interministériel chargé de l'action pour les femmes, composé de neuf ministres. Des correspondants à la Condition féminine sont également nommés dans les différents cabinets ministériels. La logique interministérielle préexiste à l'adoption du *gender mainstreaming*. Toutefois, le manque de moyens financiers et les relations de méfiance envers le mouvement des femmes limitent largement son action. Constatant l'impossibilité de conduire à bien ses missions, la ministre démissionne en mars 1981.

À partir de 1981, avec l'élection de François Mitterrand, un ministère des Droits de la femme est créé et confié à Yvette Roudy¹²¹, figure féministe du parti socialiste, et l'interministérialité se dissipe. Les relations, jusqu'alors tendues, avec les mouvements féministes s'institutionnalisent par le recrutement de militantes au sein dudit ministère et l'octroi de subventions aux groupes de femmes. Yvette Roudy base sa politique sur des mesures spécifiques qu'elle met en place dans une logique de « rattrapage » (Dauphin, 2010, p.41). Le ministère des Droits de la femme reste cependant isolé du reste du gouvernement et l'entente avec les autres ministères est difficile.¹²² Cette période marque un tournant dans les politiques d'égalité françaises tant le ministère d'Y. Roudy a constitué « une administration pas comme les autres dans sa structure et son fonctionnement » (Dauphin, 2010, p.58). En s'entourant de militantes plutôt que des traditionnel·les énarques, elle fait entrer les fémocrates – militantes féministes au sein de l'administration – dans le jeu politique et institutionnel. La cohabitation de 1986 et le départ d'Yvette Roudy ont néanmoins produit un effet « backlash »¹²³ à l'égard

¹²¹ Yvette Roudy n'a jamais appartenu au MLF, elle rejoint le parti socialiste en 1965 aux côtés de François Mitterrand. Poussée par ses convictions féministes, elle occupe le poste de secrétaire nationale à l'action féminine au sein du parti de 1977 à 1979. En 1977, elle œuvre notamment pour que le PS adopte un manifeste des droits des femmes.

¹²² Illustré par le projet de loi relatif à la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe, dite « loi anti-sexiste ». Sandrine Dauphin souligne « qu'Y. Roudy subit en effet un véritable lynchage médiatique sans être soutenue par le gouvernement (Dauphin, 2010, p.56).

¹²³ Dans un essai féministe *Backlash, the undeclared war against american women*, paru en 1991, Susan Faludi, journaliste, introduit le phénomène de *backlash* – que l'on peut traduire par « retour de bâton » – qui advient à la suite d'avancées féministes.

des féministes et fragilisé les structures en charge des droits des femmes. Le ministère disparaît et ce n'est que du fait de la protestation des associations féminines qu'il est remplacé, *a minima*, par une délégation interministérielle à la Condition féminine au sein du ministère des Affaires sociales et de l'emploi.

Avec le retour des socialistes au pouvoir en 1988, et sous la pression conjointe des féministes et d'Yvette Roudy, une secrétaire d'État au droit des femmes est finalement nommée et rattachée au Premier ministre. C'est alors la question des violences faites aux femmes qui occupe l'agenda politique. Mais, de la même façon que sous le gouvernement de cohabitation, les institutions dédiées à l'égalité femmes-hommes sont décriées pour leur militantisme du fait de leur lien réel ou supposé avec le Mouvement des femmes. À partir de 1991, la volonté de normalisation et de professionnalisation des agent-es de ces structures est portée par la nouvelle secrétaire d'État aux Droits des femmes, Véronique Neiertz¹²⁴, placée d'abord auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, puis du ministre de l'Économie et des Finances. Une administration dédiée est créée en 1990 (le service du secrétariat d'État aux Droits des femmes). Malgré les tentatives de normalisation et de rupture avec la période Roudy, le secrétariat d'État reste marginalisé et critiqué de l'intérieur. À la demande de la secrétaire d'État elle-même, qui dénonce l'inefficacité de la structure qui « ne peut agir que dans l'interministériel, autant dire pas du tout » (Adler, 2007, p.297 cité dans Dauphin 2010, p.68), il disparaît lors de la deuxième cohabitation (1993) au motif d'une nécessaire réduction de l'équipe gouvernementale. Seul subsiste le service administratif qui sera rattaché au ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, Simone Veil. Dans ce ministère aux missions élargies, le portefeuille « Droits des femmes » sera cependant mis de côté (Dauphin, 2010, p.58).

En 1997, sous le gouvernement Jospin, une délégation interministérielle auprès du Premier ministre est mise en place sous la pression du Collectif national pour les droits des femmes¹²⁵. Cette délégation incarne l'adoption en France d'une nouvelle stratégie, le *gender mainstreaming* (Sénac, 2006), rendue possible par la conjonction d'un premier ministre

¹²⁴ V. Neiertz est députée et conseillère régionale. Entre 1979 et 1981, elle est secrétaire nationale du parti socialiste aux luttes des femmes. Elle attribue sa nomination au secrétariat d'Etat à sa « double qualité de jeune mère de famille et de féministe » (Dauphin, 2010, p.65).

¹²⁵ Le Collectif national pour les droits des femmes est un regroupement d'associations féministes, de syndicats et partis politiques, constitué le 24 janvier 1996. Il lutte pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

favorable aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes, d'un contexte économique satisfaisant et de la dynamique européenne engagée dans la recomposition de la politique communautaire (Dauphin, 2010, p.77). La création de cette délégation rend compte de la volonté politique de « porter un regard nouveau sur la question des femmes en se démarquant des structures classiques telles que le ministère ou le secrétariat d'État » (Sénac, 2006). Geneviève Fraisse, philosophe féministe, est à la tête de cette délégation qui ne dispose cependant ni de pouvoirs ni de moyens propres en budget ou en administration. Un réseau de correspondants « droits des femmes » est mis en place dans les cabinets ministériels aux fins de mobiliser l'ensemble du gouvernement. La présence de ces « conseillers techniques » permet une certaine mobilisation gouvernementale sur les questions d'égalité et rend compte d'une stratégie transsectorielle visant à « inscrire dans tous les domaines [la] préoccupation d'égalité des chances entre les sexes ». L'expérimentation de ce *mainstreaming* ne sera néanmoins pas concluante. Après un an d'existence, la délégation est remplacée par un secrétariat d'État, et la création du poste de déléguée interministérielle apparaît comme une « erreur de parcours des premiers mois du gouvernement Jospin » (Dauphin, 2010, p.82).

Ce « retour à une structure ministérielle classique » (Sénac, 2006) est justifié par le gouvernement par la nécessité de « confier à une autorité ministérielle l'animation de la politique gouvernementale en ce domaine »¹²⁶ au moment où les lois sur la parité entraînent une révision de la Constitution. Nicole Péry, militante féministe du Planning familial dans les années 1970 avant d'être élue à l'Assemblée nationale, est nommée secrétaire d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle. Malgré le soutien du Premier ministre Lionel Jospin, ce nouveau secrétariat d'État doit faire face à des difficultés administratives et à la crise de légitimité du service Droits des femmes qui change de nom pour devenir, en 2000, le service Droits des femmes et de l'Égalité (SDFE, comme on le connaît aujourd'hui). L'ajout du terme « égalité » va dans le sens d'une modification de la stratégie, « l'objectif affirmé est l'égalité des sexes et la voie pour l'atteindre n'est pas seulement la promotion des droits des femmes » (Dauphin, 2010, p.83).

À partir de 2000, l'approche intégrée de l'égalité, portée par l'ONU et l'Union européenne, est systématiquement mentionnée dans les documents émanant du SDFE dont la plupart des

¹²⁶ Communiqué de presse de Matignon du 17 novembre 1998, cité dans Dauphin, 2010, p.81.

fonctionnaires ont suivi les travaux du Conseil de l'Europe sur le sujet (Dauphin, 2010, p.91). N. Péry, ancienne députée européenne, se saisit de ce concept pour proposer une « vision moderne de l'égalité des sexes, plus uniquement fondée sur la « spécificité » (Dauphin, 2010, p.93). Sa politique s'inscrit alors à nouveau dans une dynamique interministérielle : publication d'une circulaire engageant chaque ministre à établir un plan d'objectifs sur trois à cinq ans : création d'un groupe de travail sur les statistiques sexuées piloté par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ; lancement d'une enquête nationale sur les violences envers les femmes. Selon Sandrine Dauphin, la référence au *gender mainstreaming* représente « une véritable opportunité à double titre, pour l'administration comme pour le niveau politique » (Dauphin, 2010, p.92). Le SDFE y voit un moyen de diluer son image militante en prônant une démarche d'expertise, tandis que la sphère politique en profite pour « user d'une rhétorique de la nouveauté » afin de légitimer son action en faveur de l'égalité (Dauphin, 2010, p.93).

Cette dynamique institutionnelle est maintenue après la réélection de Jacques Chirac en 2002. Le secrétariat d'État devient un ministère de plein portefeuille dédié à la parité et à l'égalité professionnelle. Bien que les logiques institutionnelles revendiquées s'inscrivent dans des stratégies d'actions transversales, l'attention politique se concentre essentiellement sur les champs de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les violences, domaines de compétence propres au ministère à la Parité et à l'Égalité professionnelle institué. Ce resserrement remet en question la capacité du ministère à entretenir une stratégie transversale. L'utilisation du terme « parité » dans le titre même du ministère éclipse la « perspective d'égalité des sexes, au sens de transformation des rapports sociaux » dans l'ensemble des domaines de la société. Néanmoins, la philosophie de la politique ministérielle – présentée en 2004 dans la Charte de l'égalité rédigée par le SDFE à la demande de la ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle, Nicole Ameline – est celle de la double approche : spécifique et intégrée. L'approche intégrée y est d'ailleurs présentée comme « un outil pour l'égalité » (Dauphin, 2010, p.100). Sandrine Dauphin souligne toutefois un changement de rhétorique : les femmes sont présentées comme un « atout, notamment pour le développement économique » (Dauphin, 2006, p.101). On verra d'ailleurs dans le chapitre suivant que cette même vision imprègne les représentations des acteurs et actrices de l'action publique urbaine qui voient dans l'intégration du genre un *moyen* pour promouvoir leurs intérêts sectoriels.

En 2005, le Premier ministre Dominique de Villepin nomme Catherine Vautrin, jusqu'alors secrétaire d'État aux personnes âgées, ministre de la Cohésion sociale et de la Parité. Les droits des femmes restent euphémisés par l'emploi du terme « parité » et dilués dans « la cohésion sociale ». Les actions se concentrent sur la lutte contre les violences. Après l'élection présidentielle de 2007, la structure gouvernementale a totalement disparu, absorbée dans les attributions du ministre du Travail, de la Cohésion sociale et de la Solidarité. L'approche intégrée est toujours présente dans la rhétorique politique, mais le refus politique du recours à la contrainte fragilise les actions entreprises par les structures en charge des droits des femmes. Cette période marque un nouveau *backlash* pour la lutte pour l'égalité femmes-hommes.

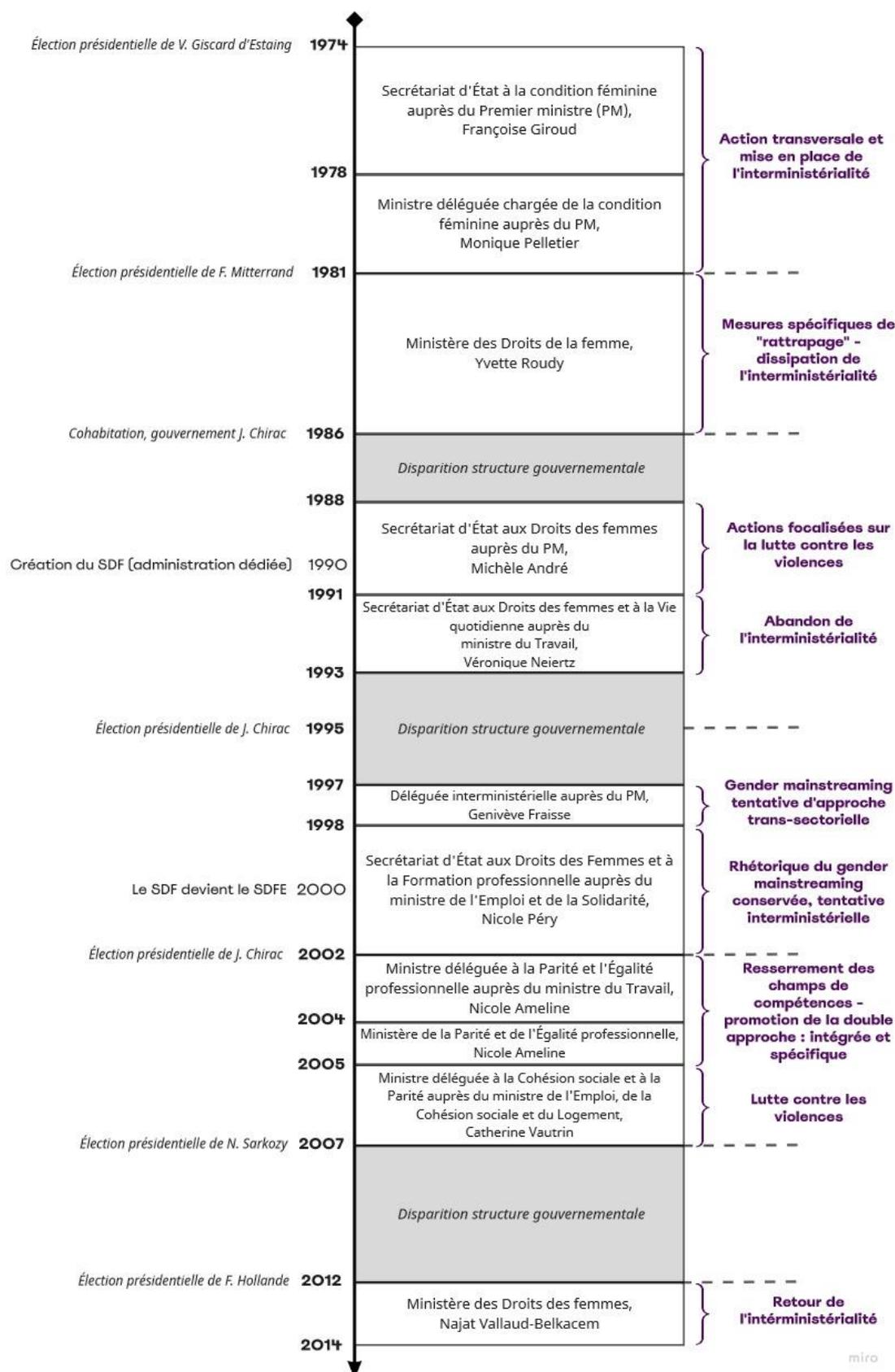


Figure 4 : Historique de la structure gouvernementale en charge des droits des femmes et type de politique conduite

L'arrivée au gouvernement Ayrault de Najat Vallaud Belkacem¹²⁷, en 2012, en tant que ministre des Droits des femmes marque un nouveau souffle dans le traitement de l'égalité femmes-hommes. Est instauré un premier gouvernement paritaire au sein duquel est institué un ministère des Droits des femmes de plein exercice, dont est chargée Najat Vallaud-Belkacem. Après une période de « *backlash* » (Dauphin, 2010) sous les gouvernements Villepin et Fillon, la mise en place d'un ministère de plein exercice représente un symbole politique fort. Il est conforme à un engagement de campagne du candidat socialiste François Hollande : « garantir les droits des femmes et transformer la société vers plus d'égalité », affirmé comme un axe privilégié de son programme. À partir de 2012, Najat-Vallaud Belkacem pose les jalons d'une nouvelle prise en charge institutionnelle des questions d'égalité femmes-hommes. Ce qui fait dire à Caroline de Haas, co-fondatrice de l'association « Osez le féminisme ! » et ancienne conseillère de la ministre : « elle a refait des droits des femmes un sujet politique ». Se met alors en place une « troisième génération de droits des femmes » qui prend une nouvelle fois la forme de politiques interministérielles (Varetta, 2017). Sur demande du Premier ministre, des « hauts fonctionnaires en charge de l'égalité femmes-hommes » sont nommés dans chaque ministère et des comités interministériels se réunissent à nouveau afin de mettre en place de nouveaux droits pour une « égalité réelle ». Le comité interministériel du 30 novembre 2012 établit les chantiers sur lesquels le gouvernement souhaite agir, élargissant les domaines où l'égalité femmes-hommes doit pénétrer l'action publique. Les ambitions affichées sont désormais : s'attaquer aux inégalités d'habitude dès le plus jeune âge, alléger les contraintes de la vie quotidienne des femmes et lever les obstacles à l'égalité professionnelle, placer la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes au cœur de la démocratie sanitaire, protéger les femmes contre les violences, décliner l'égalité dans tous les pans de l'action publique, affirmer les droits des femmes au niveau international. Chaque ministère se voit confier une feuille de route qu'il doit mettre en oeuvre. Par cette « approche intégrée », qui s'inscrit dans la logique du *gender mainstreaming* impulsée au niveau européen, la nouvelle ministre des Droits des femmes entend faire de l'égalité femmes-hommes un « réflexe ». C'est le sens qu'elle donne la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes¹²⁸.

¹²⁷ Najat Vallaud-Belkacem entre au parti socialiste en 2002 et devient conseillère régionale déléguée à la culture en 2004. Porte-parole de la campagne des candidat.es PS aux élections de 2007 et 2012, elle est nommée ministre aux Droits des femmes et porte-parole du gouvernement Ayrault. En 2014, elle devient ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle se retire de la vie politique en 2016 et prend, en 2020, la direction de l'ONG ONE (ONG internationale de lutte contre l'extrême pauvreté).

¹²⁸ « Il ne s'agit plus seulement de réparer les lacunes, bien réelles, de combler les carences, très graves, mais d'installer une véritable logique législative qui affirme l'égalité comme un tout, un ensemble cohérent, et qui se

b. Un *gender mainstreaming* local qui dépend d'une mise en œuvre « individuelle »

Geneviève Fraisse, philosophe féministe – et déléguée interministérielle aux Droits des femmes de novembre 1997 à novembre 1998 – ayant incarné une approche intégrée de l'égalité portée par l'État, résume ainsi l'ambivalence du *gender mainstreaming* : concept « vrai en théorie, faux en pratique » (Fraisse, Dauphin, Sénac-Slawinski, 2008). Elle souligne la difficulté de faire exister une logique de *mainstreaming* à l'intérieur d'un système sectorialisé et pointe la contradiction inhérente à la déclinaison du *gender mainstreaming* : concilier « politiques générales (masquant l'inégalité entre les sexes) et politiques ciblées (visant des catégories restreintes) » (Fraisse, Dauphin, Sénac-Slawinski, 2008, p.23). En effet, le fonctionnement sectoriel de l'action publique entraîne des résistances de la part des institutions et des fonctionnaires attaché·es à leur pré carré et peu habitué·es à travailler transversalement (Fraisse, Dauphin, Sénac-Slawinski, 2008). Revenant sur son expérience au sein des instances gouvernementales, Geneviève Fraisse reconnaît que sa double qualité de membre de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances et de la Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports a rendu possible l'adoption par le Parlement européen d'une résolution « Femmes et Sports » en 2003 : « *si une solution fut trouvée, c'est parce qu'à un individu (moi-même) il était reconnu la légitimité de faire le lien entre les deux commissions* » (Fraisse, Dauphin, Sénac-Slawinski, 2008, p.24).

Une des conditions de succès d'une approche intégrée tiendrait ainsi à une « solution par « l'individuel » » (Fraisse, Dauphin, Sénac-Slawinski, 2008) ce qui atteste de l'ambivalence de l'opérationnalisation de ce concept. Il ressort des entretiens réalisés avec les fonctionnaires en charge de l'égalité femmes-hommes au sein d'institutions politiques et administratives à l'échelle locale que le fonctionnement sectoriel des institutions politiques et administratives laisse peu de place à une approche intégrée. Ce constat est partagé par de nombreux·ses acteur·rices interrogé·es, à l'instar de la cheffe de cabinet de l'adjointe à l'égalité femmes-hommes de la Ville de Paris :

donne pour ambition de parvenir à l'égalité réelle, à l'échelle d'une génération. » (Extrait du discours de Najat Vallaud-Belkacem à l'Assemblée nationale le 20 janvier 2014, cité dans Varetta, 2019 p.154).

« La réalisation du gender mainstreaming implique une organisation structurelle dont on n'a pas forcément l'habitude en France. »

(Entretien avec la cheffe de cabinet de l'adjointe à l'égalité femmes-hommes de la maire de Paris).

C'est également l'avis du chargé de mission « accompagnement des collectivités territoriales » au Centre Hubertine Auclert¹²⁹, centre de ressources et d'expertise sur l'égalité femmes-hommes :

« De fait, le propre d'une politique intégrée, c'est d'être transversale et donc, de venir irriguer chacun des domaines de compétence. Donc, à partir du moment où le système est organisé de façon très segmentée entre thématiques [...] la compartimentation même de l'administration et du politique fait qu'il est vraiment difficile de pouvoir... Enfin, je ne veux pas me montrer puriste, mais il n'y a pas de réelle politique intégrée. »

(Entretien avec un chargé de mission accompagnement des collectivités territoriales du centre Hubertine Auclert).

Les acteur·rices perçoivent donc davantage l'approche intégrée *« comme un idéal type que comme quelque chose qui existe réellement »*¹³⁰.

Se pose alors la question de savoir *qui* réalise l'action. C'est une des limites que souligne le chargé de mission à la mission Égalité de la Ville de Lyon. Selon lui, la stratégie municipale de promotion de l'égalité femmes-hommes s'inscrit dans une démarche affichée de *gender mainstreaming*. Depuis 2012, deux plans d'action impulsés par Thérèse Rabatel, élue à l'Égalité femmes-hommes à Lyon, et intitulés « Cultivons l'égalité femmes-hommes » ont été élaborés par la mission Égalité, avec la collaboration des différent·es élu·es et des services techniques.

« C'est une logique mainstreaming à fond. [...] Pour le deuxième plan d'action, par rapport au premier, on sent que le périmètre d'actions s'étend, qu'on a pris plus de maturité, de connexion, de pertinence dans les actions qu'on pouvait mener avec les services. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Il souligne toutefois que, malgré une collaboration croissante avec les institutions en charge d'autres politiques sectorielles, il est délicat de parler de véritable approche intégrée de l'égalité :

¹²⁹ Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes. Il remplit une mission d'expertise et d'accompagnement des collectivités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes.

¹³⁰ Entretien avec un chargé de mission « accompagnement des collectivités territoriales » du centre Hubertine Auclert.

« C'est toute la limite du *mainstream* et d'une démarche intégrée. Dans l'évaluation du plan d'action, on a un indicateur d'intégration, en fait, un indicateur de réalisation, mais si l'action a été réalisée, elle a été réalisée finalement par qui ? Est-ce qu'elle est réalisée par la mission Égalité ? Est-ce qu'elle est réalisée par un partenariat sous une forme de co-construction ? Ou est-ce qu'elle est réalisée par un service urbanisme qui intègre complètement cette problématique-là, et la fait sienne, et la diffuse auprès des collègues ? »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Les politiques d'aménagement genrées locales étudiées sont en effet portées par des fonctionnaires appartenant au service Égalité de la municipalité. À l'échelle nationale, en revanche, des dispositifs sont élaborés à l'intérieur des institutions relevant de la politique de la ville, les fonctionnaires du SDFE n'étant sollicités qu'en tant que « personnes ressources ».

Il est cependant intéressant de mentionner d'ores et déjà qu'au cours des entretiens menés, seuls les agent·es travaillant au sein d'institutions spécifiquement dédiées à l'égalité femmes-hommes ont mentionné le *gender mainstreaming* en tant que principe guidant leur action. Nous détaillerons dans la suite de la thèse les différents profils d'acteurs et d'actrices impliqués dans le *gender mainstreaming*, leurs logiques d'actions ainsi que les effets produits sur le traitement du problème public.

Malgré les difficultés rencontrées pour opérationnaliser ce nouveau « concept-méthode » (Sénac-Slawinski, Dauphin, 2008) et dépasser son état « d'invention », le *gender mainstreaming* est un nouveau cadre de référence qui oriente les logiques d'actions des acteur·rices. Il permet de dépasser les frontières traditionnelles des politiques sectorielles et des administrations. On peut alors parler « d'institutionnalisation de la nouveauté » (Bonny et Giuliani, 2012). Le *gender mainstreaming* reste pourtant une approche qui a du mal à s'imposer et qui demande un important travail d'investissement de la part des acteur·rices institutionnel·les chargé·es de sa promotion et de sa légitimation. On la qualifiera d'« innovation institutionnelle molle », dans la mesure où son pouvoir transformateur reste soumis à conditions. Le caractère éminemment transversal du *gender mainstreaming* s'opérationnalise à l'échelle nationale sous la forme d'une organisation interministérielle tandis qu'à l'échelle locale, l'approche intégrée a du mal à s'imposer face à la division du travail bureaucratique.

II. Une innovation institutionnelle mobile qui facilite l'institutionnalisation locale de politiques d'aménagement genrées

L'instrumentation du *gender mainstreaming* se traduit par des « termes vagues, tels que « charte » ou « partenariat », et la formulation sous forme de « principes » ou de « standards » crée une zone d'incertitude et d'indétermination » qui débouche sur un « droit flou » (Delmas, 2004, cité dans Milewski et Sénac, 2014, p.210). Le rôle de la Commission européenne « n'est plus de *faire*, mais de *faire faire* » par des actions d'échange d'expériences, de « bonnes pratiques », ou encore par la réalisation et la diffusion d'études¹³¹.

La construction européenne a impacté de manière significative le gouvernement des villes et les relations entre les villes et les États (Béal, Epstein, Pinson, 2015). Nous verrons d'abord comment le *gender mainstreaming* européen rend possible l'émergence d'initiatives locales intégrant l'égalité femmes-hommes dans les politiques d'aménagement du territoire. Il s'agira de saisir à la fois comment cette innovation institutionnelle européenne circule et sous quelles conditions elle favorise l'institutionnalisation de politiques d'aménagement genrées locales¹³².

On mettra ainsi en évidence l'existence d'un processus de transfert vertical (II.A) de l'Europe aux collectivités territoriales et d'un processus de transfert horizontal entre les collectivités territoriales européennes (II.B) qui rendent possible l'émergence locale de politiques d'aménagement genrées en France.

A. De l'Europe aux collectivités locales : l'importation volontariste d'une innovation institutionnelle « molle »

Les collectivités territoriales sont les premières destinataires des initiatives d'accompagnement de l'Union européenne : 30% du budget européen alimente des fonds structurels permettant à l'Union de promouvoir un ensemble de croyances normatives dans les politiques locales.

¹³¹ Conclusions de l'enquête de Sophie Jacquot et Pierre Muller : « Des élites parlent aux élites : les politiques européennes sont-elles des politiques de la parole ? » <http://www.lacomeuropeenne.fr/2015/03/16/les-politiques-publiques-europeennes-ne-sont-elles-plus-que-des-politiques-de-la-parole/>, consulté le 7 juin 2017.

¹³² Nous laisserons pour l'instant de côté le rôle du cadrage national dans la mise en politique locale. Il sera abordé dans la troisième partie de la thèse.

L'intégration du genre dans l'action publique urbaine arrive en France d'abord à l'échelle locale (Louargant, 2017, p.223)

Encadré 9 – Portrait d'une fonctionnaire locale « biberonnée » au *gender mainstreaming* européen

Chargée de projet égalité femmes-hommes et lutte contre les violences au service Égalité Intégration et Inclusion de la Ville de Paris, elle porte, depuis 2014, le dossier « Genre et Espace public » avec, notamment, la création du guide référentiel parisien « Genre et Espace public : les questions à se poser », paru en 2016. En entretien, elle raconte comment, dès le début de sa carrière, elle a été « bercée par le *gender mainstreaming* »¹³³. Pourtant, après des études de biologie et de sciences de l'éducation, rien ne la destinait à travailler sur le sujet du genre ou de l'urbanisme.

Elle commence sa carrière à Lyon, au sein de la délégation des droits des femmes en Auvergne-Rhône-Alpes, où elle occupe pendant quatre ans un poste financé par l'Union européenne. Par la suite, sa mission au Conseil régional de Rhône-Alpes sur un programme « Plan d'égalité transversal », l'a particulièrement sensibilisée aux « *directives européennes que le Conseil de l'Europe avait mises au point sur les modalités de l'approche *gender mainstreaming*, l'approche intégrée du genre, la prise en compte du genre dans les politiques publiques, l'approche spécifique, toute cette méthodologie et ses outils* »¹³⁴. C'est donc imprégnée de la culture *mainstreaming* européenne qu'elle travaille sur la question du genre et de l'aménagement à la Ville de Paris. Le *gender mainstreaming* la conduit à décroiser son action et ses ressources, ce qui rend possible l'émergence de politiques d'aménagement genrées. Elle devient ainsi un agent de diffusion majeur de cette approche.

Les instruments communautaires mis en place relèvent du *soft law* qui donne au *gender mainstreaming* une « dimension essentiellement discursive » (Jacquot, Muller, 2006) et amène Pierre Muller et Sophie Jacquot à parler de « politique de la parole ». Selon eux, « la faiblesse des ressources de souveraineté des institutions européennes, couplée à un manque de *leadership*, conduit les promoteurs des politiques européennes à recourir à des stratégies de

¹³³ Entretien avec la chargée de mission.

¹³⁴ Entretien avec la chargée de mission.

conviction et de mise en forme discursives afin de tenter de compenser la faiblesse de leurs pouvoirs par la force de leurs arguments » (Jacquot, Muller, 2006).

a. La Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale : un instrument de *soft law* en renfort pour une politique intégrée.

Le *gender mainstreaming* a fait l'objet de recommandations formulées par différentes institutions européennes (comité des ministres du Conseil de l'Europe, CCRE...) afin d'assurer sa large diffusion. Ces institutions publient des guides, des chartes ou proposent des financements. C'est dans ce contexte que la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est publiée en 2006 :

« On cherchait vraiment un moyen qui engage les communes à se lancer dans des politiques intégrées de l'égalité. [...] . Ça ne devait pas seulement être un contenu politique, mais un vrai guide pour les villes sur comment mettre en œuvre des politiques égalitaires. »

(Entretien avec l'ancienne secrétaire de la Commission des élues locales et régionales du CCRE).

Encadré 10 – La Charte européenne, un instrument de « glocalisation »¹³⁵

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale constitue un instrument juridique européen de *gender mainstreaming* à destination des collectivités (Le Bris, Weil, 2020). En 2021, on dénombre 1 837 collectivités signataires de la Charte dans 36 pays différents¹³⁶ qui s'engagent à mettre en œuvre un plan d'action transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Un observatoire est mis en place pour en assurer le suivi. La Charte reste un outil peu contraignant, malléable et applicable dans de multiples domaines d'action publique.

Sandra Ceciari, secrétaire de la Commission des élues locales et régionales du CCRE joue un rôle central dans la rédaction de la Charte. C'est elle qui propose au Secrétaire général du CCRE, Jérémy Smith, de réaliser une charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la

¹³⁵ Dans l'article « La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : genèse transnationale et usages territorialisés d'un instrument de *soft law* », C. Le Bris et P-E Weil restituent une partie de l'étude interdisciplinaire menée dans le cadre du projet ANR GLOCAL et rendent compte de la genèse et la diffusion de la Charte européenne pour l'égalité qu'ils décrivent comme « l'archétype de la glocalisation dans le domaine des droits humains : transnationale par sa source, elle présente par son objet et ses sujets, une vocation locale » (Le Bris, Weil, 2020, p.18).

¹³⁶ <https://charter-equality.eu/atlas-of-signatories-of-the-charter/presentation.html?lang=fr>

vie locale. Une série de séminaires avec les élu·es des collectivités volontaires et les membres de la commission égalité femmes-hommes du CCRE est alors organisée : « *on voulait qu'elle soit représentative et que toutes les villes européennes se sentent reconnues, donc on devait tenir compte de toutes les problématiques des villes européennes.* »¹³⁷ En dépit de ce processus de concertation, la rédaction de la Charte dépend des agent·es du CCRE impliqu·es dans les enjeux de genre. Sandra Ceciariini confie en entretien que le travail sur la Charte venait s'ajouter à ses missions originelles : « *Mon poste, c'était m'occuper des jumelages. [...] On travaillait sur la Charte de 19h à 21h* ».

Si la Charte est diffusée par des associations d'élu·es au sein de leurs réseaux (CCRE, CGLU¹³⁸...), son institutionnalisation repose sur l'action de militantes à l'intérieur des institutions à l'échelle locale (Le Bris, Weill, 2020). À travers ce document, les institutions transnationales proposent un cadre réformateur en vue d'une « hypothétique application localisée ». Ainsi, cet instrument de *soft law* participe à la légitimation de la prise en compte des enjeux de genre à l'échelle locale. Toutefois, il peut également se limiter à un outil de *pinkwashing* si les engagements pris lors de sa signature ne sont pas suivis d'actions.

Signer la Charte donne la possibilité aux collectivités de mobiliser certains leviers afin de rendre légitimes les actions d'une politique transversale : accompagnement dans la définition du projet, visibilité des collectivités, mise en réseau.

Cependant, la Charte demeure un instrument de *soft law* à cause de l'absence d'un véritable caractère contraignant¹³⁹. Et, faute de de moyens alloués pour la mise en œuvre et l'évaluation, la réalisation des engagements reste fluctuante et dépend de chaque gouvernement local (Le Bris, Weill, 2020). Lucile Biarrotte remarque qu'à Paris, par exemple, la Charte, signée en 2008, a été « vite signée, mais vite oubliée » (Biarrotte, 2021, p.280)¹⁴⁰.

¹³⁷ Entretiens avec la responsable de l'élaboration de la Charte au CCRE.

¹³⁸ Cités et Gouvernements locaux unis.

¹³⁹ Elle est présentée comme une « *invitation* adressée aux collectivités locales à s'engager publiquement pour l'égalité des sexes » (<http://afccre.org>).

¹⁴⁰ Dans sa thèse, Lucile Biarrotte indique l'existence d'un rapport de l'Observatoire pour l'égalité, intitulé « Pré-diagnostic pour la mise en œuvre à Paris de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale » réalisé en 2008 par une stagiaire dès la signature de la Charte. Ce document n'a jamais été rendu public et le plan d'action n'a jamais été élaboré.

La Charte européenne apparaît ainsi davantage comme un outil de soutien à de possibles initiatives locales, ou comme un moyen de les valoriser, que comme un instrument contraignant impulsant par le haut une dynamique locale en faveur de l'égalité. C'est ce qu'illustre la démarche lyonnaise. Le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon indique en entretien que la logique de *mainstreaming* avait déjà été initiée dans le cadre du label diversité décerné à la ville en 2010¹⁴¹, quinze mois avant la signature de la Charte. À Lyon, la signature de la Charte européenne, en 2012, s'opère donc dans un contexte favorable à une démarche intégrée et transversale. L'élue à l'égalité femmes-hommes, accompagnée par la mission Égalité, se saisit de la Charte comme outil de politique transversale volontariste, et un premier plan d'action égalité femmes-hommes « Cultivons l'égalité, 2012-2016 » est immédiatement engagé :

« Lyon y adhère de façon originale puisque nous proposons de signer la Charte en même temps que nous lançons un Plan d'action, ce qui est très rare. Nous souhaitons ainsi montrer que nous n'en restons pas à une déclaration de principe, mais que nous travaillons dans les faits. »

(Entretien avec Thérèse Rabatel, élue à l'Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

C'est avec beaucoup de précaution que l'élue à l'Égalité femmes-hommes prépare sa stratégie politique afin de se prémunir contre d'éventuelles réticences et contestations :

« Entre 2008 et 2012, j'ai pris mon temps, parce que ça ne s'était pas toujours bien passé sur les questions égalité femmes-hommes lors du précédent mandat. Donc j'ai pris le temps de me solidifier avant de venir au conseil municipal. Bon, ça n'a pas empêché la droite de dire, quand j'ai fait le conseil pour l'égalité, que c'était un machin qui ne servait à rien [...] Il y avait des choses que je commençais à faire, mais après, j'ai structuré le truc. »

(Entretien avec Thérèse Rabatel, élue à l'Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

La Charte donne ainsi un cadre à une politique en quête de légitimité, ce qui rend possible la mise à l'agenda de revendications formulées depuis une dizaine d'années et restées lettre morte. On lit, par exemple, dans le compte rendu du conseil municipal entérinant le plan d'action,

¹⁴¹ Dans l'article « Instrumenter la lutte contre les discriminations : le « label diversité » dans les collectivités territoriales » L. Bereni et R. Epstein décrivent les démarches lyonnaises et nantaises de labellisation : « À Lyon, la démarche de labellisation est venue renforcer la capacité intégratrice d'une mission égalité porteuse d'une politique « globale, intégrée et transversale ». L'obtention du label a apporté un surcroît de légitimité à cette mission et à son responsable, qui apparaissent plus qu'ailleurs en mesure d'articuler les volets interne et externe d'une politique globale de lutte contre les discriminations. » (Bereni, Epstein, 2015, p.12).

l'intervention de l'élue d'opposition UDI¹⁴² Blandine Reynaud¹⁴³ qui regrette d'« *avoir besoin d'attendre la mise en place d'un plan d'action pour réaliser [des] choses qui semble[nt] être juste une évidence.*»¹⁴⁴ L'adjointe de la majorité¹⁴⁵ souligne qu'un certain nombre d'actions prévues dans le plan – notamment la féminisation des noms de rue – avaient déjà fait l'objet de plusieurs réclamations jusque-là ignorées :

« Vous nous proposez de « développer la politique de nomination des rues favorable à l'égalité femmes-hommes ». Vous conviendrez avec moi que nous n'avons pas attendu que vous en parliez pour le réclamer régulièrement, en commission déplacements voirie, sécurité, et il est vraiment dommage qu'une demande que nous avons faite dès 2001 ait nécessité sept ans de patience et trois de plus pour que la plaque soit enfin apposée et inaugurée. Vous savez, monsieur le maire à quoi je fais allusion, il s'agit bien sûr, du « jardin Michèle Mollard. »

(extrait de l'intervention de Blandine Reynaud au conseil municipal du 20/02/2012).

C'est donc grâce à la politique portée dans le cadre de la Charte que des politiques d'aménagement genrées locales vont voir le jour à Lyon. Lors de l'élaboration du premier plan d'action, la mission Égalité sollicite les différentes directions et cabinets des élu·es afin de travailler conjointement sur les engagements figurant dans la Charte. C'est à cette occasion que l'adjoint communiste à la politique de la ville, Louis Lévêque¹⁴⁶, exprime son souhait d'engager une réflexion sur l'égalité femmes-hommes dans les espaces publics :

« Ça remonte vers 2011, le premier plan d'action, au mandat précédent, où il y avait encore Thérèse Rabatel et un adjoint à la politique de la ville, Louis Levêque. Et l'un et l'autre, en formalisant le plan d'action...il y a eu cette volonté politique de se dire : « Et si on travaillait sur l'égalité dans les quartiers politique de la ville ? » – puisque c'était sa délégation. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Dès la publication du plan, en 2012, la question de l'aménagement du territoire est abordée, notamment à travers les expérimentations de réaménagement des cours d'école menées par

¹⁴² Union des démocrates et indépendants.

¹⁴³ Elle rejoint la liste de Gérard Collomb en 2014.

¹⁴⁴ Archive 2012/4253 – Signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (Direction du Développement Territorial) (BMO du 20/02/2012).

¹⁴⁵ Entre 2001 et 2014, Thérèse Rabatel appartient au groupe « gauche alternative écologique et citoyenne » avant de rejoindre, en 2014, celui de « Lyon gauche solidaire ».

¹⁴⁶ cf. encadré 19 : Portrait de Louis Lévêque.

l'association Robins des villes¹⁴⁷, et la commande d'une étude sur les discriminations multifactorielles au sein des quartiers de la politique de la ville.

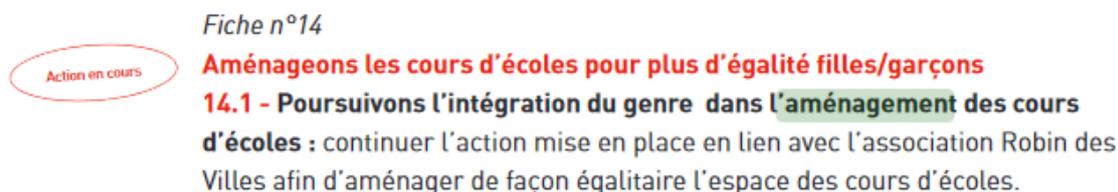


Figure 5 : Extrait du plan d'action lyonnais « Cultivons l'égalité femmes-hommes », 2016.

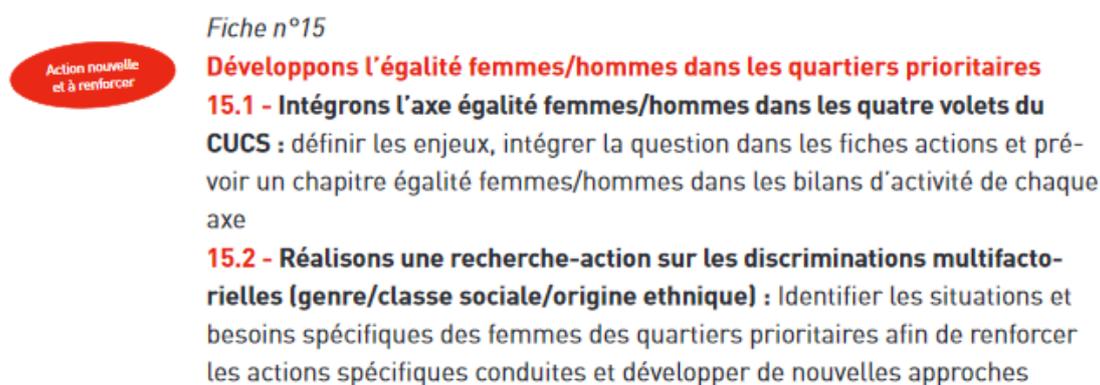


Figure 6 : Extrait du plan d'action lyonnais « Cultivons l'égalité femmes-hommes », 2016.

La signature de la Charte et la rédaction des plans d'action qui en découlent ont donc favorisé et légitimé la dynamique de réflexion sur des actions transversales en faveur de l'égalité femmes-hommes à Lyon. Formaliser la stratégie d'égalité femmes-hommes et les actions à mener à l'aide d'un plan d'action permet également d'assurer la continuité du projet politique et de pérenniser les actions engagées, malgré le renouvellement partiel du gouvernement local :

« Au changement de mandature, on se dit : « il y a une dynamique intéressante, on la poursuit », donc : nouveau plan d'action et nouvel élu, Michel Le Faou, à l'urbanisme. Comme il y avait plusieurs actions qui avaient été initiées dans le plan d'action, c'est reparti. »

(Entretien avec le chargé de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Les plans d'action réalisés au cours des deux mandats de Thérèse Rabatel constituent le squelette de la politique d'égalité femmes-hommes lyonnaise. Ils donnent du « corps » à l'action de l'élue

¹⁴⁷ Entre 2008 et 2013, onze cours d'écoles lyonnaises ont été réaménagées par l'association Robins des villes mandatée par la Ville de Lyon pour conduire une démarche concertée avec les enfants pour l'aménagement durable des cours d'école et la lutte contre les stéréotypes sexistes.

et de la mission Égalité. Les politiques d'aménagement genrées locales s'inscrivent ainsi dans une stratégie globale d'égalité femmes-hommes portée par des logiques de *mainstreaming*.

b. Une politique européenne de la parole : convaincre localement pour légitimer institutionnellement

Diffusé par des outils incitatifs plutôt que contraignants, le nouveau référentiel proposé par le *gender mainstreaming* a du mal à se traduire en actions concrètes sans un portage politique important.

À Paris, par exemple, la signature de la Charte européenne en 2008 n'a pas impulsé la même dynamique qu'à Lyon. Elle est considérée comme un « *détail technique* » par le chef de cabinet de l'adjointe à l'égalité femmes-hommes (Le Bris et Weill, 2020, p.33) et les politiques d'égalité femmes-hommes parisiennes restent au point mort (Biarrotte, 2021, p.280). Ce n'est qu'en 2014, avec l'élection d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris, que l'égalité femmes-hommes s'affirme en tant que politique locale transversale :

« Ce qui est intéressant dans le positionnement de la maire, c'est qu'elle ne le prend pas par le petit bout de la lorgnette [en parlant des questions d'égalité femmes-hommes] mais en ce que ça implique en termes de gestion de la collectivité, partenariat avec les institutions. Elle le prend vraiment comme un enjeu au même niveau que l'enjeu environnemental, ces grandes questions qui se posent aujourd'hui. Pour elle, c'est un des enjeux de progrès, de développement des villes. C'est plutôt enrichissant, et pour nous, et pour le travail avec les autres partenaires. »

(Entretien avec la cheffe de cabinet de l'adjointe à l'Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris).

La conseillère de cabinet d'Anne Hidalgo sur les enjeux d'égalité femmes-hommes et la cheffe de cabinet de l'élue à l'Égalité femmes-hommes expliquent en entretien comment, à partir de ce portage politique, elles ont travaillé pour « *rentrer dans ce champ d'engagement des villes européennes* » et rédiger des feuilles de route destinées à chaque adjoint et sa délégation :

« Hélène Bidart [adjointe à l'Égalité femmes-hommes] a rencontré chaque adjoint en lui proposant, dans le cadre de sa délégation, des actions et des axes dans le cadre de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations. [...] On est venues avec des propositions, ils sont venus avec des choses qui ont déjà été faites parce qu'on s'est rendu compte que beaucoup de choses avaient été faites et qu'on ne les avait pas forcément caractérisées en tant que politiques d'égalité femmes-hommes. »

(Entretien avec la cheffe de cabinet de l'adjointe à l'Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris).

L'impulsion de la maire et le portage politique du *gender mainstreaming* permettent aux adjoints et aux administrations de travailler transversalement sur l'égalité femmes-hommes et d'élaborer des politiques intégrées : « *c'est clair pour tout le monde que c'est une volonté de la maire, ce n'est même pas négociable.* »¹⁴⁸

La chargée de mission Égalité femmes-hommes du SEII de la Ville de Paris, à l'initiative des réflexions engagées en 2014 sur le genre et la ville, souligne l'appui politique de l'adjointe à l'Égalité et de la maire elle-même : « *Anne Hidalgo a signé l'éditorial du guide [guide référentiel Genre et Espace Public, 2016], et elle y tenait, elle tenait à ce que ce soit elle qui mette son soutien plein et entier à ce sujet* »¹⁴⁹. La conseillère chargée de l'égalité femmes-hommes au cabinet de la maire de Paris confirme au cours de l'entretien la « *volonté de la maire de faire évoluer la ville. Et c'est la conjonction de ces deux éléments-là, égalité femmes-hommes et innovation urbaine, qui fait que ça devient constitutif de la politique de la Ville de Paris.* »¹⁵⁰

Cependant, l'imposition « *top-down* » de l'approche intégrée ne permet pas de garantir sa mise en œuvre effective. Même soutenu·es par un portage politique au plus haut niveau de gouvernement, les acteur·rices institutionnel·les et administratif·ves doivent recourir à des stratégies discursives afin de convaincre de l'intérêt de cette approche. Dans le cas de la mise en œuvre de politiques d'aménagement genrées locales, le portage politique s'avère une « *condition nécessaire, mais non suffisante* » (Martinez, 2017, p.38).

Lors d'une journée de formation des agent·es de la Ville de Paris, organisée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en 2017, Chris Blache, spécialiste de l'intégration du genre dans l'aménagement, intervenant régulièrement lors de formations et de journées de sensibilisation, revient sur la quête de légitimité indispensable à l'adoption d'une approche intégrée. Elle rappelle que « *légitimité* » n'est pas toujours synonyme de « *légalité* » et que le caractère contraignant n'est pas toujours suffisant : « *la légitimité nécessite le consentement des membres du groupe* » (intervention Chris Blache, CNFPT, 2017).

¹⁴⁸ Entretien avec la conseillère Égalité femmes-hommes de la maire de Paris, 2017.

¹⁴⁹ Entretien avec la chargée de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris.

¹⁵⁰ Entretien avec la conseillère Égalité femmes-hommes du cabinet de la maire de Paris.

Un travail de « légitimation »¹⁵¹ reposant sur le recours au cadre légal, mais également sur une démonstration du bien-fondé de l'approche adoptée est alors indispensable. Cela peut passer par l'organisation de formations ou la production de documents didactiques. La chargée de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris fait référence au travail du centre Hubertine Auclert :

« En Ile-de-France, on a la chance d'avoir le centre Hubertine Auclert, le centre de ressources qui s'est beaucoup saisi de cette question, qui a publié un guide sur l'approche sensible au genre, le budget sensible au genre. Ce guide, il est très intéressant, important, utile. Ils organisent des formations auxquelles on a pu inciter nos partenaires de la Ville de Paris à participer pour mieux comprendre de quoi il s'agit. »

(Entretien avec la chargée de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris).

Son homologue lyonnais a également recours à ce type de stratégies pour inciter les services territoriaux à adopter une démarche intégrée. Au-delà de la justification du bien-fondé d'une telle démarche, il adapte son discours à chacun.e de ses interlocuteur·rices lorsqu'il présente le travail collectif à mener :

« D'une manière générale, quand tu vas voir la direction des sports par exemple, c'est important, en termes de posture, quand on parle « mainstreaming » ou « démarche intégrée », de ne pas être « l'évaluateur », mais bien de dire : « on progresse ensemble, on est dans le même bateau », et c'est à ce moment-là que tu peux leur dire « vous avez regardé combien d'hommes, de femmes ? La féminisation ? etc. »

(Entretien avec le chargé de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

La diffusion du *gender mainstreaming* et son application dans le but de produire des politiques d'égalité intégrées requièrent de nombreuses conditions : un portage politique au plus haut niveau de la collectivité, un cadrage législatif grâce à des instruments symboliques légitimateurs et une acceptation par le plus grand nombre de la nouvelle norme. Cette dynamique rend alors possible l'émergence de politiques d'aménagement genrées locales.

¹⁵¹ « La légitimation suppose la revendication entretenue par les gouvernants ou les acteurs dominants (dans un secteur ou sur un territoire) d'un ordre présenté comme légitime [...] Cette activité de construction et de légitimation des problèmes publics peut s'appuyer sur le travail de définition et de revendication de groupes particuliers ». (Laborier, 2014, p.339).

B. Des politiques d'aménagement genrées locales françaises d'inspiration étrangère : emprunts extérieurs et processus de transferts horizontaux

Les politiques d'aménagement genrées des villes européennes résultent de la volonté de ces mêmes villes de mettre en œuvre le *gender mainstreaming* (Louargant, 2017, p.219). En effet, l'approche transversale qu'il propose a rendu possible le développement local d'initiatives féministes de logement, transport et espaces publics au sein de plusieurs capitales européennes (Tummers, 2015).

Vienne est une référence sur la question du genre dans l'espace public. Depuis près de vingt ans, la capitale autrichienne applique les logiques de *gender mainstreaming* dans ses principes d'aménagement. Elle a recensé ses pratiques urbaines genrées dans le guide « *Gender mainstreaming in Urban Planning and Urban Development* », paru en 2013. D'autres villes comme Barcelone et Berlin proposent, depuis le début des années 2010, des politiques d'aménagement genrées qui découlent de la mise en œuvre locale du *gender mainstreaming*.

Dans le monde de l'aménagement – architecture, génie civil, urbanisme – la notion de « bonnes pratiques » et la circulation des modèles urbains sont monnaie courante : « le recours aux expériences des autres est, sans conteste, une démarche ordinaire des acteurs opérationnels de l'aménagement et de l'urbanisme » écrit Nadia Arab, professeure à l'école d'urbanisme de Paris (2007). Des congrès, des expositions internationales, des revues scientifiques permettent aux professionnel·le·s de partager leurs techniques et d'élaborer ce qu'on appelle des règles de l'art. Lidewij Tummers, architecte néerlandaise, résume les « stratégies genrées » (Tummers, 2015) à quatre approches complémentaires qui peuvent finalement constituer les « règles de l'art » de la prise en compte du genre dans l'urbanisme : la publication de manuels, l'organisation d'un discours interdisciplinaire entre professionnel·les, l'installation d'une agence « la ville pour toutes » et l'intensification de la planification. C'est cette approche standardisée qu'adoptent les villes de Berlin, Vienne et Barcelone, dont les « bonnes pratiques » servent ensuite de modèles à des municipalités françaises telles que Paris et Lyon. L'espace européen apparaît alors comme « une vaste plate-forme de transferts » (Radaelli, 2000, p.26, dans Béal, Epstein et Pinson, 2015, p.111) entre collectivités territoriales.

a. L'échange de bonnes pratiques : des transferts au service d'une démarche pragmatique d'innovation

L'instrumentation parisienne de politiques d'aménagement genrées s'appuie sur des modèles étrangers. Il est intéressant de noter le processus d'eupéanisation à l'œuvre : bien que d'autres villes françaises aient déjà travaillé sur le sujet – Lyon sous la forme d'une recherche-action réalisée en 2012 par le GRePS à la demande de la mairie, Bordeaux à travers l'étude « L'usage de la ville par le genre » produite par l'Agence d'urbanisme et le laboratoire ADES-CNRS en 2011 – c'est en s'appuyant sur des exemples européens que la chargée de mission Égalité femmes-hommes du SEII de la Ville de Paris fabrique l'action parisienne. Le SEII décide de produire un « guide référentiel » en s'inspirant des guides barcelonais et viennois :

« Au début, on n'avait pas forcément l'intention de faire un guide, c'est venu petit à petit. J'ai pris connaissance du guide fait par Barcelone, et puis j'ai eu connaissance des actions de la Ville de Vienne en Autriche. »

(Entretien avec la chargée de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris).

Le format du guide parisien ainsi que son organisation par thématiques sont donc inspirés de modèles étrangers considérés comme exemplaires :

« Ce découpage est vraiment issu du travail de Barcelone, on a peut-être un petit peu changé, légèrement, mais enfin, grosso modo, c'est quand même issu de Barcelone. [...] Vienne nous a été très utile, et on cite des expériences qui viennent de Vienne [...] Vienne étant le champion d'Europe sur ce point-là. »

(Entretien avec la chargée de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris).

La chargée de mission joue un rôle central dans le processus de transfert¹⁵². Elle a conservé de ses postes précédents¹⁵³ un certain nombre de contacts à l'étranger, ce qui fait d'elle une actrice de « l'import-export » (Russeil, 2019, p.654). Elle explique que lors de son précédent poste à la Région Rhône-Alpes, elle avait participé à des rencontres transnationales avec ses homologues de certaines collectivités territoriales européennes. C'est ce réseau qu'elle mobilise pour nourrir la politique d'aménagement genrée qu'elle met en place au sein de la mairie de Paris :

¹⁵² « Démontrer que des informations et des éléments sont disponibles, puisque les acteurs de l'import-export les ont utilisés, constitue la clé d'une analyse en termes de transfert. Montrer que les politiques sont semblables n'est pas une preuve de transfert entre les systèmes étudiés. » (Russeil, 2019, p.654).

¹⁵³ cf. encadré 9 : Portrait d'une fonctionnaire locale.

« Du temps où j'étais dans cette délégation régionale droits des femmes, il y a eu des rencontres transnationales avec le Danemark, avec l'Espagne, avec l'Irlande en partage d'expérience, et c'était très porteur et moteur. Les contacts que j'ai eus à Vienne et à Barcelone, [dans le cadre du guide de Paris] c'est parce que dans les années 95/2000, on avait pris des contacts avec des partenaires européens. »
(Entretien avec la chargée de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris).

L'exemple parisien permet d'attester l'omniprésence du phénomène de transfert dans la carrière d'une innovation instrumentale (Delpeuch, 2016). En effet, « ceux qui entreprennent d'introduire des changements dans une politique publique sont inévitablement influencés par la représentation qu'ils ont de ce qui se fait dans d'autres contextes » (Delpeuch, 2016, p.2).

Au-delà d'une logique de « suivisme » (Dumoulin, Licoppe, 2010), la mobilisation d'exemples étrangers est également une source de légitimation. Les propos du chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales au centre Hubertine Auclert, confirment « le caractère éminemment stratégique de la référence à l'étranger » (Dumoulin, Licoppe, 2010, p.125). Pour lui, l'antériorité de l'expérience viennoise est un atout majeur pour la Ville de Paris dans la mesure où elle fait office de « démonstrateur » pour convaincre des aménageur·se·s réticent·e·s :

« Tant qu'il y avait cette expérience novatrice à Vienne, ça avait du sens de s'y tourner parce que ça incarnait les choses et ça permettait de les rendre d'autant plus faisables que ça paraît possible. »
(Entretien avec le chargé de mission du centre Hubertine Auclert).

Ainsi, tout en s'inscrivant dans la dynamique d'émulation des villes en matière de politiques d'aménagement genrées, la référence à l'étranger permet à la chargée de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris « d'attester le sérieux » (Dumoulin, Licoppe, 2010, p.125) de l'approche en termes de genre dans l'urbanisme. Cette stratégie de légitimation est d'ailleurs couramment observée (Biarrotte, 2021). Cette rhétorique est également mobilisée dans la stratégie lyonnaise. C'est à l'occasion d'un « Séminaire européen » organisé en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de Lyon que la mission Égalité prépare le terrain en vue de la parution de son guide.

Les expériences des villes extra-européennes sont les grandes absentes des modèles de bonnes pratiques – à l'exception de Montréal qui fait figure de pionnière. Les métropoles d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Amérique latine sont rarement mentionnées par les collectivités françaises (Biarrotte, 2021, p.394), et, quand elles le sont, c'est en tant que « contre-exemples » (Biarrotte,

2021). Et effet, leurs expérimentations reposent le plus souvent sur un principe de ségrégation spatiale très mal compris en France (Tillous, 2017 ; Biarrotte, 2021). Les solutions de « voitures réservées aux femmes » dans les transports en commun sont, par exemple, souvent présentées comme une aberration eu égard au modèle universaliste français¹⁵⁴.

b. La compétitivité territoriale, un levier pour l'institutionnalisation locale

Les échanges entre villes permettent de nourrir l'action publique locale, mais sont également l'occasion de donner à voir et de valoriser les initiatives des villes. Le rayonnement territorial motive certain·es élu·es pour soutenir les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la ville.

La conseillère Innovation et Attractivité de Jean-Louis Missika, adjoint à l'Urbanisme de la Ville de Paris jusqu'en 2020, souligne que :

« Paris a toujours eu un peu l'ambition, et peut-être l'arrogance, de mener la course, d'essayer d'être à la pointe de l'innovation pour que d'autres s'en inspirent. »
(Entretien avec la conseillère innovation de l'adjoint à l'urbanisme de la Ville de Paris).

Lucile Biarrotte montre dans sa thèse que c'est à la suite d'une sollicitation de la Ville de Berlin pour connaître les actions parisiennes visant à intégrer le genre dans l'aménagement que le SEII de la mairie de Paris réagit (Biarrotte, 2021, p.298). La chargée de mission Égalité femmes-hommes de la Ville, alors chargée de mission à l'observatoire des violences faites aux femmes, se saisit du sujet et publie un guide dans la foulée.

La rapide sortie du guide parisien et sa publicisation ont d'ailleurs quelque peu pris de court les acteur·rices lyonnais·es, qui travaillaient sur ce sujet depuis 2012, mais qui ne décident qu'en 2018 d'élaborer leur propre guide :

« Paris sort son guide [...] Nous, on bosse là-dessus depuis 2012, 2011, enfin le premier plan d'action, c'est 2011. Mais ça, c'est Lyon (sourire), on bosse, on fait le truc, on avance pas à pas, on ne fait pas de bruit, on ne communique pas, on fait des colloques mais un peu fermés, et on se fait bouffer complètement. »
(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

¹⁵⁴ Marion Tillous détaille dans l'article « Peut-on parler de ségrégation spatiale à propos des voitures de métro réservées aux femmes ? » comment l'universalisme français repose sur un « neutre masculin ». Cet éclairage remet alors en question le bien fondé du rejet de la « non-mixité » (Tillous, 2017).

La possibilité de réaliser le terrain de la présente recherche à Lyon a d'ailleurs été facilitée par la réalisation d'un mémoire de master 2 sur le guide parisien. L'élue à l'Égalité femmes-hommes et le chargé de mission m'ont indiqué qu'un retour d'expérience sur la politique parisienne les intéressait pour élaborer le guide de la Ville de Lyon et m'ont intégrée au groupe de travail lyonnais. Le guide parisien est cité plusieurs fois au cours des réunions du comité de suivi et du comité de pilotage « à la fois comme référence ou comme exemple à ne pas suivre » (Le Bourhis, 2018, p.37). Enfin, l'implication de l'association Genre et Ville dans la rédaction du guide parisien a pesé dans la décision des acteur·rices lyonnais·es de la désigner comme AMO du groupe de travail.

En étudiant les différentes raisons qui justifient le processus de transfert, on s'aperçoit que l'égalité femmes-hommes est parfois une cause subordonnée, voire instrumentalisée¹⁵⁵. En effet, les protagonistes institutionnels s'en saisissent d'autant plus volontiers qu'elle sert les intérêts de leurs secteurs d'activité. Les ambitions de l'adjoint parisien à l'Urbanisme, par exemple, sont en grande partie tournées vers l'international, l'attractivité et le dynamisme économique de la capitale. « À la fois, on échange plein de bonnes pratiques, et puis on sait que les populations sont de plus en plus mobiles, donc, oui, il y a une forme de coopération¹⁵⁶ », explique la conseillère innovation de l'adjoint à l'Urbanisme de la Ville de Paris. Très attentifs aux différents classements mondiaux des villes ou aux palmarès qui vantent la qualité de vie de telle ou telle capitale, l'adjoint et son cabinet voient dans l'expertise d'usage et l'aménagement inclusif et égalitaire une manière d'attirer les « classes créatives »¹⁵⁷ :

¹⁵⁵ cf. chapitre 3 et chapitre 6.

¹⁵⁶ La coopération peut être définie comme « une nouvelle doctrine stratégique » qui apporte le double bénéfice procuré par la coopération et par la compétition (Dagnino, Le Roy, Yami, 2007).

¹⁵⁷ Selon Richard Florida, géographe américain, il existe une classe créative regroupant ceux qui élaborent de nouvelles idées, techniques et contenus créatifs (Florida, 2014). Il défend la thèse selon laquelle ces créatifs, très mobiles, comparent les villes afin de trouver la meilleure destination où se fixer. Ils seraient très sensibles aux facteurs urbains « soft », c'est-à-dire à l'ouverture, la tolérance et la culture. Leur présence étant une garantie de croissance économique et de développement urbain, les collectivités locales doivent se donner les moyens de rendre leur ville désirable et attractive, afin d'atteindre la meilleure compétitivité, dans le contexte actuel de mondialisation. La thèse de Florida et la notion de classe créative ont servi à la mise en œuvre de politiques publiques par des élu.es ou des technicien.nes des politiques urbaines, soucieux.ses d'attirer ces flux de population.

« Il y a ce qu'on appelle les classes créatives qui choisissent un peu la ville où il y a la meilleure qualité de vie, donc il y a souvent tous ces classements « la ville la meilleure pour vivre. » [...] C'est quelque chose qui compte et ça guide aussi nos politiques. [...] Notre combat pour avoir une meilleure qualité de l'air et pour avoir plus d'espaces publics, on sait que c'est important aussi pour attirer des talents. »

(Entretien avec la conseillère innovation de l'adjoint à l'urbanisme de la Ville de Paris).

La politique de l'adjoint à l'Urbanisme, au Développement économique et à l'Attractivité, s'appuie essentiellement sur une stratégie économique et d'innovation, ce qui correspond à la feuille de route qu'Anne Hidalgo lui a confiée :

« Je vous demande de lancer une véritable politique de marque pour Paris, pour promouvoir tout à la fois l'image de la capitale, celle de ses entreprises, de ses centres de recherches, de ses inventeurs et de cet art de vivre et d'entreprendre qui est notre particularité et le cœur de notre rayonnement. »

(Extrait de la feuille de route de Jean-Louis Missika, adjoint à l'Urbanisme de la Ville de Paris).

Elle illustre ce que Christelle Morel Journal, géographe, et Valérie Sala Pala, politiste, ont appelé « la montée en puissance des stratégies urbaines entrepreneuriales » (Morel Journal, Sala Pala, 2011). Corinne Luxembourg et Dahlia Messaoudi, géographes, s'appuient sur les travaux de David Harvey (2014), géographe, pour caractériser cet urbanisme entrepreneurial comme « s'illustrant par une forte spéculation plutôt que par une planification coordonnée, et une attention portée au rang économique, à la « place », plutôt qu'au « territoire » » (Luxembourg, Messaoudi, 2017).

La dynamique parisienne favorable à l'intégration du genre dans l'aménagement suggère que « la réduction des discriminations de genre [est] perçue comme participant des caractères économiquement attractifs attribués aux villes » (Luxembourg, Messaoudi, 2017) ce qui justifie, pour certaines actrices l'élaboration de politiques d'aménagement genrées.

La mise sur agenda et l'élaboration des politiques d'aménagement genrées lyonnaise et parisienne dépendent de l'effet conjugué de l'importation du *gender mainstreaming* dans les politiques locales, de la présence d'une entrepreneuse de cause au sein de la mairie, du portage politique et de la volonté d'égaliser d'autres capitales européennes « modèles » en la matière. Les

instruments de *soft law* qui accompagnent le *gender mainstreaming*, tels que la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, confèrent aux acteur·rices de l'égalité la légitimité nécessaire pour porter les enjeux de genre à l'intérieur des politiques sectorielles. Ce sont néanmoins le recours à des exemples de villes européennes et l'opportunité de faire rayonner le territoire qui s'avèrent les leviers les plus efficaces pour développer des politiques locales d'aménagement genrées.

Conclusion du Chapitre

Un nouveau cadrage des politiques d'égalité est proposé par les institutions européennes à travers la mise en place du *gender mainstreaming*. Il s'apparente à du *soft law* où, formulé en termes d'objectifs ou de recommandations, le droit perd de sa précision. Néanmoins, ce concept est traduit à l'échelle nationale et, à partir de 2012, l'interministérialité marque un renouveau dans les politiques d'égalité femmes-hommes. L'approche intégrée de l'égalité se déploie également à l'échelle locale sous l'impulsion d'élues et de chargées de mission engagées dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

Les recommandations des institutions européennes, leur inscription dans le cadre législatif national mais aussi l'émulation entre villes jouent alors en faveur d'une prise en compte transversale de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'action publique urbaine. Ces conditions facilitent, en France, le processus de mise en politique du genre dans l'aménagement à l'échelle locale. Le portage politique de ces enjeux reste néanmoins indispensable afin de dépasser l'écueil du *soft law* et de passer de la déclaration d'intention aux actes.

Si le *gender mainstreaming* légitime l'action des agent·es en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des directions sectorielles, « on peut alors s'interroger sur la réalité de la diffusion de l'approche intégrée au-delà des seules institutions en charge de l'égalité des sexes » (Dauphin, 2010, p.93). On verra ainsi dans le chapitre suivant ce que le *gender mainstreaming* fait aux acteurs et actrices extérieur·es au secteur de l'égalité femmes-hommes et comment il transforme le système d'acteur·rices en charge des politiques d'égalité (cf. chapitre 3). L'approche cognitive développée dans les autres chapitres permettra de compléter l'approche par les mécanismes de transfert abordée ici, afin d'identifier la confrontation d'intérêts et de stratégies différentes pour promouvoir l'intégration du genre dans les politiques d'aménagement.

Partie 2 : L'institutionnalisation d'une politique intégrée, de l'euphémisation à l'évitement d'un problème public

Le *gender mainstreaming*, ou approche intégrée de l'égalité, constitue une innovation institutionnelle qui offre de nouvelles opportunités pour l'élaboration de politiques d'égalité. Cette partie s'attachera à analyser les processus par lesquels l'intégration du genre dans l'urbanisme se déploie dans l'arène institutionnelle. Si le *gender mainstreaming* rend possible sa mise à l'agenda (cf. chapitre 2), l'approche intégrée conditionne étroitement le processus de mise en politique de cet enjeu jusqu'à sa traduction en instruments d'action publique.

Les profils d'acteur·rices engagé·es dans la mise en politique du genre dans l'aménagement sont variés et chacun·e ne participe pas avec la même implication ou les mêmes objectifs. Les élu·es et les fonctionnaires d'État ou territoriaux·ales sont au cœur des dispositifs d'institutionnalisation, tandis que les chercheur·ses et les spécialistes documentent scientifiquement le sujet, le publicisent sur la scène médiatique et accompagnent l'action publique lorsqu'ils et elles sont sollicité·es par les acteur·rices institutionnel·les. La notion « d'espace », parce qu'elle englobe ces différents types d'acteur·rices et leur accorde une place équivalente dans l'analyse, permet d'éclairer l'évolution du traitement de la question du genre dans l'action publique urbaine en suivant sa circulation de main en main et entre les différentes sphères sociales.

La légitimation des politiques d'aménagement genrées dans l'arène institutionnelle s'opère au gré de réappropriations individuelles mais également de logiques institutionnelles. En effet, les logiques d'action observées sont en partie conditionnées par l'institution d'appartenance des acteur·rices. On adoptera ici une vision proche du néo-institutionnalisme sociologique (Hall, Taylor, 1997) en considérant que « les préférences des acteurs sont déterminées par les institutions auxquelles ils appartiennent [et que] les institutions conditionnent le champ du possible, tant sur un plan normatif que cognitif » (Lexton, 2005, p.43). Il s'avère ainsi nécessaire pour l'analyse d'articuler approche cognitive et logiques institutionnelles (Lexton, 2005, p.42). On considérera donc que les valeurs véhiculées par l'institution orientent

le positionnement et l'action des agent·es impliqué·es dans les politiques d'aménagement genrées. Les institutions « permettent aux acteurs d'interpréter le monde et le comportement des autres, et de décider ainsi quel est le comportement approprié à adopter » (Lartigot-Hervier, 2019, p.395). Une alimentation réciproque est alors observée. Les acteur·rices composent avec les logiques institutionnelles et développent des stratégies afin de faciliter la réception du problème à l'intérieur de l'institution. Les déformations entraînées par les stratégies de légitimation conditionnent les décisions politiques qui seront mises en œuvre par la suite. La grille d'analyse de l'approche cognitive s'avère essentielle pour ne pas passer à côté des conflits et des négociations idéologiques, ce qui reviendrait à analyser une « action sans acteurs. »¹⁵⁸

¹⁵⁸ La critique majeure du néo institutionnalisme sociologique est de négliger « les luttes de pouvoir entre les acteurs ou les groupes et leurs stratégies d'action » (Lartigot-Hervier, 2019, p.396).

Chapitre 3 : L'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées : un nouveau système d'acteur·rices

Le présent chapitre vise à explorer comment le *gender mainstreaming* transforme le système d'acteur·rices traditionnellement engagé·es dans les politiques d'égalité femmes-hommes et conduit à une euphémisation de la lutte pour la cause des femmes.

À travers l'approche spécifique, l'égalité femmes-hommes était envisagée comme un secteur d'action publique à part entière dont seules les actrices qualifiées contribuaient à l'élaboration des politiques d'égalité. Alison Woodward, spécialiste des politiques publiques et du genre, nomme cette communauté d'actrices le « triangle de velours »¹⁵⁹. Il regroupe les « fémocrates »¹⁶⁰ de l'appareil administratif et politique, les représentantes des organisations militantes et les universitaires expertes, autant d'actrices « rassemblées à la fois par leur engagement en faveur de la promotion des droits et de la situation des femmes et par leur volonté de faire avancer l'action publique [...] dans ce domaine » (Jacquot, 2006, p.245). En raison de sa nature « intégrée » et « transsectorielle », le *gender mainstreaming* conduit à décroiser ce système d'acteur·rices en y intégrant des acteur·rices institutionnel·les éloigné·es de la lutte pour la cause des femmes.

On compte au sein de l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées¹⁶¹ des acteurs et des actrices appartenant à des institutions gouvernementales, qu'elles soient nationales ou locales – fonctionnaires, élu·es et agent·es dont les missions relèvent de l'égalité femmes-hommes ou de l'aménagement du territoire – mais également des spécialistes du genre et de la ville extérieur·es à ces institutions. Les acteur·rices institutionnel·les ont pour mission de rédiger les documents institutionnels relatifs à la prise en compte du genre dans l'aménagement (guides à destination des aménageur·ses, rapports de préconisations, circulaire

¹⁵⁹ Qui fait référence au « triangle de fer », expression utilisée en 1970 dans la littérature sur les groupes d'intérêt, et au « ghetto de velours ».

¹⁶⁰ Terme utilisé pour qualifier les féministes qui intègrent les institutions publiques en charge de l'égalité femmes-hommes (Dauphin, 2006).

¹⁶¹ L'espace de l'élaboration des politiques urbaines genrées est présenté dans l'introduction de la thèse.

pour l'attribution de subventions...). Elles et ils occupent une part active dans l'institutionnalisation du problème public et évoluent au sein des arènes politiques et administratives. Les spécialistes sont des universitaires, des militantes et des expertes¹⁶² qui ont développé une expertise sur les enjeux de genre en urbanisme. Lucile Biarrotte brosse leurs portraits dans sa thèse et analyse leurs trajectoires et leurs actions en faveur de la promotion et de l'intégration du genre dans l'aménagement du territoire¹⁶³. Elle les décrit comme « des passeuses de concepts, d'idées, de méthodologies, de solutions, voire même de paradigmes [qui] produisent un constant travail de traduction, reformulation, adaptation des milieux féministes vers les milieux de l'urbanisme opérationnel » (Biarrotte, 2021, p.248). Elle souligne « le caractère hybride de leurs activités, au croisement entre militantisme, expertise technique et recherche » (Biarrotte, 2021, p.248)¹⁶⁴. Présentes dans le milieu des professionnel·les de l'aménagement, elles sont également très actives dans l'arène médiatique. Ces actrices assurent la diffusion, en direction du grand public, des enjeux liés aux inégalités de genre dans l'aménagement du territoire et accompagnent les institutions qui les sollicitent.

Bien que partageant certaines caractéristiques structurelles de l'espace de la cause des femmes (en particulier l'absence de cohérence interne et la multiplicité des sphères sociales qu'il traverse), l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées ne se superpose pas à ce dernier. On montrera dans ce chapitre comment le *gender mainstreaming* contribue au désajustement de ces deux espaces. D'une part, cette approche atrophie le pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes en renforçant la prise de distance des institutions vis-à-vis des logiques militantes (I.A) : l'égalité femmes-hommes devient un objet aux contours flous (I.B). D'autre part, l'arène institutionnelle délimitée par le *gender mainstreaming* déborde de ce pôle institutionnel. L'intégration de « corps étrangers » relègue la cause des femmes à un objectif secondaire, derrière les enjeux professionnels des aménageur·ses (II.A). Les spécialistes du genre, extérieures aux institutions de l'égalité femmes-hommes et décrédibilisées pour cause de militantisme, naviguent entre un féminisme nécessaire à la lutte pour la cause des femmes et un militantisme qui les rejette des arènes institutionnelles (II.B).

¹⁶² On emploie le féminin car les expertes rencontrées ne sont que des femmes.

¹⁶³ Si Lucile Biarrotte concentre son analyse sur le « microcosme de la région parisienne », ma recherche empirique montre que ces actrices rayonnent sur tout le territoire français et constituent le noyau dur des expertes du genre dans l'aménagement urbain.

¹⁶⁴ Cela sera détaillé dans la partie II.B de ce chapitre.

I. Le pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes atrophié

Laure Bereni identifie plusieurs « pôles » correspondant aux différentes sphères sociales que traverse l'espace de la cause des femmes : le pôle associatif du « mouvement des femmes autonomes », le pôle partisan à l'intérieur de partis politiques, le pôle intellectuel et le pôle institutionnel. Ce dernier « regroupe l'ensemble des instances formellement chargées des femmes à l'intérieur de l'État (Bereni, 2007, p.32), soit les institutions du « féminisme d'Etat. » Le terme de féminisme d'État est un concept qui n'est pas encore totalement stabilisé et qui peut être envisagé « sous l'angle d'une politique publique, d'une doctrine, ou bien à partir des acteurs, individuels ou collectifs, qui en sont chargés » (A. Revillard, 2006). La définition retenue est celle de Dorothy MacBride Stetson et Amy G. Mazur, envisageant le féminisme d'Etat comme les « activités des structures gouvernementales qui sont formellement chargées de faire avancer le statut et les droits des femmes » (Macbride Stetson et Mazur 1995, p.1-2). Cette définition nous permet de décrire le rôle des acteur·rices appartenant aux institutions étatiques en charge de l'égalité femmes-hommes, notamment au ministère de l'Égalité femmes-hommes et au Service droits des femmes et Égalité (SDFE). Afin de saisir la carrière globale du traitement politique de la cause des femmes dans l'action publique urbaine française, il nous faut envisager une déclinaison locale de l'espace de la cause des femmes¹⁶⁵. On considère ainsi les agent·es des services des collectivités territoriales en charge des droits des femmes¹⁶⁶ et les agent·es d'organismes publics territoriaux responsables de l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de politique d'égalité femmes-hommes comme faisant partie d'un pôle institutionnel local de l'espace de la cause des femmes.

Le *gender mainstreaming* renouvelle le rôle des institutions nationales et locales en charge de l'égalité femmes-hommes. Ces dernières doivent travailler avec les autres institutions pour produire des politiques d'égalité. Cette nouvelle approche oblige les agent·es à adapter leur posture et leur rhétorique, ce qui les conduit à mettre à distance toute formulation du problème centrée sur la lutte pour la cause des femmes.

¹⁶⁵ L'espace de la cause des femmes n'intègre que les institutions relevant de l'échelle nationale. Nous prolongerons ce concept à l'échelle locale dans la mesure où nous étudions la mise en politique locale de politiques d'aménagement genrées.

¹⁶⁶ Notamment les agent·es de la mission Égalité de la Ville de Lyon et du Service Intégration et Inclusion de la Ville de Paris (SEII).

A. L'aseptisation du féminisme institutionnel

L'émergence du *gender mainstreaming* en France au début des années 2000 est rendue possible par un « double effet d'opportunité » (Dauphin, 2008, 2010) : présenter une « vision moderne » de l'égalité des sexes en utilisant le registre de la nouveauté (cf. chapitre 2) et redonner de la légitimité à l'action des institutions spécifiques aux droits des femmes, victimes de leur image « militante » dépréciée par les autres institutions (Dauphin, 2010, p.93). Le *gender mainstreaming* renforce le « processus de normalisation » initié à la fin des années 1980 pour contrer le « soupçon d'amateurisme et de militantisme [...] à l'égard de l'institution « droit des femmes » » (Dauphin, 2010, p.64). Les institutions en charge de l'égalité femmes-hommes ont désormais un rôle d'aiguillon et accompagnent l'intégration de l'égalité femmes-hommes à l'intérieur des autres politiques sectorielles.

On constate en effet une évolution de la posture adoptée par les institutions héritières du féminisme d'Etat. Décrédibilisées dans les années 1990 en raison de leur militantisme (Dauphin, 2008), les structures nationales dédiées à l'égalité femmes-hommes avancent désormais sous couvert d'un féminisme en demi-teinte. Ce même phénomène d'aseptisation est à l'œuvre au sein des institutions et organismes locaux chargés de promouvoir l'égalité femmes-hommes et d'accompagner les collectivités.

On observe également un recul de la présence de militantes féministes à l'intérieur de ces mêmes institutions. Les agent·es se montrent réticent·es à formuler ouvertement un positionnement et des revendications féministes. Si ces structures contribuent à la promotion de l'intégration des enjeux d'égalité femmes-hommes, le terme de « féminisme » ne permet plus de qualifier leurs actions : « on ne peut pas parler de féminisme, c'est-à-dire de réelle volonté de changer les rapports femmes-hommes d'autant que les liens avec le mouvement féministe sont des plus ambigus » (Dauphin, 2010, p.119).

a. D'une posture militante à une position d'expertise, le pas de côté des institutions de l'égalité femmes-hommes

Les institutions spécifiques de l'égalité femmes-hommes font le choix de mettre en avant leur rôle d'expertise. La dénonciation, par le passé, de leur militantisme a eu pour conséquence d'affaiblir leurs actions et leur légitimité. Il est intéressant d'observer que non seulement il n'est

plus question de revendiquer un « militantisme », mais aussi que tout positionnement féministe de ces structures est camouflé. Le féminisme n'est ainsi mentionné qu'à condition que lui soit accordée une dimension d'« expertise ». Le type de communication adoptée par le centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes¹⁶⁷, est un exemple significatif de ce positionnement en demi-teinte : entre valorisation de « l'égalité femmes-hommes » et « féminisme-expert » :

« Question : Le centre Hubertine Auclert se revendique féministe ?

Oui, oui. Déjà, on s'appelle « centre Hubertine Auclert », donc de toute façon, je pense qu'il y a peu de doutes sur la question¹⁶⁸. C'est sûr que c'est un mot qui cristallise toutes les passions possibles. On va parler plus facilement d'égalité femmes-hommes, parce que ça, ça passe et tout le monde comprend ce qu'on veut dire. [...] Effectivement, dans notre communication, on va plutôt utiliser égalité femmes-hommes. »

(Entretien avec la chargée de mission sensibilisation, information et relations média, Centre Hubertine Auclert).

Toutefois, le thème choisi pour célébrer les dix ans du centre Hubertine Auclert était « Le féminisme est visionnaire » :

« C'est là, pour nos dix ans, qu'on a utilisé « le féminisme est visionnaire », parce que ce qu'on voulait mettre en avant - et c'est aussi en lien avec ce que je disais sur l'expertise tout à l'heure - c'est que le féminisme et les féministes ont vu venir plein de choses que le grand public n'avait pas forcément vu venir. [...] Et c'est aussi ça, « le féminisme est visionnaire », c'est l'expertise et le fait de comprendre des enjeux sociétaux différemment. »

(Entretien avec la chargée de mission sensibilisation, information et relations média du Centre Hubertine Auclert).

Dans un de ses « éditos », la présidente du centre Hubertine Auclert¹⁶⁹, Marie-Pierre Badré¹⁷⁰ promeut un « féminisme d'expertise » : « Depuis son lancement, [le centre Hubertine Auclert]

¹⁶⁷ Le centre Hubertine Auclert est un organisme public associé à la Région Ile-de-France. Il remplit une mission d'expertise et d'accompagnement des collectivités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes. Sa présidente est Marie-Pierre Badré, élue à l'égalité femmes-hommes à la Région Ile-de-France. Bien que travaillant de manière privilégiée avec les collectivités franciliennes, le centre a une portée et un rayonnement sur tout le territoire national.

¹⁶⁸ Hubertine Auclert (1848-1914) est une suffragette française.

¹⁶⁹ Ces « éditos » sont publiés sur le site internet de l'association et envoyés aux membres de la liste de diffusion.

¹⁷⁰ Présidente du Centre Hubertine Auclert et déléguée spéciale à l'égalité femmes-hommes auprès de Valérie Pécresse pour la région Ile-de-France.

a produit de nombreuses ressources pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et il collabore régulièrement avec ses plus éminents spécialistes ! »¹⁷¹.

Ce statut d'expert correspond au rôle que leur octroie la mise en œuvre du *gender mainstreaming*. Depuis l'adoption de cette approche, les institutions en charge de l'égalité femmes-hommes ont pour mission d'accompagner la prise en compte de l'égalité femmes-hommes par les politiques sectorielles. Les agent·es de ces structures conservent des logiques d'action spécifiques en faveur de l'égalité tout en étant au service de la promotion de l'approche intégrée :

« Il faut savoir que les politiques d'égalité femmes-hommes sont dites intégrées. [...] Donc, ce n'est pas le secrétariat d'État à l'égalité femmes-hommes tout seul qui... Il est plutôt en responsabilité directe sur certains sujets – plutôt sur les violences – et il est quasiment en partenariat interministériel, en aiguillon sur tous les autres sujets. [...] Pour cela, vous avez une administration centrale qui est très petite – on est une vingtaine de personnes au service Droits des femmes – et une administration déconcentrée avec des équipes régionales, une direction régionale Droits des femmes et des déléguées départementales, une par département. Ce sont donc des équipes très légères, et si vous mettez ensemble le service Droits des femmes, le réseau déconcentré, et les services, les organismes associés du type Haut Conseil à l'égalité, vous n'arrivez même pas à deux cents agents en tout. D'où l'importance de l'animation interministérielle. »

(Entretien avec la cheffe de bureau de l'animation et de la veille du SDFE).

Les structures spécifiques dédiées aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes assurent ainsi un rôle d'accompagnement de la promotion de l'égalité femmes-hommes dans *tous* les domaines de la société. Le centre Hubertine Auclert est, par exemple, un centre de ressources qui produit de la documentation, des guides pratiques et propose des formations pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'égalité. Dans les instances nationales, les agent·es du service Droits des femmes et de l'égalité (SDFE) assurent elles·et ils aussi un rôle « d'aiguillon » :

« On a plutôt un rôle d'information, de conseil, d'aiguillon, etc. On n'est pas dans une position de contrainte quelle qu'elle soit. »

(Entretien avec la cheffe de bureau de l'animation et de la veille du SDFE).

¹⁷¹<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/feminisme-d-expertise-l-edito>, consulté le 11/01/2021.

Les agent·es du SDFE exercent leur expertise auprès des instances qui les sollicitent en tant que personnes ressources. Leur autonomie et leur pouvoir d'influence dépendent du poids politique qui est donné aux enjeux d'égalité femmes-hommes (existence ou non d'un ministère de plein exercice, grande cause du quinquennat, etc.) car ils et elles n'ont pas de pouvoir contraignant.

« Tout dépend aussi du portage politique du sujet, de la capacité de chaque ministère à identifier ses enjeux, ses problématiques propres liées au genre. Et à sa volonté de s'y investir. »

(Entretien avec la cheffe de bureau de l'animation et de la veille et son adjoint, SDFE).

Quand ils et elles interviennent dans le cadre d'une politique publique, leur objectif est l'efficacité de ladite politique publique sectorielle :

« On n'est pas là dans une démarche de militantisme mais dans une démarche de politique publique et d'efficacité des politiques publiques. C'est le sens de notre action. Même si, quand même, effectivement, la dimension de défense des droits, les enjeux d'égalité en tant que tels méritent d'être défendus. »

(Extrait d'un entretien avec la cheffe de bureau de la veille et de l'animation du SDFE, cité dans le mémoire de Pauline Campana, 2019).

Ce « féminisme expert » promu dans les institutions semble ainsi davantage profiter à l'instrumentation et aux objectifs de politiques publiques sectorielles qu'à la défense de la cause des femmes. Mieke Verloo, politiste, relève d'ailleurs que le registre employé dans les textes européens s'attache à valoriser le *gender mainstreaming* comme un outil qui permet d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et de faciliter la mise en œuvre des objectifs sectoriels¹⁷² : *« Great care was taken to explain to them how using the strategy of gender mainstreaming will be in favour of their own goals, and will result in policies that are of better quality »*¹⁷³ (Verloo, 2001, p.9).

La prise de distance des institutions dédiées à l'égalité femmes-hommes avec les idéologies militantes féministes brouille les pistes quant à la cause qu'il s'agit de défendre – cause des femmes ou objectif de la politique sectorielle – ce qui déconnecte l'arène institutionnelle de l'espace étudié de celle de l'espace de la cause des femmes.

¹⁷² On verra dans la partie II. A que c'est la valorisation des objectifs sectoriels qui permet l'intégration de nouveaux·elles acteur·rices.

¹⁷³ « On a pris grand soin de leur expliquer comment l'application du *gender mainstreaming* favorisera leurs propres objectifs et aboutira à des politiques de meilleure qualité. » (Traduction personnelle).

À l'échelle locale, des missions Égalité femmes-hommes sont créées au sein des collectivités territoriales et incarnent l'approche locale du *gender mainstreaming*, s'apparentant à un « nouveau *policy making*, celui consistant à promouvoir une action transversale et intersectorielle, seule solution pour que l'égalité [...] advienne dans l'ensemble de l'organisation municipale » (Flamant, 2017, p.266)¹⁷⁴. À Paris, le Service égalité intégration inclusion (SEII) est créé en 2014 au sein de la direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires (DDCT) pour remplacer l'Observatoire de l'égalité rattaché en 2002 au Secrétariat général. A Lyon, une mission « Égalité » est née en 2005. Ces administrations locales endossent un rôle similaire à celui des institutions nationales : elles remplissent une mission d'expertise et accompagnent le déploiement de dispositifs d'égalité femmes-hommes auprès des services techniques. La mission Égalité lyonnaise a un rôle que son responsable qualifie « d'intermédiaire ». Elle réalise des tâches de « back office » pour produire des outils à destination des agent-es de la Ville¹⁷⁵. Elle se positionne ainsi comme un « acteur-ressource du territoire [...] en valorisant des outils managériaux par l'intermédiaire desquels le changement doit advenir »¹⁷⁶ (Flamant, 2017, p.280).

Encadré 11 – La création de la mission Égalité de la Ville de Lyon, un rôle « d'intermédiaire »

La mission Égalité est créée en 2005 au sein de la municipalité de Lyon grâce à l'obtention d'un financement issu du fonds social européen (FSE). Le choix de créer une « mission » plutôt qu'une « direction » ou un « service » renvoie à un nouveau « *policy-making* » (Flamant, 2017) en faveur d'actions transversales. La mission Égalité adopte ainsi un registre d'action préconisé par le *gender mainstreaming* qui lui permet d'intervenir, en théorie, dans l'ensemble de l'organisation municipale. C'est d'ailleurs le rôle que lui confie le GIPIV¹⁷⁷ en 2006 : assurer la « mise en œuvre concrète du principe d'égalité, afin que cet impératif vienne irriguer l'ensemble des fonctions rassemblées dans un organisme de service public local »¹⁷⁸.

¹⁷⁴ Anouk Flamant, politiste, analyse la création de trois missions égalité à Lyon, Nantes et Strasbourg afin de rendre compte de la politique de lutte contre les discriminations menées dans les trois municipalités.

¹⁷⁵ Interview donnée à la Lettre du cadre :

<https://www.lettreducadre.fr/article/mission-egalite-une-decennie-et-c-est-loin-d-etre-fini.34775>

¹⁷⁶ Nous analyserons dans le chapitre suivant l'instrumentation de la politique d'aménagement genrée lyonnaise.

¹⁷⁷ Groupe d'Initiative pour l'Intégration dans la Ville : groupe de travail mis en place par le maire de Lyon, Gérard Collomb, en 2003. Il a été créé pour la durée du mandat afin de repérer des pratiques sociales innovantes et d'élaborer des propositions concrètes visant à favoriser l'intégration dans la ville.

¹⁷⁸ AML, 2084 WP 2, Rapport du GIPIV, Propositions relatives au logement, février 2006, cité dans Flamant, 2017.

La mission se concentre d'abord sur les sujets de « diversité » et « de lutte contre les discriminations ». L'égalité femmes-hommes n'apparaît comme un sujet à part entière qu'en 2008, sous la pression de l'élue à l'égalité femmes-hommes et au handicap. Afin de donner du corps à la politique d'égalité femmes-hommes portée par la nouvelle élue, le poste de chargé de mission égalité femmes-hommes est créé.

b. La disparition des militantes au sein des institutions

L'évolution du positionnement des structures dédiées à la promotion de l'égalité femmes-hommes impacte le profil des acteur·rices présent·es dans ces institutions. Pour J. Lagroye et M. Offerlé, politistes et spécialistes de sociologie politique, l'institution accorde aux « agents » une autonomie restreinte, voire illusoire, face à « la force de l'institué » (Lagroye et Offerlé, 2010, p.22). Pour Mary Douglas, anthropologue, l'institution « leur fournit aussi des catégories de pensée, établit leur conscience de soi et fixe leur identité » (Douglas, 1999 dans Lagroye et Offerlé, 2010, p.23). Dans le cas étudié, l'institution, par la position et le rôle qu'elle attribue aux agent·es, ne permet pas à ces dernier·ères de se penser ou d'agir professionnellement *en féministes*.

Très peu des agent·es institutionnel·les chargé·es de promouvoir l'égalité femmes-hommes et impliqué·es dans l'élaboration de politiques d'aménagement genrées interrogé·es revendiquent ouvertement une approche féministe dans leur pratique professionnelle – même si toutes et tous ont en commun de se considérer féministes dans leur vie privée. La chargée de mission accompagnement des collectivités, qui vient d'intégrer le centre Hubertine Auclert au moment de l'entretien, souligne que c'est son engagement féministe qui l'a conduite à travailler dans une telle structure. Elle ajoute toutefois :

« Il ne faut pas oublier le coût symbolique que ça représente de se revendiquer féministe [...] Enfin moi, en tout cas, je ne m'en cache pas, mais je ne vais pas le revendiquer. »

(Entretien avec la chargée de mission accompagnement des collectivités du Centre Hubertine Auclert).

Ainsi, « le coût symbolique » dont les institutions de l'égalité femmes-hommes essaient de se prémunir¹⁷⁹ pèse aussi sur les agent·es de ces structures :

¹⁷⁹ On reviendra sur cet aspect dans la partie I.B de ce chapitre.

« Moi, je me positionne plutôt en tant que professionnel engagé. Personnellement, je considère que je suis féministe, mais tu as quand même un devoir de neutralité en tant qu'agent, donc il y a un moment où tes convictions tu les gardes, ou tu ne bosses pas là. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Cet acteur, qui milite par ailleurs dans des associations promouvant l'économie sociale et solidaire, explique qu'il n'a jamais fait partie d'associations militant pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il considère d'ailleurs que cela aurait été « *malvenu* » et incompatible avec sa fonction.

Ce n'est de toute façon plus en raison de leur militantisme féministe qu'ils et elles sont recruté·es comme cela pouvait être le cas avec les « *fémocrates* » qui intégraient ces structures (Dauphin, 2006). À sa création, dans les années 1990, le SDFE sollicitait les militantes féministes susceptibles d'apporter les compétences de terrain que n'offrait pas le « *vivier traditionnel des fonctionnaires* » (Dauphin, 2006, p.112). Au milieu des années 1990, les institutions en charge de l'égalité femmes-hommes orientent le recrutement vers des agent·es administratif·ves (Dauphin, 2006, p.112). Ce sont désormais les « *compétences administratives* » qui sont recherchées.

La préférence pour des profils plus administratifs s'accompagne d'une professionnalisation des formations sur le genre à l'université. Au milieu des années 1990, profitant de l'institutionnalisation des DESS, la création de diplômes spécialisés permet la formation de futur·es professionnel·les aux approches féministes et aux enjeux de genre (Lapeyre, 2014)¹⁸⁰. La mise à distance du profil « *militant* » par les institutions de l'égalité femmes-hommes a alors pour conséquence de déconsidérer, aux yeux des mouvements féministes, les agent·es qui rejoignent ces institutions. Parmi les entretiens conduits avec différent·es agent·es, une seule s'est revendiquée « *fémocrate* » lorsqu'elle travaillait en 2006 auprès de Michèle Loup, conseillère régionale de la région d'Ile-de-France.

¹⁸⁰ Nathalie Lapeyere détaille la genèse de la professionnalisation des études féministes dans « Un enseignement unique en son genre », *Travail, genre et sociétés*, 2014/1 (n° 31), p.51-68.

Encadré 12 – Un duo institutionnel : une professionnelle du genre au service d'une militante

En 2006, la mission « Mise en Œuvre de la problématique genre dans les politiques publiques » du conseil régional d'Ile-de-France incarnée par Michèle Loup, publie le rapport « Prendre en compte le genre dans la révision du Schéma régional directeur d'Ile-de-France ». Le récit de la chargée de mission auprès de Michèle Loup, responsable de la rédaction du rapport, retrace le parcours d'une jeune professionnelle de l'égalité femmes-hommes issue d'une formation universitaire en étude de genre et explique son travail auprès d'une fémocrate.

En 2004, le président de la Région Ile-de-France confie à Michèle Loup, engagée auprès des Verts, le soin de constituer une mission Égalité femmes-hommes : « elle devait regarder et mettre sa patte dans la construction de politiques d'Ile-de-France et voir comment le genre pouvait y être intégré ». Michèle Loup est une militante féministe de la première vague et connaît bien le milieu syndical où elle s'est particulièrement intéressée à la place des femmes dans le travail. Elle conçoit son mandat au sein du conseil régional d'Ile-de-France comme « l'interface entre le terrain, les associations et les institutions »¹⁸¹. Selon la chargée de mission, c'est l'engagement et la pugnacité de l'élue qui ont donné du corps à la mission : « *Elle n'avait aucun moyen humain. Donc elle faisait avec toute sa bonne volonté [...] elle insistait beaucoup pour que la mission s'appelle « Prise en compte de la problématique du genre dans les politiques du conseil régional d'Ile-de-France ». C'était vraiment ça la question : chausser les lunettes du genre.* »

Elle rejoint la mission de Michèle Loup à l'occasion de son stage de fin d'études après un cursus de science politique à l'université de Lyon 2 et un Master genre et politiques sociales à Toulouse. Son profil est perçu comme un atout par l'élue qui souhaitait compléter ses compétences militantes de terrain par une expertise universitaire et être assistée de « *quelqu'un qui puisse structurer sa pensée et la rédiger* »¹⁸². La chargée de mission précise qu'elle arrive dans l'institution avec sa « *culture féministe institutionnelle* » avant de se qualifier de « *fémocrate* » et d'indiquer que « *c'était plutôt mal vu* » dans le milieu féministe, ses anciennes camarades de Master 2 s'orientant davantage vers le monde associatif, au planning familial notamment, que dans l'appareil administratif.

¹⁸¹ <http://theatre95.com/site/colloque/michele-loup/>

¹⁸² Entretien avec la chargée de mission auprès de Michèle Loup.

Malgré le travail de concert de deux fémocrates, le rapport rédigé dans le cadre de la révision du schéma régional directeur d'Ile-de-France (SDRIF) n'a pas eu l'impact souhaité. Le rapport n'a pas été mobilisé par les autres directions pour l'élaboration du SDRIF. La chargée de mission confie : « *finalement, l'aménagement urbain qui parle genre... ça n'a intéressé que nous. »*

Les administrations en charge de l'égalité femmes-hommes et les associations de femmes se concurrencent sur le plan de l'expertise¹⁸³ (Dauphin, 2006), ce qui crée des dissensions au sein du vivier d'« expertes genre ». L'étude de terrain montre que les agent·es institutionnel·les des structures dédiées à la promotion de l'égalité femmes-hommes interrogé·es n'ont pas suivi de formation spécialisée en études sur le genre et/ou études féministes, comme l'illustre la trajectoire d'un expert de l'accompagnement local, recruté par le centre Hubertine Auclert après un parcours plutôt généraliste.

Encadré 13 – Parcours d'un professionnel du Centre Hubertine Auclert : un expert de l'accompagnement local

Chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert, il est sollicité pour participer à l'élaboration du guide parisien « Genre et Espace Public ». Il a suivi une formation universitaire et s'est spécialisé dans l'accompagnement de projets auprès des collectivités territoriales. Les enjeux de genre sont toutefois un angle mort de sa formation. Il entreprend tout d'abord des études de sociologie et d'histoire à l'ENS de Cachan, puis choisit de se réorienter vers un master professionnel en coopération internationale à la Sorbonne. Il se spécialise ensuite dans le développement local et la conduite de projets auprès des acteur·rices des territoires.

Diplômé en 2010, il devient chargé du suivi de la coopération avec la région Meknès-Tafilalet au Maroc au sein du conseil régional du Centre. Son profil généraliste lui permet d'intervenir sur des projets variés : il développe notamment un projet de lagunage pour l'assainissement de l'eau, des projets de coopération universitaire et un projet d'appui aux coopératives féminines productrices de plantes aromatiques et médicinales. En 2012, il rejoint l'ambassade de France à Dakar, au Sénégal, où il est chargé du suivi des coopérations entre des collectivités françaises et des collectivités sénégalaises. C'est lorsqu'il intègre le centre Hubertine Auclert, en 2014,

¹⁸³ Cet aspect est détaillé dans la partie II.B de ce chapitre.

que l'égalité femmes-hommes devient son cœur de métier. En 2019, il rejoint le réseau F3E, « un réseau apprenant d'acteurs et d'actrices de la solidarité et de la coopération internationale »¹⁸⁴ en tant que responsable du programme « Changer les territoires par l'action collective ».

On peut alors s'interroger sur « l'expertise féministe » qui est affichée par les institutions spécialisées de l'égalité femmes-hommes, dans la mesure où elles ne basent leur recrutement ni sur une expérience de terrain militante ni sur une formation spécialisée sur le genre.

C'est par exemple en travaillant à la Ville de Lyon sur les projets menés à la mission Égalité que le chargé de mission égalité apprend à « chausser les lunettes du genre » :

« Je n'ai pas de formation, je n'ai pas fait de master égalité femmes-hommes, je n'ai pas de formation spécifique en la matière. Je me suis vraiment formé sur le tas sur ces questions. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon, réalisé par Agathe Le Bourhis).

Depuis 2007, il est chargé de mission au sein de la mission Égalité de la municipalité de Lyon « où il y avait un besoin de donner un peu de densité à une mission balbutiante »¹⁸⁵. Lorsque Thérèse Rabatel devient élue à l'égalité femmes-hommes en 2008, il se voit confier le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes :

« À un moment, il fallait un répondant aussi pour Thérèse Rabatel dans les services techniques, et c'est un peu sur moi que c'est tombé, mais parce que j'étais un peu tout seul à ce moment-là. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

¹⁸⁴ F3E : Fonds pour la promotion des études transversales, des études préalables et de l'évaluation. <https://f3e.asso.fr/>

¹⁸⁵ Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon.

Encadré 14 – Parcours d'un chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon, un profil généraliste spécialisé dans la lutte contre les discriminations

Le chargé de mission égalité femmes-hommes a un parcours universitaire généraliste - il obtient un DEA de sciences politiques et de sociologie à l'IEP de Lyon - puis travaille, dans le cadre d'un service civique, au sein d'un laboratoire d'anthropologie pendant un an et demi avant de créer une association d'accompagnement social. Grâce à cette expérience professionnelle, il développe une activité de consultant et accompagne les municipalités et les organismes sociaux. Il rejoint ensuite Économie & Humanisme¹⁸⁶ en 2003, ce qui lui permet de travailler sur des sujets très divers tels que la prévention de la délinquance, la démocratie participative, le développement durable, mais surtout sur la lutte contre les discriminations dans le cadre du FASILD¹⁸⁷. Depuis une dizaine d'années, il travaille à la mission Égalité femmes-hommes de la ville de Lyon et s'occupe des sujets liés à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lorsqu'il prend ses fonctions de chargé de mission égalité femmes-hommes, c'est par une entrée « lutte contre les discriminations et construction des représentations » qu'il aborde le sujet de l'égalité femmes-hommes ». Il se réclame d'une approche « post-constructiviste » qu'il définit ainsi :

« Les représentations et leur capacité à se solidifier dans la société, à formater des rapports sociaux, à construire des relations de domination, etc., j'ai baigné un peu dedans, dès les études. Et je n'ai donc pas eu trop de difficultés à intégrer cette question du genre. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon, réalisé par Agathe Le Bourhis).

Il estime que son manque de connaissances en épistémologie féministe ne lui permet pas de se positionner en féministe :

« Ce sont des formations de fond sur les courants Queer, sur les courants heu... Il y a une stagiaire avec qui je travaille à la Mission qui a un master sur les questions de discriminations, elle en sait plus que moi. Elle a une capacité à se positionner que je n'ai pas. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon, réalisé par Agathe Le Bourhis).

¹⁸⁶ Association créée en 1942, spécialisée sur les questions de la ville, de la lutte contre la paupérisation et les discriminations. Elle cesse de fonctionner en 2007.

¹⁸⁷ Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations

Les militantes ont ainsi été remplacées par des profils plus administratifs étrangers au répertoire d'actions féministe.

L'espace d'une politique intégrée est plus large que l'espace de la cause des femmes que le *gender mainstreaming* dénature en légitimant l'aseptisation du féminisme à l'intérieur des institutions en charge de la promotion de l'égalité femmes-hommes.

B. Une mise en politique par l'esquive de la définition du problème public

La mise à distance des logiques militantes s'accompagne d'une dépolitisation des enjeux de genre et contribue à rendre l'objet et le projet politique flous. L'égalité femmes-hommes n'est jamais clairement définie par les agent·es ou les institutions. Le flou se décline du national au local et du politique à l'institutionnel. Un tel flou caractérise souvent les politiques relatives à l'égalité femmes-hommes. Soline Blanchard, dans sa thèse sur le marché de l'égalité professionnelle, souligne le « flou définitionnel autour de l'égalité professionnelle » à l'intérieur des institutions, et va jusqu'à parler de « politique introuvable ». Sandrine Dauphin et Réjane Sénac qualifient quant à elles le *gender mainstreaming* de « concept porteur d'une idéologie 'molle' » (Dauphin et Sénac, 2008, p.9).

Lorsqu'elle est intégrée à l'action publique urbaine, l'égalité femmes-hommes est couramment appréhendée comme un objet aux contours flous. La formulation de cet enjeu en problème public¹⁸⁸ est déniée par les acteur·rices institutionnel·les de l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées : « On n'est pas là pour parler philosophie » est une objection récurrente lorsqu'il est question de définir les contours de l'objet politique. Les politiques d'aménagement genrées s'apparentent de la sorte très largement à des politiques procédurales (Lascoumes et Le Bourhis, 1998) et leur déclinaison locale est alors laissée entre les mains des fonctionnaires. Comme l'observe également Marie-Christine Cerrato-Debenedetti au sujet des politiques de lutte contre les discriminations ethno-raciales, des stratégies d'évitement, d'« esquive »¹⁸⁹, sont à l'œuvre à l'échelle nationale, où la délégation à

¹⁸⁸ Soit « la construction intellectuelle d'un problème individuel en problème collectif ».

¹⁸⁹ Dans l'ouvrage *La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France : de l'annonce à l'esquive (1998-2016)* (2018), Marie-Christine Cerrato-Debenedetti détaille la carrière des politiques de lutte contre les discriminations et montre « comment [cette politique] s'est retrouvée progressivement outillée, mais fort peu pensée ou argumentée », au point de s'institutionnaliser sans que le problème public soit reconnu.

l'échelle locale a « évité à l'État d'avoir à définir le problème, laissant le soin de le faire à ceux qui souhaitaient s'en charger » (Cerrato-Debenedetti, 2014, p.158). À l'instar de la lutte contre les discriminations, la lutte pour la cause des femmes s'apparente à un « objet politique non identifié »¹⁹⁰ à l'intérieur de l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées. Or, les « cadres intermédiaires » (Barrier, Pillon, Quéré, 2015) locaux qui ont remplacé les « fémocrates » n'ont pas le bagage nécessaire pour agir en « féministes ». L'absence de projet politique guidant leur action les contraint, de surcroît, à « bricoler ».

a. Un processus d'évitement et de floutage sémantique

À l'échelle nationale, l'égalité entre les femmes et les hommes devient la grande cause du quinquennat d'Emmanuel Macron, affirmée à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le 25 novembre 2017. Le président de la République s'engage « à ce que la cause du quinquennat soit celle de l'égalité entre les femmes et les hommes » et affirme que « le premier pilier de cette cause, c'est bien la lutte pour l'élimination complète des violences faites aux femmes »¹⁹¹. Dans son discours, lutte contre les violences et lutte pour l'égalité femmes-hommes s'entremêlent et se confondent : « le combat contre les violences qui sont l'expression la plus extrême et odieuse de la domination d'un sexe sur l'autre, c'est bien le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines ». L'égalité femmes-hommes semble ainsi restreinte à la lutte contre les violences faites aux femmes. Les agent·es du SDFE interrogé·es n'apportent pas plus d'éléments au sujet de la stratégie politique adoptée :

« Question : L'égalité femmes-hommes est une grande cause du quinquennat. Comment est-elle définie politiquement ? Vers quelle égalité va-t-on et quels sont les objectifs à atteindre concrètement ?

Enquêté·es gêné·es : *Alors, (rire) c'est la question, parce que c'est vrai que nous, lorsque nous avons eu ces annonces, nous avons tout de suite pensé, comme toute bonne administration qui se respecte, à un plan, une stratégie, quels sont les axes ? etc., etc., avec des feuilles de route par ministère, ce qui avait été le cas sous la précédente mandature. Là, ce n'est pas l'optique qui a été retenue. »*

(Entretien avec la cheffe de bureau de l'animation et de la veille et son adjoint, SDFE).

¹⁹⁰ Expression utilisée par Jacques Delors, président de la Commission européenne de 1985 à 1995, à propos de l'Union européenne.

¹⁹¹<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/11/25/discours-du-president-de-la-republique-a-l-occasion-de-la-journee-internationale-pour-l-elimination-de-la-violence-a-l-egard-des-femmes-et-du-lancement-de-la-grande-cause-du-quinquennat>

Sans plus de cadrage définitionnel, idéologique ou stratégique, le SDFE reçoit, au printemps 2018, la commande de mettre en place une expérimentation pour un budget sensible au genre avec les ministères et institutions volontaires, notamment le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Le mémoire de Pauline Campana, étudiante à l'Institut d'urbanisme de Lyon et stagiaire au Conseil national des villes (CNV), permet de documenter les conséquences du flou qui entoure les ambitions d'égalité femmes-hommes¹⁹². Son mémoire détaille l'élaboration d'un « kit méthodologique » porté par le CGET¹⁹³ afin de faire de l'égalité femmes-hommes un critère d'attribution des subventions de la politique de la ville. Pauline Campana constate cependant l'absence de discussions permettant de préciser le sens d'une action œuvrant « en faveur de l'égalité femmes-hommes ». Elle témoigne dans son mémoire de stage :

« Il me paraissait nécessaire, en tant qu'agente au sein du CGET et participante au groupe de travail, d'établir « qu'est-ce qu'un projet qui porte des enjeux d'égalité femmes-hommes ? », « quelle définition de l'égalité femmes-hommes prenons-nous en compte ? ». La première réunion m'avait en effet donné l'impression de ne pas savoir de quoi nous parlions réellement, de ne pas cerner l'enjeu central. J'appréhendais différentes manières d'aller vers l'égalité femmes-hommes et différentes sortes d'égalité, quand d'autres se questionnaient directement sur : « est-ce qu'on propose un bonus financier aux projets égalité femmes-hommes ? »
(Extrait du mémoire de Pauline Campana, 2019, p.121).

Elle décrit ensuite la réticence des agent·es lorsqu'il est question de définir les contours de l'égalité hommes femmes :

« Lors de la seconde réunion de préparation du groupe de travail, j'ai proposé que le groupe définisse l'égalité femmes-hommes, ce qu'ils et elles entendent par « égalité » et notamment ce qu'est une « action qui vise l'égalité femmes-hommes ». Ma question a alors créé un débat [...] Il n'était pas question de s'interroger sur le principe d'égalité, et ce, en le justifiant par le fait que ce n'est pas le rôle du CGET. »
(extrait du mémoire de Pauline Campana, 2019, p.122).

¹⁹² En 2019, Pauline Campana, étudiante à l'Institut d'urbanisme de Lyon, réalise un stage de M2 au sein du Conseil national des villes (CNV). Son rapport de stage et son mémoire sont ici mobilisés en tant que témoignages complétant l'entretien informel réalisé avec elle durant son stage.

¹⁹³ Dans le cadre de l'expérimentation d'un budget intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes (BIE) prévue par la note technique du 7 août 2019, un groupe de travail animé par le CGET et réunissant des agent·es du CNV, du service Droits des femmes et de l'Égalité (SDFE) et du CGET a élaboré une boîte à outils pour les services déconcentrés de l'État en charge de la gestion des crédits de la politique de la ville et de l'exécution des contrats de ville. Ce « kit méthodologique » prend la forme d'une grille d'évaluation des projets (annexe 4 de la note technique du 7 août 2019).

Le CGET finit par conclure que c'est à l'échelle locale, là où les projets sont conçus et développés, de déterminer si une action est susceptible de répondre favorablement aux objectifs d'égalité femmes-hommes. Ainsi, « il est renvoyé la responsabilité de juger de ces circonstances aux porteur·euse·s de projets et aux instructeur·rice·s, et plus largement, aux collectivités locales qui porteront ces actions » (Campana, 2019). Qu'en est-il alors à l'échelle locale ? L'intégration du genre dans l'action publique urbaine se décline par des politiques procédurales qui « se présentent sous la forme d'énoncés très généraux dont le sens reste à produire par la délibération collective » (Lascoumes et Le Bourhis, 1998, p.39-40) et qui sont renvoyées aux pratiques des professionnel·les de terrain (Purenne, 2015).

Les mêmes mécanismes d'évitement se produisent dans les projets locaux. Dans le cas de la politique lyonnaise, les objectifs d'égalité restent nimbés d'une sorte de flou. Lors d'un entretien, l'élue à l'égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon qualifie sa politique comme une politique conçue « *pour toutes et tous* », où les hommes sont tout autant concernés que les femmes par la promotion d'une plus grande réflexivité quant aux stéréotypes de genre :

« Moi, j'ai une vision...je suis élue, adjointe au maire de Lyon donc...j'essaie de travailler pour toutes et pour tous. Je suis chargée d'égalité femmes-hommes, j'ai hésité sur l'appellation de mon titre : droits des femmes ou égalité femmes-hommes. Moi, je suis persuadée qu'il vaut mieux travailler...Bien sûr, les droits des femmes, il faut les défendre, ce n'est pas ça le problème. Mais je me disais « égalité femmes-hommes », c'est pour montrer qu'il faut travailler avec des hommes. Et montrer que des hommes aussi ont à gagner de l'égalité femmes-hommes parce qu'eux aussi sont enfermés dans des stéréotypes dont ils souffrent sans même s'en rendre compte. Et personne ne le leur dit. Et quand on commence à leur expliquer, ils se disent : « ah, mais nous aussi, oui ! » Ça peut les faire réfléchir, et c'est super utile par rapport aux violences et par rapport à la prostitution de les faire réfléchir sur leur rapport avec les femmes, leur comportement sur l'amour physique. Sur la sécurité aussi, y compris la sécurité routière qui impacte tout le monde. Les hommes doivent se comporter comme des gros durs, rouler à toute vitesse et tout ça. Résultat des courses : ils ont quand même plus d'accidents ! Donc, ils sont dans des stéréotypes qui leur jouent des tours à eux aussi. On ne le dit pas assez ! Et mon idée, déjà, c'est : pour tout le monde. »
(Entretien avec Thérèse Rabatel, élue égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

En dépit d'une volonté d'être « *ferme sur les principes* », l'élue à l'égalité femmes-hommes évite de formuler sa vision des enjeux d'égalité femmes-hommes dans le but de maintenir un « *consensus* » et de promouvoir une « *politique transversale tous azimuts* » dans le droit fil du

*gender mainstreaming*¹⁹⁴. Elle explique les difficultés et les mises en accusation qu'elle a rencontrées en arrivant à la mairie de Lyon :

« En 1999 [...] j'ai porté les idées féministes, non sans mal. Dans le panel dans lequel j'étais, [le maire] n'était même pas là, mais pour eux, féministe était égal à hystérique. »
(Entretien avec Thérèse Rabatel, élue égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Focaliser son discours sur l'élimination des violences faites aux femmes afin de justifier ses politiques d'égalité femmes-hommes lui permet d'éviter les conflits politiques qui immobiliseraient son action et la délégitimeraient comme « féministe ».¹⁹⁵

Maintenir le flou autour de la ligne politique adoptée quant aux enjeux féministes que le problème soulève peut de la sorte participer d'une stratégie. Certains sujets abordés sous l'angle de l'égalité femmes-hommes et du genre font l'objet de désaccords idéologiques majeurs. C'est le cas de la prostitution, du port du voile ou encore de la transidentité. Les passer sous silence permet d'évacuer les désaccords et d'entretenir une dynamique collective. C'est le mécanisme que souligne également Lucile Biarrotte concernant la communauté des spécialistes du genre dans l'aménagement. Selon elle :

« Les désaccords potentiels entre spécialistes découlant de ces variations féministes sont généralement connus par les personnes concernées qui se côtoient régulièrement, mais pas attisés, l'intérêt collectif de collaboration restant pour l'instant plus important que les fractures idéologiques. L'importance de la mise en réseau et du renforcement mutuel pour faire avancer des intérêts communs minimums prédomine. »
(Biarrotte, 2021, p.227).

b. Le bricolage local d'un cadre intermédiaire

Les agent·es des services techniques doivent mettre en œuvre et décliner opérationnellement les ambitions politiques. Les agent·es du CGET, par exemple, n'ont pas pour rôle d'établir ce qui relève d'une action en faveur de l'égalité femmes-hommes, comme le souligne l'un d'entre eux : « on n'est pas là pour faire un débat de philosophie, mais pour donner des outils concrets aux instructeurs »¹⁹⁶. On a vu que les agent·es nationaux·ales « outillent » en laissant le soin à l'échelle locale d'arbitrer. Comment l'agent du service technique de la mairie de Lyon met-il

¹⁹⁴ Entretien avec Thérèse Rabatel, élue à l'égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon.

¹⁹⁵ Nous détaillerons dans le chapitre 5 le caractère légitime du sujet des violences faites aux femmes et du harcèlement, et leur rôle dans la mise à l'agenda des enjeux de genre dans l'espace public.

¹⁹⁶ Citation extraite du mémoire de Pauline Campana.

en œuvre les préconisations politiques relativement floues de son élue ? Comment les ambitions d'intégrer l'égalité femmes-hommes « tous azimuts » – notamment dans l'action publique urbaine – prennent-elles corps ?

La notion de « cadre intermédiaire » (Barrier, Pillon, Quéré, 2015 ; Flamant, 2017) permet de saisir la situation de ces acteur·rices de l'égalité. Amené·es « à donner du sens, à mettre en forme et à stabiliser des procédures et des règles dans un contexte incertain » (Barrier, Pillon, Quéré, 2015), ils et elles sont obligé·es de bricoler. Le chargé de mission lyonnais, « répondant de (l'élue à l'égalité) dans les services techniques »¹⁹⁷, m'explique comment il compose avec ce qu'il connaît des intentions politiques de l'élue :

« Moi, je réponds au plan d'action. [...] Mais après, ça fait longtemps que je la pratique, et je sais comment elle réagit, comment elle pense. C'est pour ça que je vais écrire le guide « à la lyonnaise », je vais l'écrire de façon à ce qu'il soit aussi « Rabatelo compatible ». »

(Entretien avec le chargé de mission à l'égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

L'absence de définition politique le conduit à avancer à tâtons :

« Question : est-ce que cette définition des questions d'égalité femmes-hommes est très claire au sein de la politique de l'élue ou...

Non, pas du tout. [...]

Question : Il n'y a pas eu de note de cadrage ?

Non, non... Alors c'est difficile, l'appropriation politique du sujet est très difficile. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Le poste de chargé de mission « égalité femmes-hommes » correspond aussi à l'une des caractéristiques centrales des « métiers flous » définies par Gilles Jeannot (2005), soit le fait que « le métier est complètement défini par l'énoncé d'un problème à résoudre et la délégation en bloc de celui-ci » (Jeannot, 2005, p.23). Le travail de ces agent·es n'est pas conditionné par « la relation décision/mise en œuvre qui est censée encadrer l'activité des fonctionnaires » (Jeannot, 2005, p.154). Il se caractérise, au contraire, « par le fait de traduire des orientations politico-administratives de portée générale dans des règles, des outils, des plans d'action, des routines ou des schémas organisationnels particuliers destinés à structurer et réguler le travail des professionnels de première ligne » (Barrier, Pillon, Quéré, 2015, p.11).

¹⁹⁷ Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon.

En l'absence de formulation *top down* de la cause à porter et du problème public à résoudre, les promoteur·rices institutionnel·les de l'égalité femmes-hommes évoluent de manière relativement autonome :

« À sa création, la mission Égalité a été sollicitée et autorisée à intervenir en direct à tous niveaux et à toutes échelles, ce qui est une sacrée singularité à l'échelle locale. Donc elle est « électronisée » quelque part, on est rattachés à la direction du développement territorial. [...] Là, le rattachement permet à notre position, d'abord, d'intervenir dans les services, et ensuite d'être protégée en étant dans un niveau peu visible. On n'est donc pas pris en porte-à-faux, et si ça bloque quelque part, on peut jouer dans tous les sens. »

(Extrait d'un entretien avec le responsable de la mission Égalité, cité dans Flamant, 2017, p.267).

Le responsable de la mission Égalité qui abrite la question de l'égalité femmes-hommes identifie la situation administrative de la mission comme une opportunité pour l'action. Cependant, à l'échelle des chargés de mission, cette liberté d'action se trouve limitée. Ces « cadres intermédiaires » n'ont ni l'ambition ni les ressources suffisantes pour agir en entrepreneur·ses de cause à l'intérieur des institutions¹⁹⁸, et ils·elles doivent faire face à un certain nombre d'incertitudes qui contraignent leurs actions. Le chargé de mission lyonnais est en particulier confronté à des enjeux de *leadership* politique (Flamant, 2017) qui l'obligent à opérer dans un jeu fortement contraint. Il s'appuie, par exemple, sur l'approbation des cabinets des élu·es pour désigner les prestataires avec lesquels il va travailler sur le projet de guide et les expérimentations locales. Cela lui permet de partager la responsabilité politique du projet, mais conduit aussi à le déposséder partiellement de l'organisation qu'il avait envisagée :

« Là où j'ai fait une grosse erreur, c'est en associant les cabinets des élus au choix des prestataires. Moi, ce n'est pas le choix que j'aurais fait.

Question : il n'est pas obligatoire de les associer ?

Je ne sais pas, ça s'est trouvé un peu comme ça, et puis j'étais un peu tout seul sur le projet, et quand tu es tout seul, que les cabinets te mettent la pression, qu'ils sont en attente... c'est toujours pareil : quand tu es trop tout seul... sur les décisions importantes tu ne les prends pas tout seul. Mais du coup, mon avis s'est fait un peu « bouffer » dans l'affaire. »

(Entretien avec le chargé de mission à l'égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

En plus des enjeux de *leadership* politique, le chargé de mission en charge de l'égalité femmes-hommes doit composer avec des règles administratives qui contraignent un peu plus son action.

¹⁹⁸ P. Hassenteufel détaille les ressources nécessaires pour un entrepreneur de politiques publiques : des ressources positionnelles et d'expertise, de la ténacité et des capacités relationnelles et de négociation (Hassenteufel, 2011).

Passer par un appel d'offres ne lui permet pas de travailler avec certaines structures, comme le CEREMA¹⁹⁹ avec qui il avait pensé s'associer :

« Le CEREMA, j'aurais bien aimé bosser avec eux, mais c'est compliqué pour eux de bosser comme ça, en réponse à un appel d'offres. Il aurait fallu concevoir ça un peu différemment. Mais le choix a été fait de faire en sorte que ce soit un appel d'offres, parce que peut-être, on n'avait pas assez pensé en amont à des alternatives type partenariat recherche et développement avec le CEREMA. Mais ça, il aurait fallu le poser, l'imposer, bien le formaliser, convaincre les élus, la direction des marchés publics... La question ne s'est pas posée... Je ne sais plus pourquoi, mais je pense qu'il y a quelque chose qu'on n'a pas suffisamment pensé au moment où il aurait fallu le faire. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Le jeu contraint dans lequel évolue le cadre intermédiaire l'empêche d'anticiper son action et le conduit à bricoler au fur et à mesure de l'avancement du projet. Loin de s'inscrire dans une vision héroïque de la décision qui ne dépendrait que d'un acteur clé, il est engagé dans un processus décisionnel relevant du paradigme de la politique bureaucratique (Allison et Halperin, 1972) qui « combine le poids des organisations et de leurs routines avec l'importance des jeux de négociation internes, pour expliquer la décision publique » (Hassenteufel, 2011). L'élaboration de ce dispositif est finalement le résultat d'un processus décisionnel « produit d'un marchandage politique entre plusieurs acteurs politiques et administratifs » (Hassenteufel, 2011).

L'approche intégrée, tout en voulant faire de l'égalité femmes-hommes un objectif à part entière des politiques sectorielles, contribue à mettre un peu plus à distance des institutions, non seulement le militantisme féministe, mais également la défense de la cause des femmes. Dans la nouvelle configuration d'acteur·rices engendrée par le *gender mainstreaming* pour fabriquer des politiques d'égalité, les institutions de l'égalité femmes-hommes affichent un statut « expert. » En voulant s'affranchir d'une image militante, elles euphémisent la lutte pour la cause des femmes qu'elles incarnaient. Les enjeux d'égalité défendus par les acteur·rices de cet

¹⁹⁹ Centre d'expertise publique, le CEREMA est un établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il accompagne l'Etat et les collectivités territoriales sur les sujets d'aménagement et de transport. (<https://www.cerema.fr/fr/cerema>).

espace sont flous. Si, dans le cas de la parité, le « flou » résulte de l'existence d'une « multiplicité des significations pratiques de la parité » (Bereni, 2007, p.445), il est ici entretenu par l'évitement de la formulation du problème public qu'il s'agit de résoudre. A la différence de l'espace de la cause des femmes, l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées n'est pas « un lieu de lutte sur la manière dont il convient de définir les femmes et la cause des femmes » (Bereni, 2007, p.27).

II. Les nouveaux protagonistes de la fabrique locale de politiques d'aménagement genrées

On a montré que les institutions en charge de l'égalité femmes-hommes remplissaient un rôle d'expertise et d'aiguillon, que ce soit à l'échelle nationale ou locale. Néanmoins, on observe qu'à l'échelle locale, les politiques d'aménagement genrées sont pilotées par les acteur·rices des missions égalité, tandis qu'à l'échelle nationale, l'intégration du genre s'opère à l'intérieur des institutions sectorielles de l'action publique urbaine. C'est par exemple à la Secrétaire générale du Conseil national des villes (CNV) que le ministre de la Cohésion des territoires confie la rédaction du rapport intitulé « La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics des quartiers en politique de la ville », paru en 2018. Nous verrons dans la dernière partie de la thèse comment se négocie la mise en politique du genre à l'intérieur des institutions nationales et quels en sont les effets. Dans cette partie, la focale sera placée sur l'échelle locale.

Le *gender mainstreaming* participe au désajustement de l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées et de l'espace de la cause des femmes. Non seulement il atrophie le pôle institutionnel identifié par L. Bereni, en le vidant de son essence militante et féministe, mais il éclate aussi le système traditionnel d'acteur·rices institutionnel·les mobilisé·es dans l'élaboration de politiques d'égalité. Ces acteur·rices institutionnel·les n'appartiennent plus uniquement à des instances spécifiques de l'égalité femmes-hommes, ils et elles sont également issu·es d'instances relevant de l'action publique urbaine. Des logiques de promotion de leurs intérêts professionnels les poussent à s'impliquer dans la mise en politique du genre dans l'aménagement. Dans un premier temps, nous verrons quels processus d'intégration de ces acteur·rices sont à l'œuvre à l'échelle locale en nous appuyant sur le cas d'étude lyonnais. Nous envisagerons ensuite la place et le rôle qu'endossent les spécialistes du genre et de l'aménagement extérieurs aux institutions dans la mise en politique des enjeux liés à l'égalité femmes-hommes au sein des politiques d'aménagement.

A. L'intégration locale de « corps étrangers » aux intérêts déconnectés de la cause des femmes

On constate qu'à travers l'approche intégrée de l'égalité, de nouveaux·elles acteur·rices se trouvent impliqué·es dans l'élaboration de politiques d'égalité (Jacquot, 2006 ; Verloo, 2001).

Dans son article « Another Velvet Revolution ? Gender Mainstreaming and the Politics of Implementation »²⁰⁰, Mieke Verloo explique que la portée transformatrice de l'approche intégrée réside dans l'implication des acteur·rices « habituel·les » des politiques sectorielles, véritables « corps étrangers » (Jacquot, 2006) au triangle de velours et aux enjeux d'égalité. L'exemple des acteur·rices réunies dans le groupe de travail lyonnais et chargé·es de rédiger le guide à destination des aménageur·ses illustre la mobilisation de ces « corps étrangers », issus du secteur de l'aménagement. Par quels mécanismes ces personnes étrangères à la défense de l'égalité se retrouvent-elles impliquées dans l'élaboration des politiques d'aménagement genrées ? Pour quelles raisons se mobilisent-elles ?

Le registre employé dans les textes européens s'attache à valoriser le *gender mainstreaming* comme un outil qui permet d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et de faciliter la mise en œuvre des objectifs sectoriels (Verloo, 2001). Nous verrons que c'est également la valorisation des objectifs sectoriels propres aux acteur·rices de l'action publique urbaine locale qui les incite à s'impliquer dans la démarche lyonnaise.

Considérant que « les politiques publiques sont productrices d'enjeux internes, dans la mesure où elles offrent inévitablement des opportunités de gains ou de pertes, quelle qu'en soit la nature » (P. Garraud, in Lacasse et Thoenig, 1996, p.215), l'existence de « zones d'incertitudes » entretenues par le flou définitionnel décrit dans la partie précédente permet aux acteur·rices de l'aménagement de se réappropriier les enjeux du problème public en question afin de maintenir la « maîtrise de leur champ d'action » (Lexton, 2005, p.45) et de promouvoir leurs intérêts sectoriels.

a. Le recrutement de la compétence « aménagement » au sein du groupe de travail

Le projet est porté politiquement par deux élu·es de la Ville de Lyon, Thérèse Rabatel, élue à l'égalité femmes-hommes et au handicap, et Michel le Faou élu à l'Aménagement, à l'Urbanisme, à l'Habitat et au Logement. Les élu·es confient la conduite du projet au chargé de mission égalité femmes-hommes au sein de la mission Égalité. Cet agent est chargé de la composition d'un groupe de travail. Il recherche pour ce faire des acteur·rices institutionnel·les qui ont des compétences en aménagement :

²⁰⁰ « Une autre révolution de velours ? L'intégration de la dimension de genre et la politique de mise en œuvre » (traduction personnelle).

« Pour moi, c'était important d'avoir des urbanistes, des gens en charge de projets d'aménagement, et de m'entourer beaucoup plus de ce type de profils que d'universitaires, de sachants, de féministes... »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Le chargé de mission va toutefois s'appuyer sur des personnes dont il connaît l'intérêt pour le sujet du genre dans l'aménagement : « ce n'est pas plus mal de bosser avec des gens dont on ne doit pas forcer la porte »²⁰¹. Il fait ainsi appel à un chef de projet de la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL)²⁰² qu'il a rencontré à l'occasion de la journée de lancement et de promotion du guide parisien « Genre et Espace public » organisée par la mairie de Paris. Il sollicite également les agent-es de Labo Cités, le centre régional de ressources de la politique de la ville, avec qui il a déjà collaboré sur la lutte contre les discriminations. En 2006, ce centre avait consacré un numéro de sa revue à la place des femmes dans les politiques urbaines et il avait initié un travail d'approfondissement de cette thématique lorsque l'égalité femmes-hommes était devenue un axe transversal de la politique de la ville²⁰³.

« Labo Cités était reconnu sur la lutte contre les discriminations. Et je pense que si [le chargé de mission lyonnais] a fait appel à nous pour le guide, c'est parce qu'on se connaissait sur ce champ-là. Et quand il nous en a parlé, je lui ai dit : « ça tombe bien, parce qu'effectivement on envisage de davantage travailler sur cette question d'égalité femmes-hommes... ».

(Entretien avec la directrice de Labo Cités).

Le chargé de mission lyonnais à l'égalité femmes-hommes souhaite s'entourer d'agent-es expert-es des territoires et des projets d'aménagement mais également de structures qui pourront faire rayonner le guide et lui donner une plus grande légitimité :

« Labo Cités organise régulièrement des séminaires et leur principale visibilité, c'est leur revue. Ils sont capables de traiter un sujet complet et ont une capacité de rayonnement. A la Métropole, il fallait absolument avoir quelqu'un. L'agence d'urbanisme pour rayonner, c'est pas mal aussi. La SERL, quand même stratégiquement, c'est bien qu'ils aient été associés, et ce serait une vraie plus-value au guide si on pouvait obtenir de leur part un petit encart. C'est bien d'avoir quelqu'un de l'ENTPE. Si j'avais eu plus de temps pour nouer des contacts, j'aurais bien aimé avoir aussi quelqu'un de l'IUL, de l'école d'archi de Lyon, d'autres personnes du métier... »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

²⁰¹ Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon.

²⁰² La Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) est une société d'économie mixte créée en 1957. Située en dehors de l'appareil administratif, elle travaille régulièrement avec les services techniques des collectivités territoriales du département (dont la Ville de Lyon) afin de les accompagner sur différents projets d'aménagement. Nous intégrons donc cet acteur à la catégorie élargie des acteur-rices institutionnel-les.

²⁰³ La Partie 3 de la thèse revient sur le cadre de la politique de la ville.

A cet effet, il entre en relation avec l'Agence d'urbanisme de Lyon (AUL). Au nom du partenariat et d'une convention annuelle entre la Ville et l'Agence, la question du genre et de l'espace public est inscrite au portefeuille de l'agence et un sociologue de l'AUL est associé au guide :

« *En 2018, [le chargé de mission] de la Ville de Lyon est venu nous chercher en nous disant que la Ville de Lyon se lançait dans la rédaction d'un guide à l'attention des aménageurs sur la prise en compte du genre dans l'urbanisme et il nous a proposé de nous associer au comité de pilotage qui travaille sur ce guide-là, c'est comme ça que je suis rentré.* »

(Entretien avec le sociologue de l'Agence d'urbanisme de Lyon).

Pour recruter un ensemble de personnes dotées d'une forte légitimité dans le secteur de l'aménagement, le chargé de mission égalité femmes-hommes effectue un travail d'enrôlement ou d'intéressement (Callon, 1986). Il cite le cas de sa rencontre avec la représentante du territoire Mermoz :

« *J'ai passé du temps avec elle pour lui expliquer, pour la rassurer, et j'ai participé à quelques-unes de ses réunions [...] Ce sont des gens avec lesquels, en dehors des comités de suivi, j'essaie de construire aussi des relations de travail. Je vais les voir, je vais les « embêter » un peu, j'essaie de m'incruster dans les réunions. Enfin voilà, je fais ce petit travail d'entrisme... »*

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

La mention d'un « *travail d'entrisme* » laisse penser que l'objet de sa démarche était de « convertir » les agent·es aux enjeux du genre. Cependant, il précise que ce n'est pas « *leur appétence pour le sujet [...] qui [l]'intéressait en premier lieu* »²⁰⁴. Son objectif est de profiter de leur expérience des projets d'aménagement dont il n'est pas lui-même spécialiste et de « *trouver le moyen de faire des liens [entre le genre et l'aménagement]* »²⁰⁵.

La constitution d'un groupe de travail dans le cadre de la rédaction du guide de la Ville de Lyon répond aux logiques d'enrôlement que décrit M. Verloo. Selon elle, le *gender mainstreaming* nécessite un travail de cadrage stratégique²⁰⁶ pour obtenir la coopération des acteur·rices habituel·les des politiques sectorielles et faire résonner la stratégie d'égalité avec leurs propres

²⁰⁴ Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon.

²⁰⁵ Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon.

²⁰⁶ Elle reprend en ce sens les travaux de Snow et Benford au sujet de la *Frame extension et frame bridging* (Verloo, 2001).

enjeux (Verloo, 2001). Le chargé de mission lyonnais exprime en ces termes ce travail de cadrage et d'enrôlement :

« Tu vas voir les uns, les autres, tu discutes, tu essaies de convaincre, de montrer l'intérêt [...] Par exemple, à la Ville, je suis allé voir la directrice de l'aménagement urbain pour lui présenter le projet. Elle me dit : c'est intéressant, viens faire une présentation dans le service. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Parfois, la composition précise – à l'échelle des individus – du groupe de travail a échappé en partie au pouvoir de décision du chargé de mission. Il ne dispose pas, en effet, des ressources hiérarchiques nécessaires pour imposer à des agents de service de la Ville ou de la Métropole d'intégrer le groupe :

« Il y a des personnes que j'avais pensé associer, et ce n'est pas elles qui m'ont été désignées comme répondantes sur ce projet. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

C'est, par exemple, par des échanges interservices qu'une chargée de mission de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine est impliquée dans le guide au nom de la Métropole. Le chargé de mission égalité femmes-hommes confie avoir eu du mal à faire entrer la Métropole dans le dispositif, ses interlocuteur·rices au sein des services techniques se montrant peu coopératif·ves :

« J'avais repéré d'autres personnes avec qui je voulais travailler, mais dans la prise de contact avec la Métropole, tout de suite, ça prend un tour un peu plus politique, et tu vois rapidement qui ne veut pas entendre parler du projet... La directrice adjointe, je suis allé la voir, je l'ai harcelée de mails et de coups de téléphone, sans réponse. Idem pour sa subordonnée. Et puis finalement... [...] Michel Le Faou, élu Métropole dit qu'il faut réserver des sous pour ce projet. [...] Et donc, c'est la chargée de mission de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine qui a un peu débarqué là-dedans, mais elle a bien pris le truc, et j'ai été content qu'elle ait été associée. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

La cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon explique comment elle a intégré le projet :

*« La direction qui avait été sollicitée chez nous pour participer à ce groupe de travail, c'était la direction de la politique de la ville, ***, pour ne pas la nommer. ***, d'une part dirige une direction qui n'est pas opérationnelle, qui met en œuvre des projets de rénovation urbaine, mais pour la réalisation en tant que telle des projets d'aménagement, elle s'appuie sur la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine. Donc,*

elle m'a, je dirais, « repassé le bébé » (rire) en me disant : « Est-ce que tu veux participer à ce groupe de travail en tant qu'aménageur ? » [...] Elle a considéré qu'étant « délégataires » de la réalisation de projets concrets, on était mieux positionnés pour pouvoir apporter de la plus-value et des éléments concrets. »

(Entretien avec la cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon).

La cheffe de service a-t-elle jugé que sa direction n'était pas assez opérationnelle pour répondre aux exigences du guide ou que le sujet n'était pas suffisamment légitime au sein de sa direction ? Selon l'élue à l'égalité femmes-homme de la Ville, les relations entre la Ville et ce service de la Métropole posaient déjà un problème. Les raisons des réticences de la directrice vis-à-vis du projet sont sûrement plus structurelles et complexes. Quoi qu'il en soit, c'est la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine qui désigne l'une de ses cheffes de projet pour participer au groupe de travail. Il se trouve que celle-ci avait déjà eu l'occasion d'être confrontée au sujet lors de projets antérieurs. En 2012, lors d'une de ses missions, elle a l'occasion de suivre les travaux du laboratoire de recherche GREPS, mandaté par la Ville de Lyon pour réaliser une étude sur les discriminations multifactorielles. Intéressée par le sujet, elle a rapidement accepté de rejoindre le groupe de travail du guide, mais précise que c'est sa fonction d'aménageuse plutôt que sa curiosité pour le sujet qui explique qu'on l'ait sollicitée. C'est en raison de l'implication de Michel le Faou, élu à la fois à la Métropole et à la Ville de Lyon, que cette chargée de mission est autorisée par sa hiérarchie à participer au guide.

La désignation de certain·es membres revient donc en partie aux directeur·rices ou chef·fes de service qui nomment la personne qu'ils·elles jugent la plus pertinente. C'est le cas du représentant désigné pour le territoire de la promenade Moncey. Alors que le chargé de mission égalité femmes-homme avait initialement sollicité la chargée de mission développement social sur les 3^e et 7^e arrondissements, c'est finalement le chargé de mission « cadre de vie » qui prend le relais. Il est le représentant, au sein du groupe de travail, de la mission quartiers anciens, en charge de la gestion pour la Ville du projet de réaménagement de la promenade Moncey qui constitue un des territoires d'expérimentation choisi pour alimenter le guide²⁰⁷. La cheffe de service trouvait plus pertinent de travailler le sujet sous l'angle du « cadre de vie » :

²⁰⁷ Dans la commande initiale du projet, le guide devait s'appuyer sur des retours d'expériences de trois territoires d'expérimentation. Il fallait donc inclure des représentants des trois missions territoriales dans le comité de suivi. Finalement, les résultats des expérimentations sur les territoires se sont révélés moins fructueux que prévu en raison d'un calendrier de projet contraint, de marges de manœuvre restreintes des AMO qui connaissaient peu les territoires, et du stade déjà avancé des chantiers.

« C'est ma collègue qui avait commencé le travail avec le chargé de mission égalité femmes-hommes pour l'élaboration du guide et l'intégration des questions de genre aux projets d'aménagement. J'ai pris le relais parce qu'il y a aussi les questions de cadre de vie à traiter. [...] Là, sur mes missions, on est plutôt orientés sur l'insalubrité, on est orientés sur la propreté, la collecte, un peu la sécurité aussi, même si on a aussi la direction de la sécurité et de la prévention qui intervient. [...] ma cheffe m'a interpellé en disant : « Je vois plus de valeur ajoutée à ce que ça soit toi qui participe à ce groupe ». »

(Entretien avec le chargé de mission cadre de vie de la mission quartiers anciens).

Ces arbitrages participent à la coloration du guide, aux représentations qu'il véhicule. Le caractère contingent de la composition du groupe explique en partie son manque de cohésion cognitive interne (cf. chapitre 4). Les agent·es ont été « catapulté·es » sur le projet de guide et ont découvert « sur le tas » le sujet et les attendus.

b. L'égalité femmes-hommes, un moyen plutôt qu'une fin : des acteur·rices impliqué·es au nom de la promotion de leurs intérêts institutionnels

Si la démarche du chargé de mission égalité femmes-hommes est utilitariste²⁰⁸, les agent·es sollicité·es envisagent également le guide comme une opportunité professionnelle à saisir. Par exemple, au moment où le chargé de mission fait appel à eux, l'équipe de Labo Cités s'attelle à la rédaction d'un nouveau numéro de leur revue *Les cahiers du développement social*, consacré aux femmes des quartiers de la politique de la ville²⁰⁹. La participation au guide est envisagée comme une occasion de partager des informations. La directrice de Labo Cités ajoute qu'une de ses préoccupations principales, en participant à la première réunion de travail, était également de s'assurer que les quartiers de la politique de la ville seraient bien représentés et intégrés dans le guide :

« Je tiens à le rappeler, nous, on a un angle territorial qui est : les quartiers en politique de la ville. D'accord, « Lyon ville inclusive », très bien, on va faire un guide, tout ça, ok, mais il ne faut pas oublier ce qui se passe dans les quartiers. Alors, ça a été pris en compte... Mais quand on participe à des temps avec d'autres professionnels que la politique de la ville, notre rôle, à chaque fois, est quand même de dire : n'oubliez pas les quartiers, il y a des spécificités. »

(Entretien avec la directrice de Labo Cité).

²⁰⁸ Nous verrons dans le chapitre 2 (partie II.A) que les acteur·rices ayant participé au guide étaient envisagé·es par le chargé de mission comme des acteur·rices relais.

²⁰⁹ « Elle(s), les quartiers populaires au féminin », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, n°68, 2018.

Le guide offre donc l'opportunité de promouvoir les sujets du centre de ressources de la politique de la ville et de nourrir une action en faveur de l'égalité rendue obligatoire par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi Lamy 2014)²¹⁰.

C'est par une démarche personnelle que le chargé de projet de la SERL découvre le sujet²¹¹ et développe un intérêt. Mais c'est à titre professionnel qu'il participe au guide de la Ville de Lyon, son directeur voyant l'occasion de se positionner sur ce sujet émergent.

« Question : le chargé de mission lyonnais égalité femmes-hommes vous sollicite pour participer au guide. Est-ce que votre employeur, la SERL, accepte facilement ?

Oui, tout de suite. Je suis allé voir mon patron, et j'ai dit : on me propose de participer à la rédaction du guide sur la ville inclusive, est-ce que tu es d'accord pour que je prenne ça sur mon temps de travail ? Il m'a répondu : Ah oui, oui. C'est un sujet qui est en train de monter, tu as cette sensibilité, vas-y, il faut qu'on soit attentifs à ça, à cette nouvelle problématique. Donc oui, tout de suite. »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL, réalisé par Agathe Le Bourhis).

Pour lui, c'est surtout l'occasion de « mettre sa patte » sur un sujet susceptible de s'inscrire dans ses pratiques professionnelles et « d'essayer de faire quelque chose de concret ».

La position réflexive du sociologue de l'Agence d'urbanisme de Lyon est particulièrement éclairante sur le contraste qui existe entre des individus dont le but est la défense de la cause des femmes et d'autres qui envisagent la question des femmes comme un moyen d'améliorer leurs pratiques professionnelles. Sociologue en poste à l'agence d'urbanisme, il s'envisage d'abord comme un professionnel de l'aménagement plutôt que comme un universitaire. À ce titre, l'entrée par les intérêts professionnels lui semble plus pertinente qu'une justification éthique et morale :

« On pourrait se dire qu'en fait la question du genre ne doit pas être prise en compte sous l'angle de l'intérêt, plutôt sous l'angle éthique et moral, on va dire que c'est une question morale, forte, de dire que hommes et femmes doivent pouvoir accéder de manière égale à l'espace public et à la ville, etc., on pourrait avoir cette posture-là. [...] Je suis sociologue, mais je suis un praticien, je suis dans le champ de la pratique, dans les études, je ne suis pas un chercheur, je suis pas un académicien, je ne suis pas un responsable politique, je ne suis pas un dignitaire religieux, je ne suis pas tout ça, voilà (rires). Dans les métiers de la ville, notre souci c'est de faire une ville qui fonctionne bien à tous ses niveaux, une ville juste, mais au sens de l'accès aux services de la ville,

²¹⁰ Le chapitre 5 de la thèse revient sur les obligations de la loi Lamy 2014.

²¹¹ Il est ami avec Elise Vinet, chercheuse en psychologie sociale et experte de l'intégration du genre. C'est elle qui l'initie au sujet. Nous détaillerons sa sociabilisation au sujet dans le chapitre suivant.

etc. Et la prise en compte du genre, pour moi, elle peut parfaitement contribuer à ça. »
(Entretien avec le sociologue de l'Agence d'urbanisme de Lyon).

Selon lui, promouvoir l'intégration du genre comme un moyen d'améliorer la qualité des aménagements urbains et de la vie en ville est « le levier le plus efficace » pour faire connaître le sujet aux aménageur·ses et aux décideur·ses.

Les acteur·rices recruté·es envisagent ainsi leur participation au guide comme une opportunité de promouvoir leurs objectifs sectoriels. Pour un agent de la direction Sécurité Prévention de la Ville, par exemple, faire partie du projet est « *un moyen de promouvoir la prévention situationnelle²¹² et une entrée pour atteindre cet objectif* ».

Il faut noter que tout·e agent·e recruté·e pour travailler sur le guide a besoin de l'aval de sa hiérarchie. Il est bien entendu plus facile d'obtenir un accord si il ou elle peut mettre en avant l'intérêt que représente pour son service sa participation au projet de guide. La cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon, sollicitée pour ses compétences en aménagement, voulait s'assurer que le projet serait particulièrement opérationnel et facilement applicable pour les aménageur·ses sans qu'ils et elles ne « *se perdent dans des considérations un peu sociologiques* »²¹³.

Finalement, la défense de la cause des femmes apparaît moins comme une fin en soi que comme un moyen de résoudre des problèmes :

« Si on arrive à avancer sur la question du genre sur l'espace public, on pourra régler beaucoup de situations d'inconfort sur l'espace public, de manque de confort, de sécurité, de gestion, de participation de l'habitant, de concertation. Toutes ces difficultés qu'on pourrait surmonter si on intègre ces questions-là, parce que ça ouvre encore plus le champ des possibles sur un projet. »

(Entretien avec le chargé de mission cadre de vie de la mission quartiers anciens).

« Faire la ville pour les femmes, c'est faire la ville pour tout le monde » est un argument récurrent pour légitimer la prise en compte du genre dans l'aménagement et inciter les aménageur·ses à s'y intéresser. Le processus d'enrôlement a permis de rallier des acteur·rices extérieur·es aux politiques d'égalité à l'élaboration d'une politique d'aménagement genrée,

²¹² L'interviewé définit la prévention situationnelle comme « un outil de prévention de la délinquance qui permet d'intervenir sur l'environnement afin de dissuader le passage à l'acte malveillant. »

²¹³ Entretien avec la cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon.

mais cela s'opère au bénéfice de leurs intérêts institutionnels et au prix de la dilution de la défense de la cause des femmes. Qu'en est-il alors de la place et de la légitimité des expertes attachées à la défense de la cause des femmes au sein de ces jeux d'acteur·rices ?

B. La place des spécialistes de l'intégration du genre dans l'aménagement : « indispensables » ou « nuisibles » ?

Dans sa thèse, L. Biarrotte rend compte d'une « expansion » de l'« expertise urbanistique féministe » (Biarrotte, 2021, p.212). Désignées comme des « expertes » ou des « spécialistes » en raison de leurs compétences et de leur professionnalisation sur le sujet ou envisagées comme des « entrepreneuses de cause » ou encore comme des « avocates de la cause féministe en urbanisme », plusieurs structures ayant pour objectif de lutter contre les inégalités et les stéréotypes de genre dans l'aménagement du territoire voient le jour (Biarrotte, 2021)²¹⁴.

Dans le cas du projet du guide de la Ville de Lyon, le chargé de mission égalité ne souhaitait pas travailler avec des expert·es du genre : « *Quelque part, le côté égalité femmes-hommes, c'est plutôt moi qui pouvais m'en porter garant, et m'assurer qu'on retrouve cette direction-là dans le projet [...] Par contre, j'avais besoin d'être entouré là où je suis un peu plus ignorant, en matière de concertation, en matière d'aménagement, d'urbanisme* ». Pourtant, c'est à un *think tank* spécialiste du genre, l'association Genre et Ville, qu'a été confiée la mission d'AMO du projet :

« Question : est-ce que le fait que Genre et Ville ait travaillé avec la Ville de Paris et soit connue sur ces questions-là a joué ?

Oui [...] Le côté rassurant d'avoir une association experte. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

En effet, les fonctionnaires des collectivités territoriales font le plus souvent appel à des spécialistes du genre dans l'urbanisme pour accompagner la mise en œuvre de politiques

²¹⁴ Lucile Biarrotte identifie deux types de structures : celles qui ont été créées spécifiquement pour s'intéresser aux enjeux de genre dans l'aménagement, et celles qui ont « ajouté cette corde à leur arc, le plus souvent suite à un projet où cela a été demandé dans la commande » (Biarrotte, 2021, p.212). Nous nous intéresserons dans cette partie exclusivement aux structures spécialisées dans l'intégration des enjeux de genre dans l'aménagement. Nous ne prendrons pas en compte les structures dédiées à la lutte pour l'égalité professionnelle et la féminisation des professions dans les métiers de l'urbanisme et de l'architecture comme, par exemple, l'association Mémo. Nous renvoyons à la thèse de Lucile Biarrotte pour l'analyse de ces structures.

d'aménagement genrées. L. Biarrotte parle « d'externalisation » de la compétence genre. Comme on l'a déjà évoqué, les agent·es institutionnel·les en charge des politiques d'aménagement genrées ont une connaissance limitée des enjeux de genre dans l'aménagement et des solutions à mettre en œuvre.

Dans quelle mesure ces spécialistes participent-elles à la mise en politique du genre dans l'action publique urbaine ? Comment s'organise la coopération entre les expertes et les acteur·rices institutionnel·les ? A l'échelle nationale comme à l'échelle locale, les expertes sont régulièrement sollicitées par les institutions désireuses d'élaborer des politiques d'aménagement genrées. Elles sont impliquées à des degrés différents allant de la consultation ponctuelle dans le cadre d'une audition à de l'accompagnement sur le long terme pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, ou encore, en tant que membres d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Organisées le plus souvent en associations plutôt qu'en entreprises ou bureaux d'études privés, elles sont des « avocates » de l'égalité femmes-hommes²¹⁵. Il s'agit alors ici d'interroger « les usages politiques et « réciproques » de l'expertise » (Dumoulin et al., 2005).

a. Des entrepreneuses frontières ?

Les spécialistes du genre dans l'aménagement ont des activités multiples – sensibilisation du grand public, expertise auprès des institutions... – (Biarrotte, 2021) et agissent au sein de sphères sociales variées – médiatique, institutionnelle et société civile. En cela, on peut considérer ces actrices comme de véritables entrepreneuses au sens où l'entend Henri Bergeron, soit comme un « acteur souvent situé aux frontières d'univers hétérogènes, et dont le travail entrepreneurial consiste précisément à 'jouer' sur ces frontières » (Bergeron *et al.*, 2013, p.267).

Le statut « hybride [des spécialistes] au croisement entre militantisme, expertise technique et recherche » (Biarrotte, 2021, p.21) s'explique notamment par leurs profils et leurs formations au croisement de l'opérationnel urbanistique et de la connaissance universitaire en épistémologie féministe, comme l'illustre le parcours de la co-fondatrice de l'association FéminiCité. Après un Bachelor de sociologie urbaine, elle suit des cours en études de genre en Australie pendant son cursus à Sciences Po :

²¹⁵ Structures étudiées : Genre et Ville, FéminiCités, Womenability, A places égales.

« Je me voyais bien faire des études d'urba ou ce genre de choses, parce que pour moi, travailler sur la ville, c'est un moyen de travailler sur plein de thématiques, et notamment sur la lutte contre les inégalités qui est un de mes chevaux de bataille depuis longtemps. [...] En Australie, j'étais dans une association féministe où il y avait beaucoup de réflexions justement sur l'espace public, sur les femmes dans l'espace public. C'était il y a six ans, avant que ça sorte en France comme une question. »
(Entretien avec la cofondatrice de FéminiCités).

Constatant qu'en France les questions de genre ne sont pas abordées dans les formations d'urbanisme, elle décide d'organiser un groupe de réflexion, puis de créer l'association FéminiCités :

« Quand je suis revenue en France, j'ai fait un master de stratégie territoriale et urbaine à Science Po, que j'ai adoré, mais qui ne comportait aucun cours sur la question du genre mais, plus globalement, sur les usages de la ville, en fait. C'étaient des cours très politiques publiques, très techniques mais il n'y avait pas de cours sur la participation, les usages, et encore moins sur le lien entre genre et ville. Alors, avec des copains et copines avec qui j'étais en cours à ce moment-là, qui étaient aussi féministes et que je connaissais d'autres orga, notamment de l'UNEF, on s'est dit : ce serait bien de commencer à réfléchir pour proposer au master de faire une conférence sur ce sujet... Au départ, c'est parti comme ça. »
(Entretien avec la cofondatrice de FéminiCités).

De leur côté, Chris Blache et Pascale Lapalud, expertes les plus reconnues en France sur ces questions, fondent, en 2012, la structure Genre et Ville, issue de la mise en commun de leurs compétences professionnelles et de leur engagement féministe. Pascale Lapalud est urbaniste, elle étudie à Sciences Po Grenoble et à l'Institut de géographie alpine²¹⁶, tandis que Chris Blache est une « socio-ethnologue féministe autodidacte » (Biarrotte, 2021, p.236) :

« J'ai une formation très éclectique qui n'a pas grand-chose à voir avec l'urbanisme... J'ai au départ une formation en psycho, puis en musique, ce qui n'a absolument rien à voir, puis un MBA en école de commerce. Donc toutes sortes de choses qui font que les sujets sur lesquels je me bats aujourd'hui sont des sujets que j'ai appris en autodidacte : pour la question féministe, par engagement, et sur la question de la socio-ethno sur laquelle je travaille, j'ai pratiqué professionnellement depuis 2003 dans un cadre privé auprès des grosses entreprises, des gros labos par exemple, qui faisaient des études ethno sur le terrain. Et j'ai trouvé que les études ethno où on prend du temps, où on filme les gens, où on est sur un contexte long, étaient tout à fait adaptées pour la recherche qu'on faisait sur les territoires. »
(Entretien avec la co-fondatrice de Genre et Ville).

²¹⁶ Pour une présentation plus détaillée du profil de Pascale Lapalud, voir la thèse de Lucile Biarrotte, 2021, p.230.

Henri Bergeron, Patrick Castel et Etienne Nouguez, sociologues, développent le concept « d'entrepreneur-frontière » afin de rendre compte de la capacité de certains entrepreneurs à « jouer de (leurs) multiples positionnements et identités pour configurer (leurs) entreprise(s) en fonction des contours et des logiques des univers qu'il(s) relie(nt) » (Bergeron, *et al.*, 2013, p.265). La plateforme Genre et Ville est précisément un acteur charnière de la mise sur agenda du genre dans l'action publique urbaine qui circule entre différentes sphères sociales :

« On communique beaucoup sur ce qu'on fait. Il y a vraiment un impensé sur cette question de genre et d'espace public, genre et territoire, même. Donc on affine beaucoup notre pensée autour de ça, on la diffuse, et à partir de là, les villes nous convient pour faire des interventions. Soit les villes, soit les services Droits des femmes, soit des associations 'droits des femmes', donc différents niveaux d'institutions ou de sociétés civiles nous convient à venir discuter de ces questions-là. »

(Entretien avec la co-fondatrice de Genre et Ville).

Si ces expertes ont dû « forcer » la porte des institutions lors des premières initiatives d'action publique²¹⁷, il est désormais courant de les voir associées aux projets.

Les entrepreneurs frontières jouent un rôle déterminant dans le succès des programmes défendus (Bergeron *et al.*, 2013). Ils ont la capacité d'agréger autour d'eux des personnes aux positionnements variés en leur laissant la possibilité de s'approprier la cause en fonction de leurs propres intérêts. Comme on a pu le détailler précédemment, les membres du groupe de travail se réapproprient les enjeux du sujet pour y trouver un intérêt institutionnel qui leur est propre.

²¹⁷ Parlant de l'intégration du critère « genre » dans le cahier des charges du réaménagement des sept places parisiennes, Chris Blache explique en entretien : « ça ne s'est pas fait tout seul. Quand ils [La mairie de Paris] ont fait les sept places, ils avaient fait un conseil d'experts et d'expertes. A ce moment-là, la chargée de mission égalité femmes-hommes du SEII a dit : « Mais le genre n'est pas dans votre expertise ». Donc on a fait une première conférence et on a négocié au chausse-pied, que moi je puisse poser une question, mais depuis la salle. Donc stratégiquement, on avait dit « toi, tu seras la première à poser une question depuis la salle, en expertise, pour poser le sujet. » C'est pour dire comment on a grignoté. La deuxième fois, ils ont fait la deuxième séance. C'était : les experts, sans « e », vous présentent les sept places. Et là, entre-temps, j'avais sympathisé avec le responsable de la Mission PAVEX et j'appelle la chargée de mission égalité du SEII qui me dit : « vois avec lui, je ne sais pas, je n'arrive pas à dire qu'il faut qu'il y ait le genre. » J'ai appelé le responsable, je lui ai dit : « il y a des experts mais pas d'expertes, ils sont qualifiés d'experts mais la question du genre est absente. » Donc, il m'a imposée, littéralement, sur le panel, et j'ai participé en tant qu'experte sur le panel. Et ce n'était pas facile parce qu'à la réunion du matin, il y a eu des frottements forts avec des experts de l'équipe qui disaient : « le genre, ça fait 15 ans qu'on le fait. » Oui, ça fait tellement 15 ans qu'ils le font, que là, ils ont fait un truc sur la place de la Nation avec les vélos roses. Bravo ! Super ! En termes de sexisme, c'est gagné ! Tout ça pour dire que ce n'est pas gagné. Et une fois que ça, ça a eu lieu, ils ont fait l'appel d'offre et la clause sur le genre a été enlevée, remise, enlevée ».

Toutefois, à la différence de la figure de l'entrepreneur frontière, la liberté des « projections » n'est pas une stratégie préméditée de l'AMO qui regrette le manque d'acculturation des membres du groupe de travail lyonnais aux enjeux de genre²¹⁸ et la persistance des impensés :

« J'ai beaucoup de mal au sein du groupe de travail parce que c'est un groupe de travail qui n'est pas sensibilisé. Et ça, c'est le plus gros écueil qu'on rencontre avec le guide sur Lyon. [...] Du coup, on en revient à dire « puisqu'on fait pour les femmes, on fait pour tous », ce qui sous-entend : on va traiter des problèmes des hommes. Mais jamais personne n'a posé la question, ou est revenu une fois sur : quels sont les enjeux qu'ont les femmes ? La plupart des gens s'en foutent. »

(Extrait d'entretien avec la co-fondatrice de Genre et Ville, cité dans le mémoire d'Agathe Le Bourhis).

Selon Henri Bergeron, les entrepreneurs-frontière peuvent être amenés à « manipuler » leur identité. Mais, ce n'est pas à dessein que les expertes du genre qui ont été intégrées à titre d'AMO au sein du groupe de travail lyonnais laissent planer le flou autour de la cause qu'elles défendent et des raisons qui rendent cette cause légitime. Si les spécialistes du genre doivent composer avec l'image militante qu'elles renvoient, toutes les expertes ont une culture personnelle féministe, et c'est en tant que féministes qu'elles développent leur expertise.

Genre et Ville se donne ainsi pour ambition de déconstruire les stéréotypes produits par la domination masculine :

« RéduitEs à des normes très réductrices, femmes et hommes sont enfermés dans des rôles, articulés dans un système de domination des uns sur les autres. [...] Ces normes, ces stéréotypes nous proposons de les démasquer, de les mesurer, d'interroger ce qui les a créés et ce qui les perpétue et de faire évoluer par des actions sur le terrain, ainsi qu'un travail de réflexion et de discussion, les rapports de genre, et du vivre ensemble au sens large, dans l'espace public comme privé. »

(Extrait de la page de présentation, site internet de Genre et Ville, <http://www.genre-et-ville.org/>, vu le 18/01/2021).

Avant de fonder Genre et Ville, Chris Blache et Pascale Lapalud sont toutes deux militantes au sein du collectif féministe La Barbe. Chris Blache explique en entretien que « *l'engagement, ça a été un engagement non pas de militante mais d'activiste* ». La différence se trouve dans le « mode d'action ». En effet, afin de dénoncer l'omniprésence et la domination des hommes blancs dans les lieux de pouvoir, les activistes de la Barbe investissent les lieux symboliques

²¹⁸ On reviendra sur l'acculturation des « corps étrangers » aux enjeux de genre dans le chapitre suivant.

du pouvoir affublées de barbes postiches. Ce « mode d'action » n'est pas suffisant pour Chris Blache et Pascale Lapalud qui souhaitent également être forces de proposition. Elles décident de monter leur structure afin d'imaginer des solutions urbaines alternatives à l'hégémonie masculine²¹⁹ :

« Il y avait une frustration à La Barbe, c'est que La Barbe a un principe : ne pas apporter de solution. Ce n'est pas l'idée de La Barbe. Elle est là pour montrer les problèmes, pas pour apporter des solutions. On s'est dit : dès lors qu'on a pu pointer un problème, les personnes elles-mêmes pourront trouver des solutions. La vraie question, c'était de voir qu'il y avait un problème. Ça, c'est le truc de La Barbe. [...] Pascale avait très envie de monter sa structure. Elle s'est dit : mon truc c'est l'urbanisme. Et la ville, en plus, c'est un véritable révélateur. La ville est un miroir sociétal. Ça nous a paru intéressant. On est rentrées là-dedans par ce biais-là. [...] Qu'est-ce que nous dit la ville ? Ce qu'elle produit telle qu'elle a été faite, et comment on peut la faire autrement, on est vraiment parties là-dessus. »

(Extrait d'entretien avec Chris Blache, cité dans Biarrotte, 2021, p.213).

Dans le cas lyonnais, Genre et Ville n'a pu toutefois établir cette ligne directrice, du fait notamment des contraintes institutionnelles fixées par le calendrier du projet, du nombre de séances et, surtout, de l'injonction à l'opérationnalité²²⁰.

b. Une expertise valorisée, un militantisme rejeté

Les mêmes mécanismes de décrédibilisation que pour les institutions du féminisme d'Etat sont à l'œuvre à l'égard des structures expertes qui doivent donc composer avec leur « ADN militant » pour exister dans l'arène institutionnelle.

En octobre 2018, lors de la remise du rapport « Femmes et espace public » du centre Hubertine Auclert à Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, Chris Blache, invitée à prendre la parole en tant qu'experte, explique à la tribune :

« Nous nous rendons compte qu'on ne peut pas faire ce travail au quotidien si on n'est pas féministe. C'est la question numéro un. On se rend compte qu'il y a beaucoup d'actions qui peuvent être menées, mais qui restent dans le cadre du système traditionnel de domination. »

(Intervention de Chris Blache, notes personnelles).

²¹⁹ Tedx ChampsElysees Women, Chris Blache « De la dualité à la complexité », novembre 2017, <https://www.youtube.com/watch?v=hUG5UxuOT3M>, consulté le 08/03/2021.

²²⁰ On détaillera cette injonction opérationnelle dans le chapitre suivant.

Or, on l'a vu, cette posture féministe est souvent assimilée par les acteur·rices institutionnel·les à du militantisme, ce qui décrédibilise à leurs yeux certaines spécialistes du genre. Lors de l'université des cadres organisée par le CNFPT et la Ville de Paris en mai 2017, Chris Blache, experte invitée, témoignait de cette réticence de la part des acteur·rices institutionnel·les avec lesquelles elle a eu l'occasion de travailler :

« Certains se disent : « une intervenante de « Genre et Ville » va venir, mais elle va nous parler de féminisme, son propos ne va-t-il pas être un peu militant ? » Après coup, ils peuvent se rendre compte que nous ouvrons sur beaucoup d'autres sujets, mais la première réaction est celle d'une crainte d'un propos un peu trop militant. Nous sommes donc en permanence confrontées à cette question de légitimité. »
(Intervention de Chris Blache, extrait des actes du séminaire, 2017).

C'est la question de la légitimité que Chris Blache pointe à l'occasion de cette journée : *« Légitimité pour exister, ensuite légitimité pour subsister, c'est-à-dire continuer à vouloir poser ce sujet du genre sans qu'il soit perçu comme le sujet qui dérange »*. C'est, selon elle, l'un des freins majeurs que rencontre l'intégration des enjeux de genre dans l'urbanisme.

L'analyse des terrains d'enquête, en particulier le cas d'étude local lyonnais, permet de confirmer que le militantisme des spécialistes, tel qu'il est perçu par les acteur·rices institutionnel·les, dérange effectivement au sein des institutions. Ainsi, la plateforme de recherche et d'action Genre et Ville, désignée par la mairie de Lyon comme AMO du projet de guide, est jugée *« trop militante »* et *« engagée »* par certain·es des élu·es et des agent·es impliqué·es dans le projet :

« Personnellement, je n'ai pas été très contente de Genre et Ville. Le COPIL qu'on a fait avec le préfet, heureusement que j'étais là pour mettre de l'eau dans les rouages. D'ailleurs, on ne les a pas payées à 100%. Trop militant. On n'est pas là pour diviser, et puis on veut faire passer lentement mais sûrement des politiques. Et là, c'était vraiment... rentre dedans militant. »
(Entretien avec Thérèse Rabatel, élue à l'égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Ces spécialistes du genre ne se présentent pourtant jamais avec une « casquette » militante. Lorsqu'elles accompagnent les pouvoirs publics, elles le font en tant que « professionnelles » qui répondent à une mission confiée par la collectivité. En cela, le militantisme qui leur est imputé par les acteur·rices institutionnelles relève de « projections » (Bergeron et al., 2013) de la part de ces derniers·ères.

Il est également intéressant de voir que ce sont davantage les spécialistes, en tant qu'individus, qui sont décrédibilisé·es auprès des acteur·rices institutionnel·les que le sujet du genre et de l'urbanisme.

« Ce sont des sujets où il faut vraiment être efficace pour remettre en cause un ordre dominant, mais dès que tu le remets en cause tu es décrédibilisée en tant que professionnelle parce que tu es considérée comme ayant un point de vue militant, et en France, c'est très mal perçu. »

(Entretien avec la co-fondatrice de FéminiCités).

L'étiquette « non militante » voire « non féministe » augmente le capital de légitimité des spécialistes, jusqu'à conduire les agent·es institutionnel·les à distinguer les « bonnes spécialistes » des « mauvaises ». J'ai, par exemple, été, à plusieurs reprises, recommandée par des agent·es parce qu'ils et elles n'avaient pas décelé chez moi de revendications féministes : « [un agent du Grand Projet de Ville (GPV) de la Duchère] nous a ainsi aiguillés fortement sur le travail de Camille Martinez avec pour argument principal le fait « *qu'elle ne se présentait pas comme féministe* » » (Extrait du mémoire de David Riego-Lieron).

Comme évoqué précédemment, la simple mention d'une approche féministe est associée à un engagement militant. Lorsque les actrices remettent en contexte l'existence des inégalités de genre en précisant qu'elles découlent de logiques de domination et d'un héritage patriarcal, leur expertise scientifique est souvent euphémisée. Chris Blache s'exprime à ce sujet au micro de la journaliste Lauren Bastide, lors de l'émission Présent·e·s organisée au Carreau du Temple :

« J'utilise souvent ce terme-là : on n'est pas dans l'ordre des faits, on est dans l'ordre de l'opinion. Et c'est toujours ça qui est une question très difficile à gérer dans ce combat féministe. On a aujourd'hui un nombre incalculable de chercheurs et chercheuses qui ont travaillé ces questions, donc on n'est plus tout à fait dans de la science soft, on a du matériau, mais ça reste toujours le sujet du café du commerce. C'est-à-dire « Oh bah, non, je ne suis pas d'accord », « A mon avis... » Mais on s'en fout de ton avis, ton avis, c'est une opinion, moi ce que je te dis, c'est des faits. Et régulièrement, il faut ramener les faits. »

(Intervention de Chris Blache, émission Présent·e·s)²²¹.

Or, « ramener les faits » ne suffit pas toujours à éliminer les doutes des acteur·rices institutionnel·les qui continuent à considérer que les discours des expertes relèvent d'un registre plus « engagé » que « scientifique ». Ainsi, lors de la soirée d'ouverture d'un cycle

²²¹ <https://www.lecarreaudutemple.eu/medias/present%C2%B7e%C2%B7s-avec-lauren-bastide-chris-blache-et-pascale-lapalud/>

d'événements organisés par la mairie de Lyon en 2021 à l'occasion de la journée du 8 mars où j'ai été invitée à présenter les résultats de mes recherches, c'est mon « engagement » qui a été « salué » par la médiatrice de la table ronde et par l'élue à l'égalité femmes-hommes.

Si le genre paraît gagner en légitimité dans le monde de l'urbanisme et de l'action publique urbaine, la cause des femmes et les enjeux d'égalité, disqualifiés comme relevant de « revendications militantes », ne semblent pas avoir leur place dans le processus de mise en politique. Une agente impliquée dans l'élaboration du guide de la Ville de Lyon exprime ainsi en entretien son « *inquiétude par rapport à la capacité à faire comprendre que ce n'est pas du gadget et que ce n'est pas, justement, des préoccupations de féministes* », laissant transparaitre le manque d'appétence de ses collègues pour des sujets qui seraient jugés « féministes ». L'approche féministe, pourtant à l'origine de la production de savoirs scientifiques qui circulent dans l'action publique, semble contribuer à discréditer l'intégration du genre dans l'aménagement.

c. Le prix de l'expertise féministe

Depuis une dizaine d'années, on observe un développement de l'expertise urbanistique féministe (Biarrotte, 2021) avec la création de nombreuses structures se spécialisant dans la réduction des inégalités au sein des espaces urbains. L'augmentation de la demande des pouvoirs publics sur les enjeux de genre conduit même certains bureaux d'études ou consultants à ajouter la compétence « genre » à leur portefeuille d'activités²²². Nous nous consacrerons ici aux structures dédiées à l'intégration du genre dans l'aménagement et créées spécifiquement dans cette perspective²²³.

Il est alors possible de faire un parallèle avec l'institutionnalisation de la démocratie participative et de reprendre le constat des politistes Alice Mazeaud et Magali Nonjon à ce sujet : « Loin de se résumer exclusivement à une cause à défendre ou encore à un projet politique, la démocratie participative s'apparente ainsi désormais à un marché » (Mazeaud,

²²² C'est d'ailleurs une ambition que formule le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon qui souhaite travailler avec des bureaux d'études spécialistes des enjeux urbains et qui développeraient une culture des enjeux de genre à l'occasion du projet de guide.

²²³ Pour un portrait des structures franciliennes qui développent des compétences sur le genre à l'occasion de missions ponctuelles, voir la thèse de Lucile Biarrotte, 2021, chapitre 5.

Nonjon, 2018). À travers la notion de marché, elles entendent rendre compte de « l'ensemble des arrangements professionnels, qu'ils soient politiques, marchands ou administratifs » qui contribuent à institutionnaliser la participation (Mazeaud, Nonjon, 2018). De même, l'institutionnalisation du genre dans l'action publique urbaine s'accompagne de dynamiques de professionnalisation qui s'apparentent à la logique de marché décrite par Nonjon et Mazeaud.

Les logiques de professionnalisation traversent les structures expertes et sont l'objet de nombreuses interrogations en leur sein. Il s'agit pour ces structures de déterminer la façon dont elles se positionnent sur ce sujet et sa mise en politique. Elles sont confrontées, on l'a vu, à la délégitimation de leur action en raison de leur militantisme. Pour faire face à cet écueil sans délaissier une approche militante ou faire abstraction de leurs convictions féministes, les spécialistes sont amenées à adopter des stratégies, notamment en ce qui concerne l'identité administrative de leur structure et leurs domaines d'activités.

La plupart de ces structures agissent à différentes échelles et à travers divers types d'activités : des activités strictement bénévoles – sensibilisation et communications auprès du grand public grâce à des podcasts, réunions publiques, articles web, etc., et des activités rémunérées, allant de la formation à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre. Se pose alors la question de leur statut administratif. La plupart d'entre elles ne souhaitent pas avoir un statut de professionnelles et optent pour un statut d'association loi 1901 :

« C'est un choix parce qu'on veut garder un positionnement militant. Si tu dois utiliser ça pour manger, clairement, tu ne peux pas avoir la même attitude. Donc, tu as des gens qui arrivent à garder un positionnement militant, par exemple Genre et Ville, etc. Après, je pense honnêtement que leur vie, c'est compliqué, je n'aimerais pas faire leur travail. »

(Entretien avec la co-fondatrice de FéminiCités).

Les membres des associations spécialistes ne sont généralement pas rémunéré-es pour l'expertise qu'elles fournissent et exercent une activité professionnelle en parallèle, souvent dans le domaine de l'aménagement. Selon la co-fondatrice de FéminiCités, conserver un statut d'association permet d'assumer plus facilement un « positionnement militant » :

« On ne voulait pas être un bureau d'étude ou de conseil mais on voulait vraiment avoir une attitude militante sur ces sujets-là, mélanger des gens qui avaient un regard professionnel sur la ville et des gens qui étaient très éloignés de ça. [...] Nous, on ne répond jamais à des appels à projets ou à des appels d'offres, parce que ce n'est pas notre vocation, et on n'est pas professionnelles de ça. Donc, c'est quand on vient nous chercher. »

(Entretien avec la co-fondatrice de FéminiCités).

FéminiCités participe toutefois à certaines missions pour les pouvoirs publics, sur sollicitation des collectivités territoriales. L'association a ainsi travaillé avec une mairie de la région parisienne pendant une année pour développer et réaliser des marches exploratoires avec les habitantes. Son statut et la nature de ses activités ne sont pas toujours bien compris par les pouvoirs publics qui les considèrent comme des AMO classiques, en dépit du prix peu élevé de leurs prestations :

« Le problème qu'on a, c'est que beaucoup de gens ne nous perçoivent pas comme une association de bénévoles, maintenant. Ils pensent qu'on a des salariés, et parfois c'est un peu compliqué parce qu'on fonctionne avec nos petits moyens. [...] Et surtout, par rapport aux collectivités, ça nous est arrivé de faire une grosse mission pour une mairie qu'on a fait payer très peu cher parce qu'on est une association, et on avait bien précisé qu'on était bénévole et pas aussi disponible qu'un cabinet, Mais ils nous convoquaient à des réunions à 16 h 00 en plein milieu de la semaine ! »

(Entretien avec la co-fondatrice de FéminiCités).

Chris Blache et Pascale Lapalud considèrent quant à elles que le statut d'association a un « *effet dépréciatif* ». L. Biarrotte détaille dans sa thèse « l'amalgame du statut associatif » avec des « activités d'amatrices » qui a été opéré lors des discussions autour de l'élaboration du projet « Sept places » à Paris (Biarrotte, 2021, p.214). Pour dépasser ce second écueil, Genre et Ville, qui conserve un statut juridique d'association, se qualifie de « *think tank* » ou de « plateforme d'innovation et d'action urbaine », ce qui permet, en un sens, d'assurer leur subsistance. Ce choix a aussi l'avantage de limiter les difficultés relatives aux moyens de financement. En effet, le statut d'association autorise l'obtention de subventions et d'avantages qui permettent à ces structures de fonctionner *a minima*, de proposer des activités bénévoles d'intérêt général – comme la participation à des événements publics de vulgarisation et de sensibilisation – ou de participer à des projets de recherche afin de produire des données et des connaissances scientifiques²²⁴.

Si des logiques de marché pénètrent bien les activités de ces structures, la question du genre dans l'aménagement reste aujourd'hui une « niche » (Biarrotte, 2021). Et lorsque des financements sont attribués à des projets par les pouvoirs publics, ils restent limités. Lors de l'appel d'offres lyonnais, si les cabinets d'urbanisme envisagés par le chargé de mission Égalité

²²⁴ Womenability a ainsi conduit un projet international de marches exploratoires afin de récolter des données et de comparer les « bonnes pratiques » adoptées dans 25 villes de pays différents. FéminiCités a réalisé une recherche sur l'accessibilité des personnes trans dans les transports en commun.

lyonnais n'ont pas présenté de projet, c'est parce qu'ils ont considéré qu'il y avait « *trop de trucs à faire par rapport à trop peu d'argent* » (entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes). Ainsi, le fait que seules des structures expertes du genre aient été candidates pose la question de la valorisation professionnelle de ce sujet : « la majorité des spécialistes du sujet étant des femmes, on peut se demander dans quelle mesure leur travail en tant que femmes est dévalorisé et invisibilisé, plus facilement catégorisé comme du bénévolat que comme de l'expertise à payer » (Biarrotte, 2021, p.244). Sur tous les fronts, les structures spécialistes se retrouvent avec « trop de travail, pas assez d'argent ».

La question de la charge de travail et de la disponibilité de Genre et Ville en tant qu'AMO a d'ailleurs posé problème lors de l'élaboration du guide. Il semble qu'un malentendu²²⁵ sur ce qui était attendu de l'AMO de la part de la mission Égalité ait tendu les relations entre les protagonistes : la mission Égalité s'attendait à ce que l'AMO rédige le guide, tandis que Genre et Ville pensait être chargée de l'animation et de la coordination du groupe de travail dédié à la rédaction. Par ailleurs, le chargé de mission a regretté le manque de disponibilité l'AMO. Cet exemple pose la question d'un modèle économique viable pour ces structures qui sont fortement sollicitées par les pouvoirs publics, mais qui doivent fonctionner avec peu de moyens tout en proposant une activité d'expertise reconnue.

Faute de mieux, les structures spécialisées conservent un statut associatif afin de garantir une identité militante qui, selon certaines, se trouverait menacée dans le cas où elles opteraient pour un statut professionnel. On peut donc considérer que le statut associatif est une stratégie efficace pour assurer la pérennité et la légitimité de leur structure.

Au moment de l'institutionnalisation de la parité, L. Bereni identifie de « nouvelles actrices institutionnelles qui sont susceptibles de se mobiliser » et constituent de « nouveaux relais » au nom de la cause des femmes (Bereni, 2011, p.451). Or, dans notre cas d'étude, les nouveaux et nouvelles acteur·rices institutionnel·les rejoignent l'espace de l'élaboration des politiques

²²⁵ Le point de vue de Pascale Lapalud à ce sujet n'a pas pu être obtenu.

d'aménagement genrées motivées par leurs propres enjeux sectoriels, le plus souvent déconnectés de la lutte pour la cause des femmes. Ils ne partagent pas une définition unifiée du problème public que posent les inégalités de genre dans l'aménagement, au grand désarroi des spécialistes qui manœuvrent comme elles peuvent au sein de l'arène institutionnelle pour porter les enjeux de la cause des femmes sans se faire évincer des instances de décision.

Conclusion du chapitre

Le *gender mainstreaming* élargit le système d'acteur·rices institutionnel·les en charge de l'élaboration de politiques d'égalité et l'épicentre de l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées se retrouve en dehors de l'espace de la cause des femmes.

Les logiques institutionnelles qui accompagnent le *gender mainstreaming* renforcent la mise au ban du féminisme. Les nouveaux profils administratifs recrutés ne comblent pas le besoin en expertise des institutions en charge de l'égalité femmes-hommes. Ces dernières externalisent alors la compétence, ce qui conduit les organisations féministes à se professionnaliser afin d'exister dans l'arène institutionnelle. Or, ce phénomène de professionnalisation de la militance n'empêche pas le dessaisissement des savoirs féministes par les institutions et, de la même manière, le dessaisissement de la cause des femmes (Cîrstoce, Lacombe, Marteau, 2018, p.12). La question du genre dans l'aménagement devient un « objet frontière » (Star et Griesemer, 1989) à travers lequel « des acteurs[·rices] mus[·es] par des logiques hétérogènes ou conflictuelles peuvent se coordonner lors d'une action collective tout en conservant leurs propres logiques et identités » (Bergeron et al., 2013).

Si l'institutionnalisation de l'égalité femmes-hommes se fait au prix de l'euphémisation, voire de l'évacuation de la cause des femmes, le flou définitionnel entretenu autour des politiques d'aménagement genrées permet l'agrégation d'acteur·rices institutionnel·les nécessaires à leur mise en politique. Nous verrons dans le chapitre suivant que les collectifs qui émergent se constituent autour de l'élaboration de dispositifs d'action publique.

Chapitre 4 : D'une politique d'égalité à une politique d'aménagement : technicisation et dépolitisation

On a vu comment et à travers quels mécanismes les logiques militantes étaient tenues à distance dans les processus de mise en politique du genre dans l'action publique urbaine. Cette dépolitisation des enjeux de genre contribue à rendre l'objet et le projet politique flous. Ce faisant, les politiques d'aménagement genrées s'apparentent très largement à des politiques procédurales dont la déclinaison locale est laissée entre les mains des agent·es institutionnel·les locaux·ales.

Le flou peut constituer un levier pour la diffusion de nouvelles idées dans les politiques publiques. L. Bereni souligne ainsi que « l'adhésion repose [...] sur le caractère flou du sens de la parité » (Bereni, 2007, p.445). En effet, « les 'idées' peuvent être d'autant plus prégnantes qu'elles soutiennent la coexistence d'intérêts et d'interprétations diversifiées qui, en retour, conforte les uns et les autres » (Verdier, 2008, p.109). M. Nonjon et A. Mazeaud, politistes, ont par exemple montré que si la démocratie participative s'est imposée, c'est notamment « parce qu'elle n'a la consistance ni d'un référentiel ni d'un paradigme. Le sens et les modalités de la norme participative sont flous, indéterminés, flottants, et c'est ce qui permet les réappropriations les plus variées contribuant à accélérer sa diffusion » (Mazeaud et Nonjon, 2018, p.14). Le flou sémantique observé sur les enjeux d'égalité femmes-hommes a permis à des acteur·rices politiques et institutionnel·les relevant de l'action publique urbaine de se saisir des enjeux de genre.

Les travaux de sociologie et de science politique s'intéressant aux instruments pour analyser le changement dans les politiques publiques (Hall, 1993 ; Jobert, 1994 ; Lascoumes et Le Galès, 2005) considèrent que « débattre des instruments est un moyen de structurer un espace d'échanges à court terme, de négociations et d'accords, tout en laissant sur la touche les enjeux qui sont les plus problématiques ». (Halpern, Lascoumes et Le Galès, dans Boussaguet, Jacquot, Ravinet, 2019, p.328). L'exemple du groupe de travail lyonnais confirme que c'est en effet l'intérêt porté collégialement à l'élaboration d'un instrument opérationnel à destination des aménageur·ses qui assure la cohésion du groupe, et non le souci de construire une culture commune de l'égalité.

Ce chapitre s'attache à montrer que la focalisation sur l'instrumentation de l'action publique s'inscrit dans une logique de « dépolitisation des problèmes publics » dans la mesure où « les causalités systémiques (...) perdent du sens » (Neveu, 2021). Les dispositifs institutionnels mis en œuvre s'affranchissent des débats idéologiques et questionnent finalement peu les origines structurelles des inégalités.

Il s'agit d'interroger ici plus précisément les raisons qui ont conduit à retenir un instrument ainsi que les effets de ce choix. On considérera que l'instrument est porteur de valeurs et révélateur d'un système explicatif du problème auquel il s'adresse. Les décisions observées relèvent davantage d'ajustements et de décisions marginales, la grille de lecture proposée par l'incrémentalisme semble alors pertinente pour éclairer les processus d'instrumentation de l'action publique en question. Elle permet de rapprocher « le choix des moyens politiques à employer » et « la sélection des objectifs à atteindre » (Jönsson-Leclerc, 2019, p.315) postulant qu'« un ou une responsable de la décision politique dispose de capacités limitées pour analyser un enjeu complexe » (Jönsson-Leclerc, 2019 p.316). Nous verrons en effet que les solutions proposées sont conditionnées non seulement par les logiques institutionnelles décrites au chapitre précédent, mais également par les capacités d'appropriation des acteur·rices engagé·es dans leur élaboration.

Enfin, nous étudierons dans quelle mesure la démarche incrémentale initiée à Lyon peut conduire à des transformations institutionnelles importantes. Nous nous demanderons si, au contraire, les stratégies de légitimation et d'adaptation du problème dans le milieu aménagiste ne dénaturent pas le sujet au point de contribuer à l'évaporation de la lutte pour la cause des femmes.

I. Une stratégie lyonnaise technocratique : dégenrer sans déranger

Dans le cadre de son deuxième plan d'action égalité femmes-hommes, la Ville de Lyon développe une politique d'intégration du genre dans l'aménagement. À la suite des expérimentations initiées en 2012 dans le cadre d'une recherche action conduite par le GRePS sur les discriminations multifactorielles sur trois territoires lyonnais, la Mission Égalité de la Ville de Lyon souhaite entreprendre une démarche collective pour capitaliser et diffuser l'approche de genre dans l'urbanisme. En 2018, avec la coopération de l'Élu à l'Aménagement, un projet d'élaboration d'un guide de bonnes pratiques est lancé. Il s'accompagne d'expérimentations conduites *in situ* dans le but d'alimenter son contenu. Le chargé de mission Égalité femmes-hommes, responsable du projet, fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et constitue un groupe de travail regroupant des aménageur·ses de la Ville et de la Métropole²²⁶.

À la demande de l'Élu à l'Urbanisme et de son cabinet, le guide doit proposer des solutions opérationnelles. À travers l'analyse de cet instrument d'action publique et du système de représentations qu'il incarne, nous verrons que la promotion du genre s'opère dans un souci de « ménager les aménageur·ses ». Le guide s'attache ainsi à formuler des recommandations facilement applicables et qui ne remettent pas en question les pratiques des professionnel·les. Il ne s'agit ni de bouleverser les routines de travail ni de transformer les représentations cognitives des aménageur·ses.

Le groupe de travail lyonnais constitué est hétérogène, aussi bien dans les profils et statuts professionnels de ses membres, que dans leur « rapport ordinaire au genre » (Jacquemart et Albenga, 2015). Sa composition illustre « l'intégration d'autres rationalités, fondées tout à la fois sur d'autres valeurs ou d'autres déterminants de choix et d'action » (Surel, 1997, p.164). Les entretiens conduits avec plusieurs membres à l'issue du travail collectif réalisé pour le guide rendent compte, en particulier, de dissonances cognitives entre les aménageur·ses et les spécialistes. Chaque personne met en avant sa propre vision du sujet, qui résonne avec ses habitudes et ses routines de travail et fait sens parmi un système de croyances personnelles et institutionnelles déjà établi. Il s'agira alors d'éclairer les processus d'« appropriations 'par le

²²⁶ Le système d'acteur·rices lyonnais appartient à « l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées » décrit au chapitre précédent. Les modalités de recrutement y sont également présentées ainsi que la place que chacun·e occupe à l'intérieur du système.

bas' ordinaires » (Jacquemart et Albenga, 2015) – soit l'appropriation (ou non) d'idées féministes par des non-entrepreneur·ses de cause – et leurs effets symboliques et pratiques.

A. Le guide lyonnais : un instrument opérationnel « d'aide à la décision »

Le guide pratique est l'instrument récurrent des politiques d'aménagement genrées. Il permet de compiler un ensemble de « bonnes pratiques », soit « à la fois les règles de l'art et les pratiques exemplaires » (Mazeaud, Nonjon, 2018, p.329). La promotion de bonnes pratiques s'inscrit dans une logique de solutions « clés en main », de recettes, qui conditionnent la « définition de l'espace du pensable et du possible de l'action publique » (Mazeaud, Nonjon, 2018, p.320). La focalisation sur l'établissement et la compilation de bonnes pratiques élimine la dimension politique du problème à résoudre. Cette approche centrée sur l'élaboration de solutions techniques évacue en particulier le questionnement relatif aux origines des inégalités et éclipse le rôle joué par les pratiques professionnelles dans la production de ces inégalités.

a. Du concret, « pas de la philosophie » !

Lorsque Michel le Faou devient élu à l'Urbanisme de la Ville de Lyon, l'élue à l'Égalité femmes-hommes et le chargé de mission Égalité l'informent des travaux initiés sur le sujet du genre et de l'aménagement. Il souhaite alors que la Mission Égalité réalise un guide opérationnel à destination des aménageur·ses :

« Michel le Faou nous a dit : « C'est intéressant. Par contre, je ne veux pas de la philosophie, je veux un guide pratico-pratique ». »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Selon le chargé de mission Égalité femmes-hommes, c'est en grande partie grâce à sa conseillère technique que l'élu à l'Urbanisme a prêté une attention particulière à la question de l'égalité femmes-hommes dans l'aménagement²²⁷.

²²⁷ Peu après le lancement du projet, la conseillère technique de l'élu à l'Urbanisme de la Ville de Lyon quitte ses fonctions au sein du cabinet et laisse le chargé de mission à l'Égalité femmes-hommes seul gestionnaire du projet.

Encadré 15 – Portrait d'une facilitatrice

L'ancienne conseillère technique de l' élu à l'Urbanisme de la Ville de Lyon est ingénieure diplômée de Centrale Paris. Elle complète sa formation en suivant le cycle d'urbanisme de Sciences Po spécialisé dans les métiers de l'aménagement. Elle commence sa carrière professionnelle dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la réalisation d'études urbaines et l'élaboration de plans locaux d'urbanisme. Elle travaille ensuite pendant sept ans pour un bailleur social, la Société d'aménagement et de construction de la ville de Lyon, avant d'intégrer le cabinet de l' élu à l'Urbanisme, Gilles Buna, remplacé en 2014 par Michel le Faou. Avant d'intégrer le projet de la mission Égalité, elle n'avait jamais abordé la question du genre dans l'urbanisme. Son intérêt personnel pour l'égalité femmes-hommes (elle se définit comme « *féministe. Tout ce qui touche à ces questions-là me touche* ») a facilité l'introduction du sujet au sein du cabinet de l' élu à l'Urbanisme. Dès son arrivée à la Ville de Lyon, elle a suivi les travaux conduits par son homologue au cabinet de Thérèse Rabatel et se dit « *sensible à ce qu'elle faisait* », participant aux conférences qu'elle organisait « *parce que j'étais attirée par cette thématique* ». En 2018, elle quitte ses fonctions à la Ville pour rejoindre la CDC Habitat²²⁸ où elle continue d'intégrer le genre à ses thématiques professionnelles.

L'ancienne conseillère technique de l' élu à l'Urbanisme de la Ville de Lyon décrit son rôle comme une « *courroie de transmission entre le politique et les services, [...] pour que les politiques soient appliquées* ». En raison de son intérêt particulier pour l'égalité femmes-hommes, elle a œuvré à l'inscription du sujet dans l'agenda de son élu. Elle explique en entretien que son objectif principal était de « *donner un peu de pragmatisme aux réflexions et démarches déjà engagées par la mission Égalité depuis 2013* » :

« *Ça a été vraiment initié côté Thérèse Rabatel, et c'est plutôt nous qui avons raccroché les wagons avec Michel Le Faou. [...] Je voulais que ça soit très opérationnel parce que je n'avais pas forcément la même approche (que le chargé de mission Égalité). Je suis ingénieure et, parfois, l'aspect « sociologue » me dépasse un peu, parce que je suis très pragmatique, donc si ce n'est pas utile, ça ne sert à rien, j'ai un peu ce travers. Donc, je voulais quelque chose d'hyper pratique.* »

(Entretien avec l'ancienne conseillère technique de l' élu à l'Urbanisme de la Ville de Lyon).

²²⁸ Filiale de la Caisse des Dépôt dans le secteur du logement.

Elle explique au cours de l'entretien qu'elle tenait beaucoup à ce que le projet prenne la forme d'un guide, garantie, selon elle, de passer de la théorie à la pratique :

« Sur les modalités, c'est là où moi je suis intervenue parce que [le chargé de mission Égalité] était toujours dans la théorisation. [...] Et c'est là-dessus où j'ai dû batailler parce que là, pour le coup, c'est dû à la formation des gens de la mission Égalité qui sont effectivement plus sociologues – et ce n'est pas critique, parce que c'est nécessaire – mais voilà, il y avait une forme de théorisation permanente. »

(Entretien avec l'ancienne conseillère technique de l' élu à l'Urbanisme de la Ville de Lyon).

Si elle explique que le choix du format de guide a dû être défendu auprès de la mission Égalité, le matériau empirique récolté ne permet pas de retracer l'existence et les modalités de tensions concernant l'instrumentation du dispositif. En effet, au cours des entretiens, le chargé de mission Égalité femmes-hommes et l'élue à l'Égalité femmes-homme de la Ville de Lyon justifient aisément le choix de ce format, expliquant qu'il s'agit d'un outil technique classique permettant de capitaliser les expériences déjà menées et d'en laisser une trace :

« Le guide, c'est pour qu'il y ait des choses qui restent. Et puis au bout d'un moment, il faut aussi caler les choses. »

(Entretien avec Thérèse Rabatel, élue à l'égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon)

Lors de chaque réunion, le chargé de mission Égalité femmes-hommes rappelle également volontiers les objectifs de la commande en insistant sur la portée opérationnelle qu'il s'agit de donner au guide :

« La commande est qu'il [le guide] soit à vocation très opérationnelle, que ce soit une boîte à outils à destination des professionnels, pas un objet de communication, quelque chose pour que les techniciens puissent piocher dedans au fur et à mesure de leurs besoins. »

(Intervention du chargé de mission Égalité femmes-homme lors d'une réunion du groupe de travail).

Le choix de l'AMO a été largement déterminé par l'injonction à l'opérationnalité portée par le cabinet de Michel le Faou. Il s'agissait de sélectionner une équipe en capacité de produire un document facilement utilisable par les aménageur·ses et des recommandations concrètes. C'est pourquoi le choix s'est porté sur la candidature conjointe de Genre et Ville et de l'Atelier Pop Corn, jugées plus pragmatiques que d'autres. C'est au nom du « pragmatisme » que le GRePS, laboratoire de recherche en psychologie sociale, qui avait pourtant déjà eu l'occasion de travailler sur ce sujet avec la Mission Égalité en 2012, a été écarté :

« Ce que je voulais, c'était du pragmatisme. Il était important d'avoir des gens très opérationnels dans l'équipe. La candidature de Genre et Ville m'intéressait parce qu'ils avaient déjà fait le guide de Paris, je m'étais dit : comme ça, ils sauront qu'il faut aller plus loin et pas nous resservir la même chose. Ils étaient à un stade de réflexion où on pouvait se dire qu'ils pouvaient aller au-delà. Je n'étais pas attirée par les offres de gens qui étaient plus style GRePS par exemple, qui pour moi étaient trop dans une démarche expérimentale et non pragmatique. »

(Entretien avec l'ancienne conseillère technique de l' élu à l'Urbanisme de la Ville de Lyon).

Le guide lyonnais est ainsi pensé comme une prolongation plus opérationnelle du guide parisien, envisagé comme un outil pour découvrir le sujet :

« Paris sort son guide avant d'avoir fait la moindre expérimentation sur le sujet. Je dirais que c'est une grosse note de lecture, le guide de Paris, au final. »

(Entretien avec le chargé de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Encadré 16 – Le guide de la Ville de Paris : un outil réflexif incompris

Le travail de mémoire que j'ai réalisé en 2017 sur le Guide référentiel de la Ville de Paris montre que « la forme du guide et son contenu le placent à la frontière entre outil de sensibilisation et outil opérationnel d'aménagement » (Martinez, 2017, p.57). Cependant, les aménageur·ses lui opposent souvent son manque de réalisme ou son côté « utopique », passant ainsi à côté de la méthodologie réflexive qu'il suggère. Sans inciter explicitement les urbanistes à engager une réflexion approfondie sur leur position située, il introduit pour les entrées thématiques sélectionnées les « questions à se poser ». C'est donc de manière « indirecte » et « ludique » que le guide propose aux aménageur·ses d'adopter une démarche réflexive (Biarrotte, 2021, p.397). Il s'agit en réalité davantage de lever des impensés que de proposer un catalogue de dispositifs urbains.

Afin de dépasser les limites du guide parisien identifiées, le chargé de mission Égalité femmes-hommes s'entoure d'un comité de suivi composé exclusivement de professionnel·les de l'aménagement pour l'accompagner dans la rédaction d'un guide qui résonne avec la culture et les pratiques des aménagistes : un chef de projet de la SERL, un·e représentant·e de chaque mission territoriale sur les trois territoires d'expérimentation, un sociologue de l'Agence d'urbanisme de Lyon, une chargée de mission de la direction maîtrise d'ouvrage urbaine représentant la Métropole, un chargé de mission de la direction prévention situationnelle de la Ville de Lyon.

b. Compiler des « bonnes pratiques », une intention de solutions « clés en main » illusoire

L'élaboration du guide s'accompagne d'expérimentations *in situ* sur trois territoires de la ville. L'appel d'offres propose deux lots couplés : l'accompagnement à la rédaction d'un guide et l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur trois sites d'expérimentation. Ce deuxième lot a pour vocation de « servir à la production du guide » et d'« alimenter des travaux du comité de suivi »²²⁹ :

« Le prestataire [...] devra alimenter des expériences et observations conduites sur le terrain de manière à contribuer à l'élaboration d'un guide. »

(Extrait du marché public, p.7).

Les expérimentations ont donc pour fonction de donner corps aux préconisations formulées dans le guide afin d'en faire un outil le plus opérationnel possible. Les recommandations du guide parisien sont souvent jugées « hors sol » par les professionnel·les de l'aménagement, car elles ne permettent pas facilement « d'appréhender l'urbanisme genré d'un point de vue macro des aménagements »²³⁰. C'est ce que confirme Lucile Biarrotte, experte de l'intégration du genre dans l'urbanisme, qui a réalisé sa thèse sur le « microcosme francilien » (Biarrotte, 2021) :

« Les gens que je vois au service technique de l'urbanisme trouvent ça intéressant quand ils l'ont lu, mais après, ils trouvent ça un peu... En fait, ça ne leur donne pas des solutions toutes faites et ça, ça les embête. »

(Entretien avec Lucile Biarrotte, docteure en géographie).

Les retours d'expérience des trois territoires doivent éclairer sur « ce qui marche » tout en relevant « ce qui ne marche pas » :

« Le guide, je trouve, est très pertinent, et m'intéresse vraiment pour savoir dans telle situation, on a fait ça comme ça, et si ça marche ou pas (rire). Et si ça ne marche pas, quelque part, il ne faut pas voir ça comme un échec, c'est une expérimentation qui n'était pas concluante. Le guide, pour moi, va donner des clés : j'ai tel contexte, j'ai telle problématique, qu'est-ce que je fais ? Qu'est-ce que je peux faire ? »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

Dans cette perspective, les « bonnes pratiques » tirées des expérimentations s'apparentent à la fois à « des informations pour mettre l'expérience des uns au service des autres » et à « des

²²⁹ Extrait du marché public.

²³⁰ Extrait d'entretien réalisé avec le chargé de mission du centre Hubertine Auclert.

modèles à reproduire » (Arab, 2017). Le guide est pensé comme un instrument d'aide à la décision, qui, pour un problème donné, proposerait une ou plusieurs solutions. Cette approche considère le modèle urbain comme facilement transférable et se heurte à la critique de la singularité des contextes urbains, critique partagée par les spécialistes du genre dans l'urbanisme. Si l'exemplification est souvent utilisée par les expertes pour légitimer le sujet et appuyer leurs démonstrations, ces dernières ne proposent jamais de « solutions-types ». Pour Pascale Lapalud notamment, « *la dimension réflexive est centrale* » et sa démarche s'inscrit dans une logique qualitative des espaces et de leurs modes de production. Ses précédentes expériences professionnelles lui ont appris que :

« Quand on va dans le détail, chaque quartier a son histoire. Il y a des situations de démolition-reconstruction très différentes et il y a des populations très différentes. Il y a des énergies différentes. Donc, on ne peut pas parler justement d'un « modèle », on n'est pas en train de créer un guide de pratiques qui va faire les bonnes solutions, qu'on va prendre et qu'on va appliquer de façon idiote. »

(Extrait d'entretien avec Pascale Lapalud, dans Biarrotte, 2021, p.401).

Les spécialistes s'accordent pour dire qu'« aucune solution pour diminuer les inégalités de genre ne peut être délivrée « clef en main » et fonctionner dans toutes les situations » (Biarrotte, 2021, p.400).

La quête d'opérationnalité de la démarche lyonnaise rencontre finalement le même écueil que l'instrumentation de la démocratie participative : « Nombre de dispositifs participatifs et de techniques d'animation sont des outils en circulation, n'imposant pas de sens politique, mais adaptables aux intentions variables de leurs acquéreurs. » (Gourgues, 2018, p.25). Outil technique limité par un manque de transférabilité, le guide s'apparente également à un instrument dépolitisé. Le recours aux bonnes pratiques évacue la dimension éminemment politique de ce qui produit les inégalités de genre dans l'espace public et risque d'aboutir à « des dispositifs [qui] sont entrés dans une forme d'esthétique d'eux-mêmes : ils semblent souvent exister pour exister » (Gourgues, 2011).

c. Formuler des préconisations compatibles avec les routines des aménageur·ses

Il s'agit donc d'élaborer un outil pratique et facilement utilisable par les aménageur·ses. Outre l'impératif d'opérationnalité des préconisations, celles-ci doivent de la sorte être compatibles avec les pratiques professionnelles déjà existantes :

« L'ambition à travers ce projet, est d'amener les aménageur-es à traiter plus attentivement une pluralité d'usages, dont certains socialement dévolus aux femmes, tout en étant vigilant à ne pas produire une approche qui vienne en contradiction aux normes qui s'imposent (PMR²³¹, prévention situationnelle...) et aux préoccupations et contraintes propres à chaque projet. »

(Extrait du marché public, p.6).

Le guide doit composer avec les normes et pratiques déjà existantes, le rôle de ces pratiques dans la production des inégalités échappant à tout questionnement. Pour entrer en résonance avec la culture professionnelle des aménageur-ses, la structure du guide reprendra donc finalement les différentes étapes d'un projet d'aménagement. Chaque partie correspond à une phase du projet urbain : études préalables, programmation, conception, évaluation.

« Il s'agit de réaliser un document d'aide à la décision. Le guide doit être opérationnel, donc on ne doit pas se perdre dedans quand on veut trouver une solution ou une piste de réponse. Je propose deux entrées possibles : soit une entrée thématique, soit une entrée par temporalité du projet et typologie d'espace. »

(Intervention du chargé de mission Égalité, notes personnelles, réunion de comité de suivi).

Finalement, l'ambition du projet lyonnais est d'intégrer des dispositifs favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des pratiques traditionnelles. À l'inverse de la situation parisienne (cf. encadré 17), le genre ne doit ni introduire une nouvelle grille de lecture des projets d'aménagement ni apparaître comme une contrainte supplémentaire. Ce positionnement est partagé par les aménageur-ses qui rejoignent le groupe de travail lyonnais. Ils et elles seront particulièrement attentif·ves à ce que les préconisations n'alourdissent pas la charge de travail des aménageur-ses :

« J'attends vraiment qu'on puisse produire un guide véritablement opérationnel, qui soit simple et facilement déclinable dans les opérations, sans que ça rajoute des contraintes supplémentaires, ni en termes de temps à passer sur cette réflexion-là, ni en termes financiers, c'est-à-dire que ça ne nécessite pas d'avoir à mobiliser des bureaux d'études spécialisés. »

(Entretien avec la cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon).

²³¹ Personnes à mobilité réduite

Encadré 17 – À Paris, une intégration au forceps du genre dans les projets urbains

À la suite de l'élaboration du guide référentiel, la Ville de Paris intègre un critère « genre » obligatoire dans le projet de réaménagement de sept places parisiennes. Il s'agit du projet « Réinventons nos Places » qui s'est déroulé de 2014 à 2019. Cette dynamique a été rendue possible grâce au travail conjoint de la chargée de mission au SEII et du responsable de la mission préfiguration, aménagement, valorisation et expérimentation de l'espace public (mission PAVEX) en charge du projet « 7 places ». Ce dernier fait entrer Chris Blache, spécialiste de l'intégration du genre dans l'aménagement et co-fondatrice de la plateforme de recherche-action Genre et Ville, dans le conseil d'expert·es qui travaillaient sur le projet « 7 places », dès son lancement²³². Il fait ensuite du genre un critère contraignant de l'appel d'offres pour des collectifs de maîtrise d'œuvre externes en y intégrant une ligne budgétaire spécifique afin qu' *« on oblige les maîtres d'œuvre à vraiment prendre en compte le genre, leur dire que ce n'est pas juste une proposition, et le seul moyen, c'est : si vous n'avez pas fait ça, vous n'êtes pas payés »*²³³.

La mission PAVEX promeut également une approche novatrice de l'espace public et de l'aménagement qui s'accompagne d'une approche qualifiée de citoyenne basée sur la co-construction et la co-conception. Son chef de mission est d'ailleurs l'un des premiers à développer, à la mairie de Paris, « l'urbanisme tactique » (Biarrotte, 2021, p. 266 ; Martinez, 2017)²³⁴, basé sur de l'expérimentation et de la préfiguration. Il s'agit de « tester » des aménagements afin d'analyser comment la population va s'approprier le changement et de « regarder si ça fonctionne »²³⁵. Le projet « 7 places » « est choisi politiquement comme le lieu de l'évolution des pratiques professionnelles » (Delarc 2018, p.22). En effet, « un des objectifs majeurs est de faire évoluer les « savoir-faire » et manières de faire des équipes internes, de façon expérimentale, progressive, itérative, et d'intégrer de nouvelles thématiques dans leurs manières de concevoir les espaces » (Biarrotte, 2021, p.266). C'est dans cet esprit d'expérimentation que l'intégration du genre dans le projet « 7 places » fait sens pour le responsable de la mission PAVEX.

²³² cf. note de bas de page n°217 p.142.

²³³ Entretien avec le responsable de la mission PAVEX.

²³⁴ « L'urbanisme tactique, transitoire ou temporaire est une forme hybride de production des espaces urbains à petit budget, entre modalités classiques et démarches citoyennes et participatives, s'appuyant sur l'expérimentation locale de court terme, le bricolage, la récupération, pour tester concrètement configurations spatiales et usages alternatifs » (Biarrotte, 2021, p.266).

²³⁵ Entretien avec le responsable de la mission PAVEX.

Enfin, c'est à travers une approche renouvelée de l'aménagement que le genre est imposé dans l'action publique urbaine parisienne. Son intégration reste partielle et pour l'instant limitée au projet « 7 places ». Les retours d'expérience permettent néanmoins d'établir que c'est davantage la présence de spécialistes du genre dans les équipes projet que le critère budgétaire contraignant qui favorise la prise en compte du genre (Martinez, 2017 ; Biarrotte, 2021).

En se saisissant du sujet, les acteur·rices de l'action publique urbaine lyonnaise en font un objet technocratique. La volonté de décliner l'intégration du genre dans l'aménagement de manière purement opérationnelle agit comme un « rideau de fumée » (Halpern, Lascoumes et Le Galès, 2019, p.329) évacuant les causes structurelles des inégalités de genre dans l'espace public.

B. La démarche réflexive, un angle mort du groupe de travail : un apprentissage collectif contraint

La conception de l'égalité femmes-hommes a été façonnée en amont du groupe de travail par un système de croyances personnelles et institutionnelles déjà établi. Ce constat renvoie aux travaux sur la circulation et la réception des idées. Alban Jacquemart et Viviane Albenga, sociologues, empruntent au sociologue et historien Roger Chartier le concept d'« appropriation » pour interroger les processus de circulation des idées féministes. Selon ces auteur·rices, « lorsque des individus s'approprient des idées auxquelles ils sont confrontés, c'est toujours au prix d'un travail de sélection et de reformulation de ces idées » (Jacquemart, Albenga, 2015).

Le travail autour du guide, animé par les spécialistes, n'a pas été le lieu d'un « apprentissage collectif » – entendu comme un « processus à travers lequel un ensemble d'acteurs, partie prenante d'un système d'actions, apprennent [...] de nouveaux modèles de jeu » (Crozier, Friedberg, 1977, p.342). Or, « l'aménagement du territoire est une pratique, qui se fonde sur une appropriation de notions et de méthodes empruntées à des disciplines très diverses » (Desjardins, 2021, p.3). En filant la métaphore de « l'infusion », Lucile Biarrotte décrit les conditions de possibilité de propagation des approches genrées de l'urbanisme au sein de la culture et des pratiques urbanistiques de la municipalité parisienne (Biarrotte, 2021). À la lumière de ses conclusions, nous verrons pourquoi la pensée féministe portée par les spécialistes ne s'est pas diffusée au sein du groupe de travail lyonnais.

a. Une faible acculturation des « corps étrangers » aux enjeux de genre

La plupart des membres du groupe de travail lyonnais déclarent n'être « pas féministes », tout en reconnaissant ne pas être foncièrement hostiles à l'égalité femmes-hommes. Les processus d'appropriation des idées féministes à l'œuvre nous éclairent sur leurs réticences vis-à-vis de ce « label » (Albenga, Jacquemart, 2015, p.14).

Rappelons tout d'abord que les conditions d'appropriation sont dépendantes des trajectoires sociales des individus. Toutes et tous issus·es du secteur de l'aménagement, les membres du groupe de travail ont des profils professionnels et des cœurs de métiers différents. Dans aucune des formations qu'ils et elles ont suivies jamais la question du genre n'a été abordée²³⁶. La culture urbanistique est en effet restée longtemps hermétique aux analyses féministes de l'espace et de sa production (Biarrotte, 2021). La cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon a, par exemple, une formation de géographe complétée par un diplôme d'études supérieures spécialisées en urbanisme obtenu à Sciences Po, au début des années 1980, au moment où les lois de décentralisation offraient de nouvelles possibilités professionnelles dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la conduite de politiques publiques auprès des collectivités territoriales. Les enjeux de genre n'ont jamais été discutés au cours de sa formation. Pas plus que pour le chef de projet de la SERL qui s'oriente vers l'urbanisme au début des années 2000 en intégrant l'Institut d'urbanisme de Lyon après des études en génie civil à l'IUT, ou pour l'ingénieur sécurité et prévention situationnelle de la direction sécurité prévention qui a suivi une formation dans les travaux publics et le bâtiment.

Par ailleurs, leurs trajectoires sociales les placent dans des contextes peu « favorables aux idées féministes » (Jacquemart, Albenga, 2015, p.14). Ils n'ont pas fait partie d'associations militant pour les droits des femmes, par exemple, et les échanges témoignent d'une absence de culture féministe. Ce n'est donc pas par désir d'intégrer des convictions féministes personnelles à leurs pratiques professionnelles que les agent·es du groupe de travail arrivent sur le sujet du genre dans l'aménagement²³⁷. Seul le chef de projet de la SERL fait état d'une proximité sociale avec un « autrui significatif » (Jacquemart, Albenga, 2015, p.16), soit une ou plusieurs personnes

²³⁶ À l'exception du sociologue de l'Agence d'urbanisme de Lyon, qui prend connaissance de ce concept au cours de sa thèse sur les pratiques sociales des laveries parisiennes.

²³⁷ Comme cela peut être le cas pour des spécialistes décrites par Lucile Biarrotte (2021).

« supports d'identification aux idées féministes socialement légitimes » – en l'occurrence une chercheuse en psychologie sociale spécialiste des enjeux de genre dans l'espace urbain. En raison de ses relations sociales, et de la fréquentation de chercheuses qui travaillent sur la question du genre, il parvient à déconstruire, en partie, ses représentations et à prendre conscience des enjeux des rapports sociaux de sexe et de genre à l'œuvre dans la production d'espaces urbains :

« À l'occasion de l'anniversaire d'un ami, je rencontre Elise Vinet, et on discute : « Tu fais quoi ? » Elle est chercheuse et moi, je suis urbaniste de formation, j'ai fait l'Institut d'urbanisme de Lyon. « Chercheuse », « d'accord, ok », « enfin, en psycho-socio » « et ton domaine d'études, c'est ? » « Le genre et l'espace public ». Là, j'ai vraiment bloqué, en disant : « Ok, le genre, je vois, l'espace public, je vois, genre et espace public, je ne comprends pas, tu me parles de quoi ? » Et voilà, de fil en aiguille, à force de se voir, de discuter, de se rencontrer, ça m'a fait prendre conscience de ces problématiques-là. »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

Son acculturation au sujet reste limitée à ses échanges interpersonnels avec Elise Vinet²³⁸ : « *Je ne me suis pas amusé à lire ses études [...] Par contre, on en parle beaucoup quand on se voit* »²³⁹.

Les autres acteur·rices sont sensibilisé·es aux enjeux de genre au cours de leurs missions professionnelles. C'est par exemple à l'occasion de l'étude sur les discriminations multifactorielles, commandée par la Ville de Lyon en 2012, que la cheffe de projet représentant la Métropole et la chargée de mission représentant le territoire d'expérimentation La Duchère, découvrent le sujet. L'agent de la direction sécurité prévention en entend parler en se renseignant sur l'approche anglo-saxonne en matière de prévention situationnelle. Il apprend alors que le Canada traite cette dimension à travers l'égalité femmes-hommes et découvre l'existence, au début des années 2000, du guide « Pour un environnement urbain sécuritaire » rédigé par le programme « Femmes et ville » de la Ville de Montréal en 2002. Leurs connaissances sur le sujet restent toutefois limitées aux informations qu'ils et elles ont reçues au cours d'expériences professionnelles. Ils et elles ne se sont pas intéressé·es aux travaux universitaires sur le sujet.

²³⁸ Chercheuse en psychologie sociale au sein GREPS, en charge de l'enquête sur les discriminations multifactorielles conduites pour la Ville de Lyon en 2012-2013.

²³⁹ Entretien avec le chef de projet de la SERL.

Quels que soient les facteurs de diffusion, des ajustements s'opèrent lorsque le public perçoit les perspectives et la réflexion relatives aux rapports de genre. En effet, l'appropriation aux idées féministes revêt un « caractère socialement situé » (Jacquemart et Albenga, 2015, p.13). Les individus expriment leur rapport au féminisme en réaction à leur position sociale et leur expérience vécue. C'est « *en tant qu'homme* » que le chef de projet de la SERL reçoit et traite les informations féministes qui lui parviennent :

« Je suis un père avant tout, la charge mentale à la maison c'est moi qui l'avais... et j'assumais la plupart des tâches genrées. On était un couple inversé. Mon ex-femme ne faisait que travailler, elle ne s'occupait de rien, et moi, je m'occupais de tout à la maison : j'emmenais les filles à l'école, j'allais faire les courses, je gérais le ménage, voilà [rire]. »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

La dénonciation féministe de la charge mentale incombant très largement aux femmes, mise en images par l'illustratrice Emma sous forme de planches de bande dessinée à destination du grand public et diffusées sur les réseaux sociaux depuis 2017, l'a, par exemple, profondément heurté :

« Je n'aime pas sa BD parce que je la trouve trop généraliste, elle aurait pu trouver des mots, des propos autrement. [...] Ses conclusions étaient toujours bien, pertinentes, intéressantes, mais la manière de mettre en exergue le truc m'a dérangé en tant qu'homme. »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

L'agent de la direction sécurité prévention renvoie le terme « féminisme » aux luttes des années 1970, et cela le « fait un peu sourire » :

« Ça me donne un petit sourire parce que « féministe », ça fait penser aux années 70, en France. C'était nécessaire, bien sûr, le droit de vote, etc. [...] Je ne suis pas contre, mais tout à fait naturellement, sans y accoler des trucs pas possibles²⁴⁰ comme on fait maintenant en France. »

(Entretien avec l'ingénieur sécurité et prévention situationnelle de la direction Sécurité prévention de la Ville de Lyon).

Le chargé de mission cadre de vie de la mission Quartiers anciens découvre les idées féministes en participant au groupe de travail et en même temps que le sujet de l'intégration du genre dans l'aménagement. Très attaché à la pratique du football, c'est en se référant aux critiques

²⁴⁰ Il fait notamment référence à l'écriture inclusive.

formulées par les expert·es au sujet de l'occupation exclusivement masculine des terrains de sport qu'il expose sa vision du féminisme :

« Pour moi, le féminisme, il est plutôt dans la parité et pas dans l'égalité. C'est-à-dire que si on a cinq terrains de foot, il faudrait avoir cinq terrains ou cinq autres aménagements pour les femmes. J'ai beaucoup entendu ça sur le football, sur le fait qu'il faudrait à la limite arrêter de faire des terrains de football, tout simplement parce que, de toute façon, ça ne sera que pour des garçons et ça ne va pas aider à équilibrer les choses. Moi, c'est comme ça que je le vois, le féminisme, c'est dans ce sens. Plutôt que de dire : l'idée, c'est qu'en fait les femmes puissent trouver leur place dans un terrain de foot. »

(Entretien avec le chargé de mission cadre de vie de la mission Quartiers anciens).

En prenant en compte la « diversité des modalités d'incorporations idéologiques et pratiques des idées féministes » il est possible de dépasser la « simple division féministe/non féministe ». Les agent·es rencontré·es adoptent le positionnement « je ne suis pas féministe mais... » qui correspond à une « appropriation négociée » (Jacquemart, Albenga, 2015, p.16) des idées féministes qui instaure « une distance avec les promoteurs et les promotrices des idées féministes, sans pour autant que le contenu des idées soit particulièrement contesté » (Jacquemart, Albenga, 2015, p.16). Le chef de projet de la SERL ne peut pas, d'après lui, se considérer comme féministe parce qu'il est un homme : « *je trouve que ça ne colle pas* ». S'il adhère de manière générale aux idées féministes, il insiste sur le fait que la lutte se joue dans une « *discussion qui doit se faire à deux* » – ce qu'il ne perçoit pas dans un « *certain féminisme* » véhiculé par les médias et qu'il juge « anti-hommes » :

« Aujourd'hui, si on veut refaire la société, retrouver un équilibre hommes-femmes, il n'y a pas que les femmes qui ont leur mot à dire, c'est vraiment une discussion qui doit se faire à deux, enfin à deux genres. [...] J'ai beaucoup de mal avec un certain féminisme extrémiste. »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

La cheffe de projet de la Métropole est l'agente qui se rapproche le plus d'une « appropriation revendiquée »²⁴¹ aux idées féministes. Cependant, elle semble ne pas disposer de « ressources sociales lui permettant de défendre une définition concurrente de celle qui est majoritaire et généralement stigmatisée dans son espace social d'inscription » (Jacquemart, Albenga, 2015, p.16). Ainsi, elle se déclare féministe en entretien, mais elle précise qu'elle se « *garde bien de mettre ça en exergue* » dans la sphère professionnelle :

²⁴¹ « L'appropriation revendiquée renvoie aux enquêté·e·s qui se reconnaissent dans la labellisation féministe et dans les idées politiques qui lui sont associées. » (Jacquemart et Albenga, 2015, p.16).

« Ce n'est pas revendiqué, pas affiché. Et je dirais même que je me garde bien de le faire parce que j'ai le sentiment que quand on met en exergue ce type de questionnement et de problématique, il y a encore une majorité de personnes – et pas seulement des hommes – qui ne voit pas où est le problème. Pour eux, c'est un non-problème, c'est un non-questionnement, ça n'existe pas, il y a une égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans la vie. Il y avait des inégalités il y a trente ans, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. On a beau continuer à nous dire que les femmes sont moins payées que les hommes, que les femmes continuent à porter les tâches ménagères et familiales à 70 %, et les hommes à 30 %, que ce sont les femmes qui assument la charge psychologique des questions familiales, etc., il y a encore plein de gens, y compris les femmes, qui vous disent : « Non, mais tout ça, ce n'est plus vrai. Donc moi, je me garde bien de mettre ça en exergue. »

(Entretien avec la cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon).

S'ils et elles ne revendiquent pas le label « féministe » l'ensemble des agent·es interrogé·es se prononcent en faveur du principe d'« égalité entre les femmes et les hommes » qu'ils et elles déclinent à travers différents principes. Le chef de projet de la SERL a toujours été « sensible » à l'égalité femmes-hommes et pour lui, « *hommes et femmes, c'est la même chose* » :

« On est pareils. Pourquoi ferait-on des différences ? [...] Je suis humaniste. On est des êtres humains, point. De sexe différent, mais après, le contexte biologique ne représente pas. »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

L'ingénieur sécurité et prévention situationnelle de la direction Sécurité Prévention « *fait encore la différence* » et pour lui :

« Le mot, c'est « respect », c'est tout, de l'être humain quel qu'il soit, c'est tout, et ça me suffit. Ça veut dire, bien sûr, que les gens sont égaux. Si on va plus loin, on a des droits, on a des devoirs... il faut respecter les uns et les autres, et puis ça devrait suffire. »

(Entretien avec l'ingénieur sécurité et prévention situationnelle de la direction Sécurité prévention de la Ville de Lyon).

De manière générale, on retiendra que l'appropriation des idées féministes par les agent·es du groupe de travail reste sélective et limitée, et traduit davantage une distance vis-à-vis de la culture féministe qu'une adhésion aux idées.

b. Une « infusion »²⁴² limitée des approches genrées de l'urbanisme au sein du groupe de travail

Lors de la première réunion du groupe de travail, une présentation du sujet et de ses enjeux a été effectuée par la co-fondatrice de Genre et Ville, experte de l'intégration du genre à l'aménagement du territoire et AMO du projet de guide. Elle souligne, dans le compte rendu qu'elle a rédigé, la nécessité de s'attarder sur la sémantique et d'inclure des définitions – genre, intersectionnalité, essentialisme... Cette réunion est une tentative pour élaborer un langage commun²⁴³.

Les spécialistes ont en un sens tenté de jouer un rôle de « catalyseurs » de l'appropriation des théories féministes appliquées à l'urbanisme au sein du groupe de travail.

« Ces trois quarts d'heure qu'on a passés à la première réunion du guide, on n'a pas expliqué ce qu'est la domination masculine, comment ça fonctionne. Normalement, si j'avais pu, on aurait commencé par faire, non pas la première séance comme on l'a faite, mais on aurait vraiment utilisé une ou deux séances à sensibiliser et à creuser, et à démonter toutes ces idées reçues sur lesquelles on revient en permanence. »

(Extrait d'entretien avec la co-fondatrice de Genre et Ville, cité dans le mémoire d'Agathe le Bourhis).

Le travail d'apprentissage réalisé n'a cependant pas permis aux aménageur·ses d'inscrire durablement les idées féministes dans leurs systèmes de représentations. Il s'agissait en premier lieu de leur fournir un certain nombre de définitions relevant des domaines du genre et de l'égalité. Or, un certain nombre de termes, comme le concept d'« intersectionnalité », par exemple, ont continué de poser des difficultés à certain·es membres du groupe :

« [L'intersectionnalité], je ne sais même pas ce que c'est que ce terme. Je ne saurais pas le dire ou le répéter... »

(Chargée de mission Mermoz, notes personnelles, deuxième réunion du comité de suivi).

Les tentatives de Genre et Ville pour discuter du sens à donner aux mots employés n'ont pas abouti. Lors de la deuxième réunion, la co-fondatrice de Genre et Ville remet en question

²⁴² L'*infusion* renvoie à l'action de « verser dans, de faire pénétrer », ce concept est utilisé par Lucile Biarrotte pour décrypter le phénomène de propagation des approches genrées de l'urbanisme à l'échelle méso (des organisations) et micro (des individus). Elle attribue aux expertes un rôle de « catalyseur », c'est-à-dire d'agentes améliorant la performance de la propagation (Biarrotte, 2020).

²⁴³ Agathe Le Bourhis rend compte dans son mémoire de fin d'étude portant sur le guide de la Ville de Lyon de la difficile sensibilisation des membres du groupe par les AMO lors des réunions du comité de suivi.

l'expression « ville inclusive » utilisée par les membres du groupe et propose celui de « ville incluante ». Elle s'appuie notamment sur un article scientifique de Garance Clément, sociologue, et François Valegeas, maître de conférences en urbanisme, qu'elle enverra par la suite à l'ensemble des membres et qui précise que l'utilisation de « ville inclusive » vient du terrain, des praticiens, mais ne désigne pas une entité scientifiquement établie. Elle indique que l'expression « ville incluante » lui paraît davantage pertinente pour désigner une ville qui « n'exclue pas » un certain public. Cette question ne sera pas davantage explorée et le terme « ville incluante » ne sera jamais repris par les acteur·rices au cours des entretiens.

Le titre à donner au projet a également fait l'objet de discussions. Les membres du groupe ont insisté pour que le terme « égalité femmes-hommes » apparaisse :

« Si on est passés d'un projet qui, à la base, s'appelle « Genre et Urbanisme », à un projet qui s'appelle plutôt « Ville inclusive », c'est justement dans l'ambition d'être un peu plus général. Mais bon, le comité de suivi est revenu un peu là-dessus, en se disant « mais déjà, travaillons sur l'égalité femmes-hommes, travaillons là-dessus. »

(Entretien avec le chargé de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon, réalisé par Agathe Le Bourhis).

Il est à noter par ailleurs que les aménageur·ses ne se sont pas entendu·es collectivement sur les principes sous-tendus par l'expression « égalité femmes-hommes » qui n'a fait l'objet d'aucune discussion. Cet impensé persiste tout au long des réunions. Alors que les échanges laissent transparaître des représentations divergentes résultant d'appropriations personnelles²⁴⁴, certaines prises de parole - au cours de la troisième réunion notamment - s'apparentent davantage à une juxtaposition de points de vue qu'à un débat idéologique :

« – Agent de la direction sécurité prévention : On pourrait dire "qu'est-ce qu'on fait pour faire plaisir aux femmes ?" et là, on énonce les choses.

- Représentante de Mermoz : On a parlé développement durable, sécurité, participation, ça cible des « personnes vulnérables ». Nous, ce sont les femmes. Ce sont les mêmes sujets pour public « femmes » [...] Ce n'est pas une question de minorité, c'est une question de vulnérabilité. On porte un focus sur ces sujets, sur ce public.

- Chargée de mission égalité femmes-hommes : Lorsqu'on fait quelque chose qui profite à un groupe, c'est un truc qui profite à tous. Même si la « vulnérabilité » ça m'embête de prendre ça pour parler des femmes, mais bon... »

(Extrait des notes personnelles de la troisième réunion du comité de suivi).

²⁴⁴ cf. partie I.B.a de ce chapitre.

Le phénomène d'appropriation n'a donc pas eu de véritable pouvoir agissant sur l'acculturation des aménageur·ses. L. Biarrotte souligne l'importance du facteur temps : l'infusion a besoin de « temps long » (Biarrotte, 2020). Or, la temporalité du guide était trop contrainte pour à la fois permettre aux spécialistes d'introduire convenablement les concepts féministes et laisser aux aménageur·ses la possibilité de les incorporer à leur grille de lecture.

c. Une vision dépolitisée du rôle de l'aménageur : restriction du problème aux usages de l'espace

Les aménageur·ses du groupe de travail considèrent par ailleurs les inégalités de genre dans l'espace public comme une « question sociale qui déborde la question urbaine » (Stébé, Marchal, 2016) :

« Ça [l'égalité femmes-hommes] ne peut pas passer que par des dispositions d'aménagement pures et dures, ça passe par tout un accompagnement économique, social, culturel. C'est redonner de la place aux femmes, et une place qui ne tourne pas uniquement autour de la question de la famille, de la question des enfants, de la question du soin, mais de toutes sortes d'autres questions. »
(Entretien avec la cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon).

Il s'agirait moins d'un problème d'urbanisme que d'un problème social ne pouvant être réglé que par « *une impulsion venant du social, du politique, de l'humain* »²⁴⁵. Autant de dimensions que le chef de projet de la SERL dissocie de sa pratique professionnelle qu'il décrit ainsi : « *faire de la route, faire des trottoirs, faire de l'espace public* ». Lucile Biarrotte remarque à cet égard qu'« une des grandes difficultés à intégrer l'approche genrée dans l'urbanisme réside dans le blocage qu'ont les urbanistes à penser leur pratique comme étant autant sociale que spatiale » (Biarrotte, 2021, p.436). L'absence de vision réflexive empêche la prise de conscience de leurs propres biais et la déconstruction de leurs pratiques.

Les travaux universitaires analysant l'espace public sous le prisme du genre établissent que « la ville n'est pas une production neutre et homogène, elle est le reflet des constructions sociales, culturelles, politiques et économiques de femmes et d'hommes » (Louargant, 2017, p.217). Ainsi, « l'espace public est à la fois miroir des inégalités sociales et agissant sur celles-ci. Miroir, car dans l'espace public s'ancrent historiquement et s'actualisent des conceptions inégalitaires des rôles des femmes et des hommes dans la société. Agissant, car l'espace et ce

²⁴⁵ Entretien avec le chef de projet de la SERL.

qu'il propose influencent nos perceptions et nos comportements. » (Vinet, et al., 2013). Or, ces approches constructivistes de l'espace public et du genre ont peu imprégné la culture des membres du groupe de travail, non spécialistes des enjeux de genre.

Deux systèmes de représentations se confrontent en la matière : une vision sociologique de la ville produite par les universitaires et portée par les expertes et une vision technocratique (Lefebvre, 1974) partagée par les professionnel·les de l'aménagement :

« [la cheffe de projet de la Métropole] *et moi, on a un côté concret, on le fait, l'espace public. Quand on est sociologue, on réfléchit beaucoup, on conceptualise, mais du coup, la mise en pratique...* »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

Le chef de projet de la SERL considère la ville comme une matière « *inerte* » :

« *Il faut revenir sur du plus basique : l'espace public c'est un trottoir, c'est un bout d'enrobé, c'est du granit, c'est un dessin, des végétaux, c'est un banc, enfin, c'est du mobilier, plein de choses, mais ce n'est que ça. [...] Quand on parle de la ville, quand on parle de l'espace public, je parle de l'inerte.* »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

Alors qu'il distingue « *la ville physique, matérielle [de] la ville comme association de personnes ou communauté d'êtres humains* »²⁴⁶, la cofondatrice de Genre et Ville, spécialiste au sein du groupe de travail, attribue, elle, à l'espace public un rôle social indissociable de « l'espace physique » :

« *Dans son rapport sur l'égalité des territoires, remis il y a quelques années, Eloi Laurent [économiste français] définit le territoire comme : « un espace physique » et moi j'ajoute : « c'est aussi un espace social sur lequel s'appliquent des politiques. » Et sans politique, il n'y a pas de territoire. Donc forcément, tout ce qui s'y passe est politique.* »

(Entretien avec la cofondatrice de Genre et ville, réalisé par Agathe Le Bourhis).

Les spécialistes attribuent à la ville un rôle social de production et de reproduction des rapports sociaux tandis que l'aménageur de la SERL considère l'espace public comme un « *lieu d'accueil* » des changements sociétaux :

²⁴⁶Entretien avec le chef de projet de la SERL

« L'espace public, quelque part, c'est une résultante, ça doit pouvoir accueillir, c'est un lieu d'accueil... ça ne peut pas créer de dynamisme, ça ne peut pas créer de révolution. Pour moi, ça accompagne les problématiques environnementales, par exemple. Via l'espace public, on accompagne, mais ce n'est pas un moteur. »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

C'est donc avec une approche techniciste de l'espace, et peu déconstruite du genre, que les acteur·rices déterminent leurs marges de manœuvre pour réduire, en tant que professionnel·les, les inégalités constatées dans l'espace public. Pour la plupart d'entre elles·eux, le principe de leur action consiste à assurer et renforcer l'accessibilité de l'espace :

« L'objectif, c'est de permettre aux femmes, à tous les âges de leur vie, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte – et un âge adulte avancé – de pouvoir se sentir chez elles ; enfin, en tout cas, pas rejetées de certains lieux de l'espace public, de pouvoir pratiquer cet espace public comme les hommes sans qu'il y ait un regard qui soit posé sur elles, qui leur fasse comprendre qu'elles n'y ont pas leur place. »

(Entretien avec la cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon).

« Pour moi, l'idée c'est d'arriver à un espace sur lequel on peut circuler, qu'on peut occuper et où, surtout, les différents occupants, qu'ils soient des habitants du quartier ou de simples passants, peuvent interagir. C'est un espace qui favorise les liens sociaux. »

(Entretien avec le chargé de mission cadre de vie de la mission Quartiers anciens).

Le sociologue de l'Agence d'urbanisme résume les enjeux du travail d'aménageur·se :

« Notre souci, c'est de faire une ville qui fonctionne bien à tous ses niveaux, une ville juste mais au sens de l'accès aux services de la ville. »

(Entretien avec le sociologue de l'Agence d'urbanisme de Lyon).

Il s'agit donc pour elles et eux de produire un espace où *« femmes et hommes se sentent bien, qui soit fait pour les deux »*²⁴⁷. Les dysfonctionnements relèvent, selon elles et eux, de mésusages de l'espace public par les différentes catégories d'usagers. Le chargé de mission cadre de vie de la mission Quartiers anciens fait par exemple mention de « conflits d'usage » sur les territoires dont il s'occupe, et ce, en raison d'une monopolisation masculine des espaces. Le chef de projet de la SERL identifie quant à lui une dissension entre « un fantasme de l'usage » imaginé par l'aménageur et « la réalité concrète derrière ». Ils n'envisagent jamais leurs pratiques professionnelles, leurs savoir-faire classiques, les modes de production de la ville comme responsables de la production d'inégalités dans l'espace public. Et c'est par

²⁴⁷ Entretien avec la cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon.

l'entrée des usages qu'ils sont prêts à ajuster leurs pratiques. C'est d'ailleurs l'orientation retenue pour le projet du guide et formulée dans l'appel à marché public :

« L'ambition à travers ce projet est d'amener les aménageur-es à traiter plus attentivement une pluralité d'usages, dont certains socialement dévolus aux femmes. »
(Extrait du marché public).

La démarche centrée sur l'intégration des femmes dans les espaces publics correspond au premier type de planification urbaine genrée identifié par Sandra Huning²⁴⁸ : « la planification urbaine ciblée sur certains groupes » (Huning, 2013). Cette stratégie « rejoint celles se focalisant sur l'expérience féminine, distingue les hommes des femmes et a pour objectif leur égale représentation dans le processus de planification » (Huning, 2013, p.4). La sociologue en souligne la dimension essentialiste – les catégories cibles étant déterminées sans questionner les constructions sociales dont elles sont issues – et pointe l'abstraction des relations de pouvoir qui régissent les usages concurrents de l'espace. Cette approche reste également aveugle à une démarche réflexive des aménageur·ses puisqu'elle ne questionne pas les mécanismes et processus par lesquels « l'urbanisme contribue à la reproduction de ces catégories, mais aussi à leur déstabilisation » (Huning, 2013, p.5).

Les aménageur·ses qui ont été associé·es au groupe de travail connaissent peu, voire ne connaissent pas, les travaux universitaires consacrés à la dimension genrée de la ville et de l'aménagement urbain. Le genre n'a encore que très peu pénétré les milieux de l'urbanisme et la culture des professionnel·les de l'aménagement (Biarrotte, 2021). De manière générale, les acteur·rices sont peu acculturé·es aux enjeux de genre et restent éloigné·es de la culture féministe.

Loin d'intégrer des perspectives déconstructionnistes à leurs représentations, les agent·es conservent une vision dépolitisée de leurs pratiques professionnelles. Les inégalités de genre constatées dans l'espace public découlent selon elles et eux davantage de mésusages de cet

²⁴⁸ Sandra Huning est enseignante-chercheuse en sociologie urbaine à l'université de Dortmund, en Allemagne. À travers ses recherches sur l'aménagement urbain et les rapports de genre, elle identifie trois approches prenant en compte le genre dans la planification urbaine qu'elle rattache à des perspectives constructivistes : la planification urbaine ciblée sur certains groupes, les approches urbanistiques performatives et une approche consistant à prévenir les pratiques urbanistiques discriminatoires. La dernière approche nécessite à la fois un niveau de déconstruction des pratiques urbanistiques avancé et la prise en compte des relations de pouvoir agissantes (Huning, 2013).

espace que de la façon dont ils·elles ont produit l'aménagement jusqu'à présent. Leur rôle dans la régulation des espaces qu'ils et elles produisent « de telle sorte que ne s'impose pas parmi eux la loi du plus fort » (Monnet, 2017, p.9) est absente de leurs conceptions professionnelles. L'approche réflexive de leurs pratiques professionnelles et de leurs propres biais cognitifs reste un angle mort et la remise en cause des paradigmes structurant leurs savoir-faire et pratiques n'est pas intégrée aux réflexions menées à l'intérieur du groupe de travail.

Le projet politique énoncé par les élu·es et relayé par les technicien·nes consiste, avant tout, à proposer des solutions correctrices qui ne bouleverseront pas les pratiques professionnelles des aménageur·ses. Les logiques traditionnelles qui régissent la production urbaine ne sont pas questionnées et leur remise en question ne fait pas partie des solutions envisagées. Si le rôle des agent·es de la Ville et de la Métropole n'est pas de donner une orientation politique – en tant que fonctionnaires de la fonction publique territoriales, ils et elles sont au service du projet politique de leurs élu·es – on remarque que ceux·celles-ci ne se représentent pas non plus le rôle social de leur action d'aménageur·ses. La compréhension des enjeux se fait au prisme d'une vision aménagiste peu réflexive qui met en cause les usages de l'espace plutôt que les pratiques des professionnel·les. Les théories féministes qui défendent la nécessité des approches genrées sont absentes du processus d'apprentissage.

II. Normer à l'intérieur du système : s'adapter pour ne pas changer ?

Non seulement la stratégie lyonnaise consiste à s'adapter au modèle aménagiste classique (cf. partie I de ce chapitre), mais la volonté de « dégenrer sans déranger » revient également à normer à l'intérieur du régime de genre²⁴⁹ patriarcal dominant. Prenant la forme de politiques de bonnes pratiques, les politiques d'aménagement genrées « sont entièrement à l'intérieur du modèle des stéréotypes de sexe telle que la société occidentale les admet » (Denèfle, 2010). L'approche correctrice ciblée sur les usages adoptée à Lyon évite d'« analyser les logiques structurelles qui continuent de perpétuer et de construire des inégalités », ainsi « le cadre de référence demeure aujourd'hui implicitement le même » (Tummers, 2015).

Ne pas bouleverser le cadre relève d'une stratégie, consciente ou non, qui consiste à développer la prise en compte du genre pas à pas. Les modèles issus de la domination masculine ne sont pas directement mis en cause dans la fabrication des inégalités, les personnes préférant s'attacher à proposer des solutions simples et concrètes (II.A.a). Si cette stratégie ne permet pas à des aménageur·ses peu acculturé·es aux enjeux de genre de rédiger collectivement le guide lyonnais, la création d'un groupe de travail aura fédéré des allié·es (II.A.b).

Après avoir montré ce que les politiques d'aménagement genrées font aux aménageur·ses et à la pratique urbanistique, on peut se demander ce que l'intégration du genre dans l'urbanisme et les stratégies de légitimation du sujet font à la cause des femmes (II.B).

A. La stratégie des petits pas : une approche incrémentaliste du changement

On observe un processus incrémental de changement dans l'élaboration de la politique d'aménagement genrée lyonnaise. En effet, les stratégies mises en œuvre visent à « améliorer une action publique existante, sans réellement la remettre en question » et procèdent par « ajustements [...] sans modifier substantiellement la situation en cours ou le statu quo » (Jönsson-Leclerc, 2019, p.313).

²⁴⁹ Notion sociologique qui désigne « l'ensemble des structures sociales qui influencent la division sexuée des rôles sociaux » (Walby, 2001, cité dans Biarrotte, 2021, p.10).

Certain·es acteur·rices impliqué·es dans la diffusion d'approches urbaines genrées veillent à ne « *pas aller sur des choses qui seraient beaucoup plus lointaines et qui supposeraient des financements importants, de faire adhérer tout un tas d'acteurs supplémentaires et qui n'auraient pas du tout la même dimension d'applicabilité* »²⁵⁰. L'instrument « guide de bonnes pratiques » s'inscrit dans une « *politique des petits pas : c'est quelque chose qui monte, mais doucement, il faut convaincre un tel, un tel, et on avance à petits pas* »²⁵¹.

Certain·es promoteur·rices du genre revendiquent et valorisent cette « politique des petits pas » :

« Ce n'est jamais anecdotique parce que les choses que tu arrives à créer à un endroit, ça compte pour l'endroit où tu les as créées. Donc oui, moi je pense que ça vaut le coup ! C'est le processus qui est important aussi. Quand tu travailles là-dessus et que tu fais travailler des gens là-dessus, que ce soient des habitants, des élus, ils vont se poser plein d'autres questions qu'ils ne se seraient pas posées sinon, et ça fait un peu un effet boule de neige. Après, je pense que ça dépend aussi dans quelle perspective tu le fais. [...] tu peux le faire en disant qu'il faut faire plus – c'est ce qu'on fait d'ailleurs – mais si tu pars du principe que ta petite action, elle ne va servir à rien, tu ne fais jamais rien. [...] Moi, je suis assez pour la théorie des petits pas. »

(Entretien avec la co-fondatrice de FéminiCités).

On retrouve « un registre incrémental qui conduit à valoriser des expérimentations innovantes promouvant les principes d'égalité [...] et à les intégrer « en creux » dans le paradigme dominant » (Purene, 2015, p.158).

a. La stratégie du KISS, « Keep it simple, stupid »

Afin de promouvoir et d'intégrer le genre dans la culture urbanistique, certaines expertes développent des stratégies, conscientes ou non (Biarrotte, 2021), dans le but de légitimer la question du genre au sein du milieu de l'aménagement. La plupart d'entre elles s'inscrivent dans la logique du « *Keep it simple, stupid* »²⁵² qui recommande de formuler les choses de manière simple et facilement recevable par les aménageur·ses.

Cette tactique est développée par Elisabeth Irschik, agente du département de l'architecture et du design urbain de la Ville de Vienne, et Eva Kail, urbaniste viennoise. Après vingt ans

²⁵⁰ Entretien avec un agent de la Ville de Paris.

²⁵¹ Entretien avec un agent de la Ville de Paris.

²⁵² « Garde ça simple et stupide », traduction de L. Biarrotte (Biarrotte, 2021, p.334).

d'expérimentations visant à l'intégration transversale du genre dans la planification urbaine et l'élaboration de logements à Vienne, elles concluent que la mobilisation d'arguments universitaires théoriques est souvent contre-productive (Irschik et Kail, 2013) :

« Il est inutile d'expliquer à des techniciens inflexibles de la domination masculine (malestream) que les rôles de genre sont fluides et changeants. Dans l'action pratique de l'aménagement, il faut dire à vos collègues ce qu'ils doivent changer dans leur approche, les politiques, les procédures et le design, afin, au bout du compte, de servir au mieux l'égalité entre les sexes. »

(Kail et Irschik, 2013, pp. 222-223, cité par Lieber, Hancock, 2017, p.23).

Dans cette perspective, les spécialistes se limitent aux aspects les plus consensuels et manifestes des inégalités de genre dans l'espace (sentiment d'insécurité, usages différenciés, accessibilité restreinte) pour émettre des recommandations concrètes et facilement applicables par des aménageur·ses étrangers aux enjeux de genre.

Cette démarche correspond au postulat lyonnais adopté dans le projet de guide. L'efficacité de l'instrumentation réside, pour les acteur·rices institutionnel·les, dans la simplicité et l'opérationnalité des solutions proposées, ce qui explique les angles morts théoriques et idéologiques ainsi que l'attention portée à ce que les recommandations soient facilement applicables et en adéquation avec des contraintes professionnelles déjà existantes²⁵³. Les extraits du compte rendu de la quatrième et dernière réunion du comité de suivi rédigé par le chargé de mission Égalité femmes-hommes témoignent notamment de l'obsession pour la simplicité qui anime le groupe de travail :

« Remarques sur le guide :

Faire lire par quelqu'un qui ne connaît pas le sujet ! pour les questions de vocabulaire.

[...]

Les formulations doivent être simples.... « Le genre pour les nuls ».

[...]

Il faut y trouver des éléments simples. »

(Extrait du compte rendu officiel de la 4^e réunion du comité de suivi).

Afin de convaincre la profession, les aménageur·ses du groupe de travail préfèrent banaliser le sujet, l'approcher de manière ponctuelle et détournée. Marine Simones de l'Atelier Pop Corn juge qu'« *aborder le sujet de manière frontale, c'est plus dangereux qu'autre chose parce que*

²⁵³ cf. partie I.A de ce chapitre.

tu crées tout de suite un clivage » (Marine Simoes, Atelier Pop Corn). L'aménageur de la SERL, lui, tient à être perçu comme un citoyen parmi d'autres pour éveiller les consciences :

« Je pense qu'il faut être « monsieur tout le monde », et faire prendre conscience aux autres « gens tout le monde » que c'est une question normale, quelque chose qu'on devrait tous se poser, qu'on devrait tous appréhender naturellement. Je n'ai pas envie d'être quelqu'un avec mon bâton de pèlerin qui va essayer de convaincre les autres. J'essaie plutôt d'être « les autres » et, dans mon discours, dans mon attitude, dans mon propos, que les gens se disent : « Ben, faudra faire attention à ça », « Mais pourquoi tu fais attention à ça ? ». « Ben parce que... ». Je pense qu'il faut que ça soit endogène quelque part, il faut que les gens, par eux-mêmes, avec des exemples, avec de la pratique, avec juste un mot utilisé à un moment donné, se questionnent. »
(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

Les acteur·rices lyonnais·es s'attachent également à donner une image attractive et positive du sujet. On pourrait dans ce cas ajouter une autre composante à « la stratégie KISS » : Keep it Simple, Stupid, and Smiling (Garde ça simple, stupide et souriant), soit KISSS.

« Je reviens sur le vocabulaire, moi je me souviens que j'avais été choqué par le vocabulaire utilisé à l'époque, ils disaient : « Avant c'était 90 % des mamans qui allaient chercher les enfants, au bout de dix ou quinze ans, c'est encore 75 % des femmes qui ont cette charge-là, c'est inadmissible, ce n'est pas normal, il n'y a rien qui bouge ! » Un truc vraiment critique, et je me disais : on ne pourrait pas avoir un vocabulaire inversé en disant... qu'on a progressé de 15 %, ce n'est pas suffisant mais il y a un progrès, il y a une évolution. »
(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

« J'essaie de positiver, de dire « non, mais ce n'est pas une contrainte, c'est plutôt une façon même de formaliser quelque chose qui va vers un mieux-être de tous. »
(Entretien avec le chargé de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon, réalisé par Agathe Le Bourhis).

Le sociologue de l'agence d'urbanisme considère en ce sens que l'argument principal à mobiliser pour légitimer l'attention portée au sujet est que l'intégration du genre permet d'améliorer le fonctionnement de la ville :

« Se positionner sur la domination masculine, les égalités, iniquités, ces entrées-là, etc., qui sont importantes, il faut le faire... Mais je pense que moi, dans mon champ à moi qui est celui du conseil aux collectivités, des études, etc., si je veux faire passer ce message, il vaut mieux que je le passe sous l'angle de l'efficacité, de la ville qui fonctionne mieux, de la ville plus attractive. J'aurai plus de chances d'être entendu. »
(Entretien avec le sociologue de l'Agence d'urbanisme de Lyon).

Lors de la troisième réunion du comité de suivi, il est ainsi acté « d'introduire le sujet par un concept positif » dans la mesure où « la bonne façon de ne pas faire peur : c'est donner envie »²⁵⁴ :

« Présenter de manière la plus attractive et maniable possible pour le rendre le plus utile et appropriable par des technicien·nes. »

(Extrait du compte rendu officiel de la 3^e réunion du comité de suivi).

C'est la mise en avant de « l'attractivité urbaine » qui sera choisie pour figurer éventuellement sur la couverture du guide :

« L'enjeu premier, c'est l'appropriation, donc la première de couverture : qu'est ce qui fera ouvrir le guide ? On peut par exemple poser une question en guise de titre et faire qu'elle soit positive. [...] Idée de sous-titre : Rendre la ville plus attractive par l'inclusion du genre. »

(Extrait du compte rendu officiel de la 3^e réunion du comité de suivi).

Le cas lyonnais permet de faire l'hypothèse que le manque de connaissances théoriques du sujet ne permet pas de faire aboutir une démarche guidée par le KISS. À Lyon, les aménageur·ses se trouvent dans une position duale : ils doivent co-produire des connaissances sur un sujet qu'ils ne maîtrisent pas. Aussi, ils ne sont en capacité d'intervenir qu'au niveau du format à donner au guide. On remarque d'ailleurs que c'est davantage sur la forme physique du guide que sur son contenu que les agent·es du groupe de travail ont porté leur attention. Les échanges de la troisième réunion du comité de suivi ont concerné quasi-exclusivement le format et la présentation :

« Agent·e 1 : *Pour l'avoir sur le bureau, avez-vous pensé aux spirales ? Et avec un code couleurs par onglets ce serait quand même plus pratique ? A voir niveau budget.*
AMO : *oui, spirales, c'est mieux.*

[...]

Agent·e 2 : *Une version numérique sera dispo ?*

Agent·e 3 : *Oui, le papier, c'est juste pour la communication au début.*

Agent·e 1 : *Oui, enfin, une version électronique de 50 pages utilisée quotidiennement, je n'y crois pas. »*

[...]

Agent·e 3 : *Le guide de Paris est trop textuel et dense. Pour avoir des choses plus opérationnelles, il faut des tirets, etc. Il y a trop de choses, je trouve.*

AMO : *Oui, c'est le problème d'un sujet si complexe, la première partie d'explications est essentielle. »*

(Extrait de notes personnelles de la 3^e réunion).

²⁵⁴ Extrait du compte rendu officiel de la troisième réunion du comité de suivi.

Les réunions du comité de suivi n'ont pas réussi à déterminer ou, au moins à mettre en débat, le contenu du guide. La contribution rédactionnelle des agent·es du comité a consisté à rédiger des encadrés sur leur domaine d'expertise : « la prévention situationnelle au service de l'égalité », « le genre dans les formations aux métiers de l'aménagement », « accompagner le prestataire dans la prise en compte du genre » ...

b. Le succès du travail collectif lyonnais : allié·es et agent·es de diffusion

La constitution d'un groupe de travail composé de professionnel·les de l'aménagement censé·es traduire le sujet en prescriptions techniques facilement applicables n'a pas particulièrement aidé à la rédaction du guide. Cela aura néanmoins permis de constituer des allié·es du sujet et de générer une dynamique de diffusion.

Le chargé de la mission Égalité confie en entretien que constituer un tel groupe de travail représentait pour lui l'opportunité de mobiliser des « *experts de l'urbanisme [...] qui profitent quelque part de ce projet pour se construire une culture et une compétence là-dessus [sur le genre et l'aménagement]* ». Si le travail mené au sein du comité de suivi n'a pas généré un apprentissage collectif solide²⁵⁵, les acteur·rices interrogé·es reconnaissent que, sans ce projet, elles·ils ne se seraient pas penché·es davantage sur le sujet.

La plupart des acteur·rices avaient déjà entendu parler de cet enjeu, mais le projet de guide leur a donné l'occasion de s'en emparer professionnellement. Par exemple, le chef de projet de la SERL reconnaît que, sans cette expérience, il se serait senti « *moins légitime, moins armé et moins équipé pour y réfléchir* » :

« Je m'y serais intéressé différemment, moins activement. J'aurais la même écoute, la même veille sur ce qui se fait, parce que je suis quelqu'un de curieux, mais je ne me serais peut-être pas posé la question de comment passer à l'action, comment concrétiser ça. »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

Le guide a permis à la cheffe de projet de la Métropole de se plonger dans le sujet :

« Pour être très sincère, avant de faire partie de ce groupe de travail, je ne m'étais jamais intéressée à ces travaux-là »

(Entretien avec la cheffe de projet de la direction de la Maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon).

²⁵⁵ cf. partie I.B de ce chapitre.

Elle explique que si l'élu à l'Urbanisme de la Ville de Lyon et de la Métropole, n'avaient pas sollicité sa direction pour participer au groupe de travail, elle n'aurait sans doute jamais eu de demande de sa hiérarchie pour travailler sur le sujet :

« Question : A votre avis, est-ce que vous auriez quand même travaillé sur ces questions-là ?

À mon avis, non, très sincèrement, non. Après, ça n'engage que moi quand je dis ça. Ma directrice ne m'aurait pas sollicitée pour aller sur ce champ d'investigation, absolument pas. »

(Entretien avec la cheffe de projet de la direction de la Maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon).

Il en va de même pour le sociologue de l'Agence d'urbanisme qui répond à des commandes d'études formulées par ses partenaires. Jusqu'au projet de guide, la question du genre n'avait pas été mise à leur agenda.

Le projet permet donc d'amorcer des dynamiques, des opportunités institutionnelles, et de constituer des relais. L'Agence d'urbanisme organise régulièrement des conférences intitulées « Repères européens » aux fins de promouvoir de nouveaux sujets et de faire connaître les expérimentations de villes étrangères. Cette manifestation attire souvent un grand nombre de professionnel·les du territoire. À la suite de la commande de la Ville de Lyon, un « Repère européen » a porté, en 2018, sur « Comment aménager et gérer la ville en intégrant le genre ». Cette journée de conférence a permis de réunir une quarantaine de professionnel·les de l'aménagement. La cheffe de projet de la Métropole confie en entretien que la parution du guide sera pour elle une opportunité d'aborder le sujet du genre dans l'aménagement dans une instance qu'elle anime, « le Symposium » :

« J'anime une instance qui s'appelle « le Symposium ». C'est une instance de culture générale, mais autour de sujets qui ont un lien proche avec nos métiers d'aménageurs urbains. Pour l'instant, le sujet de la non-discrimination entre les hommes et les femmes dans la conception des aménagements d'espaces publics, je ne l'ai pas encore mis à l'ordre du jour, je l'ai seulement inscrit dans une programmation générale. J'attends quand même d'avoir plus d'éléments et d'avoir un guide qui soit un peu abouti et de faire venir Genre et Ville pour le présenter, sinon j'ai très peur que la réaction soit contre-productive, c'est-à-dire qu'on se dise : c'est quoi ces histoires de bonnes femmes ? Je traduis dans mon langage (rire). »

(Entretien avec la cheffe de projet de la direction de la Maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon).

Le projet permet donc aux acteur·rices impliquées de s'emparer légitimement des enjeux de genre et de les diffuser dans leur cercle professionnel. Il sera intéressant d'analyser la place et la portée du guide dans le processus d'infusion au long cours après sa publication.

La stratégie des petits pas présente l'avantage de ne pas exposer un projet à une fin de non-recevoir et fait perdurer l'attention sur le sujet. Il est alors possible d'envisager que cette « série d'ajustements et de changements en apparence mineurs » conduira « sur le long terme à des transformations institutionnelles importantes » (Jönsson-Leclerc, 2019, p.320).

B. Un jeu d'équilibriste, qu'est-ce que les politiques d'aménagement genrées font à la cause des femmes ?

D'un point de vue pratique, intégrer le genre dans l'aménagement est un véritable exercice d'équilibriste : comment corriger les inégalités sans essentialiser les rôles sociaux de genre ? La prise en compte du genre dans l'aménagement est en effet soumise à un paradoxe récurrent des mouvements militants, et notamment féministes, connu comme le « dilemme de Wolstonecraft » – du nom d'une féministe anglaise du XVIII^e siècle – qui a été théorisé par Carole Pateman, politologue (Pateman, 1989) : pour dénoncer une discrimination, une inégalité, il faut mettre en avant le groupe discriminé et donc les différences que l'on tente d'éliminer. Si l'égalité femmes-hommes se démocratise dans le milieu urbanistique en se faisant une place auprès des acteurs et des actrices de l'aménagement, la défense de la cause des femmes n'est plus au centre des objectifs recherchés. L'intégration de genre devient un moyen plutôt qu'une fin et les femmes restent enfermées dans les rôles sociaux qu'on leur a traditionnellement attribués :

« Tous les élus qui essaient de mener des politiques en prenant en compte ces questions le font au nom des luttes contre les discriminations, au nom de la cohésion sociale, au nom de l'égalité des droits, [...] je dois dire que, beaucoup plus difficilement – et quand je dis ça, c'est un euphémisme – on va entendre que c'est au nom d'une remise en question des assignations de rôles de sexe. »

(Entretien vidéo avec Sylvète Denèfle, Métropolitique, 2010).

a. Le piège de l'essentialisation

La dénonciation des inégalités de genre dans l'aménagement a mis en lumière des usages de l'espace différenciés entre les femmes et les hommes ainsi qu'un accès inégal à ces espaces.

L'attention urbanistique s'est alors focalisée sur les dispositifs d'aménagement pour proposer des solutions correctrices dans le but d'inclure les femmes. Cette approche tend à essentialiser les femmes en les réduisant aux rôles sociaux que le régime de genre dominant leur attribue :

« Dans la réalité, on met en œuvre une politique d'aménagement pour améliorer les conditions de vie des femmes. On pourrait dire après tout, tout le monde va aller au supermarché, ça va améliorer les qualités de vie de tout le monde. Mais non, c'est dans les politiques spécifiques d'action sociale urbaine en faveur des femmes qu'on va trouver ce type de mécanismes. Ça, c'est réaliste parce qu'effectivement, c'est 80% des femmes qui font ça, donc c'est réaliste, mais on est à l'intérieur du modèle. »

(Entretien vidéo avec Sylvète Denèfle, Métropolitique, 2010).

L'inclusion des femmes est envisagée à travers une vision stéréotypée de leurs besoins et de leurs aspirations qui fait polémique. Les cheffes de projet parisiennes de la direction de la Voirie et des déplacements, bien qu'ayant été intégrées aux ateliers d'élaboration du guide référentiel de Paris, se montrent assez critiques quant à la focalisation sur le critère « genre ». Elles considèrent que *« c'est quand même scandaleux de dire qu'il n'y a que des femmes capables de dire qu'il ne faut pas un adossement de trottoir pour sa poussette »*²⁵⁶. Ainsi, les tenant·es d'une vision universaliste se méfient d'une « approche genrée » qu'ils·elles soupçonnent d'entretenir une distinction femmes-hommes inopportune.

En formulant des recommandations qui s'inscrivent à l'intérieur du modèle patriarcal, les promoteur·rices du genre se trouvent pris·es dans un jeu d'équilibriste. Pour convaincre les aménageur·ses, ils·elles adoptent des stratégies de simplification en proposant des solutions opérationnelles qui ne dérangeront pas trop les systèmes de représentation des aménageur·ses. Leurs propos peuvent cependant faire l'objet de raccourcis qui décrédibilisent le sujet aux yeux de certain·es aménageur·ses : *« La moindre faille dans le discours des expert·e·s peut rapidement se retourner contre lui, pour être accusé d'imposer une vision militante, d'être de mauvaise foi, ou encore de perpétuer lui-même des caricatures naturalisantes »* (Biarrotte, 2021, p.385). L'aménageur de la SERL membre du groupe de travail lyonnais, explique avoir été heurté par les propos tenus lors de la journée de présentation du guide référentiel à Paris :

« À la table où j'étais, j'étais le seul homme, et à un moment donné on parle des déplacements pour femmes, des déplacements féminins, et je me tourne vers ma voisine de gauche et je lui dis : « C'est quoi un déplacement féminin ? Je ne comprends pas. » Elle me dit : « Ben là, en fait, ce sont les déplacements où les mamans vont à l'école,

²⁵⁶ Entretiens réalisés avec la chargée de projet à la direction de la Voirie et des déplacements de la Ville de Paris.

*vont chercher leurs enfants, font les courses et rentrent à la maison faire les devoirs. »
Et je lui réponds : mais c'est ce que je fais moi, je ne suis pas une femme ! »
(Entretien avec le chef de projet de la SERL).*

Pour tenter d'éviter cet écueil, les promoteur·rices institutionnelles préfèrent argumenter que l'approche par le genre profitera à tous et toutes :

*« J'essaie de dire que ça ne visera pas que les femmes, ça ne profitera pas qu'aux femmes. Parce que ça, je me le suis déjà pris aussi comme contre-argument. « Mais ne faire un truc que pour les femmes, là, ça devient : vous êtes complètement sexiste, vous perdez l'esprit, quoi, en fait »
(Entretien avec le chargé de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).*

Là aussi, cette stratégie énonciative est ambivalente. Elle permet certes de désamorcer la critique de la discrimination inversée faite à cette approche : « La démarche « spécifique » ayant un résultat universel, tout rentrerait dans l'ordre républicain français ne faisant aucune distinction entre citoyen·ne·s... » (Biarrotte, 2021, p.342). L'approche par le genre est alors présentée comme un moyen de prendre en compte la diversité de la population. Cependant, la définition de la catégorie « femmes » fait rarement l'objet de débats lors de l'élaboration de politiques d'aménagement genrées et désigne de manière implicite les femmes cisgenres²⁵⁷, blanches (sauf quand les dispositifs politiques relèvent spécifiquement de la politique de la ville²⁵⁸), hétérosexuelles et mères de famille. L. Biarrotte souligne, à titre d'exemple, que les femmes « transgenres et intersexuées sont largement laissées de côté par les politiques publiques d'aménagement genrées françaises », tout comme les minorités sexuelles et les travailleuses du sexe pourtant présentes et visibles dans l'espace public (Biarrotte, 2021, p.339).

Le caractère « universel » du résultat se justifie donc moins par une approche qui se voudrait intersectionnelle que par le rôle de *care* qui est traditionnellement attribué aux femmes. Des universitaires américaines – notamment Carol Gilligan, philosophe à l'origine du concept de *care* – l'ont d'abord défini comme un sentiment moral (Gilligan, 1982). Elles ont mené une réflexion sur la prise en charge, le plus souvent par des femmes, des personnes les plus vulnérables. La politologue Joan Tronto, quant à elle, l'associe davantage à une éthique et à des pratiques et donne une définition de ce concept de psychologie sociale.

²⁵⁷ Personnes dont l'identité de genre est en adéquation avec le sexe assigné à la naissance (Dictionnaire Larousse, 2022).

²⁵⁸ cf. partie 3 de la thèse.

« Nous suggérons que le care soit considéré comme une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre « monde », de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-même et notre environnement, tous les éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie. »

(Joan Tronto, 2009, p.143 cité dans Mozziconacci, 2017).

Les aménageur·ses qui initient une démarche de genre constatent en effet que l'inclusion des femmes dans les discussions et les processus d'élaboration de l'espace public permettrait d'adopter une vision plus large et englobante des besoins des citoyen·nes. Un aménageur de la Ville de Paris rapporte qu'il constate que les femmes participant à des processus de concertation orientent les débats sur des thématiques « vie quotidienne [...] même pas forcément la place de la femme, mais la place de la famille, je dirais presque ». Selon lui, le regard des femmes est « bienveillant sur l'ensemble de la société » et apporte une véritable valeur ajoutée :

« Moi, ce que je trouvais intéressant, c'est que quand on avait des hommes au sein du groupe, ils n'avaient pas forcément ce regard-là, ils avaient un regard critique sur la saleté, sur la propreté, sur « cet espace-là, il ne sert à rien », mais ils n'avaient pas la perspective : cet espace-là, il ne sert à rien, mais à quoi il pourrait servir et pour qui ? Alors que les femmes l'avaient. Je pense que c'est aussi la façon d'aborder le projet qui est différente entre un homme et une femme, clairement. Enfin, il y a des études là-dessus, on ne pense pas de la même manière, on ne se projette pas de la même manière. »

(Entretien avec le chef de projet urbain à la direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris).

Dans cette perspective instrumentaliste, les femmes sont présentées comme un moyen, une ressource pour mieux faire la ville :

« L'enjeu est de faire la ville ensemble ; une ville qui, parce qu'elle aura su tenir compte des attentes et des aspirations des femmes, deviendra plus attractive, plus égalitaire, plus accessible et facile à vivre pour toutes et tous. »

(Extrait des actes du séminaire « Genre et Espace Public », Ville de Paris 2015, p.3).

Une telle stratégie de légitimation de la prise en compte des femmes dans les processus d'aménagement s'inscrit cependant toujours à l'intérieur du régime de genre dominant, en ce qu'elle accorde aux femmes une propension naturelle au care. La dimension essentialiste persiste, en toile de fond, et « une femme qui se mettrait à transgresser en pensant à autre chose

que les choses qui concernent les femmes selon les stéréotypes de genre ne serait plus du tout bienvenue dans le paysage », explique Sylvète Denèfle²⁵⁹.

b. Aléas de la transversalité et risque de dilution

Les promoteur·rices œuvrent pour une prise en compte transversale du genre dans l'aménagement. Elles tentent de légitimer le sujet auprès de tous les corps de métier relevant de l'aménagement et de l'animation du territoire, dans tous les domaines concernés (transport, voirie, sécurité, bâtiment, espaces verts...) et à toutes les étapes du projet urbain.

« Pour moi, c'est un peu comme l'environnement aujourd'hui, c'est quelque chose qui est global, qui est partout, qu'il faut avoir en considération tout le temps, il faut avoir une sensibilité tout le temps, une attention permanente. Du coup, il faut que ça infuse, il faut que ça se diffuse partout, tout le temps surtout, et de manière à ce qu'à terme ça ne soit plus une question, qu'on ne se pose même plus la question parce que c'est évident. »

(Entretien avec le chef de projet de la SERL).

Si la transversalisation peut se traduire par une normalisation du sujet, le risque d'évaporation n'est jamais loin. En effet, le principal écueil de la transversalisation est que celle-ci conduise à la disparition du sujet (Jacquot, 2006, p.333). S. Jacquot, chercheuse en science politique, souligne par exemple la méfiance des universitaires et des agent·es institutionnel·les envers le *gender mainstreaming* :

« Le mainstreaming, c'est on fait de l'égalité comme monsieur Jourdain faisait de la prose. C'est tout le monde fait de l'égalité, mais plus personne ne fait de l'égalité, c'est partout et c'est nulle part. »

(entretien avec un membre du parlement européen, cité dans Jacquot, 2006, p.333).

Les stratégies de simplification²⁶⁰ diluent les enjeux de genre parmi les normes et les contraintes des pratiques aménagistes. On peut alors s'inquiéter que l'objectif formulé par le chef de projet de la SERL – *« qu'on ne se pose même plus la question »* – soit davantage le marqueur d'une relégation du sujet que de son assimilation profonde.

On voit déjà émerger des remises en question qui appellent à la plus grande vigilance. Les distorsions effectuées pour légitimer le sujet auprès des professionnel·les déboussolent certain·es acteur·rices engagé·es dans l'élaboration de politiques d'aménagement genrées :

²⁵⁹ Entretiens vidéo avec Sylvète Denèfle, 2010, <https://metropolitiques.eu/Le-genre-et-la-ville.html>

²⁶⁰ Voir II.A.b de ce chapitre.

« Déjà, est-ce qu'il y a vraiment un sujet ou est-ce que ce ne sont pas quelques universitaires qui, à partir de points de vue situés et parcellaires, et parce qu'ils ont aussi des intérêts pour exister dans une sphère intellectuelle, ou dans une sphère économique pour certains prestataires et associatifs, font exister un sujet ? Parce que la question du harcèlement, est-ce qu'elle n'est pas déjà prise en compte à travers la prévention situationnelle ? Est-ce que ce n'est pas déjà une question de la sécurité en ville ? TCL [transports en commun lyonnais], ça fait partie des agressions sexuelles.

Question : Et tu te poses vraiment cette question en ce moment, après avoir travaillé sur le guide ?

Des fois, oui, oui... Des fois, je me demande si tout cela n'est pas qu'une espèce de gros ballon de baudruche, de grosse boursouflure intellectualisante. »

(Entretien avec le chargé de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Entre instruments d'aménagement et instruments d'égalité, les politiques urbaines genrées naviguent entre plusieurs écueils. Les stratégies mises en œuvre pour les légitimer pourraient ne pas suffire à assurer leur pérennité.

Les politiques d'aménagement genrées peuvent alimenter à leur insu un « modèle masculin » en véhiculant un imaginaire essentialisant (Dauphin, 2010). Tant que « les catégories retenues pour définir un groupe cible [seront] essentialistes, et leur construction sociale [...] rarement prise en compte », les démarches pour intégrer le genre aux projets urbains n'aboutiront « qu'au maintien du *statu quo* » (Huning, 2013). On peut alors émettre certaines réserves : à force de normer à l'intérieur du système, on risque de ne produire que des solutions temporaires, partielles et réversibles. Néanmoins, même si les représentations dominantes sont peu altérées, l'actualité lyonnaise concernant la prise en compte du genre dans l'aménagement permet de faire exister le sujet à l'intérieur de la sphère institutionnelle et du milieu urbanistique.

Conclusion du chapitre

Après avoir montré dans ce chapitre le poids des injonctions à l'opérationnalité et la remise en question limitée des paradigmes existants de la part des décideur·ses et aménageur·ses, nous pouvons conclure que la dimension matérielle de la politique d'aménagement genrée lyonnaise éclipse sa dimension politique. À l'instar de la norme participative dont la « mise en administration » est décrite par les politistes A. Mazeaud et M. Nonjon, l'intégration du genre dans l'aménagement à Lyon s'apparente à une « règle de conduite à la fois normative et pragmatique » (Mazeaud, Nonjon, 2018, p.14) où les dimensions matérielles et procédurales l'emportent sur les valeurs morales et idéologiques.

On observe que dans le cas lyonnais, les spécialistes du genre ne sont que des accompagnatrices du groupe de travail et que l'appropriation de l'approche genrée dépend des acteur·rices de l'aménagement. Or, le processus d'apprentissage collectif observé au sein du groupe reste de l'ordre de « l'apprentissage instrumental » plutôt que cognitif (Maillard, 2002). En effet, l'enjeu est moins la construction d'un consensus autour de finalités partagées que l'élaboration de règles pratiques et facilement applicables. Et, loin de « faire la critique des objectifs existants et/ou des technologies de manière globale » (Sabatier, 2000 dans Maillard, 2002, p.176), les membres du groupe de travail se sont focalisés sur les moyens d'actions « permettant d'atteindre plus facilement les objectifs existants, en utilisant plus ou moins la même technologie que par le passé » (Sabatier, 2000 dans Maillard, 2002, p.176). Il a d'ailleurs été souligné dans le chapitre 3 que les aménageur·ses lyonnais·es ont envisagé leur participation au projet comme une opportunité de servir leurs intérêts professionnels.

En l'absence de processus d'apprentissage cognitif qui interroge les « normes d'actions et les savoirs mobilisés » (Maillard, 2002, p.170), le système de croyances reste le même, et les changements à l'œuvre ne sont qu'incrémentaux. Un examen de la persistance du sujet sur le temps long serait nécessaire ainsi qu'une attention soutenue aux déformations engendrées par sa diffusion pas à pas et de proche en proche pour identifier les transformations qui s'opèrent. Des biais se dessinent cependant déjà : l'approche correctrice tend à essentialiser l'attribution genrée des rôles sociaux et la transversalisation des enjeux de genre tend à diluer le sujet. En ce sens, il est possible d'interroger la contribution de ces politiques d'aménagement genrées à la lutte pour la cause des femmes.

Partie 3 : Une action publique territorialisée, un problème public tronqué

La quasi-totalité des initiatives locales et des programmes nationaux de politiques d'aménagement genrées se déploient dans le cadre de la politique de la ville (Biarrotte, 2021). Or, en voulant « régler les problèmes sociaux en les abordant sous l'angle spatial » la politique de la ville s'accompagne d'une territorialisation de l'action publique (Le Fol, 2013, p.12). Les politiques d'aménagement genrées ne prennent alors corps que dans les quartiers prioritaires concernés par la politique de la ville : les quartiers politiques de la ville (QPV). Si l'intégration du genre dans la politique de la ville peut être envisagée comme un succès du *gender mainstreaming*, la territorialisation de l'action publique urbaine genrée mérite d'être interrogée de même que ses conséquences sur la définition du problème public.

Les travaux de recherche urbaine s'intéressant à la politique de la ville et à la territorialisation de l'action publique ont montré que l'espace est devenu une catégorie d'action publique et les quartiers prioritaires « un instrument de l'action publique, au service d'objectifs politiques variés » (Doytcheva, 2007, p.42). Les recherches portant sur l'institutionnalisation de la lutte contre les discriminations ethno-raciales (Cerrato-Debenedetti, 2018), contre la pauvreté (Tissot, Poupeau, 2005), contre la violence à l'école (Payet, 2000) ou encore contre le sexisme dans l'espace public (Hancock, Lieber, 2017) font état d'une « retraduction, en des catégories territoriales, de la question sociale » (Tissot, Poupeau 2005, p.7). Or, « loin de répondre à une réalité en soi, cette « réduction spatiale » [...] constitue une manière de penser les problèmes qui se répercute sur la définition des politiques sociales. » (Tissot, Poupeau, 2005). On envisagera alors la territorialisation des politiques d'aménagement genrées comme participant d'un processus de « cadrage » (Snow et al., 1986), entendu comme un « travail de signification et de construction du sens » (Benford, et al., 2012, p.224). Ce processus désigne un ensemble d'opérations « qui vise à donner du sens à la situation problématisée en explicitant les effets, les causes, les responsables et les solutions du problème » (Ségas, 2021, p.3).

En rendant compte des processus de territorialisation à l'œuvre, il s'agit, dans cette partie, de montrer comment la catégorie territoriale est mobilisée tout en analysant ce que cela produit dans la réalité sociale (Tissot, Poupeau, 2005). Il nous faut pour cela raisonner en concevant « la société non pas comme une totalité structurante guidant d'en haut » l'action des individus, mais comme une « construction composite de contextes et de situations dans lesquels des individus-acteurs déploient une activité d'interprétation des normes générales et d'invention de normes locales » (Payet, 2000, p.191). La « réduction spatiale » a en effet à voir avec « les représentations que [les individus] se donnent pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu » (Muller, 2019, p.533). L'analyse cognitive du matériau empirique met en lumière « un système de représentations » et une « grille d'interprétation de la réalité » (Hassenteufel, 2011) susceptibles de fonder et légitimer la restriction spatiale des politiques d'aménagement genrées.

De problème social, les inégalités de genre dans l'espace public se trouvent re-problématisées dans l'espace public en tant qu'enjeu de sécurité ou problème territorial où « le cadre spatial fait partie de la définition du problème » (Ségas, 2021). Les quartiers de la politique de la ville deviennent les lieux où il convient de traiter le problème du sexisme dans l'espace public. La catégorie territoriale agit comme un substitut permettant d'approcher la dimension ethno-raciale sans la faire intervenir directement (Doytcheva, 2007). Loin de s'appuyer sur l'existence objectivée « d'effets de quartiers » (Friedrichs et al., 2003) qui accentueraient le sexisme, c'est guidé·es par un « sens commun » (Geertz, 1986) que les acteur·rices imputent la responsabilité du problème à la seule présence d'hommes racisés et de culture musulmane.

Cette partie s'attachera à révéler comment l'intégration de l'égalité femmes-hommes au sein de la politique de la ville est issue de représentations ethnicisées du sexisme qu'elle alimente de surcroît. Dans ces conditions, on verra que les politiques d'aménagement genrées risquent de n'être que les instruments d'une double domination, renforçant le racisme et laissant le patriarcat inébranlé.

Chapitre 5 : La politique de la ville, un domaine privilégié des politiques d'aménagement genrées : entre effet d'opportunité et effet d'aubaine

Ce chapitre revient sur le contexte institutionnel et les conditions qui favorisent l'intégration d'une approche genrée de l'aménagement au sein de la politique de la ville. On verra qu'en raison d'un cadre institutionnel favorable, les approches urbanistiques genrées ont été préférentiellement, voire exclusivement, mises en œuvre sur les territoires de la politique de la ville. Or cette restriction territoriale participe d'un imaginaire selon lequel le problème des inégalités de genre ne concernerait que les territoires ciblés par la politique de la ville.

La mise en œuvre de politiques d'aménagement genrées sous l'égide quasi exclusive de la politique de la ville renvoie à une logique de « dépendance au sentier » ou *path dependence*, notion développée en science politique au cours des années 1990. Douglass C. North (1990) emprunte la notion de *path dependence* à l'économie pour analyser en science politique les processus de résistance au changement de la part des institutions. D'après lui, changer nécessite, de la part des institutions et des acteur·rices institutionnel·les, un « taux d'investissement » important pour mettre en place un nouveau processus d'apprentissage et assurer le maintien de la coordination avec les autres institutions concernées. La prévision des nouveaux comportements provoqués par le changement implique la mobilisation de ressources supplémentaires. Au contraire, en conservant les mêmes options, on évite de perdre les résultats des investissements déjà engagés.

Le fait que la prise en compte du genre dans l'aménagement se soit logée de manière privilégiée au sein des dispositifs de la politique de la ville peut être analysé à la lumière de ce concept. En effet, « les processus de développement institutionnels subissent les contraintes posées par les règles choisies précédemment [...] c'est pourquoi, il semble le plus souvent préférable d'adapter les institutions existantes plutôt que de les remplacer par de nouvelles » (Palier, Bonoli, 1999, p.402). Dès lors, le choix de quartiers en politique de la ville pour intégrer le genre dans l'aménagement urbain apparaît plus évident, facilité en raison des initiatives antérieures qui y ont été déployées. De plus, ce sont des territoires où ont déjà été diagnostiqués un certain nombre de « handicaps », d'inégalités que la puissance publique s'est donné pour

objectif de corriger. Il est donc aisé de capitaliser sur l'investissement, tant humain que financier, qui a été nécessaire à la création de dispositifs au cœur de la politique de la ville, politique propice au développement d'approches innovantes et égalitaires²⁶¹. La notion de *path dependence* nous permet de comprendre l'apparition limitée de politiques d'aménagement genrées en dehors du cadre de la politique de la ville.

En écho aux possibilités offertes par la politique de la ville, les QPV deviennent, par une sorte d'« effet d'aubaine », les territoires cibles des politiques d'aménagement genrées. L'intégration du genre dans l'aménagement semble alors condamnée à être associée à un dispositif propre à la politique de la ville. En considérant qu'une « géographie imaginée » (Hancock, Lieber, 2017, p.19) mais agissante du sexisme est à l'œuvre, il s'agit ici d'éclairer comment cet « imaginaire » pèse sur les processus d'action publique étudiés. Empruntée à l'anthropologie, la notion d'« imaginaire » (Taylor, 2004 ; Castoriadis, 1975 ; Godelier, 1982) invite, dans une perspective constructiviste, à placer au centre de l'analyse le poids des représentations et la question du sens (Bazin, Duclos, 2018). Selon Charles Taylor, l'imaginaire social est « ce qui rend possible les pratiques sociales en leur donnant sens » (Bernard, 2021). À travers l'analyse discursive des entretiens réalisés avec les acteur·rices impliqués·es dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'aménagement genrées, il apparaît que la territorialisation de ces politiques relève de la mobilisation d'un « sens commun » (Geertz, 1986) dont il s'agira d'esquisser les contours.

²⁶¹ Comme la lutte contre les discriminations ethno-raciales (Cerrato-Debenedetti, 2018).

I. La politique de la ville, un cadre institutionnel propice

La politique de la ville, dont on a célébré les quarante ans en 2018, est présentée par le ministère de la Cohésion des territoires, son ministère de tutelle actuel, comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques. »²⁶². Il s'agit d'une politique à la fois interministérielle – au croisement des approches urbaine, économique et sociale – et spécifique, puisque mise en œuvre dans des quartiers désignés comme « prioritaires ».

Encadré 18 – La politique de la ville, un dispositif de lutte contre l'exclusion sociale et urbaine

Le processus d'institutionnalisation de la politique de la ville se développe sur une dizaine d'années (Tissot, 2007), depuis le programme Habitat et vie sociale de 1977 jusqu'à la création d'une division interministérielle des villes en 1988 et la mise en place d'un ministère de la Ville en 1991. La politique de la ville est envisagée comme une « action sur le bâti plus un accompagnement social »²⁶³, ce qui fait de l'aménagement du territoire un de ses enjeux prioritaires.

Depuis sa création, la politique de la ville donne l'image d'une « politique en chantier permanent », dont l'« histoire doit plutôt se lire comme la succession de longues périodes de relative stabilité, ponctuées de rares et courtes périodes de changements radicaux » (Epstein et Kirszbaum, 2012)²⁶⁴. Dans le cadre de notre analyse, il paraît important de revenir en particulier sur ce que Renaud Epstein et Thomas Kirszbaum identifient comme la troisième période de la politique de la ville, initiée par la loi du 1er août 2003, dite loi Borloo. Ce texte a pour objectif principal la modification de la forme urbaine des grands ensembles dans le but d'attirer de nouveaux habitants. Cette réforme répond à l'enjeu de « clarification » de la politique de la ville mis en avant par la Cour des Comptes dans son rapport de 2002. Elle doit conduire à réduire les inégalités constatées entre les territoires concernés par la politique de la ville et le reste des villes, et à réintroduire du droit commun dans les quartiers. Des Projets

²⁶² <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville>

²⁶³ H. Dubedout, *Ensemble refaire la ville*, Rapport au Premier ministre publié à La Documentation française, 1983, cité dans M. Arrignon, *Sociologie des politiques urbaines*, 2019.

²⁶⁴ Pour une approche généalogique, voir R. Epstein, T. Kirszbaum (2020).

nationaux de Renouvellement urbain (PNRU) transforment ainsi « la France des grands ensembles en un vaste chantier, dont les réalisations sont célébrées par des centaines de maires de tous bords et par les médias » (Epstein, 2012).

Cependant, les grands projets d'aménagement n'ont pas les résultats sociaux escomptés : « Force est de constater que la mixité sociale n'est pas au rendez-vous. Les milliards investis dans la démolition-reconstruction ont bien transformé l'urbanisme des grands ensembles, mais ces transformations ne se sont pas prolongées par le renouvellement attendu de leur population » (Epstein, 2012, p.3). La politique de renouvellement urbain finit par devenir une « politique marginale » sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy. L'État se désengage des financements PNRU en 2009. Si le gouvernement socialiste qui lui a succédé n'a pas totalement remis en cause cette vision, la présidence de François Hollande est marquée par l'adoption de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy. Elle s'apparente à une synthèse des orientations antérieures de la politique de la ville (Epstein, Kirszbaum, 2020) qui tout à la fois favorise la participation citoyenne à travers la création de conseils citoyens, lance un Nouveau Programme national de Rénovation urbaine (NPNRU) et instaure une nouvelle géographie pour les quartiers prioritaires. Les territoires prioritaires sont désormais déterminés d'après un critère de pauvreté de la population. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron en mai 2017, la politique de la ville paraît à nouveau reléguée au second plan, sans ministère dédié. Malgré la mobilisation des maires et des réseaux associatifs, le rapport commandé à Jean- Louis Borloo « Vivre ensemble, vivre en grand la République. Pour une réconciliation nationale », et remis au Président en avril 2018, n'aura guère de traduction.

En 2014, à l'occasion de la réforme de la géographie prioritaire, le genre devient un axe transversal de la politique de la ville. Le déploiement de politiques d'aménagement genrées devient alors possible sur les territoires de la politique de la ville. L'institutionnalisation du genre dans cette politique à l'échelle nationale a également conforté des initiatives locales déjà engagées, comme nous le verrons dans le cas de Lyon.

A. L'intégration du genre dans la politique de la ville

Le *gender mainstreaming*, impulsé par le gouvernement français depuis 2012, fait entrer les enjeux d'égalité femmes-hommes dans la politique de la ville. Deux lois structurantes ont permis cette intégration : la loi Vallaud-Belkacem du 4 août 2014 « pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes » et la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Jusqu'alors, si la mixité sociale était un des objectifs historiques de la politique de la ville, « la question des femmes [avait été] régulièrement occultée [...] et les problèmes spécifiques auxquels les femmes sont confrontées n'[étaient] généralement pas abordés » (Bulot, Poggi, 2004, p.26). L'égalité femmes-hommes devient un axe transversal de la politique de la ville, inscrit dans la loi de réforme du 14 février 2021. Cette nouvelle légitimité institutionnelle et les budgets alloués aux quartiers prioritaires facilitent le développement de projets urbains genrés.

a. La politique de la ville, une politique nationale intégrée de l'égalité

Dans une logique de *gender mainstreaming*, la politique interministérielle pour l'égalité femmes-hommes menée par Najat Vallaud-Belkacem²⁶⁵ aboutit à une collaboration entre le ministère du Droit des femmes et le ministère de la Ville. En 2013, ces deux ministères signent une « convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 » dont l'objectif est de parvenir à « une action à la fois mieux ciblée sur les problématiques spécifiques des femmes des quartiers populaires » et de systématiser l'attention portée aux « inégalités femmes-hommes dans les quartiers dans les politiques sectorielles de droit commun »²⁶⁶. L'approche intégrée de l'aménagement y est affirmée : l'article 2 de la convention prévoit le développement de « l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ». Plusieurs champs sont directement ciblés, comme l'éducation, l'emploi, la culture ou la prévention de la délinquance, et le recueil de statistiques sexuées est fortement recommandé. Toutefois, l'intégration du genre dans les projets d'aménagement n'est pas explicitée et elle n'apparaît que lorsqu'il est question de mesures relevant de la thématique de la sécurité. L'organisation de marches exploratoires de femmes développées grâce à une approche genrée de l'urbanisme figure, par exemple, parmi

²⁶⁵ cf. note de bas de page n°127 p.83.

²⁶⁶ Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 entre le ministère de la Ville et le ministère des Droits des femmes.

les indicateurs d'évaluation des contrats de ville. Leur méthodologie est « promue dans tous les quartiers de la politique de la ville » et des expérimentations de « plateformes » en ligne sont envisagées en partenariat avec le ministère de l'Intérieur pour « géolocaliser », à partir d'un signalement réalisé par téléphone, « les points noirs dans l'espace public »²⁶⁷.

C'est à l'occasion de la réforme de la politique de la ville – à travers la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 – que l'égalité femmes-hommes devient juridiquement un axe transversal de la politique de la ville, au même titre que la jeunesse et la lutte contre les discriminations. Conformément aux engagements de la convention triennale 2013-2015, un volet « égalité femmes-hommes » est rendu obligatoire dans tous les contrats de ville nouvelle génération, et un cadre de référence est édicté par le CGET. Il y est notamment fait mention de la désignation d'un référent « politique de la ville chargé de l'égalité femmes-hommes » au sein de l'organisation locale, qui aura pour mission de « coordonner l'approche intégrée pour chacun des contrats de ville » (CGET, 2014, p.6). Le cadre de référence prévoit également que chacun·e des acteur·rices de contrat de ville soit formé·e aux enjeux d'égalité femmes-hommes. Cette formation s'attachera particulièrement à « identifier les freins et les moteurs pour que les femmes puissent avoir une réelle place dans l'espace public » (CGET, 2014, p.8).

En 2014, le cadre d'action interministériel laisse la place à une politique désormais chapeauté par un seul ministère²⁶⁸. Najat Vallaud-Belkacem se voit confier, dans le gouvernement Valls 1, le ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Elle regroupe alors les responsabilités qui incombaient jusqu'alors au ministre délégué à la Ville, François Lamy, et à la ministre des Sports et de la Jeunesse, Valérie Fourneyron, dans le gouvernement Ayrault. Ce ministère aux missions très élargies est appréhendé par la ministre comme « une unité de commandement pour accélérer les progrès de l'égalité entre les sexes, entre les générations, entre les jeunes, entre les territoires »²⁶⁹. Elle entend également s'inscrire dans la continuité

²⁶⁷ Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015.

²⁶⁸ On peut alors se demander dans quelle mesure l'intégration du genre dans la politique de la ville témoigne de la réussite du gender mainstreaming.

²⁶⁹ <https://www.najat-vallaud-belkacem.com/2014/09/05/ville-jeunesse-et-sports-acceler-les-progres-de-legalite/>

des politiques entreprises par ses prédécesseurs à la Ville, au Sport et à la Jeunesse²⁷⁰. Pendant les 147 jours d'existence de ce ministère, Najat Vallaud-Belkacem est le symbole de l'imbrication entre politique de la ville et égalité femmes-hommes. Elle commande d'ailleurs au Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes (HCEfh) une étude sur « la manière d'articuler la promotion des droits des femmes et leur nécessaire déclinaison dans les territoires, en tenant compte des contextes locaux spécifiques aux territoires urbains, ruraux et aux territoires en politique de la ville », afin que « l'égalité, qui est une des priorités de la refonte de la politique de la ville, puisse devenir effective » (HCEfh, 2014, p.239)²⁷¹.

L'intégration du genre dans la politique de la ville contribue à la diffusion d'une culture de l'égalité femmes-hommes au sein de l'aménagement du territoire (Biarrotte, 2021). Le Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes, notamment, recommande à l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU) d'intégrer un objectif d'égalité femmes-hommes dans le cadre de ses missions afin de garantir une réelle prise en compte de la question à chaque étape du processus de rénovation urbaine et d'habitat (HCEfh, 2014). La politique de la ville crée ainsi un contexte institutionnel propice au développement de dispositifs urbains genrés au sein des QPV.

b. Des enveloppes budgétaires pour financer des projets

C'est également en raison des budgets alloués aux territoires de la politique de la ville que peuvent se développer des projets relatifs à l'égalité femmes-hommes et l'aménagement des QPV. Le lancement du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) porté par l'Agence nationale de rénovation Urbaine (ANRU) favorise le déploiement d'une approche égalitaire de l'urbanisme au sein des QPV. Dans le cadre du NPNRU, 12 milliards d'euros sont investis par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU), avec le concours d'Action Logement, afin de subventionner des projets de rénovation urbaine dans 450 QPV. L'habitat et les équipements publics sont concernés en premier lieu afin de « favoriser la mixité dans ces territoires » et de « créer des aménagements urbains de qualité, en anticipant les

²⁷⁰ Il suscite de vives inquiétudes dans le monde politique et médiatique qui le qualifie volontiers de « ministère fourre-tout » https://www.lemonde.fr/politique/article/2014/04/04/le-ministere-voiture-balai-de-najat-vallaud-belkacem_4395765_823448.html

²⁷¹ Rapport EgaliTer «Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés» publié le 19 juin 2014. https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/haut-conseil-egalite.gouv.frimgpdfhcefh_rap_egaliter_vf.pdf

évolutions futures du quartier », tout en associant les habitants à la conception des projets²⁷².

L'ANRU peut également financer de l'ingénierie de projet :

« On peut financer en termes d'ingénierie des expertises qui conduisent à définir la programmation urbaine en tenant compte des besoins du quartier ou de certaines problématiques. Donc, on a les questions qui reviennent souvent, qui sont celles de la gestion des espaces extérieurs, de la bonne prise en compte des usages des habitants et aussi la sécurité. »

(Entretien avec une chargée de mission innovation, ANRU).

Bien que la prise en compte du genre ne soit pas un critère conditionnant l'octroi des subventions, les modalités d'action du NPNRU en font un levier financier pour intégrer une expertise en genre et urbanisme aux projets de territoire. L'ANRU développe également un Programme d'investissements d'avenir (PIA) ciblé sur des projets innovants, dans le but de dynamiser la croissance des territoires. En 2017, les critères d'attribution de ce financement concernaient l'augmentation du reste à vivre des foyers²⁷³, la contribution à une ville durable et solidaire, et une augmentation de l'attractivité du quartier. Ces critères restant généraux, les territoires peuvent aisément les mobiliser pour faire valoir leurs projets :

« Ce sont les trois grands axes d'analyse des demandes qui nous sont présentées. Mais on n'ira pas conditionner sur des choses spécifiques, pour aussi permettre aux territoires de proposer des choses de façon libre. »

(Entretien avec une chargée de mission innovation, ANRU).

C'est ainsi qu'à Villiers-le-Bel a pu être mené un projet urbain résolument axé sur l'égalité de genre dans le cadre d'un PIA. Avec l'intuition que d'autres territoires s'intéressent au genre, l'ANRU se saisit ouvertement de la question et propose, en 2019, un groupe de travail intercollectivités sur « l'approche égalitaire de l'urbanisme »²⁷⁴. Ce dispositif permet à l'ANRU d'identifier les territoires qui explorent ce sujet :

²⁷² <https://www.anru.fr/le-nouveau-programme-national-de-renouvellement-urbain-npnru>

²⁷³ Le reste à vivre est l'argent dont le foyer dispose pour un mois après le paiement des frais fixes.

²⁷⁴ Après une première réunion en février 2020, le groupe a été suspendu en raison de la Covid 2019. En février 2022, les travaux ont repris mais le calendrier de la thèse n'a pas permis de les intégrer à l'analyse. La thématique a survécu à la crise sanitaire et reste donc d'actualité pour l'ANRU <https://www.anru.fr/la-docutheque/laproche-egalitaire-de-lurbanisme>

« On a la possibilité de bien cerner Villiers-le-Bel parce que [le genre dans l'espace public] c'est le cœur de leur projet, mais d'autres territoires, comme par exemple, je crois, Vaulx-en-Velin, qui ne nous sollicitent pas forcément là-dessus, travaillent ce sujet. On n'a pas de moyen de détecter ce qui se fait sur les territoires à l'échelle nationale. »

(Entretien avec une chargée de mission innovation, ANRU).

Ces groupes de travail thématiques sont l'occasion de diffuser des bonnes pratiques, de donner à voir des modèles et d'inspirer d'autres collectivités qui souhaitent mobiliser les ressources de l'ANRU. Des formations dispensées par l'École du Renouveau urbain contribuent aussi à faire connaître les opportunités qu'offre le cadre de la politique de la ville pour la réalisation de projets urbains intégrant le genre.

C'est également grâce à des financements de la politique de la ville que de nombreuses recherches universitaires sur le genre de la ville sont menées :

« C'est dans ce contexte qu'il est devenu possible, sous l'égide de la politique de la ville, d'obtenir des financements pour conduire des projets de recherche-action tendant à éclairer et infléchir les relations de genre dans ces quartiers »

(Blanchard et Hancock, 2017).

Des recherches-actions prenant pour terrain d'étude des QPV sont ainsi conduites à Gennevilliers (Faure, Gonzalez, Luxembourg, 2017), Aubervilliers (Blanchard, Hancock, 2017) et Lyon (Vinet, 2017). La recherche se concentre quasi-exclusivement sur la situation des territoires de la politique de la ville, ce qui participe à restreindre à ces territoires la visibilité des enjeux de genre. À Lyon, ce travail de recherche a accompagné l'émergence du sujet au sein de la mairie et a alimenté les réflexions des élu·es et des chargé·es de mission de la Ville.

B. La politique d'aménagement genrée lyonnaise : un sentier tout tracé

À Lyon, les réflexions autour des inégalités de genre dans la ville naissent en 2011 d'une collaboration entre Thérèse Rabatel, élue à l'égalité femmes-hommes, et Louis Lévêque, adjoint à la politique de la ville, et s'intéressent exclusivement à la situation des QPV. Les conditions d'émergence de la politique d'aménagement genrée lyonnaise permettent de souligner le phénomène de *path dependence* à l'œuvre. Nous verrons ensuite que l'intégration législative de l'égalité femmes-hommes dans la politique de la ville, en 2014, a conforté les initiatives

d'aménagement genrées entreprises localement et que les crédits nationaux en ont facilité le déploiement.

a. Une mise en politique locale imbriquée à la politique de la ville

La Ville de Lyon s'engage en 2011 dans des réflexions sur le genre et les espaces publics grâce à l'implication de Louis Levêque, élu à la politique de la ville de 2001 à 2014. Ce dernier répond favorablement à l'appel lancé par Thérèse Rabatel dans le cadre du premier plan égalité femmes-hommes de la Ville où elle enjoint l'ensemble des élu·es à adopter une approche intégrée de l'égalité²⁷⁵ :

« L'un et l'autre [L. Levêque et T. Rabatel], en formalisant le plan d'action...il y a eu cette volonté politique de se dire : « Et si on travaillait sur l'égalité dans les quartiers politique de la ville ? » Puisque c'était sa délégation. »
(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Encadré 19 – Portrait de Louis Lévêque, adjoint à la politique de la ville de la Ville de Lyon

Louis Lévêque débute sa carrière en tant qu'enseignant en classe de 6e de transition dans un collège privé. Après deux années d'exercice, il quitte ses fonctions et travaille dans plusieurs entreprises de métallurgie, dans une fonderie, et dans des entreprises de mécanique. Il obtient un CAP d'ajusteur monteur et rejoint EDF en 1983. Il adhère à la CGT alors qu'il est employé dans la métallurgie, prend, à EDF, des responsabilités syndicales sur le sujet des conditions de travail et de sécurité, puis devient président du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du centre EDF de Lyon.

En 1979, il adhère au parti communiste où il occupe diverses fonctions, notamment celle de secrétaire de section. En 1995, il est élu – « *un peu par accident* » explique-t-il en entretien – conseiller municipal de la Ville de Lyon : « *J'étais candidat sur le 8^e au départ, simplement pour conseiller d'arrondissement, et puis le conseil municipal a dû poser sa candidature dans le 5^e et non plus dans le 8^e, donc c'est moi qui suis remonté dans la liste de gauche conduite par Jean-Louis Touraine* »²⁷⁶. En 2001, Louis Lévêque est candidat dans le 9^e arrondissement

²⁷⁵ cf. partie II. du chapitre 2.

²⁷⁶ Entretien avec Louis Levêque, élu à la politique de la ville de 2001 à 2014.

sur la liste d'union de la gauche conduite par Gérard Collomb²⁷⁷. Il brigue le mandat de maire du 9^e, mais Gérard Collomb lui propose de devenir 4^e adjoint, en charge de la politique de la ville et du logement à la mairie centrale. Il s'investit beaucoup dans cette délégation. Il devient, en 2008, président du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain de Rhône-Alpes (CRDSU) et du Groupe d'Initiatives Pour l'Intégration dans la Ville (GIPIV) créé par Gérard Collomb dans le but de « repérer des pratiques sociales innovantes et des dysfonctionnements actuels, et d'élaborer des propositions concrètes visant à favoriser l'intégration de tous dans la ville »²⁷⁸. Il conserve ses fonctions d'élu jusqu'en 2014 quand, pour des raisons de santé et de divergences politiques avec Gérard Collomb, il décide de mettre fin à son mandat. Si en 2014 il maintient son soutien à la liste du maire sortant, il appelle, en 2020, à voter pour les listes d'union entre Europe Écologie les Verts, la Gauche Unie, et Lyon en Commun.

C'est son histoire personnelle qui le sensibilise à l'égalité femmes-hommes. Il évoque notamment en entretien l'influence de son épouse, présidente d'une association départementale féministe « Femmes solidaires » et regrette que durant ses treize ans de mandat les enjeux d'égalité femmes-hommes n'aient pas été « *mieux portés et appréhendés* » au sein des politiques de son portefeuille.

La question de la place des femmes dans l'espace public interroge l'adjoint à la politique de la ville, qui a constaté qu'à partir de l'adolescence, les filles ne fréquentaient plus les espaces publics de loisir. Cette observation le conduit à s'associer à la mission Égalité pour financer une recherche-action, commandée par la Ville et réalisée par le GRePS, sur les discriminations vécues par les femmes dans l'espace public de trois quartiers prioritaires :

« *On voit les enfants, garçons et filles sur les espaces publics en bas des immeubles, et à partir de 12-13 ans, on ne voit plus que les garçons, on ne voit plus les filles. Et donc on s'est interrogés sur cette question-là. Alors au départ, pas forcément en lien avec les questions d'urbanisme et d'aménagement, mais progressivement. Et là, je pense que la mission Égalité et l'étude du GRePS ont joué un rôle important.* »

(Entretien avec Louis Lévêque, ancien adjoint à la politique de la ville de la Ville de Lyon).

²⁷⁷ Maire de Lyon entre 2001 et 2017, puis de 2018 à 2020.

²⁷⁸ <https://www.millenaire3.com/auteurs/gipiv-groupe-d-initiatives-pour-l-integration-dans-la-ville>, consulté le 08/08/2022

L'étude du GRePS révèle le rôle de l'aménagement dans les inégalités. Elle formule des préconisations concrètes relevant de la production de l'espace – propositions d'aménagement de squares pour enfants, travail sur l'iconographie dans les espaces publics, aménagement d'espace de frontage au pied des immeubles... – ce qui conduit la Ville à développer des politiques d'aménagement genrées :

« L'étude nous a beaucoup aidés à prendre conscience de l'enjeu de l'aménagement et de l'urbanisme sur cette question de la place des femmes, et que l'aménagement et l'urbanisme n'étaient pas neutres. »

(Entretien avec Louis Lévêque, ancien adjoint à la politique de la ville de la Ville de Lyon).

Cependant, bien que le sujet soit désormais « le genre dans l'aménagement du territoire », l'élu à l'urbanisme, Gilles Buna, ne participe pas à sa mise en politique qui reste intriquée à la politique de la ville.

En 2016, à l'occasion du second plan d'action égalité femmes-hommes, la mission Égalité souhaite prolonger la démarche lyonnaise engagée cinq ans auparavant en réalisant un guide à destination des aménageur·ses. Cette fois, l'élu à l'urbanisme Michel le Faou, est associé à la démarche. Le guide « se veut un outil pratique à l'intention de toutes les personnes susceptibles d'intervenir au cours d'un projet d'aménagement urbain » (Ville de Lyon, 2022, p.2). Pour autant, les trois territoires d'expérimentation choisis pour alimenter les préconisations du guide restent des territoires relevant de la politique de la ville (cf. figure 7).

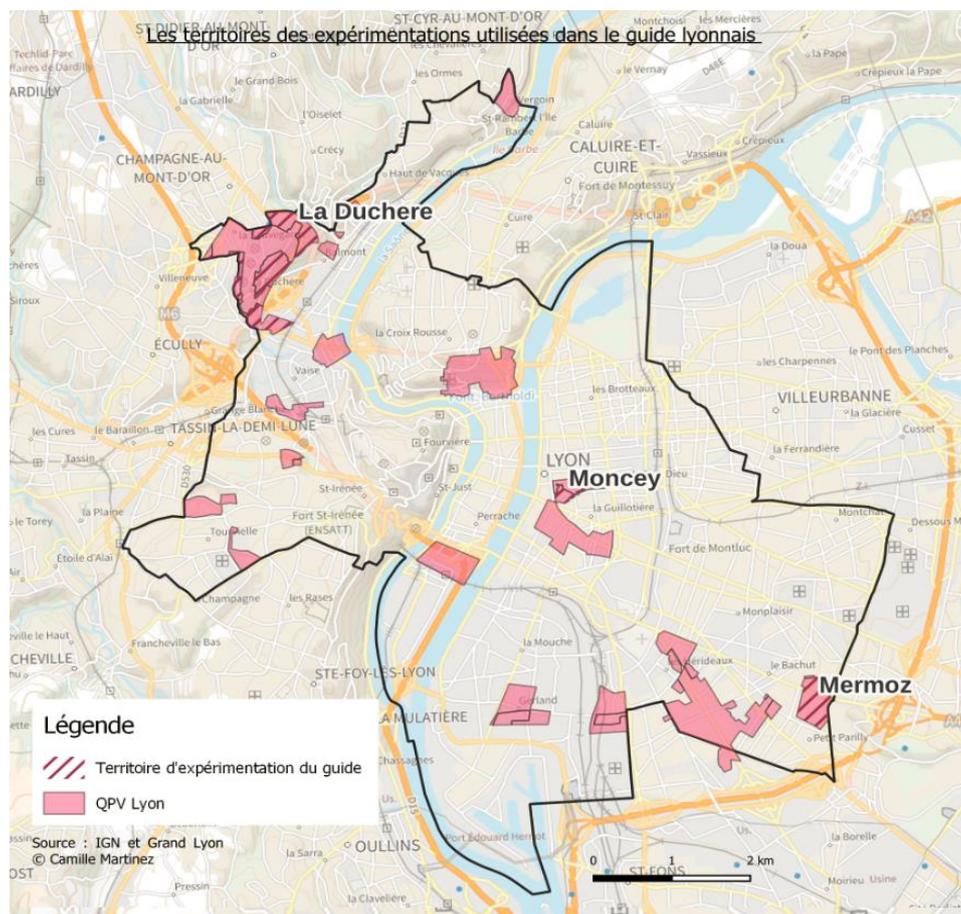


Figure 7 : Carte des territoires d'expérimentation utilisés dans le guide de lyonnais, C. Martinez

Deux des trois territoires de l'étude du GRePS sont à nouveau choisis dans le cadre du guide. Pour justifier ce choix, le chargé de mission Égalité explique qu'il souhaite s'entourer d'une équipe déjà au fait des enjeux de genre²⁷⁹. Il est en charge de constituer une équipe, et il lui semble donc plus facile de travailler avec des agent-es « *qui ont un peu d'appétence et de compétences pour le sujet* »²⁸⁰. En s'appuyant sur des territoires où les équipes sont déjà sensibilisées à l'égalité femmes-hommes dans l'aménagement, le chargé de mission espère gagner en efficacité pour la rédaction du guide.

L'investissement de départ, soit la démarche conduite avec le GRePS, est donc mise à profit pour travailler sur le nouveau projet :

²⁷⁹ cf. partie II du Chapitre 3.

²⁸⁰ Entretien avec le chargé de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon.

« Comme c'était la suite du GREPS, et que la mission était portée par la mission Égalité et la direction Développement territorial qui intervient sur les sites prioritaires, on continue sur la même veine. »

(Entretien avec le directeur de la mission GPV La Duchère, réalisé par Agathe Le Bourhis, cité dans Le Bourhis, 2018, p.77).

On retrouve ici « l'importance de l'empreinte des origines dans le développement des politiques publiques » (Palier, 2019, p.446) caractéristique du phénomène de *path dependence* et qui explique la continuité de la trajectoire lyonnaise. La démarche qui a d'abord pris corps dans les QPV reste ainsi intriquée à ces territoires.

b. Un sentier conforté par la politique nationale

Les opportunités proposées par le cadrage national de la politique de la ville²⁸¹ expliquent également, en partie, pourquoi la trajectoire lyonnaise a gardé son cap. Tout d'abord, en raison du déploiement des programmes PNRU et NPNRU, les QPV sont des territoires où se déroulent de nombreux chantiers d'aménagement qui rendent les expérimentations possibles.

« Choisir Mermoz, La Duchère, ça paraissait normal parce qu'il y avait un gros projet d'aménagement urbain qui faisait qu'a priori, on était dans le bon timing pour déployer des expérimentations. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Encadré 20 – Présentation des projets Mermoz, La Duchère et Moncey

Les projets de rénovation urbaine des territoires de Mermoz, La Duchère et Moncey font partie d'un ensemble de grands projets conduits sur l'agglomération lyonnaise et visant à « renouveler la qualité de vie de ses habitants, et à faire de son territoire un lieu d'exception ».²⁸² Depuis 2016 et la construction de la ZAC Mermoz Sud, le projet urbain a concerné la réhabilitation de logements (démolitions et reconstructions notamment), la construction de nouveaux équipements de proximité (groupe scolaire, pôle sportif et culturel...), ainsi que la création « d'espaces publics apaisés »²⁸³. Le quartier Moncey est lui concerné par un projet de piétonnisation²⁸⁴, soit un kilomètre de voie piétonne reliant les berges du Rhône à la gare Part-Dieu et le réaménagement de trois places. Le projet de rénovation urbain de La Duchère s'étale

²⁸¹ cf. I. A de ce chapitre.

²⁸² <https://www.grandlyon.com/actions/projets-urbains>

²⁸³ <https://www.grandlyon.com/actions/lyon-mermoz>

²⁸⁴ <https://www.grandlyon.com/actions/lyon-promenade-moncey>

sur 20 ans.²⁸⁵ L'objectif principal poursuivi est le désenclavement du quartier et la création d'une nouvelle centralité autour de la place principale. Au moment du lancement du projet de guide, les travaux aux alentours du parc des Marronniers débutent, et il est demandé à l'AMO du guide d'observer les usages de ce parc avant et après sa livraison afin de formuler des recommandations. Plus généralement, il est demandé au prestataire du guide : d'« organiser, sur chacun des sites, des parcours commentés ou des marches exploratoires avec les femmes usagères des espaces visés par l'opération d'aménagement en cours. [...] Sur chaque territoire accompagné, le prestataire devra produire une analyse du processus par lequel ces projets sont formalisés ainsi qu'une analyse de la concertation, (enquêtes préalables, modalités de recueil des besoins, identifications des usages) »²⁸⁶ afin d'« apporter un autre regard sur les territoires, de révéler les enjeux liés à l'égalité en s'appuyant sur des temps d'observation et sur des entretiens avec des habitant-es et autres usager-ères de l'espace public d'une part, et avec les différentes parties prenantes du projet d'autre part »²⁸⁷.

De plus, la culture professionnelle de la politique de la ville est davantage propice à l'intégration des enjeux de genre. La participation citoyenne est un enjeu majeur de la politique de la ville dès sa création (Boudeghdegh, Le Dû, Valbon, 2012). Par cette entrée, les agent-es sont confronté-es à la question des publics visés par les dispositifs participatifs et la place des femmes fait irruption à l'occasion de ces réflexions :

« Moi, j'avais la question de la participation des femmes, la participation des actifs, la participation des jeunes en tête, comme une problématique de plus de diversité des publics... mais pas avec la question genre, à cette époque-là, ce n'était pas un prisme d'analyse identifié en tant que tel. »

(Entretien avec la responsable communication-concertation de la mission Duchère).

En rendant centrale l'attention portée à la participation et la concertation des publics, le cadre de la politique de la ville facilite et légitime les réflexions sur le genre. Une cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole²⁸⁸ estime que la concertation n'est pas assez présente sur les territoires hors QPV pour mettre en œuvre une approche genrée dans les projets urbains :

²⁸⁵ <https://www.grandlyon.com/actions/lyon-la-duchere>

²⁸⁶ Cahier des charges p.8.

²⁸⁷ Cahier des charges p.9.

²⁸⁸ Elle était également membre du groupe de travail chargé de l'élaboration du guide de la Ville de Lyon.

« Je pense que, en particulier pour intégrer ces questions de genre, il faudrait vraiment travailler en très grande concertation avec les habitants, les usagers, et en particulier les habitantes, les usagères, ce que l'on ne prend absolument pas le temps de faire, à part sur les périmètres en politique de la ville parce que l'ANRU nous impose d'avoir une dimension concertation / participation citoyenne importante dans nos projets d'aménagement. »

(Entretien avec une cheffe de projet de la Métropole de Lyon, membre du groupe de travail sur le guide de la Ville de Lyon).

Elle souligne également que dans le cadre de la politique de la ville, les agent·es sont également plus attentif·ves à la lutte contre les discriminations :

« Dans le cadre de ces politiques publiques, la question de la lutte contre la discrimination, toutes les formes de discrimination, est pointée, donc c'est plus facile de justifier, de prendre en compte ces dimensions-là. »

(Entretien avec une cheffe de projet de la Métropole de Lyon, membre du groupe de travail sur le guide de la Ville de Lyon).

Enfin, le chargé de mission Égalité femmes-hommes précise que malgré la mobilisation de l'élu à l'urbanisme, le projet de guide reste financé par les crédits de la politique de la ville.

« Franchement, je ne vois pas où est-ce que tu trouves des financements « État » si ce n'est à travers le CGET. »

(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

La co-fondatrice et experte du *think tank* Genre et Ville confirme également que les financements accordés pour conduire des projets avec les collectivités proviennent exclusivement des crédits en politique de la ville :

« Où on trouve des financements en tant que plateforme de recherche pour mener des actions sur le terrain ? On nous finance sur quel budget ? Les budgets politique de la ville. »

(Entretien avec une experte de Genre et Ville).

Les territoires relevant de la géographie prioritaire deviennent les territoires préférentiels des politiques d'aménagement genrées étant donné que « ce sont les seuls où des financements existent de manière récurrente pour travailler ce thème » (Biarrotte, 2021, p.288). La trajectoire lyonnaise reste alors dans le chemin emprunté, confortée par un cadrage national favorable à l'intégration du genre dans les projets relevant de la politique de la ville.

Grâce à un cadre institutionnel qui place les enjeux de participation, de cadre de vie et d'environnement urbain au cœur des préoccupations, qui rend l'attention aux questions d'égalité femmes-hommes obligatoire et qui met à disposition des financements, la politique de la ville s'est imposée comme le dispositif le plus adéquat pour promouvoir et développer localement une approche de l'urbanisme intégrant le genre. Le lancement du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) facilite le déploiement d'expérimentations de politiques d'aménagement genrées. On peut trouver là une explication à la restriction territoriale de ces politiques aux quartiers de la politique de la ville. L'institutionnalisation nationale rend possible de nouveaux projets et conforte les initiatives déjà engagées au niveau local.

II. L'impossible dépassement des frontières des QPV

Les trajectoires de mise en politique du genre s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville et les recherches actions sont plus facilement financées dans les QPV²⁸⁹. Les politiques d'aménagement genrées se trouvent ce faisant cantonnées dans le domaine de la politique de la ville, et les QPV restent les territoires cibles de ces dispositifs. Au-delà du cas de Lyon, on peut citer l'exemple de Paris dont la maire avait annoncé, en 2015, que les marches exploratoires initiées dans les 14^e et 20^e arrondissements « seraient étendues partout où elles sont nécessaires pour que soient mieux identifiées les demandes des femmes pour s'appropriier la ville »²⁹⁰. Cependant, les crédits spécifiques que la mairie dédie à ce projet sont ceux proposés par l'État dans le cadre du nouveau contrat de ville instauré par la loi de 2014 (Biarrotte, 2021). La Ville n'accorde pas d'autres lignes budgétaires pour que soient entreprises, entre 2014 et 2019, des marches exploratoires en dehors des QPV de la capitale. Doit-on alors comprendre que seuls les QPV sont concernés par le problème public des inégalités de genre dans l'aménagement ?

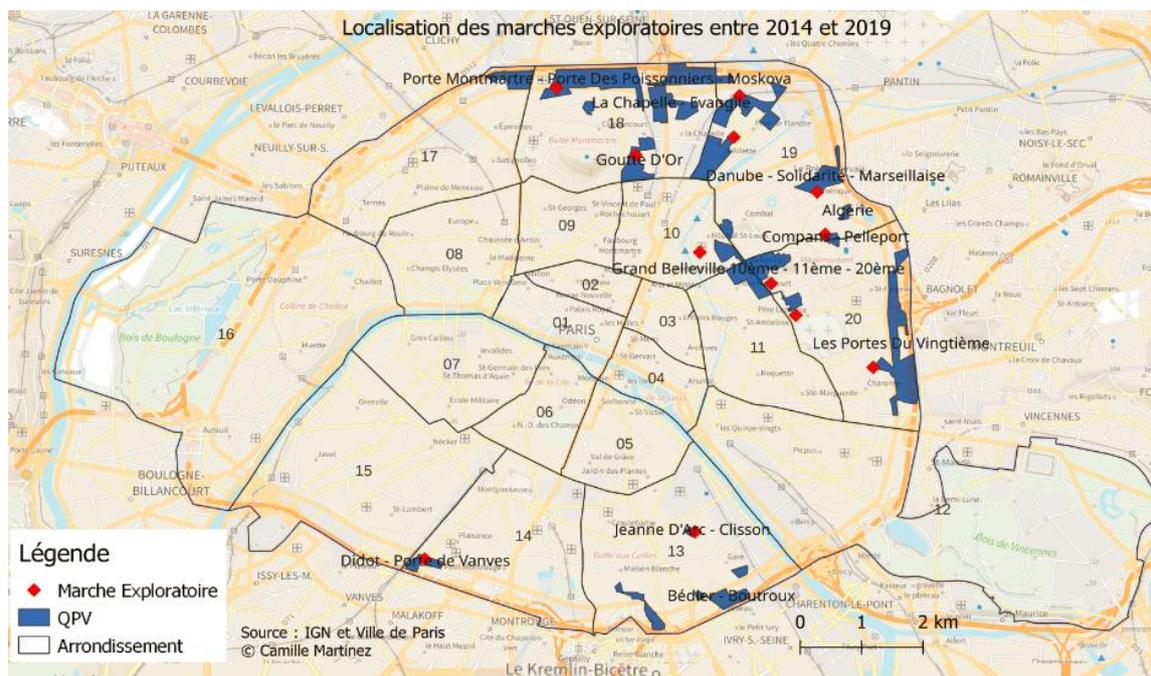


Figure 8 : Carte de Paris représentant les QPV et les lieux des marches exploratoires

²⁸⁹ cf. partie I de ce chapitre.

²⁹⁰ Discours d'Anne Hidalgo, cité dans Hancock et Lieber, 2017.

Nous verrons que la délimitation des territoires cibles des politiques d'aménagement genrées relève d'une « géographie imaginée » du sexisme (Hancock, Lieber, 2017). En effet, derrière ce qui est présenté comme un « fait objectif », se nichent des expériences subjectives et des jugements normatifs véhiculés par les acteur·rices sociaux·ales. Cette restriction territoriale participe alors d'un imaginaire selon lequel le problème public ne concerne que les QPV. Combattre les inégalités femmes-hommes sur ces territoires est une façon de rester dans le chemin emprunté. À Lyon notamment, les logiques de dépendance au sentier l'ont emporté sur la volonté de travailler sur d'autres territoires.

A. Les QPV désignés territoires des inégalités femmes-hommes

Aucune donnée objective scientifique, qu'elle soit de nature qualitative ou quantitative, n'est disponible pour affirmer que les QPV seraient davantage concernés par les inégalités de genre dans l'espace public que le reste du territoire. En raison de financements fléchés QPV, l'analyse de la situation hors QPV constitue un angle mort de la recherche.

Nous verrons dans cette partie que c'est en s'appuyant sur un « sens commun » partagé que l'attention publique et politique s'est restreinte aux dysfonctionnements observés dans les QPV, invisibilisant ainsi la situation des autres territoires. Le sens commun est « un système culturel » (Geertz, 1986) qui structure et oriente l'interprétation qu'ont les individus du monde réel. Ces derniers donnent à leur action un sens qui relève de vérités générales communément admises, sans fondement scientifique, mais qu'ils considèrent partagées par toute personne « sensée » (Rosenfield, Jacquet, 2014). C'est ainsi que les QPV deviennent les seuls territoires concernés par le problème public à résoudre, et que les manifestations du sexisme sur d'autres territoires restent ignorées.

a. Inégalités de genre et territoires : un angle mort de la recherche

Elise Vinet, responsable du groupe de recherche GRePS, a réalisé, entre 2012 et 2013, une étude sur les discriminations multifactorielles sur trois territoires lyonnais de la politique de ville. Dans son rapport, elle exprime son regret d'avoir dû se focaliser sur ces territoires, et pointe les biais que cela a engendré :

« Nous avons sollicité une restriction de l'étude à l'un des trois quartiers CUCS²⁹¹ pressentis, ou sa mise en perspective par un autre quartier non-CUCS, afin de pouvoir identifier ce qui relevait de l'ancrage territorial et ce qui relevait de dynamiques systémiques. La demande n'a pas abouti ; les trois territoires CUCS (La Duchère, le Vergoin, Mermoz) ont été maintenus, et l'acceptation de notre proposition a été conditionnée par l'acceptation d'investiguer ces trois quartiers. »
(Vinet, et al., 2013, p.11).

À travers cet exemple, on constate que les pouvoirs publics semblent attachés à ce que les recherches concernent exclusivement les territoires de la politique de la ville. Dès 2009 pourtant, deux sociologues, Isabelle Clair et Virginie Descoutures, avaient, elles aussi, appelé à la vigilance dans leur enquête sur les rapports entre les filles et les garçons d'un quartier populaire parisien (Clair, Descoutures, 2009), enquête financée par la Délégation à la politique de la ville et à l'Intégration, la mairie de Paris et le Centre national de la recherche scientifique :

« Les recherches sur les rapports sociaux entre filles et garçons, à l'adolescence, en sont encore à leurs débuts. Et s'il est indispensable de se pencher sur leurs manifestations dans les classes populaires urbaines, il est problématique de ne s'y pencher que là. [...] Le genre (en tant que division hiérarchisée des sexes et qu'injonction à appartenir à un genre défini) est une problématique trans-sociale. Et mener une enquête, au final trans-sociale, permettrait d'en rendre compte vraiment. C'est dans le sens de cette trans-socialité que doit aller la recherche, c'est-à-dire ne pas supposer que les résultats exposés ici sont inévitablement spécifiques au milieu étudié. Par ailleurs, il serait à terme souhaitable (en réalité nécessaire) de mener des enquêtes similaires auprès de jeunes issus des classes moyennes et des classes supérieures parisiennes, afin de saisir réellement à la fois la totalité des expériences de genre que font les jeunes vivant à Paris, et les spécificités de chaque jeunesse. »
(Clair et Descoutures, 2009, p.70).

Il n'existe à ce jour aucune analyse ou travail de recherche qui ait produit une étude de situation comparée entre les inégalités femmes-hommes en QPV et hors-QPV en ce qui concerne la thématique de l'aménagement du territoire. Seuls quelques éléments de comparaison entre les inégalités femmes-hommes en Zone Urbaine Sensible (ZUS)²⁹² et hors-ZUS sont fournis par une étude statistique réalisée en 2014 par le HCEfh²⁹³. Dans le souci de rendre visibles les

²⁹¹ Les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) étaient, entre 2007 et 2014, le nom des contrats entre l'Etat et les collectivités territoriales ciblés sur les actions à mettre en œuvre dans les quartiers prioritaires désignés par la politique de la ville.

²⁹² Ancienne dénomination des QPV.

²⁹³ « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux », étude n°02, avril 2014, EGAlITER, en collaboration avec l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) et l'INSEE.

inégalités entre les femmes et les hommes à l'œuvre sur le territoire national, et afin « d'éviter la stigmatisation et les raccourcis »²⁹⁴ qui restreignent le problème aux QPV, le HCEfh fait porter son étude sur les « territoires fragilisés » en intégrant les territoires ruraux aux côtés des ZUS. Cependant, les données concernant les territoires ruraux ne reprennent pas toutes les thématiques qui sont mobilisées pour les QPV. De manière générale, les territoires ruraux restent, dans cette étude, au second plan (Hancock, 2014).

Cette étude statistique a servi de support aux préconisations du rapport « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés » (HCEfh, 2014). Les chiffres indiquent que « les femmes en situation de précarité sont les premières personnes touchées par les difficultés rencontrées dans les territoires urbains et ruraux fragilisés » et que « l'intersection des inégalités entre les sexes avec des inégalités sociales et de territoire importantes conduit à des inégalités renforcées » (HCEfh, 2014, p.3). L'étude du HCEfh pourrait ainsi permettre « de poser le lien entre inégalités femmes-hommes et « territoires », et plus précisément, d'en évaluer l'importance dans certains types de « territoires » dits fragilisés, les « quartiers de la politique de la ville » et les « territoires ruraux » (Hancock, 2017). En termes d'emploi, d'accès au marché du travail, et d'accès aux soins, le rapport identifie clairement, grâce aux statistiques existantes, les inégalités femmes-hommes comme un problème plus prégnant dans l'ensemble des « territoires fragilisés ». Cependant, il fournit peu d'informations susceptibles de documenter les différences entre territoires et laisse penser qu'il existe un « sexisme extraordinaire » (Delphy, 2006) inhérent aux QPV. Claire Hancock souligne de fait « l'indigence du diagnostic » lorsque est pointée l'existence d'une « fracture territoriale » (HCEfh, 2014, p.33) et regrette qu'ait été adopté le postulat d'« une autonomie du « territorial » par rapport au social et [d'] un déterminisme spatial » (Hancock, 2017, p.1).

²⁹⁴ Discours de Danielle Bousquet, Présidente du HCEfh, lors de la remise du rapport à la ministre.

Sur cette base, le HCEfh n'en inclut pas moins des préconisations relatives à l'aménagement du territoire alors qu'aucune donnée de l'étude statistique ne concerne directement l'appropriation genrée des espaces publics²⁹⁵.

(Recommandation n°10) : « Penser l'urbanisme et l'aménagement du territoire au filtre de l'égalité femmes-hommes, soutenir et développer les pratiques innovantes. »
(Rapport EgaliTer, Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes, 2014).

Plus encore, les données qui pourraient éclairer indirectement les usages genrés de l'espace ne documentent que la situation des QPV. Dans la rubrique « Sports et Loisirs », par exemple, seuls des chiffres concernant le recours au programme « Ville Vie Vacances »²⁹⁶ sont mobilisés. Or, ce dispositif ne concerne que les jeunes habitants des quartiers de la politique de la ville et ne permet donc pas de réaliser une analyse comparée.

La rubrique concernant les violences de genre dans l'espace public souligne le manque de données territorialisées du phénomène. Elle reprend les chiffres de l'étude « cadre de vie et insécurité » de l'INSEE, publiée en 2012, qui propose un large cadrage du sujet :

« L'objectif de l'enquête est de connaître la fréquence de certaines atteintes aux personnes et aux biens dont peuvent être victimes les personnes enquêtées : cambriolages, vols de voitures ou de deux-roues, actes de destruction ou de dégradation du logement et de la voiture du ménage, vols ou tentatives de vol, violences physiques, menaces, injures subis par la personne interrogée. »
(extrait de la fiche qualité « Enquête Cadre de Vie et Sécurité » de 2012)²⁹⁷.

Ces données sont représentées dans les illustrations ci-après :

²⁹⁵ On peut émettre l'hypothèse que si l'approche genrée de l'urbanisme est mentionnée dans le rapport c'est grâce à la présence d'un chercheur en géographie spécialiste de la question du genre et de l'espace public au sein du HCEfh. Le matériau recueilli permet d'avancer l'idée que les spécialistes diffusent l'approche genrée de l'urbanisme dès qu'ils en ont l'occasion. Il serait alors particulièrement intéressant de réaliser une analyse davantage ciblée sur le rôle des chercheur·ses et des expert·es, en tant qu'entrepreneur·ses de cause à l'intérieur des institutions.

²⁹⁶ Le dispositif Ville Vie Vacances est un programme qui s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes en difficulté des quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de les faire bénéficier d'activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs, et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.

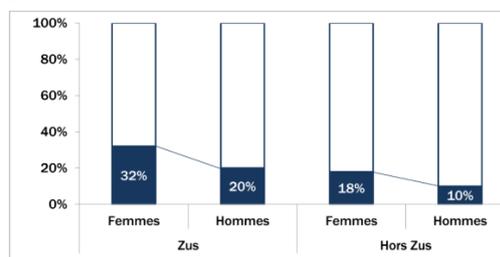
²⁹⁷ https://www.cdeunodc.inegi.org.mx/unodc/wp-includes/js/mapa11/pais/doc/europa/CVS2012_metodolog%C3%ADa.pdf

4. [SENTIMENT D'INSECURITE]¹⁴

En Zus, près d'une femme sur 3 éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier.

- ▶ Près d'une femme sur 3 se sent en insécurité dans son quartier, contre moins d'une femme sur 5 hors Zus.
- ▶ En Zus, les hommes ont également un sentiment d'insécurité plus fort qu'hors Zus : leur part double (20% contre 10%).

Schéma 15 : Part des personnes éprouvant un sentiment d'insécurité, par sexe, en Zus et hors Zus



5. [VIOLENCES]¹⁵

En Zus, près d'une femme sur 10 a été victime de violences physiques et/ou sexuelles.

- ▶ Les femmes en Zus déclarent davantage être exposées aux violences physiques et/ou sexuelles que les femmes hors Zus.

Schéma 16 : Part des personnes victimes d'agression, par sexe, en Zus et hors Zus

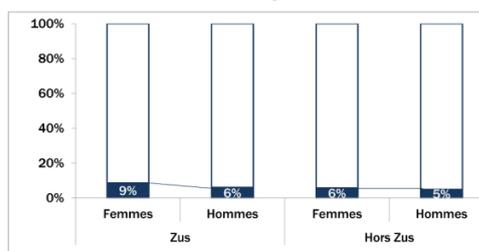


Figure 9 : Extrait du rapport EGALiTER, 2014, p.247

Bien que les données concernant les inégalités hors ZUS ne soient pas négligeables par rapport aux inégalités en QPV, seuls les chiffres relatifs à la situation des QPV sont repris dans le commentaire du graphique. Chris Blache, auditionnée en tant qu'experte, avait pourtant souligné le caractère global des inégalités de genre dans l'espace public :

« Quand on a été sollicités par le HCEfh, c'était pour aller pointer les difficultés qu'ont les femmes dans les espaces publics des QPV... On a dit ok, c'est un vrai sujet, mais attention, ce n'est pas que dans les quartiers sensibles. »
(Entretien avec la co-fondatrice de Genre et Ville).

Les informations à retenir sont ambiguës : les auteurs du rapport mettent en exergue la situation des QPV sur la question des violences, mais indiquent aussi, concernant le harcèlement de rue, que si « les femmes résidant en ZUS expriment un plus fort sentiment d'insécurité par rapport aux hommes vivant en ZUS et aux femmes vivant hors ZUS, [...] faute d'éléments sur le harcèlement de rue dans ces quartiers, il est non pertinent de tirer aujourd'hui quelques

conclusions en la matière. » (HCEfh, 2014, p.121). Faut-il alors retenir de ce rapport les difficultés des QPV ou l'impossibilité de déterminer l'existence de spécificités territoriales ?

Lors de la remise officielle du rapport, Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, de la politique de la ville, de la Jeunesse, et des Sports, choisit de mettre la focale sur la situation des QPV et sur des mesures qui ne relèveront que de la politique de la ville. Le rapport sera régulièrement repris dans des documents institutionnels afin de justifier l'importance d'intégrer la question du genre dans l'aménagement des QPV (CGET, 2014 ; CNV, 2017).

b. « Un air d'évidence »

L'absence de données statistiques rend délicate l'affirmation de difficultés plus importantes ou d'une urgence plus grande à résorber les inégalités de genre dans l'aménagement des quartiers. Pourtant, les agent·es concerné·es par l'élaboration de programmes d'action publique urbaine genrée envisagent bien les QPV comme des espaces privilégiés pour la mise en œuvre de ces actions.

Ce constat suggère le recours à un « sens commun » – qui relève d'une « interprétation des caractères immédiats de l'expérience » (Geertz, 1986, p.97) pour guider l'action publique. Le ressenti et l'intuition font office de vérité scientifique et suffisent à justifier « le traitement particulier » que l'on réserve aux QPV. En effet, « ce que le sens commun traite comme des « faits » — de simples descriptions d'une réalité objective — masque souvent des jugements de valeur qui dépendent de l'expérience subjective de l'auteur de l'évaluation ainsi que de la nature prétendument objective de la chose évaluée » (Watts, 2017, p.164). Lors de la remise du rapport du HCEfh, la ministre s'exprime en ces termes :

« Reste la question [...] de la façon dont les femmes s'inscrivent dans ces territoires [les QPV]. On se rend compte que les femmes sont absentes de l'espace public lorsque l'on déambule dans un quartier prioritaire ou populaire, on a facilement l'impression que l'espace public est quasi exclusivement masculin. »
(Discours de la ministre Najat Vallaud-Belkacem lors de la remise du rapport de HCEfh).

La rhétorique de la ministre « *on se rend compte [...] lorsque que l'on déambule* », « *on a facilement l'impression* » – renvoie à une argumentation qui se fonde sur « l'expérience

personnelle quotidienne » (Watts, 2018). Celle-ci paraît suffisante pour généraliser un phénomène dont la subjectivité ne sera pas questionnée, « précisément parce que ces jugements de valeur subjectifs sont traités comme objectifs – et, de fait, comme allant intrinsèquement de soi –, ils ne sont jamais eux-mêmes soumis à un examen critique » (Watts, 2018, p.164).

À l'échelle locale, c'est en mobilisant de tels arguments relevant du sens commun que la plupart des acteur·rices à l'initiative de politiques d'aménagement genrées expliquent que les QPV sont *les* territoires où le sujet doit être traité. Une ancienne agente du cabinet de l' élu à l'aménagement, à l'origine du projet du guide lyonnais, détaille lors d'un entretien, les raisons qui l'ont amenée à porter le sujet auprès de son élu et les objectifs qu'elle visait. Elle poursuit en précisant pourquoi les QPV sont des lieux à privilégier pour le développer des dispositifs urbains genrés.

« C'est un peu financé aussi, ce sont des questions que l'État a posées, donc à un moment donné, ça permettait d'avoir du financement pour traiter ce sujet. Et puis c'est vrai que, sur l'usage public, il y a quand même des pratiques différentes dans ces quartiers-là... L'appropriation de l'espace public ne se fait quand même pas de la même manière dans ces quartiers et dans la ville-centre ou sur la place Bellecour. Ce sont quand même des problématiques qui sont vraiment très, très différentes. Et l'approche du genre avait quand même une forme d'évidence dans ces quartiers, qu'il y a peut-être moins place Bellecour où il y a un brassage différent, une mixité qui est plus naturelle, ce qu'il n'y a pas dans ces quartiers. »

(Entretien avec l'ancienne conseillère technique de l' élu à l'urbanisme de la Ville de Lyon).

Après avoir affirmé le rôle important de l'aspect financier²⁹⁸, elle livre d'autres motivations de l'ordre d'une « sociologie spontanée ». Certains espaces urbains seraient davantage touchés par les discriminations de genre. La distinction qu'elle opère entre « ces quartiers-là » et « ici » (le centre-ville de Lyon) correspond bien à la distinction entre QPV et quartiers de centre-ville, voire quartiers bourgeois. Toutefois, son hésitation, et la répétition de « quand même », suggèrent le besoin de s'attirer le soutien de l'interlocuteur, ou de prévenir toute controverse, et montrent qu'elle est consciente des représentations qu'elle mobilise. Conclure sur l'évident consensus qui a présidé à ces choix lui permet en quelque sorte de ne pas les justifier objectivement. On retrouve alors l'une des propriétés du sens commun établie par Geertz, « le naturel ». Les choses sont présentées par les acteur·rices avec « un air d'évidence », un sens de

²⁹⁸ On reviendra sur les effets des opportunités financières et sur la façon dont elles conditionnent l'action publique locale au chapitre suivant.

« ça se tient » », elles apparaissent « comme inhérentes à la situation, comme des aspects intrinsèques de la réalité » (Geertz, 1986, p.108).

Au cours d'un autre entretien, l'agente de la direction de la Maîtrise d'Ouvrage de la Métropole de Lyon, qui a travaillé sur le guide, cite la promenade Moncey à Lyon et les Minguettes à Vénissieux, territoires de la politique de la ville, comme les seuls lieux où elle a constaté des inégalités de genre dans l'espace public.

« Les terrasses de cafés, c'est un espace de rencontres conviviales, de détente, d'échanges plus intellectuels, et là, ce n'est pas la place des femmes. Enfin, c'est moins la place des femmes, en tout cas dans certains quartiers de l'espace public. L'espace public, il n'est pas unique, il y a vraiment des différences selon les quartiers dans lesquels on se trouve. Et donc, la prise en compte est différente pour les aménageurs selon qu'ils aménagent des quartiers centraux de la ville, ouverts, ou des quartiers qui sont moins ouverts à un public plus brassé. Je pense qu'il y a vraiment des différences. »
(Entretien avec la cheffe de projet de la direction de la Maîtrise d'Ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon).

L'exemple des terrasses de cafés est révélateur du type de quartier auquel fait référence l'enquêtée. Dans l'imaginaire collectif, citer cet exemple et parler de « certains quartiers » c'est faire référence aux quartiers populaires. Le ton affirmatif de l'enquêtée montre qu'elle n'envisage pas que l'on puisse penser autrement et qu'il va de soi que l'intervieweuse partage ses conclusions. Elle se place, elle aussi, à l'intérieur d'un sens commun dont « toute personne aux facultés raisonnablement intactes peut saisir les conclusions [...], et, une fois qu'elles ont été exposées sans équivoque, non seulement les saisira, mais les embrassera » (Geertz, 1986, p.115).

B. A Lyon, de la dépendance à la restriction au sentier

Depuis 2011, la trajectoire lyonnaise de mise en politique du genre dans l'aménagement reste fortement imbriquée à la politique de la ville. Cette territorialisation relève, comme nous l'avons vu précédemment, d'une géographie imaginaire alimentée par un sens commun partagé par des acteur·rices politiques et institutionnel·les. Certain·es agent·es impliqué·es dans l'élaboration de politiques d'aménagement genrées sont pourtant bien conscient·es des biais et des critiques formulé·es par les expert·es et souhaitent s'affranchir de la restriction territoriale en étendant les champs d'étude et d'action aux quartiers hors politique de la ville. En s'appuyant

sur l'exemple lyonnais, on verra que le phénomène de « rendement croissant » associé au processus de *path dependence*, n'en contraint pas moins ces acteur·rices à se limiter aux territoires de la politique de la ville, tant « les conceptions politiques de base sont généralement tenaces et favorisent la continuité contre les changements » (Palier, Bonoli, 1999). Sans portage politique favorable au choix d'autres territoires, ces acteur·rices n'ont pas les ressources suffisantes pour sortir du sentier emprunté.

a. Des tentatives infructueuses pour sortir des QPV

Certain·es agent·es en charge du projet de guide se disent conscient·es des biais induits par un tel choix de territoire, et s'en montrent inquiets. L'Atelier Pop Corn, notamment, AMO du guide et de l'accompagnement des territoires d'expérimentation, aurait aimé élargir les territoires à des quartiers en dehors de la politique de la ville afin de travailler avec « *une mixité de paysages sociaux, économiques, etc.* » :

« On a fait la remarque dès le début en disant : « *c'est quand même très dommage d'être sur trois territoires qui sont en QPV* ». [Le chargé de mission] nous a dit : « *c'est comme ça, on n'a pas le choix* » [...] « *Donc on y est allées quand même, mais vraiment, en se disant à chaque fois : c'est quand même dommage parce que là, on s'enferme dans un truc.* »

(Entretien avec une AMO du projet de guide lyonnais).

Le chargé de mission assure pourtant en entretien avoir voulu « *continuer à conduire des expérimentations territorialisées, en essayant de sortir de la politique de la ville* ». Attentif aux remarques formulées par le GRePS dans l'étude sur les discriminations multifactorielles commandée par la Ville, et initié à la sociologie au cours de ses études universitaires, il ne souhaitait pas « *être sur cette approche potentiellement stigmatisante qui, en étudiant spécifiquement les quartiers en politique de la ville, fait exister le problème uniquement dans ces quartiers-là* ». Il précise également les conséquences de ce choix systématique de territoire :

« Question : Est-ce que ça a une incidence particulière ?

En apparence, non... sur le fond, oui... ça reste une action qui sera valorisée dans ce cadre. Parce que « qui paye, commande ». Et puis parce que « qui paye, s'implique. »

(Entretien avec le chargé de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

En effet, on constate que les membres du groupe de travail « recruté·es »²⁹⁹ pour élaborer le guide interviennent en politique de la ville ou sont en relation avec les QPV. La diffusion de celui-ci risque donc de se cantonner aux professionnel·les de la politique de la ville puisque le chargé de mission envisage les agent·es du groupe de travail comme des « acteur·rices relais »³⁰⁰. C'est également la critique que formule l'AMO :

« En termes de portage et d'image par rapport au guide... si tu ne fais remonter que des choses concernant les QPV, les autres territoires vont dire : « moi, ça ne me concerne pas ». [...] Ce n'est pas qu'on ne sera pas crédibles, mais ce sera difficilement applicable et communicable à l'ensemble des territoires de la Ville et de la Métropole » (Entretien avec une AMO du projet de guide lyonnais).

On verra dans le chapitre suivant, qu'effectivement, lorsque les aménageur·ses découvrent le sujet du genre dans l'aménagement par l'intermédiaire de communications relatives au projet de guide et à la démarche lyonnaise, ils retiennent que les difficultés ne se rencontrent qu'au sein des QPV³⁰¹.

Le chargé de mission n'a pas réussi à rallier des acteur·rices travaillant sur d'autres territoires, pas plus que les travaux initiés avec le GRePS n'ont permis de sensibiliser les aménageur·ses de tous les territoires. Par des effets de coordination, « une technologie devient d'autant plus attractive que plus de personnes l'adoptent, ce qui [...] renforce encore l'avantage existant » (Palier, Bonoli, 1999, p.401). Ainsi, plus les projets concernent les QPV, moins il paraît possible d' enrôler les agent·es travaillant sur les autres territoires. Le chargé de mission ne disposait pas des ressources nécessaires pour dépasser les frontières des QPV.

À la fois conscient des enjeux et de l'intérêt de sortir du cadre de la politique de la ville et contraint par des décisions politiques et une « routine bureaucratique » (Lindblom, 1959), ce « cadre intermédiaire »³⁰² a recours à des « raccourcis procéduraux » et opte pour « une solution satisfaisante », à défaut d'une « solution optimale » (Balme, 2019), pour atteindre son objectif : réaliser un guide visant à faire évoluer les pratiques des aménageur·ses, ou au moins d'une partie d'entre elles et eux, afin que soient pris en compte les enjeux d'égalité femmes-hommes dans leurs projets.

²⁹⁹ La partie II.A du chapitre 3 détaille le recrutement des membres du groupe de travail.

³⁰⁰ cf. partie II.A.b du chapitre 4.

³⁰¹ cf. partie II.B.A du Chapitre 6.

³⁰² cf. partie I.B.b du Chapitre 3.

b. La restriction territoriale : le marqueur d'un manque de portage politique ?

Une incohérence subsiste cependant dans les discours. Si le chargé de mission regrette de n'avoir pas pu convaincre des équipes d'autres territoires de participer au projet, une des AMO souligne qu'elles ont pourtant proposé de le mettre en relation avec des aménageur·ses qui travaillaient sur des projets urbains hors QPV et qui se montraient intéressés par le projet de guide lyonnais :

« Nous, on est arrivées avec des noms, enfin, on connaissait des aménageurs pas en QPV, qui avaient envie de s'interroger là-dessus et qui nous proposaient des terrains de jeu, et ça aurait été juste génial de voir comment on traitait cette question-là... »
(Entretien avec une AMO).

Nous pouvons faire l'hypothèse qu'il n'était plus temps de modifier le projet, ou que d'autres contraintes que mon étude de terrain n'a pas permis de mettre au jour se sont imposées. Le chargé de mission lui-même reconnaît que certaines considérations ayant conduit à la sélection de ces territoires lui sont étrangères :

« Et puis chaque fois, pour des raisons qui parfois m'échappent, on est arrivés là-dessus [sur des QPV]. »
(Entretien avec le chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Même les élu·es à l'origine de la démarche interrogé·es à ce sujet se disent conscient·es de la restriction territoriale à l'œuvre et de ses conséquences. L'élue à l'égalité femmes-hommes précise qu'elle n'a « rien contre le fait de regarder partout »³⁰³ et renvoie les causes du phénomène à la question des financements et des opportunités des projets. Louis Lévêque, élu à la politique de la ville, fait spontanément état de son regret de s'être cantonné aux QPV :

« J'ai pris la précaution de dire en début de notre entretien que je ne pensais pas que c'était une question spécifique aux QPV et qu'elle était sûrement plus générale. Pour autant...on n'a pas vraiment eu le choix sur les territoires puisque c'était un financement au titre de la politique de la ville et que cette politique n'a ni légitimité ni compétence pour élargir le champ des territoires. »
(Entretien avec Louis Lévêque, ancien adjoint à la politique de la ville de la Ville de Lyon).

³⁰³ Entretien avec Thérèse Rabatel, élue à l'Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon.

Selon le chargé de mission, la restriction territoriale serait symptomatique d'un manque de portage politique de ce sujet :

« C'est là où le portage politique est important, parce que si Gérard Collomb appelle le directeur du projet Confluence en lui disant : ce serait bien que vous intégriez tel projet, ça va se faire. Or, ce n'est pas un projet du tout qui remonte à ce niveau de portage politique. Là, c'est moi qui ai dû porter le truc en direct. Donc, c'est un niveau de portage quand même faible. »

(Entretien avec le chargé de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Dès le début de la démarche lyonnaise, les élu·es et les agent·es engagé·es doivent en effet composer avec un soutien politique en demi-teinte de la part du maire :

« Il faut quand même dire les choses, je n'avais pas assez de soutien politique de la part de Collomb. Lui, il ne me le disait pas explicitement, mais son DirCab³⁰⁴ me disait des choses du style : « fais des choses, mais ne le dis pas trop » parce que le féminisme... ce n'était pas la tasse de thé. »

(Entretien avec Thérèse Rabatel, élue à l'Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

L'élue à la politique de la ville considère également qu'au moment des premières réflexions, au début des années 2010, le portage politique n'était pas suffisant pour entreprendre une politique globale en matière d'égalité femmes-hommes :

« Si on avait soumis à Gérard Collomb l'idée de faire une étude avec le GRePS sur les problématiques liées au genre dans l'espace public à une échelle plus large que les QPV, je ne suis pas sûr que l'étude aurait été conduite. »

(Entretien avec l'ancien élu à la politique de la ville de la Ville de Lyon).

Ainsi, le cadre national de la politique de la ville (financement, ingénierie, légitimité conférée par la loi de 2014) permet de contourner le manque de portage, voire les réticences politiques (Biarrotte, 2021, p.288). Ce que confirme le discours réflexif tenu par l'élue à la politique de la ville :

« Je pense qu'on avait une autonomie et une légitimité sur ces territoires qu'on n'aurait pas forcément eues ailleurs, ou de manière beaucoup plus compliquée. »

(Entretien avec l'ancien élu à la politique de la ville de la Ville de Lyon).

Le cadre de la politique de la ville contribue à justifier la restriction territoriale de l'action publique tout en masquant le manque de portage politique des inégalités de genre. On verra

³⁰⁴ Directeur de cabinet.

dans le chapitre qui suit quelles sont les conséquences de la territorialisation sur la définition du problème public à résoudre.

En droite ligne du mode d'action adopté dans le cadre de la politique de la ville, la trajectoire lyonnaise met en lumière un phénomène de dépendance au chemin emprunté : « Les politiques publiques passées et les institutions structurent les incitations et les ressources présentes. Avec le temps, il devient de plus en plus coûteux (voire impossible) de ne pas respecter les règles et les normes posées par les choix politiques précédents, de chercher à revenir sur les options institutionnelles passées » (Palier, Bonoli, 1999). Les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes mis en place dans les QPV sont envisagés par les acteurs publics et les aménageur·ses comme relevant « d'instruments propres » à la politique de la ville. Malgré les mises en garde formulées par les expert·es sur les biais qu'engendre la réduction de l'attention portée aux rapports sociaux de genre à des territoires spécifiques, l'action publique reste cantonnée dans les territoires en politique de la ville.

Conclusion du chapitre

Les acteur·rices institutionnel·les qui se saisissent des opportunités de la politique de la ville³⁰⁵ pour justifier leur choix oscillent entre « effet d'opportunité » et « effet d'aubaine ». Il ne s'agit pas ici de nier ou d'atténuer l'existence de comportements sexistes ou d'inégalités de genre dans les QPV, mais de souligner que certain·es acteur·rices politiques ont intériorisé un sens commun qui fait des « quartiers » le lieu où les politiques d'aménagement genrées doivent être menées en priorité. En dépit de la réflexivité de certain·es acteur·rices, les tentatives pour sortir de cette géographie imaginaire restent vaines. Paradoxalement, la commodité de mise en œuvre qu'offre la politique de la ville pour implanter ce type de projets agit comme un instrument de contrainte, freinant les possibilités d'expérimentations sur d'autres territoires.

Ainsi, loin de participer au renforcement du droit commun par la territorialisation des politiques d'aménagement genrées, l'attention particulière portée aux situations des quartiers prioritaires renforce le sentiment qu'il existe des particularités au sein de ces quartiers et légitime la mise en œuvre de démarches spécifiques. Le cadrage national et la spatialisation de l'action publique urbaine genrée contribuent à dessiner en creux une géographie imaginaire du sexisme dont les frontières se superposent à la géographie prioritaire de la politique de la ville.

³⁰⁵ cf. I. de ce chapitre.

Chapitre 6 : De la désignation des responsables au dévoiement des politiques d'aménagement genrées

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont présentés par le ministère de la Cohésion des territoires comme des territoires « en difficulté » qui cumulent un certain nombre de problèmes : pauvreté, accès aux services publics et mise en application du droit commun limités. La géographie prioritaire tend, comme on l'a vu, à se superposer à une géographie des problèmes sociaux dont les territoires de la politique de la ville seraient les premiers, voire les seuls, à pâtir. Le sexisme et les inégalités de genre ne font pas exception, et l'on voit se dessiner « une géographie du sexisme » (Tissot, Delphy, 2009), où les inégalités sont considérées comme plus prégnantes, et le sexisme comme « extraordinaire » (Delphy, 2006) dans les QPV. Cette géographie du sexisme délimite ce qu'Éric Fassin propose de nommer la « démocratie sexuelle » qui « définirait la limite entre les centres-villes et les banlieues » (Fassin, 2010).

Cette « réduction spatiale » des politiques d'aménagement genrées participe d'un processus d'altérisation (Delphy, 2006 ; Roux, Gianettoni, Perrin, 2007) dans la mesure où « il est impossible de préconiser des mesures spécifiques sans impliquer que les auteurs ou les victimes [...] sont différents-e-s des auteurs et des victimes « ordinaires » » (Delphy, 2008, p.193). Cette altérisation relève, dans la présente recherche, d'une vision ethnicisée du sexisme dans l'espace public. On propose à cet égard de montrer que si la catégorie territoriale est (souvent) mobilisée, c'est parce qu'elle permet de rendre l'approche ethnicisée du sexisme dans l'espace public compatible avec le modèle républicain français.

I. La retraduction territoriale du problème public : un processus d'altérisation qui ne dit pas son nom

S'intéressant au champ lexical associé – dans la sphère médiatique ou politique – à la politique de la ville depuis sa création, certain-es auteur·rices soulignent « qu'il participe au processus d'altérisation en désignant ceux qui sont différents de nous » (Kirszbaum, 2015). Cette mise en altérité est à l'œuvre lorsque les « jeunes des quartiers », à l'origine des émeutes dans les années 1990, sont présentés comme « une classe dangereuse » (Kirszbaum, 2015). Depuis, que l'on parle de « cités », de « zones » – voire de « ghettos » ou de « lieux de non-droits » – ou que l'on tente d'euphémiser le discours en utilisant des expressions comme « quartiers prioritaires » ou « territoires urbains fragilisés », ce sont les lieux et les habitants « qui s'écarte[nt] de la norme majoritaire » que l'on désigne (Kirszbaum, 2015). Cet écart entre les habitants des « quartiers » et « les autres » est attribué aussi bien à la précarité sociale qu'aux particularités de leur supposée culture d'origine, quand bien même ces quartiers sont beaucoup moins homogènes que les ghettos américains auxquels ils sont parfois comparés. Il semble ainsi que la mise en politique du genre n'échappe pas à cette logique d'altérisation en prenant corps dans les QPV à travers des considérations « culturalistes » intégrées par les acteur·rices de ces politiques, les élu·es, voire des habitant·es eux-mêmes. C'est le constat que livre Elise Vinet dans le rapport sur l'étude des discriminations multifactorielles qu'elle a menée dans trois QPV, à la demande de la Ville de Lyon :

« Cette vision d'hommes à contrôler et de femmes à émanciper constitue un fil rouge présent sur l'ensemble des territoires, dans la grande majorité des propos tenus par les personnes non-racisées, qu'elles soient habitantes, professionnelles ou élues, et ceci tout au long de notre étude. Nous ne pouvons pas ne pas en rendre compte dans ce rapport, car cette vision est à l'origine de nombre d'attitudes et de conduites, organise nombre d'orientations politiques vis-à-vis des quartiers. »

(Vinet et al., 2013, p.71).

La responsabilité du problème public visé est donc attribuée à un « Autre » qui n'est pas seulement – comme le suggère le phénomène de territorialisation de l'action publique engendré par la géographie prioritaire de la politique de la ville – le produit d'une catégorisation par le territoire ou la classe sociale. L'« Autre » désigne des individus racisés de culture musulmane.

A. Une traduction spatiale de l'ethnicisation du sexisme

Mobiliser des catégories territoriales pour mettre en œuvre des politiques d'aménagement genrées, envisagées comme relevant du secteur de l'aménagement et de l'animation du territoire, doit se comprendre dans un contexte où « la territorialisation de l'action publique est un mode de gestion de plus en plus répandu pour des questions jugées transversales et complexes ou qui demandent des modes d'intervention au plus près du terrain » (Cerrato-Debenedetti, 2014). Cependant, l'usage du territoire en tant qu'outil d'action publique pose question (Doytcheva, 2007 ; Segas et al., 2021). En effet, le territoire s'avère « un des systèmes de classement ou de catégorisation qui produisent l'altérisation » (Hancock, 2014). En pointant les ressorts ainsi que les effets engendrés par cette catégorisation, nous verrons que le territoire « fait aussi référence à des populations dont la description [...] repose sur une représentation ethnicisée des habitants, perçus comme des populations « à problèmes » » (Tissot, 2007, p.29).

a. D'un problème de territoire à un problème de population

La restriction territoriale s'opère à travers des considérations « culturalistes » intégrées par les acteur·rices de ces politiques. Il est nécessaire de souligner que les actrices institutionnelles interrogées ont conscience des imaginaires qui circulent sur le sexisme dans les quartiers, des biais qui en découlent, et qu'elles prennent soin de se défendre de toute approche « culturaliste ». Marie-Pierre Badré – présidente du Centre Hubertine Auclert et Déléguée spéciale à l'Égalité femmes-hommes auprès de la présidente de la Région Ile-de-France – à qui Valérie Pécresse a confié la rédaction du rapport *Femmes et Espaces Publics* publié en 2018, précise en entretien :

« Alors moi, ça me gêne de dire dans les quartiers populaires (silence) parce qu'on a toujours l'impression que la discrimination... Je ne suis pas sûre qu'on ne discrimine pas en faisant ça... Sauf que, sur la remontée des informations, par exemple, il y a des quartiers populaires où les jeunes filles ne peuvent pas entrer dans un bar pour boire un coup. Donc ça, c'est quand même discriminant. [...] Ce n'est pas dans la tradition, donc ça, c'est quand même, c'est quand même embêtant, c'est quand même embêtant pour la libre circulation dans les rues, sur le territoire, etc. que certaines petites jeunes filles fassent de l'auto-censure vestimentaire... [...] À partir de la classe de seconde, par exemple, nous avons beaucoup de jeunes filles qui produisent des certificats médicaux...d'allergie au chlore, à cause de la piscine, parce que, à partir de la seconde, elles ne viennent plus en piscine. Et vous voyez bien que dans certains quartiers, ce sont des gens qui ont demandé des horaires de piscine pour que... Voilà. C'est dû à leur culture, c'est culturel. »

(Entretien avec Marie-Pierre Badré, présidente du Centre Hubertine Auclert et déléguée spéciale à l'Égalité femmes-hommes auprès de la présidente de la Région Île-de-France)

Dans un premier temps, l'enquêtée exprime sa réticence à évoquer des particularités qui existeraient au sein des QPV, puis sa parole devient plus libre : l'exemple des terrasses de cafés et celui d'une demande d'aménagement des horaires de piscines municipales pour les femmes musulmanes illustrent, pour elle, le sexisme à l'œuvre sur ces territoires, c'est-à-dire un sexisme « culturel ».

Le positionnement de la Secrétaire générale du Conseil National des Villes (CNV), en charge de la rédaction du rapport « La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville » témoigne de l'ambivalence qui existe lorsque le sujet est traité dans les QPV.

Encadré 21 – Portrait d'une experte de la politique de la ville

La carrière professionnelle de la Secrétaire générale du CNV fait d'elle une spécialiste de la politique de la ville, et c'est en tant que telle qu'elle rédige un document institutionnel destiné à diffuser des connaissances et à alimenter l'action publique sur les enjeux d'égalité femmes-hommes au sein des territoires de la politique de la ville. Le ministre de la Cohésion des territoires lui confie, en 2017, la rédaction du rapport intitulé « La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics des quartiers en politique de la ville » qui paraît en 2018.

Elle a obtenu une maîtrise de lettres modernes à l'université Sorbonne Nouvelle. Après avoir travaillé durant 6 ans dans le domaine de la culture pour la Ville des Mureaux, d'abord comme responsable du centre de documentation sur le patrimoine local, puis comme directrice des Affaires culturelles, elle devient, en 1989, chargée de projet Développement social et urbain. Elle poursuit sa carrière en politique de la ville en tant que cheffe de projet, puis directrice du Grand Projet de Ville des Mureaux-Val-de-Seine. Elle rejoint le Conseil National des Villes en 1998 au sein du collège des personnalités qualifiées. En 2006, elle participe à la création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances³⁰⁶ (ACSE) où elle occupe, en 2012, la fonction de directrice adjointe. Depuis 2014, elle est Secrétaire générale du Conseil National des Villes où elle assure une mission « d'information et de mobilisation de différents réseaux ». Ses 25 années d'expérience au sein de la politique de la ville lui confèrent une

³⁰⁶ L'ACSE est l'opérateur des programmes sociaux en faveur des habitants des quartiers sensibles. Elle a la double responsabilité d'assurer la gestion des moyens destinés à financer les programmes d'action de développement social des quartiers prioritaires et de garantir aux autorités administratives et politiques un suivi précis de l'utilisation de ces moyens.

notoriété et un réseau relationnel qui facilitent son rôle d'« ensemblière de la politique de la ville » (Campana, 2019).

Les enjeux de genre ne font pas partie de sa formation professionnelle. Elle a cependant longtemps milité à titre personnel pour les droits des femmes. En 2009, elle est nommée secrétaire fédérale de la commission Droits des femmes et Parité au sein du parti socialiste des Yvelines. Elle indique en entretien être une « *féministe universaliste* ». Son parcours militant motive son action professionnelle : elle précise que son travail, c'est « *d'émanciper, c'est de donner aux jeunes filles les conditions de leur émancipation* ».

La Secrétaire générale du CNV explique en entretien qu'elle a tenu à mettre à distance toute considération stigmatisant la culture musulmane lors de l'élaboration du rapport :

« Vous avez vu que j'ai habilement évité de parler du voile dans le rapport. C'était volontaire, j'ai réussi à ce qu'on n'en parle pas. Parce que je me suis dit : si on commence par là, on ne travaillera pas. J'ai fait intervenir exprès aussi des chercheuses qui ont travaillé sur la question de la domination masculine chez les catholiques. Afin de faire se rendre compte que ce que nous allions dire n'était pas contre l'islam, parce que ça pouvait très vite être ça, et ça a évacué l'ensemble du débat. »

(Entretien avec la Secrétaire générale du Conseil National des Villes).

Pourtant, tout en s'affirmant soucieuse d'évacuer le sujet du voile du débat, elle y fait référence, tout au long de l'entretien. Elle explique d'abord que si les femmes des QPV constituent un public à part, c'est en raison de la situation de pauvreté dans laquelle elles se trouvent :

« Question : dans le rapport, le public des femmes des quartiers populaires est quand même un public spécifique. Vous écrivez : « Ce sont les femmes... mais encore plus dans les quartiers populaires. »

Oui, mais ce n'est pas forcément parce qu'elles ont des cultures différentes, c'est parce qu'elles sont dans la même merde. Le critère de ces quartiers, c'est la pauvreté. Tous ceux qui veulent sortir de là, justement, essentialisent, et voilà, et ce n'est pas ça le sujet. »

(Entretien avec la Secrétaire générale du Conseil National des Villes).

En effet, depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, les territoires de la géographie prioritaire sont désignés à partir d'un critère unique, celui du revenu, et concernent les zones de concentration urbaine de populations à bas revenus. Devant la réflexivité dont témoignent les actrices interrogées, il reste difficile de déterminer dans quelle mesure celles-ci ont une part active dans ce processus d'ethnicisation du problème public.

Le discours institutionnel que commence par tenir l'enquêtée laisse peu à peu place à ses représentations personnelles. Mais, à partir du moment où elle précise qu'elle s'inscrit dans le courant du féminisme universaliste, c'est en son nom qu'elle parle :

« Vous aurez compris que j'étais une féministe universaliste, (rire) mais expliquer aux femmes des quartiers que se voiler c'est être libres parce que, justement, dans le quartier, sous la pression sociale et sociétale, elles sont obligées de se couvrir pour être tranquilles, enfin, je veux dire, moi, je considère ça, à titre personnel, comme absolument monstrueux. [...] On devrait pouvoir sortir, que ce soit en mini-jupe ou que ce soit autrement, sans porter en permanence un symbole de domination masculine dans l'espace public. Parce que le voile, c'est ça, c'est politique, ce n'est pas religieux, c'est un symbole de domination masculine dans l'espace public. »

(Entretien avec la Secrétaire générale du Conseil National des Villes).

La seule manifestation du sexisme dont fait état l'enquêtée au cours de l'entretien est le port du voile par les femmes des QPV. Si « le vêtement, tout vêtement, dit quelque chose [...] les vêtements sont genrés : ils disent, entre autres choses, la hiérarchie entre hommes et femmes » (Delphy, 2011, p.60), la restriction de la critique féministe au foulard islamique traduit une vision ethnicisée du sexisme. Les travaux portant sur le port du foulard et sur les controverses qui animent les scènes politiques et médiatiques depuis les années 1990 rendent compte des tensions internes traversées par les féminismes (Benthouami, 2018 ; Amiraux, 2009 ; Delphy, 2006) et ont contribué à installer dans l'opinion publique l'idée de l'incompatibilité entre l'islam et les valeurs républicaines en matière de reconnaissance des droits des femmes.

b. Le territoire, une cible d'action publique compatible avec l'universalisme républicain

Force est de constater qu'un glissement s'opère : si les QPV paraissent plus adéquats pour traiter la question des inégalités de genre dans l'espace public³⁰⁷, c'est moins en raison de considérations géographiques, ou d'un aménagement historiquement défailant, que du fait de comportements attribués aux populations qui y habitent. « L'influence du patriarcat sur l'urbanisation contemporaine » (Greed, 1994 ; Biarrotte, 2017) est une justification qui demeure absente des rapports préconisant une approche genrée dans les projets d'aménagement des QPV. La dénonciation de l'architecture androcentrée de Le Corbusier qui inspirera la construction des grands ensembles est portée par des chercheuses féministes comme Sylvète Denèfle³⁰⁸, mais n'apparaît dans aucun des rapports nationaux traitant des inégalités de genre

³⁰⁷ cf. partie II.A du Chapitre 5.

³⁰⁸ « Le Corbusier n'est pas féministe » écrivait-elle dans l'ouvrage collectif *Habiter le Corbusier* en 2007.

dans l'espace public des QPV. La critique du modèle de la ville fonctionnelle qui « a conçu l'espace public comme une voirie destinée à favoriser avant tout la circulation motorisée et les réseaux techniques » (Monnet, 2017, p.9) et où « la séparation des fonctions urbaines de production et de reproduction (entreprises dans les centres-villes et les zones industrielles, logements dans les banlieues) a compliqué la tâche des femmes » (Huning, 2013), ne semble pas non plus être un argument suffisant pour légitimer un changement de paradigme. Bien que le rapport du HCEfh reconnaisse que « de [l'] utilisation fonctionnelle de l'espace public découle deux modes d'occupation de cet espace : les hommes stationnent et les femmes sont en mouvement » (p.97) et qu'il rappelle la responsabilité « [...] de certains discours des pouvoirs publics [qui] ont contribué à la faible occupation féminine de l'espace public », la focalisation sur les quartiers « prioritaires » laisse penser que les dysfonctionnements sont d'abord dus à un sexisme qui serait exacerbé dans ces territoires :

« S'il se constate dans toute la société, le contrôle social principalement organisé autour des normes de genre prend des formes particulières dans les quartiers prioritaires, comme dans les zones rurales fragilisées. Cela se traduit par des injonctions sociales renforcées de virilité pour les garçons et de vertu (ou de « respectabilité ») pour les filles. »

(HCEfh 2014, p.105).

« Dans notre pays républicain et démocratique, une norme supérieure et tacite issue de l'histoire et de l'héritage patriarcal s'impose à nous, celle du système du genre [...]. Cette norme est aujourd'hui plus prégnante dans les QPV. »

(CNV, 2018, p.9).

Il est intéressant de noter que le rapport du Conseil National des Villes intitulé *La place des femmes et des jeunes filles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville* cherche à se prémunir de toute critique relative à une lecture culturaliste :

« Au vu des diatribes, polémiques et anathèmes se focalisant sur la situation des femmes et des jeunes filles dans les quartiers, tant réelle que supposée, il ne nous revenait pas non plus d'alimenter les stéréotypes, essentialisations et amalgames, et d'être vigilants sur les glissements sémantiques trop souvent à l'œuvre, notamment ceux, trop courants entre QPV / culture musulmane / pratique de l'islam / islamisme, sans pour autant nier la réalité des dérives communautaristes que renforce un islam politique. »

(CNV, 2018, p.4).

L'approche territoriale ici adoptée ne suffit pas à gommer les références implicites aux différences ethniques dans le document rédigé par le Conseil National des Villes (CNV) : une note de bas de page relative à « norme culturelle » renvoie à l'avis de juin 2016 concernant la

lutte contre les radicalisations (CNV, 2018, p.8), il est fait mention de l'existence de « pressions sociales et communautaires » (CNV, 2018, p.3), et la question de la religion fait l'objet de deux des trois auditions portant sur « la place symbolique des femmes dans la société hier et aujourd'hui » retranscrites en annexe du rapport.

Devant la persistance à situer de manière privilégiée le sujet des inégalités de genre dans l'aménagement sur les QPV et la vision ethnicisée du sexisme que cela véhicule, on peut alors envisager la catégorie territoriale comme un « équivalent fonctionnel » (Sabbagh, 2002 ; Doytcheva, 2008) permettant « d'approcher la dimension ethno-raciale sans la faire intervenir explicitement » (Doytcheva, 2008).

Le recours à des catégories territoriales pour définir les personnes concernées par une politique publique permet aux institutions de nommer le problème de manière détournée, dans un contexte national « aveugle aux différences » qui fait obstacle à la prise en compte des identités ethno-raciales (Bereni, Epstein, and Torres, 2020 ; Simon Sala Pala, 2010). Le territoire sert alors de substitut à des catégories « ascriptives » – basées sur des caractéristiques immuables définissant les individus – rendues hors la loi par l'article 1^{er} de la Constitution française (Doytcheva, 2007). En effet, « les catégories territoriales se prêtent au traitement administratif » et peuvent alors s'envisager comme « une manière détournée de prendre en charge l'ethnique » (Doytcheva, 2017, p.40).

L'utilisation du territoire s'avère alors compatible avec l'universalisme républicain, système de valeurs auquel les acteur·rices institutionnel·les se réfèrent (Palomares, 2005). On retrouve dans le rapport du CNV l'importance de faire corps avec cette rhétorique républicaine :

« Il faut affirmer que l'altérité est un trait différentiel universel, et qu'à ce titre la pensée de cette différence n'est pas en contradiction avec la valorisation du mythe de l'unicité que l'on retrouve dans la terminologie de l'unicité de la République, et ne la menace pas. »

(CNV, 2018, p.3)

Pour Vincent Geisser, sociologue et politologue, la politique de la ville est l'exemple qui traduit le mieux ce qu'il appelle l'« ethnicisation républicaine du politique et des modes d'intervention sociale » où « telle la prose de Monsieur Jourdain, [les institutions] font en permanence de l'ethnicité sans le savoir, ou plutôt en faisant fi de l'ignorer » (Geisser, 2005). Malgré une doctrine républicaine revendiquée, dans les faits, l'appartenance des individus à des groupes culturels reste un critère structurant de l'action publique urbaine genrée. Le recours à des

catégories territoriales pour définir les bénéficiaires d'une politique publique permet aux institutions de contourner « une difficulté pour la France où, en référence au *modèle républicain*, les identifications / identités particulières / les particularismes, notamment ethno-religieuses et ethnoraciales sont invisibilisées et refoulées de l'espace public. » (Doytcheva, 2008).

B. L'entrée par la sécurité : un vecteur d'ethnisation du problème

Longtemps, la question des « violences faites aux femmes » a été prise en considération comme relevant davantage de la sphère privée. Cependant, depuis quelques années, on assiste à la prise de conscience – y compris au niveau institutionnel – que l'espace public expose aussi les femmes à des formes de violences. L'approche genrée de l'urbanisme est alors présentée comme une des solutions pour remédier à l'insécurité et au sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public.

En France, les premiers dispositifs mis en place sont les marches exploratoires, inspirées de dispositifs québécois développés à la fin des années 1990. Le Secrétariat général du Comité interministériel à la ville (SG-CIV) met en œuvre, à partir de 2009, un programme de marches de femmes dans la ville qui donne lieu, en 2012, à un « Guide méthodologique des marches exploratoires. Des femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier en 2012 »³⁰⁹. Ces marches de femmes, organisées entre 2014 et 2016 par France Médiation³¹⁰, ont encouragé les pouvoirs publics à généraliser le dispositif dans les QPV (Biarrotte, 2021)³¹¹. Elles visent, grâce à la prise en compte de la parole des femmes pour réaliser le diagnostic, à lutter contre le sentiment d'insécurité éprouvé dans l'espace public et à renforcer la sécurité des territoires. C'est par cette entrée que les enjeux d'aménagement du territoire et d'égalité femmes-hommes sont apparus sur les scènes médiatique et politique.

Dans les dispositifs récents – tels que les guides de bonnes pratiques à destination des aménageur·ses – la question de la sécurité des femmes dans l'espace public prévaut sur d'autres enjeux comme la circulation ou la participation. Dans le guide parisien par exemple, les

³⁰⁹ <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/sgciv-guidemarcheexploratoire.pdf>

³¹⁰ Structure actrice de la médiation sociale depuis 2008. <https://www.francemediation.fr/qui-sommes-nous>

³¹¹ Lucile Biarrotte recense dans sa thèse une trentaine de marches exploratoires réalisées dans les QPV et documentées dans la presse et/ou la littérature grise et scientifique.

allusions et les renvois vers la thématique « Se sentir en sécurité » sont les plus nombreux – sept références pour « se sentir en sécurité », contre trois pour « circuler », une pour « être visibles », quatre pour « participer », et aucune pour « occuper l'espace » – comme si les autres entrées dépendaient finalement de cette question. Soulignons que la chargée de mission parisienne à l'initiative de ce guide est aussi chargée du plan de prévention contre les violences faites aux femmes.

L'argument de la lutte contre l'insécurité participe au processus de légitimation de la prise en compte du genre dans l'aménagement. Il permet en effet de convaincre plus aisément l'opinion publique et les décideur·ses politiques du bien-fondé des mesures d'aménagement genrées :

« Quand on parle de l'égalité salariale, on nous dit : « oui, oui, on s'en occupe, mais ça viendra plus tard ». Quand on parle de parité, on nous dit : « oui, oui, on le fait », mais en même temps, ils préfèrent payer des amendes. Par contre, dès qu'on parle de sécurité, bim ! « Oh oui, oui, il faut lutter, ce n'est pas normal. »
(Entretien avec la co-fondatrice de Genre et Ville).

Les thématiques de la sécurité et/ou du sentiment d'insécurité, ainsi que celle du harcèlement de rue, ont eu tendance à occuper tout l'espace médiatique et politique dédié à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public. L'enjeu sécuritaire est un argument de poids mobilisé par les acteur·rices voulant intégrer une approche genre dans les projets d'aménagement. Il participe toutefois à la production d'une vision ethnicisée du sexisme en s'insérant dans des polémiques concernant le caractère politique, culturel et religieux des violences dénoncées.

a. Un argument légitimateur

Depuis quelques années, les thématiques de l'insécurité et des violences faites aux femmes rencontrent une forte adhésion au sein des arènes politique et institutionnelle. À Lyon, la lutte contre les violences faites aux femmes légitime la politique conduite par l'élue à l'Égalité femmes-hommes aux yeux du conseil municipal. Celle-ci estime d'ailleurs que le mouvement #MeToo³¹² a rendu consensuelle la lutte contre les violences faites aux femmes et a grandement facilité son action :

³¹² Lancé par Tarana Burke, travailleuse sociale américaine qui fonde en 2006 l'association MeToo pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises envers les petites filles noires. En 2017, le hashtag MeToo inonde Tweeter à la suite d'un post de l'actrice Alissa Milano et devient le symbole de la prise de parole des femmes pour visibiliser l'ampleur des violences sexistes et sexuelles commises à leur encontre.

« La chose qui m'aide aussi aujourd'hui, c'est le mouvement social autour des violences faites aux femmes qui fait que dans le premier mandat que j'ai fait, 2008-2014, quand j'ouvrais la bouche en conseil municipal, c'était souvent le chahut, la rigolade, les gens se parlaient entre eux, avec des attaques, etc. [...] Maintenant, on entre par là avec un certain consensus quand même. »

(Entretien avec Thérèse Rabatel, élue Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

De la même manière, l'attention portée aux violences et au harcèlement de rue a permis de mettre à l'agenda de la mairie de Paris la question du genre dans l'espace public en 2014 :

« Hélène Bidard, adjointe à l'Égalité femmes-hommes, Lutte pour les droits humains, s'est intéressée à ce sujet de la ville, de l'espace public. On parlait beaucoup des violences faites aux femmes, c'était un peu l'entrée, pour nous en tout cas, dans la sphère privée, violence dans le couple, violence au travail, violence... Petit à petit, ça sort de la sphère du couple : violence à l'université, harcèlement sexiste ou sexuel et harcèlement de rue, dans la rue. Du coup, la rue nous a amenées vers l'espace public. »

(Entretien avec la chargée de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris).

Au sein du Conseil National des Villes (CNV), c'est également l'entrée par la sécurité des femmes qui rend possible des réflexions sur l'urbain :

« C'est parce qu'on s'intéressait à la sécurité que ça a permis de se poser ces questions-là et que, maintenant, on peut l'étendre à d'autres sujets. On aurait commencé par dire : « la place des femmes dans l'urbain », je ne suis pas sûre que ça aurait eu ce succès-là. Le fait de passer par le biais de la sécurité a sûrement été un facteur de prise en compte par les collectivités, un facteur de prise de conscience plus important. »

(Entretien avec la Secrétaire générale du Conseil National des Villes).

Ce constat n'est pas propre à la France. À Montréal aussi, les politiques de sécurité urbaine ont promu l'intégration des enjeux d'égalité femmes-hommes dans la façon de penser les espaces urbains.

Encadré 22 – À Montréal une approche « sécuritaire » affirmée

À Montréal, c'est à partir de la « sécurité urbaine » que les politiques d'aménagement genrées voient le jour. Les groupes de femmes qui se sont constitués, au début des années 1990, sur les enjeux de sécurité des femmes ont appuyé les travaux conduits par le programme Femmes et Ville. « Il y a eu comme un appui mutuel pour faire avancer la prise en compte des femmes dans l'aménagement urbain » explique, lors de notre échange, Sophie Paquin, professeur à l'UQAM et en charge, en 2002, de la rédaction du guide d'aménagement montréalais « Pour

un environnement urbain sécuritaire ». Les revendications des femmes pour des villes plus « sûres » ont pris corps dans le cadre des marches exploratoires, développées dans les années 1991 sur le modèle de celles organisées à Toronto, à la fin des années 1980. En réponse aux agressions dont les femmes sont victimes la nuit, la Ville de Toronto leur recommande de limiter leurs sorties. Des groupes de femmes se constituent alors « pour essayer d'évaluer la situation et de voir ce qui se passait, et c'est là qu'elles ont tissé des liens avec les questions de sécurité et aménagement » indique la directrice de l'association Femmes et Ville Internationale. Les solutions formulées à Montréal pour faire face aux enjeux de sécurité urbaine portent, entre autres, sur l'éclairage, la taille des buissons dans les espaces verts, la présence de commerces dans les stations souterraines de métro et la mise en place de façades vitrées dans les stations en surface (Montréal, 2002). « La sécurité est vue comme la qualité de vie des gens, c'est ça, la sécurité ne fait pas forcément référence à : arrestation, police, etc. », indique lors de l'entretien, la cheffe d'équipe du service de la Diversité et de l'Inclusion sociale de la Ville de Montréal. La sécurité ne semble pas envisagée à travers une perspective répressive ou excluante : « on est loin des pics anti-SDF et tout ça, là » précise Sophie Paquin. Néanmoins, le guide pour un aménagement urbain sécuritaire, essentiellement porté par le service Femmes et Ville, reste peu mobilisé par les autres services de la Ville : « les autres services ne se le sont pas approprié [...] ça fait que c'est resté un dossier périphérique malgré tout, même si dans le discours, on pouvait trouver cela bien intéressant » conclut Sophie Paquin.

Les personnes impliquées dans la promotion et/ou l'élaboration de politiques d'aménagement genrées considèrent que la question des violences est un élément de persuasion. La plupart d'entre eux et elles reconnaissent que cette thématique attire plus facilement l'attention :

« Vous voyez : « femme victime de violence », ça parle. [...] Et puis, c'est vrai qu'il y a quelque chose qui fait appel à l'émotion, quelque chose directement visible dans le phénomène de violence, alors qu'une éviction progressive et indirecte des femmes dans l'espace public par une politique d'aménagement des city stades, le lien est moins direct. »

(Entretien avec le chargé de mission du Centre Hubertine Auclert).

Pour une conseillère du cabinet de l'élue à l'Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris, la question de l'insécurité et de la violence permet de faire adhérer le plus grand nombre à la nécessité de prendre en compte le genre dans l'espace public :

« C'est une entrée évidente parce que tout le monde l'a en tête, et d'ailleurs, c'est intéressant que ça fédère. »

(Entretien avec la cheffe de cabinet de l'adjointe à l'Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris).

Encore récemment, le traitement politique de la sécurité des femmes dans l'espace public envisageait les femmes comme des êtres vulnérables, ce qui renforçait l'injonction à limiter leurs déplacements. En 2012, par exemple, le ministère de l'Intérieur avait publié sur son site une fiche de « conseils aux femmes » en vue d'assurer leur sécurité dans l'espace public. Les recommandations formulées « Évitez les lieux déserts, les voies mal éclairées, les endroits sombres où un agresseur peut se dissimiler », « Marchez d'un pas énergique et assuré », ou encore « Ne donnez pas l'impression d'avoir peur » cristallisaient, en réalité, le stéréotype de la femme fragile qui n'a pas sa place dans un espace public hostile. Après une demande de l'association « Genre et Ville », cette fiche a été retirée du site en 2013. Les polémiques autour du harcèlement de rue, qui ponctuent l'actualité médiatique depuis 2016, sont l'occasion de questionner le genre de la ville et remettent au centre du débat la responsabilité des violences, comme l'évoque l'enquêtée :

« Tout le monde a en tête qu'on doit changer les mentalités, qu'une femme dans la rue à n'importe quelle heure doit pouvoir s'habiller comme elle veut. »

(Entretien avec la cheffe de cabinet de l'adjointe à l'Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris).

La question du partage de l'espace public est notamment portée à l'attention de l'opinion publique lors de la polémique du quartier de La Chapelle au printemps 2017³¹³. José Garcia Sanchez, chercheur et habitant du quartier La Chapelle-Pajol, témoigne dans un dossier diffusé sur France TV info : selon lui, le réaménagement de l'espace public est une solution pour lutter contre le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : « *Il faudrait donc repenser des villes adaptées à toutes les identités, femmes, enfants, personnes âgées...* »³¹⁴ Caroline de Haas, présidente de l'association Osez le féminisme ! et candidate aux législatives de 2017 à La Chapelle, voit, elle aussi dans l'aménagement, une solution pour lutter contre le harcèlement et le sentiment d'insécurité. Elle s'exprime sur France info :

³¹³ En 2017, dans le quartier de la Chapelle à Paris, les associations SOS La Chapelle et Demain La Chapelle signent une pétition dénonçant le harcèlement de rue et des agressions nombreuses dans le quartier. (<http://www.leparisien.fr/paris-75018/harcelement-les-femmes-chassees-des-rues-dans-le-quartier-chapelle-pajol-18-05-2017-6961779.php>, publié le 18 mai 2017, consulté le 19 juin 2019).

³¹⁴ https://www.francetvinfo.fr/societe/droits-des-femmes/on-shabitué-a-cacher-nos-formes-a-baisser-la-tête-des-habitants-de-la-chapelle-livrent-leur-sentiment-sur-ce-quartier-accusé-de-harcelement_2218575.html

« Dans tous les quartiers où il y a un problème d'espace, où il y a une concentration de personnes qui restent à la même place toute la journée, il y a des violences à l'encontre des femmes. On pourrait élargir les trottoirs pour qu'il y ait plus de place et qu'il n'y ait pas de cohues dans ces endroits-là. On pourrait aussi mettre de l'éclairage pour faire en sorte que, quand on circule dans la rue, il n'y ait pas de coins sombres. »
(Caroline de Haas, Osez le féminisme, France info, 2017).

La dénonciation du harcèlement de rue dans ce quartier donne lieu à une série de mesures sécuritaires : renforcement de la présence policière et des contrôles d'identités, délocalisation de migrants et fermeture temporaire des espaces publics ciblés. Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, dénonce dans Libération la « ségrégation »³¹⁵ dans l'espace public et déclare : « Ne vous inquiétez pas, le quartier va être nettoyé, et quand le quartier sera nettoyé, vous redeviendrez au calme chez vous ». Les difficultés des femmes ont été imputées à des comportements attribués à une catégorie de la population occupant l'espace public.

Si les propos de Caroline de Haas ont été très fortement critiqués³¹⁶, ils ont toutefois ouvert la voie à la médiatisation des approches genrées de l'aménagement. L'hebdomadaire l'Express titre par exemple : « Harcèlement de rue à la Chapelle-Pajol : faut-il élargir les trottoirs ? »³¹⁷ et choisit comme sous-titre « L'aménagement des installations : une idée loin d'être saugrenue ». Une experte de l'association A Places Égales, qui accompagne la mairie de Paris dans la réalisation de marches exploratoires, commente en entretien : « ça fait des débats, mais au moins, on en parle ».

Certaines promotrices du genre espèrent renouveler les politiques de sécurité en transformant des politiques sécuritaires clivantes en politiques de vivre ensemble (Martinez, 2017) :

« Si on ne parle pas de ces questions, on laisse un boulevard aux extrémismes de droite et aux racistes qui vont tout à coup, se déclarer féministes et qui vont trouver la solution à deux balles : « mettons-les dehors ! ». »
(Entretien avec la fondatrice d'A Places Égales).

Les causes culturalistes des dysfonctionnements dénoncés dans le cas de La Chapelle sont contrebalancées par des explications aménagistes :

³¹⁵ <http://www.leparisien.fr/paris-75018/harcelement-les-femmes-chassees-des-rues-dans-le-quartier-chapelle-pajol-18-05-2017-6961779.php>, publié le 18 mai 2017, consulté le 19 mai 2017.

³¹⁶ Elle est contrainte de fermer son compte twitter en raison du lynchage en ligne dont elle a été victime (Bastide, 2020).

³¹⁷ https://www.lexpress.fr/actualite/societe/harcelement-de-rue-a-la-chapelle-pajol-faut-il-elargir-les-trottoirs_1910691.html (consulté le 28 juin 2021).

« *Le problème de La Chapelle, ce ne sont pas les hommes ou les harceleurs. C'est le trop de tout : les voitures, la pollution, la foule. On étouffe. Les hommes, et disons-le, les pauvres, y sont parce que personne d'autre ne veut y aller. Parce que jamais l'espace public n'a été aménagé pour eux, et plus largement pour les piétons.* »
(Témoignage d'une riveraine de La Chapelle recueilli par l'Obs et cité dans Médiapart, 2017)³¹⁸.

Il semble cependant qu'en passant par la question de la sécurité, le débat public ne fasse exister les inégalités de genre dans l'espace public qu'au sein des quartiers populaires.

b. L'usage médiatique du territoire et la figure du responsable

Si l'enjeu sécuritaire est un argument de poids mobilisé par les acteur·rices désireux·ses d'intégrer une approche genre dans les projets d'aménagement, il participe aussi à la production d'une vision ethnicisée du sexisme. La médiatisation de pratiques supposément « culturelles » jugées violentes par les occidentaux se traduit par « une surestimation numérique des violences sexistes considérées à tort comme spécifiques du groupe minoritaire » (Hamel, 2006).

La co-fondatrice du think tank Genre et Ville met en garde sur la façon dont est traitée la question des violences et de la sécurité dans l'espace public :

« *Je pense qu'effectivement, dans les services, on s'en sert en disant que là, il y a un levier qui est entendu. Mais je trouve que c'est très piègeux. Je pense qu'il faut être plus pédagogue que ça et plus volontariste, car je trouve que c'est le bâton pour se faire battre, parce qu'on renforce le stéréotype, donc c'est là le danger, en fait. [...] On est bien sur cette notion-là de revenir à une forme de pédagogie et de faire attention à ce terrain glissant.* »
(Entretien avec la co-fondatrice de Genre et Ville).

Le traitement médiatique des violences de genre dans l'espace public dépeint en effet couramment le « harceleur » comme un homme jeune et racisé. Le 18 mai 2017, *Le Parisien* publie l'article qui sera au cœur de la controverse de la Chapelle. Son titre : « Paris : des femmes victimes de harcèlement dans les rues du quartier Chapelle-Pajol ». Dès les premières lignes, ces hommes « harceleurs » sont décrits : « *des groupes de dizaines d'hommes seuls, vendeurs à la sauvette, dealeurs, migrants et passeurs, tiennent les rues, harcelant les femmes* ». Se dessine alors la figure du « garçon arabe » (Guénif-Soulaimas, Macé, 2004) violent et difficile

³¹⁸<https://www.mediapart.fr/journal/france/240517/entre-racisme-et-sexisme-retour-sur-la-polemique-de-la-chapelle>

à civiliser, incarnant à lui seul le sexisme à l'œuvre sur le territoire français³¹⁹. La photographie qui illustre ces lignes (cf. Figure 10) montre des jeunes hommes racisés, et photographiés discrètement, entre deux voitures.



Figure 10 : Photo illustrant l'article du Parisien « Paris : des femmes victimes de harcèlement dans les rues du quartier Chapelle-Pajol », 18 mai 2017

La mise à distance des protagonistes sur la photographie et la légende : « Depuis plus d'un an, le quartier Chapelle-Pajol (Xe – XVIIIe), a totalement changé de physionomie », participent au processus d'altérisation et montrent cet « Autre », dangereux et extérieur.

À la figure du « garçon arabe » dangereux s'ajoute celle des « 'femmes musulmanes victimisées' qui doivent être sauvées par les Occidentaux » (Selby, 2011, dans Horvath, 2017, p.76). Une telle image a été façonnée notamment par le mouvement « Ni Putes Ni soumises » (Tissot, 2007), largement diffusée par les médias et présente dans la culture populaire (Horvath, 2017). Ces deux figures se font face dans un reportage qui a également marqué les esprits et qui montre des hommes maghrébins expliquer à des femmes voilées qu'elles n'ont pas leur place

³¹⁹ Là encore, il ne s'agit pas de minimiser ou de nier l'existence de comportements sexistes ou de divisions genrées de l'espace public dans les quartiers (Lapeyronnie, 2008 ; Lapeyronnie, Kokoreff, 2013), mais d'interroger l'attribution de ces comportements à des raisons culturalistes.

dans les cafés³²⁰. La polémique éclate instantanément sur le caractère politique, culturel et religieux du phénomène. Alors que des élu·es (de droite comme de gauche) dénoncent les politiques d'immigration et réclament un rappel à l'ordre laïc, certaines expertes comme Chris Blache, co-fondatrice de Genre et Ville, et Isabelle Clair, sociologue au CNRS s'inquiètent dans *Médiapart* de l'instrumentalisation de l'égalité hommes-femmes qui sert d'argument à des discours racistes et sécuritaires.

« Moi, ça me met vraiment en colère parce que non seulement c'est un reportage qui est ouvertement raciste, qui instrumentalise le féminisme, qui se fait passer pour un reportage féministe alors même qu'il fait des femmes des objets, et évidemment, pas n'importe quelles femmes »

(Isabelle Clair, vidéo table ronde *Médiapart*, décembre 2015, consulté en janvier 2017).

« Je l'ai eu la journaliste au téléphone, elle m'a appelée, je lui ai dit tous les trucs, je lui ai dit : « attention ce reportage, vous n'allez pas parler des femmes, ça va déraiser ». [...] On peut estimer en tout cas qu'elle n'était pas inconsciente de ce qu'elle faisait quand elle faisait ce reportage. Mais c'est ce reportage-là qu'elle a voulu faire. »

(Entretiens avec la co-fondatrice de Genre et Ville).

Depuis ce reportage, les cafés et leurs terrasses dans les QPV sont devenus le symbole d'un sexisme circonscrit aux quartiers populaires (Horvath, 2017). Ils demeurent les exemples les plus couramment cités par les aménageur·ses interrogé·es pour illustrer le sexisme dans l'espace public :

« En fait, le fait marquant, ça n'a pas été l'émission à un moment donné où ils parlaient des femmes qui allaient dans un bar ? Moi, il me semble que ça a été un fait marquant qui m'a un peu éveillée au truc [les discriminations de genre dans l'espace public], en fait. Et c'est là que m'est venue l'image effectivement des mecs qui glandouillent sur un banc et puis les filles qui filent vite, j'ai l'impression que c'est à peu près à ce moment-là. »

(Entretien avec l'ancienne conseillère technique de l'élu à l'Urbanisme de la Ville de Lyon).

La médiatisation de ces « cafés réservés aux hommes » a marqué les esprits et contribué à renforcer l'idée que les inégalités de genre dans l'espace public se cantonnent aux territoires populaires de la politique de la ville³²¹. Ces représentations participent au processus de

³²⁰ Reportage « Quand les femmes sont indésirables » diffusé au journal de 20h le mercredi 7 décembre 2016 sur France 2.

³²¹ Les cafés sont pourtant des objets de recherche particulièrement éclairants pour décrypter les normes hégémoniques qui régissent les usages de l'espace par les femmes. Karine Duplan s'y intéresse par exemple pour saisir « comment se jouent la production et la répétition de la norme hétéropatriarcale dans les espaces du quotidien. » (Duplan, 2019). C'est, selon elle, le « type d'établissement » qui conditionne une fréquentation genrée : les débits de boissons alcoolisées où les terrasses sont « fumeurs » s'avèrent largement moins fréquentés que les salons de thé ou les boulangeries où l'on peut s'attabler.

construction d'un « Autre », « un groupe stigmatisé dont on ne dit pas d'ailleurs qu'il est stigmatisé » (Delphy, 2008), qui serait davantage « responsable » que le « *Je* ». La dénonciation de pratiques « culturelles » jugées violentes par les occidentaux, conjuguée à la forte attention politique sur les discriminations de genre dans les « quartiers » traduisent « un processus de stigmatisation de ce groupe minoritaire, en même temps qu'elle[s] contribue[nt] à occulter les violences que subissent les femmes n'ayant pas d'origines étrangères » (Mucchielli, 2005, p.57).

Ces conclusions rejoignent le constat que dressent R. Epstein et T. Kirszbaum : « Derrière [l']Idéal égalitaire [de la politique la ville] filtre toujours une même intention : lutter contre la concentration spatiale de populations d'origine immigrée » (Epstein, Kirszbaum, 2019, p.34). En effet, la restriction territoriale des dispositifs urbains genrés trouve des justifications à l'intérieur « des discours sécuritaires qui érigent certains groupes en symboles de la dégradation des espaces » (Froment-Meurice, 2016, p.1). Cette instrumentalisation de la cause des femmes alimente ainsi « la construction de l'indésirabilité » (Froment-Meurice, 2016). Ce qui est revendiqué comme une nécessaire prise en compte des enjeux de genre dans l'aménagement des villes laisse apparaître en creux « des définitions contrastées du problème » (Lieber, 2021, p.107). Dans ce contexte, les politiques d'aménagement genrées apparaissent comme les instruments d'un processus d'altérisation où il s'agit moins « de policer des usages indésirables que des usagers indésirables » (Froment-Meurice, 2016, p.1).

II. Les politiques d'aménagement genrées, des réponses à quel problème public ?

L'existence de politiques d'aménagement genrées marque « une avancée symbolique en termes d'égalité entre les sexes » dans la mesure où « il n'est désormais plus acceptable que les femmes n'aient pas un accès égal à l'espace public » (Lieber, 2021, p.107). Néanmoins, la non-généralisation à tous les territoires de la prise en compte du genre par les pouvoirs publics renforce la stigmatisation des populations racisées. Ces politiques deviennent alors les instruments d'une « double discrimination [...] en accusant l'Autre étranger d'un sexisme plus fort et plus grave, on risque de conforter autant le racisme que le sexisme ordinaire » (Roux, Gianettoni, Perrin, 2007, p.95).

De la même manière que les débats politiques et médiatiques sur le port du voile (Fassin, 2009 ; Delphy, 2008) dans les années 2000, ou plus récemment, sur les violences faites aux femmes (Manier, 2013), l'institutionnalisation du genre dans l'aménagement en tant qu'enjeu d'action publique incarne la mise en opposition de la cause des femmes et de celle des minorités ethniques (Manier, 2013). On verra que finalement aucune de ces deux « causes » ne parvient à tirer son épingle du jeu.

A. D'une domination à une autre : la reproduction d'un « faux dilemme »

Lors des débats sur le port du voile islamique intégral par exemple, les femmes portant un foulard « trouvent peu d'alliées ou d'alliés parmi les féministes qui restent majoritairement sans voix quand l'égalité hommes-femmes est mise en avant pour justifier des politiques racistes » (Larzillière, 2013). L'étude des mobilisations sur ce sujet permet à Christine Delphy d'établir que s'est construit un « faux dilemme » entre anti-racisme et anti-sexisme : « on a vu que pour ces féministes *partagées*, tout se passe comme si établir que la loi est raciste n'était pas une raison suffisante pour la refuser. C'est donc qu'elles acceptent l'idée que des lois pourraient être bonnes pour les femmes tout en étant racistes » (Delphy, 2006, p.69). Certain·es acteur·rices interrogé·es lors du travail d'enquête, se situent dans la même logique : conscient·es des dommages collatéraux que peuvent éventuellement engendrer leurs actions, ils et elles laissent à d'autres le soin de rétablir la situation.

a. Une difficile conciliation entre l'idéal d'égalité femmes-hommes et l'antiracisme

L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ethno-raciales, sujets privilégiés de la politique de la ville, sont souvent dissociées, voire mises en concurrence (Cerrato-Debenedetti, 2018 ; Noël, 2011). Dans son analyse du processus inachevé d'institutionnalisation de la lutte contre les discriminations ethno-raciales en France entre 1998 et 2016, Marie-Christine Cerrato Debenedetti défend l'idée d'une concurrence des luttes (Cerrato Debenedetti, 2018). Elle montre qu'à partir de la fin des années 1990, « trois débats sur l'égalité se menèrent en parallèle » : le PACS, la parité et les discriminations ethno-raciales » et précise que les débats autour de la parité « marquèrent une volonté de dissocier la cause des femmes de celle des autres causes minoritaires, et notamment de celle des discriminations ethno-raciales » (Debenedetti, 2018, p.135). Elle attribue d'ailleurs la « victoire » de la parité au refus des actrices mobilisées d'associer les femmes à une « minorité » discriminée. Selon elle, les modes d'intervention et les outils d'action publique à adopter sont également différents : le *gender mainstreaming* ou approche intégrée de l'égalité laisse « aux questions sexuelles leur spécificité [...] alors que la question raciale avait été diluée sans difficulté dans une visée universaliste de la lutte contre toutes les discriminations lors de la création de la HALDE³²² » (Cerrato-Debenedetti, 2018, p.137).

Cette concurrence entre les « causes », discutée par les théoriciennes de l'intersectionnalité³²³, peut expliquer la méfiance de certain·es acteur·rices locaux·ales de la politique de la ville vis-à-vis de l'intégration des questions d'égalité femmes-hommes dans l'aménagement des QPV :

« Au début, quand je venais avec mon critère genre, les acteurs de la politique de la ville me disaient : « oui, mais dans les quartiers populaires, quartiers défavorisés, quartiers de forte immigration, on a le critère « origine ». Et si on commence à parler de harcèlement de rue, on stigmatise les garçons. Et ces garçons, ils sont déjà victimes de stigmatisation, de discrimination, de racisme, alors on va voir, il ne faut pas commencer à attaquer bille en tête parce que sinon on va alimenter la discrimination en pointant du doigt les hommes et les garçons des QPV, d'origine immigrée qui seraient les violents, les responsables de la violence, ceux qui harcèlent les filles... » (Entretien avec la chargée de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris).

³²² Haute autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'Égalité.

³²³ Kimberlé Crenshaw, professeure de droit à UCLA (Université de Californie à Los Angeles), développe le concept d'intersectionnalité (*intersectionality*) en tant qu'« outil pour mieux cerner les diverses interactions de la race et du genre » afin de révéler « comment le racisme et le patriarcat s'influencent réciproquement » (Crenshaw, Bonis, 2005). Cette approche entend également mettre en lumière les situations de publics marginalisés, comme les femmes de couleur, le plus souvent invisibilisées dans les courants dominants des luttes sociales (lutte des classes, féminisme, anti-racisme).

En effet, une experte de l'intégration du genre dans l'aménagement, rend compte d'un glissement fréquent :

« Je ne sais pas à quel moment ça a démarré cette question-là de vouloir pointer la population musulmane...enfin maghrébine... Je serais incapable de dire s'il y a un moment où ça s'est cristallisé. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on est dans cette cristallisation-là. Et que quand on parle de droits des femmes, il y a cette bascule qui se fait vraiment très, très vite. »

(Entretien avec la co-fondatrice de Genre et Ville).

Les expertes et les chercheur·ses impliqué·es dans la mise en politique du genre dans l'aménagement ont bien conscience du système de domination à l'œuvre et de la nécessité de déployer une approche intersectionnelle. L'experte et co-fondatrice de la plateforme de recherche-action Genre et Ville, rend compte de ce qu'elle appelle la production d'« *un système de domination intersectionnel : la domination sexiste et la domination raciste, plus une domination de classe* ». Elle explique en entretien les difficultés pour s'extraire des logiques institutionnelles : « *Notre rôle à nous, c'est de déminer ça et de dire : attention !* ». Toutefois, lorsque que les seuls financements publics disponibles pour corriger les inégalités de genre dans l'espace public proviennent de la politique de la ville, cela conditionne inexorablement la production de connaissances :

« On crée un biais qui va créer cette intersectionnalité de domination. Finalement, qu'est-ce qu'on nous fait dire ? Que ce sont ces jeunes hommes noirs et arabes qui posent problème dans les banlieues ? Que ce sont eux qui harcèlent les femmes ? Et on entend ça dans la bouche de politiques de droite et de gauche. »

(Entretien avec la co-fondatrice de Genre et Ville).

L'approche intersectionnelle ne parvient pas à s'immiscer dans les pratiques professionnelles des acteur·rices de la politique de la ville qui restent méfiant·es face à l'instrumentalisation récurrente des enjeux d'égalité femmes-hommes au profit d'énoncés stigmatisants :

« On n'est pas dans l'intersectionnalité. C'est, vous savez, l'histoire de Genre, Classe, Race. Race pris au sens pas racial du mot, parce qu'il n'y a pas de race, mais au sens intégration dans une norme raciale qui fait la discrimination. De la même façon que la classe sociale et de la même façon sur le genre. Croiser ces trois critères ensemble, c'est vraiment difficile, et nos collègues qui travaillent en politique de la ville sont plus dans la lutte contre les discriminations raciales que dans les discriminations sexistes. »

(Entretien avec la chargée de mission Égalité femmes-hommes de la Ville de Paris).

Plusieurs travaux de recherches déplorent que le registre droits des femmes et l'égalité femmes-hommes brandie comme valeur républicaine, aient souvent été instrumentalisés pour cacher des

« discours et des mesures islamophobes » (Larzillière, 2013), et que « la lutte contre le sexisme ne soit que le travestissement de logiques raciales » (Noël, 2011). Si le triptyque genre, espace public et insécurité facilite un renouvellement des paradigmes liés à l'aménagement³²⁴, la question du harcèlement de rue est rapidement instrumentalisée :

« Il y a le danger d'une instrumentalisation de cette question, c'est évident. Là, on l'a vu avec La Chapelle, [...] moins on en parle, moins on l'aborde, plus ce sera instrumentalisé. Plus le FN³²⁵ sera féministe. »

(Entretien avec la fondatrice d'A Places Égales).

La qualification du problème public oscille ainsi entre un problème d'aménagement du territoire et un problème social de sécurité lié à la présence de « populations dangereuses ». De plus, la restriction de la responsabilité du problème aux habitants des QPV fait peser sur les femmes racisées une sorte de double peine « en les soumettant à des « injonctions paradoxales » (Guénif Souilamas, 2000) : défendre les hommes qui leur sont proches contre le racisme tout en refusant le sexisme de ces derniers. » (Hamel, 2006, p.43). C'est ce qu'observe sur le terrain l'experte de l'association A places Égales :

« Les femmes dans les quartiers populaires d'abord, elles ne veulent pas stigmatiser les quartiers, donc elles ont du mal à se faire passer en premier. »

(Entretien avec la fondatrice d'A Places Égales).

La formulation du problème à résoudre semble alors réifier un système de dominations faisant peser la responsabilité du problème sur « tous les dominés de la domination »³²⁶.

b. Un fémonationalisme à l'œuvre

L'analyse de la territorialisation de l'action publique montre qu'au-delà du problème du sexisme dans l'espace public, c'est la question des dangers que représenterait la culture musulmane pour la République que les institutions entendent aborder.

Les représentations des actrices institutionnelles tenantes du courant féministe universaliste expriment leur inquiétude face à la « culture musulmane » qu'ils-elles envisagent comme un danger pour l'égalité entre les femmes et les hommes, voire comme une menace pour les valeurs de la République française :

³²⁴ cf. partie I.B.a de ce chapitre.

³²⁵ Front national, parti français d'extrême droite.

³²⁶ Entretien avec la co-fondatrice de Genre et Ville.

« Dans l'espace public, la laïcité impose que nous ne puissions pas différencier quelque chose qui soit lié à la religion. Donc, voilà, et les gens ont énormément de mal à comprendre. Mais c'est la loi, c'est comme ça, si on veut vivre, permettre à tout le monde de vivre sa religion individuellement, de façon personnelle sans être, comment dirais-je ? Stigmatisé ou discriminé, il faut que dans l'espace public tout le monde puisse adopter les mêmes règles [...] l'Etat doit défendre ça. »

(Entretien avec Marie-Pierre Badré, Présidente du Centre Hubertine Auclert et Déléguée spéciale à l'Égalité femmes-hommes auprès de la présidente de la Région Île-de-France).

Au-delà des difficultés que ce sexisme, « dû leur culture », représente pour les femmes des QPV, Marie-Pierre Badré pointe le danger qu'il représente pour les valeurs républicaines et notamment pour la laïcité et le « vivre ensemble ». Sa réponse s'oriente vers la nécessaire défense du principe de laïcité qui semble pouvoir garantir, à lui seul, l'égalité entre les hommes et les femmes.

On observe alors des mécanismes proches du fémonationalisme, terme qui « renvoie à la fois à l'exploitation des thèmes féministes » et qui participe à « la « stigmatisation des hommes musulmans sous la bannière de l'égalité des sexes » et à la diffusion de « représentations de l'islam comme une religion et une culture misogynes » (Farris, 2017). Ce fémonationalisme se manifeste par exemple dans les propos de la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, qui s'exprime sur *Radio Classique*, le 25 mai 2018, au sujet de son projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles et l'égalité entre les femmes et les hommes :

Question : qu'est-ce qu'on peut faire quand on est secrétaire d'État, justement, à l'égalité entre les femmes et les hommes ?

« On peut faire beaucoup de choses. On a créé une charte de la laïcité que nous faisons signer à toutes les associations qui touchent des subventions de l'État. Et je crois que derrière le fait de refuser de serrer la main à une femme, il y a des questions d'obscurantisme et de radicalisation, et c'est pour ça, cette charte, elle pose un certain nombre de principes républicains qu'elle rappelle aux associations en interdisant le prosélytisme et toutes les dérives religieuses qui pourraient attaquer le droit des femmes. »

(Interview de Marlène Schiappa, Secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, *Radio Classique*, 2018)³²⁷.

À un problème de « sexisme », la ministre de l'Égalité femmes-hommes répond par des instruments visant à renforcer la laïcité et la lutte contre la radicalisation religieuse. D'ailleurs,

³²⁷ <https://www.vie-publique.fr/discours/206044-interview-de-mme-marlene-schiappa-secretaire-detat-legalite-entre-l>

la question du sexisme dans l'espace public des territoires de la politique de la ville a été portée à l'attention du Conseil National des Villes parce que le ministre de la Cohésion des territoires l'envisageait comme une porte d'entrée pour traiter le sujet de la radicalisation religieuse des quartiers. La Secrétaire générale du Conseil National des Villes, responsable du rapport « La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics dans les quartiers de la politique de la ville », explique dans quel contexte le CNV a été saisi pour réaliser ce rapport :

« C'est Jacques Mézard³²⁸ qui a demandé ça, qui n'est plus ministre maintenant et qui est redevenu sénateur, c'est un laïque. Donc, je pense que, lui, il avait en tête alors pas forcément le voile, mais il avait en tête tout le problème de la radicalisation / déradicalisation dans les quartiers, et qu'il trouvait que se poser les questions de la place des femmes posait la question de l'émancipation, voilà, je pense que le cheminement était celui-là. »

(Entretien avec la Secrétaire générale du Conseil National des Villes).

Le traitement institutionnel de l'égalité femmes-hommes se trouve ici fortement imbriqué au fait religieux. Les politiques d'aménagement genrées servent alors à instrumenter « une certaine narration de la laïcité » (Benhadjoudja, 2017).

B. Une non politique d'égalité ?

Si l'instrumentalisation de l'égalité femmes-hommes a pour conséquence de hiérarchiser les luttes au détriment de la lutte contre les discriminations raciales, elle a également pour conséquence d'« élude[r] les manifestations du sexisme propres aux sociétés occidentales » (Larzillière, 2013). Cette opposition systématique entre « cause des femmes » et « cause des minorités » finit par desservir la lutte réelle pour l'égalité entre les hommes et les femmes sur l'ensemble du territoire et évite de mettre en lumière les rapports de pouvoir et de domination à l'œuvre dans l'ensemble de la société. Le mécanisme de « mise en altérité » (Sanchez-Mazas et Licata, 2005) observé lors des entretiens et décrit dans la première partie de ce chapitre contribue à « la spatialisation des problèmes sociaux » (Tissot, Poupeau, 2005 ; HCEfh, 2017) et conduit au renforcement du « voile d'ignorance » (Estèbe et Donzelot, 2004 ; Hancock et al., 2016).

³²⁸ Ministre de la Cohésion des territoires entre juin 2017 et octobre 2018 dans le gouvernement d'Edouard Philippe.

a. Les frontières ordinaires du sexisme : les logiques systémiques de la domination masculine absentes du cadrage du problème public

La représentation que se font les néophytes de la thématique « genre et aménagement » est révélatrice du sens commun qui s'est construit autour de la mise en politique du genre dans l'action publique urbaine.

Encadré 23 – Des aménageur·ses néophytes en enjeux de genre, entretiens complémentaires

Parallèlement aux entretiens conduits auprès des « entrepreneurs de cause » évoqués tout au long de la thèse, 17 entretiens ont été réalisés avec des participants à la journée « Genre et Espace Public » organisée à l'Agence d'urbanisme de Lyon avec la collaboration de la mission Égalité de la Ville, en septembre 2018. Aucun·e des acteur·rices interrogé·es n'était totalement ignorant·e de cette thématique avant d'assister à la journée. *A minima*, le sujet avait été abordé entre collègues dans des discussions de couloir, et ils et elles voulaient en savoir plus sur la question. Certain·es avaient pris connaissance, par curiosité personnelle, du guide de Paris et/ou avaient déjà participé à un séminaire similaire organisé par la mission Égalité en 2015 ; d'autres avaient pu observer sur leurs terrains, lors des différents projets qu'ils et elles conduisaient (tous situés en politique de la ville), que les femmes et les hommes n'occupaient pas l'espace public de la même façon et ne prenaient pas la même place dans les processus de concertation. Ils et elles souhaitaient développer des connaissances et des savoir-faire pour inclure une approche par le genre à leurs pratiques.

Le public interrogé n'a eu connaissance de cette thématique qu'au travers des formations organisées par la Ville et par la lecture de rapports institutionnels sur les thèmes de l'aménagement du territoire et/ou de l'égalité femmes-hommes. Les témoignages rendent compte d'une « appropriation par le bas » du sujet (Jacquemart *et al.*, 2015), et d'une assimilation des idées véhiculées par la traduction institutionnelle (Lascoumes, Le Galès, 2005) des enjeux du genre dans l'aménagement. Il est intéressant de relever que, comme pour les acteur·rices institutionnel·les, il existe, pour la plupart d'entre eux et elles, des territoires où l'enjeu d'égalité femmes-hommes ne semble pas soulever de problèmes particuliers. À l'inverse, ils et elles considèrent que sur d'autres territoires, les inégalités femmes-hommes sont évidentes :

« Il faut avoir en tête ces sujets-là quand on est sur un territoire où il y a des problématiques de genre sur les espaces. Il y a des espaces où il n'y a pas trop cette problématique et la mixité se fait aisément, et il y en a d'autres où il faut y penser pour éventuellement changer les choses quand on voit que ça crée des problèmes. »

(Entretien avec un·e aménageur·se présent·e au séminaire de l'Agence d'Urbanisme de Lyon « Genre et Espace Public »)

« Si on regarde les quartiers politique de la ville, il n'y a pas d'interdiction, on est en France : égalité femmes-hommes, laïcité, tout ce que vous voulez, certes. Sauf que dans les faits, ce n'est pas ça. »

(Entretien avec un·e aménageur·se présent·e au séminaire de l'Agence d'urbanisme de Lyon « Genre et Espace Public »).

Les enquêté·es font systématiquement la distinction entre des territoires « où il y a des problématiques de genre » et des territoires « classiques ». L'utilisation de l'adjectif « classiques » pour désigner les territoires « sans accompagnement au titre des quartiers sensibles », fait des QPV des territoires hors-normes – la norme étant l'absence d'inégalités de genre :

« Je pense que ce sujet-là émerge quand on est sur un secteur politique de la ville. Quand on est sur des territoires « classiques », enfin sans accompagnement au titre des quartiers sensibles, ce n'est pas vraiment un sujet en soi. [...] Et c'est vrai que Saint-Fons, c'est une des villes qui est le plus marquée...qui est une des plus pauvres de la métropole avec un énorme QPV, et puis, je pense, pas mal de difficultés au niveau du vivre ensemble... Alors ce n'est pas un quartier qui est stigmatisé, où on peut dire qu'on ressent une violence plus forte qu'ailleurs, loin de là, mais c'est quand même...on le voit beaucoup dans l'occupation des magasins, il y a beaucoup de magasins qui sont très communautaires, donc, voilà. Donc, je pense que c'est une question [l'égalité femmes-hommes] qui peut se poser concrètement sur Saint-Fons. »

(Entretien avec un·e aménageur·se présent·e au séminaire de l'Agence d'urbanisme de Lyon « Genre et Espace Public »).

L'enquêté·e ne détaille pas les raisons de la nécessaire focalisation sur les territoires « sensibles ». S'interrompant après avoir tenté de qualifier Saint-Fons comme « *une des villes qui est le plus marquée...* », l'enquêté·e choisit finalement le critère de pauvreté, « *qui est une des plus pauvres de la métropole* », pour le compléter par les difficultés rencontrées dans le « vivre ensemble ». Si l'interlocuteur·ice en question précise que le QPV de Saint-Fons n'est pas un quartier où « *on ressent une violence plus forte qu'ailleurs* », il·elle ajoute : « *il y a beaucoup de magasins qui sont très communautaires* ». Le « *donc, voilà* » qui termine sa phrase suggère que la mention « communautaires » suffit à faire comprendre ce à quoi elle fait référence. De

la même manière que dans les discours institutionnels³²⁹, cette série d'entretiens est émaillée d'expressions du type « on le voit bien », « vous voyez ? », qui tendent à crédibiliser le discours sans pour autant avoir à argumenter, et à établir un accord tacite entre l'enquêté·e et l'enquêtrice :

« Et notamment sur les quartiers en renouvellement urbain, c'est vrai que... Et puis même, on le voit bien aussi, même les femmes, quand elles sont aussi sur l'espace public, elles ont plus, euh... »

(Entretien avec un·e aménageur·se présent·e au séminaire de l'Agence d'urbanisme de Lyon « Genre et Espace Public »)

« Parce que voyez, moi, j'ai travaillé sur le plateau des Minguettes³³⁰. [rire] Allez faire ça pour les femmes sur le plateau des Minguettes, bon courage à vous ! Voilà, ça ne marchera pas, quoi. »

(Entretien avec un·e aménageur·se présent·e au séminaire de l'Agence d'urbanisme de Lyon « Genre et Espace Public »).

Ces marqueurs discursifs traduisent le caractère évident que revêtent ces affirmations pour les enquêté·es, le caractère « naturel » que l'on attribue au sens commun (Geertz, 1986, p.108) évoqué au chapitre 5.

Du constat établi par les chercheuses féministes travaillant sur les inégalités de genre dans la ville et de leur dénonciation du modèle patriarcal qui les produit, les agent·es « en bout de chaîne » ne retiennent finalement qu'une conclusion partielle : il est injuste que les femmes n'aient pas les mêmes opportunités que les hommes et qu'elles ne se saisissent pas de l'espace public de la même manière qu'eux. Selon ces acteur·rices, les inégalités existent néanmoins de façon plus prégnante dans les territoires délimités par la politique de la ville. Toutes et tous les enquêté·es font des QPV des espaces où l'approche genrée serait plus pertinente. À rebours des travaux sur le genre des villes et des espaces publics (Faure, Gonzalez, Luxembourg, 2017 ; Hancock, 2017 ; Blidon, 2017 ; Mosconi, *et al.*, 2015) et sourd·es aux mises en garde formulées par les expert·es³³¹ (cf. chapitre 5), les enquêté·es considèrent que dans les quartiers dits « sensibles », les relations femmes-hommes sont plus inégalitaires en raison d'une « culture » et de « traditions » spécifiques :

³²⁹ cf. Chapitre 5 II.A.b.

³³⁰ QPV de Vénissieux dans la banlieue sud de Lyon, où est née, en 1983, l'emblématique « Marche pour l'égalité et contre le racisme ».

³³¹ cf. chapitre 5.

« Je pense que la question de l'appropriation des espaces extérieurs en fonction aussi de la culture d'origine, on n'est pas de la même manière dans l'espace public, et notamment sur les quartiers en renouvellement urbain. »

(Entretien avec un·e aménageur·se présent·e au Séminaire de l'Agence d'urbanisme de Lyon « Genre et Espace Public »).

« Il y avait même un projet de démolition de cafés qu'ils veulent remplacer par une brasserie. Donc, effectivement, avec le concept presque « salon de thé », pour attirer justement, autre chose que des hommes, et bon... Avec le public qu'il y a là-bas, (rire) ça va être très compliqué. »

(Entretien avec un·e aménageur·se présent·e au séminaire de l'Agence d'urbanisme de Lyon « Genre et Espace Public »).

Ces témoignages font état d'une vision racialisée du sexisme justifiant l'intégration prioritaire d'une approche égalité femmes-hommes dans les QPV. Cette vision véhiculée par « l'importation d'idées politiques par les entrepreneurs et entrepreneuses de cause s'accompagne d'une diffusion de ces idées auprès de publics plus larges, [et] génère alors de nouveaux processus d'appropriation » (Albenga et Jacquemart, 2015). Elle relève du ressenti, du sensible :

« C'est vrai que dans le milieu issu de l'immigration, là où il y a des magrébins, il y a une tradition qui sépare énormément les femmes, dans les cafés, par exemple, ça c'est assez clair, ça se voit très bien. A Vaise, à Lyon par exemple, il y a des cafés où le dimanche matin, il n'y a que des hommes qui jouent au tiercé, de manière tout à fait pacifique, mais une femme ne viendrait pas là. [...] L'intuition que j'ai, mais ce n'est qu'une intuition à travers ce que j'observe un peu sur la Duchère, c'est qu'au sein de la communauté maghrébine, il y a des spécificités sur ces questions de rapports hommes femmes, voyez. J'ai le sentiment, mais je peux me tromper, qu'il y a une représentation encore plus caricaturale de la place des femmes et de la place des hommes, que le mélange des deux n'est pas du tout ancré dans les têtes. »

(Entretien avec un·e aménageur·se présent·e au séminaire de l'Agence d'urbanisme de Lyon « Genre et Espace Public »).

Sans être suffisante pour une analyse rigoureuse des processus d'appropriation des idées politiques, cette série d'entretiens permet d'illustrer que les précautions prises par certain·es des acteur·rices institutionnel·les³³² pour « se prémunir contre la stigmatisation systématique des « quartiers » (Hancock, Lieber, 2017) et suivre les recommandations des expertes ne permettent pas d'éviter un imaginaire relatif à l'existence d'un sexisme « extraordinaire » (Delphy, 2006) dans les QPV :

³³² cf. chapitre 5.

« Peut-être qu'en politique de la ville, les choses sont extrêmement plus complexes de ce point de vue-là. Je ne sais pas si vous avez eu ce genre d'approche. [...] Parce que, autant, j'allais dire, la base en fait, l'histoire de cantonner les femmes aux tâches ménagères, etc., c'est récupéré de l'histoire française, je pense que c'est en train de largement s'améliorer dans la vie quotidienne ; par contre, je ne suis pas sûre que ça s'améliore beaucoup dans les quartiers politique de la ville. Et je ne suis pas sûre que ça ne régresse pas. Enfin, c'est là où j'avais cette idée-là, mais c'est peut-être une vue de l'esprit. »

(Entretien avec un.e aménageur.se présent.e au séminaire de l'Agence d'urbanisme de Lyon « Genre et Espace Public »).

Le processus de territorialisation invisibilise l'existence d'inégalités de genre à l'extérieur de ces quartiers et les logiques systémiques de la domination masculine sont absentes des représentations de ce qui constitue le problème à résoudre.

b. Se défausser du problème ?

Les territoires de la politique de la ville sont régulièrement présentés par les institutions nationales « comme des laboratoires où devaient s'expérimenter de nouveaux modes de gestion urbaine » (Epstein, 2010, p.230). C'est une des dimensions que donne l'élue à l'Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon pour expliquer la restriction des territoires d'expérimentation aux QPV :

« Ça peut être, d'un côté, discriminatoire et stigmatisant, mais d'un autre côté, ça peut vouloir dire aussi que la politique de la ville apprend aux autres territoires un certain nombre de choses dont ils devraient se préoccuper. C'est un truc important, ça peut marcher aussi dans l'autre sens. »

(Entretien avec Thérèse Rabatel, élue Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon).

Le rapport Bacqué-Mechmache établit que « de nombreux dispositifs ont été expérimentés mais [que] les expériences sont restées des expériences » et que les QPV, présentés comme des laboratoires d'expérimentation, « provoquent une réaction épidermique chez nombre d'acteurs de la politique de la ville » (Bacqué, Mechmache, 2016, p.16). À l'image de la lutte contre les discriminations, la politique de la ville ne semble pas être le « cheval de Troie » (Cerrato-Debenedetti, 2014, p.155) pour intégrer l'approche genrée de l'urbanisme. Et, « Si la logique de l'État avait été d'intégrer la lutte contre les discriminations dans les politiques publiques par le levier de la politique de la ville, des relais dans les politiques de droit commun auraient dû être aménagés. Tel n'a pas été le cas. » (Cerrato-Debenedetti, 2014, p.161). Tel n'a pas été le cas non plus concernant les politiques d'aménagement : les documents locaux d'urbanisme (plan local d'urbanisme, plan local de l'habitat, schéma de cohérence territorial...) restent

aveugles à l'approche de genre, la question du genre et des transports n'a pas été intégrée à la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019³³³, le label Ville durable et innovante (VDI)³³⁴ ne promeut le critère du genre ni dans son volet « planification territoriale » ni dans son volet « cohésion sociale » – autant de terrains où il serait pertinent d'interroger les raisons de cette imperméabilité.

Les élu·es lyonnais·es interrogé·es renvoient la responsabilité d'étendre les dispositifs aux aménageur·ses qui pourraient, d'après elles et eux, s'approprier individuellement le sujet :

« Après, qu'il y ait eu une plaquette à destination des urbanistes, des professionnels de l'aménagement de la ville, portée par l'élue à l'égalité femmes-hommes et le nouvel élu à l'urbanisme montre que, malgré tout, les choses ne se sont pas limitées aux territoires de la politique de la ville. »

(Entretien avec l'ancien élu à la Politique de la ville de la Ville de Lyon).

On peut alors se demander si la réflexivité dont les acteur·rices institutionnel·les font preuve et les justifications qu'ils et elles avancent ne font pas apparaître, plus globalement, la territorialisation « comme une façon de se défaire du problème » (Cerrato-Debenedetti, 2014, p.153).

De la même manière que l'intégration de la lutte contre les discriminations ethno-raciales dans la politique de la ville relève « d'un évitement agissant comme le cache-misère d'une non politique nationale » (Cerrato-Debenedetti, 2014, p.161), l'intégration de l'égalité femmes-hommes au sein de la politique de la ville se substitue à une véritable politique de lutte pour l'égalité femmes-hommes. L'attention politique portée à la place des femmes dans les espaces publics découle ainsi à la fois de « dynamiques de racisation du sexisme et de sexuation du racisme » (Claire et Dorlin, 2017). En plus d'alimenter la stigmatisation des publics racisés, l'« arrimage territorial » (Doytcheva, 2007) dessert la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes sur l'ensemble du territoire national et euphémise l'existence de rapports de genre inégaux systémiques hérités d'un modèle patriarcal français (Hamel, 2006). Selon Claire

³³³ Cette loi entend transformer « en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres » (<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-dorientation-des-mobilites>).

³³⁴ Le Label VDI porté par les agences nationales (ADEME et CEREMA) et le think tank Efficacity est « un outil de pilotage des politiques publiques de développement durable des collectivités ».

Hancock, l'entrée territoriale occulte l'« ubiquité sociale des violences de genre » (Hancock, 2017) et évite de mettre en lumière les rapports de pouvoir et de domination à l'œuvre dans l'ensemble de la société.

Conclusion du chapitre

À travers une logique de territorialisation de l'action publique, les « quartiers » sont devenus des instruments d'action publique et servent de « faire-valoir » pour un ensemble de politiques antidiscriminatoires (Doytcheva, 2007 ; Cerrato-Debenedetti, 2014) auxquelles nous pouvons ajouter les politiques d'aménagement genrées. Si la catégorie territoriale est souvent mobilisée, c'est parce qu'elle permet de rendre compatible une approche ethnicisée du sexisme dans l'espace public avec le modèle républicain français. Il apparaît cependant un paradoxe : en stigmatisant une catégorie de population en raison de critères ethniques, les raisonnements et argumentaires développés par les individus pour légitimer l'orientation donnée aux politiques d'aménagement genrées entrent en contradiction avec l'idéal républicain dans lequel ils entendent s'inscrire. Cet idéal affirme en effet que « la République s'enorgueillit de ne traiter que du citoyen universel et de ne jamais s'intéresser aux identités » (Simon, Zappi, 2005, p.5). Au regard de ces contradictions, il importe de saisir que « coexistent, chez les mêmes personnes, des convictions républicaines et des discours ou des actes différentialistes » (Payet, 2000, p.191).

Les logiques de territorialisation à l'œuvre complètent les trajectoires « d'esquives » (Cerrato-Debenedetti, 2014 et 2018) décrites en filigrane de la thèse. À l'évitement du problème public par l'euphémisation de la cause des femmes, décrite au chapitre 3, s'ajoute le contournement du problème public par sa restriction territoriale. La territorialisation de l'action publique s'accompagne d'une « ethnicisation des problèmes urbains » (Tissot, 2007, p.39), qui, en restreignant la responsabilité du problème aux populations racisées, empêche son élucidation.

Conclusion générale

La prise en compte du genre dans l'aménagement permet aux décideur·ses politiques et aux aménageur·ses de déplacer le regard et d'envisager un nouveau champ des possibles en intégrant plus finement la place des usagers et des usagères aux réflexions sur l'espace. Elle met l'humain et la dimension sociale au centre des préoccupations urbanistiques. Cependant, en évacuant les enjeux de lutte pour la cause des femmes du processus de mise en politique, l'institutionnalisation du genre dans l'action publique urbaine ne se saisit pas de l'opportunité d'éclairer ce qui est produit par la domination masculine, et de construire, dans un dialogue entre institutionnel·les, chercheur·ses, associations et usager·ères, une alternative aux modèles sociétal et urbain traditionnels.

Sans chercher à apprécier « les caractéristiques d'un succès ou d'un échec [du *gender mainstreaming*] toujours relatif » (Jacquot, 2006), la thèse a permis d'identifier en quoi ce nouveau paradigme transforme les pratiques professionnelles des acteur·rices de l'égalité. L'analyse a ainsi mis au jour le « bricolage » des acteur·rices institutionnel·les pour à la fois convaincre politiques et professionnel·les de l'aménagement et construire, avec elles et eux, des instruments d'action publique légitimes. Les expertes du genre ont, elles aussi, adapté leur posture en professionnalisant l'expertise féministe afin de s'intégrer au travail d'institutions réticentes à des approches perçues comme militantes. Le travail intersectoriel nécessaire à la production de politiques d'aménagement intégrant les enjeux de genre s'est, de la sorte, opéré au prix d'une euphémisation des discours militants féministes et de leur dilution parmi des enjeux étrangers à la lutte pour la cause des femmes. Les groupes qui se constituent à l'intérieur des institutions ne forment pas des « mouvances » (Bereni, 2007) organisées en fonction de perceptions communes autour de la défense de la cause des femmes. Leur principale raison d'existence est la création d'outils opérationnels qui ne remettent en cause qu'à la marge les pratiques existantes. On peut néanmoins envisager que l'intégration des acteur·rices traditionnel·les des politiques d'aménagement dans l'espace de l'élaboration de politiques d'aménagement genrées facilitera la pérennisation de l'approche de genre dans les préoccupations spatiales.

Les politiques d'aménagement genrées : des solutions pour résoudre quel(s) problème(s) public(s) ?

La thèse rend compte des conditions de mise en politique du genre dans l'action publique urbaine locale et des transformations qui en découlent. L'intégration du genre dans les politiques d'aménagement en France donne lieu à des solutions d'action publique dont l'objectif est d'adapter les pratiques des aménageur·ses afin de prendre en compte des profils et usages jusqu'alors ignorés. Ces solutions prennent toutefois corps dans l'action publique en laissant de côté des causes du problème. Ce faisant, les logiques de domination et l'ordre patriarcal responsables d'une production androcentrée et inégalitaire de la ville prennent la forme d'un « non problème public » (Henry, 2021) et les politiques d'aménagement genrées produites apparaissent comme des solutions appareillées à d'autres problèmes publics.

L'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées, un espace pour une mise en politique discrète

La thèse met en effet en lumière des « logiques de confinement du problème public » (Gilbert, Henry, 2012, p.48) au sein de la sphère institutionnelle : malgré l'élargissement du système d'acteur·rices impliqué·es dans les politiques d'aménagement genrées (chapitre 3), aucun processus participatif n'a été observé sur les terrains de recherche. Les « propriétaires du problème » (Gusfield, 2009, p.10) restent des acteur·rices institutionnel·les qui demeurent à l'intérieur de « l'univers des pratiques » (Gilbert, Henry, 2012). L'approche *bottom up* est absente du processus de mise en politique du sujet, à l'inverse de la démarche retenue à Berlin, Barcelone ou encore à Montréal qui « partait du terrain et des collectifs de femmes mobilisées (bottom-up), là où en France l'injonction venait d'« en haut » et d'organismes paragouvernementaux (top-down) » (Hancock, 2023, p.55). Aucun organe consultatif issu de la société civile équivalent à celui observé à Montréal lors du terrain exploratoire n'est intervenu dans le cas français.

Encadré 24 – Le Conseil des montréalaises, pour une approche bottom-up des enjeux de genre

Le Conseil des montréalaises est une instance consultative de la Ville de Montréal composée de quinze membres bénévoles. Il existe deux autres conseils créés un an auparavant et bâtis sur le même modèle : le Conseil des jeunes et le Conseil interculturel. Créé en 2004 pour faire suite aux engagements pris par la municipalité lors du « Sommet citoyen » de 2002, le Conseil des montréalaises « a pour mandat premier d’aviser la Ville de Montréal sur les questions relatives aux conditions de vie des femmes » (Conseil des montréalaises, 2003). À cette fin, les membres publient des avis adoptant ouvertement une « analyse féministe intersectionnelle pour appréhender les réalités vécues par les Montréalaises »³³⁵. La coordinatrice de cette instance la présente comme une « courroie de transmission entre les groupes de femmes et la ville ». Les sujets portés à l’attention du Conseil de la Ville de Montréal par le Conseil des montréalaises sont ainsi issus des échanges et de leur proximité avec les milieux associatifs. Pour faire partie du Conseil des montréalaises, les candidates³³⁶ doivent d’ailleurs justifier d’un engagement féministe associatif, soit un « intérêt démontré par le Curriculum Vitae » (entretien avec la coordinatrice). De plus, tous les trois ans, le Conseil organise des journées de consultation des groupes de montréalaises pour échanger et définir les priorités des femmes à l’échelle de la ville. Soucieux de représenter les intérêts de toutes, le Conseil des montréalaises s’assure de recruter des profils de femmes divers : « notre diversité, elle est importante, en termes géographiques, en termes d’âge, en termes d’origines ethnoculturelles et en termes d’expertise [...] ça, c’est l’aspect intersectionnel. On considère que toutes les femmes ne sont pas égales aux hommes – ça c’est le premier grand chapeau – mais aussi que toutes les femmes ne sont pas égales entre elles. » (Entretien avec la coordinatrice). Les membres sont choisies par un comité de sélection constitué d’une élue de chaque parti politique et de deux expertes (issues parfois de l’administration), ce qui renforce la légitimité du Conseil auprès des organes décisionnaires de la ville, et elles exercent un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Pour autant, il reste difficile d’établir dans quelle mesure les recommandations formulées par le Conseil des montréalaises sont suivies par le Conseil municipal, explique la coordinatrice. Les membres sont bénévoles et les ressources allouées au Conseil sont faibles : « *les personnes allouées, c’est*

³³⁵ Extrait de la page de présentation du Conseil des montréalaises sur le site officiel de la ville de Montréal : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6597,57357573&_dad=portal&_schema=PORTAL (consulté le 10 mai 2023).

³³⁶ Les conditions requises pour faire partie du Conseil des montréalaises sont : avoir plus de 18 ans, habiter à Montréal, avoir un engagement social et féministe, être une femme. C’est une instance de non-mixité choisie qui ne semble pas avoir fait l’objet de contestations : « Je ne suis pas là depuis le début, mais il me semble que ça a toujours été une évidence. Un groupe féministe, c’est fait de femmes. » (Entretien avec la coordinatrice).

moi, puis un tiers de secrétaire. Donc moi, je ne pourrais pas faire le suivi ». Étant donné qu'il s'agit d'un organe consultatif, le suivi des recommandations dépend de la volonté politique : « C'est compliqué parce que sur quinze ans, il y a des choses qui fonctionnent, il y a des choses, non. C'est très variable en fonction des époques, en fonction des administrations. [...] Alors oui, il y a des recommandations qui sont suivies, mais, il y en a beaucoup qu'il faut semer pendant des années avant de voir des résultats. » (Entretien avec la coordinatrice).

Les acteur·rices institutionnel·les gardent ainsi, volontairement ou non, « la maîtrise des enjeux à traiter » (Henry, 2021, p.41) ce qui participe à « la monopolisation de l'attention sur les aspects les plus évidents à appréhender ». Devant les difficultés pour légitimer, encore aujourd'hui, une approche en termes de genre, les acteur·rices privilégient ce qui fait consensus au sein de l'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées.

Faire exister des solutions en les accolant à des problèmes préexistants

Pour que le genre s'intègre dans les préoccupations spatiales, il est nécessaire de convaincre les élu·es, mais également les acteur·rices de l'aménagement. La lutte pour la cause des femmes ne suffit pas à faire exister les politiques d'aménagement genrées. C'est davantage une vision utilitariste de l'intégration du genre qui permet de rallier les acteur·rices étranger·ères à la cause des femmes. « Faire la ville pour les femmes, c'est mieux faire la ville » défend Ariella Masboungi, architecte-urbaniste et ancienne inspectrice générale développement durable au sein du ministère de l'Écologie, dans un article de la revue *Urbanisme* publié en 2023 où elle promeut un « urbanisme féministe ». Dans cette perspective, les guides pour une approche genrée de l'aménagement s'attachent à proposer des solutions susceptibles de répondre à des enjeux professionnels existant indépendamment de la critique en termes de genre : l'accessibilité des espaces, la sécurité, l'acceptabilité des projets... Dans l'arène institutionnelle, l'attention publique et politique est une « denrée » difficile à capter, aussi les effets de sélection des problèmes publics conduisent-ils les politiques d'aménagement genrées à s'inscrire à l'agenda par l'intermédiaire de problèmes déjà installés sur la scène politique et dans les logiques d'action publique : c'est accolées au « problème des quartiers » (Tissot, 2007) que les politiques d'aménagement genrées parviennent à s'institutionnaliser à l'échelle nationale et locale.

L'aveuglement produit par la mise en politique discrète du genre se traduit par une restriction de l'action publique et une focalisation sur les quartiers politiques de la ville, au prix du renforcement d'un imaginaire ethnicisé du sexisme. Les acteur·rices, dépendantes du chemin emprunté, peinent à faire exister le sujet en dehors des cadres prévus par la politique de la ville.

Finalement, on peut se demander si les différentes stratégies de légitimation – conscientes ou non – déployées par les chargé·es de mission Égalité et les expert·es pour faire exister le sujet dans des sphères fermées à la remise en cause de l'ordre patriarcal y parviennent réellement. Si elles permettent de contourner les difficultés liées à la déconstruction des normes de genre et leur attribution binaire et hiérarchisée, elles contribuent à formater le problème public d'une manière qui relègue le rôle de la domination masculine au second plan. À l'issue de la mise en politique observée, la responsabilité du problème incombe moins à un urbanisme androcentré issu d'un modèle social inégalitaire, qu'à des usages déviants de l'espace public attribués principalement à une catégorie racisée de la population.

Épilogue de la démarche lyonnaise étudiée : nouvel essor ou retour à la case départ ?

Le travail sur le guide référentiel n'a pas survécu au changement de majorité politique. Le travail produit par le groupe d'expert·es de l'aménagement et appuyé par des spécialistes du genre n'a pas suffi pour convaincre le nouvel exécutif, explique le chargé de mission Égalité femmes-hommes en charge du guide lyonnais. Une revue de presse nous permet de suivre la *fin* de carrière de cet instrument : en mars 2021, dans un communiqué sur le site *Actu Lyon*, Florence Delaunay, adjointe aux Droits et Égalités, Mémoire, Culte et Spiritualité annonce la publication, en juin 2021, d'un « *guide pour les aménagements égalitaires* »³³⁷. En octobre 2021, le guide change de statut : Florence Delaunay annonce sur le site *City linked* la publication prochaine d'« *un état des lieux sur le partage égalitaire de l'espace urbain* »³³⁸.

Finalement, aucune sortie officielle du guide n'est organisée et aucun éditorial politique n'est rédigé. Le chargé de mission m'explique lors de notre dernier échange, en février 2023, que la nouvelle élue et son équipe n'ont pas été « *convaincues* » par la production, sans pouvoir en formuler les raisons. Le guide est uniquement diffusé dans le mail de départ du chargé de

³³⁷ https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/lyon_69123/la-ville-de-lyon-a-t-elle-un-genre-l-adjointe-repond-a-cette-question-qui-fait-sourire_39960860.html

³³⁸ <https://www.detourbycitylinked.fr/entretien-avec-florence-delaunay-de-la-ville-de-lyon/>

mission lorsqu'il quitte ses fonctions à la mission Égalité, en mai 2022. Il est « *péniblement tiré à 1 000 exemplaires, jamais distribués au sein des services* ». Le chargé de mission Égalité femmes-hommes est transféré au sein du service Relations Humaines sur le dossier de l'Égalité professionnelle. Il n'a pas été remplacé au sein de la mission Égalité qui s'est recentrée sur la lutte contre les discriminations ethno-raciales et l'accueil des migrant·es. Il indique également, lors de notre dernier échange, qu'il n'a pas connaissance d'une diffusion du guide de la part des membres du groupe de travail au sein de leurs services.

Si la démarche entreprise par l'équipe municipale précédente s'est interrompue après les dernières élections municipales, l'intégration du genre dans l'aménagement n'a pour autant pas disparu de la scène politique lyonnaise : la Métropole de Lyon organise dans le cadre du 8 mars 2023 une série d'événements consacrés à l'espace public et au genre. Un autre événement marque également l'actualité lyonnaise : la deuxième édition d'un concours d'idées d'architecture « La Ville ensemble, toutes et tous » organisée en 2022 par le cercle de Zaha, association de femmes dirigeantes du secteur de l'architecture, de la construction et du paysage. Le concours est placé sous le patronage du maire de Lyon, Grégory Doucet. Lors de cet événement qui regroupe des figures emblématiques de l'aménagement lyonnais et des élu·es lyonnais·es et métropolitain·es pour récompenser des projets prenant « *en compte le sujet du genre et de l'intégration de toutes et tous dans la conception d'un espace public* », aucun membre du groupe de travail du guide lyonnais n'est présent. Par ailleurs, aucun·e des aménageur·ses présent·es n'est en mesure de parler du sujet, ni ne possède d'expertise professionnelle ou militante sur ces enjeux.

Encadré 25 – Le risque du *Genderwashing* : un exemple d'utilisation opportuniste du genre dans l'aménagement

Le cercle de Zaha promeut un « *leadership au féminin* » et organise, par exemple, des visites de chantiers avec de jeunes professionnelles symboliquement vêtues d'équipements de protection individuelle roses :



Figure 11 : Photo prise lors d'une visite de chantier organisée par le Cercle de Zaha, Source : page linkedin du Cercle de Zaha

L'association revendique également « *favoriser la réflexion autour du genre dans les débats d'idées et les grands projets d'architecture et d'aménagement* ».

L'objectif affiché du concours organisé en 2022 – il s'agit de la deuxième édition de ce concours d'étudiant-es en architecture – est d' « *encourager Étudiant(e)s & Jeunes diplômé(e)s à prendre en compte le sujet du genre et de l'intégration de toutes et tous dans la conception d'un espace public* » en leur demandant de réaliser des propositions architecturales pour le réaménagement de la place de la Gare Saint-Paul à Lyon. Le jury est constitué de Béatrice Vessiller, vice-présidente de la Métropole de Lyon chargée de l'Urbanisme et du cadre de vie, de Florence Delaunay, adjointe à l'Égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon, de deux architectes, d'une maîtresse de conférences en architecture et de moi-même. À l'exception de l'élue à l'Égalité femmes-hommes, les membres du jury n'ont pas d'expertise sur l'intégration du genre dans l'aménagement. Lors de nos échanges, il m'est rapidement apparu qu'elles et ils n'avaient pas en tête que la production d'aménagements n'était pas neutre :

« *Nous venons de livrer une partie du réaménagement de la place de La Part-Dieu et je serais curieux d'avoir votre avis, que vous nous disiez si l'espace que l'on a produit est bien égalitaire.*

- *Avec plaisir, je ne savais pas que vous aviez adopté une approche intégrant le genre.*

- *Non, nous ne l'avons pas fait.* » (Échange avec l'architecte du réaménagement du quartier de La Part-Dieu, membre du jury du concours)

De plus, malgré les critères d'évaluation établis par le Cercle de Zaha – analyse du site et diagnostic, originalité et créativité du concept, qualité architecturale et urbaine, prise en compte du caractère inclusif (non genré) – le jury a récompensé trois projets qui n'adoptent pas, ou que très superficiellement, une approche de genre. Mes objections face à la décision majoritaire de privilégier la « qualité » des propositions techniques au détriment de la qualité d'intégration d'une approche genrée n'ont pas suffi à récompenser des projets qui répondaient à la commande initiale du concours. Elles ont tout de même interpellé les membres du jury :

« On n'était quand même pas toutes et tous d'accord... [...] Camille [Martinez] nous a un peu secouées sur le fait qu'on était en train de choisir des projets qui n'avaient pas du tout fait de diagnostic genré et on était, en effet, un peu dans le paradoxe d'avoir d'un côté un projet avec un diagnostic très important de l'espace public, mais où du point de vue de la proposition derrière, on n'en faisait pas quelque chose... par rapport à des projets qui n'avaient pas fait des diagnostics [genrés], mais qui proposaient quelque chose par rapport à une neutralité ou une non-spécialisation »³³⁹.

Enfin, lors de la soirée de remise des prix organisée dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville de Lyon en présence des élu·es et de professionnel·les de l'aménagement, aucun cadrage théorique sur l'intégration du genre dans les projets urbains n'est présenté. Interrogé·es par l'animatrice à propos de leur propre démarche d'aménageur·ses, les membres du jury restent prudent·es :

« Question : Comment cette question de l'inclusion influe sur votre travail ? [...] Comment pouvez- vous pouvez nous parler de cette pratique au quotidien ?

Modestement il faut quand même que j'avoue que je ne suis pas un spécialiste universitaire de ces questions, il y a beaucoup de travaux... Ces questions-là, elles renvoient à des enjeux de société... Moi, j'agis un peu en essayant d'utiliser mon bon sens d'architecte et d'urbaniste, j'essaie de faire des espaces publics pour tout le monde c'est-à-dire aussi pour personne, en fait. » (Architecte urbaniste, membre du jury du concours du Cercle de Zaha, soirée de remise des prix).

Difficile alors d'envisager cette cérémonie autrement que comme l'occasion d'un *genderwashing* qui se conclura d'ailleurs par un cas d'école : « *Bonjour à tous, rapidement,*

³³⁹ Cet exemple montre qu'il reste indispensable d'intégrer l'expertise de genre pour produire un espace public égalitaire. En effet, si les aménageur·ses produisaient spontanément des aménagements réellement « neutres » le traitement des inégalités de genre dans l'espace public ne serait pas un sujet, et les concours tels que celui qui a été proposé n'auraient pas lieu d'être.

chez [nom de la structure] on aime les femmes, on aime la jeunesse et on aime les talents, donc je suis très fier de venir remettre ce prix ».

Ainsi, s'il importe de souligner que ce sujet perdure et se déploie à l'occasion d'un concours réunissant un large panel d'aménageur·ses, il importe tout autant de noter que l'intégration du genre dans l'espace public fait l'impasse sur une expertise spécifique. Celle-ci demeure d'ailleurs très peu valorisée et développée dans les formations des aménageur·ses.

En guise d'ouverture : perspectives de nouveaux terrains et exploration de nouveaux instruments

Il serait intéressant de prolonger l'analyse d'un moment de la mise en politique du genre dans l'action publique urbaine que nous avons proposée dans la thèse. En attendant d'avoir le recul nécessaire pour apprécier les effets réels de cette institutionnalisation, l'influence des circulations transnationales des idées développées au chapitre 2 pourrait être complétée en s'intéressant à l'action conduite par l'Agence française de Développement, bailleur de fonds français, qui conduit depuis 2013 des projets promouvant l'intégration du genre dans les pays en développement. Il serait également utile d'être attentif·ves à un nouvel instrument d'action publique en vogue en France depuis la fin des années 2010 : la classification des dépenses budgétaires³⁴⁰, aussi appelée « budget sensible au genre » lorsque la classification adopte le prisme du genre. Dans une logique comparative, il s'agirait d'éclairer si ces nouveaux dispositifs permettent d'aller plus loin que ce qui est observé dans la thèse et d'interroger quelle lutte pour la cause des femmes ils portent.

Les politiques d'aménagement genrées de la coopération française internationale

L'Agence française de Développement (AFD) développe depuis 2013 une politique d'intégration du genre dans les projets qu'elle finance – objectif spécifique intégré à son Cadre d'intervention transversal (CIT) – « dont la finalité est de contribuer à un développement durable, inclusif et équitable entre les femmes et les hommes »³⁴¹. L'AFD annonce dès lors que tous les investissements sectoriels (développement urbain, transport, eau et assainissement) sont passés au prisme de cet objectif avec des engagements financiers annuels suivis par zone géographique (Asie, Afrique, Amérique latine, etc.). Afin de faciliter la mise en œuvre de ces objectifs, les équipes projets ont à leur disposition des « boîtes à outils », guides

³⁴⁰ Que ce soit à travers les lunettes du genre (« budget genré » ou « budget sensible au genre ») ou d'enjeux environnementaux (« budget vert » sur le volet climat ou sur tous les axes de la taxonomie européenne, « budget biodiversité », « budget ODD » qui se base sur les objectifs de développement durable) le principe est le même : évaluer l'impact de chacune des lignes du budget (de l'Etat ou de la collectivité) au regard de l'enjeu en question et « colorer » les actions (rouge lorsque l'impact est négatif, vert lorsque l'impact est positif, marron lorsque l'impact est indéterminé). Ces dispositifs fleurissent en France depuis les années 2019 à l'échelle locale et nationale.

³⁴¹ <https://www.afd.fr/fr/ressources/cadre-dintervention-le-genre-et-la-reduction-des-inegalites-femmes-hommes>

méthodologiques censés permettre l'intégration du genre à travers le design des infrastructures et le dialogue sectoriel avec les parties prenantes.

Des entretiens exploratoires ont été réalisés auprès de ce bailleur de fonds, mais aucune porosité entre ces dispositifs et la mise en politique de politiques d'aménagement genrées n'a été identifiée dans le cas de Paris ou de Lyon. Les connaissances produites par le bailleur de fonds ne semblent donc pas alimenter directement les guides de bonnes pratiques locaux en France, et les agent·es spécialistes du genre dans les politiques d'aide au développement n'interviennent pas dans les événements ou les échanges. Les politiques d'aménagement genrées déployées dans ce secteur par les bailleurs de fonds ne semblent pas impacter la mise en politique française. Cette dimension de circulation de pratiques et de modèles n'a donc pas été davantage approfondie dans la présente recherche. Il serait néanmoins pertinent d'analyser les raisons de cette apparente absence de porosité et de confronter les politiques d'aménagement genrées françaises avec les recommandations de l'AFD pour des projets réalisés à l'étranger ou dans les territoires d'outre-mer³⁴². On pourrait également se demander dans quelle mesure la mise en politique française nationale et locale aura un impact sur le contenu des politiques d'aide au développement sur ce sujet.

Les budgets genrés : des outils locaux plus performants pour la cause des femmes ?

Un nouvel instrument de *gender mainstreaming* a fait son apparition en France à l'échelle locale : le budget sensible au genre. Ce dispositif existe depuis les années 1980 et a été expérimenté pour la première fois en Australie en 1984. La capitale de l'Autriche établit quant à elle une analyse de son budget à travers une approche de genre depuis le début des années 2000. En 2015, le centre Hubertine Auclert publie un guide méthodologique sur le sujet, mais ce n'est qu'à partir de 2020 que quelques collectivités locales françaises envisagent réellement d'expérimenter cette méthode de budgétisation analytique qui permet d'identifier et d'évaluer l'impact différencié sur les femmes et les hommes de chaque politique publique.

³⁴² MéliSSa Côté-Douyon analyse, dans son travail doctoral, l'implantation de politiques urbaines genrées au Vietnam, issues de programmes d'organisations internationales. Elle révèle dans son travail de recherche « l'influence de l'État dans les circulations de l'approche genre en laissant paraître la manière dont les organisations internationales négocient avec le contexte de gouvernance centralisée et autoritaire pour réaliser leurs projets. » (Côté-Douyon, 2020).

Lyon se présente comme la ville française pionnière dans la budgétisation sensible au genre. Ce dispositif est porté par le nouvel exécutif lyonnais. Le maire écologiste Grégory Doucet en avait fait une promesse de campagne et il a confié son pilotage à Florence Delaunay, adjointe aux Droits et Égalités, Mémoire, Culte et Spiritualité, et à Audrey Henocque, adjointe aux Finances. À la différence du guide d'aménagement – instrument intersectoriel qui articule entre eux les domaines d'action publique de l'égalité femmes-hommes et de l'aménagement – le budget sensible au genre incarne une vision transsectorielle en incorporant le genre dans tous les domaines de l'action publique. L'objectif politique affiché est « L'égalité ! En veillant d'une part, à ce que les politiques publiques ne viennent pas produire, coproduire ou accentuer les inégalités de genre qui traversent la société, et en s'assurant, d'autre part, que l'égalité femmes-hommes est pleinement intégrée dans la conception et la mise en œuvre des services rendus aux habitantes et aux habitants »³⁴³. Il sera intéressant d'observer si cet instrument réussira à diffuser l'approche de genre dans toutes les politiques publiques, et dans quelle mesure il aura un impact transformatif sur l'action publique.

³⁴³ <https://www.lyon.fr/sites/lyonfr/files/content/documents/2021-06/Budget%20sensible%20au%20genre.pdf>

Références bibliographiques

- Allison, G. T., & Halperin, M. H. (1972). Bureaucratic Politics : A Paradigm and Some Policy Implications. *World Politics*, 24(S1), Article S1. <https://doi.org/10.2307/2010559>
- Alter, N. (2002). *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*. La Découverte; Cairn.info. [https:// www.cairn.info/les-logiques-de-l-innovation--9782707136954.htm](https://www.cairn.info/les-logiques-de-l-innovation--9782707136954.htm)
- Arab, N. (2007). À quoi sert l'expérience des autres ? « Bonnes pratiques » et innovation dans l'aménagement urbain. *Espaces et sociétés*, 131(4), Article 4. <https://doi.org/10.3917/esp.131.0033>
- Arbogast, M. (2017). *La rédaction non-sexiste et inclusive dans la recherche : Enjeux et modalités pratiques*. Institut National d'études démographiques. <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/redaction-non-sexiste-inclusive-recherche/>
- Arrignon, M. (2019). *Sociologie et politiques urbaines*. Bréal.
- Bacqué, M.-H., & Biewener, C. (2013). L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? *Idées économiques et sociales*, 173(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/idee.173.0025>
- Bacqué, M.-H., & Biewener, C. (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* La Découverte; Cairn.info. <https://www.cairn.info/l-empowerment-une-pratique-emanicipatrice--9782707186348.htm>
- Balme, R. (2019). Rationalité. In *Dictionnaire des politiques publiques: Vol. 5e éd.* (p. 519-528). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0519>
- Barrier, J., Pillon, J.-M., & Quéré, O. (2015). Les cadres intermédiaires de la fonction publique. Travail administratif et recompositions managériales de l'État. *Gouvernement et action publique, VOL. 4(4)*, Article 4. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/gap.154.0009>
- Battista Dagnino, G., Le Roy, F., & Yami, S. (2007). La dynamique des stratégies de coopération. *Revue française de gestion*, 176(7), Article 7. <https://doi.org/10.3166/rfg.176.87-98>
- Bazin, A., & Duclos, N. (2018). *Maurice Godelier : Fortunes et infortunes de la notion d'imaginaire*. 105.
- Béal, V., Epstein, R., & Pinson, G. (2015). La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie. *Gouvernement et action publique, VOL. 4(3)*, Article 3. <https://doi.org/10.3917/gap.153.0103>
- Benford, R. D., & Snow, D. A. (2012). Processus de cadrage et mouvements sociaux : Présentation et bilan. *Politix*, 99(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/pox.099.0217>

- Benhadjoudja, L. (2017). Laïcité narrative et sécularonationalisme au Québec à l'épreuve de la race, du genre et de la sexualité. *Studies in Religion/Sciences Religieuses*, 46(2), Article 2. <https://doi.org/10.1177/0008429817697281>
- Bereni, L. (2007). *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)* [Phdthesis, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I]. <https://doi.org/10/document>
- Bereni, L. (2015). *La bataille de la parité : Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*. Economica.
- Bereni, L., & Epstein, R. (2015). *Instrumenter la lutte contre les discriminations : Le « label diversité » dans les collectivités territoriales*. CNRS - Centre Maurice Halbwachs ; Université de Nantes - Droit et Changement Social. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01156953>
- Bereni, L., Epstein, R., & Torres, M. (2020). Colour-blind diversity : How the “Diversity Label” reshaped anti-discrimination policies in three French local governments. *Ethnic and Racial Studies*, 43(11), Article 11. <https://doi.org/10.1080/01419870.2020.1738523>
- Bereni, L., & Revillard, A. (2007). Des quotas à la parité : « féminisme d'État » et représentation politique (1974-2007). *Genèses*, 67(2), Article 2. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/gen.067.0005>
- Bereni, L., & Revillard, A. (2012). Les femmes contestent. Genre, féminismes et mobilisations collectives. *Sociétés contemporaines*, 85(1), Article 1. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/soco.085.0005>
- Bergeron, H., Castel, P., & Nouguez, É. (2013). Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière. Genèse et diffusion d'un programme de prévention de l'obésité. *Revue française de sociologie*, 54(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/rfs.542.0263>
- Bernard, F. (2021). *Imaginaire social et historique*. Publictionnaire. <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/imaginaire-social-et-historique/>
- Biarrotte, L. (2014). *La ville en rose ? Genre et féminisme en aménagement : conséquences théoriques et pratiques* [Report, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne]. <https://shs.hal.science/halshs-01658176>
- Biarrotte, L. (2020). « L'infusion » d'approches genrées dans l'urbanisme parisien : Métaphore d'une propagation aux échelles organisationnelles et individuelles. *Minorités/Majorités*, 13, Article 13.
- Biarrotte, L. (2021). *Déconstruire le genre des pensées, normes & pratiques de l'urbanisme* [thèse de doctorat, Paris Est]. <https://www.theses.fr/2021PESC0020>

- Blanchard, S. (2013). *De la cause des femmes au marché de l'égalité : L'émergence de l'espace de l'accompagnement à l'égalité professionnelle en France (1965-2012)* [thèse de doctorat, Toulouse 2]. <http://www.theses.fr/2013TOU20054>
- Blanchard, S., & Hancock, C. (2017a). Enjeux de genre et politiques urbaines : Les enseignements d'une recherche à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). *Géocarrefour*, 91(91/1), Article 91/1. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10054>
- Blanchard, S., & Hancock, C. (2017b). Enjeux de genre et politiques urbaines : Les enseignements d'une recherche à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). *Géocarrefour*, 91(1), Article 1. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10054>
- Blanchard, S., Jacquemart, A., Perrin, M., & Romerio, A. (2018). La résistible institutionnalisation de la cause des femmes. In <Http://journals.openedition.org/lectures>. Seuil. <https://journals.openedition.org/lectures/25700>
- Blidon, M., (2017). Genre et ville, une réflexion à poursuivre. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 112(1), Article 1. <https://doi.org/10.3406/aru.2017.3235>
- Blidon, M., (2018). *Cartographier la géographie féministe. Epistémologies, théories et praxis*. [Habilitation à Diriger les Recherches] Paris : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Blumer, H. (1971). Social Problems as Collective Behavior. *Social Problems*, 18(3), Article 3. <https://doi.org/10.2307/799797>
- Bonny, Y., & Giuliani, F. (2012). Configurations et trajectoires de l'innovation institutionnelle. Une introduction. *Socio-logos . Revue de l'association française de sociologie*, 7, Article 7. <https://doi.org/10.4000/socio-logos.2636>
- Booth, C., Darke, J., & Yeandle, S. (Éds.). (1996). *Changing places : Women's lives in the city*. P. Chapman.
- Boudeghdegh, K., Le Dû, A., & Valbon, S. (2012). La participation des habitants, un enjeu majeur de la Politique de la Ville. *Spécificités*, 5(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/spec.005.0099>
- Boussaguet, L., & Jacquot, S. (2009). Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics. *Revue française de science politique*, 59(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/rfsp.592.0173>
- Bulot, C., Poggi, D., & Allouche, E. (2004). *Droit de cité pour les femmes*. Les Éditions de l'Atelier.
- Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique (1940/1948-)*, 36, 169-208.

- Calvès, G. (2004). Les politiques françaises de discrimination positive : Trois spécificités. *Pouvoirs*, 111(4), Article 4. <https://doi.org/10.3917/pouv.111.0029>
- Castoriadis, C. (1975). *L' institution imaginaire de la société* (Nachdr.).
- Cavallier, G. (1996). *De la ville à l'urbain* (N° 288). 288, Article 288.
- Cerrato Debenedetti, M.-C. (2010). L'invention locale des discriminations ethnoraciales : La carrière en accordéon d'un problème public. *Migrations Société*, 131(5), Article 5. <https://doi.org/10.3917/migra.131.0153>
- Cerrato Debenedetti, M.-C. (2013). *Action publique sans problème public reconnu : La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France dans les années 2000* [thèse de doctorat, Aix-Marseille]. <http://www.theses.fr/2013AIXM1075>
- Cerrato Debenedetti, M.-C. (2014a). Une politique esquivée : La lutte contre les discriminations ethnoraciales. *Migrations Société*, N° 155(5), Article 5. <https://doi.org/10.3917/migra.155.0153>
- Cerrato Debenedetti, M.-C. (2014b). Une politique esquivée : La lutte contre les discriminations ethnoraciales. *Migrations Société*, 155(5), Article 5. <https://doi.org/10.3917/migra.155.0153>
- Cerrato Debenedetti, M.-C. (2018). *La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France : De l'annonce à l'esquive, 1998-2016*. Presses universitaires de Rennes.
- Cîrstocea, I., Lacombe, D., & Marteu, E. (2018). *La globalisation du genre : Mobilisations, cadres d'actions, savoirs*. PUR, Presses universitaires de Rennes.
- Clerval, A., & Delphy, C. (2019). Le féminisme matérialiste, une analyse du patriarcat comme système de domination autonome. In A. Fleury, J. Rebotier, & S. Weber (Éds.), *Espace et rapports de domination* (p. 217-229). Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.59381>
- Comby, J.-B. (2014). L'individualisation des problèmes collectifs : Une dépolitisation politiquement située. *Savoir/Agir*, 28(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/sava.028.0045>
- Comby, J.-B. (2017). Dépolitisation du problème climatique : Réformisme et rapports de classe. *Idées économiques et sociales*, N° 190(4), Article 4. <https://doi.org/10.3917/idee.190.0020>
- Côté, D. (2013). Entretien avec Anne Michaud. *Économie et Solidarités*, 43(1-2), Article 1-2. <https://doi.org/10.7202/1033280ar>
- Côté-Douyon, M. (2020). Circulation de l'approche genre : Rôle de l'État dans les initiatives sur la sécurité des femmes dans l'espace public au Vietnam. *Cahiers de géographie du*

- Québec, 64(181-182), Article 181-182. <https://doi.org/10.7202/1090220ar>
- Coutras, J. (1996). *Crise urbaine et espaces sexués*. A. Colin.
- Coutras, J., & Fagnani, J. (1977). Transports. *Les cahiers du GRIF*, 19(1), Article 1. <https://doi.org/10.3406/grif.1977.1283>
- Crenshaw, K. W. (2005). Cartographies des marges : Intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du Genre*, 39(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/cdge.039.0051>
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*. Éd. du Seuil.
- Dauphin, S. (2006). L'élaboration des politiques d'égalité ou les incertitudes du féminisme d'État : Une comparaison France / Canada. *Cahiers du Genre*, HS 1(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/cdge.hs01.0095>
- Dauphin, S. (2008). Promotion de l'égalité des sexes en France : Continuité et rupture. *Cahiers du Genre*, 44(1), Article 1. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/cdge.044.0139>
- Dauphin, S. (2010). *L'État et les droits des femmes : Des institutions au service de l'égalité?* Presses universitaires de Rennes.
- Dauphin, S., & Sénac, R. (2008). Gender mainstreaming : analyse des enjeux d'un 'concept-méthode'. Introduction. *Cahiers du Genre*, 44(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/cdge.044.0005>
- Delpeuch, T. (2016). L'innovation institutionnelle : une entreprise politique à base d'emprunts extérieurs. L'exemple de la diffusion des nouveaux instruments d'intelligence dans les forces de police. *Quaderni*, 91(3), Article 3. <https://doi.org/10.4000/quaderni.1011>
- Delphy, C. (2006). Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme. *Nouvelles Questions Féministes*, 25(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/nqf.251.0059>
- Delphy, C. (2008). *Classer, dominer : Qui sont les autres ?* la Fabrique éd.
- Delphy, C., & Tissot, S. (2009, mars 19). *Géographie du sexisme*. Politis.fr. <http://www.politis.fr/blogs/2009/03/geographie-du-sexisme-5862/>
- de Maillard, J. (2002). Les associations dans l'action publique locale : Participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? *Lien social et Politiques*, 48, Article 48. <https://doi.org/10.7202/007891ar>
- Denèfle, S. (2008). Changer la ville pour les femmes Utopie, réformes ou révolution ? In *Utopies féministes et expérimentations urbaines*. Presses universitaires de Rennes <https://doi.org/10.4000/books.pur.1564>.

- Denèfle S., Ratdouis O. Le genre et la ville. Entretien avec Sylvette Denèfle. *Métropolitiques*, 8 décembre 2010. <https://metropolitiques.eu/Le-genre-et-la-ville.html>
- Desjardins, X. (2021). *L'aménagement du territoire*. Armand Colin.
- Devisme, L., Dumont, M., & Roy, É. (2008). Le jeu des « bonnes pratiques » dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale: *Espaces et sociétés*, n° 131(4), Article 4. <https://doi.org/10.3917/esp.131.0015>
- Douglas, M. (1999). *Comment pensent les institutions : Suivi de La connaissance de soi ; et Il n'y a pas de don gratuit*. La Découverte.
- Doytcheva, M. (2007). *Une discrimination positive à la française : Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*. Découverte.
- Doytcheva, M. (2008). *Lutter contre les discriminations en France. L'arrimage territorial. Diversité : Ville école intégration*,.
- Dubois, V. (2009). L'action publique. In Cohen (A.), Lacroix (B.), Riutort (Ph.) dir. *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte.
- Dufour, P., Bergeron-Gaudin, J. V., & Latendresse, A. (2022). Perspectives féministes sur les luttes pour le logement au Québec. *Revue Possibles*, 46(1), 22-30. <https://revuepossibles.ojs.umontreal.ca/index.php/revuepossibles/article/download/470/490>
- Dumoulin, L., Branche, S. L., Warin, P., & Robert (politiste.), C. (2005). *Le recours aux experts, raisons et usages politiques*. Presses universitaires de Grenoble.
- Dumoulin, L., & Licoppe, C. (2010). Policy transfer ou innovation ? L'activité juridictionnelle à distance en France. *Critique internationale*, 48(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/crii.048.0117>
- Duplan, K. (2021). Où sont les femmes ? La transposition spatiale des normes de genre : l'usage des cafés par les femmes à Luxembourg. In S. Louargant & A. Barroche (Éds.), *Espace public : Quelle reconnaissance pour les femmes ?* (p. 27-44). UGA Éditions. <http://books.openedition.org/ugaeditions/17815>
- Engeli, I., Ballmer-Cao, T.-H., & Muller, P. (Éds.). (2008). *Les politiques du genre*. L'Harmattan.
- Engeli, I., & Perrier, G. (2015). Chapitre 14 / Pourquoi les politiques publiques ont toutes quelque chose en elles de très genré. In *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?* (p. 349-376). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2015.01.0349>
- Enjeu, C., Save, J., & Bernheil, N.-L. (1975). *Les femmes s'entetent* (Gallimard). <https://>

www.librairie-gallimard.com/livre/9782070353361-les-femmes-s-entetent-save-enjeu-bernheim/

- Epstein, R. (2012). ANRU : Mission accomplie ? In *À quoi sert la rénovation urbaine ?* (p. 51-97). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.donze.2012.01.0051>
- Epstein, R., & Kirszbaum, T. (2020). Ces quartiers dont on préfère ne plus parler. Les métamorphoses de la politique de la ville (1977-2018). *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 30, Article 30.
- Escafré-Dublet, A., & Lelévrier, C. (2019). Governing diversity without naming it : An analysis of neighbourhood policies in Paris. *European Urban and Regional Studies*, 26(3), Article 3. <https://doi.org/10.1177/0969776417750439>
- Estèbe, P., & Donzelot, J. (2004). *L'usage des quartiers : Action publique et géographie dans la politique de la ville, 1982-1999*. l'Harmattan.
- Faludi, S. (1991). *Backlash : The undeclared war against American women*. Anchor books.
- Farris, S. R. (2017). *In the name of women's rights : The rise of femonationalism*. Duke University Press.
- Fassin, É. (2009). la démocratie sexuelle contre elle-même. Les contradictions de la politique d'« immigration subie ». *Vacarme*, 48(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/vaca.048.0048>
- Faure, E., Hernández González, E., & Luxembourg, C. (2017). *La ville : Quel genre ? Le temps des cerises*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03124879>
- Feriel, C. (2016). Du local au transnational, puis au national. Les apports des archives de l'OCDE en histoire urbaine. *Histoire@Politique*, 29(2), Article 2. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/hp.029.0158>
- Flamant, A. (2017). L'incomplète construction des politiques municipales de lutte contre les discriminations raciales. Enquête dans les villes de Lyon, Nantes et Strasbourg (2001-2012) [=The Unachieved Formulation Of Policies Against Racial Discrimination In French Cities. The Case Of Lyon, Nantes, And Strasbourg (2001-2012)]. *Revue internationale de politique comparée*, 24(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/ripc.243.0257>
- Florida, R. L. (2014). *The rise of the creative class : Revisited* (Paperback of the rev. ed). Basic Books.
- Fol, S. (2013). La politique de la ville, un outil pour lutter contre la ségrégation ? *L'Information géographique*, 77(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/lig.773.0006>

- Fraisse, G., Sénac, R., & Dauphin, S. (2008). Le gender mainstreaming, vrai en théorie, faux en pratique ? *Cahiers du Genre*, 44(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/cdge.044.0017>
- Froidevaux-Metterie, C. (2018). Qu'est-ce que le féminisme phénoménologique ? *Cités*, 73(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/cite.073.0081>
- Froment-Meurice, M. (2016). Produire et réguler les espaces publics contemporains : Les politiques de gestion de l'indésirabilité à Paris. *Carnets de géographes*, 9, Article 9. <https://doi.org/10.4000/cdg.592>
- Geertz, C. (1986). *Savoir local, savoir global : Les lieux du savoir*. PUF.
- Geisser, V. (2005). Ethnicité républicaine versus République ethnique ? *Mouvements*, 38(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/mouv.038.0019>
- Gilbert, C., & Henry, E. (2012). La définition des problèmes publics : Entre publicité et discrétion. *Revue française de sociologie*, 53(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/rfs.531.0035>
- Gilligan, C. (1982). *In a different voice : Psychological theory and women's development*. (p. xxx, 184). Harvard University Press.
- Gintrac, C., & Giroud, M. (2018). *Villes contestées : Pour une géographie critique de l'urbain*. les Prairies ordinaires.
- Giulia, C. (2017). L'approche « gender mainstreaming » dans l'exemple des espaces publics viennois. In *La ville : Quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre*. (Le temps des cerises).
- Godelier, M. (1982). *La production des grands hommes : Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*.
- Gourgues, G. (2010). *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*. [Phdthesis, Université de Grenoble]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00586372>
- Gourgues, G. (2018). Participation : Trajectoire d'une dépolitisation. *Revue Projet*, 363(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/pro.363.0021>
- Greed, C. H. (1994). *Women and Planning : Creating Gendered Realities*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203410288>
- Guénif Souilamas, N. (2000). *Des Beurettes aux descendantes d'immigrants nord-africains*. Bernard Grasset.
- Guénif Souilamas, N., & Macé, É. (2004). *Les féministes et le garçon arabe*. Éd. de l'Aube.

- Guilberteaud, A., & Minaca, M. (2002). *Les femmes dans la ville. Une dynamique de la ville, garante des droits fondamentaux avec l'expertise des femmes : Soirée du pôle n° 8 de décembre 2001*. Pôle ressources ville et développement social.
- Guiraudon, V. (2004). Construire une politique européenne de lutte contre les discriminations : L'histoire de la directive « race ». *Sociétés contemporaines*, 53(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/soco.053.0011>
- Gusfield, J. R., & Cefaï, D. (2009). *La culture des problèmes publics : L'alcool au volant la production d'un ordre symbolique*. Economica.
- Haicault, M. (2003). Temps sociaux et temporalités urbaines dans la politique de la ville. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 31, Article 31. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.916>
- Hall, P. A. (1993). Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain. *Comparative Politics*, 25(3), Article 3. <https://doi.org/10.2307/422246>
- Halpern, C., Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2019). Instrument. In *Dictionnaire des politiques publiques: Vol. 5e éd.* (p. 321-330). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0321>
- Hamel, C. (2006). La sexualité entre sexisme et racisme : Les descendantes de migrant·e·s du Maghreb et la virginité. *Nouvelles Questions Féministes*, 25(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/nqf.251.0041>
- Hancock, C. (2002). Genre et géographie : Les apports des géographies de langue anglaise. *Espace Populations Sociétés*, 20(3), Article 3. <https://doi.org/10.3406/espos.2002.2038>
- Hancock, C. (2012). Une lecture de politiques urbaines genrées dans des pays émergents. *EchoGéo*, 21, Article 21. <https://doi.org/10.4000/echogeo.13145>
- Hancock, C. (2014a). L'espace ressource ou leurre : Qu'est-ce que penser spatialement fait gagner, et perdre, à la réflexion sur le genre? *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, 21, Article 21. <https://doi.org/10.4000/cedref.958>
- Hancock, C. (2014b). « Territorialiser » les politiques d'égalité femmes-hommes, pour quoi faire ? 4.
- Hancock, C. (2016). *Repenser la place des quartiers périphériques dans la métropolisation*.
- Hancock, C. (2023). Quelles réalités pour les politiques “d'égalité femmes- hommes?” *Urbanisme*, 429, Article 429.

- Hancock, C., & Lieber, M. (2017). Refuser le faux dilemme entre antisexisme et antiracisme. Penser la ville inclusive. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 112(1), Article 1. <https://doi.org/10.3406/aru.2017.3236>
- Harvey, D. (2018). La ville entrepreneuriale. Mutation du capitalisme et transformations de la gouvernance urbaine. In *Villes contestées : Pour une géographie critique de l'urbain* (p. 95-133). les Prairies ordinaires.
- Hassenteufel, P. (2011). *Sociologie politique : L'action publique*. Armand Colin; Cairn.info. <https://www.cairn.info/sociologie-politique-l-action-publique--9782200259990.htm>
- Hayden, D. (1980). What Would a Non-Sexist City Be Like? Speculations on Housing, Urban Design, and Human Work. *Signs*, 5(3), Article 3.
- Hayden, D. (1982). *The Grand Domestic Revolution : A History of Feminist Designs For American Homes, Neighborhoods, and Cities*. MIT Press.
- Hayden, D. (2017). À quoi ressemblerait une ville non sexiste ? Hypothèses à propos du logement, du projet urbain et du travail humain. In *La ville : Quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre* (Le temps des cerises).
- Horvath, C. (2017). Droit de cité au féminin : Femmes, espace et violence dans les récits de banlieue contemporains. In *La ville : Quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*. (Le temps des cerises).
- Huning, S. (2013). Intégrer le genre à la planification urbaine. *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/Integrer-le-genre-a-la.html>
- Idt, J. (2009). *Le pilotage des projets d'aménagement urbain : Entre technique et politique. Une analyse basée sur les cas de Paris, Lille, et Chartres* [thèse de doctorat, Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis]. <https://theses.hal.science/tel-00468424>
- Irschik, E., & Kail, E. (2013). Vienna : Progress Towards a Fair Shared City. In *Fair Shared Cities*. Routledge.
- Jacquemart, A., & Albenga, V. (2015). Pour une approche microsociologique des idées politiques. Les appropriations ordinaires des idées féministes. *Politix*, 109(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/pox.109.0007>
- Jacquot, S. (2006). L'instrumentation du gender mainstreaming à la commission européenne : Entre ' ingénierie sociale ' et ' ingénierie instrumentale '. *Politique européenne*, 20(3), Article 3.
- Jacquot, S. (2009). La fin d'une politique d'exception. L'émergence du gender mainstreaming et la normalisation de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes. *Revue française de science politique*, 59(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/rfsp.592.0247>

- Jacquot, S., & Muller, P. (2006). *L'action publique communautaire et ses instruments : La politique d'égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve du gender mainstreaming* [thèse de doctorat, Paris, Institut d'études politiques]. <http://www.theses.fr/2006IEPP0052>
- Jaillet, M.-C. (2003). *La politique de la ville en France : Histoire et bilan*. La Documentation française.
- Jeannot, G. (2005). *Les métiers flous : Travail et action publique*. Octarès.
- Jenson, J., & Lépinard, É. (2009). Penser le genre en science politique : Vers une typologie des usages du concept. *Revue française de science politique*, 59(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/rfsp.592.0183>
- Jobert, B. (Éd.). (1994). *Le tournant néo-libéral en Europe : Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*. Harmattan.
- Jönsson-Leclerc, A. (2019). Incrémentalisme. In *Dictionnaire des politiques publiques: Vol. 5e éd.* (p. 313-321). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0313>
- Jossin, A., & Luxembourg, C. (2017). Genre, violence et espace. Quand les sciences sociales interrogent l'invisibilité des femmes en quartiers dits sensibles. In *La ville : Quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre*. (Le temps des cerises).
- Journel, C. M., & Pala, V. S. (2011). Le peuplement, catégorie montante des politiques urbaines néolibérales ? *Métropoles*, 10, Article 10. <https://doi.org/10.4000/metropoles.4536>
- Kern, L. (2022). *Ville féministe. Notes de terrain* (Remue-Ménage). <https://www.decitre.fr/livres/ville-feministe-9782890917842.html>
- Kirszbaum, T. (Éd.). (2015). *En finir avec les banlieues? Le désenchantement de la politique de la ville*. Éditions de l'Aube.
- Kokoreff, M., & Lapeyronnie, D. (2013). *Refaire la cité : L'avenir des banlieues*. la République des idées Seuil.
- Laborier, P. (2014). Légitimité. In *Dictionnaire des politiques publiques: Vol. 4e éd.* (p. 335-343). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2014.01.0335>
- Lagroye, J. (Éd.). (2003). *La politisation*. Belin.
- Lagroye, J., & Offerlé, M. (Éds.). (2010). *Sociologie de l'institution*. Belin.
- Lambert, A., Dietrich-Ragon, P., & Bonvalet, C. (Éds.). (2018). *Le monde privé des femmes : Genre et habitat dans la société française*. Ined Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.ined.17315>

- Lambert, G. (2010). *Les premières réalisations expérimentales du Plan Construction, entre laboratoire et démonstration*. 11.
- Lapeyre, N. (2014). Un enseignement unique en son genre. *Travail, genre et sociétés*, 31(1), Article 1. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/tgs.031.0051>
- Lapeyronnie, D., & Courtois, L. (2008). *Ghetto urbain : Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*. Laffont.
- Lartigot-Hervier, L. (2019a). Néo-institutionnalisme sociologique. In *Dictionnaire des politiques publiques: Vol. 5e éd.* (p. 390-398). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0390>
- Lartigot-Hervier, L. (2019b). Néo-institutionnalisme sociologique. In *Dictionnaire des politiques publiques: Vol. 5e éd.* (p. 390-398). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0390>
- Larzillière, P. (2013). *La Jordanie contestataire : Militants islamistes, nationalistes et communistes*. Sindbad-Actes sud.
- Lascoumes, P., & Le Bourhis, J.-P. (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, 42(2), Article 2. Cairn.info. <https://doi.org/10.3406/polix.1998.1724>
- Lascoumes, P., & Le Galès, P. (Éds.). (2005). *Gouverner par les instruments*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Le Bris, C., & Weill, P.-E. (2020). La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Genèse transnationale et usages territorialisés d'un instrument de soft law. *Annales de géographie*, 733-734(3-4), Article 3-4. <https://doi.org/10.3917/ag.733.0018>
- Lefebvre, H. (1974). La production de l'espace. *L'Homme et la société*, 31(1), Article 1. <https://doi.org/10.3406/homso.1974.1855>
- Lépinard, É. (2002). Une occasion perdue : L'exemple français des politiques publiques des « bureaux des temps ». *Cahiers du Genre*, 33(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/cdge.033.0113>
- Lexton, B. M. (2005). *L'égalité entre les femmes et les hommes face à l'emploi : Genèse et institutionnalisation multi-niveaux d'un référentiel communautaire d'action publique* [thèse de doctorat, Bordeaux 4]. <https://www.theses.fr/2005BOR40025>
- Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics : La vulnérabilité des femmes en question*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.liebe.2008.01>
- Lieber, M. (2021). La lutte contre le harcèlement de rue et les (nouveaux) indésirables des

- espaces publics: *Déviance et Société*, Vol. 45(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/ds.451.0089>
- Lindblom, C. E. (1959). The Science of « Muddling Through ». *Public Administration Review*, 19(2), Article 2. <https://doi.org/10.2307/973677>
- Louargant, S. (2017). Revisiter la ville avec le genre. In *La ville : Quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre*. (Le temps des cerises).
- Louargant, S., & Côté, D. (2017). Porter la voix des femmes dans les politiques territoriales locales : Regards croisés Gatineau—Grenoble. *Géocarrefour*, 91(1), Article 1. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10042>
- Luxembourg, C. (2017). La ville côté femmes : Une recherche-action à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). In *La ville : Quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre*. (Le temps des cerises).
- Luxembourg, C., & Messaoudi, D. (2016). Projet de recherche-action à Gennevilliers : « La ville côté femmes ». *Recherches féministes*, 29(1), Article 1. <https://doi.org/10.7202/1036673ar>
- Luxembourg, C., & Messaoudi, D. (2017). Genre et politiques urbaines : Regards sur les inégalités hommes-femmes en ville. *Géocarrefour*, 91(91/1), Article 91/1. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10021>
- Manier, M. (2013). Les missions de « proximité » en question : Places et postures des intervenantes sociales minoritaires. *Nouvelles Questions Féministes*, 32(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/nqf.322.0014>
- Maruéjols-Benoit, É. (2014). *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : Pertinence d'un paradigme féministe* [These de doctorat, Bordeaux 3]. <https://www.theses.fr/2014BOR30024>
- Mazeaud, A., & Nonjon, M. (2018). Le marché de la démocratie participative. In [Http://journals.openedition.org/lectures](http://journals.openedition.org/lectures). Croquant (Éditions du). <https://journals.openedition.org/lectures/24294>
- Mazey, S. (2001). *Gender mainstreaming in the EU : Principles and practice*. Kogan Page.
- McBride, D. E., & Mazur, A. (Éds.). (1995). *Comparative state feminism*. Sage Publications.
- Michaud, A. (2005). Les femmes et la ville : Un enjeu local, un enjeu mondial. *Recherches féministes*, 10(2), Article 2. <https://doi.org/10.7202/057942ar>
- Milewski, F., & Sénac, R. (2014). L'égalité femmes-hommes : Un défi européen au croisement de l'économique, du juridique et du politique. *Revue de l'OFCE*, N° 134(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/reof.134.0201>

- Monnet, J. (2017) « Dans l'espace public, l'homme est pour les femmes un crocodile qui s'ignore », *Métropolitiques*. <http://www.metropolitiques.eu/Dans-l-espace-public-l-homme-est.html>.
- Mosconi, N., Paoletti, M., & Raibaud, Y. (2015). Le genre, la ville. *Travail, genre et sociétés*, 33(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/tgs.033.0023>
- Mozziconacci, V. (2017). Les échelles du care. Du temps et de l'espace pour les relations : une approche féministe des institutions. In *La ville : Quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre*. (Le temps des cerises).
- Muller, P. (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques : Vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 50(2), Article 2. <https://doi.org/10.3406/rfsp.2000.395464>
- Muller, P. (2006). Quand les politiques publiques dévoilent les rapports de domination. *Politique européenne*, 20(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/poeu.020.0141>
- Muller, P. (2018). *Chapitre IV. Éléments pour une stratégie de recherche: Vol. 12e éd.* (p. 87-96). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-politiques-publiques--9782130804000-p-87.htm>
- Muller, P. (2019). Référentiel. In *Dictionnaire des politiques publiques: Vol. 5e éd.* (p. 533-540). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0533>
- Muller, P., Sénac-Slawinski, R., & Institut d'études politiques de Paris (Éds.). (2009). *Genre et action publique : La frontière public-privé en questions*. L'Harmattan.
- Neveu, E. (1999). L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons. *Études de communication, langages, information, médiations*, 22, Article 22. <https://doi.org/10.4000/edc.2342>
- Neveu, E. (2015). *Sociologie politique des problèmes publics* (p. 288 p.). Armand Colin. <https://shs.hal.science/halshs-01149657>
- Neveu, É. (2021). *Problème public*. Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics. <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/probleme-public/>
- Noël, O. (2011). Discriminations de genre et de race. *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1292, Article 1292. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.635>
- North, D. C. (2009). *Institutions, institutional change, and economic performance*. Cambridge University Press.
- Palier, B. (2019). Path dependence. In *Dictionnaire des politiques publiques: Vol. 5e éd.* (p. 446-453). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0446>

- Palier, B., & Bonoli, G. (1999). Phénomènes de Path Dependence et réformes des systèmes de protection sociale. *Revue française de science politique*, 49(3), Article 3. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1999.395383>
- Palomares, É. (2005). L'ethnisation des politiques locales et sociales. *Contretemps: revue de critique communiste*, 13, Article 13. <https://shs.hal.science/halshs-01293156>
- Pateman, C. (1989). *The disorder of women : Democracy, feminism, and political theory*. Stanford University Press.
- Payet, J.-P. (2000). *Violence à l'école et ethnicité. Les « raisons « pratiques » d'un amalgame*. 190-200.
- Perrier, G. (2013). Politiques publiques. In *Dictionnaire. Genre et science politique* (p. 395-407). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.achi.2013.01.0395>
- Perrier, G. (2015). L'objectif d'égalité des sexes dans la mise en œuvre des politiques d'emploi à Berlin : De la diffusion professionnelle aux difficiles réappropriations profanes. *Politix*, n° 109(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/pox.109.0111>
- Pinson, G. (2005). L'idéologie des projets urbains. *Sciences de la Société*, N° 65, Article N° 65.
- Purenne, A. (2015a). Le pouvoir instituant des groupes à faibles ressources. Lutttes collectives à Montréal et Vancouver. In *Tous égaux ! Les institutions à l'ère de la symétrie*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01775210>
- Purenne, A. (2015b). Le pouvoir instituant des groupes à faibles ressources Exemples de lutttes collectives à Montréal et Vancouver. In *Tous égaux ! Les institutions à l'ère de la symétrie* (p. 211-233). L'Harmattan. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01280790>
- Purenne, A., & Wulleumier, A. (2019). Saisir le changement institutionnel à la croisée de l'action publique et des mondes sociaux : L'exemple de dispositifs innovants de réduction des risques associés aux usages de drogues en France et au Canada. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.10194>
- Radaelli, C. M. (2019). Européanisation. In *Dictionnaire des politiques publiques: Vol. 5e éd.* (p. 239-247). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0239>
- Raibaud, Y. (2015). *La ville, faite par et pour les hommes : Dans l'espace urbain, une mixité en trompe-l'oeil*. Belin.
- Revillard, A. (2016). *La cause des femmes dans l'État. Une comparaison France-Québec*. Presses universitaires de Grenoble; Cairn.info. <https://www.cairn.info/la-cause-des-femmes-dans-l-etat--9782706125492.htm>
- Revillard, A. (2022). *Féminisme d'Etat : Constructions de l'objet*. <https://docplayer.fr/44215276-Feminisme-d-etat-constructions-de-l-objet.html>

- Ripoll, S. (2017). La question urbaine au prisme des Nations unies. Retour sur la conférence « Habitat III ». *Revue internationale des études du développement*, 232(4), Article 4. <https://doi.org/10.3917/ried.232.0141>
- Robert, C. (2021). *Confiner la démocratie : Les dépolitisations de l'action publique*. Presses Univ. Septentrion.
- Rode, S. (2017). La conception de projets d'aménagement urbain comme processus collectif. *Espaces et sociétés*, 171(4), Article 4. <https://doi.org/10.3917/esp.171.0145>
- Rosenfeld, S. A., & Jaquet, C. (2013). *Le sens commun : Histoire d'une idée politique*. Presses universitaires de Rennes.
- Roux, P., Gianettoni, L., & Perrin, C. (2007). L'instrumentalisation du genre : Une nouvelle forme de racisme et de sexisme. *Nouvelles Questions Féministes*, 26(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/nqf.262.0092>
- Russeil, S. (2019). Transfert. In *Dictionnaire des politiques publiques: Vol. 5e éd.* (p. 650-658). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0650>
- Sabbagh, D. (2002). Universités américaines : La fin des préférences raciales ? *Critique internationale*, 17(4), Article 4. <https://doi.org/10.3917/cii.017.0159>
- Sanchez-Mazas, M., & Licata, L. (2005). *L'autre : Regards psychosociaux*. Presses universitaires de Grenoble.
- Savé, J., Enjeu, C., Bernheim, N.-L., Bruneton, A., Collectifs, & Beauvoir, S. de. (1975). *Les femmes s'entêtent* (0 edition). GALLIMARD.
- Ségas, S. (2021). Territoire et fabrication des problèmes publics. *Revue Gouvernance / Governance Review*, 18(1), Article 1. <https://doi.org/10.7202/1077284ar>
- Sénac-Slawinski, R. (2006). Le gender mainstreaming à l'épreuve de sa genèse et de sa traduction dans l'action publique en France. *Politique européenne*, 20(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/poeu.020.0009>
- Simon, P., & Sala Pala, V. (2010). "We're not all multiculturalists yet" : France swings between hard integration and soft anti-discrimination. In *The Multiculturalism Backlash*. Routledge.
- Simon, P., & Zappi, S. (2005). La politique républicaine de l'identité. *Mouvements*, 38(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/mouv.038.0005>
- Squires, J. (2005). Is Mainstreaming Transformative? Theorizing Mainstreaming in the Context of Diversity and Deliberation1. *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 12(3), Article 3. <https://doi.org/10.1093/sp/jxi020>

- Star, S. L., & Griesemer, J. R. (1989). Institutional Ecology, « Translations » and Boundary Objects : Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social Studies of Science*, 19(3), Article 3.
- Stébé, J.-M., & Marchal, H. (2016). *La sociologie urbaine* (5e éd. mise à jour). PUF.
- Surel, Y. (1997). Quand la politique change les politiques. La loi Lang du 10 août 1981 et les politiques du livre. *Revue française de science politique*, 47(2), Article 2. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1997.395160>
- Taylor, C. (2004). *Modern social imaginaries*. Duke University Press.
- Taylor, R., & Hall, P. A. (1997). La science politique et les trois néo-institutionnalismes. *Revue française de science politique*, 47(3), Article 3. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1997.395192>
- Thoenig, J.-C., & Lacasse, F. (1997). *L'action publique*. Editions L'Harmattan.
- Tillous, M. (2016). Le métro comme territoire : À l'articulation entre l'espace public et l'espace familial: *Flux*, N° 103-104(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/flux.103.0032>
- Tillous, M. (2017a). Des voitures de métro pour les femmes. De Tokyo à São Paulo, enjeux et controverses d'un espace réservé. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 112(1), Article 1. <https://doi.org/10.3406/aru.2017.3242>
- Tillous, M. (2017b). Les voitures de métro réservées aux femmes comme instrument d'action publique : une réponse à quel problème ? *Géocarrefour*, 91(91/1), Article 91/1. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10033>
- Tillous, M. (2017c). Peut-on parler de ségrégation spatiale à propos des voitures de métro réservées aux femmes ? Le cas de São Paulo. In *La ville : Quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre*. (Le temps des cerises).
- Tissot, S. (2007). *L'état et les quartiers : Genèse d'une catégorie de l'action publique*. Seuil.
- Tissot, S., & Poupeau, F. (2005). La spatialisation des problèmes sociaux. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159(4), Article 4. <https://doi.org/10.3917/arss.159.0004>
- Tronto, J. C., Maury, H., & Mozère, L. (2009). *Un monde vulnérable : Pour une politique du care*. Éd. la Découverte.
- Tronto, J. C., & Mozère, L. (2009). *Un monde vulnérable : Pour une politique du care* (H. Maury, Trad.). Éditions la Découverte.
- Tummers, L. (2015). Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme. *Travail, genre et sociétés*, 33(1), Article 1. <https://doi.org/10.3917/tgs.033.0067>

- Tummers, L. (2017a). Les contradictions des perspectives de genre en urbanisme. In *La ville : Quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre*. (Le temps des cerises).
- Tummers, L. (2017b). Les contradictions des perspectives de genre en urbanisme. In E. Faure, E. Hernandez-Gonzalez, & C. Luxembourg (Éds.), *La ville : Quel genre ? Vol. Collection Penser le monde* (p. 47-67). Temps des Cerises.
- Varetta, F. (2017). *L'égalité Femmes/Hommes dans les politiques sportives : L'interministérialité en question* [thèse de doctorat, Université Paris-Saclay (ComUE)]. <https://www.theses.fr/2017SACLS548>
- Varikas, É., Clair, I., & Dorlin, E. (2017). *Éléni Varikas, pour une théorie féministe du politique*. Éditions iXe.
- Verdier, É. (2008). 4. L'usage politique des idées floues : L'éducation et la formation tout au long de la vie. In *Politiques publiques et démocratie* (p. 109-135). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.girau.2008.01.0109>
- Verloo, M. (2001). *Another Velvet Revolution? Gender Mainstreaming and the Politics of Implementation*.
- Vilmin, T. (1999). *L'aménagement urbain en France : Une approche systémique* (p. 250 pages, 25 références bibliographiques) [Report, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)]. <https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02163581>
- Vinet, E. (2017a). Bilan d'un programme de recherche pour l'action et en actions dans le champ de la politique de la Ville. In *La ville : Quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre*. (Le temps des cerises).
- Vinet, E. (2017b). Rechercher en actions et sur l'action artistico-scientifique pour quelles transformations ? In *La ville : Quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre*. (Le temps des cerises).
- Vinet, É., Cadel, C., & Beal, A. (2017). Ressentis stigmatisés et résistances de certains jeunes hommes « indésirables ». *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 112(1), Article 1. <https://doi.org/10.3406/aru.2017.3240>
- Vinet, E., Cadel, C., Fieulaine, N., Colombani, C., Béal, A., Deschamps, G., Levasseur, E., Lin, E. C. S., Clement, M., Laurent, S., & Vermillon, M.-A. (2013). *Étude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais* [Report, GRePS-UL2, Région Rhône-Alpes, Ville de Lyon]. <https://shs.hal.science/halshs-01213287>
- Watts, D. J. (2017). Le sens commun et les explications sociologiques. *Sociologie et sociétés*, 49(2), Article 2. <https://doi.org/10.7202/1054278ar>

Wilson, E. (1992). *The Sphinx in the City: Urban Life, the Control of Disorder, and Women*. University of California Press.

Woodward, A. (2001) *Gender mainstreaming in European policy: Innovation or deception?*, WZB Discussion Paper, No. FS I 01-103, Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung (WZB), Berlin. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/44052/1/345123883.pdf>

Liste des sources écrites

Rapports, avis et études

- Bacqué, M.-H., Mechmache, M. (2016). *Pour une réforme radicale de la politique de la ville*. Rapport au ministre délégué chargé de la Ville. https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/134000430.pdf
- Centre Hubertine Auclert, (2018). *Femmes et espaces publics*. Rapport remis à la Présidente de la Région Ile-de-France.
- Clair, I., & Descoutures, V. (2009). *Filles et garçons d'un quartier populaire parisien*. Enquête financée par la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration, Mairie de Paris et le Centre national de la recherche scientifique.
- Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). (2014). Cadre de référence. « Égalité femmes-hommes dans » dans les contrats de ville de nouvelle génération.
- Conseil de l'Europe. (2003). *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes – Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des « bonnes pratiques »*.
- Conseil des Montréalaises. (2003). *Avis du Conseil des Montréalaises—Le programme Femmes et ville : Un acquis pour l'avenir*.
- Conseil National des Villes. (2017). *La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville*.
- Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. (HCEfh) (2014). *Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux*. http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_etude_02-2014-04-egater-2.pdf
- Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. (HCEfh) (2014). *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*. <https://www.vie-publique.fr/rapport/34098-combattre-maintenant-les-inegalites-sexuees-sociales-et-territoriales-d>
- Mission Mise en Œuvre de la problématique genre dans les politiques publiques. (2006). *Prendre en compte le genre dans la révision du Schéma Régional Directeur d'Ile-de-France*, Conseil régional d'Ile-de-France.
- Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). (1995). *Les femmes et la ville : logements, services et environnement urbain*. Actes de la conférence du 4 au 6 octobre 1994, Paris.
- Vinet, E. & al. (2013). *Étude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes*

dans trois quartiers prioritaires lyonnais. GRePS-UL2, Région Rhône-Alpes, Ville de Lyon. <https://shs.hal.science/halshs-01213287/document>

Chartes :

Minaca, M. & al. (1994). *Charte européenne des femmes dans la cité*. Bruxelles : Commission européenne.

Communes et Régions d'Europe (CCRE), (2006). *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*. www.afccre.org/mailling/Charte-%C3%A9galit%C3%A9-FR.pdf.

Guides :

Blache, C., et al., (2018) *Garantir l'égalité dans les logements*. Ville de Villiers-le-Bel & ANRU, France.

Blache, C., et al., (2018) *Garantir l'égalité Dans l'aménagement Des Espaces Publics*. Ville de Villiers-le-Bel & ANRU, France.

Droste et al. (2011) *Gender Mainstreaming in Urban Development*, Ville de Berlin, Allemagne.

Mission Égalité. (2023). *L'égalité de genre dans l'aménagement urbain. Réflexions et préconisations pour une ville égalitaire*, Ville de Lyon, France.

Nuss et al. (2013). *Manual for Gender Mainstreaming in Urban Planning and Urban Development*, Ville de Vienne, Autriche.

Paquin, S., et Michaud, (2002) A. *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, Ville de Montréal, Québec.

Service Égalité Intégration Inclusion (SEII). (2016). *Guide référentiel : genre et espace public. Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire*. Paris : Ville de Paris, France. <https://apisite.paris.fr/images/85756>.

Mémoires :

Campana, P. (2019). *Du gendermainstreaming au gender budgeting dans la politique de la ville : Quelle égalité femmes-hommes pour les quartiers de la politique de la ville ?* [Mémoire de Master 2]. Université Lumière Lyon 2.

Le Bourhis, A. (2018). *Le guide genré de la Ville de Lyon : Un outil d'urbanisme opérationnel au service d'un marketing territorial*. [Mémoire de Master 2]. Université

Lumière Lyon 2.

Martinez, C. (2017). *Le Guide Référentiel «Genre et Espace Public» de la ville de Paris : Une politique urbaine genrée innovante*. [Mémoire de Master 2]. ENTPE, Lyon. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02118855>

Riego-Liron, D. (2019). *Aménager la ville égalitaire au regard du genre*. [Mémoire de Master 2] Université Jean Monnet, Lyon. http://cosoter-ressources.info/index.php?lvl=author_see&id=47911

Articles

Masboungi, A. (2023). Oser parler d'urbanisme féministe, Tentative de définition du terme « urbanisme féministe ». *Urbanisme*, 429.

Minaca, M. (1997). La Charte européenne des femmes dans la cité. Pour un droit de cité des femmes. *Recherches féministes*,. <https://doi.org/10.7202/057941ar>

Minaca M. et al. (2002). *Place aux femmes. Pour une approche sexuée des politiques publiques*. Profession Banlieue. <https://www.professionbanlieue.org/Place-aux-femmes-Pour-une-approche-sexuee-des-politiques-publiques>

Paquot, T. (1998). Etude de genre : entretien avec Monique Minaca. *Urbanisme*, 302.

Archives :

Annexe « Fonds d'archives de l'OCDE, consulté le 19 septembre 2019 à Paris ».

Conseil de l'Europe. (1990). *Annuaire de la Convention Européenne des Droits de l'Homme*. Martinus Nijhoff Publishers.

Conseil de l'Europe. (1994). *Annuaire de la Convention Européenne Des Droits de L'Homme*. Martinus Nijhoff Publishers.

Sineau, M. (2004). *Parité : Le Conseil de l'Europe et la participation des femmes à la vie politique*. Council of Europe.

Autres

Mission Égalité. (2016). *Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Mission égalité à la production d'un guide pour l'égalité dans l'espace public et dans l'accompagnement de plusieurs projets d'aménagement urbain*. Appel d'offres à marché public. Ville de Lyon.

ANNEXE 1 – Liste des archives de l’OCDE consultées le 19 septembre 2019 à Paris

Courriels

Référence	Date	Objet	Expéditeur.rice	Destinataire.trice
TDS/UA/AA/94.181	17 octobre 1994	OECD Conference on « Women in the City” (4-6 octobre 1994)	Ariel Alexandre, chef de la division Affaires Urbaines	Secrétariat Général de l’OCDE
	14 octobre 1994	Women in the City Conference	Lyndsay MacFarlane, administratrice à la division Affaires Urbaines	Chris Brooks,
TDS/UA/LMF/9 4.41 (Fax)	1 août 1994		Lyndsay MacFarlane	Ruth Gordon, Commonwealth Department of Housing and Regional Development, Canberra
TDS/UA/LMF/9 4.26 (Fax)	22 juillet 1994		Lyndsay MacFarlane	Helena Vaz da Silva, Centro Nacional de Cultura, Lisbonne
TDS/UA/NDM/9 4.17 (Fax)	13 juillet 1994		Lyndsay MacFarlane	Alfonsina Rinaldi, Ufficio Pa
TDS/CB/94.01	1 juillet 1994		Chris Brooks	Ambassadeurs des pays de l’OCDE

	15 février 1994	Women in the City	Lyndsay MacFarlane	Chris Brooks
--	--------------------	----------------------	-----------------------	--------------

Documents de travail

Référence	Date	Titre	Auteur.rices
ENV/UA(93)9	13 octobre 1993	Proposal for an OECD conference in 1994 “Women in the city : Housing and Urban Services”	
LMF/cj/30/4/93-1		Women in the city - Introductory Remarks	Lindsay MacFarlane
		High level conference - Women in the city : Housing, Services and the Urban Environment – Status Report	Lindsay MacFarlane
		Discussion Note – Work programme 1995 proposal OECD Womens’ Urban Forum	

Notes

Référence	Date	Titre	Auteur.rices
SG/PRESS(91)73	5 décembre 1991	Un rapport d'experts au Secrétariat Général de l'OCDE : Les femmes sont essentielles au dynamisme économique des pays de l'OCDE	
SG/PRESS(94)62	27 septembre 1994	Women in the city : Housing, Services and the Urban Environment	Lindsay MacFarlane

ANNEXE 2 – Liste des entretiens

Institution/Organisme	Fonction de l'enquêté.e au moment de l'entretien	Lieu	Année	Durée de l'enregistrement
Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE)	Secrétaire de la Commission des élues locales et régionales du CCRE – responsable de l'élaboration de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale	Paris, dans un café	2018	2h17min
OCDE	Ancien directeur des Affaires urbaines	Par téléphone	2021	51min
City and Shelter	Ancien coordinateur de la Charte européenne des femmes dans la cité (aux côtés de Monique Minaca)	Par téléphone	2021	55min
Centre Hubertine Auclert (CHA)	Chargé de mission accompagnement des collectivités	Paris, au CHA	2017	1h18min
	Chargée de mission accompagnement des collectivités	Paris, au CHA	2019	1h09min
	Chargée de mission sensibilisation, informations et relations media	Paris, au CHA	2019	59min
	Présidente du Centre Hubertine Auclert et déléguée spéciale à l'égalité femmes-hommes de la présidente de Région Ile de France	Paris, au Conseil de Région	2019	50min
Service droits des femmes et Égalité (SDFE)	Cheffe de bureau de l'animation et de la veille	Paris, au SDFE	2019	1h04min
	Adjoint à la cheffe de bureau de l'animation et de la veille	SDFE		
Conseil National des Villes	Secrétaire générale	Paris, au CNV	2019	1h30min

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)	Responsable de la prospective et de la stratégie	Paris, au CGET	2019	51min
	Cheffe d'unité communication et capitalisation au sein du programme Urbact	Paris, au CGET	2019	1h19min
Ville de Lyon	Chargé de mission égalité-femmes homme au sein de la Mission Égalité	Lyon, à l'Hôtel de Ville	2019	1h30min
	Chargé de mission cadre de vie de la Mission Quartiers anciens et membre du groupe de travail du guide lyonnais	Lyon, à la Mission Quartiers Anciens	2019	1h20min
	Ancienne conseillère technique de l'élu à l'Urbanisme	Lyon, à la CDC Habitat	2019	1h02min
	Responsable communication de la Mission Duchère et membre du groupe de travail du guide lyonnais	Lyon, à la Mission Duchère	2019	43min
	Ingénieur sécurité prévention situationnelle de la direction Sécurité Prévention et membre du groupe de travail du guide lyonnais	Lyon, à l'Hôtel de Ville	2019	2h07min
	Elue à l'égalité femmes-hommes et aux personnes en situation de handicap entre 2008 et 2020.	Lyon, à l'Hôtel de Ville	2020	1h31min
	Ancien élu à la politique de la ville et au logement	Par téléphone	2021	54min
Agence d'Urbanisme de Lyon (AUL)	Sociologue et membre du groupe de travail du guide lyonnais	Lyon, à l'AUL	2019	50min
Métropole du Grand Lyon	Cheffe de projet de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine et membre du groupe de travail du guide lyonnais	Lyon, à la Métropole	2019	1h11min

Agence d'Urbanisme de Lyon (AUL)	Sociologue et membre du groupe de travail du guide lyonnais	Lyon, à l'AUL	2019	50min
Labocité	Directrice	Lyon, à Labocité	2019	1h12min
	Directeur adjoint et membre du groupe de travail du guide lyonnais			
	Chargée de mission lutte contre les discriminations, jeunesse, égalité femmes-hommes, et laïcité			
Société d'Équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL)	Chef de projet et membre du groupe de travail du guide lyonnais	Lyon, dans un café	2019	1h08min
Genre et Ville	Co-fondatrice de Genre et Ville	Paris, dans un café	2017	1h06min
Atelier Pop Corn	Co-directrice de l'Atelier Pop Corn et AMO sur le projet du guide lyonnais	Lyon, dans un café	2019	1h19min
SYTRAL	Responsable Sécurité	Lyon, au SYTRAL	2019	54min
Préfecture de Lyon	Déléguée du préfet sur les quartiers de la politique de la ville	Lyon, à la Préfecture	2019	1h30min
ADEME	Cheffe de projet service organisations urbaines	Par téléphone	2020	41min
ANRU	Chargée de mission Innovation et Ville durable	Paris, à l'ANRU	2019	1h16min
	Chargée de mission Méthodologie et Process d'Innovation			
Assemblée nationale	Députée de l'Essonne, rapporteure du rapport d'informations sur les études de genre de 2016	Par téléphone	2019	40min
Agence Française de Développement (AFD)	Consultante extérieure experte la question du genre	Paris, dans un café	2018	41min
	Cheffe de projet de la division d'appui environnemental et social	Paris, à l'AFD	2018	55min
	Responsable équipe projet sur le Bénin, l'Égypte et Haïti	Paris, à l'AFD	2018	48min

FéminiCités (association)	Co-fondatrice de l'association	Villiers le Bel, dans un restaurant	2019	1h13min
Womenability (association)	Co-fondatrice de l'association	Paris, dans un restaurant	2019	1h22min
Conseil régional d'Ile-de-France	Ancienne chargée de Mission de l'élue en charge de la Mission « Mise en Œuvre de la problématique genre dans les politiques publiques » (la mission n'existe plus).	Lyon, à l'Hôtel de Ville (nouveau poste de l'enquêtée)	2020	48min
Les Femmes et la ville (association)	Ancienne membre de l'association	Marseille, dans un café	2018	1h25min
Sylvette Denèfle	Docteure en philosophie, anthropologie, sociologie, professeure des universités, pionnière des questions de genre et d'aménagement	Marseille, dans un café	2018	1h33min
Ville de Paris	Chargée de mission égalité femmes-hommes et lutte contre les violences faites aux femmes du Service Égalité Intégration et Inclusion	Paris, à l'Hôtel de Ville	2017	1h26min
	Ancienne stagiaire de la chargée de mission égalité femmes-hommes	Par téléphone	2017	35min
	Responsable de la Mission Préfiguration, aménagement, valorisation et expérimentation de l'espace public (Pavex)	Paris, à l'Hôtel de Ville	2017	51min
	Conseillère Innovation et Attractivité de l'élue à l'Urbanisme	Paris, à l'Hôtel de Ville	2017	33min
	Directrice de cabinet de l'élue à l'égalité femmes-hommes		2017	1h0min

	Conseillère égalité femmes-hommes de la maire de Paris	Paris, à l'Hôtel de Ville		
	Chef de projet de la direction de l'Urbanisme (DU)	Paris, à la DU	2017	1h18min
	Chargée de projet à la direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)	Paris, à la DVD	2017	55min
	Responsable du plan piéton à la direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)			
Coloco (Bureau d'étude)	Chargée de mission – réaménagement de la place Nation	Paris, sur la place de la Nation	2017	45min
A places égales	Fondatrice de l'association	Paris, dans un café	2017	1h29min
Lucile Biarrotte	Doctorante en études urbaines sur la prise en compte du genre dans la pratique professionnelle des aménageur.ses	Paris, chez elle	2017	1h09min
Conseil des Montréalaises	Coordinatrice	Montréal, au Conseil des Montréalaises	2019	1h19min
	Ancienne présidente du Conseil des Montréalaises, militante féministe représentante du Canada à Habitat II	Montréal, chez elle	2019	1h13min
Relais-femmes	Employée, responsable formation	Montréal dans un café	2019	1h30min
Ville de Montréal	Cheffe d'équipe dans le service de la Diversité et de l'Inclusion sociale	Montréal, à l'Hôtel de Ville	2019	1h13min
Concertation Montréal	Chef d'équipe Parité, Diversité et Inclusion	Montréal, à Concertation Montréal	2019	1h13min

Femmes et Villes International	Directrice	Montréal, dans un café	2019	1h04min
Agathe Lelièvre	Doctorante en science politique à l'université de Montréal		2019	1h14min
Sophie Paquin	Professeure en études urbaines et touristiques à l'UQAM – en charge du guide de Montréal en 2002	Montréal, à l'UQAM	2019	57min
Mélicca Côté-Douyon	Doctorante en études urbaines sur l'intégration du genre dans la planification urbaine au Vietnam	Montréal, dans un café	2019	1h54min
Anne Latendresse	Professeure de géographie à l'UQAM	Montréal, chez elle	2019	1h49min

Entretiens complémentaires réalisés à la suite du Séminaire européen « Genre et Espace Public » de l'Agence d'urbanisme de Lyon

Structure/organisme	Fonction au moment de l'entretiens	Lieu	Date	Durée de l'entretien
Métropole du Grand Lyon	Chargée de mission Habitat et Développement de l'offre nouvelle	Par téléphone	2019	25min
	Chargée de mission Stratégie et Habitat de la délégation Développement solidaire, Habitat et Éducation	Par téléphone	2019	26min
	Cheffe de projet de la délégation Développement urbain et Cadre de vie	Par téléphone	2019	20min
	Chargée de mission de la délégation Développement urbain et Cadre de vie	Par téléphone	2019	24min

	Chargée de mission à la direction Maîtrise d’ouvrage et infrastructures	Par téléphone	2019	8min
	Chargé de mission Ville et Fleuve du service Etudes urbaines	Par téléphone	2019	25min
	Chargée de mission direction Maîtrise d’ouvrage urbaine et Infrastructures	Par téléphone	2019	13min
	Cheffe de projet en aménagement urbain	Par téléphone	2019	18min
	Directeur adjoint de la Mission de La Duchère	Par téléphone	2019	40min
	Chargée de mission en appui aux chefs de projets de délégation Développement urbain et Cadre de vie	Par téléphone	2019	10min
	Chargé de mission Politique de la ville de la délégation Développement urbain et Cadre de vie	Par téléphone	2019	11min
	Chargée de mission maîtrise d’ouvrage de la délégation Développement urbain et Cadre de vie	Par téléphone	2019	10min
Ville de Lyon	Chargée de mission Coordination urbaine à la direction Aménagement et Urbanisme	Par téléphone	2019	15min
Invest in Lyon	Responsable Innovation et Prospective	Par téléphone	2019	23min
DDT du Rhône	Adjoint du service Connaissance et Aménagement urable	Par téléphone	2019	18min
Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable	Ancien président de la section Aménagement et Environnement	Par téléphone	2019	1h04min
SYTRAL	Directeur de la prospective	Par téléphone	2019	23min

Entretiens réalisés par Agathe Le Bourhis dans le cadre de son mémoire sur le guide d'aménagement lyonnais

Structure/Organisme	Fonction de l'enquêté.e au moment de l'entretien	Date	Durée de l'enregistrement
Atelier Pop Corn	Co-directrice		35min
Atelier Pop Corn	Co-directrice		31min
Genre et Ville	Co-fondatrice		1h04min
SPL Confluence	Chargée de Communication et de Concertation		43min
SERL	Chef de projet		1h05min
LaboCité	Chargé de mission		1h30min
Agence d'Urbanisme de Lyon	Sociologue		29min
Métropole du Grand Lyon	Cheffe de projet		1h09min
Ville de Lyon	Ingénieure de la direction Sécurité Prévention Prévention de la délinquance		54min
	Chargé de mission – chargé de l'égalité femmes-hommes		53min
	Chargé.e de mission et de cadre de Vie		46min

ANNEXE 3 – Liste des observations et des réunions

Evénements et réunions en auditrice libre

24 mai 2017 – Table ronde « Femmes et espace public : comment créer de la mixité dans l'espace public ? », Centre Hubertine Auclert, Paris.

30 mai 2017 – Université des cadres « Genre et espace public », CNFPT et Ville de Paris, Paris.

17 novembre 2017 – Soirée de lancement FéminiCités Lyon à la mairie de Lyon 1^{er}, FéminiCités, Lyon.

7 décembre 2017 – Table ronde « Du local au global : construire des villes plus sûres », Womenability, ONU femmes et la mairie de Paris 19^e, Paris.

4 juillet 2018 – Exposition « Le design au service de l'égalité de genre », collectif d'artistes suédoises, Lyon.

23 mai 2019 – Atelier « Back to Basics : Genre dans l'espace public », FéminiCités, Paris.

2 octobre 2018 – Rencontre du réseau Territoires franciliens pour l'égalité « Les collectivités s'engagent pour l'égalité », Centre Hubertine Auclert et Conseil Région d'Ile-de-France, Paris.

16 septembre 2019 – Séminaire « Regard sur les marches exploratoires de femmes », Ville de Paris, Paris.

5 et 6 octobre 2020 – Formation « Genre et espace public dans les quartiers NPNRU »,

Evènements avec intervention

15 septembre 2018 – Journée Genre et espace public, Ville de Saint-Fons, Saint-Fons.

27 septembre 2018 – Séminaire repères européens « La ville pour tout.e.s », Agence d'urbanisme de Lyon et Ville de Lyon, Lyon.

25 février 2021 - Soirée de lancement des événements autour du 8 mars à Lyon « Égalité femmes-hommes, voyons la ville autrement », Ville de Lyon, Lyon.

Réunions du comité de suivi sur le guide de la Ville de Lyon :

13 mars 2018 – 2^e réunion du Comité de suivi

30 mai 2018 – 3^e réunion du Comité de suivi

21 janvier 2019 – 4^e réunion du Comité de suivi

ANNEXE 4 – retranscription d'un entretien

Entretien réalisé par Camille Martinez, doctorante au laboratoire RIVES-EVS, avec Thérèse Rabatel, élue à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux personnes en situation de handicap de la Ville de Lyon, le 06/03/20220, dans son bureau de l'hôtel de Ville à Lyon, durée de l'enregistrement 1h31.

Thérèse Rabatel : Comment s'intitule votre thèse ?

Intervieweuse : Pour l'instant : « La prise en compte du genre et de l'égalité femmes-hommes dans les politiques urbaines en France ».

Thérèse Rabatel : Dans les politiques urbaines ? Ce n'est pas dans l'urbanisme, ce n'est pas dans les projets urbains ? Parce que ce n'est pas la même chose.

Intervieweuse : En effet, mon angle d'approche c'est les politiques publiques et non les projets d'aménagement. Et c'est centré sur les politiques d'aménagement du territoire. Je regarde les politiques nationales, comment c'est mis en politique au niveau du CGET, du CNV, notamment en ce qui concerne les lois de 2014 sur l'égalité réelle et sur la politique de la ville, et j'ai aussi des terrains locaux : mon travail de mémoire à Paris et le terrain de thèse que j'ai effectué sur le guide de la Ville de Lyon que vous portez.

Thérèse Rabatel : Vous avez eu mon plan égalité femmes-hommes ? Il y a de tout, c'est très transversal : les personnes âgées, la petite enfance... Et je vous demande ça parce que mon mari est professeur des universités et il a beaucoup de thésards, donc... Il faut que vous commenciez à écrire parce que c'est en écrivant qu'on découvre que l'on a des trous et qu'on prend le temps d'aller chercher ailleurs. Je connais bien le sujet, y compris moi, autrefois, pour ma maîtrise d'histoire.

Intervieweuse : J'en prend bien la mesure, je suis en train de finaliser mon plan détaillé. Je vous remercie beaucoup de m'accorder du temps. Je voulais revenir avec vous sur l'historique de la prise en compte du genre dans l'aménagement à Lyon. Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, je veux bien que vous me précisiez comment vous êtes devenue élue à l'égalité

femmes-hommes et aux personnes en situation de handicap à la Ville de Lyon, sachant que vous êtes aussi élue à la Métropole.

Thérèse Rabatel : C'est la même chose maintenant, la Métropole. Elle a voté un plan d'action égalité femmes hommes de 54 actions en décembre 2018. Si ça vous intéresse, je vous le donne.

Intervieweuse : Je veux bien parce que je ne l'ai pas trouvé en ligne.

Thérèse Rabatel : Ah non, mais il n'y a rien sur le site... *[Elle cherche]* J'ai récupéré la casquette égalité femmes hommes à la Métropole parce que c'était plus pratique. Comme je dis à tout le monde : ce n'est pas que je cherche à prendre le pouvoir parce que de toute façon, je m'en vais. Donc ça fait rire tout le monde quand je dis ça, et ça a calmé tout le monde. Donc oui, pour rendre service, c'était plus pratique et donc j'ai récupéré ça dans ma besace. Il me semblait que j'avais le plan en papier mais je n'en trouve plus...

Donc pour reprendre l'histoire : j'étais une femme engagée dans ma jeunesse, depuis toute ma vie, avec mai 68 – j'avais 14 ans – et puis par ma famille aussi. Je n'ai pas été féministe tout de suite, j'ai été plus politique que féministe au début. C'est à dire que je voulais plus changer le monde que changer les rapports d'égalité femmes-hommes, mais en vieillissant... Voilà, j'ai compris qu'il y avait quand même une importance très grande dans le fait de changer l'égalité femmes-hommes, et une grande urgence aussi. Changer le monde, ce n'est pas forcément pour demain, mais déjà, changer l'égalité femmes-hommes, ce serait une bonne ficelle à tirer. Donc, je l'étais féministe, mais je n'étais pas dans les combats féministes vraiment, j'étais plus dans les combats politiques. Voilà. C'était une époque. Et puis... J'ai été prof d'histoire géographie éducation civique, donc j'ai toujours été branchée sur le monde, la vie sociale, la société, je parlais pas mal d'égalité filles-garçons à mes élèves qui adoraient ça. Les filles avaient toujours les yeux qui pétillaient quand j'en parlais.

J'ai aussi vécu 17 ans en Lorraine, j'ai connu la crise de la sidérurgie, des mines de fer. J'ai vu ce que le chômage entraînait dans les familles : les couples qui explosent, les gens qui se retrouvent chez le médecin, au chômage. Chez des gamins, le père était en pré-retraite à 41 ans, dans la vallée de la Fensch, dans les mines de fer dans les années 80. Et tout ça, ça m'a fait réfléchir, entre autres, sur la question de l'organisation des temps. J'étais aussi dans une militance politique de gauche alternative, on était beaucoup sur la question de l'organisation des temps, les 40h, les 35h, etc. J'étais même porte-parole nationale d'un petit mouvement politique

de la gauche alternative. Au début, j'étais communiste et j'ai quitté le parti communiste et ensuite je suis devenue porte-parole nationale pour un petit mouvement qui s'appelait la Convention pour une Alternative Progressiste, la CAP. Et dans la CAP, je travaillais avec des sociologues, économistes, il y avait des gens fort intéressants, et donc, on avait beaucoup mis en avant cette question du temps : temps de travail, temps hors travail, articulation des temps, et ça, ça concerne beaucoup les femmes, aussi. Et puis je suis venue vivre à Lyon, et puis Collomb m'a repérée parce que j'avais déjà un petit nom national et que je me rattachais à un groupe d'élus qui existait ici déjà de gauche alternative et qui était élu avec lui. Et donc, il m'a recrutée dans sa campagne, en 1999, j'étais déjà dans son équipe de campagne, j'étais la seule femme de l'équipe à porter les idées féministes. En Lorraine déjà, j'étais avec des groupes de femmes, j'avais milité avec des groupes de femmes. Et donc, j'ai porté les idées féministes, non sans mal... Ouh là là, dans le panel avec qui j'étais - Collomb n'était même pas là - mais pour eux, « féministe » était égal à « hystérique ». Et donc ensuite, en 2001, quand Collomb a été élu maire de Lyon, il s'est tourné assez naturellement vers moi pour être adjointe au maire de Lyon sur l'égalité femmes-hommes... Non, non, non, je saute un truc : en 2001, j'étais élue au Grand Lyon et je suis devenue vice-présidente du Grand Lyon sur les temps de la ville, voilà, j'ai créé le Bureau des Temps. 2001-2008, j'étais vice-présidente du Grand Lyon, le mandat avait duré 7 ans exceptionnellement, et là, je me suis beaucoup intéressée aux questions mobilité des femmes, temps de travail, etc. Le travail du dimanche, les femmes et la double, voire triple journée. Donc, ce sont des sujets qui m'ont beaucoup intéressée et que j'ai beaucoup développés. Et puis, en me faisant repérer comme ça, en 2008, je suis devenue adjointe au maire de Lyon sur Égalité femmes-hommes la première année, ou les premiers mois, et puis, quand l'adjointe qui s'occupait du handicap est devenue députée européenne, et bien en fait, il n'y avait plus personne pour s'occuper du Handicap sur Lyon. Collomb a demandé qui voulait. Personne ne voulait bien sûr, et puis moi, j'avais déjà une discrimination, je me disais que ce n'était pas inintéressant d'en croiser deux. Alors, les gens le prennent souvent mal "femmes" et "handicap", mais en fait, il y a des croisements qui sont intéressants ; il y a des façons de traiter qui sont intéressantes aussi, des deux côtés il y a la question de l'espace urbain, des violences donc, bon, voilà. Moi, ça m'a intéressée, je ne regrette pas. Même si j'ai trop de travail mais... Et c'est comme ça que, petit à petit, j'ai fait mon nid, et que je suis devenue assez... Je connais bien les deux sujets, quoi.

Intervieweuse : Et justement, sur cette question du Bureau des temps, il y a eu une période où des grosses collectivités ont essayé de monter ça, et... j'ai l'impression que ça n'a pas pris.

Thérèse Rabatel : Bah, ça n'a jamais été très bien compris politiquement, et à chaque fois qu'il y avait de l'argent à supprimer, ou une politique à supprimer, c'est sur celle-ci qu'on s'acharnait tout de suite. Mais, en même temps, moi dans ce mandat-là, 2001-2008, j'ai fait des actions très concrètes dont tout le monde se sert encore aujourd'hui : les navettes pleine lune, c'est moi qui en ai donné l'idée sur Lyon. Au début, il n'y avait que deux navettes, mais aujourd'hui... je ne sais plus combien il y en a, quatre, peut-être, ou cinq ; le ticket liberté soirée, c'est moi aussi qui en ai donné l'idée ; la première crèche inter-entreprises de Rhône-Alpes, c'est moi qui l'ai montée dans le 7^e arrondissement... Enfin, vous voyez... L'idée de faire des concerts entre midi et 14h00, c'est moi aussi qui ai donné l'idée.

Intervieweuse : La structure n'existe plus mais ce qui en a été fait...

Thérèse Rabatel : Oui, voilà. Alors, il y a toujours un morceau de structure à la Métropole mais qui n'est plus porté par un élu, il n'y a qu'une personne d'un service, mon ancienne chargée de mission, qui est encore là-dessus. Et du coup, c'est pas du tout pareil, parce qu'il n'y a pas de voix politique pour porter le truc, donc les gens, aujourd'hui, oublient complètement qu'il y a un travail là-dessus. Par contre, des choses que j'avais réclamées comme l'arrêt des bus à la demande pour les femmes passé 22h, je l'ai beaucoup réclamé dans mon mandat 2001-2008. Et à l'époque, le président du SYTRAL disait : « non, non, ce n'est pas possible, pour des raisons légales, on ne peut pas s'arrêter n'importe où, ça va faire des problèmes juridiques, des risques etc. », enfin bon, voilà, et donc, ça avait été refusé. Et puis là, maintenant, c'est fait. Et moi voilà, je l'avais beaucoup réclamé à cette époque.

Intervieweuse : Et ces Bureaux des temps étaient envisagés comme des politiques officiellement à destination des femmes, ou féministes, ou des politiques d'égalité ?

Thérèse Rabatel : Non, non, c'était pour tout le monde. Par exemple, il y avait beaucoup... Un autre sujet que j'avais beaucoup porté – et ça m'amuse aussi de voir que les candidats d'aujourd'hui disent : « Si si, on va le faire... », ça me fait bien marrer de voir parfois certains programmes... Bon ! Moi j'avais beaucoup demandé l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Je suis contre l'ouverture des commerces, je trouve qu'on n'est pas obligé de s'acheter une paire de chaussures le dimanche, mais l'ouverture des bibliothèques, je trouve que c'est une vraie politique sociale, voilà. Pour des étudiants, pour les garçons comme pour les filles, pour les familles, pour les femmes, bien sûr. Et c'est mieux qu'aller dans les supermarchés le dimanche. On peut sortir se promener, mais on peut aussi aller en bibliothèque. Donc, j'ai beaucoup

travaillé là-dessus pendant le Bureau des Temps. A l'époque, je le demandais beaucoup. Mais là, il faut dire aussi que Gérard Collomb... parce que là, c'est une compétence "Ville de Lyon" les bibliothèques, il avait peur de la réaction des syndicats. Mais j'ai vu, par exemple, que Képénékian dit dans son programme : "ouverture des bibliothèques le dimanche". Il y en a quelques-uns qui le disent. Donc, j'ai dit : « eh bah, tant mieux, très bien ! ». Et juste un truc par rapport à "espace urbain" : à l'époque, avec ma chargée de mission, on avait bien travaillé sur l'enquête « usagers des déplacements », et on avait fait ajouter des questions dans « l'enquête déplacements » sur le déplacement des femmes dans l'espace urbain et sur les femmes. Ma collègue, c'était une ancienne du CERTU.

Intervieweuse : Oui, je suis tombée sur ce document un peu par hasard, par l'intermédiaire d'une autre doctorante qui travaille sur ces sujets à Paris. C'était en 2006 ?

Thérèse Rabatel : C'était le mandat 2001-2008, oui. Par contre, je ne sais pas si toutes les questions avaient été exploitées et je ne sais pas si dans la dernière enquête « déplacement » on a repris ces questions. Je me demande si ça n'a pas été un peu oublié quelque part. Il y a une association aussi dont j'étais très proche, c'était "Femmes en mouvement" : une association qui travaillait sur les femmes et les transports en commun, avec Catherine Coutelle, Jocelyne Bougeard, des élues avec qui je suis toujours amie, qui ont été députées. Jocelyne Bougeard est toujours élue à Rennes. Et c'était l'idée d'adapter les transports en commun pour l'utilisation des femmes, en mettant, par exemple, des endroits où elles puissent poser leur paquets – maintenant on peut vous voyez, entre les sièges – et puis mettre des barres plus basses, des couleurs plus sympas.

Intervieweuse : Et ça, c'était une association nationale ?

Thérèse Rabatel : Tout à fait, ça s'appelait « Femmes en mouvement », et c'était femmes et transport en commun, où on avait sensibilisé sur le sujet, au début des années 2000. Elle est tombée ensuite en déshérence. Il y avait une autre copine aussi, qui est devenue « verte » et qui a été élue ensuite, et qui était directrice du GART [Groupement des autorités responsables de transport], donc, elle avait créé « Femmes en Mouvement ». Je m'y étais rattachée après. Je ne retrouve plus son nom...

Intervieweuse : Et en 2008, vous récupérez l'égalité femmes-hommes ?

Thérèse Rabatel : Voilà, donc "Femmes" et "Égalité femmes-hommes" et ensuite... je ne sais plus si c'était 2009 ou encore en 2008, aux élections européennes, "Handicap". Et du coup, bah, j'ai été la seule élue à dire que je voulais bien prendre le handicap.

Intervieweuse : Et en 2012, la Ville de Lyon signe la Charte européenne que vous accompagnez d'un plan d'action.

Thérèse Rabatel : Immédiatement. Pour ne pas me faire accuser de.... Comme vient de le faire Etienne Blanc dans une interview³⁴⁴. Il vient de dire : « c'est un truc de communication de la Ville de Lyon ». Je l'ai épinglé sur ma page Facebook. Il dit que la signature de la Charte, c'est de la communication de la part de la Ville de Lyon. Je trouve ça inacceptable ! Il ajoute dans la phrase d'après qu'il a beaucoup travaillé sur le sujet. Je me suis dit : "Non, mais il est gonflé de dire ça", parce que derrière cette Charte, moi, j'ai fait deux plans d'action, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de villes en France et en Europe qui aient fait deux plans d'action, donc dire que c'était un coup de com' et qu'il n'y a rien derrière... J'ai aussi, depuis 2009, réuni et créé le conseil lyonnais pour l'Égalité femmes-hommes. J'ai réuni ce conseil, à ce jour, trente-deux fois, avec des comptes rendus d'une quinzaine de pages à chaque fois. Donc, pour un coup de com'... D'ailleurs, il a dit que le féminisme c'était le fait que les femmes voulaient dominer les hommes, donc, très bien !

Intervieweuse : C'est vrai qu'il y a beaucoup de collectivités en France qui ont signé la Charte.

Thérèse Rabatel : Oui, maintenant beaucoup... qui n'ont pas toujours fait des plans d'action derrière, ou des fois, il y a deux trois actions qui y sont rattachées, avec Numéro 1 : violences, parce que, entre guillemets, c'est le plus facile à.... voilà. Le reste c'est plus compliqué. Entre guillemets, parce que je ne dis pas que c'est toujours bien fait et qu'il ne faut pas en faire plus, mais d'un certain point de vue, c'est... c'est plus compréhensible, et personne n'ose contester. Alors que dans mon premier plan d'action, qui était dans le premier mandat, quand j'avais fait "aménagement des cours d'école pour l'égalité entre les filles et les garçons"... Ah, au conseil municipal, ça s'était beaucoup excité. Beaucoup, oh là là ! Et dans la presse : « les féministes veulent même contrôler les petits garçons à la récréation ». Comme c'est horrible !

³⁴⁴ <https://www.mediacites.fr/breve/lyon/2020/02/27/le-feminisme-vu-par-etienne-blanc-cest-la-destruction-dune-societe/>

Intervieweuse : C'est vrai que Lyon travaille depuis 2012...

Thérèse Rabatel : J'avais commencé avant. En fait, entre 2008 et 2012, j'ai pris mon temps, parce que ça ne s'était pas toujours bien passé sur les questions égalité femmes-hommes sur le précédent mandat, donc j'ai pris le temps de me solidifier avant de venir au conseil municipal. Bon, ça n'a pas empêché la droite de dire, quand j'ai fait le conseil pour l'égalité, que c'était un machin qui ne servait à rien. Une fois, une collègue de droite a dit : "Il y a la quantité et pas la qualité". Collomb avait répondu : "Il peut y avoir les deux, madame". Et donc... Il y avait des choses que je commençais à faire, mais après, j'ai structuré le truc. Mais je savais que sur l'égalité femmes-hommes, il faut avancer avec prudence, sinon on peut se faire casser, moquer en conseil municipal, voire casser, donc... voilà.

Intervieweuse : J'observe qu'il faut toujours être dans la stratégie, que c'est compliqué de mener de front la notion d'égalité, la portée féministe...

Thérèse Rabatel : Ah, tout à fait, il faut être dans la stratégie ! Bah, dans l'article dont je vous parlais, la journaliste a demandé à tous les candidats s'ils étaient féministes (*rire*). C'est une newsletter qui s'appelle *L'Arrière cour*. C'est ahurissant, Collomb répond : "Non, non, je ne le suis pas, mais ma femme l'est".

Intervieweuse : Donc, depuis longtemps Lyon est mobilisée sur la question de l'égalité ?

Thérèse Rabatel : Bah, même avant moi, il y avait une adjointe, mais qui a eu beaucoup de problèmes, elle n'a pas réussi à faire signer la Charte et tout ça, mais elle a fait un peu d'erreurs politiques aussi. Donc... bon, voilà. Elle avait "les droits" en général, elle a fait des erreurs politiques, je ne vais pas tout vous raconter dans les détails, mais elle était là. Et puis il y avait aussi une autre adjointe, Martine Roure, elle était aux affaires sociales et elle avait fait la première permanence d'accueil de l'association VIFFIL SOS Femmes. Mais il n'y avait rien avant que j'arrive, il y avait un tout petit peu mais... rien à voir avec là, maintenant. Quand je m'en vais, la politique est structurée à la fois par moi, parce que je l'ai structurée dans le premier mandat, et grâce à la loi et au national. Dans l'ordre c'est : moi, les lois qui ont renforcé, parce qu'au début, moi, je n'arrivais pas à me faire bien accepter, mais les lois m'ont bien aidée. Les lois ont été renforcées, et moi je pouvais dire : « Il y a la loi, donc il faut faire ci et ça ». C'étaient les lois de Najat : par exemple, faire un rapport annuel égalité femmes-hommes à la Ville, faire le rapport de situation comparée... Il y avait des actions pour lesquelles j'étais en avance dans

le premier mandat, qui sont devenues obligatoires, pour les entreprises, par exemple, quand on fait des marchés avec les entreprises. Nous, on était vraiment à la pointe, d'ailleurs on avait été auditionnés à Paris par le ministère, et puis ensuite, c'est devenu obligatoire. Il y a plusieurs actions qui n'étaient pas obligatoires dans mon premier mandat et qui sont devenues obligatoires ensuite. Et ça a permis de légitimer mon action. Et la troisième chose qui m'aide aussi aujourd'hui, c'est le mouvement social autour des violences faites aux femmes qui fait que dans le premier mandat que j'ai fait, 2008-2014, quand j'ouvrais la bouche en conseil municipal c'était souvent le chahut, la rigolade, les gens se parlaient entre eux, enfin bon voilà, avec des attaques, etc. D'ailleurs, l'autre jour, je l'ai dit à mon dernier conseil municipal, je ne me suis pas gênée, quand j'ai donné le nom de Germaine Tillion à une école du 2^e [arrondissement], il y en a plusieurs qui ont voté contre ou qui se sont abstenus. Alors, ils n'ont pas dit pourquoi ; moi, je sais pourquoi : c'est parce qu'ils ont trouvé que c'était une femme qui était trop à gauche, ils ont dit : "Non, non, ce n'est pas une lyonnaise"... J'ai dit : « Ah bon ? Mais pourtant, pour le Cours Roosevelt, ce n'est pas un lyonnais ! » Et puis, on n'est pas un petit village paumé, on est Lyon, on peut faire rayonner le monde à Lyon, chose dont on se félicite d'ailleurs toujours avec le tourisme... Non mais, c'est n'importe quoi ! Mais j'avais quand même eu une page entière du *Progrès* sur l'école Germaine Tillion, les parents d'élèves ne voulaient pas qu'elle s'appelle comme ça. Et puis elle aussi, quand elle est entrée au Panthéon, j'étais juste un peu contente. Parce que c'était une femme merveilleuse, et en plus, ce n'était pas une femme de parti, elle avait un esprit très... nuancé et ouvert qui plus est, donc, il fallait ne pas la connaître pour parler d'elle comme ça.

Intervieweuse : Donc, le mouvement social actuel a joué un rôle. Et est-ce que le fait que le président de la République ait fait de l'égalité femmes-hommes une grande cause du quinquennat a aidé ?

Thérèse Rabatel : Ça existait déjà avant. Là, aujourd'hui, tout le monde fait comme si Najat n'avait pas existé. La plus grande loi, enfin celle qui solidifie le plus l'ensemble, c'est quand même la loi du 4 août 2014. Mais c'est complètement oublié, vous discutez avec des féministes d'aujourd'hui... alors qu'elle était ministre en plus, Najat ! Et elle en a bavé... si vous vous souvenez, nationalement... ça a été un lynchage, les ABCD de l'égalité.

Donc voilà, j'ai fait ce premier plan d'action et là, dans ce deuxième mandat quand même, lentement mais sûrement, j'ai vu que j'étais de plus en plus acceptée et reconnue. Parce que les

choses sont en place, parce qu'il y a les lois, parce qu'il y a le mouvement social. Alors, c'est au moins reconnu sur les violences faites aux femmes. Là, aujourd'hui, dans les conseils municipaux, il y a des femmes de droite qui sont intervenues joliment sur la question des violences... Pas sur d'autres sujets, mais sur la question des violences, là, il y a du consensus.

Intervieweuse : Oui, comme sur le harcèlement de rue.

Thérèse Rabatel : Oui, ça peut vite être récupéré par la droite, voire l'extrême droite. Parce que quand on regarde le programme là, de ***, d'extrême droite, bah lui, son truc c'est : " les femmes dans la rue, elles ne peuvent pas sortir parce qu'il y a les magrébins qui leur sautent dessus". Bon bah, lui, il développe ça. Donc ça peut même être récupéré.

Intervieweuse : Lorsque j'ai travaillé sur mon mémoire, j'ai été étonnée que la ville de Paris fasse beaucoup sur le sujet du harcèlement de rue. Il y a toute une partie sur la sécurité, mais ça intervient en filigrane aussi...

Thérèse Rabatel : Oui, on rentre par-là, avec un certain consensus quand même. Moi, je l'ai franchement vécu. En conseil municipal là, les deux derniers, il y a eu deux interventions d'autres collègues, et des collègues de droite, là-dessus. En conseil de la Métropole pareil, j'ai fait une intervention sur la prostitution, parce qu'il se trouve que la Ville et la Métropole ont donné pas mal d'argent à l'amicale du Nid parce qu'ils changeaient de local. Et là, j'en ai profité pour faire une belle intervention sur la prostitution, et à la Métropole, je pense que c'est la seule intervention où j'ai été applaudie par tout le monde, gauche et droite, et les gens m'ont parlé d'une autre façon.

Intervieweuse : Est-ce que le contexte européen, les préconisations au sujet du gender mainstreaming, cette autre façon d'appréhender les politiques d'égalité, ça....

Thérèse Rabatel : Alors, moi je le sais, j'en parle par-ci par-là, mais sur les villes françaises en général, non. Enfin... à Lyon, non. Moi je le dis, je parle du gender mainstreaming, j'ai nommé des référents dans chaque service de la Ville de Lyon, certains sont référents Handicap, d'autres, Égalité femmes-hommes, pour qu'il y ait des gens qui pensent, qui puissent secouer les autres, qui puissent récupérer des chiffres quand on en a besoin pour des interventions tout ça... Mais ce n'est pas l'Union européenne qui aide à légitimer. Elle travaille bien pour l'égalité

femmes-hommes, mais au niveau du commun des mortels, ça ne passe pas. Il n'y a que les gens branchés qui savent ça.

Intervieweuse : C'est de la recommandation, oui... A la signature de la Charte européenne, il y a un engagement moral.

Thérèse Rabatel : La Charte européenne, ça permet de faire un événement, on prend une photo avec Collomb, on invite le conseil pour l'égalité, et je fais voter, en même temps, le premier plan d'action au conseil municipal.

Intervieweuse : Très vite vous avez aussi travaillé avec Louis Lévêque, sur les questions aménagement, il était adjoint à la politique de la ville et au logement.

Thérèse Rabatel : Oui, un homme très réputé, avec des valeurs sociales, un homme engagé. C'est lui qui m'a proposé de travailler sur les femmes dans l'espace public. Il faut dire qu'il fait partie de mon groupe politique aussi, ça aide. Donc on se voyait en réunion, on mangeait ensemble avec mon groupe. Et il a proposé qu'on fasse un travail ensemble sur les femmes dans l'espace public, et c'est comme ça qu'on a lancé l'étude du GRePS avec Elise Vinet. Vous la voulez cette étude ? J'en ai plein d'exemplaires, je ne sais pas quoi en faire [*Intervieweuse : je peux vous en prendre quelques-uns, je les mettrai à la bibliothèque de l'ENTPE*]. A l'époque, c'était une étude complètement originale. Il n'y avait rien en France. Ça ne couvrait pas tout, on n'avait que deux thématiques : il y avait les femmes dans les centres sociaux, ou la présence des hommes, on devait regarder les deux, et présence des femmes dans l'espace public pour penser l'aménagement urbain, etc.

Intervieweuse : C'était original, sur la thématique, mais aussi sur le fait de solliciter des universitaires, le format recherche-action...

Thérèse Rabatel : Bah moi, je l'ai toujours fait. Dans mon premier mandat, j'ai travaillé avec l'agence d'urbanisme, tout ça... Et puis j'ai un mari qui est professeur des universités et mine de rien, ça compte. Je pense que parfois les élus peuvent avoir un peu peur du jugement des experts. Parce qu'on n'est pas... même si moi je suis devenue avec le temps assez experte, mais à l'origine, on n'est pas... Et certains élus peuvent avoir un peu peur de se frotter à des universitaires. Et comme moi je vis avec un universitaire, c'est différent. Je suis une femme cultivée, j'ai toujours lu, je m'intéresse, ça ne m'a jamais paru insurmontable. A Lyon, on a une

chance folle d'avoir plein d'universitaires qui peuvent travailler avec nous. Moi, j'en ai mis à la commission communale pour l'accessibilité, j'ai fait venir des universitaires parce qu'il y a un master sur le handicap. Il y a des universitaires et des chercheurs de haut niveau à Lyon. Et j'ai fait pareil au conseil pour l'égalité. Ça apporte une façon de penser qui peut être très nourricière.

Intervieweuse : La question du genre, surtout celle des femmes dans l'espace public est apparue hier matin sur France Culture.

Thérèse Rabatel : Ouais, c'était le truc classique. Les gens trouvent ça original, la ville faite par et pour les hommes...

Intervieweuse : J'avais l'impression que c'était Paris la ville pionnière !

Thérèse Rabatel : Et pas du tout, ouais... mais là, il faut quand même dire les choses, je n'avais pas assez de soutien politique de la part de Collomb. Lui, il ne me le disait pas explicitement, mais son DirCab me disait des choses du style : « fais des choses, mais ne le dis pas trop », parce que le féminisme, ce n'était pas la tasse de thé. D'ailleurs, dans le bilan du premier mandat il n'y a pas un mot sur la politique égalité femmes-hommes et dans les propositions non plus. J'en avais vraiment gros sur le cœur. Mais maintenant, c'est à la mode, donc ils vont tous lutter contre les violences faites aux femmes. Je suis curieuse de savoir ce qu'ils vont faire.

Intervieweuse : Au niveau national aussi, il y a eu un Grenelle sur les violences faites aux femmes, le mouvement #MeToo a permis de mettre à l'agenda politique ce sujet.

Thérèse Rabatel : Sauf que, derrière, il n'y a pas d'argent. Surtout que la Région Auvergne Rhône-Alpes... aujourd'hui, 70 000 euros...sur 12 départements.

Intervieweuse : J'ai aussi regardé au niveau national le Document de Politique Transversale sur l'égalité femmes-hommes, la dotation pour le secrétariat d'état a presque doublé, mais plus de la moitié concerne le financement de politique d'aide au développement.

Thérèse Rabatel : Alors, sur le Grenelle, il y a d'autres choses aussi qui doivent arriver, il y a des logements qui ont été promis... La justice ces derniers mois a évolué sur Lyon, je n'en crois pas mes yeux, mais comme ils le disent, c'est à moyens constants. Alors, le truc nouveau, c'est que VIFFIL va avoir de l'argent - je ne me souviens plus de la somme - pour s'occuper des

enfants exposés. Peut-être que, petit à petit, des morceaux vont arriver. Mais ce n'est pas à la hauteur de ce qui s'est fait en Espagne. En Espagne, on est passé de 1 400 féminicides à une quarantaine désormais, mais en y mettant beaucoup d'argent.

Intervieweuse : Est-ce que vous pouvez me décrire la politique d'égalité femmes-hommes que vous menez ? La vision que vous portez et que vous incarnez à titre personnel, aussi. Il y a plusieurs courants féministes, plusieurs visions de l'égalité.

Thérèse Rabatel : Pff, moi j'ai une vision... moi je suis élue, adjointe au maire de Lyon donc... j'essaie de travailler pour toutes et pour tous. Je suis chargée de l'égalité femmes-hommes, j'ai hésité sur l'appellation de mon titre : droit des femmes ou égalité femmes-hommes. Moi, je suis persuadée qu'il vaut mieux travailler... bien sûr les droits des femmes, il faut les défendre, ce n'est pas ça le problème. Mais je me disais « égalité femmes hommes », c'est pour montrer qu'il faut travailler avec des hommes. Et montrer que des hommes aussi ont à gagner de l'égalité femmes-hommes parce qu'eux aussi sont enfermés dans des stéréotypes dont ils souffrent sans même s'en rendre compte, parce que personne ne le leur dit. Et quand on commence à leur expliquer, ils se disent : "ah mais nous aussi, oui", et ça peut les faire réfléchir, et c'est super utile, par rapport aux violences et par rapport à la prostitution, de les faire réfléchir sur leur façon de se comporter avec les femmes, leur comportement sur l'amour physique. Sur la sécurité aussi, y compris la sécurité routière qui impacte tout le monde, les hommes doivent se comporter comme des gros durs, rouler à toute vitesse et tout ça. Résultat des courses ; ils ont quand même énormément d'accidents, donc, ils sont dans des stéréotypes qui leur jouent des tours eux aussi. Il faut aussi le mettre en avant ce genre de choses. On ne le dit pas assez ! Et donc, après, mon idée déjà c'est : pour tout le monde. Dans mes mandats, j'ai essayé de parler d'une façon qui soit ferme à la fois sur les principes, sur les valeurs, mais qui puisse essayer de faire le plus possible consensus. Même si je me suis fait attaquer de manière incroyable. Et mon autre idée, c'était de faire une politique transversale tous azimuts, avec le plus de compétences possible de la ville autour de ces questions. Et ça, c'est le mainstreaming justement, de l'UE. Ça, je trouvais que c'était bien. Je ne sais pas si ça répond à vos questions.

Intervieweuse : Je me rends compte que sur le sujet de l'égalité femmes-hommes, on est amené, dans l'action publique, à faire des mesures correctrices.

Thérèse Rabatel : A bah, c'est sûr, quand on fait de la politique, on fait énormément de mesures correctrices, parfois, c'est écœurant quelque part. On se dit : "mais bon sang, on récupérerait un

argent fou si, dès le départ, on avait pensé à certaines choses, ou si on n'était pas obligé de corriger certains comportements des habitants". On ne peut pas dire que le civisme soit brillant en France. Je le vois beaucoup par rapport aux personnes handicapées. Tous les plots qu'on est obligé de mettre partout parce que les gens se garent n'importent où, et après les personnes aveugles tapent dans les plots. Mais nous, on pourrait s'en passer de mettre des plots, ça nous coûterait moins cher, il n'y aurait pas d'entretien. Mais si on ne les met pas... donc, c'est une espèce de truc... donc, on fait beaucoup de corrections, hélas, hélas.

Intervieweuse : Et dans l'aménagement, on explique qu'il faut faciliter la vie des femmes dans l'aménagement, sans vraiment remettre en cause l'attribution des rôles sociaux. J'ai l'impression qu'on est toujours dans du court terme.

Thérèse Rabatel : C'est pour ça qu'il faut tenir tous les bouts : éducation, petite enfance... Alors, ça s'est fait auprès de nos salariés sur la Ville de Lyon. Entre les deux plans, j'ai vu que ça ne se bousculait pas au portillon pour faire partie du plan. Il y a des adjoints où j'ai dû monter au cabinet pour dire : "ce n'est pas possible qu'on n'ait pas une ou deux actions sur ce sujet-là". Sur le deuxième plan, ils voulaient tous en être, bon... ils n'ont pas tous suivi les actions, ce qui m'a bien énervée.

Intervieweuse : Vous avez sollicité tous les adjoints ?

Thérèse Rabatel : Oui. On a fait des actions "personnes âgées" parce que je leur ai dit qu'une partie des violences était chez les personnes âgées, pas que chez les jeunes. Et il y a des adjoints qui sont venus, et après, ils n'ont rien fait là-dessus, ils ont mis leur action dans le plan, et voilà. Et moi, c'est une alerte que je donne sur le plan d'action, il y avait des actions, je me demandais comment on allait les conduire... Il ne faut pas se tirer une balle dans le pied non plus et annoncer des choses qu'on ne peut pas faire. On est dans la réalité des choses, on ne fait pas non plus du théorique. Il y avait deux trois actions, je ne savais pas très bien comment elles allaient se réaliser et de fait, elles ne se sont pas réalisées, mais tout le monde voulait y être. Parce que là, tout à coup, c'était devenu...

Intervieweuse : Et pour le guide, vous avez travaillé avec Louis Lévêque...

Thérèse Rabatel : Juste un truc sur lequel j'ai beaucoup travaillé avec la mission égalité, c'est qu'au début, la mission était sur la diversité et elle mettait les femmes dans la diversité. Donc

j'ai beaucoup échangé avec eux, je me suis beaucoup opposée à ça pour dire : « non, non, les femmes, c'est un problème de discrimination, qui certes en regroupe d'autres, parce qu'on peut être femme et handicapée, femme et noire etc., bon il y a de l'intersectionnalité, mais femme, c'est femme. Ce n'est pas mélangé n'importe comment, tout le temps, avec tout le reste. Et j'ai eu beaucoup de mal, finalement, à ce que le directeur de la mission égalité accepte qu'il y ait quelqu'un sur handicap, quelqu'un sur égalité femmes-hommes, etc. Et ça, j'ai eu du mal.

Intervieweuse : Et pour le guide, c'était Louis Lévêque avant Michel Le Faou ?

Thérèse Rabatel : Avec Louis Lévêque, on a fait le GrePS, en 2012-2013. Ensuite, en 2014, il y a eu les élections, Louis Lévêque n'a pas voulu se représenter, il avait déjà fait deux mandats, c'est Michel Le Faou qui est arrivé. Là, il a fallu lui expliquer, il ne connaissait pas du tout, il était un peu surpris, il n'a pas été négatif. Il avait aussi un chargé de mission tout à fait dans cette idée positive. Donc, il y a eu un temps d'adaptation, mais, entre lui et son chargé de mission – ça compte, hein, les chargés de mission, pour le travail quotidien, tout ça – ça s'est bien fait. Par contre, ça a beaucoup coincé du côté de la Métropole du Grand Lyon. Dès le deuxième mandat, la directrice des projets urbains - qui s'est fait renvoyer par Kimelfeld d'ailleurs - elle n'a jamais été aidante, ni sur handicap, ni sur égalité femmes-hommes... Et du coup, on a perdu du temps parce que la Métropole n'a jamais mis les 10 000 euros qu'on attendait pour la suite du plan. Ça a mis un temps fou à être voté, alors que ce n'étaient que 10 000 euros. Quand je vois l'argent qui passe, alors qu'il y avait l'État qui avait aidé, la Ville de Lyon. Et puis comme c'est projet urbain, c'est métropolitain aussi, mais tout ça, ce n'est pas porté politiquement. Moi, au Grand Lyon, je n'étais au début que conseillère, je n'avais pas le titre de vice-présidente, il y avait déjà beaucoup de lyonnais, même si je faisais le boulot de vice-présidente. Mais au niveau autorité, ce n'est pas exactement pareil, et je considère qu'il y a eu beaucoup de mauvaise volonté dans ce mandat.

Intervieweuse : De la part des services techniques ?

Thérèse Rabatel : Oui, clairement. Je l'ai vécu du côté « femmes » avec l'aménagement urbain, et je l'ai vécu du côté « handicap » avec la concertation handicap. Des élus ont changé, celui sur la concertation n'a plus été là, et il y a des services qui se sentent indépendants des élus, ils font ce qu'ils veulent. Et il faut, dans ce cas-là, que le plus haut niveau tape du poing sur la table. L'intermédiaire ne suffit même pas.

Intervieweuse : Même dans le comité de suivi du guide il n'y a que [anonymisation] qui représente la Métropole. Et pourtant, il y a un cofinancement Ville-État-Métropole. On aurait pu imaginer que la Métropole veuille surfer sur la vague de ce sujet à la mode.

Thérèse Rabatel : Je pense qu'il y a des gens qui ont freiné dans les services, voire dans le cabinet. Il faut quand même dire que la promenade Moncey, à Mermoz... A Mermoz, on a maintenant une cheffe de projet Métropole, elle est très favorable à l'égalité femmes-hommes sur l'espace urbain. C'est là qu'on voit que les personnes dans les services, ça compte beaucoup, ça, c'est un truc que vous pouvez marquer dans votre thèse, je peux vous le dire. Il y a les politiques, le projet politique ça compte, parce que s'il n'y a pas de volonté politique... mais les personnes, ça compte énormément. Parce qu'après les projets urbains ça diffuse, donc, il faut être avec les urbanistes, les services, les donneurs d'ordre, ceux qui font les études préalables, s'ils ne sont pas d'accord... Donc, les personnes, ça compte énormément. On ne le dit jamais assez, ça.

Intervieweuse : Oui, le portage politique, c'est une condition nécessaire, mais pas suffisante.

Thérèse Rabatel : Voilà, tous les intermédiaires, si les gens ne sont pas formés, sensibilisés, d'accord pour le faire, convaincus que ça peut apporter quelque chose...

Intervieweuse : Et pour revenir sur les territoires, il y a trois territoires d'expérimentation et deux lots dans l'appel d'offre pour la rédaction du guide : un lot pour la rédaction et l'animation d'un groupe de travail et un lot pour faire des expérimentations sur trois territoires, des entretiens avec les agents et les aménageurs du territoire et des marches exploratoires. Et ces expérimentations devaient nourrir le guide.

Thérèse Rabatel : Tout à fait. En regardant le guide page 36, il y a eu un effort pour associer des femmes et des hommes dans les études préalables. D'ici que vous écriviez, vous allez l'avoir le guide... là, il est en révision. Mais je regardais, là, par exemple, il y a la mention du cahier des charges pour le projet de Mermoz sud en 2018. Là, les choses sont bien explicitées.

Intervieweuse : Oui, tout à fait. Ma question porte plus précisément sur le choix de ces territoires d'expérimentation. Vous avez sélectionné des territoires en politique de la ville, on travaille beaucoup sur ces territoires. Est-ce que c'était une volonté, à Lyon, de travailler spécifiquement en politique de la ville ?

Thérèse Rabatel : Je pense qu'il doit y avoir une raison de financement avec l'État, parce qu'il y a du financement dans la politique de la ville et qu'il n'y en a pas forcément ailleurs. Et ça compte aussi, je pense que la question du financement est importante. Et puis ensuite, je pense qu'il y a l'opportunité des projets. Mais vous me direz, par exemple, sur le réaménagement de la gare de la Part Dieu... bah, je n'ai jamais entendu parler d'égalité femmes-hommes, ni de concertation au prisme des femmes. Mais par exemple, sur le projet Mermoz, j'ai vu des interventions en conseil municipal et à la Métropole ces derniers temps. Vers la fin du mandat, le projet était évoqué plein de fois, mais il n'y a jamais l'égalité femmes-hommes évoquée dans ces projets. Comme quoi, ça n'a pas du tout pénétré les élus qui s'en occupent. Ils n'ont pas dit un mot sur le sujet. Ça m'a beaucoup frappée. J'ai le souvenir que Képénékian a fait une intervention, je crois à la Métropole, parce qu'il a la politique de la ville, et il n'a pas du tout fait d'entrée égalité femmes-hommes, donc je me suis dit : « il n'y a personne qui lui a dit ». Donc, ça veut dire que quelque part, on l'affiche comme ça, mais dans la réalité, je ne sais pas ce qu'il y a.

Intervieweuse : Même au niveau de la loi, l'égalité femmes-hommes est une perspective transversale et obligatoire des contrats de ville, donc ça permet de légitimer. Mais comme c'est beaucoup autour de la politique de la ville...

Thérèse Rabatel : Ça crée une ambiguïté sur le sujet, oui, j'entends bien. Mais moi je n'ai rien contre le fait de regarder partout hein, alors là... je suis tout à fait d'accord pour regarder partout. Je vous dis, je pense que ça a été beaucoup, à l'origine, des questions de financement. Parce que pour financer ce genre d'étude dans d'autres territoires... Et donc d'ailleurs, là, c'était un peu la Ville, un peu la Métropole, un peu l'État, un peu de politique de la ville un peu... d'urbanisme ou... donc, c'est ça qui a créé ça, mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas regarder ailleurs.

Intervieweuse : Et puis dans la politique de la ville, dans les structures en place, on rassemble beaucoup le social et l'urbain.

Thérèse Rabatel : Alors, ça peut être d'un côté discriminatoire et stigmatisant, mais d'un autre côté, ça peut vouloir dire aussi que la politique de la ville apprend aux autres territoires un certain nombre de choses dont ils devraient se préoccuper. Ça, c'est un truc important, ça peut marcher aussi dans l'autre sens.

Intervieweuse : Oui, on dit souvent que la politique la ville permet de tester, de faire des "laboratoires" d'expérimentation.

Thérèse Rabatel : Alors, je vais dire un truc profond que je pense. D'une part, cette façon de travailler sur les femmes dans l'espace urbain, je trouve ça très intéressant, ça permet de soulever tout un tas de questions auxquelles plein de gens n'avaient jamais pensé. Mais une fois qu'on a dit ça, qu'on a concerté avec les femmes tout ça, concrètement comment ça s'incarne... alors là... ça commence à devenir extrêmement difficile. Parce qu'une fois qu'on vous a dit : « un peu d'éclairage, le nom des rues, des bancs comme ci, comme ça... », après, sur le concret des choses... qu'est-ce qu'on fait exactement ? C'est pour ça aussi qu'on a posé ces questions dans les QPV, mais pour qu'il y ait une transposition de l'autre côté... Je suis une peu gênée par ça, je suis assez honnête quand je dis ça. Voyez, la lumière, les bancs, les couleurs, les exercices physiques variés... après, veiller aux services suffisants pour les femmes (crèches, magasins) parce que ce sont les femmes qui s'en occupent le plus, hein, pas parce que c'est typiquement féminin, la signalétique. Ce qu'a fait le SYTRAL, c'était très bien sur les ambassadrices de ligne. En 2001-2008, j'avais demandé de marquer le temps d'attente, je trouvais ça hyper important quand j'étais vice-présidente sur le temps. Ça a été fait dans les marches exploratoires. Mais franchement, comment ça se traduit concrètement ?

Intervieweuse : C'est souvent la question qu'on me pose. Par exemple, ce qui a été fait sur la place du Panthéon par Genre et Ville, ça n'a rien de révolutionnaire : ce sont des aménagements en bois, des jeux de couleur. Le message à porter c'est que, justement, ça n'a rien d'extraordinaire, tout l'enjeu c'est de soulever des questions qu'on ne soulève pas sans l'approche de genre.

Thérèse Rabatel : Non, mais faire attention à ne pas faire que des trucs pour les garçons, ok. Après, par contre, il y a un truc auquel Gérard Collomb tenait, c'est la prévention situationnelle, pas faire de recoins comme ça. Dans ma rue, il y a un recoin et c'est hyper anxiogène, vous pouvez vite penser qu'il y a un mec qui va vous sauter dessus, comme moi parfois quand je rentre à minuit et qu'il n'y a personne, on peut se faire guetter, donc je vais sur le trottoir d'en face.

Intervieweuse : Ce qui est important aussi c'est d'intégrer les femmes dans le processus, dans la concertation, mais aussi dans l'élaboration du projet. Justement, pour le guide lyonnais, ce

sont Genre et Ville et l'atelier Pop Corn qui ont remporté l'appel d'offre pour être AMO. C'est vous qui les avez choisis ?

Thérèse Rabatel : Euh, non, non. Ce sont les services. Parfois, il y a des trucs un peu bizarres... je crois même que je n'ai même pas été associée à la rédaction, je n'ai même pas lu l'appel à projet. Je crois que je n'étais pas contente, je ne suis plus sûre, mais je suis presque sûre. Et en tout cas, je n'ai pas choisi. De toute façon, il n'y a pas non plus un choix gigantesque. Moi personnellement, je n'ai pas été très contente de Genre et Ville. Le premier comité de pilotage qu'on a fait avec le préfet... Oh là là, heureusement que j'étais là pour mettre de l'huile dans les rouages ! D'ailleurs, on ne les a pas payés à 100%. Et puis, trop militant, enfin... Le premier truc qu'on a lu, les titres, la façon d'écrire et tout... on donne ça à des gens qui travaillent dans les services, mais ils ne lisent même pas le truc, ils le mettent à la poubelle ! C'est ce que je vous disais tout à l'heure. Moi, je suis élue pour l'ensemble des habitants, je fais attention à ce que je dis de façon à faire consensus, quand même. On n'est pas là pour diviser, et puis on veut faire passer lentement mais sûrement des politiques. Et là, c'était mais vraiment... c'était un truc rentre dedans militant. Le titre je ne sais plus ce que c'était...

Intervieweuse : J'ai vu une version du guide, et j'avais noté qu'il était fait mention de la domination masculine, du patriarcat.

Thérèse Rabatel : Ah oui, mais on a fait une séance dont tout le monde se souvient, c'était la catastrophe. Et qui a beaucoup, beaucoup travaillé ? C'est le chargé de mission égalité femmes-hommes. Il l'a énormément réécrit pour que, justement, ce soit à la fois clair et net sur l'égalité femmes-hommes. Alors là, ce n'est pas moi qui dirais quelque chose là-dessus, mais que ce soit utilisable par les services et les aménageurs. Il y a des choses très concrètes, quoi : quelles questions à se poser, quelles préconisations ? Par contre, ce que j'ai remarqué, c'est qu'il y a beaucoup sur « l'avant » : concertation, études préalables, ce qu'on doit dire aux aménageurs, etc. Mais après... la traduction concrète de « la ville aménagée pour les femmes », c'est quoi ?

Pendant mon mandat au Grand Lyon, je travaillais beaucoup avec Luc Gwiazdzinski, un géographe, prof à la fac de Grenoble, qui travaillait beaucoup sur la nuit. Je me souviens qu'on avait fait des enquêtes où on voyait que sur une place, là, on est vraiment dans l'aménagement urbain dans ce que je vous raconte, ça m'a beaucoup frappée. On a fait des études sur comment le soir les femmes traversaient la place. Quand il y avait trop de lumière, elles passaient sur les côtés pour pas se faire trop remarquer. Trop de lumière, ça ne fonctionne pas non plus. Donc,

quand on dit : « mettre de la lumière pour les femmes », je dis : « ça dépend des endroits, et il faut nuancer ».

Intervieweuse : En regardant le processus d'institutionnalisation, on constate que le sujet est né dans le monde universitaire. J'ai l'impression qu'on fait un peu tout en même temps : on le met en politique, on l'expérimente, etc.

Thérèse Rabatel : On avance en marchant. Il y a quand même un lieu intéressant : les cours d'école. Dans mon mandat 2008-2014, il y avait des cours à rénover et l'adjoint à l'éducation de l'époque était d'accord. Lui aussi, il faisait partie de mon groupe, et donc on a travaillé sur plusieurs aménagements de cours d'école au prisme de l'égalité femmes-hommes. Là aussi, ça a fait jaser en conseil municipal : les pauvres petits garçons, etc. Mais aujourd'hui, ça fait consensus sur les cours d'école. Dans ce dernier mandat, il y avait une cour d'école à réaménager. Elle a été faite autour du sport, donc c'était bien, parce que ce n'était pas que du foot, mais pas du tout sous le prisme filles-garçons. Je me suis rendu compte que ce qu'on avait fait avant sur l'égalité filles-garçons avait été oublié. Avec ma chargée de mission, on a alerté le service éducation en lui disant : "mais on a fait tout un travail là-dessus" ... mais, disparu, envolé !

Intervieweuse : Et faire un guide, c'était justement pour capitaliser ?

Thérèse Rabatel : Bah, il faut qu'il y ait des choses qui restent. Et puis au bout d'un moment, il faut aussi caler les choses, voilà.

Intervieweuse : Et des temps de formation sont prévus ?

Thérèse Rabatel : Qui étaient prévus, je n'en sais rien, mais qui vont se faire, oui, peut être au fur et à mesure. Mais il faut que ce soit porté par la nouvelle élue et la nouvelle municipalité. Il faut que les gens continuent d'être convaincus et que les services continuent d'être convaincus. Après, la Métropole a quelqu'un qui s'occupe de la Duchère, par exemple. Si lui, à ce niveau-là, il n'est pas convaincu... ben... Il n'y aura pas grand-chose qui se fera, et tout sera oublié.

Intervieweuse : Je vous remercie. Je regarde si je voulais aborder avec vous...

Thérèse Rabatel : En tout cas merci à vous, ça me permet de discuter de manière intéressante avec vous, y compris de mes pensées, où je me demande si j'ai tort ou raison.

Intervieweuse : J'ai rencontré Sylvette Denèfle, une des universitaires françaises pionnières sur la question du genre dans l'aménagement. Et elle me disait, qu'a posteriori, elle se demandait si c'était une bonne chose d'intégrer le genre dans l'aménagement. Elle m'expliquait qu'évidemment, à titre individuel, elle n'allait pas dire qu'il ne fallait pas le faire parce que ce sont des projets qui facilitent de toute façon à court terme la vie des femmes, mais elle se demandait si ça servait réellement la révolution féministe.

Thérèse Rabatel : Moi, je ne suis pas d'accord avec ça. Moi, au début, j'étais plus politique que féministe, si on se met à attendre le bon moment, on se n'en sortira jamais.

Intervieweuse : D'après votre expérience d'élue, la stratégie des petits pas, elle compte ?

Thérèse Rabatel : Il y a une phrase que je dis souvent « chacun compte pour un », ou « chacune compte pour un », toute femme qu'on peut aider aujourd'hui, bah, ce sera une femme qu'on a aidée. C'est toujours ça de pris pour les femmes.

Intervieweuse : Vous ne pensez pas que ça peut être contre-productif ?

Thérèse Rabatel : Non, il faut améliorer la vie des femmes aujourd'hui, ou alors il ne faut pas être élue. Ça, à la limite, c'est une réflexion d'universitaire, pas une réflexion d'élue. Moi je suis élue pour faciliter concrètement la vie des femmes aujourd'hui. Sinon, ça sert à quoi ? On attend, et rien ne se fait de toute façon. On met des petites pierres. Je vais aller deux fois dans des lycées prochainement, j'ai déjà passé une journée avec des jeunes à leur parler égalité femmes hommes, ils étaient 30, il y en a peut-être 5 que ça a troublé, et puis voilà. Quand même, au bout d'un moment, les petites actions, ça finit par prendre du sens. Mon plan d'action de 90 actions : réussi à 75%...

Intervieweuse : Justement, cette phase évaluation du plan d'action était prévue initialement ?

Thérèse Rabatel : Oui, oui, parce que, encore une fois, je suis dans un groupe d'élus politiques dont un est économiste et il a toujours été sur la question de l'évaluation. Et même à la Métropole, dans mon groupe, on a créé un poste, un conseiller délégué à l'évaluation des

politiques industrielles de la Métropole. En France, on évalue très peu. C'est un truc de mon groupe politique de mettre en avant les évaluations et le bilan.

Intervieweuse : Et avant 2018, à la Métropole il n'y avait personne en charge des questions d'égalité femmes-hommes ?

Thérèse Rabatel : Non, à mon grand dam.

Intervieweuse : Et pourquoi ?

Thérèse Rabatel : D'abord historiquement, le Grand Lyon, c'est une compétence technique : les déchets, l'eau, l'aménagement urbain... Et en 2015, on est devenu communauté urbaine plus département, du coup on a récupéré toutes les compétences des départements et on a récupéré les compétences sociales. Les premiers élus nommés sur des postes, dont moi sur la politique du handicap. En fait, moi, la première conférence de presse - je vous dis tout - pour présenter l'ensemble à l'exécutif de la Métropole, on voyait dans l'économie et l'aménagement une quantité astronomique, et sur le social quasiment pas. D'ailleurs, une fois, on fait une réunion avec Kimelfeld, il dit : "Ils sont où les autres élus ?" Je lui dis : "Bah, il n'y en a pas d'autres, il n'y a que ça". Alors que c'est une énorme partie du budget de la Métropole. Et ils n'avaient pas repéré que les compétences sociales allaient entraîner une entrée égalité femmes-hommes. Par exemple, la Métropole a : aménagement, RH mais aussi personnes vulnérables, petite enfance, PMI... Donc, on a fait un projet métropolitain des solidarités qui s'intéressait à toutes les affaires sociales, le RSA, la PCH pour le handicap. Et donc moi, dans ce projet, j'ai fait mettre des actions égalité femmes-hommes et violences faites aux femmes auxquelles personne ne pensait. C'est bizarre parce que ça venait du conseil départemental à l'époque, ce qui sous-entend qu'il n'y avait pas d'élus féministes qui portait les choses au conseil départemental. Et du coup, les choses se sont faites petit à petit. Et un truc incroyable, pour vous dire comment ça fonctionne à la Métro les relations élu/services : je découvre tout d'un coup, moi qui suis connue comme la louve blanche sur l'égalité femmes-hommes, tout d'un coup, en novembre 2018, dans la commission affaires sociales, débarque le plan égalité femmes-hommes. Il a été totalement écrit par les services, les élus n'ont pas été concertés. Ils me n'ont rien demandé.

Intervieweuse : Et c'est à l'initiative de quel service ?

Thérèse Rabatel : C'est les RH. Parce qu'au début, quand j'ai rouspété on m'a dit : « mais non, tu n'as pas compris, c'est RH ». Alors que la moitié, ce sont des politiques transversales, c'est ce que fait la Métropole vis-à-vis des habitantes. Ce qui fait que ce jour-là, quand ça a été voté, ils voulaient que je porte le truc et j'ai refusé et j'ai fait une intervention tout ce qui a de plus mi-figue mi-raisin. En plus, ils ont fait une sorte de copié collé du plan d'action de la Ville, et ils ont repris, entre autres justement, l'aménagement urbain politique de la ville, et la seule ville dont ils parlaient, c'était Saint-Fons. Ils ne citaient que Saint Fons et pas Lyon ! J'étais furieuse.

Intervieweuse : Je n'ai trouvé nulle part ce plan d'action.

Thérèse Rabatel : Et après, il n'y avait personne pour guider le truc, ils avaient dit qu'il y aurait un comité de pilotage, donc, il fallait un élu qui s'y connaissait un peu. Donc, pour rendre service, j'ai pris le truc, à la demande de Kimelfeld.

Intervieweuse : Et pourquoi vous ne vous représentez pas ?

Thérèse Rabatel : Bah, j'ai 66 ans et demi, j'ai fait 3 mandats, 19 ans, et c'est une vie de dingue. Et puis il faut aussi que d'autres fassent aussi autrement, je suis convaincue de ça.

Intervieweuse : Merci beaucoup.

Thérèse Rabatel : Je vous donne mon adresse email perso si vous voulez. N'hésitez pas si vous avez besoin.

Intervieweuse : Merci, j'ai hâte que le guide sorte !

Thérèse Rabatel : J'ai fait un aller-retour avec [le chargé de mission] donc, voilà. Je ne sais pas où ça en est. Il faudrait que je voie avec lui, ce serait bien que ce soit moi qui fasse le bon à tirer...

Intervieweuse : Et l'édition ?

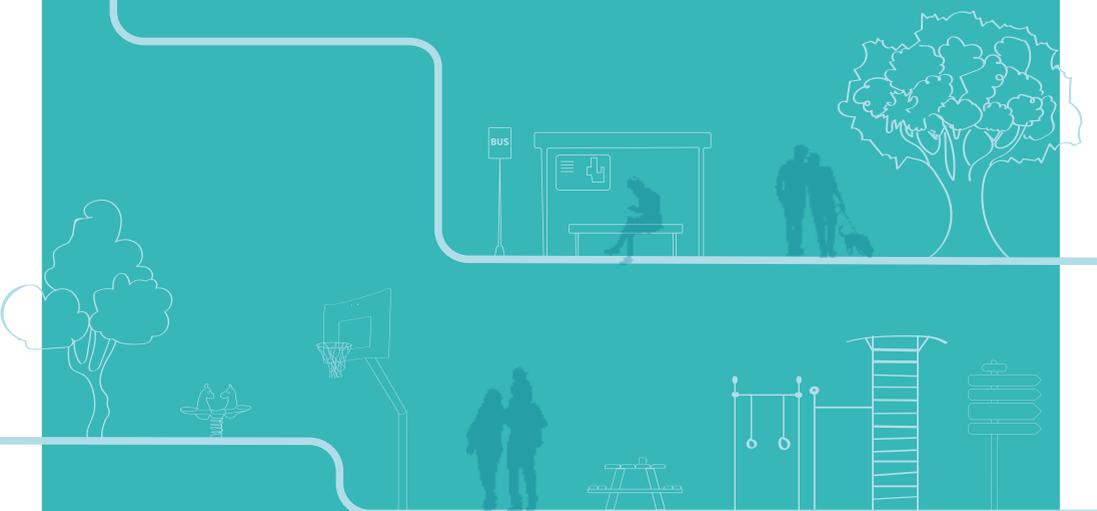
Thérèse Rabatel : Je ne sais pas... je ne peux même plus signer avec mon nom. C'est rude.

ANNEXE 5 – Guide de la Ville de Lyon



L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Réflexions et préconisations pour une ville plus égalitaire



BUS



INTRODUCTION

L'égalité entre les femmes et les hommes reste un enjeu pour l'ensemble de la société. Vie familiale, vie professionnelle, loisirs, sports, culture... tous les domaines sont concernés. Depuis quelques années, la Mission Égalité et Hospitalité de la Ville de Lyon opère un travail continu sur la prise en compte du genre dans l'aménagement urbain dont ce document rend compte. S'appuyant sur des exemples réalisés à Lyon, il se veut un outil pratique à l'intention de toutes les personnes susceptibles d'intervenir au cours d'un projet d'aménagement urbain.

Ce livret n'est pas un propos général sur le genre et la ville. Élaboré par un groupe de travail partenarial, il a été conçu pour être un support à la conduite de projets et d'aménagements urbains, c'est-à-dire d'opérations relevant de l'organisation globale de l'espace public, destinées à répondre aux besoins d'une population par la création ou le renouvellement d'équipements et aménités.



Lyon @Muriel Chaulet

Remarques préalables

DE LA NOTION DE GENRE À L'ANALYSE DES USAGES DIFFÉRENCIÉS DE L'ESPACE PUBLIC

Ce livret s'inscrit dans une démarche de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, appliquée à l'urbanisme.

La notion de genre sur laquelle il s'appuie diffère de celle de sexe biologique ou de genre assigné à la naissance. Elle désigne une construction sociale, c'est-à-dire qu'elle s'oppose aux conceptions essentialistes de la différence entre les sexes qui associent les individus à des caractéristiques immuables en fonction de caractéristiques biologiques.

Appliqué à l'urbanisme, le genre en tant que «*catégorie utile de l'analyse*»¹ s'avère particulièrement pertinent.

En effet, le genre permet d'appréhender les rôles sociaux, les fonctions et statuts socialement répartis entre les femmes et les hommes. Concrètement, une approche par le genre permet d'embrasser plus largement la diversité des usages de l'espace public : qui fait les courses, qui fait du sport, qui flâne, stationne ou travaille, qui transite, qui s'arrête, qui porte ou s'occupe, qui est accompagné ou seul, qui se déplace, comment et pour aller où ? etc.

Appliquer une lecture genrée à l'urbanisme, c'est donc se rapprocher des pratiques, des espaces et des fonctionnalités, c'est **comprendre les usages et besoins différenciés de la ville.**

L'AMÉNAGEMENT EST UNE COMPOSANTE INTÉGRÉE DE LA DÉMARCHE DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS DE GENRE.

Dans son rapport rédigé en 2015, le GREPS² définit l'espace public à la fois comme un «*miroir des inégalités et agissant sur celles-ci*». «*Miroir*», d'une part, parce que «*dans l'espace public s'ancrent historiquement et s'actualisent des conceptions inégalitaires des rôles des femmes et des hommes dans la société*». «*Agissant*», d'autre part parce que «*l'espace et ce qu'il propose*

influencent nos perceptions et nos comportements». Ainsi est-il possible, «*en repensant l'espace à travers une grille de lecture fondée sur le genre et la lutte contre les discriminations [...], de ralentir, de réduire, d'enrayer l'actualisation de ces inégalités*».

1. Joan SCOTT, «Genre : une catégorie utile d'analyse historique», Les Cahiers du Grif, 1986.

2. Rapport final. Étude-action sur les discriminations multifactorielles dans 3 quartiers lyonnais, GRePS, 2013.

L'aménagement urbain peut être considéré comme composante d'une démarche plus globale de lutte contre les inégalités de genre. Si l'aménagement urbain n'est pas une solution qui permettrait, à elle seule, de faire disparaître les inégalités de genre, elle peut être une composante en s'appuyant sur cinq principaux leviers :

- La sensibilisation aux questions de genre à destination des professionnelles de l'aménagement et des élu-es ;
- La concertation, qui constitue un enjeu à part entière du projet d'aménagement ;
- L'objectivation des inégalités de genre qui permet de les traiter, non plus uniquement comme des ressentis subjectifs et individuels, mais comme une réalité collective et objective ;
- La réalisation de l'aménagement urbain en tant que tel ;
- L'animation des espaces publics, qui recouvre un panel de processus, de moments, d'acteur-ices (chargé-es de mission, architectes, paysagistes, artistes, animateur-trices etc.) dans le but d'accompagner la mise en fonction de l'espace nouveau ou renouvelé.

Égalité femmes-hommes : 5 thématiques essentielles

Jusqu'ici, et depuis une dizaine d'années, les travaux, universitaires ou pratiques, sur le genre et l'urbain, mettent en évidence 5 thématiques prépondérantes :

1

Le harcèlement de rue et le sentiment d'insécurité

2

L'inégale opportunité de pratiquer ses loisirs

3

Les usages différenciés de l'espace public

4

La faible prise en compte des femmes dans les processus de concertation et la participation à la vie locale

5

Une moindre représentation symbolique des femmes dans l'espace public : statuaire, noms de rue, fresques, noms d'écoles, de stades ou d'équipements...

1. HARCÈLEMENT DE RUE, AGRESSIONS ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ OU D'ILLÉGITIMITÉ

Selon une enquête menée par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes en 2015³,

100% des femmes ont subi du harcèlement sexiste voire des violences sexuelles dans les transports en commun.

Plus largement, les enquêtes ENVEFF⁴ (2000) et VIRAGE⁵ (2015) ont permis d'objectiver la violence des rapports de genre dans tous les domaines sociaux, y compris l'espace public et les transports en commun. Ces enquêtes traduisent un sentiment d'insécurité partagé : selon l'ENVEFF une femme sur deux ne se sent pas en sécurité au sein de l'espace public.

Parler du sentiment d'insécurité des femmes et des minorités de genre au sein de l'espace public suppose d'abord de porter attention aux temporalités. La nuit, particulièrement, donne lieu à diverses stratégies : évitement / contournement, changement de tenue, accompagnement, etc, pour échapper à de potentielles situations de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles. Il importe aussi de distinguer sentiment d'insécurité et insécurité. C'est ce que fait Marylène Lieber⁶ lorsqu'elle étudie les peurs féminines au regard des taux d'agression chez les hommes et les femmes : si les femmes sont plus nombreuses à avoir peur de sortir la nuit, les hommes ont 3 à 5 fois plus de risques de subir une agression.

Suite à l'organisation de marches exploratoires mobilisant des «ambassadrices de ligne» le Sytral et le réseau des Transports en Commun Lyonnais ont lancé une campagne de communication de lutte contre le harcèlement en janvier 2017, récompensée par Les Challenges de la Journée du transport public qui valorisent les meilleures initiatives et actions menées par les réseaux de transports.



Un guide contre le harcèlement sexiste a aussi été publié ainsi qu'un dépliant largement distribué réalisé avec les associations d'aide aux victimes et les ambassadrices de ligne.

Il s'agit de travailler sur des aménagements et des environnements plus sécurisants (visibilité, éclairage, ambiances...) et de mobiliser différents outils (formations à l'auto-défense, campagnes de communication... smartphone).

Il s'agit aussi de travailler sur les représentations et les discours sur la présumée vulnérabilité des femmes et des minorités de genre par le biais de campagnes de communication qui déconstruisent ce stéréotype mais également de marches féministes de jour ou de nuit.

3. Haut conseil à l'égalité, Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun, Avis n°2015-04-16-VIO-16 publié le 16 avril 2015.

4. Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Ministère délégué à la Parité et à l'Égalité professionnelle, Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale, La documentation française, Collection «Droits des femmes», 2003.

5. A. Debauche, A. Lebugle, E. Brown et al., Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles, INED, 2017.

6. M. LIEBER, Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question, Les Presses de Sciences Po, 2008.

2. DES ÉQUIPEMENTS EXCLUSIVEMENT POUR LES LOISIRS MASCULINS ?

Les travaux de géographie du genre appliqués à la ville portent également sur la question des loisirs et des équipements qui y sont dédiés. Edith Maruejols⁷ a particulièrement mis en évidence la non-mixité de la pratique des espaces de loisirs : terrains de sports et équipements en libre accès tels que les city stades, les boulodromes ou *skateparks*, quasiment exclusivement utilisés par des hommes.

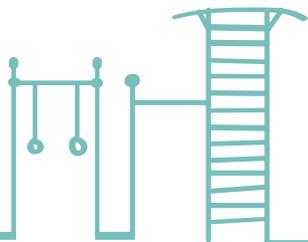
Initiée dans les cours d'écoles, cette séparation des activités féminines et masculines contribue au sentiment d'illégitimité des filles et des femmes à pratiquer certaines activités et à utiliser certains équipements. À l'inverse, certaines représentations poussent les garçons et les hommes à rejeter les activités dites «féminines».

L'inégalité de genre dans la pratique des loisirs est donc une question qu'il convient d'anticiper dès le plus jeune âge au moment de l'affectation des enfants à telle ou telle activité ; mais il s'agit aussi d'une question qui doit interroger l'usage des équipements déjà existants et de ceux à venir.



3. DES USAGES DIFFÉRENCIÉS DES ESPACES PUBLICS

D'autres études de géographie s'appuient sur l'observation des parcours des femmes et envisagent leur rapport à l'espace urbain, à la fois en termes de pratiques et de représentations. L'élaboration des projets urbains, les usages et sociabilités dans l'espace public, les aménités, le mobilier ne sont pas toujours pensés au regard de la diversité des besoins et contraintes de chacun, et surtout de chacune. Réfléchir aux usages différenciés des espaces publics, c'est aussi réfléchir à la question des mobilités. En effet, plusieurs études montrent que les femmes ne se déplacent pas de la même façon que les hommes. Leurs déplacements sont empreints du partage inégal des tâches domestiques et du fait que **les femmes réalisent 75% des accompagnements des enfants et des personnes âgées**. Les femmes sont aussi les premières utilisatrices des transports en commun et donc plus particulièrement affectées par les inconforts dans ce secteur.



7. E. MARUEJOULS, 2014, Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes, Thèse de doctorat sous la direction de Guy Di Méo et Yves Raibaud, Université Bordeaux Montaigne.



4. PARTICIPER À LA VIE LOCALE ET ÊTRE ENTENDUES

Dans une analyse des prises de parole lors du Grenelle des mobilités de 2012 à Bordeaux, Yves Raibaud montre combien les démarches de participation peuvent donner lieu à une disqualification des interventions des femmes. On leur reproche, notamment, le caractère prétendument individuel et dérisoire de leurs revendications. Il arrive également que leurs propos soient coupés par un certain nombre de filtres (rires, main levés, soupirs)⁸.

Ainsi importe-t-il, non seulement, de veiller à la participation des femmes et des minorités de genre dans les instances de concertation, mais également de mesurer leur temps de parole et d'adopter des méthodes qui facilitent leur expression afin d'éviter une production des espaces de vie au seul regard de normes androcentrées.

5. PRÉSENCE SYMBOLIQUE

La représentation des femmes et leur valorisation symbolique sont également une question importante de la prise en compte du genre dans la ville.

La présence symbolique des femmes se mesure par l'utilisation des noms de femmes pour (re)nommer des rues et des espaces publics (stades, parcs, bibliothèques...), mais aussi par l'observation des statues. Aujourd'hui, 33% des rues portent le nom d'une personnalité en France. Parmi elles, **seuls 6% des rues portent des noms de femmes**⁹. Ces dernières années, la Ville de Lyon s'est attelée à compenser ce déséquilibre : **en janvier 2021, ce sont au total 11% des rues faisant référence à une personnalité qui portent le nom d'une femme.**

Il est aussi important d'effectuer un travail sur la statuaire : en effet, les statues qui mettent à l'honneur des hommes sont souvent des personnages historiques, représentés en conquérants ; les statues qui représentent des femmes, quant à elles, sont plus souvent des allégories et représentent rarement des personnages ayant vécu.



Rue Frida Kahlo, ©Mairie du 8e arrondissement

8. Y. RAIBAUD, «Durable mais inégalitaire, la ville», Travail, genre et sociétés, 2015.

9. Communiqué de presse de l'ONG Soroptimist, 22 janvier 2014.

SOMMAIRE

Ce livret se veut un outil pratique et opérationnel. C'est pourquoi chacune de ses parties correspond à une étape d'un processus d'aménagement :

01

Études préalables :
l'égalité femmes -
hommes se pose au
début du projet

Pages 10-21

02

Concertation des
habitant-es : pour
une contribution
active, constructive et
égalitaire au projet

Pages 22-29

03



Établir le programme :
l'heure de la synthèse

Pages 30-33

04



De la conception à la
réalisation du projet

Pages 34-41

05



Évaluer l'intégration
de l'égalité

Pages 42-46

La succession chronologique de ces différentes phases peut différer d'un projet d'aménagement à l'autre, elles peuvent aussi se chevaucher, mais ces étapes restent constitutives des opérations d'aménagement quel que soit leur type : Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), Opération de Revitalisation Territoriale (ORT), gestion en régie directe...

Enjeux et objectifs

Les études préalables sont les études effectuées en amont d'un projet d'aménagement. Elles peuvent prendre plusieurs formes et appellations : études d'urbanisme, études pré-opérationnelles, études de conception, etc. Leur but est de définir des éléments de faisabilité, répertorier les contraintes techniques et d'établir un état des lieux de l'existant. Les études préalables permettent de fonder l'aménagement sur une connaissance fine du territoire, de délimiter les grandes lignes d'une opération à venir. Elles représentent une étape fondatrice dans l'établissement du programme et essentielle à la prise en compte de la dimension générée des usages.

DÈS L'INITIALISATION DU PROJET, L'ÉGALITÉ DE GENRE S'INSÈRE À PLUSIEURS NIVEAUX :

- À l'origine du projet : poser le sujet de l'égalité femmes-hommes dans les différentes composantes et caractéristiques du projet au regard de la question des mobilités, des équipements présents ou à venir, du mobilier, des usages affectés à l'espace public ;
- À l'échelle de l'équipe : veiller à construire une équipe mixte qui présente une compétence sur la question des genres ;
- Vers l'extérieur : valoriser et communiquer sur l'égalité lors des consultations pour désigner les prestataires, en lien avec les organismes qui collaborent au projet.

OBJECTIFS VISÉS

Faire de l'égalité femmes-hommes un enjeu clé du projet à tous les niveaux ;

Mener une analyse fine du territoire concerné afin de mettre en exergue les dynamiques de genre qui s'y jouent ;

Intégrer au projet une expertise croisée genre et urbanisme pour apporter une dimension transversale au projet.

Dans tous les cas, une expertise croisée genre et urbanisme au sein de l'équipe est souhaitable.



Préconisations et bonnes pratiques

QU'EN DISENT LES PROFESSIONNEL-LES ?

D'après vous, comment serait-il possible d'intégrer davantage la question du genre ?

«Mettre en avant l'avis des femmes lors des réunions ou événements de concertation par exemple, pour avoir une dimension en plus dans le projet urbain qui répond à cette question (et sans stigmatisation !). Les études préalables pourraient mettre en lumière les inégalités qui s'opèrent dans les quartiers en fonction du genre : les diagnostics pourraient analyser les difficultés de parcours dans la ville par les femmes, les zones à risques, les demandes particulières de services...»

Qu'évoque pour vous la question du genre dans l'urbanisme de manière générale ?

«[...] La question du genre dans l'urbanisme évoque pour moi le souci de prendre en compte chaque avis et point de vue (aussi bien masculin que féminin) lors des études, et de les mettre en relief dans les propositions d'aménagement urbain.

C'est également se rendre compte qu'il y a des différences dans la pratique de l'espace suivant le genre, et pouvoir y répondre concrètement dans nos projets urbains.»

Enquête menée par questionnaire auprès des aménageurs-euses de la SERL et de la direction de la maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon, 2019.

Mesurer la présence des femmes sur un territoire et la diversité des usages, c'est chercher au préalable à les **quantifier** grâce à des **indicateurs sexuels**. Il importe aussi d'avoir recours à l'analyse fine des pratiques et usages de l'espace afin d'élaborer des propositions qui puissent être intégrées dans la programmation. Il est ainsi possible de mobiliser plusieurs types d'études et leviers d'action.

Les études genrées représentent nécessairement un coût qu'il convient d'anticiper dès la formalisation du projet, que ce soit pour l'inscription à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) ou la sollicitation de l'ANRU, au même titre qu'un accompagnement artistique du projet.



Parc du Vallon, Lyon 9e arrondissement
@Muriel Chaulet

ÉTUDE SOCIALE, PSYCHOSOCIALE ET CULTURELLE GENRÉE

Ce type d'étude vise à placer le projet d'aménagement dans son contexte urbain en précisant les dynamiques économiques, démographiques, sociales et culturelles à l'œuvre dans son environnement proche sous l'angle du genre. L'étude sociale, psychosociale et économique genrée permet aussi de mieux recenser certaines populations plus vulnérables : familles monoparentales, personnes qui travaillent la nuit, personnes précaires, etc.

Plus concrètement, il s'agit de porter une attention particulière à :

- la **démographie**
- les **typologies socio-professionnelles**
- la **composition familiale**
- les **statuts d'occupation des logements**
- la **fréquentation des activités sportives, centres de loisirs ou équipements culturels**
- le **(non-)recours aux services locaux**

Ces éléments peuvent révéler des dysfonctionnements et inégalités d'accès qui peuvent être corrigés par des actions à mener dans le cadre du projet d'aménagement ou de la rénovation d'un quartier.

Exemple

La composition des ménages est un indicateur important pour rendre visibles les familles monoparentales, les couples bi-actifs, la part des individus «au foyer» ou «retraités» qui concerne en majorité des femmes.



L'étude-action commandée par la Ville de Lyon sur les discriminations multifactorielles sur 3 quartiers prioritaires lyonnais, (GREPS 2013) a produit une analyse genrée sur le (non-) recours aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et aux services publics.

«À travers une approche genrée, l'enquête pourra consister à faire émerger les besoins différenciés des habitant-es au regard de leurs dispositions - désir de solitude/sociabilité ; animation/calme, etc. - et non pas seulement de leurs attentes exprimées. Un diagnostic d'usages prenant en compte les dispositions et besoins des habitant-es, qui sont d'ordinaire uniquement investi-es sous l'angle de leurs attentes explicites, permettrait ainsi de prendre en compte les habitant-es non seulement dans l'aménagement urbain mais en amont, dans la définition des objectifs sous-tendant l'aménagement lui-même¹⁰.»

Diagnostic d'Usages Génrés

10. Proposition à insérer dans les cahiers des charges des Missions d'études sociologiques et psychosociales intégrées à la programmation urbaine. AMO GREPS 2015.



Le but de ce type d'étude est d'apporter une connaissance fine des pratiques différenciées de l'espace public, de saisir quels sont les usages, des femmes et des hommes, à tous les âges de la vie et dans différentes conditions d'autonomie. Plus largement, il s'agit de mieux connaître, comprendre et intégrer dans le programme les besoins et les pratiques différenciées au sein des espaces à concevoir ou remodeler.

Une étude genrée des usages permet de :

- Réaliser une observation **dans la durée**, faire passer des entretiens aux habitant-es, établir des **comptages de pratiques** :
 - Qui fait quoi ? Pendant combien de temps ? À quelles heures - matin, horaires de travail, horaires scolaires, soir, nuit, semaine, week-end ? Sur quels lieux : pieds d'immeubles, crèches, stations de transport en commun, squares, parcs, jardins partagés ?
 - Existe-t-il des espaces dédiés selon des stéréotypes de genre (ex : les squares pour les mamans avec les enfants) ?
 - Observe-t-on des tactiques d'évitement de la part des femmes, dans leurs cheminements ou dans l'usage de certains espaces ou équipements ?
- Réaliser des **relevés photographiques** listant les différentes pratiques de l'espace public : attendre seul-e ou en groupe, debout ou assis-e, pendant combien de temps, pour faire quoi, dans quelle attitude corporelle, par exemple.
- Réaliser des **marches exploratoires** pour identifier les points forts et points faibles (lacunes, infrastructures défaillantes) des espaces concernés par le projet.
- Réaliser une **cartographie genrée des espaces**, qui synthétise les pratiques des habitant-es, quand et où au sein de l'espace public.



Le rapport d'analyse des pratiques et usages de Mermoz Sud sur les espaces publics et espaces extérieurs, réalisé par les agences BazarUrbain et WZA, prenait en compte les répartitions par genre des pratiques du quartier (avril 2017). Cette même prestation a intégré l'organisation d'une marche exploratoire de femmes.

Analyse des pratiques et usages de Mermoz, ©Métropole de Lyon

S'appuyer sur le regard des enfants, une expérience originale

Depuis 2015, l'association Robin des villes intervient auprès d'une soixantaine d'élèves de l'école Louis Pasteur, depuis leur entrée au cours préparatoire. Cette école est située dans le quartier Mermoz Sud (Lyon 8ème), actuellement en renouvellement urbain et dont la transformation urbaine a démarré en 2019.

Le projet pédagogique porté par l'école Louis Pasteur, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon consiste à utiliser la transformation urbaine comme support pédagogique.

L'ambition a été, d'un côté, de permettre aux enfants de se saisir des transformations urbaines comme un support pédagogique (comprendre les mécanismes et les temporalités de l'urbain, découvrir différents métiers de l'aménagement etc..) et, d'un autre côté, de nourrir le projet urbain des réflexions des enfants, qui habitent et vivent le quartier au quotidien.

Pour cela, les enfants ont été placés dans la peau d'enquêteur-trices de leur quartier, devant dans un premier temps observer les espaces (école, terrains de jeux, espaces publics etc...) pour ensuite y faire des propositions.

Ce travail mené par les enfants a été intégré dans le diagnostic global des usages.



Parc Montée de la Grande Côte ©Technivue

INTÉGRER LA DIMENSION DE GENRE DANS LES ENQUÊTES D'USAGES : RETOUR SUR L'EXPÉRIENCE LYONNAISE¹¹

Par Richard Nordier, Agence d'urbanisme de la Métropole de l'aire métropolitaine lyonnaise.

À Lyon, l'analyse des usages des espaces publics passe aujourd'hui par une attention renforcée à la place des femmes dans la ville à travers le recours à des méthodes d'enquête spécifiques.

Les espaces publics au prisme des pratiques sociales

La présence de sociologues dans l'équipe de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, depuis sa création, a permis le développement d'une expertise originale sur le fonctionnement des espaces publics. Reposant sur l'observation minutieuse des pratiques sociales qu'ils accueillent dans le but de nourrir les projets urbains, les «enquêtes d'usages» consistent en un travail de terrain mobilisant une large palette d'outils et de techniques d'investigation issus des sciences humaines : arpentage, réalisation de relevés systématiques et de comptages, prise de photographies, conduite d'entretien, animation de dispositifs participatifs, etc.

Le genre, une thématique peu présente dans les cahiers des charges

Bien que rarement mentionnée dans les cahiers des charges, la dimension de genre transparait dans les interrogations des partenaires institutionnels sur les problématiques d'ambiance, de sûreté, de propreté voire de santé en ville. En formulant le besoin de mieux comprendre des phénomènes aussi divers que la fréquentation des équipements sportifs ou des aires de jeux pour enfants, le dépôt récurrent de débris et d'encombrants dans certains quartiers ou l'existence de regroupements et de trafics dans d'autres, ils questionnent «en creux» les stratégies d'occupation ou, a contrario, d'évitement, que les femmes déploient dans l'espace public et qui participent de leur (in)visibilité.

De l'importance du protocole d'enquête

Comment, dès lors, en tenir compte dans les diagnostics d'usages ? L'élaboration du cadre méthodologique constitue ici une étape fondamentale. À Lyon, le choix de former systématiquement des binômes d'enquêteurs mixtes et de respecter une stricte parité dans les populations étudiées – riverains, usagers, acteurs locaux... – procède du souci de veiller à l'équité du regard posé sur la Cité et celle de la parole habitante recueillie. Outre un contact plus aisé avec les publics, le protocole d'enquête ainsi défini permet de s'assurer que les éléments recueillis in situ l'auront été par un homme et une femme auprès des deux sexes. Ce faisant, il minimise le risque de produire une appréciation exclusivement masculine sur une réalité duale. Il facilite également, sans toutefois la garantir, la vigilance qui sera portée à la dimension de genre dans l'analyse finale des données et renforce notre capacité à «penser les angles morts» en sortant des grilles de lecture dominantes. La ville, longtemps conçue et gérée par les hommes et pour les hommes, peut alors l'être pour sa diversité de composantes.

Une démarche au long cours

Essentielles, ces précautions ne sont néanmoins pas suffisantes à elles seules. D'autres leviers nécessitent en effet d'être actionnés en parallèle pour inscrire durablement la dimension genrée de l'urbanisme dans les pratiques professionnelles et l'action publique : diffusion régulière d'information, organisation de rencontres avec des universitaires et participation à des groupes de travail dédiés à ce sujet sont quelques-unes des autres options aujourd'hui mises en œuvre par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour mieux appréhender ce qui fut, trop longtemps, un impensé.

11. Article paru dans la revue FNAU. Nordier, R. Traits d'agence, «Toujours avec elles», N°30, Suppl. au n°89 de traits urbains. Paris : Fnau, printemps 2017. P. 9

ÉTUDE DES MOBILITÉS

Parce que les problématiques liées aux mobilités sont indissociables des pratiques de l'espace public, il est important d'y porter une attention particulière. Les déplacements sont le reflet de la division sexuelle du travail et de l'inégale répartition des tâches familiales et domestiques.

Étudier les mobilités, c'est d'abord faire émerger les mobilités différenciées en termes de genre pour pouvoir les prendre en compte dans le cadre du projet.

C'est également identifier un éventuel manque d'offre en matière de mobilités non prises en compte. C'est, enfin, comprendre l'accessibilité et les relations du site du projet avec les territoires voisins et le centre urbain.

L'une des solutions pour y parvenir consiste à réaliser une enquête auprès des habitant-es sur leurs déplacements afin de constituer une cartographie genrée des mobilités, caractérisant les parcours et les modes utilisés : nombre de déplacements par jour et par personne ; fréquence par mode de transport, motifs de déplacement, accompagné ou non.

Cette étude des déplacements et des flux doit pouvoir s'intéresser notamment :

- Aux parcours hachés entre lieu de résidence et travail, ponctués par les charges domestiques et de famille : enfants, courses, accompagnement de membres de la famille, rendez-vous pour les autres...
- Aux temporalités segmentées : travail en horaires décalés, de nuit, multi-emploi, temps partiel...
- À l'accessibilité des transports en commun,
- Aux mobilités actives et à leurs conditions de possibilité.
- Aux trajets piétonniers qui se développent, qui concernent d'abord les femmes et sont souvent peu pris en compte,
- À l'accessibilité à la culture et aux loisirs à différentes échelles urbaines,
- À la mesure de la qualité urbaine dans les abords de gares, arrêts de bus, parkings, stations de métro.

Exemple



Enquête déplacements

Nombre de déplacements quotidiens en moyenne dans l'agglomération lyonnaise par mode et selon le sexe.

	Ensemble (> 5 ans)	Hommes (> 5 ans)	Femmes (> 5 ans)
Voiture	1,90	1,93	1,87
Marche	1,07	0,96	1,17
TC urbains	0,40	0,35	0,43
TC non urbains	0,08	0,09	0,07
Vélo	0,05	0,07	0,03
2 roues motorisées	0,02	0,03	0,00
Autres	0,04	0,07	0,01
Tous modes	3,55	3,51	3,59

Enquête déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnaise, Sytral, Agence d'urbanisme, p. 17.

«Les femmes se déplacent plus que les hommes. Elles marchent et empruntent davantage les transports collectifs urbains que les hommes.»



Tramway États-Unis ©Anne Simonnot

Favoriser l'emploi de modes actifs pour les femmes : l'exemple du vélo

En 2018, une étude dirigée par Yves Raibaud pour la Métropole de Bordeaux sur les mobilités urbaines des femmes s'intéresse entre autres au cyclisme. L'enquête, conduite sur trois places de la métropole, montre que **les femmes représentent 38% des cyclistes.**

Elles sont plus nombreuses sur les pistes en fin d'après-midi et plus chargées (bagages, sacs, vestes, parapluies, etc.), mieux équipées (porte-bagages, porte-bébés, paniers, remorques, etc.) que les hommes. Leur conduite se caractérise par la prudence et l'absence de démonstration de performance.

Les hommes sont plus nombreux sur les pistes aux heures correspondant aux loisirs (soirées, dimanches après-midi), privilégient le sac-à-dos et sont trois fois moins nombreux que les femmes à avoir un porte-bébé.

Cette étude a aussi permis de faire remonter les préconisations des femmes en faveur :

- de pistes cyclables en site propre et éclairées contre le sentiment d'insécurité et la peur des accidents,
- d'arceaux et de garages à vélo au domicile, à l'école et au travail,
- d'une signalétique adaptée,
- d'aides pour l'acquisition et l'entretien de vélos électriques,
- d'ateliers où les enfants pourraient apprendre à faire du vélo en ville.

Par ailleurs, le vélo est un levier d'émancipation. Il permet d'élargir son espace de vie et de gagner en autonomie. Plusieurs groupes de femmes cyclistes se sont constitués dans un mouvement né à Paris en 2016 et qui a essaimé dans pas moins d'une dizaine de villes en France : Girls on Wheels. Ces initiatives promeuvent une approche du vélo moins axée sur la performance et la vitesse et mettent en avant l'échange, les sociabilités et la visibilité des femmes en vélo.

CAPITALISER, MOBILISER ET (SE) FORMER

Entreprendre une démarche de prise en compte du genre dans l'aménagement invite à mutualiser les connaissances et savoirs, à impliquer les parties prenantes (élu-es conseils de quartiers, associations d'habitant-es, équipes d'ingénierie territoriale...) en **partageant une culture commune de l'égalité et du genre.**

Atteindre ces objectifs de sensibilisation et croisement des savoirs implique, notamment :

- D'inclure un temps de formation pour l'équipe-projet et de mettre en débat les relations entre genre et urbanisme,
- De compiler le maximum d'informations déjà disponibles et réaliser une revue d'expériences, des recherches théoriques et bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres territoires,
- De faciliter une communication transversale entre les actions locales,
- De prendre connaissance et de s'appuyer sur les études spécifiques, thématiques ou localisées existantes, qui peuvent avoir été réalisées par des agences d'urbanisme, ou au sein de laboratoires de recherche.

Exemple

Formation de l'équipe projet

En 2015, la Ville de Lyon a proposé une formation sur 4 demi-journées à l'ensemble de l'équipe projet Duchère, composée d'agents de la Ville, de la Métropole de Lyon et de la SERL, sur la base de deux objectifs :

- Construire une posture égalitaire, «chausser les lunettes du genre» pour observer l'espace public et l'aménagement urbain.
- Intégrer de nouveaux outils dans les pratiques professionnelles.



L'EIS, une approche holistique à la croisée de plusieurs disciplines

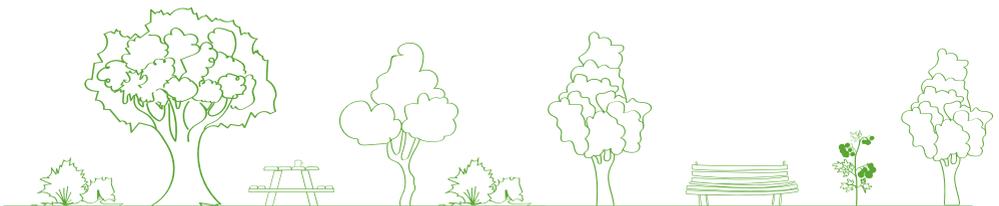
L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) s'inscrit dans les principes de la charte d'Ottawa et s'appuie sur une vision holistique de la santé. L'EIS est une approche par laquelle une mesure peut être évaluée selon ses effets potentiels sur la santé de la population. S'appuyant sur un modèle socio-environnemental prenant en compte l'ensemble des interactions entre les différents déterminants de santé, elle offre un cadre méthodologique pour incorporer des objectifs de santé dans le processus de développement et de planification urbaine. Véritable outil d'aide à la décision, elle a pour objectif de proposer des recommandations afin de maximiser les impacts positifs pour la santé et de minimiser les impacts négatifs.

Outre l'évaluation de l'accessibilité, des aménagements au sein du parc et de l'environnement physique, l'objectif de l'EIS est de repérer, d'anticiper, d'analyser tous les éléments liés aux usages du parc urbain qui pourraient être favorables ou défavorables à un bon état de santé, tant sur le plan physique que psychique des riverain-es et des usager-ères, quels qu'ils soient. L'EIS est un exemple d'étude spécifique sur lesquelles peuvent s'appuyer des études préalables dans le cadre d'une démarche de prise en compte du genre dans un projet urbain.



Parc Zénith 8e arrondissement ©Muriel Chaulet

Principaux impacts des espaces verts urbains sur la santé et la qualité de vie¹²



12 Évaluation d'Impact sur la Santé, Parc Zénith Lyon, Ville de Lyon, ORS, Santé publique France, ARS, 2016

Quelques questions à se poser

Y a-t-il dans l'équipe une personne experte et référente sur l'égalité femmes-hommes ?

Les questions de genre et d'égalité femmes-hommes sont-elles introduites comme un axe de travail dans les cahiers des charges et accords-cadres sollicitant les études préalables ?

Les premiers éléments de formalisation du projet inscrivent-ils l'égalité comme une composante à prendre en compte dans l'intégralité de sa conception et de sa durée ?

Y a-t-il un budget réservé à des études genrées, une assistance à maîtrise d'ouvrage à la disposition des acteur-trices de formation aux acteurs-trices du projet ?

Tous les acteurs et actrices sont-ils-elles sensibilisé-es/formé-es aux enjeux d'une déclinaison de l'égalité femmes-hommes dans l'espace urbain ?

Y a-t-il des ressources à disposition sur le territoire pour comprendre les enjeux locaux au prisme du genre ?

02

CONCERNER LES HABITANT-ES : POUR UNE CONTRIBUTION ACTIVE, CONSTRUCTIVE ET ÉGALITAIRE AU PROJET

Enjeux et objectifs

OUVRIR LA CONCERTATION POUR UNE PARTICIPATION ÉQUILIBRÉE

La concertation est une étape réglementaire obligatoire et intervient bien souvent de façon itérative pour alimenter le projet. Au-delà du principe d'obligation réglementaire, c'est l'occasion de prendre en compte les modes de vie et l'expertise d'usage, c'est-à-dire l'expérience que développent les individus habitant et / ou occupant un territoire.

Le principal enjeu est de parvenir à ouvrir la concertation pour permettre l'expression des habitant-es dans toute leur diversité. La recherche d'une démarche de participation équilibrée entre les femmes et les hommes relève d'un enjeu démocratique qui garantit à toutes et tous les mêmes droits et surtout le même pouvoir d'agir.

Souvent, les hommes sont sur-représentés dans les dispositifs de concertation et les problématiques exprimées par les femmes peuvent être moins prises en compte. Si l'on n'y prend pas garde, la parole des femmes peut être moins présente et déconsidérée par rapport à celle des hommes, qui a souvent tendance à être vue comme neutre et universelle.

Une approche égalitaire doit pouvoir tenir compte des rapports de domination qui se jouent et chercher à les contrebalancer. S'en tenir à une approche «ouverte à tous», «qui laisse venir sans aller chercher» ou «traitant tout le monde de la même façon» n'est souvent pas suffisant.

Organiser des ateliers pour recueillir spécifiquement la parole des femmes peut permettre à la fois une expression plus libre, limiter l'autocensure qui peut avoir lieu, et s'extraire des rôles sociaux qui sont dévolus.

L'enjeu est aussi de pouvoir apprécier les moments ou les sujets propices à une sollicitation uniquement des femmes et ceux qui se prêtent mieux à une communication mixte.



© 2014 - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100%



S'APPUYER SUR DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Un autre enjeu est de parvenir à installer une dynamique entre les équipes, les habitant-es et les autres personnes ressources comme les équipes territoriales en place dans les quartiers en politique de la ville qui connaissent bien le territoire, y animent plusieurs réseaux et s'appuient sur des chargé-es de concertation / communication.

Tout au long de la réalisation et même lors des travaux, la concertation maintient le lien avec les habitant-es et nourrit l'évaluation en temps réel du projet. Les dynamiques qui émergent lors de la concertation peuvent aussi être réinvesties plus tard dans l'animation des espaces.

PARTAGER AVEC LES HABITANT-ES L'ENJEU DE PRENDRE EN COMPTE LE GENRE

L'enjeu est ici de s'appuyer sur une **démarche pro-active** dans laquelle les habitant-es sont conscient-es de la nécessité d'aller chercher l'expression la plus large et la plus diversifiée. L'ambition est d'éviter qu'un groupe ne s'accapare la parole au détriment des autres, au risque même de les exclure. Il importe de dépasser le primat d'une convergence d'intérêt entre les parties prenantes du projet. Le recueil d'une grande diversité d'attentes, y compris conflictuelles, implique de co-produire, d'animer une scène de confrontations des points de vue.

La question des usages genrés peut aussi susciter des réactions d'incompréhension, voire de rejet. L'analyse critique des processus de concertation sur trois sites expérimentaux lyonnais réalisée par l'Atelier Pop Corn (rapport 2019) montre que ce sujet peut paraître en décalage avec les préoccupations quotidiennes des habitant-es et finalement considéré comme une création institutionnelle.



Exemples de préfiguration de l'esplanade Moncey produits lors d'un atelier organisé par le Conseil citoyen pour le Festival des passants, le 28 avril 2018

«Quelle importance que je passe ici ou ailleurs ? Je me sens à l'aise partout dans mon quartier.»

«Est-ce qu'il n'y a pas de questions plus importantes à traiter ? Mener ce type d'actions uniquement dans des quartiers prioritaires est stigmatisant et cherche à nous ramener à nos origines et nos croyances.»

Extraits entretien, habitantes de Mermoz Sud



Place Abbé Pierre @Laurence Daniere

OBJECTIFS VISÉS

L'écoute de la diversité des pratiques des femmes et minorités de genre,

Le développement de leur pouvoir d'agir,

La communication des données observées aux concepteur-trices du projet.

Préconisations et bonnes pratiques

IMPLIQUER LES PRESTATAIRES DANS L'OBJECTIF DE PRISE EN COMPTE DU GENRE

Bien souvent la concertation, et même l'élaboration de la stratégie de concertation, sont confiées à un prestataire.

L'intégration d'attentes sur la prise en compte du genre dans les cahiers des charges est donc essentielle pour une bonne contribution au projet. Il convient aussi d'être précis sur les attentes et d'intégrer un compte rendu sexué de la concertation, des prises de parole au cours des réunions.

Les accords-cadres qui permettent de solliciter une pré-sélection de prestataires doivent être révisés pour intégrer des ambitions en accord avec les valeurs du projet.

FAIRE ÉMERGER L'EXPRESSION DE TOUTES LES FEMMES

Organiser des dispositifs de concertation égalitaires qui permettent la participation de tous et toutes suppose de s'interroger sur les écueils d'une sollicitation trop importante, trop descendante et trop peu active pour les habitant-es. Par souci de convoquer les publics, un risque serait d'interroger les femmes en tant que population minorisée sur des questions stéréotypées. Pour solliciter toutes les femmes, il faut aller à leur rencontre dans les espaces qu'elles fréquentent et s'aligner à leurs temporalités.

Il s'agit donc d'imaginer collectivement des mécanismes à mettre en place pour faciliter l'expression de toutes les femmes et prendre en compte la complexité de leurs quotidiens ainsi que leur positionnement quant aux défis d'une ville plus égalitaire.



«Lorsque l'on cherche à mettre en œuvre un «urbanisme inclusif», on a tendance à définir des «groupes vulnérables» («les femmes immigrées», «les parents isolés», par exemple) et à planifier pour eux au lieu de planifier avec eux. En d'autres termes, «les femmes se retrouvent à faire partie du décor, au lieu de faire partie des acteurs.»»

*Susan Fainstein et Lisa Servon,
Gender and Planning, a Reader, 2005.*

ADOPTER UNE COMMUNICATION ÉGALITAIRE

Une condition de réussite est d'adopter une communication affichant explicitement un engagement pour l'égalité. Les moyens de communication peuvent prendre plusieurs formes : affichages, avis administratifs, bulletins, plaquettes, expositions et réunions publiques, ateliers, publications sur les réseaux sociaux, etc.

Dans tous les cas, il s'agit :

- De favoriser la mixité lors de la communication et l'information venant du groupe projet. Dépouvrer de tout stéréotype et valoriser les différentes composantes de la population, la communication écrite et orale doit être partagée de façon égalitaire,
- D'introduire une communication à destination de toutes et tous en adoptant l'écriture égalitaire¹³,
- D'affirmer l'égalité comme une valeur intrinsèque au projet.

Adopter une communication égalitaire n'est pas une coquetterie qui se limite à féminiser quelques noms. D'une part, cette posture manifeste un engagement qui soulèvera des questions, des interpellations qui permettront d'engager le débat. D'autre part, cette attention est la condition nécessaire pour introduire une brèche cognitive dans l'androcentrisme. Dépasser la concertation des habitants pour pratiquer la concertation des habitant-es permet de ne pas invisibiliser les femmes. Elle permet de sortir de l'impensé d'un projet conduit au masculin générique.

INSCRIRE LA CONCERTATION DANS LA DURÉE ET DIVERSIFIER LES DISPOSITIFS

Entendre les besoins, les ressentis et les aspirations exprimés par les femmes et les hommes nécessite du temps. Les femmes, comme les hommes, ne constituent pas un groupe homogène et les charges qu'elles supportent leur offrent peu de temps libre.

Il convient de mettre en œuvre des stratégies d'accueil en termes de dates, horaires, lieux, accessibilités, aménités. Créer les conditions d'accueil favorables aux femmes et hommes en charge de familles et aux publics habituellement éloignés de la vie citoyenne constitue un enjeu d'une concertation bien menée.

13. Cf. « Écriture inclusive » dans le glossaire à la fin du livret.

LA PRISE EN COMPTE DES FEMMES DANS LES DÉMARCHES DE CONCERTATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN LA DUCHÈRE LYON.

Catherine Falcoz¹⁴.

À La Duchère, une culture de la concertation s'est construite au fil du projet urbain, s'appuyant sur la conviction partagée des élu-es et des techniciennes (Mission La Duchère Lyon, aménageur, maîtres d'œuvre) que la reconnaissance de la maîtrise d'usage des habitant-es, par des démarches participatives de co-construction, était un vrai facteur de réussite des projets. Depuis les débuts du projet de renouvellement urbain en 2002, la stratégie et les méthodologies de concertation se sont enrichies et améliorées en continu.

En 2005, **une instance de gouvernance participative** est mise en œuvre, se réunissant trois à quatre fois par an. Son rôle est de faire un point régulier sur l'avancée du projet, de faire remonter les préoccupations des habitant-es, de choisir, valider et évaluer ensemble les dispositifs de concertation proposés à la population. Tripartite, cette instance associe les élu-es référent-es du projet, les techniciennes et les représentant-es de la société civile organisée (représentant-es des collectifs de locataires, conseil de quartier, conseil citoyen, associations locales, commerçant-es, mais aussi parents d'élèves...). La part de femmes y est d'au moins 50%, même si les efforts doivent être réguliers pour mobiliser des femmes dans leur diversité d'âges, d'origines et de catégories socioprofessionnelles.

Par ailleurs, des dispositifs de concertation sont proposés aux habitant-es à différentes échelles sur des problématiques diverses : cadre de vie (commissions «en marchant»), aménagement de nouveaux espaces publics, projets culturels (choix d'une compagnie en résidence, choix d'une œuvre d'art pour le parc du Vallon)...

Afin de prendre en compte les contraintes des publics plus éloignés des institutions (notamment des habitant-es d'origine étrangère, maîtrisant mal la langue française) ou encore des habitant-es ayant des enfants trop petits pour rester seuls à la maison, des méthodologies diverses sont déployées pour que la concertation ne se limite pas à des cycles de réunions en soirée à la Maison du projet. Ainsi sont proposés sur certains sujets, des questionnaires dans l'espace public, des micros-trottoirs, des porteurs et porteuses de parole, ou encore des focus groupes dédiés à des publics précis.

Dans le cadre de la création de nouvelles aires de jeux (remplacement de l'aire de jeux des Marronniers), des focus groupes ont été proposés au centre social du Plateau, au lieu accueil parents de l'école ou du collège. Pour cela, les créneaux horaires (en journée pendant les heures de classe) ont été choisis avec les usager-ères (des mères de famille ou nourrices d'origine étrangère pour la grande majorité) et un accueil des enfants en bas-âge a été proposé pendant les réunions en partenariat avec des animateur-trices des structures accueillantes.

Au moins deux réunions sont nécessaires, l'une pour recueillir les attentes, et une seconde pour restituer leur prise en compte dans les projets. Un espace d'accueil des enfants lors des réunions publiques est régulièrement proposé avec l'appui de personnels du centre social.

Une «marche testing» a également été organisée avec une quinzaine de jeunes filles, ne fréquentant pas les structures associatives, dans l'objectif de comprendre leur non-fréquentation des structures du quartier. Une seconde marche a permis d'analyser leur usage des espaces publics. Cette démarche témoigne de l'intérêt ponctuel de s'appuyer sur des groupes non mixtes pour favoriser la parole de femmes ou de jeunes filles sur des problématiques qui les concernent spécifiquement.

Exemple

*Une expérience originale :
le Cabaret citoyen à Lyon*

Ce projet de création artistique participatif, conduit par la compagnie Théâtre du Grabuge, se poursuit sur plusieurs années à travers des ateliers de pratiques artistiques pluridisciplinaires et le Festival du Cabaret citoyen.



Cabaret citoyen Mermoz
©Denis Couvert – Studio
Les Boites Noires

À travers une programmation large et multi-partenaire, ce dispositif a permis de recréer durant cinq jours un espace de cohabitation large : femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, habitant-es et artistes. Ce type d'expérimentation, qui nécessite néanmoins d'être travaillé sur un temps long pour associer un maximum d'acteurs et actrices, peut être assimilé à une sorte de préfiguration d'un espace public à repenser pour que chacun et chacune y trouve sa place.



Bilan marches exploratoires
©Anouk Sergent, Mission Égalité de la Ville de Lyon

Exemple

Les marches exploratoires

Initiées au Canada, **les marches exploratoires** se développent dans plusieurs villes françaises pour pallier la moindre prise en compte des expériences urbaines des femmes.

Ces déambulations s'attachent à comprendre certains facteurs liés au sentiment d'insécurité (l'éclairage, la visibilité, la signalétique...), mais diagnostiquent aussi les aménagements, les ambiances, la propreté... L'association À Places Égales a particulièrement déployé ces méthodes pour rendre les femmes plus décisionnaires et leur permettre de formuler des préconisations qui pourront se traduire dans les projets d'aménagement.



A.



B.

Entre 2014 et 2016, *France médiation a conduit une expérimentation, soutenue par le CGET*, consistant à expérimenter des marches exploratoires dans les quartiers prioritaires du Contrat de ville de 12 villes françaises. 150 femmes ont participé à ces marches dont le Conseil national des villes recommande la systématisation .

D'autres types de marches féministes se développent comme **les marches sensibles** initiées par Genre et Ville. Ces marches mixtes et non mixtes, de jour et de nuit, permettent de travailler les notions de qualité

de vie, les besoins et les envies, ainsi qu'une approche non victimaire du sentiment de sécurité. Les participant-es sont invité-es à endosser le rôle et les perceptions d'un-e autre qu'eux ou elles-mêmes.

Elles sont à compléter par des **cartographies sensibles** réalisées par les habitant-es à la suite des marches et par des **entretiens** auprès d'un panel d'intermédiaires locaux : commerçant-es, enseignant-es, responsables d'équipement, de services publics, responsables associatifs et élu-es concerné-es.



C.

A. Marche sensible à La Duchère ©Genre et Ville

B. Diagnostic en marchant ©Mission Duchère

C. Fresque Gare de Vaise ©Anouk Sergent, Mission Égalité de la Ville de Lyon



Quelques questions à se poser

L'égalité de genre est-elle posée comme un principe fondateur de la consultation rappelé lors de chaque atelier ?

Des moments de concertation sont-ils prévus tout au long du projet ?

A-t-on veillé à éliminer dans les formulations les différentes formes de stigmatisations à l'encontre des habitant-es du fait de leur genre, mais aussi de leur âge, religion, origine, identité et orientation sexuelle ?

Des conditions d'activités adaptées aux contraintes et besoins spécifiques de chacun-e ont-elles été prévues en prêtant attention, par exemple, aux horaires ou en mettant en place un dispositif de garde d'enfant ?

Lors des réunions publiques, une personne est-elle chargée de mesurer et répartir les temps de parole, de porter une attention aux sujets abordés afin de garantir la dimension égalitaire de la démarche ?

Une veille est-elle organisée pour prendre en compte la diversité des points de vue et lutter contre les stéréotypes qui hiérarchisent les sujets techniques ou sociaux ?

Des actions et ressources mobilisées ont-elles contribué à faire monter les instances participatives en compétence sur les questions de genre ?

Enjeux et objectifs

La programmation urbaine a pour ambition de «**définir le projet de vie et les usages futurs d'un territoire** en s'interrogeant sur les grandes fonctions qui devront être mises en place ainsi que leurs interactions, et en imaginant les pratiques des publics qui viendront le fréquenter à l'appui des formes bâties et des espaces publics développés ou renouvelés»¹⁶.

Synthèse des phases précédentes, le programme pense la valeur d'usage, le fonctionnement des espaces, l'ambiance et le confort des futur-es usager-ères. Il traduit, en s'intégrant dans la spécificité du territoire, **l'objectif d'égalité que s'est fixé le maître d'ouvrage dès la définition du projet.**

Le programme ne consiste plus en un modèle et une forme urbaine prédéterminée, mais devient aussi **l'expression formelle d'une volonté de faire autrement pour trouver comment réaliser un projet de ville plus égalitaire.**

L'enjeu est de permettre à cet objectif de trouver sa place parmi tous ceux qui imprègnent le projet et ses bonnes articulations. Loin de s'y opposer, une approche par le genre peut au contraire nourrir d'autres ambitions et d'autres enjeux - urbains, paysagers... - du projet.

La végétalisation, les liaisons avec le centre-ville ou les franges, la programmation d'activités, de commerces ou d'équipements publics, la place des voitures et des autres modalités, le confort visuel et l'éclairage, les aménagements... tous ces sujets gagneront à être pensés au prisme du genre.

Le défi réside dans l'articulation des enjeux de politiques publiques en matière d'égalité avec :

- **Le projet de vie des habitant-es déjà présent-es et des populations à venir.** Il s'agit d'aborder la question de l'égalité femmes-hommes de façon transversale en matière de déplacements, d'accès aux équipements publics de services et de loisirs culturels, et aux espaces verts.
- **Les contraintes qui pèsent sur la conception du projet urbain,** liées à la multiplicité des acteurs, aux intérêts, points de vue, aspirations différentes, à la complexité des montages administratifs et financiers, à la temporalité parfois longue des projets. Il est nécessaire de partager et de mettre en place, dès l'initiation du projet, des objectifs et une démarche d'égalité intégrée. C'est aussi le moment de définir des indicateurs témoins pour la prise en compte du genre dans la suite du processus.

16. Emilie Bajolet, bulletin 51, Société Française des Architectes, 2013.



Square Mazagran, Lyon 7ème ©Technivue

- **L'organisation de l'espace et la composition** architecturale qui s'orientent vers la projection d'espaces et de constructions, capables, accessibles, appropriables, rassurants.
- **Les objectifs en matière de développement durable (ODD)¹⁷** ou autre cadre normatif pour une prise en compte globale des défis environnementaux, économiques et sociaux.

Préconisations et bonnes pratiques

La définition du programme permet la synthèse et la sélection des éléments issus de la concertation, des études préalables et des diagnostics d'usage. Il importe de pouvoir dire pourquoi certaines attentes, demandes ou préconisations n'ont pas pu être intégrées au programme.

S'il est important de croiser une approche en termes d'égalité avec d'autres référentiels liés aux questions de bien-être et de santé, de sécurité et de prévention situationnelle, de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques, d'accessibilité..., il n'est pas question de diluer ou dissoudre l'approche égalitaire du projet. Elle doit rester manifeste dans le programme.

La pluralité et la complexité des aspects techniques d'un projet peuvent vite monopoliser les discussions et faire oublier que les espaces urbains sont d'abord des espaces à vivre. Il est donc nécessaire d'insister sur la définition des usages et vocations de chacun des espaces pensés dans le cadre du projet.

OBJECTIFS VISÉS

- Maintenir l'objectif d'égalité de genre posé à l'origine du projet.
- Fonder le programme sur les données acquises dans le cadre des études préalables et des moments de concertation.
- Définir les domanialités futures des espaces et associer les futurs gestionnaires, dès la définition du programme.
- Garantir une démarche qui puisse concilier les demandes sociales en matière d'égalité de genre et les contraintes imposées par la (re) structuration de l'espace concerné par le projet.

17. Il s'agit des 17 Objectifs pour le Développement Durable formalisés en 2015 par l'ONU dans l'Agenda 2030.

LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ¹⁸

Un espace public où les femmes se sentent en sécurité est un espace où tout le monde peut se sentir en sécurité.

La prévention situationnelle est un outil de prévention de la délinquance qui permet d'intervenir sur l'environnement afin de dissuader le passage à l'acte malveillant. C'est à la fois une méthode et un ensemble de principes et de techniques appliqués à un projet de construction ou d'aménagement après la réalisation d'un diagnostic et dans le cadre partenarial d'une stratégie globale de sécurité et de tranquillité publique.

La prévention situationnelle vise à proposer une réponse globale intégrant le bien-être des femmes, la qualité d'usage et d'animation des espaces publics.

Elle permet d'intervenir sur les délits, les incivilités, les appropriations de l'espace public etc. Par la conception de lieux accueillants, favorisant un sentiment d'appartenance, elle cherche à prévenir les dégradations et ainsi faciliter l'entretien, la propreté et la maintenance des lieux. Enfin, le suivi, l'observation et la capacité d'intervention sur un espace sont également à organiser dans le cadre de cellules de veille, par exemple s'agissant d'équipements importants ou à enjeux forts.

D'origine anglo-saxonne, la prévention situationnelle s'inspire des villes québécoises qui ont formalisé six principes d'aménagement visant à augmenter le sentiment de sécurité des usager-ères¹⁹ :

- Savoir où l'on est et où l'on va, avec une signalétique appropriée, facile à comprendre et placée à des endroits stratégiques, pour faciliter l'orientation, trouver son chemin et obtenir de l'aide.
- Voir et être visible, en étant attentif à l'éclairage, les champs de vision et l'absence de cachette ou d'espace couloir qui imposent des déplacements prévisibles.
- Être dans des lieux animés (l'achalandage),
- Être dans des lieux surveillés et pouvoir obtenir de l'aide (la surveillance formelle par des patrouilles régulières ou informelle par des personnels d'entretien, de maintenance, des habitant-es et/ou usagèr-es.)
- Vivre dans un lieu propre et accueillant (l'entretien, la maintenance),
- Agir ensemble (la concertation).

18. Michel Le Calloch, ingénieur Sécurité/Prévention situationnelle, Direction Sécurité Prévention, Ville de Lyon,

19. Focus inspiré du guide : «Ma ville en toute confiance» : guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires. Union des municipalités du Québec, 2009.



L'accès aux toilettes publiques est un thème important de la vie quotidienne révélateur d'inégalités. Il est une dimension de l'hospitalité des villes et relève du droit comme de l'aménagement des espaces publics²⁰. Le sujet concerne des populations différentes, notamment les femmes, et les besoins sont conséquents avec le développement de la mobilité et du vieillissement de la population. Le sujet concerne aussi les femmes transgenres, dont l'accès aux sanitaires pour femmes est souvent limité, et qui sont trop souvent encore renvoyées vers les sanitaires pour hommes²¹.

De manière générale, selon Marianne Blidon, «une approche fonctionnelle et rationnelle voudrait que l'on ne différencie pas les édifices selon le sexe mais selon l'usage en distinguant les urinoirs des cabines fermées, les espaces pour personnes à mobilité réduite et les espaces pour les enfants en bas âge en ne présupposant pas que celui qui change les couches et accompagne les enfants aux toilettes est nécessairement une femme. Un tel agencement permettrait grandement de fluidifier la fréquentation de ces lieux tout en garantissant une équité de traitement pour les personnes transgenres notamment»²².

La Ville de Lyon fournit un effort conséquent pour étendre la couverture en toilettes publiques du territoire. En 2019, on en trouve sur près de 170 sites et, en comptant celles mises à disposition par les partenaires de la Ville, ce sont 190 toilettes qui sont réparties dans les espaces publics de la ville. Le maillage territorial se poursuit à travers l'implantation de nouveaux sanitaires autonomes, avec ou sans surveillance.

Intégration du genre dans le propos introductif du cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUE) de la ZAC Mermoz Sud

«Intégrer l'égalité de genre dans l'espace public.

L'égalité n'est pas acquise, ni implicite. Elle requiert une approche et un traitement spécifiques pour qu'elle se concrétise. Cet engagement se doit d'être prégnant dans un projet urbain s'appliquant au contexte de diversité de la population du quartier Mermoz. Les propositions d'aménagements devront donc s'attacher à prendre en compte et à correspondre à différents usages, différentes mobilités parmi lesquels il conviendra d'être attentif à ceux des femmes autant qu'à ceux des hommes. Plus largement, les espaces publics devront permettre une égale appropriation quels que soient l'âge, la situation économique, la situation familiale des personnes. Une attention particulière devra aussi être portée aux personnes en situation de handicap, à mobilité réduite ou empêchée, pour que chacun-e puisse être présent, visible et en confort dans l'espace public. Il est donc attendu que le projet s'attache à proposer une ville inclusive, à haute qualité d'usage, de manière à bénéficier à l'ensemble des populations présentes.»

20. Julien Damon, «Les toilettes publiques : un droit à mieux aménager», Droit social, n°1, 2009, p.103-110.

21. Arnaud Alessandrini, Sociologie des transidentités, 2018.

22. Marianne Blidon, «Genre et Ville : une réflexion à poursuivre», Annales de la recherche urbaine, 2017.

04

DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION DU PROJET

1. Urbanisme transitoire et préfiguration

Enjeux et objectifs

De nouvelles pratiques s'insèrent depuis quelques années dans la phase de réalisation. Ces pratiques visent à favoriser, en s'appuyant sur la participation, une mise en valeur de la maîtrise d'usage qui se traduit concrètement par une activation des sites avant la phase de chantier. C'est notamment l'enjeu de l'urbanisme transitoire et de la préfiguration.

L'urbanisme transitoire «englobe toutes les initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire»²³ de manière à répondre aux besoins des habitant-es, associations, collectivités, etc. Les projets d'urbanisme transitoire sont souvent portés par des associations ou des collectivités territoriales et menés avec les habitant-es par le biais d'ateliers, de projets-tests ou encore de chantiers participatifs.



Mermoz Nord 2018 ©Muriel Chaulet

Préconisations et bonnes pratiques

Il s'agit de transformer les espaces concernés en proposant un renouvellement du design, des ambiances et de l'implantation. Les questions d'égalité de genre croisent alors les critères de cette activation pour créer un véritable laboratoire de la vie urbaine contemporaine.

À travers des actions concrètes et pragmatiques qui interpellent et connectent différents publics, des objectifs d'acculturation à l'égalité entre les femmes et les hommes peuvent être établis pour favoriser l'acceptabilité du projet. Une dynamique entre les actrices et acteurs locaux anime le site pendant toute la durée du projet et du chantier, favorise la mixité des usages, prévient des dégradations, valorise les pratiques professionnelles sans renforcer les stéréotypes de genre.



Chantier de co-construction,
Place de la Madeleine à Paris
@les MonumentalEs - Genre et Ville

23. Cécile Diquet, L'urbanisme transitoire, séminaire ENS-IAU, mars 2018.



Quelques questions à se poser

L'égalité est-elle intégrée dans les ateliers de co-construction ?

Un temps de sensibilisation à l'égalité a-t-il été organisé à l'attention des participant-es aux ateliers ?

La communication des événements et ateliers s'appuie-t-elle sur une écriture et des illustrations inclusives ?

Lors des ateliers, la répartition des rôles est-elle établie sans stéréotype: qui «dirige» les ateliers d'urbanisme transitoires et qui exécute ?

Lors de la conception des espaces, chacun-e s'est-il-elle exprimé-e ?

Des observations régulières sont-elles effectuées sur les nouveaux usages de ces aménagements transitoires ?

Des correctifs sont-ils nécessaires en fonction des observations ?

2. Solliciter et sélectionner les prestataires

Enjeux et objectifs

Un projet d'aménagement est émaillé d'appels à plusieurs prestataires intervenant de façon plus ou moins globale ou sectorisée. Chacun de ces prestataires détient une part déterminante dans la conduite ultérieure du projet, dans sa conception et sa mise en œuvre, au travers des consultations menées aux différents stades du projet : les concepteurs-trices et assistant-es à maîtrise d'ouvrage, les aménageurs éventuels, les entreprises qui réaliseront les travaux.

Pour favoriser une approche genrée, il faut encourager les équipes projet à intégrer le sujet du genre et à le traduire en termes de compétences transversales. Cette valeur ajoutée à l'équipe doit être introduite dès l'engagement des prestataires.

Mais l'objectif pour la collectivité est aussi d'afficher son engagement et que ses prestataires en soient dépositaires pendant la durée d'exécution du contrat.

Deux principaux enjeux structurent cette phase de recours à la commande publique qui peut être un levier de transformation sociale :

1

L'attention portée au maintien des objectifs égalitaires qui se sont développés au sein du projet, consignés dans le programme,

2

Interpeller les prestataires sur les moyens qu'ils comptent employer pour exécuter le contrat. Par exemple, il peut s'agir de favoriser les femmes en chantier d'insertion des métiers du bâtiment, de développer une charte égalitaire de chantier, de développer une communication et une signalétique de chantier non stéréotypées.



Préconisations et bonnes pratiques

LES CAHIERS DES CHARGES

Les dossiers de consultation des entreprises (DCE), contiennent toutes les prescriptions techniques et administratives dont les entreprises ont besoin pour remettre leurs candidatures et leurs offres en matière de prestations de travaux.

La recherche de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes peut être présentée comme une condition déterminante du projet ou, a minima, comme l'une de ses composantes. Il est possible aussi de demander une expertise en matière de genre à l'équipe conceptrice.

De la même façon qu'est traitée la transition écologique, le cahier des charges d'une consultation peut prévoir des clauses qui favorisent une approche genrée de la conception des projets.

Enfin, le dossier de consultation doit comporter les éléments de diagnostic genré préalablement produits.

EXEMPLES DE FORMULATION INTÉGRÉE DANS UN CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION POUR SÉLECTIONNER UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE CHARGÉE D'ÉLABORER LE PROGRAMME DE VOIRIE ET D'ESPACES PUBLICS

Compréhension du site et son contexte

L'approche du genre dans l'espace public

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 que plusieurs lois et chartes d'engagement ont, depuis, cherché à rendre plus effectif. Ce principe se décline dans tous les domaines, dont l'urbanisme, dans la continuité des engagements pris par la Ville de Lyon en faveur de l'égalité qui se déclinent en plusieurs projets dont la Métropole est partie prenante. C'est le cas pour le projet de Mermoz sud où une première initiative a eu lieu en 2016 avec un parcours nocturne commenté par des femmes qui fréquentent et habitent le quartier. L'intégration du genre dans la conception des espaces publics constitue également une attente d'innovation et d'attractivité des espaces urbains dans ce site classé en politique de la ville et en renouvellement urbain.

Les enjeux urbains et la définition des objectifs cibles pour les espaces publics

Promouvoir l'intégration du genre et l'égalité d'usage entre les femmes et les hommes dans l'aménagement des espaces publics.

Plusieurs études montrent que l'espace public n'est pas neutre. Tout le monde n'y accède pas ou ne s'y sent pas légitime. L'analyse genrée des usages ou non-usages devra donc être prise en compte dans les propositions d'implantation pour ne pas créer de lieux exclusifs d'une part, et pour lier l'aménagement aux positions et fonctions sociales des femmes et des hommes d'autre part. Cette capacité du projet à tendre vers des espaces égalitaires devra se traduire dans la façon d'appréhender les mobilités, les aménagements, la praticité dévolus à différents usages, le confort de chacun et chacune dans l'occupation de l'espace, le sentiment de sécurité, et le renforcement d'une capacité d'appropriation de son lieu de vie. Il est donc attendu que le maître d'œuvre intègre cette dimension dans son offre et qu'elle se traduise dans le processus de travail autant que dans les propositions d'aménagement qui amélioreront la qualité de vie sans renforcer les stéréotypes.

SÉLECTION DES SOUMISSIONNAIRES

L'engagement des soumissionnaires en faveur de l'égalité ne peut être un critère de sélection des candidatures et des offres. Par contre, il est possible de demander au prestataire qu'il intègre la prise en compte de l'égalité dans l'exécution de son contrat.

Il est possible de demander que l'équipe conceptrice intègre une compétence en matière d'égalité femmes-hommes pour l'exécution de la mission.

Il est aussi possible de prévoir dans les cahiers des charges des clauses qui favorisent une approche genrée de la conception des projets. Dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) de consultation de maîtrise d'ouvrage, on peut demander que ces clauses poursuivent un objectif de production d'espaces publics non-génrés et y associer une ligne de financement dans le coût de la prestation.

En ce qui concerne la forme que peut prendre la déclinaison d'une approche égalitaire dans la gestion des candidatures pour la conception d'un projet urbain, la question reste ouverte, faute de recul et d'expérimentations locales abouties dans ce domaine.

C'est pourquoi il est important de veiller à la dimension paritaire dans la composition du jury ainsi qu'à la sensibilisation de ses membres à l'égalité de genre. En l'absence de réponse intégrée par le prestataire, il est aussi possible de prévoir un accompagnement de l'équipe projet en faisant appel aux compétences d'une personne tierce.

Sensibiliser les fournisseurs à travers la commande publique

La Ville de Lyon a déployé depuis 2014, le projet Buydis qui consiste à intégrer un questionnaire sur l'égalité dans les cahiers des charges pour des montants de plus de 50 000 €. Les soumissionnaires peuvent choisir entre plusieurs questions concernant l'égalité, celle à laquelle ils souhaitent répondre. Les réponses ne peuvent servir de critère pour départager des candidats, sauf en cas d'égalité absolue. L'objectif principal est de sensibiliser les fournisseurs de la collectivité et de faire connaître et partager ses engagements. Ce projet est aujourd'hui intégré dans le nouveau Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).



Photo Jardin des Belvédères ©Laurence Danière mai 2021



Exemple

Accompagner le prestataire dans la prise en compte du genre

Par Anna Sarner, Audrey Delalloy, Bertrand Consol,
SERL

Exemple du Square des Marronniers devenu le
Jardin des Belvédères - Lyon 9ème La Duchère

La SERL - Société d'Équipement du Rhône et de
Lyon - est une Société d'Économie Mixte (SEM),
qui intervient en partenariat avec les maîtres-
ses d'ouvrage publics-ques et privé-es pour
concevoir, développer et réaliser des projets de
renouvellement urbain. En tant qu'aménageuse
de la ZAC de la Duchère, elle est mobilisée sur les
questions portant sur le genre et l'espace public, et
la notion de ville inclusive.



Lors de la conception de l'espace du square,
et dans le cadre de la concertation avec les
habitant-es sur l'aménagement des espaces,
et notamment de l'aire de jeux, un débat entre
professionnel-les est survenu pour aller chercher
la parole de celles que l'on entend peu dans la
concertation : celle des femmes et surtout des
mères.

Des ateliers de concertation avec des groupes
de mères et d'assistantes maternelles ont été
organisés entre décembre 2012 et mai 2013. Ces
femmes ont fait remonter des besoins qui ont été
traduits dans le projet d'aménagement.

Parallèlement à cette démarche, le Groupe de
recherche en psychologie sociale (GRePS) de
l'université Lyon 2, missionné par la Ville de Lyon,
a analysé le projet d'aménagement proposé par le
concepteur Alain Marguerit.

Plusieurs temps de discussion au sein de l'équipe
projet ont permis de le faire évoluer pour une
meilleure prise en considération des usager-ères.
Cet accompagnement au projet s'est attaché à
travailler plus particulièrement l'implantation d'une
aire de jeux, à travers sa configuration globale, ses
liaisons avec le quartier, son mobilier, et le choix de
la nature et des couleurs des jeux.

La nouvelle aire de jeux créée a ainsi permis une
traversée de l'espace avec une implantation du
mobilier plus sécurisant favorisant une installation
des parents plus confortables tout en gardant un
œil sur les enfants mais aussi sur ce qui se passe
autour. Elle aura aussi permis l'implantation de jeux
plus inclusifs pour un usage de tous les enfants.

Cette aire de jeux a été livrée en juillet 2020.

EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Le secteur du bâtiment est encore très masculin, avec toutes les représentations et les stéréotypes que cela peut entraîner. Pour décroiser les emplois, des clauses peuvent être prévues dans les CCTP de consultation des entreprises de travaux, qui favorisent l'égalité femmes-hommes :

- Employer des femmes sur des métiers à connotation traditionnellement masculine (ex : cheffes de chantier, conductrices de chantiers, conductrices engins lourds...).
- Instaurer des conditions matérielles d'organisation et d'installation du chantier qui ne discriminent pas les femmes, (toilettes, vestiaires...).
- Promouvoir les chantiers de femmes qui se tournent vers les métiers du bâtiment et de second œuvre. Il est possible de demander à ce que les clauses d'insertion qui sont associées à la réalisation d'un chantier soient ouvertes à une large diversité de métiers afin que les femmes puissent aussi en profiter.

Il est possible d'écrire une charte de chantier, document généralement utilisé dans le but de réduire les nuisances d'un chantier propre, qui rappellerait l'interdiction de comportements et remarques sexistes. Par ailleurs, le choix d'une signalétique de chantier égalitaire dans sa représentation des personnels et publics extérieurs (panneaux informatifs non stéréotypés) est intéressant.



Palissade de chantier non-stéréotypée à Vienne
©Genre et Ville



Quelques questions à se poser

Les éléments manifestant la dimension égalitaire du projet d'aménagement sont-ils bien présents dans le cahier des charges - attentes relatives à la prise en compte du genre portées au cahier des charges et pièces relatives annexées ?

Est-il nécessaire de faire appel à des ressources locales pour assurer une ingénierie sur les questions de genre ou de mobiliser une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur ce thème ?

Le projet implique-t-il les habitantes et les habitants dans des temps et des espaces de co-production ? Des outils sont-ils mis en place pour favoriser l'appropriation du projet par toutes et tous ?

Les budgets de l'opération traduisent-ils l'intention de l'égalité ?

Le projet donne-t-il la capacité aux habitant-es d'y déployer de nouvelles pratiques (produire et consommer localement, réduire son empreinte énergétique, déployer de nouvelles sociabilités énergétiques, déployer dans l'espace public...) ?

Les clauses sociales d'insertion mobilisées, bénéficient-elles aussi aux femmes et s'attachent-elles à encourager l'ouverture de certains métiers et certaines pratiques aux femmes ?

Existe-t-il une charte de chantier qui encadre une communication non-stéréotypée, les conditions matérielles d'organisation du chantier (vestiaires, douches, équipements de sécurité...) et les comportements sur le chantier ?

Enjeux et objectifs

L'évaluation permet de mesurer la tenue des engagements et objectifs pris au lancement ou au cours du projet. Elle permet d'observer la façon dont ils se concrétisent dans l'espace aménagé et leurs effets.

L'évaluation en continu est aussi un outil pour mesurer l'intégration de l'égalité à toutes les étapes du processus. Elle implique de faire appel à une expertise dédiée qui peut soit être confiée à l'un-e des membres de l'équipe projet, soit être externalisée sous la conduite du ou de la chef-fe de projet. Il convient alors de «sensibiliser la collectivité aux différents niveaux d'approche de l'évaluation»²⁴. Le plus souvent, les démarches d'évaluation ne sont effectuées qu'a posteriori ; «se bornant à mesurer les effets de l'action publique, elle[s] se prive[nt] d'une capacité à mesurer les conditions limitantes ou optimisantes d'une stratégie de l'action»²⁵.

En l'absence, pour l'heure, d'un cadre de référence et d'une charte dédiée, on constate dans la pratique une certaine faiblesse à évaluer les projets sous l'angle de l'égalité de genre. Divers documents peuvent inspirer cette approche : méthodes de management, grilles de questionnement et méthodes d'évaluation de la qualité des espaces mises en avant par des organismes comme l'ADEME, le Ministère de l'écologie, ainsi que par des chercheuses et chercheurs²⁶.

Dans le cadre d'une stratégie de réduction des inégalités de genre, la grille d'évaluation doit réintroduire les objectifs définis en amont du projet d'aménagement. Les enjeux fondamentaux de l'égalité femmes-hommes – lutte contre les stéréotypes, lutte contre les violences faites aux femmes, pouvoir d'agir, qualité urbaine – doivent tous être pris en compte dans cette démarche.

24. Patrick CHOTTEAU - Secrétaire général adjoint de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques in Mettre en place et gérer un dispositif d'évaluation d'une opération d'aménagement durable, Novembre 2015, ADEME et association HQE.

25. Ibid.

26. Référentiel national pour l'évaluation des écoquartiers, tome 2, Cerema, 2018.

Préconisations et bonnes pratiques

Sur la base d'approches souvent issues de la transition écologique, il est possible d'établir une liste de critères qui recourent directement les questions de genre et d'espace public, intégrant :

- **Les besoins des habitant-es** dans le contexte socio-économique du projet, en termes de cadre de vie, d'émancipation, de sentiment de sécurité et de légitimité d'occupation des espaces.
- La définition **d'indicateurs** de résultats et d'impacts sur la réduction des inégalités de genre.
- **L'analyse de genre** dans les modes opératoires d'ingénierie et le budget,
- La **participation** des femmes et des hommes,
- **La durabilité et la reproductibilité** du projet pour s'assurer que les nouveaux modes de travail soient capitalisés et généralisés.

L'évaluation doit toucher plusieurs domaines et être menée de manière interscalaire, c'est-à-dire à différentes échelles.



Jardin Partagé Le Champ verdoyant
9e arrondissement ©Alexandra BERGER

DOMAINES D'INTERVENTION	ENJEUX POUR L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME	INDICATEURS MOBILISABLES	RECUEIL DES DONNÉES
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	Ambiances urbaines sécurisantes	Ressentis des usager-ères	Enquêtes sensibles Médiation
	Légitimité accrue à stationner et parcourir l'espace public	Mixité dans l'espace public	Observation in situ
	Mobilisation de la prévention situationnelle	Réalisation d'un diagnostic	Données intégrées au programme
	Sentiment de sécurité renforcé / Co-veillance	Ressentis des usager-ères	Enquête
CAPACITATION ET POUVOIR D'AGIR	L'expression et la parole des femmes est entendue et contribue au projet	Mesure chiffrée des temps de parole et des sujets apportés par les femmes lors des concertations	Bilan genré à systématiser lors des concertations Enquête in situ et analyse des noms de rues
	Renforcement de la confiance en soi	Utilisation du travail en mixité et en non-mixité	Analyse de la gouvernance et des activités des associations locales
	Visibilité sociale et implication dans les projets	Présence dans l'espace public, dans les initiatives locales	
	Mise en réseau	Présence dans la vie sociale locale	
	Contribution du projet à une déconstruction des normes genrée	- Vocabulaire et écriture égalitaire - Déplacement des rôles - Mise en place de sensibilisations	- Légalité s'inscrit comme objectif et dans le cheminement du projet - Évaluation des temps de sensibilisation - Discussions dédiées
LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES	Remise en question des usages exclusifs	- Flexibilité des espaces et des usages - Partage de l'espace	Observation in situ
	Remise en question des stéréotypes dans les métiers		

DURABILITÉ URBAINE	Flexibilité / réversibilité planifiée des usages de l'espace Confort climatique Bien-être et santé	Fréquentation mixte des espaces Mobilisation des référentiels HQE / éco-quartier Mise en place d'une EIS – Évaluation d'impact sur la santé	Intégration au programme Voir méthodologie déployée dans les documents de cadrage et de labélisation Intégration de cet outil dans la démarche projet
ACCESSIBILITÉ DES ESPACES	Libilité des espaces, facilitation des parcours Traitement des interfaces mobilités actives et automobiles Les enfants dans la ville	<ul style="list-style-type: none"> - Signalétique adaptée - Liaisons entre fonctions faciles et rapides - Existence de repères urbains - Intégration des TIC dans la gestion de l'espace public²⁸ - Traitement des ambiances lumineuses diurnes et nocturnes - Cheminements piétonniers pratiques et sécurisés - Accès aux modes actifs et aux transports en commun renforcé - Le point de vue des enfants est pris en compte et leurs parcours sécurisés - Niveau d'autonomie dans les déplacements et fréquentation des espaces 	
ASSURER L'AISSANCE POUR CHACUNE DANS LE CADRE DE VIE	Les besoins des adolescentes versus adolescents, une éducation à l'égalité Prise en compte des besoins des aînés et de l'intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet urbain et les transformations sociales qu'il engendre ont pu servir à penser les relations filles-garçons dans des contextes éducatifs ou socio-éducatifs - Les aménités urbaines, les services et le mobilier conviennent et sont appropriées par différentes populations 	

27. TIC, Technologies d'Information et de Communication dans la gestion de l'espace public.

Quelques questions à se poser

L'évaluation a-t-elle été anticipée en amont du projet ?

L'évaluation s'appuie-t-elle sur l'élaboration de critères et d'indicateurs issus des éléments contenus dans le programme ?

Des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs ont-ils été élaborés pour traduire la complexité de la réalité du projet en critères synthétiques : critères de pertinence, de moyens, de résultats ?

Des outils spécifiques ont-ils été produits afin de répondre aux principales questions évaluatives : enquêtes, collecte de données, investigations ciblées ?

Qui est en charge de la production d'informations et du traitement des données relatives à l'évaluation ? Quelles ressources d'expertise et financières ont été mobilisées ?

Le projet a-t-il eu un impact sur l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes et minorités de genre (visibilité, confiance en soi, participation citoyenne, etc.)?

Quel est le degré d'appropriation des problématiques de genre par l'équipe projet et dans quelle mesure les différent-es acteurs-trices du projet ont-ils-elles modifié leurs pratiques afin de contribuer à la réalisation de l'égalité de genre, dans les services ou de nouvelles offres ?

Y a-t-il eu des obstacles à la mise en œuvre des stratégies visant à réduire les inégalités en termes d'accès à l'habitat, aux équipements, aux services de base, à l'espace public ?

Quelles stratégies ou actions peut-on capitaliser dans ce projet, quels écueils méritent d'être soulignés ?

CONCLUSION

Un espace urbain égalitaire ne se repère pas immédiatement dans la matérialité de l'aménagement. L'égalité d'accès à la ville pour toutes et tous avec le même sentiment de légitimité et de sécurité doit par contre se repérer dans les usages, dans la fréquentation partagée des espaces comme dans leurs appropriations différenciées.

C'est bien dans le processus d'élaboration des projets urbains qu'il est pertinent d'intervenir pour un urbanisme plus conscient des usages différenciés de la ville et plus attentif à l'expression de la diversité des publics lors des concertations.

Les normes de genre qui pèsent sur les pratiques urbaines ne sont pas produites par des aménagements urbains. Les rapports différenciés à l'espace urbain trouvent leur origine dans le poids des codes sexués et « *la persistance des stéréotypes de genre : aux femmes qui seraient assignées aux tâches domestiques à l'intérieur du foyer, l'espace privé. Aux hommes, qui auraient la responsabilité de faire vivre la famille en allant travailler à l'extérieur, l'espace public* »²⁹. Cette essentialisation a amené à la conception de quartiers entiers dont on constate aujourd'hui les limites.

29. Tendances prospectives – Rapports hommes/femmes dans l'espace public, Anne-Caroline Jambaud, Métropole de Lyon, octobre 2018, p. 3.

Les différentes préconisations opérationnelles de ce livret montrent combien la mobilisation de tous-tes les acteurs-trices ayant un rôle dans la fabrique de la ville (élu-es, technicien-nes, acteurs-trices privé-es) est nécessaire pour lutter contre les inégalités de genre.

Cette prise en compte de la part de plusieurs professionnel-les géographes, urbanistes, élu-es locaux-ales permet de rendre les espaces publics plus accueillants, plus égalitaires et la ville plus hospitalière. Une conception de l'aménagement urbain se développe, plus participative, plus ancrée dans les réalités interscalaires (locales, urbaines, nationales et mondiales), consciente des enjeux sociaux mais aussi climatiques, en matière de santé, de respect de la biodiversité, etc., plus en prise avec les évolutions actuelles en matière de travail, de mobilité, de présence du numérique, de structures familiales, de modes de consommation.

Ce livret plaide pour un urbanisme qui revendique la prise en compte de la complexité, sans chercher à la réduire, où le genre ne soit pas une dimension marginale ou oubliée, mais pleinement intégrée par chaque maîtrise d'ouvrage, chaque professionnel-le de l'urbanisme et de l'aménagement pour contribuer à rendre l'usage des villes plus égalitaire.

GLOSSAIRE

ANDROCENTRISME :

L'androcentrisme est la dissimulation des problèmes posés par l'asymétrie des sexes dans une universalité factice, trompeuse³⁰ et, consciemment ou non, envisageant le monde du point de vue masculin.

DOMINATION MASCULINE :

Elle désigne les structures matérielles et symboliques de l'infériorisation des relations de pouvoir des hommes sur les femmes. Elle est la résultante de la bi-catégorisation des sexes et de la hiérarchie de l'un par rapport à l'autre. Elle est l'instrument de la relation de pouvoir des hommes sur les femmes et minorités de genre.

ÉCRITURE ÉGALITAIRE :

L'écriture égalitaire (ou écriture inclusive, ou encore langage épïcène) est un ensemble de règles et de pratiques qui cherchent à éviter toute inégalité supposée par le langage ou l'écriture. Cela se fait à travers le choix des mots, la syntaxe, la grammaire ou la typographie.

ESSENTIALISME :

Idee selon laquelle des groupes de gens pourraient être définis par certaines caractéristiques essentielles, visibles et objectives, qui seraient inhérentes aux individus, éternelles et inaltérables.

C'est face à cette acception que Simone de Beauvoir développe «*on ne naît pas femme, on le devient*».

«L'essentialisme consiste à attribuer aux femmes et aux hommes des psychologies, des comportements, des caractéristiques sociales, des manières de voir différentes du fait de leurs différences biologiques observées et/ou scientifiquement avérées. L'essentialisme est ainsi tenu par un grand nombre de promoteurs de l'égalité femmes/hommes comme le fondement du sexisme. Que celui-ci soit malveillant et misogynne (comme par exemple quand il attribue "un gène du commérage" aux femmes, ou suppose que les hommes sont inaptes à faire plusieurs choses à la fois) ou qu'il soit bienveillant et apparemment flatteur (comme par exemple, quand on espère des femmes en position de leadership qu'elles s'y montrent plus douces et conciliantes ou quand on métaphorise le courage au masculin par de valeureux attributs !)»³¹.

GENRE :

La notion de genre recouvre quatre sens :

- Le genre se définit avant tout comme construction sociale dont la démarche a été de «*faire éclater les visions essentialistes de la différence des sexes, qui attribuent des caractéristiques immuables aux hommes et aux femmes en fonction, le plus souvent, de leurs caractéristiques biologiques*». Cette définition nous conduit, entre autres, à différencier «*sexe*» et «*genre*».

30. Fabio Lorenzi-Cioldi, Les Androgynes, 1994.

31. <https://www.eveprogramme.com/14474/cest-quoi-lessentialisme>

- Le deuxième sens de la notion de genre consiste à le définir comme un processus relationnel, dans la mesure où «*les caractéristiques associées à chaque sexe sont socialement construites dans une relation d'opposition*». C'est ce qui fait qu'un certain nombre de travaux portent sur les femmes et le féminin, les hommes et le masculin comme produits d'un rapport social.
- Le troisième sens de la notion de genre consiste à le définir comme un rapport de pouvoir : «*dans la quasi-totalité des sociétés connues, la distribution des ressources (économiques, politiques) et des valorisations symboliques tend à être inégale, avec des modalités et une intensité variables*». C'est ce qui conduit les féministes matérialistes (Christine Delphy, Nicole-Claude Mathieu) à utiliser, dans les années 1970, le terme de «patriarcat». Mais le genre n'est pas seulement une domination hommes/femmes : il est aussi, selon Judith Butler, notamment un ordre normatif qui «*enjoint chacun.e à appartenir à un sexe (celui assigné à la naissance) et à un seul, et à adopter des manières d'être et de faire conformes à la définition sociale de «son» sexe – sanctionnant les individus qui dévient les normes de genre*». Cet ordre normatif qu'est le genre fixe les identités en deux catégories exclusives et est dénoncé par les perspectives queer à la suite de l'ouvrage *Gender Trouble* de Judith Butler.
- Enfin, et il ne s'agit pas là d'une définition à proprement parler, mais le genre est imbriqué dans d'autres rapports sociaux / de pouvoir tels que la sexualité, la classe sociale, l'origine, l'âge, l'état de santé, etc. Quand on parle de genre, il convient alors de se poser la question des modalités d'imbrication du genre dans les autres rapports de pouvoir à l'œuvre dans la société.

STÉRÉOTYPE DE GENRE

Les stéréotypes de genre sont des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées «*naturelles*» aux filles et femmes, aux garçons et hommes, sur ce que sont et ne sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes, sous-entendu «*par nature*».

Les stéréotypes de genre font passer pour naturels et normaux des rôles de sexe différents et hiérarchisés, assignés aux femmes et aux hommes. Les rôles de sexe sont des traits psychologiques, des comportements, des rôles sociaux ou des activités assignées plutôt aux femmes ou plutôt aux hommes, dans une culture donnée, à une époque donnée.

BIBLIOGRAPHIE

Pour aller plus loin

- A'urba, 2011, «**L'usage de la ville par le genre : les femmes**», [en ligne] <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Populations-et-modes-de-vie/L-usage-de-laville-par-le-genre-les-femmes>
- Alessandrin Arnaud, Raibaud Yves, 2012, **Géographie des homophobies**, Paris, Armand Colin.
- Barthe-Deloizy Francine, Hancock Claire, 2005, «**Introduction : le genre, constructions spatiales et culturelles**», *Géographie et cultures*, 54 | 2005, p.3-9.
- Bereni Laure, Chauvin Sébatien, Jaunait Alexandre, Revillard Anne, 2012, **Introduction aux études sur le genre**, Bruxelles, de Boeck.
- Biarrotte Lucile, 2020, «**«L'infusion» d'approches genrées dans l'urbanisme parisien : métaphore d'une propagation aux échelles organisationnelles et individuelles**», *Urbanités*, n°3, Minorités/Majorités.
- Blidon Marianne, 2017, «**Genre et Ville, une réflexion à poursuivre**», *Annales de la recherche urbaine*, n°112, pp.6-12.
- Clair Isabelle, 2012, **Sociologie du genre**, Paris, Armand Colin.
- Clerval Anne (Dir.), 2015, Fleury Antoine, Rebotier Julien et Weber Serge, **Espaces et rapports de domination**. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Connell Raewyn, 2014, **Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie**, Paris, Éditions Amsterdam.
- Coutras Jacqueline, 1996, **Crise urbaine et espaces sexués**, Paris, Armand Colin.
- Di Meo Guy, 2011, **Les murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale**, Paris, Armand Colin.
- Direnberg Lucia, Schmoll Camille, 2014, «**Ce que le genre fait à l'espace...et inversement**», *Les cahiers du Cedref*, 21.
- Fraser, Nancy, 2011, **Qu'est-ce que la justice sociale**, Paris, La Découverte.
- Hancock Claire, «**L'idéologie du territoire en géographie : incursions féminines dans une discipline masculiniste**», in Bard Christine (dir.), *Le genre des territoires*, Angers, PUA, 2004, p. 167-174.
- Haut conseil à l'égalité, **Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun**, Avis n°2015-04-16-VIO-16 publié le 16 avril 2015.
- Haut conseil à l'égalité, 2014, **Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés**, Rapport n° 2014-06-19-EGALITER.
- Lefebvre Henri, 1968, **Le droit à la ville**, Paris, Anthropos.
- Lieber Marylène, 2008, **Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question**, Paris, Presses de SciencesPo.
- Louargant Sophie, 2015, «**Penser la métropole avec le genre**», *Travail, genre et société*, vol. n°33, N°1, pp. 49-66.
- Louargant Sophie, 2017, «**Revisiter la ville avec le genre**» in Faure E.,

Hernandez Gonzalez E., et Luxembourg C. (éd.), *La ville : quel genre ?*, Montreuil, Le temps des cerises, pp. 217-240.

- Luxembourg Corinne, Faure Emmanuelle et Hernandez-Gonzalez Edna, 2017, **La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre**. Montreuil, Le temps des cerises.
- Luxembourg Corinne, Labryère Damien, Faure Emmanuelle, 2020, **Les sens de la ville. Pour un urbanisme de la vie quotidienne**, Montreuil, Le temps des cerises.
- Martouzet Denis (dir.), 2014, **Ville aimable**, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. «Villes et Territoires».
- Meda Dominique, 2001, **Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles**, Paris, Flammarion.
- Michaud Anne, **Guide d'aménagement pour un environnement sécuritaire**, Ville de Montréal, 2002.
- Nez Héloïse, 2015, **Urbanisme : la parole citoyenne**, Le bord de l'eau.
- Rennes Juliette, 2016, **Encyclopédie critique du genre**, Paris, La Découverte.
- Secrétariat général du comité interministériel des villes, 2012, **Guide méthodologique des marches exploratoires**, Cahiers pratiques, hors-série.
- Tummers Lidewij, 2015, **Stéréotypes de**

genre dans la pratique de l'urbanisme, Travail, genre et sociétés, 33,(1), 67-83. doi:10.3917/tgs.033.0067

- Vinet Élise et al., 2014, **«Recherche action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais»**, rapport de recherche, Greps, Lyon 2, [en ligne] http://greps.univ-lyon2.fr/medias/fichier/rapport-de-rechercheegaliter-greps_1400500834692-pdf

QUELQUES SITES À CONSULTER

- **La page dédiée à la politique d'égalité femmes-hommes menée par la Ville de Lyon** : <https://www.lyon.fr/solidarite/egalites-femmes-hommes/la-politique-egalite-de-la-ville>
- **Le site web du secrétariat d'État délégué à l'égalité femmes-hommes** : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>
- **Le site web du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes** : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>
- **Le site web de la plateforme Genre et Ville** : <http://www.genre-et-ville.org/>
- **Le site web du programme de recherche «Pari(s) du genre»** : <https://parisdugendre.fr/>
- **Le site web du centre Hubertine Auclert** : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>

REMERCIEMENTS

La production d'un document de ce type ne peut être qu'une aventure collective. A fortiori lorsqu'il s'agit de penser l'urbanisme au prisme du genre, il est nécessaire de mobiliser des compétences plurielles. Rémy Le Floch, chargé de mission à la Mission Égalité et Hospitalité de la Ville de Lyon, a assuré le pilotage et la coordination de ce document qui a pu se nourrir des contributions, de l'investissement, des échanges et des réflexions de nombreuses professionnel·les :

Michaël Baska, Ville de Lyon, directeur adjoint de la Direction du Développement territorial, **Frédérique Bourgeois et Fabien Bressan** de Labo Cités, Directrice et Directeur adjoint, référent participation citoyenne, renouvellement urbain, sport, **Bertrand Consol**, groupe SERL, Chef de projet, **Catherine Falcoz**, Ville de Lyon, responsable communication à la Mission Duchère, **Martial Gille**, Ville de Lyon, chargé de coordination urbaine à la Direction de l'aménagement urbain, **Amar Harrouni**, Ville de Lyon, chargée de mission en charge de la GSUP à la Mission quartiers anciens, **Michel Le Calloc'h**, Ville de Lyon, ingénieur sécurité prévention situationnelle, Direction sécurité prévention, **Camille Martinez**, ENTPE, doctorante au Laboratoire RIVES (Recherches Interdisciplinaires Ville, Espace, Société), **Dominique Maurice**, Métropole de Lyon, responsable de la Mission Entrée-Est, **Richard Nordier**, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, chargé d'études Modes de vie et usages, **Anouk Sergent**, stagiaire à la Mission égalité et hospitalité de la Ville de Lyon, **Bénédicte Vaessen-Revel**, Métropole de Lyon, Cheffe de projet à Direction de la Maîtrise d'ouvrage urbaine.

L'élaboration de ce livret a bénéficié de l'accompagnement de la plateforme Genre et Ville et de l'atelier Pop-corn, co-rédacteurs du livret et animateurs de différentes expérimentations.

Ce document prend aussi appui sur les travaux de chercheur·ses, d'expert·es, d'associations et d'autres institutions et collectivités qui ont travaillé sur ce sujet complexe. Nous remercions ici toutes celles et ceux qui ont contribué à nourrir et à inspirer la démarche de la Ville de Lyon.





La réalisation de ce livret a été soutenue par



ANNEXE 6 - Appel d'offre pour la réalisation du guide de la Ville de Lyon



Ville de Lyon
Direction générale des services
Secrétariat général/Mission égalité

**Marchés publics - procédure adaptée
Dossier simplifié de consultation des entreprises
Marché soumis au CCAG-PI option B
(Arrêté du 16 septembre 2009)**

VALANT ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Mission égalité à la production d'un guide pour l'égalité dans l'espace public et dans l'accompagnement de plusieurs projets d'aménagement urbain

OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet de cette consultation consiste en l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Mission égalité

- à la production d'un guide pour l'égalité dans l'espace public (lot 1),
- et dans l'accompagnement de trois projets d'aménagement urbain (lot 2).

A/ Historique et éléments de contexte et d'organisation de la politique en faveur de l'égalité femmes-hommes de la ville de Lyon

Le 8 mars 2012, la Ville de Lyon a signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. A cette occasion, la Ville de Lyon s'est dotée d'un 1^{er} Plan de 65 actions pour la période 2012-2014 mobilisant plusieurs services et intégrant plusieurs politiques publiques, dont la politique de la ville et l'aménagement urbain. En renouvelant l'engagement de la Ville dans cette Charte européenne, le Conseil municipal du 14 mars 2016 a adopté un nouveau Plan de 90 actions « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon », qui irrigue 18 domaines. L'aménagement urbain y fait l'objet d'une attention renforcée à travers plusieurs actions envisagées suite aux expérimentations et acquis du 1^{er} Plan.

Par ailleurs, la Ville de Lyon est cosignataire du Contrat de ville métropolitain, décliné dans une Convention territoriale de Lyon, qui définit pour la période 2015-2020, les objectifs et les modalités d'intervention en direction des territoires prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. Ce contrat de ville, dans lequel figure un volet transversal sur la prévention et la lutte contre les discriminations, estime que « l'égalité entre les femmes et les hommes dans la ville trouverait un espace de développement pertinent dans les projets d'aménagements publics en introduisant une réflexion sur les usages différenciés de l'espace ».

L'émergence du projet actuel s'appuie sur plusieurs années de travaux portant, d'une part, sur l'observation de la présence physique et symbolique des hommes et des femmes dans l'espace public et les relations sexuées qui s'y jouent (2013) et, d'autre part, sur l'accompagnement de projets d'aménagements (2014-2015), la formation des équipes (2015) et l'expérimentation de marches exploratoires (2015). Une attention particulière a aussi été portée aux parcs et aires de jeux pour renforcer leur rôle dans la construction d'une mixité sociale de proximité et penser leur inscription dans l'environnement du quartier (2016). L'ensemble des documents relatifs à ces travaux sont recensés en fin de ce cahier des charges et peuvent être transmis.

C'est aujourd'hui la volonté conjointe de deux délégations de la Ville, celle à l'Egalité femmes-hommes et celle à l'Aménagement, à l'urbanisme, à l'habitat et au logement, d'impulser un nouveau projet sur 2 ans pour que les réflexions et expérimentations conduites soient capitalisées et rendues transférables aux futurs projets d'aménagement. Afin de s'appuyer sur la mobilisation élargie des services de la Ville et de la Métropole de Lyon, un partenariat inter-institutionnel est établi pour conduire cette mission et ses réalisations attendues.

B/ La prestation attendue

1) PROBLEMATISATION

Plusieurs études récentes montrent que les hommes et les femmes n'ont pas le même usage de l'espace public. Ils et elles n'utilisent pas les mêmes lieux, ne se déplacent pas de la même façon et peuvent avoir des attentes différentes qui s'expriment lors des concertations. Les modalités mêmes de cette expression peuvent être différentes. Autre exemple qui a fait l'objet de travaux récents, l'appréhension de sa sécurité n'est pas perçue de la même façon par les femmes et les hommes, et ceci de jour comme de nuit. D'une manière générale, les femmes et les hommes abordent différemment un espace public qui est aussi dépositaire des normes genrées et des codes sexués qui parcourent la société dans son ensemble. Face à ces réflexions récentes, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue donc un axe de questionnements dans les opérations d'aménagement urbain mais, qui ne peut être exclusif et qui doit prendre en compte une dimension multifactorielle.

En effet, les catégories socialement constituées des femmes et des hommes doivent être considérées comme à la fois composites et sécantes. Les femmes comme les hommes sont plus ou moins âgé-es, dans des situations familiales et économiques diverses, plus ou moins mobiles, issu-es d'origines sociales et culturelles multiples,... d'où la nécessité de ne pas voir ces catégories comme homogènes, et encore moins de les essentialiser. Même si l'on constate que certains rôles sociaux sont distribués entre chaque sexe et que certaines représentations attachent à un sexe plutôt qu'à l'autre des comportements, attitudes ou usages, travailler sur l'égalité consiste à sortir de ces stéréotypes et considérer les champs des possibles comme bien plus larges que ne le sont les rôles assignés.

C'est pourquoi, il ne s'agit pas d'introduire une compréhension catégorielle de la ville, mais de renvoyer à la prise en compte de besoins, d'usages et d'attentes d'une pluralité d'habitant-es, résident-es ou non, et de questionner l'aménagement urbain sous l'angle de l'effectivité du droit à la Ville.

Depuis, plusieurs décennies déjà les urbanistes et aménageurs ont pris en compte cette nécessité d'appropriation, d'accessibilité, de participation comme autant de notions structurantes pour traiter la fonction sociale que peut endosser l'espace public. Certaines réflexions tendent vers une labellisation « Haute qualité d'usage » ou « Haute qualité humaine ». Associée à ses partenaires, la Ville de Lyon souhaite formaliser les principes d'urbanisme permettant de mieux prendre en compte les temps et les usages, la diversité des attentes (parfois contradictoires) qui s'expriment envers espace public, ceci afin de garantir l'universalité d'un droit à la ville et la rendre toujours plus inclusive.

2) ENJEUX ET OBJECTIFS

Les missions attendues à travers ce cahier des charges doivent pouvoir aider les commanditaires à mieux formaliser la contribution que l'espace public peut apporter à la fabrique du lien social.

L'Assistance à maîtrise d'ouvrage attendue devra couvrir un ensemble de problématiques qui se déposent dans l'espace public. L'ambition, à travers ce projet, est d'amener les aménageur-es à traiter plus attentivement une pluralité d'usages, dont certains socialement dévolus plutôt aux femmes, tout en étant vigilant à ne pas produire une approche qui vienne en contraction aux normes qui s'imposent (PMR, prévention situationnelle...) et aux préoccupations et contraintes propres à chaque projet. A vocation très pragmatique, la prestation attendue devra faire progresser la fonction de maîtrise d'ouvrage pour rendre la ville toujours plus attractive et inclusive.

Il s'agit donc

- de formaliser collectivement dans un guide les principes, points de vigilance et préconisations opératoires qui favorisent la prise en compte de l'égalité et l'inclusion de tous et toutes dans la ville, tant dans le processus que dans les produits des projets d'aménagement,
- de mieux introduire l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'aménagement d'espaces publics tout en faisant l'articulant aux approches liées à la prévention situationnelle, aux normes concernant les personnes à mobilité réduite, à l'accessibilité universelle,
- de conduire des expérimentations comparées en accompagnant plusieurs sites où se construisent des espaces publics,
- de porter une attention particulière aux processus de concertation, de recensement et de compréhension des usages mis en œuvre préalablement à chacun des projets d'aménagement.

3) METHODOLOGIE

La prestation attendue est divisée en deux lots :

- **le premier lot** concerne l'assistance auprès du Comité de suivi du projet dans la rédaction d'un guide pour l'égalité dans l'aménagement urbain. Véritable colonne vertébrale du projet, le Comité de suivi sera réuni au moins une fois tous les 2 mois. Sa composition sera interinstitutionnelle et interdisciplinaire afin de croiser les différents points de vue de techniciennes des services de la Ville et de ses partenaires intervenant dans les domaines de l'urbanisme, du handicap, de la prévention situationnelle. Le prestataire devra animer le Comité et organiser sa montée en compétence à travers la construction d'une culture commune. Il pourra être fait appel à des apports d'expertise d'intervenantes supplémentaires, aux apports d'expériences d'autres collectivités autant que de besoin. Le coût éventuel de ces interventions devra être intégré dans le coût global de la prestation.

Espace d'échange, de co-formation et d'orientation, le Comité de suivi du projet sera le comité de rédaction du guide dont la production est l'objectif premier de la mission définie dans ce lot. Le prestataire devra en assurer la rédaction en s'appuyant sur les participant-es au Comité de suivi, sur les remontées d'expériences conduites dans le second lot et sur tout apport d'expertise utile. La validation d'un projet de guide devra être soumise au Comité de pilotage. La mission liée au premier lot devra aboutir d'ici fin 2018 à l'édition à 1500 exemplaires du guide, intégrée dans le coût global de la prestation. Elle devra contribuer à organiser sa valorisation et sa diffusion et émettre des propositions en ce sens.

La Ville de Lyon se réserve le droit d'organiser avec la participation du prestataire, un séminaire pour la valorisation et la diffusion du guide en fin de mission.

- **Le second lot** concerne l'assistance des maîtrises d'ouvrage sur 3 sites où des opérations d'aménagement urbains sont en cours dans des contextes différents. Ces 3 sites sont aujourd'hui désignés mais susceptibles d'évoluer. Le prestataire participe au Comité de suivi devant lequel il rend compte de l'avancée de ses missions, et qu'il devra alimenter des expériences et observations conduites sur le terrain de manière à contribuer l'élaboration d'un guide.

Le Comité de suivi du projet conduira et facilitera la mission faisant l'objet du second lot. Le prestataire retenu pour l'exécution de la mission faisant l'objet du second lot rendra compte auprès du groupe de suivi de l'avancée des actions conduites sur les territoires d'expérimentation

de manière à alimenter des travaux du Comité de suivi. Ses retours et ses productions devront servir à la production du guide qui est l'objectif final de la mission liée au 1er lot.

Le prestataire est chargé d'accompagner les projets d'aménagement sur site, de conduire des entretiens et observations sur les territoires, de participer aux comités techniques pour y être force de proposition afin apporter des éléments de nature à renforcer la prise en compte de la diversité des usages et de leur traitement égalitaire. Il sera amené à ajuster ses propositions d'intervention en fonction des niveaux d'avancement de chaque projet d'aménagement.

Les 3 opérations d'aménagement retenues pour servir de sites d'expérimentation sont :

- Mermoz Sud, site en politique de la ville classé d'intérêt régional dans le NPNRU
- la rue Moncey, partiellement situé en territoire prioritaire et en quartier de veille active, cette rue constitue une artère centrale de la rive gauche de Lyon qui traverse plusieurs espaces publics
- La Duchère. Classé d'intérêt national dans le NPNRU, le projet urbain de la Duchère a été pilote dans les travaux conduits précédemment. Ainsi, la réflexion initiée avec l'aménageur, la SERL et le GPV Duchère sur le Parc des marronniers (qui sera l'objet d'une réhabilitation complète) devra être poursuivie avec le futur gestionnaire de cet espace. D'autre part, un référentiel pour l'égalité dans l'aménagement des parcs et espaces de jeux ayant déjà produit, son opérationnalité devra être confortée à travers l'observation des usages de ce parc avant et après sa livraison.

Par ailleurs, une nouvelle phase du projet sur l'aménagement du secteur Sauvegarde fera l'objet d'un accompagnement similaire à celui proposé sur les autres sites, mais devra intégrer une dimension générationnelle et proposer une marche exploratoire qui focalise sur les jeunes.

En concertation avec la maîtrise d'ouvrage, le prestataire devra organiser, sur chacun des sites, des parcours commentés ou marches exploratoires avec les femmes usagères des espaces visés par l'opération d'aménagement en cours. Si l'aspect sécuritaire pourra être pris en compte lors de ces marches, il ne sera pas exclusif. Ces marches pourront avoir lieu à différents moments du jour et de la nuit et devront faire l'objet d'un compte-rendu précis et illustré.

Sur chaque territoire accompagné, le prestataire devra produire une analyse du processus par lequel ces projets sont formalisés et une analyse de la concertation, (enquêtes préalables, des modalités de recueil des besoins, identifications des usages). Ce travail sera restitué auprès du Comité de suivi du projet avant de faire l'objet d'un rapport de synthèse comportant des préconisations.

La Ville de Lyon se réserve le droit d'organiser avec la participation du prestataire, un séminaire pour la valorisation et la diffusion du guide en fin de mission.

4) LIVRABLES ATTENDUS

Toutes les productions de chacun des lots seront la propriété exclusive de la Ville.

Le contrat est soumis au CCAG-PI option B arrêté du 16 septembre 2009

Premier lot :

- Animation et apports d'expertise auprès du Comité de suivi du projet à raison d'au moins une rencontre tous les 2 mois.
- Production et édition d'un guide à 1500 exemplaires pour l'égalité dans l'aménagement urbain fin 2018.
- Présentation de l'avancée de la mission en Comité de pilotage.
- Présentation du guide pour sa valorisation.

Second lot :

- Accompagnement des projets urbains sur chacun des 3 sites retenus afin apporter un autre regard sur les territoires, de révéler les enjeux liés à l'égalité en s'appuyant sur des temps d'observation et sur des entretiens avec des habitant-es et autres usager-ères de l'espace public d'une part, et avec les différentes parties prenantes du projet d'autre part.
- Organisation de marches exploratoires ou parcours commentés sur chacun des 3 sites retenus et leur compte-rendu détaillé.
- Production d'un rapport de synthèse analysant le processus de production des aménagements et identifiant les préconisations à intégrer lors des différentes phases pour mieux prendre en compte l'égalité. Ce rapport comprendra en outre, une focale sur les modalités de concertation et d'identification des usages préalables aux projets urbains, mettant en évidence les écueils et bonnes pratiques qui seront traduits en préconisations.

C/ Conditions d'exécution de la mission

1) PILOTAGE

Le pilotage des deux missions sera assuré par un groupe de pilotage composé :

- des deux adjoint-es de la Ville, déléguée aux droits des femmes et délégué à l'aménagement, à l'urbanisme, à l'habitat et au logement
- du Préfet délégué à l'égalité des chances ou de son-sa représentant-e
- d'un-e représentant-e de la Métropole
- de la Mission égalité,
- de la Direction de l'aménagement urbain de la Ville
- de la Direction du développement territorial
- d'un-e représentant-e de chaque site accompagné

Chaque prestataire devra présenter l'avancée de sa mission et fournir au comité de pilotage la matière à ses réflexions et décisions.

L'interlocuteur du ou des prestataire-s sera le-la référent-e de la Mission égalité sur ce projet.

Le budget alloué au lot n° 1 est de 18 000 € T.T.C. et celui alloué au lot n° 2 est de 22 000 € T.T.C..

2) PLANNING ET DUREE DE LA MISSION

Le prestataire retenu sur chacun des 2 lots devra être en mesure de démarrer sa mission dès la notification de chacun des lots (à titre indicatif octobre 2017).

Les deux lots étant relativement interdépendants, la Mission égalité sera garante de leur bonne articulation.

Celle-ci s'achèvera avec la fourniture des livrables fin 2018-début 2019 et leur présentation lors d'un séminaire.

D/ Modalités de réponse au cahier des charges

Pour le premier lot, concernant la rédaction du guide et l'animation du groupe de suivi du projet, la proposition devra comporter :

- une présentation globale de la démarche et sa planification, traduisant la compréhension de la commande, proposant une méthodologie, des modalités d'animation, des étapes permettant d'aboutir à l'édition du guide (planification des réunions du Comité de suivi avec proposition d'ordre du jour) ;
- une description des livrables qui comprenne un projet d'architecture du guide ;
- les expériences antérieures conduites ;
- les noms et CV des intervenants ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire (devis détaillé).

Pour le second lot, concernant l'accompagnement sur site :

- une présentation globale de la démarche et sa planification, traduisant la compréhension de la commande, proposant une méthodologie d'intervention pour le travail de terrain sur les différents sites. Les modalités d'organisation et d'animation de marches avec les usager-ères de l'espace public devront être précisées et les conditions de production du rapport devront être anticipées ;
- une description des livrables ;

- les expériences antérieures conduites ;
- les noms et CV des intervenants ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire (devis détaillé).

MODALITES DE REMISE DES PLIS

Le dossier de consultation remis à chaque candidat est composé du/des document(s) :

- Le dossier simplifié de consultation des entreprises valant engagement contractuel
- Le Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville de Lyon 2016-2019.
- Le rapport final de l'étude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires.
- Le rapport sur la proposition d'enjeux, préconisation et indicateurs pour un référentiel d'aires de jeux.

Vous voudrez bien adresser votre offre

- soit par voie électronique de telle sorte que celle-ci nous parvienne **impérativement avant le 22/09/2017 à 12h00** à l'adresse e-mail suivante : remy.lefloch@mairie-lyon.fr
- soit par courrier de telle sorte que celle-ci nous parvienne **impérativement avant le 22/09/2017 à 12h00** portant les mentions suivantes sur l'enveloppe :

Affaire : AMO auprès de la Mission égalité à la production d'un guide pour l'égalité dans l'espace public et dans l'accompagnement de plusieurs projets d'aménagement urbain

Lot n°1

Lot n°2

NE PAS OUVRIR

Mission égalité/ Secrétariat général
Mairie de Lyon
69205 LYON CEDEX 01

Cocher le ou
les lot-s
concerné-s

Celle-ci sera composée des documents contractuels suivants :

Pour le lot n° 1 :

- le dossier simplifié de consultation des entreprises valant engagement contractuel
- une présentation globale de la démarche et sa planification
- une description des livrables
- les expériences antérieures
- les noms et CV des intervenants
- la décomposition du prix global et forfaitaire

Pour le lot n° 2 :

- le dossier simplifié de consultation des entreprises valant engagement contractuel
- une présentation globale de la démarche et sa planification
- une description des livrables
- les expériences antérieures
- les noms et CV des intervenants
- la décomposition du prix global et forfaitaire

A défaut de production de l'une de ces pièces ou si votre pli arrive hors délai, votre offre sera considérée comme irrégulière.

Liste des encadrés

Encadré 1 – « Politique urbaine genrée », une dénomination non reprise par les acteur·rices institutionnel·les	7
Encadré 2 – Retour sur la conduite des entretiens.....	23
Encadré 3 – Exemple de fil conducteur pour les entretiens avec les acteur·rices du guide de la Ville de Lyon.....	24
Encadré 4 – Une série d’entretiens imprévue, une enquête vivante.....	26
Encadré 5 – La recherche à partir d’archives et les pistes à explorer	38
Encadré 6 – Monique Minaca, une entrepreneuse de cause.....	51
Encadré 7 – L’UFCS : Une association de femmes soucieuses des enjeux de logement.	58
Encadré 8 – Georges Cavallier (1934-2012), acteur pivot, un « passeur d’idées transnational » français ?	60
Encadré 9 – Portrait d’une fonctionnaire locale « biberonnée » au gender mainstreaming européen	88
Encadré 10 – La Charte européenne, un instrument de « glocalisation »	89
Encadré 11 – La création de la mission Égalité de la Ville de Lyon, un rôle « d’intermédiaire »	114
Encadré 12 – Un duo institutionnel : une professionnelle du genre au service d’une militante	117
Encadré 13 – Parcours d’un professionnel du Centre Hubertine Auclert : un expert de l’accompagnement local.....	118
Encadré 14 – Parcours d’un chargé de mission égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon, un profil généraliste spécialisé dans la lutte contre les discriminations.....	120
Encadré 15 – Portrait d’une facilitatrice	157
Encadré 16 – Le guide de la Ville de Paris : un outil réflexif incompris	159
Encadré 17 – À Paris, une intégration au forceps du genre dans les projets urbains.....	163
Encadré 18 – La politique de la ville, un dispositif de lutte contre l’exclusion sociale et urbaine	195
Encadré 19 – Portrait de Louis Lévêque, adjoint à la politique de la ville de la Ville de Lyon	202
Encadré 20 – Présentation des projets Mermoz, La Duchère et Moncey.....	206
Encadré 21 – Portrait d’une experte de la politique de la ville	228
Encadré 22 – À Montréal une approche « sécuritaire » affirmée.....	235
Encadré 23 – Des aménageur·ses néophytes en enjeux de genre, entretiens complémentaires	249
Encadré 24 – Le Conseil des montréalaises, pour une approche bottom-up des enjeux de genre	259
Encadré 25 – Le risque du <i>Genderwashing</i> : un exemple d’utilisation opportuniste du genre dans l’aménagement.....	263

Liste des tableaux

Tableau 1 : Documents qui ont fait l'objet d'entretiens.....	16
--	----

Liste des figures

Figure 1 : Caractéristiques des villes de Paris et Lyon	13
Figure 2 : Historique de la politique d'égalité femmes-hommes lyonnaise.....	15
Figure 3 : Historique des événements internationaux et européens sur les femmes et la ville..	56
Figure 4 : Historique de la structure gouvernementale en charge des droits des femmes et type de politique conduite	82
Figure 5 : Extrait du plan d'action lyonnais « Cultivons l'égalité femmes-hommes », 2016..	93
Figure 6 : Extrait du plan d'action lyonnais « Cultivons l'égalité femmes-hommes », 2016..	93
Figure 7 : Carte des territoires d'expérimentation utilisés dans le guide de lyonnais.....	205
Figure 8 : Carte de Paris représentant les QPV et le lieu des marches exploratoires.....	210
Figure 9 : Extrait du rapport EGALiTER, 2014, p. 247.....	215
Figure 10 : Photo illustrant l'article du Parisien « Paris : des femmes victimes de harcèlement dans les rues du quartier Chapelle-Pajol », 18 mai 2017	240
Figure 11 : Photo prise lors d'une visite de chantier organisée par le Cercle de Zaha.....	263

Table des matières

Introduction générale.....	1
Le genre et la ville, un sujet au potentiel subversif	2
De la critique féministe d'un modèle urbain androcentré et patriarcal.....	2
...à une attention médiatique et politique contemporaine, centrée sur les inégalités d'usage de la ville.....	4
Étudier les politiques d'aménagement genrées, une sociologie de l'action publique	6
Le genre des politiques publiques et les politiques de genre : vers une normalisation de l'objet.....	8
Les objets et les terrains de recherche.....	11
Problématique, cadre d'analyse et hypothèse.....	17
L'espace de la cause des femmes : un outil analytique heuristique.....	17
Hypothèse de travail : la dépolitisation du problème public comme condition d'institutionnalisation de politiques d'aménagement genrées	20
Méthodologie.....	22
Le travail de terrain.....	22
L'utilisation d'archives pour une mise en perspective historique	28
Un positionnement situé	29
La forme pour dire le fond.....	30
Plan de la thèse	33
Partie 1 : Sociogenèse de la mise en politique du genre dans l'aménagement	35
Chapitre 1 : Perspectives historiques et actes manqués.....	37
I. Les années 1990, une circulation transnationale des idées.....	39
A. La Conférence internationale « à haut niveau » de l'OCDE, entre engouement international et attentisme français.....	40
B. Le Conseil de l'Europe, des conférences CEMAT qui interrogent les politiques d'aménagement	47
C. La Charte des femmes dans la cité, un instrument européen oublié.....	49
D. Beijing 1995 et Habitat II, des événements catalyseurs de la mise en réseaux.....	53
II. Les rendez-vous manqués de l'action publique urbaine française.....	57
A. Le Plan Construction : de la recherche institutionnelle sur Femmes et Logement passée inaperçue.....	57
B. Le dossier « les femmes et la ville » dans la délégation française pour Habitat II... 59	59

C. Les politiques du temps des villes : des politiques italiennes féministes aux initiatives françaises	62
Conclusion du Chapitre	65
Chapitre 2 : Le <i>gender mainstreaming</i> , une innovation au service de l'institutionnalisation de politiques d'aménagement genrées	67
I. Un nouveau « concept-méthode » pour la fabrique de l'égalité.....	70
A. Une innovation institutionnelle européenne.....	71
a. Institutionnalisation communautaire d'une nouvelle approche de l'égalité... 71	
b. Approche intégrée et/ou actions spécifiques, l'entrechoc de deux paradigmes.....	73
B. La traduction du <i>gender mainstreaming</i> en France : une stratégie intersectorielle .	76
a. La carrière en accordéon de l'égalité femmes-hommes dans l'action gouvernementale	76
b. Un <i>gender mainstreaming</i> local qui dépend d'une mise en œuvre « individuelle ».....	84
II. Une innovation institutionnelle mobile qui facilite l'institutionnalisation locale de politiques d'aménagement genrées	87
A. De l'Europe aux collectivités locales : l'importation volontariste d'une innovation institutionnelle « molle ».....	87
a. La charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale : un instrument de <i>soft law</i> en renfort pour une politique intégrée.....	89
b. Une politique européenne de la parole : convaincre localement pour légitimer institutionnellement.....	94
B. Des politiques d'aménagement genrées locales françaises d'inspiration étrangère : emprunts extérieurs et processus de transferts horizontaux	97
a. L'échange de bonnes pratiques : des transferts au service d'une démarche pragmatique d'innovation.....	98
b. La compétitivité territoriale, un levier pour l'institutionnalisation locale....	100
Conclusion du Chapitre	104
Partie 2 : L'institutionnalisation d'une politique intégrée, de l'euphémisation à l'évitement d'un problème public.....	105
Chapitre 3 : L'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées : un nouveau système d'acteur·rices	107
I. Le pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes atrophié	109
A. L'aseptisation du féminisme institutionnel	110

a.	D'une posture militante à une position d'expertise, le pas de côté des institutions de l'égalité femmes-hommes.....	110
b.	La disparition des militantes au sein des institutions	115
B.	Une mise en politique par l'esquive de la définition du problème public	121
a.	Un processus d'évitement et de floutage sémantique.....	122
b.	Le bricolage local d'un cadre intermédiaire	125
II.	Les nouveaux protagonistes de la fabrique locale de politiques d'aménagement genrées	130
A.	L'intégration locale de « corps étrangers » aux intérêts déconnectés de la cause des femmes	130
a.	Le recrutement de la compétence « aménagement » au sein du groupe de travail.....	131
b.	L'égalité femmes-hommes, un moyen plutôt qu'une fin : des acteur·rices impliqué·es au nom de la promotion de leurs intérêts institutionnels.....	136
B.	La place des spécialistes de l'intégration du genre dans l'aménagement : « indispensables » ou « nuisibles » ?.....	139
a.	Des entrepreneuses frontières ?	140
b.	Une expertise valorisée, un militantisme rejeté.....	144
c.	Le prix de l'expertise féministe	147
	Conclusion du chapitre	152
	Chapitre 4 : D'une politique d'égalité à une politique d'aménagement : technicisation et dépolitisation	153
I.	Une stratégie lyonnaise technocratique : dégenrer sans déranger	155
A.	Le guide lyonnais : un instrument opérationnel « d'aide à la décision »	156
a.	Du concret, « pas de la philosophie » !.....	156
b.	Compiler des « bonnes pratiques », une intention de solutions « clés en main » illusoire.....	160
c.	Formuler des préconisations compatibles avec les routines des aménageur·ses	161
B.	La démarche réflexive, un angle mort du groupe de travail : un apprentissage collectif contraint.....	164
a.	Une faible acculturation des « corps étrangers » aux enjeux de genre.....	165
b.	Une « infusion » limitée des approches genrées de l'urbanisme au sein du groupe de travail.....	170
c.	Une vision dépolitisée du rôle de l'aménageur : restriction du problème aux usages de l'espace	172

II. Normer à l'intérieur du système : s'adapter pour ne pas changer ?	177
A. La stratégie des petits pas : une approche incrémentaliste du changement.....	177
a. La stratégie du KISS, « Keep it simple, stupid ».....	178
b. Le succès du travail collectif lyonnais : allié·es et agent·es de diffusion.....	182
B. Un jeu d'équilibriste, qu'est-ce que les politiques d'aménagement genrées font à la cause des femmes ?	184
a. Le piège de l'essentialisation.....	184
b. Aléas de la transversalité et risque de dilution	188
Conclusion du chapitre	190
Partie 3 : Une action publique territorialisée, un problème public tronqué	191
Chapitre 5 : La politique de la ville, un domaine privilégié des politiques d'aménagement genrées : entre effet d'opportunité et effet d'aubaine.....	193
I. La politique de la ville, un cadre institutionnel propice	195
A. L'intégration du genre dans la politique de la ville.....	197
a. La politique de la ville, une politique nationale intégrée de l'égalité.....	197
b. Des enveloppes budgétaires pour financer des projets.....	199
B. La politique d'aménagement genrée lyonnaise : un sentier tout tracé.....	201
a. Une mise en politique locale imbriquée à la politique de la ville.....	202
b. Un sentier conforté par la politique nationale	206
II. L'impossible dépassement des frontières des QPV	210
A. Les QPV désignés territoires des inégalités femmes-hommes.....	211
a. Inégalités de genre et territoires : un angle mort de la recherche	211
b. « Un air d'évidence ».....	216
B. A Lyon, de la dépendance à la restriction au sentier	218
a. Des tentatives infructueuses pour sortir des QPV	219
b. La restriction territoriale : le marqueur d'un manque de portage politique ?221	
Conclusion du chapitre	224
Chapitre 6 : De la désignation des responsables au dévoiement des politiques d'aménagement genrées	225
I. La retraduction territoriale du problème public : un processus d'altérisation qui ne dit pas son nom.....	226
A. Une traduction spatiale de l'ethnicisation du sexisme	227
a. D'un problème de territoire à un problème de population	227

b. Le territoire, une cible d'action publique compatible avec l'universalisme républicain	230
B. L'entrée par la sécurité : un vecteur d'ethnisation du problème.....	233
a. Un argument légitimateur	234
b. L'usage médiatique du territoire et la figure du responsable	239
II. Les politiques d'aménagement genrées, des réponses à quel problème public ?.....	243
A. D'une domination à une autre : la reproduction d'un « faux dilemme »	243
a. Une difficile conciliation entre l'idéal d'égalité femmes-hommes et l'antiracisme	244
b. Un fémonationalisme à l'œuvre	246
B. Une non politique d'égalité ?.....	248
a. Les frontières ordinaires du sexisme : les logiques systémiques de la domination masculine absentes du cadrage du problème public	249
b. Se défausser du problème ?	253
Conclusion du chapitre	256
Conclusion générale	257
Les politiques d'aménagement genrées : des solutions pour résoudre quel(s) problème(s) public(s) ?	258
L'espace de l'élaboration des politiques d'aménagement genrées, un espace pour une mise en politique discrète	258
Faire exister des solutions en les accolant à des problèmes préexistants	260
Épilogue de la démarche lyonnaise étudiée : nouvel essor ou retour à la case départ ?	261
En guise d'ouverture : perspectives de nouveaux terrains et exploration de nouveaux instruments.....	266
Les politiques d'aménagement genrées de la coopération française internationale	266
Les budgets genrés : des outils locaux plus performants pour la cause des femmes ? ...	267
Références bibliographiques	269
Liste des sources écrites	289
ANNEXE 1 – Liste des archives de l'OCDE consultées le 19 septembre 2019 à Paris	292
ANNEXE 2 – Liste des entretiens.....	295
ANNEXE 3 – Liste des observations et des réunions	303
ANNEXE 4 – retranscription d'un entretien.....	304
ANNEXE 5 – Guide de la Ville de Lyon.....	326
ANNEXE 6 – Appel d'offres pour la réalisation du guide de la Ville de Lyon	383
Liste des encadrés.....	392
Liste des tableaux.....	393
Liste des figures.....	393

